

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL



Indicateurs de solidité financière

GUIDE D'ÉTABLISSEMENT

2006

© 2006 Fonds monétaire international

Cataloging-in-Publication Data

Indicateurs de solidité financière : guide d'établissement — Washington :
Fonds monétaire international, 2006.

p. cm.

French translation of: Financial Soundness Indicators: Compilation Guide
Includes bibliographical references.

ISBN 978-1-58906-397-6

1. Financial institutions—Auditing. 2. International Monetary Fund.

I. International Monetary Fund.

HF5686.F46 F3514 2006

Prix : 32 dollars

Les commandes doivent être adressées à :
International Monetary Fund, Publication Services
700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431 (U.S.A.)
Téléphone : (202) 623-7430 Télécopie : (202) 623-7201
Messagerie électronique : publications@imf.org
Internet : <http://www.imf.org>



Imprimé sur papier recyclé

Table des matières

	Liste des abréviations	ix
	Avant-propos	xi
I	Introduction	I
	Généralités	1
	Aspects essentiels du <i>Guide</i>	4
	Structure du <i>Guide</i>	6
	Terminologie	7
PARTIE I : CADRE THÉORIQUE		
2	Vue d'ensemble du système financier	II
	Introduction	11
	Qu'est-ce qu'un système financier?	11
	Sociétés financières	11
	Sociétés non financières	13
	Ménages	14
	Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	14
	Administrations publiques	14
	Secteur public	14
	Marchés financiers	14
	Système de paiement	16
	Marchés immobiliers	16
3	Principes comptables applicables aux indicateurs de solidité financière ...	17
	Introduction	17
	Définition des flux et des positions	17
	Moment d'enregistrement des flux et des positions	17
	Évaluation	20
	Résidence	22
	Monnaies nationales et étrangères, unité de compte et conversion	24
	Échéance	24
4	Cadre comptable et états financiers sectoriels	26
	Introduction	26
	Cadre comptable	27
	États financiers sectoriels	27
5	Agrégation et consolidation des données	55
	Introduction	55
	Définition des termes	55
	Méthode agrégée fondée sur la résidence	56

Méthode fondée sur la consolidation	57
Application de la communication de données consolidées de groupe aux besoins des ISF ..	59
Questions spécifiques résultant de la consolidation	61
Établissement de données sectorielles consolidées	62
Annexe. Spécification détaillée des ajustements sectoriels requis	64

PARTIE II : SPÉCIFICATION DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

6	Spécification des indicateurs de solidité financière pour les institutions collectrices de dépôts	75
	Introduction	75
	Indicateurs de solidité financière	76
7	Spécification des indicateurs de solidité financière pour les autres secteurs	89
	Introduction	89
	Calcul des indicateurs de solidité financière	89
8	Marchés financiers	92
	Introduction	92
	Taux d'intérêt	92
	Marchés boursiers	95
	Annexe. Indicateurs structurels des marchés financiers	100
9	Indices de prix des biens immobiliers	102
	Introduction	102
	Mesure des prix des biens immobiliers	102
	Indicateurs structurels des marchés immobiliers	104
	Établir des indices de prix des biens immobiliers	105

PARTIE III : ÉTABLISSEMENT ET DIFFUSION DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

10	Questions stratégiques et organisationnelles	111
	Introduction	111
	Questions stratégiques	111
	Questions organisationnelles	114
11	Établissement des ISF : questions pratiques	118
	Introduction	118
	Sources de données	118
	Autres données nécessaires	121
	Disponibilité des données	132
	Ruptures des séries de données	133
	Désaisonnalisation	137
12	Diffusion des ISF et des données connexes	139
	Introduction	139
	Pratiques de diffusion	139
	Cadre de référence pour la diffusion des ISF	140

PARTIE IV : ANALYSE DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

13	Indicateurs de solidité financière et analyse macroprudentielle	149
	Introduction	149
	Pourquoi les ISF sont-ils nécessaires?	149
	Dans quel cadre de stabilité financière les ISF peuvent-ils être utilisés?	150
	Quels autres outils peuvent accroître l'utilité des ISF et permettre de mieux les interpréter?	153
14	Emploi des ISF	157
	Introduction	157
	Institutions collectrices de dépôts	157
	Autres sociétés financières	161
	Sociétés non financières	161
	Ménages	162
	Marchés immobiliers	162
15	Examen par la méthode des groupes homogènes et statistiques descriptives	163
	Introduction	163
	Examen par la méthode des groupes homogènes	163
	Statistiques descriptives	164

Appendices

I.	Enquête sur l'utilisation, l'établissement et la diffusion des indicateurs macroprudentiels	175
II.	Résumé des recommandations pour chaque indicateur de solidité financière	182
III.	Définitions complémentaires des ISF et séries statistiques connexes	207
IV.	Correspondance entre méthodologie du <i>Guide</i> , comptabilité nationale et comptabilité commerciale	217
V.	Exemples chiffrés	235
VI.	Questions en suspens : provisionnement, risque de taux d'intérêt et tests de résistance	261
VII.	Glossaire	275

Bibliographie	284
--------------------------------	------------

Index	289
------------------------	------------

Encadrés

4.1.	Dispositifs de mesure	28
4.2.	Le ratio de fonds propres de Bâle	30
4.3.	Institutions financières islamiques et solidité financière	36
4.4.	La méthode d'évaluation et de provisionnement du <i>Guide</i>	41
5.1.	Flux et positions interbancaires	63
5.2.	Flux et positions dans les secteurs non collecteurs de dépôts	64
5.3.	Différence entre les données de groupe et les données des entités résidentes	65
8.1.	Conversion des rendements en cours pour le calcul des écarts acheteur-vendeur	99
10.1.	Gestion des systèmes d'établissement des données	116
11.1.	Relations entre les statistiques monétaires et financières et les ISF	119
12.1.	Exemples d'informations à donner dans les métadonnées	145
13.1.	Utiliser les tests de résistance interbancaires pour évaluer le risque systémique	154
A2.1.	ISF — Index des résumés	183

A3.1. La classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)	209
A6.1. Système de classification des prêts aux États-Unis (Commercial Bank Examination Manual)	262
A6.2. Système de classification des prêts au Japon	262

Tableaux

1.1. Indicateurs de solidité financière : indicateurs dont la production est prescrite ou encouragée	2
4.1. Institutions collectrices de dépôts (ICD)	31
4.2. Autres sociétés financières	49
4.3. Sociétés non financières	50
4.4. Ménages	53
5.1. Présentation schématique des niveaux de consolidation	58
5.2. Données sectorielles — Consolidation des comptes de résultat et des bilans	67
6.1. Institutions collectrices de dépôts : indicateurs de solidité financière	76
6.2. Position ouverte nette en monnaies étrangères	80
6.3. Exemple de calcul de la position ouverte nette en monnaies étrangères	82
6.4. Flux de trésorerie attendus des contrats de dérivés financiers, selon l'échéance	84
8.1. Stade de développement des marchés financiers nationaux	101
8.2. Exemple de données demandées dans le cadre d'un PESF	101
9.1. Biens immobiliers : quantités et prix	106
11.1. ICD — Séries qui ne sont pas incluses dans la comptabilité nationale	122
11.2. ICD nationales — Positions et flux intrasectoriels	123
11.3. ICD résidentes — Autres positions et flux intragroupe	124
11.4. ICD sous contrôle national — Positions et flux intergroupes (Données consolidées de groupe)	128
11.5. Autres sociétés financières — Séries de données additionnelles	129
11.6. Sociétés non financières — Séries non incluses dans la comptabilité nationale	130
11.7. Sociétés non financières — Séries de données additionnelles	131
11.8. Exemple de calcul de la variation du ratio de fonds propres en cas de modification de la population déclarante	133
11.9. Compte de résultat et bilan des ICD	134
11.10. Compte de résultat et bilan des sociétés non financières	136
11.11. Revenu des ménages	137
12.1. Indicateurs de solidité financière	141
12.2. Indicateurs structurels du secteur financier national	143
13.1. Principes fondamentaux de Bâle contenant des informations utiles pour l'interprétation des ISF	155
15.1. Exemple de calcul de l'indice de Herfindahl	165
15.2. Exemple de calcul de l'indice de Gini (du plus petit au plus élevé)	166
15.3. Statistiques de dispersion des ratios fonds propres/actifs (pondération uniforme)	168
15.4. Statistiques de dispersion des ratios fonds propres/actifs (pondération selon la contribution)	168
15.5. Développement des statistiques sur la dispersion des ratios fonds propres/actifs	169
15.6. Statistiques sur les ratios fonds propres/actifs, par intervalle	170
15.7. Statistiques sur les ratios fonds propres/actifs, par percentile	170
15.8. Matrice de transition pour des transitions d'un an entre percentiles de la distribution de la rentabilité des fonds propres	171
15.9. Analyse des queues de la distribution selon la classification par industrie	172
A1.1. ISF par type de pays	176
A1.2. ISF par type de pays — Groupe II	177

A3.1. Calcul du ratio de Hui-Heubel	211
A3.2. Institutions collectrices de dépôts — Séries pour mémoire	212
A3.3. Autres sociétés financières — Séries pour mémoire	215
A3.4. Sociétés non financières — Séries pour mémoire	215
A5.1. Comptes de résultat : ICD — Données agrégées	236
A5.2. Bilan : ICD — Données agrégées	237
A5.3. Indicateurs de solidité financière : ICD — Données agrégées	239
A5.4. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 1	241
A5.5. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 2	241
A5.6. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 3	241
A5.7. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 4	242
A5.8. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 5	242
A5.9. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas 1	243
A5.10. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas 2	244
A5.11. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas 3	244
A5.12. Positions et flux interbancaires	246
A5.13. Autres positions et flux intragroupe	247
A5.14. Données consolidées au niveau des secteurs (données des entités résidentes consolidées)	248
A5.15. Bilan : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données des entités résidentes consolidées)	249
A5.16. Positions et flux entre groupes (données consolidées de groupe)	250
A5.17. Comptes de résultat : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données consolidées de groupe)	251
A5.18. Bilan : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données consolidées de groupe)	252
A5.19. Consolidation des fonds propres du secteur : scénario de base	253
A5.20. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation non réalisés — Cas 1	253
A5.21. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation non réalisés — Cas 2	254
A5.22. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation réalisés — Cas 1	254
A5.23. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation réalisés — Cas 2	255
A5.24. Écart d'acquisition et fonds propres du secteur : achat en espèces	256
A5.25. Écart d'acquisition et fonds propres du secteur : achat par l'émission d'actions	257
A5.26. Comptes de résultat : sociétés non financières — Données consolidées sectorielles	258
A5.27. Bilan : sociétés non financières — Données consolidées sectorielles	259
A5.28. Indicateurs de solidité financière : sociétés non financières — Données consolidées sectorielles	260
A6.1. Niveaux de provision correspondant aux différentes catégories de prêts	265
A6.2. Risque de taux d'intérêt	266
A6.3. Exemple d'une analyse des écarts	267
A6.4. Actifs et passifs sensibles aux variations des taux d'intérêt avec une période de réévaluation d'un an ou moins	268
A6.5. Durée d'une euro-obligation à six ans avec un coupon et un rendement de 8 %	269
A6.6. Durée d'un portefeuille	270

A6.7. Duration au niveau sectoriel	270
A6.8. Duration (D^*) lorsque la courbe de rendement a une pente positive	272
Graphiques	
8.1. Profondeur et étroitesse du marché	96
13.1. Cadre analytique pour la stabilité financière	151
15.1. Distribution des observations	167
15.2. Distribution des ratios par coefficient de pondération	168
15.3. Distribution des ratios fonds propres/actifs par nombre d'institutions et par coefficient de pondération	169
15.4. Percentiles de distribution de la rentabilité des fonds propres	171
15.5. Coïncidence des indicateurs de solidité financière	172
A1.1. Nombre moyen d'ISF établis et diffusés, par type de pays	179

Liste des abréviations

BCE	Banque centrale européenne
BRI	Banque des règlements internationaux
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (FMI)
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
ESSF	Évaluation de la stabilité du système financier
FMI	Fonds monétaire international
G-10	Groupe des Dix
IAS	Norme comptable internationale
IASB	International Accounting Standards Board (Conseil international de normalisation comptable)
ICD	Institutions collectrices de dépôts
IFI	Institutions financières islamiques
IFRS	Normes internationales d'information financière
IFSB	Islamic Financial Services Board (Conseil des services financiers islamiques)
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
ISF	Indicateurs de solidité financière
<i>MSMF</i>	<i>Manuel de statistiques monétaires et financières</i> (FMI, 2001a)
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données (FMI)
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
RHH	Ratio Hui-Heubel
<i>SCN 1993</i>	<i>Système de comptabilité nationale 1993</i>

Avant-propos

La publication du *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière* répond à la nécessité de disposer d'instruments permettant d'évaluer les forces et les faiblesses des systèmes financiers. À l'instar de l'élaboration de systèmes de statistiques sur le revenu national, entreprise à partir des années 30, la mise au point d'indicateurs de solidité financière est la conséquence de diverses crises et du fait que les décideurs s'accordaient à penser qu'ils avaient besoin de nouveaux types de données pour prendre leurs décisions. Le Conseil d'administration du FMI a jugé que le *Guide* «marque une étape importante dans la création d'une référence normalisée s'agissant des concepts, définitions, sources et techniques qui régissent l'établissement et la diffusion des indicateurs de solidité financière».

Les indicateurs de solidité financière sont des indicateurs d'actualité qui renseignent sur la santé et la solidité financières de l'ensemble des institutions financières d'un pays, ainsi que des sociétés et des ménages qui constituent la clientèle de ces institutions. Ces indicateurs représentent un domaine additionnel et innovant de données macroéconomiques. L'objectif du *Guide* est de fournir des conseils aux pays sur la manière d'établir ces indicateurs. Le *Guide* sert aussi de repère pour l'établissement des métadonnées — renseignements sur les données — qu'il est essentiel de diffuser avec les données en raison de la variété des méthodes statistiques existant d'un pays à l'autre et donc de la nécessité de fournir aux utilisateurs les renseignements pertinents dont ils ont besoin pour procéder à des analyses et à des comparaisons internationales cohérentes.

L'élaboration de ce *Guide* était une gageure, pour plusieurs raisons : la nécessité d'utiliser une méthodologie exhaustive et rigoureuse; l'ampleur des questions abordées; le besoin de s'inspirer, en les exprimant correctement, de concepts relevant de plusieurs domaines différents, tels que les statistiques monétaires, la comptabilité nationale, la comptabilité financière et le contrôle bancaire; et, enfin, la diversité des normes, méthodes et ressources statistiques au plan international. Cette entreprise ne pouvait s'accomplir sans la coopération et la collaboration d'autres départements du FMI, notamment le Département des systèmes monétaires et financiers, ainsi que des experts des pays membres, d'organisations internationales et régionales, d'organismes de normalisation et du secteur privé.

Le *Guide* a été préparé par la Division institutions financières II du Département des statistiques sous la supervision d'Armida San Jose, Chef de division. La majeure partie du projet a été rédigée par Robert Heath, avec la collaboration de Russell Krueger, d'Ewe Ghee Lim et de Graham Slack. Andreas Georgiou et le personnel de la division se sont chargés des étapes finales du projet jusqu'à la publication du *Guide*. James McEuen, du Département des relations extérieures du FMI, a revu le texte définitif et coordonné la publication. La traduction française a été revue par Pierre Papadacci, de la Division institutions financières II du Département des statistiques du FMI.

Robert W. Edwards
Directeur
Département des statistiques

I. Introduction

1.1 Le *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière* (le *Guide*) se propose en premier lieu de préciser les concepts, définitions, sources et techniques qui régissent l'établissement et la diffusion des *indicateurs de solidité financière (ISF)* définis par le Conseil d'administration du FMI (tableau 1.1). Ce *Guide* vise à encourager l'établissement des ISF et à promouvoir la comparabilité de ces données entre pays, ainsi qu'à faciliter la tâche des statisticiens et des utilisateurs, lors de l'exercice de la surveillance nationale et internationale des systèmes financiers.

1.2 Les ISF sont des indicateurs qui renseignent sur la santé et la solidité des institutions financières d'un pays, de même que sur celles des entreprises et des ménages avec lesquels elles sont en relation. Certains de ces indicateurs expriment des données agrégées sur des institutions et d'autres des indices représentatifs des marchés sur lesquels opèrent les institutions financières. Les ISF sont calculés et diffusés pour les besoins de l'analyse macroprudentielle, dont l'objet est l'évaluation et le suivi des forces et des faiblesses des systèmes financiers afin d'en renforcer la stabilité et, en particulier, d'en limiter les risques de défaillance.

1.3 Les ISF constituent un nouveau corpus de statistiques économiques qui reflète diverses influences, ainsi qu'en témoigne le cadre conceptuel décrit plus loin. Certains des concepts retenus sont inspirés de cadres prudentiels et commerciaux destinés au suivi d'entités considérées individuellement. D'autres concepts reposent sur des cadres macroéconomiques conçus pour surveiller l'activité économique dans son ensemble. Compte tenu de la souplesse autorisée par le *Guide*, ces cadres peuvent servir de socle pour la préparation des catégories de données qu'il énonce. Le *Guide* dispense aussi des conseils sur le rapprochement à effectuer entre les catégories de données qu'il énonce et celles qui sont couvertes par lesdits cadres de mesure. Cependant, il sera peut-être nécessaire de développer d'autres sources de données. À cet égard, le *Guide* sert de point de repère et de document de référence

pour les développements à venir et pour les activités d'assistance technique qui viendront les appuyer.

1.4 Même si la communauté internationale, par la voix du Conseil d'administration du FMI, considère que la promotion de la comparabilité des ISF doit être retenue comme un objectif à moyen terme, de nombreux commentateurs ont souligné, durant les travaux préparatoires de ce *Guide*, que les directives décrites ci-après devaient être appliquées avec souplesse. Ainsi, à mesure que l'expérience dans l'établissement de ce nouvel ensemble de statistiques macroéconomiques s'accumulera, les utilisateurs devront rester conscients du fait que les données obtenues à partir de systèmes de mesure prudentiels et commerciaux diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui en limite leur comparabilité. Les travaux de révision de l'Accord de Bâle sur les fonds propres que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a entrepris afin de rendre le dispositif plus sensible aux risques pourraient influencer sur le calcul des ISF lorsque ceux-ci reposent essentiellement sur des données liées au contrôle bancaire; ces révisions pourraient être prises en considération dans des éditions ultérieures du *Guide*.

1.5 Il est reconnu aussi que les organisations chargées d'établir les ISF devront disposer d'un personnel doté de compétences techniques relativement élevées.

Généralités

1.6 En affectant des crédits à des projets d'investissement viables et en proposant des services de paiement, les systèmes financiers, lorsqu'ils sont sains et robustes, contribuent à l'accroissement de l'activité économique et du bien-être. Cependant, l'expérience montre que les systèmes financiers sont sujets à une instabilité et à des crises qui peuvent perturber l'activité financière et infliger des coûts énormes à l'économie. Avec la libéralisation des marchés financiers et la prise de conscience de l'importance des répercussions systémiques que peut entraîner la fragilité du secteur financier, les décideurs,

Tableau I.1. Indicateurs de solidité financière : indicateurs dont la production est prescrite ou encouragée¹

Production prescrite (Indicateurs centraux)	
Institutions collectrices de dépôts	
<i>Adéquation des fonds propres</i>	Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques Ratio créances improductives moins provisionnement/fonds propres
<i>Qualité des actifs</i>	Ratio créances improductives/total des crédits bruts Répartition sectorielle des prêts/total des prêts
<i>Résultat et rentabilité</i>	Rentabilité des actifs Rentabilité des fonds propres Marge d'intérêt/produit brut Charges hors intérêts/produit brut
<i>Liquidité</i>	Ratio actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs) Ratio actifs liquides/passifs à court terme
<i>Sensibilité au risque de marché</i>	Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres
Production encouragée (Indicateurs complémentaires)	
Institutions collectrices de dépôts	Ratio fonds propres/actifs Ratio grands risques/fonds propres Répartition géographique des prêts/total des prêts Ratio position d'actif brute sur dérivés financiers/fonds propres Ratio position de passif brute sur dérivés financiers/fonds propres Ratio produit des transactions/total des produits Ratio charges de personnel/charges hors intérêts Écart entre les taux débiteur et créateur de référence Écart entre le taux plafond et le taux plancher interbancaires Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires) Ratio prêts libellés en devises/total des prêts Ratio passifs libellés en devises/total des passifs Ratio position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres
Autres sociétés financières	Ratio actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents Ratio actifs/PIB
Sociétés non financières	Ratio dette totale/fonds propres Rentabilité des fonds propres Ratio résultat/charge d'intérêts et principal Ratio position de change nette/fonds propres Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers
Ménages	Ratio dette des ménages/PIB Ratio service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages
Liquidité du marché	Écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier² Taux de rotation quotidien moyen sur le marché boursier ²
Marchés immobiliers	Prix des biens immobiliers Ratio prêts immobiliers résidentiels/total des prêts Ratio prêts immobiliers commerciaux/total des prêts
¹ Un récapitulatif des recommandations formulées dans le <i>Guide</i> pour chaque ISF figure à l'appendice II.	
² Ou sur d'autres marchés particulièrement représentatifs de la liquidité bancaire, tels que les marchés des changes.	

entre autres, attachent une attention croissante à la stabilité des systèmes financiers nationaux. Ainsi, la surveillance qui s'exerce de longue date sur les institutions individuelles est complétée par un suivi des risques pesant sur la stabilité des systèmes financiers nationaux du fait du comportement collectif des institutions. C'est ce que l'on appelle l'analyse macroprudentielle.

1.7 Traditionnellement, la déclaration et l'analyse des données prudentielles ont été centrées sur l'objectif *microprudentiel* de limitation du risque de défaillance des institutions prises individuellement. L'*analyse macroprudentielle* requiert des ensembles de données un peu différents du fait que son objectif est de déceler les risques qui émergent dans l'ensemble du système

financier. Par exemple, alors qu'une augmentation des crédits immobiliers ou des crédits aux sociétés peut se révéler profitable à court terme pour une banque, la pratique de la même politique de crédit par d'autres banques peut se traduire par une forte augmentation de l'exposition du secteur bancaire à l'activité immobilière ou du ratio dette/fonds propres des sociétés qui pourrait devenir préoccupante d'un point de vue macroprudentiel. **En pareil cas, les risques jugés exogènes pour une institution donnée deviennent des risques endogènes pour l'ensemble du système financier**¹.

1.8 En outre, étant donné le volume et la volatilité des mouvements de capitaux internationaux, il est de plus en plus important de contrôler la solidité des systèmes financiers et leur résistance aux facteurs d'instabilité. Le secteur financier sert souvent d'intermédiaire entre les marchés financiers mondiaux et les emprunteurs nationaux et, en tant que tel, il est sensible à l'évolution des marchés de capitaux extérieurs, tout autant qu'à la conjoncture intérieure. **De plus, les déficiences des banques résidentes peuvent avoir des effets profonds sur la confiance des consommateurs et des investisseurs, les mouvements de capitaux et les finances publiques, de même que sur les activités d'intermédiation financière résidentes.**

1.9 Il faut prêter attention aussi au bilan et aux indicateurs de rentabilité des sociétés non financières. Des déficiences financières telles que des coefficients emprunts/fonds propres élevés et/ou une faible rentabilité de ces sociétés peuvent se répercuter directement sur tout le secteur en raison de leur impact sur la qualité des actifs. Aussi, des sociétés en mauvaise santé financière peuvent rendre une économie plus vulnérable, et moins résistante, aux chocs extérieurs. De même, le rôle de l'État est important².

1.10 L'importance reconnue de l'analyse macroprudentielle a créé de nouveaux besoins de données dans ce domaine. **Cette considération a amené le FMI à entreprendre en 2000 une enquête auprès de ses pays membres et des organismes régionaux et internationaux en vue d'identifier les indicateurs jugés les plus utiles pour les travaux macroprudentiels des autorités nationales et régionales, tant dans leur rôle de producteurs que d'utilisateurs. Une synthèse des résultats de l'enquête figure à l'appendice I. Par ailleurs, le FMI et la Banque**

mondiale ont lancé en 1999 le programme d'évaluation du secteur financier (PESF), conçu pour déceler les forces et les faiblesses des systèmes financiers et aider à formuler des politiques adéquates en vue d'y remédier. Les ISF, tirés des sources de données disponibles dans les pays, ont été utilisés pour ces travaux.

1.11 Sur la base des résultats de l'enquête auprès des pays membres, de l'expérience acquise dans le cadre du PESF et des entretiens avec les organismes internationaux intéressés par ces travaux, une liste d'ISF clés a été dressée puis soumise au Conseil d'administration du FMI en juin 2001. S'appuyant sur divers critères de sélection³, le Conseil a approuvé la liste des ISF centraux (catégorie prescrite) et des ISF complémentaires (catégorie encouragée) qui figure au tableau 1.1. Cette liste a été modifiée par le Conseil en janvier 2004⁴. Pour aider à établir les priorités des travaux futurs, la catégorie prescrite est jugée pertinente pour tous les pays, tandis que les indicateurs de la catégorie encouragée pourraient être établis en fonction de la situation du pays concerné. Dans le même temps, le Conseil a encouragé les services du FMI à rédiger le *Guide* pour aider les statisticiens à produire les indicateurs convenus et à engager des travaux complémentaires pour aller de l'avant dans ce domaine.

1.12 Le *Guide* est un document exhaustif qui non seulement explique comment établir les données de la catégorie prescrite et de la catégorie encouragée, mais définit aussi les cadres conceptuels d'où pourraient être extraites les séries chronologiques nécessaires au calcul des ISF. **Un résumé des recommandations formulées dans le *Guide* pour chaque ISF figure à l'appendice II. Il a par ailleurs été suggéré durant le processus de consultation d'inclure certaines séries de données connexes qui faciliteraient l'interprétation des ISF, telles que des informations sur la structure**

³Ces critères étaient les suivants : 1) ciblage des marchés et institutions essentiels; 2) importance du point de vue analytique; 3) utilité révélée par le nombre de points dans les résultats de l'enquête; 4) pertinence dans la plupart des cas; 5) disponibilité. La catégorie prescrite couvre tous les critères retenus et prévoit des données dans toutes les grandes catégories de risques bancaires, alors que la catégorie encouragée n'en couvre qu'une partie. Voir Sundararajan *et al.* (2002, p. 66).

⁴À la suite de cette révision, l'ISF grands risques/fonds propres a été déplacé de la catégorie prescrite à la catégorie encouragée et les ISF concernant les mesures de duration ont été entièrement supprimés. **Ces modifications ont fait suite à une série d'avis consultatifs** proposés au Conseil d'administration par un groupe d'experts qui s'est réuni en octobre 2003 pour examiner le projet de *Guide*; elles rendaient essentiellement compte des difficultés que soulève l'établissement des ISF sur une base sectorielle plutôt qu'en fonction de leur pertinence pour l'analyse macroprudentielle.

¹Crockett (2000) développe à partir de ces idées.

²Les services du FMI mettent actuellement au point des indicateurs budgétaires distincts pour le secteur des administrations publiques.

du système financier national. À la lecture du *Guide*, les statisticiens devront néanmoins garder à l'esprit que la priorité en matière de production de données porte en premier lieu sur la catégorie prescrite, et en deuxième lieu sur la catégorie encouragée. **Même si le *Guide* s'inspire autant que possible des systèmes d'information existants, l'établissement des ISF alourdira sans doute les travaux statistiques. Les éventuels coûts supplémentaires générés par ces travaux dépendront de divers facteurs, notamment la quantité de données d'ores et déjà disponibles, la structure du système financier et le délai octroyé pour le projet de développement des ISF.**

Aspects essentiels du *Guide*

1.13 Les travaux engagés montrent clairement que l'éventail et la nature des IFS mis au point et diffusés varient d'un pays à l'autre, mais, compte tenu de leur importance primordiale dans tous les pays, les ISF des institutions collectrices de dépôts (ICD) — en particulier les indicateurs centraux — sont jugés indispensables pour toute analyse de l'état de santé et de la solidité des systèmes financiers nationaux. **Le *Guide* en tient dûment compte. De plus, en raison du rôle que la qualité des actifs joue dans la rentabilité et la solidité des ICD, il est utile pour l'analyse d'obtenir des informations sur leurs principaux clients — en particulier les sociétés et les ménages. Pour les autres sociétés financières, les besoins en ISF seront fonction de l'importance de ce secteur dans l'économie concernée.**

1.14 Les ISF doivent couvrir plusieurs aspects de la santé et de la solidité financières. **Dans un système financier, la robustesse des fonds propres est importante pour toutes les catégories d'institutions, notamment comme «amortisseur» en cas de pertes imprévues. Lors du suivi de la solidité des institutions financières, la qualité et la composition de leurs actifs ainsi que leur exposition aux risques financiers méritent aussi une grande attention. Des renseignements sur les produits et les charges sont aussi indispensables — sans source suffisante de revenus, aucune entité ne peut être financièrement saine ou solide. S'agissant des sociétés non financières, leurs engagements et leur capacité à honorer leurs obligations financières à l'échéance doivent retenir l'attention. En résumé, les ISF sont destinés au suivi de l'évolution des positions (et expositions) et des flux susceptibles de révéler des signes d'accroissement de la vulnérabilité du secteur financier, et d'aider à évaluer sa capacité de résistance aux chocs défavorables.**

1.15 La plupart des ISF étant exprimés sous forme de ratios, des définitions sont requises pour les séries chronologiques qui sous-tendent le calcul des indicateurs. En outre, pour ce qui est de la définition de ces séries spécifiques, il est manifeste que de nombreuses séries peuvent être calculées à partir des données des bilans ou des comptes de résultat. Donc, pour tous les ratios touchant aux ICD ou aux sociétés non financières, le *Guide* part du principe que les séries chronologiques sous-jacentes doivent, dans la mesure du possible, être tirées d'états financiers cohérents, à savoir bilan et compte de résultat. **Le calcul d'ISF à partir de données tirées d'états financiers ayant une cohérence interne rend les indicateurs beaucoup plus utiles pour l'analyse et facilite le contrôle de la qualité des données publiées en raison du lien clairement établi qui existe entre les différents postes des états financiers.**

1.16 Pour les définitions, le *Guide* s'inspire du *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)* (Commission des Communautés européennes *et al.*, 1993) et de manuels apparentés (par exemple, le *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*, FMI, 2000a), ainsi que les normes comptables internationales (IAS) et les normes internationales d'information financière (IFRS) (IASB, 2004) mises au point par l'International Accounting Standards Board (IASB) (Conseil international de normalisation comptable)⁵. **L'un comme l'autre, ces systèmes internationaux ont élaboré leurs directives à partir d'états financiers dotés d'une cohérence interne. Pour les ICD, le *Guide* s'est aussi inspiré des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Comme il existe de nombreuses similitudes entre les systèmes de mesure internationaux, l'approche conceptuelle du *Guide* autorise la flexibilité permettant de composer avec les différences entre les systèmes et de répondre aux besoins de l'analyse macroprudentielle. L'appendice IV décrit par ailleurs les méthodes de passage entre les directives du *SCN 1993* et les normes comptables internationales d'une part et les critères retenus dans le *Guide* d'autre part. Le *Guide* délivre aussi des conseils méthodologiques sur des problèmes nouveaux de mesure se posant au niveau international, ou même au niveau national, tels que la détermination des prix des biens immobiliers ou de certaines données concernant les marchés financiers.**

⁵Dans le *Guide*, les informations présentées entre crochets font référence aux paragraphes des IFRS au 31 mars 2004, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

1.17 Même s'il a été fait appel autant que possible aux systèmes de mesure existants, l'analyse macroprudentielle répond à des besoins bien distincts de ceux auxquels sont censés répondre ces systèmes, et cela est pris en compte dans la mise au point du cadre conceptuel.

1.18 Pour les ICD, l'analyse macroprudentielle porte sur la rentabilité, la robustesse des fonds propres, la qualité et la composition des actifs, et l'exposition aux risques financiers du secteur dans son ensemble. **Les autorités de contrôle s'intéressent à des questions analogues, mais au niveau de chaque institution. Certaines autorités de contrôle modifient d'ailleurs leurs directives comptables pour les adapter aux besoins de chaque institution, alors qu'une application systématique des règles comptables à l'ensemble des établissements d'un secteur est essentielle pour éviter toute asymétrie dans les données calculées pour l'ensemble du secteur considéré.**

1.19 Le rôle central de la notion de secteur et l'application systématique de règles comptables sont des principes observés pour d'autres ensembles de données macroéconomiques tels que la comptabilité nationale, les agrégats monétaires et les statistiques bancaires internationales de la Banque des règlements internationaux (BRI). **Toutefois, l'analyse y est centrée sur des intérêts différents. La comptabilité nationale est axée sur la production, les revenus, la distribution et les emplois de ces revenus, et les créances et obligations financières qui en découlent. Comparé à ces catégories de données, le cadre conceptuel des ISF est davantage orienté sur la robustesse des fonds propres et la rentabilité, ce qui rend essentiel d'éviter un double comptage au niveau sectoriel des fonds propres et des activités qui y sont liées. Ainsi, l'analyse macroprudentielle préconise-t-elle la consolidation de comptes entre entités du même groupe, alors que la comptabilité nationale est fondée essentiellement sur des données brutes de production et d'activités d'entités considérées isolément même lorsqu'elles cohabitent au sein d'un groupe. L'accumulation de créances et d'obligations entre ICD présente aussi un intérêt pour l'analyse macroprudentielle, ne serait-ce que pour faire apparaître toute possibilité de contagion, alors que les agrégats monétaires sont centrés sur les actifs et passifs des institutions de dépôts vis-à-vis des autres secteurs, ignorant de ce fait les positions entre institutions de dépôts.**

1.20 Il convient de mentionner par ailleurs que, comparé à d'autres systèmes de mesure, l'amplitude de la couverture institutionnelle requise pour les besoins de

l'analyse macroprudentielle n'est pas clairement définie. **Étant donné que le Guide prescrit l'établissement des ISF sur une base consolidée par groupe aux fins de l'analyse de solidité financière, il peut y avoir lieu de consolider les activités des succursales et filiales avec celles de leur société mère, indépendamment du lieu où elles exercent leurs activités — pratique qui s'apparente plutôt aux règles comptables commerciales et aux modalités de contrôle applicables aux établissements pris individuellement. Les données retraçant des activités purement résidentes peuvent être présentées séparément si les autorités considèrent que cette approche peut apporter une réelle contribution à l'analyse de stabilité financière (par exemple, afin d'illustrer les liaisons avec d'autres données macroéconomiques). Ces questions sont examinées plus en détail au chapitre 5.**

1.21 Plus généralement, le Guide reconnaît que l'analyse des ISF doit prendre en considération la situation propre du pays concerné⁶. L'élément le plus pertinent pour toute analyse est la structure financière du pays — c'est-à-dire le nombre d'ICD, le degré de présence étrangère, le degré de participation de l'État, la taille relative des autres institutions financières et le degré d'utilisation des marchés de titres pour mobiliser des fonds. **Tous ces facteurs peuvent influencer sur l'interprétation des ISF. Des orientations sont donc proposées quant à la nature des informations sur la structure du système financier qui pourraient être diffusées, pour fournir un contexte pour l'analyse des ISF — y compris par voie d'examen par la méthode des groupes homogènes et d'analyse de dispersion — ainsi que des informations utiles aux responsables de la politique économique et aux autres usagers. Il importe aussi d'évaluer la robustesse de l'infrastructure financière d'un pays, en considérant par exemple le niveau de développement des marchés financiers et des systèmes de paiement. Le Guide dispense quelques conseils sur les types d'informations relatives à la structure du système financier qui pourraient être diffusées.**

1.22 Lors de la mise au point du cadre d'établissement des données, les consultations avec les experts ont soulevé quelques points qui vont au-delà des exigences des ISF retenus. **Tout d'abord, le cadre doit être souple pour qu'il soit possible de l'étoffer au fur et à mesure de l'évolution des besoins d'analyse; l'idée de déve-**

⁶Pour cette raison et vu le manque d'expérience à ce jour, le Guide ne donne pas de repère chiffré pour chaque ISF. **En outre, le Guide n'est pas le support adéquat pour présenter ce type d'information.**

opper des situations financières sectorielles pour les besoins de l'analyse macroprudentielle répond à ce souci. **Deuxièmement, l'inclusion de certaines séries chronologiques supplémentaires** a été recommandée en réponse à certains besoins spécifiques de l'analyse de solidité financière, telles que des données sur les passifs conditionnels et sur la valeur des actifs transférés aux entités à vocation spéciale; ces notions sont décrites à l'appendice III. **Troisièmement, dans la mesure du possible, le cadre conceptuel devrait s'appuyer sur les exigences statistiques connexes des organismes internationaux et régionaux et en tenir compte;** les services du FMI ont tenu des consultations avec d'autres institutions durant la production du *Guide*.

1.23 Le *Guide* reconnaît l'importance de la diffusion des ISF pour les opérateurs de marchés, les analystes et d'autres utilisateurs. **La diffusion fréquente des données** permet de prendre connaissance précocement des évolutions nouvelles et facilite la comparaison et l'analyse des données dans le temps. **Il est crucial aussi que toute diffusion des données soit accompagnée de la fourniture de métadonnées** (renseignements sur les données) de manière à permettre aux utilisateurs de comprendre la méthodologie sous-jacente. **Ces questions** sont examinées plus en détail au chapitre 12.

1.24 Enfin, l'expérience montre que les ISF ne représentent qu'une composante de l'analyse macroprudentielle. Sont également utiles 1) les indicateurs donnant une image plus générale de la conjoncture économique et financière — tels les prix des actifs, l'expansion du crédit, la croissance du produit intérieur brut (PIB) (et de ses composantes), l'inflation et la position extérieure; 2) le cadre institutionnel et réglementaire d'une économie (notamment évaluation de l'observation des normes internationales applicables au secteur financier); 3) les résultats de tests de résistance⁷; et, comme indiqué plus haut, 4) la structure du système financier et la robustesse de l'infrastructure financière. **Plus généralement, les ISF peuvent compléter les systèmes d'alerte avancée et contribuer à la prévention des crises.**

1.25 Combinée aux ISF, la technique des tests de résistance, en particulier, peut accroître leur utilité à plusieurs titres. Premièrement, les ISF sont habituellement le résultat de tests de résistance et, dans certains cas, un entrant «intermédiaire». **Par exemple, l'impact**

d'un choc macroéconomique se mesure la plupart du temps par son impact sur les ISF relatifs aux ratios de fonds propres. Deuxièmement, les tests de résistance peuvent fournir des informations sur les rapports entre différents ISF — lorsque ces tests font appel à des modèles de risque de crédit bancaire, le «choc» est répercuté au niveau des créances improductives, ce qui donne une mesure directe du lien existant entre l'évolution des ISF se rapportant aux créances improductives et celle des ISF correspondant aux ratios de fonds propres. **En outre, les tests de résistance offrent un moyen complémentaire, mais plus direct, d'évaluer certains types de risques qu'il est difficile de mesurer avec précision par le canal des ISF, notamment le risque de contagion entre banques.**

Structure du Guide

1.26 Le *Guide* est structuré en quatre parties : 1) cadre théorique (chapitres 2 à 5); 2) spécifications des ISF (chapitres 6 à 9); 3) établissement et diffusion des ISF (chapitres 10 à 12); 4) analyse des ISF (chapitres 13 à 15). Le *Guide* contient aussi des appendices.

1.27 Le *Guide* a pour objet d'encourager l'établissement et la diffusion des ISF retenus par le Conseil d'administration. **La deuxième partie offre des conseils spécifiques pour le calcul de chaque type d'ISF figurant dans la liste, mais, avant qu'un statisticien puisse être en mesure de suivre ces conseils, il convient de traiter des questions de définition : la définition de chaque secteur concerné, les principes de comptabilisation qui sous-tendent l'établissement des données, les descriptions des séries chronologiques particulières utilisées dans le calcul des ratios et l'étendue de la couverture institutionnelle de chaque secteur.** Ces questions font l'objet de la première partie. Dans la troisième partie, le *Guide* dispense des conseils sur les questions pratiques concernant l'établissement et la diffusion des données et susceptibles de poser des difficultés au statisticien au cours de son entreprise. La quatrième partie offre des renseignements sur l'utilisation des ISF pour les besoins de l'analyse.

1.28 Plus précisément, chaque chapitre est consacré à l'un des thèmes suivants :

Cadre théorique

- Le chapitre 2 recense et définit les principales institutions et les principaux marchés composant habituellement les systèmes financiers.

⁷Les tests de résistance sont des techniques servant à jauger la vulnérabilité des portefeuilles à des changements majeurs de la situation macroéconomique ou à des événements exceptionnels mais plausibles.

- Le chapitre 3 pose les principes de comptabilisation applicables aux ISF.
- Le chapitre 4 propose un cadre comptable et des états financiers sectoriels à partir desquels les séries chronologiques requises pour calculer les ISF sont identifiées et définies.
- Le chapitre 5 explique l'agrégation et la consolidation des données.

Spécifications des indicateurs de solidité financière

- Le chapitre 6 définit les indicateurs retenus pour les institutions collectrices de dépôts (ICD).
- Le chapitre 7 définit les indicateurs retenus pour les autres secteurs.
- Le chapitre 8 définit les indicateurs applicables aux marchés financiers.
- Le chapitre 9 dispense des conseils sur l'établissement des données sur les prix des biens immobiliers.

Établissement et diffusion des indicateurs de solidité financière

- Les chapitres 10 et 11 présentent une vue d'ensemble sur l'établissement des ISF.
- Le chapitre 12 propose un cadre pour la diffusion des ISF.

Analyse des indicateurs de solidité financière

- Le chapitre 13 aborde les relations entre les ISF et l'analyse macroprudentielle.
- Le chapitre 14 examine l'emploi d'ISF particuliers pour les besoins de l'analyse.
- Le chapitre 15 traite des groupes homogènes et des statistiques descriptives.

Appendices

1.29 L'appendice I résume les résultats de l'enquête menée en 2000 auprès des pays afin de mieux comprendre leurs besoins en IFS et les pratiques d'établissement y afférentes. **L'appendice II présente un tableau récapitulatif des informations détaillées pour chaque ISF figurant dans le *Guide*. L'appendice III propose des définitions additionnelles des IFS et des séries chronologiques. L'appendice IV contient des informations sur les moyens de calculer les ISF aussi bien à partir des comptes nationaux que de la comptabilité commerciale. L'appendice V est illustré d'exemples chiffrés. L'appendice VI traite de questions relatives au provisionnement, au risque de taux d'intérêt et aux tests de résistance sur lesquelles n'existait pas de consensus ou de bonne pratique au niveau international au moment de la rédaction du projet de *Guide*. Enfin, un glossaire est proposé à l'appendice VII.**

Terminologie

1.30 Une rubrique ou un instrument peut être nommé différemment selon la méthodologie employée. Il est donc nécessaire de signaler que les termes employés dans le *Guide* correspondent à la terminologie reprise dans la liste des ISF retenus. Par exemple, si les autorités de contrôle se réfèrent aux «réserves», le *Guide* parle de «provisions». **D'autres termes sont issus du *SCN 1993* — notamment pour les postes de la comptabilité sectorielle également couverts par le *SCN 1993* — ainsi que de la terminologie des autorités de contrôle. Dans quelques cas, le texte fait mention des différents termes utilisés pour une rubrique ou un instrument.**



PARTIE I
Cadre théorique

2. Vue d'ensemble du système financier

Introduction

2.1 Comme mentionné au chapitre 1, les ISF sont calculés et diffusés pour aider à évaluer et à surveiller les forces et les faiblesses des systèmes financiers. De telles évaluations doivent tenir compte de la situation spécifique du pays concerné, en particulier de la structure de son système financier. Pour simplifier, il importe de savoir si une économie est composée d'un petit ou d'un grand nombre de banques, si elle dispose ou non d'intermédiaires financiers diversifiés, si son marché boursier est complexe et liquide ou non, et si les intermédiaires financiers opèrent au niveau international. Ce chapitre recense et définit les principaux types d'opérateurs et de marchés dont sont habituellement composés les systèmes financiers.

Qu'est-ce qu'un système financier?

2.2 Un système financier est composé d'unités institutionnelles¹ et de marchés qui entretiennent des relations — généralement complexes — en vue de mobiliser des fonds à des fins de placement et de fournir des facilités — y compris des systèmes de paiement — pour le financement des activités commerciales. Le rôle des institutions financières est avant tout de servir d'intermédiaires entre les agents économiques qui offrent les fonds et ceux qui en ont besoin; de cette fonction résultent généralement les activités de transformation et de gestion des risques. Pour une institution collectrice de dépôts (ICD) notamment, le risque émane du rôle qu'elle joue dans la transformation des échéances — puisque ses passifs sont d'ordinaire à court terme (par exemple les dépôts à vue), tandis que ses actifs sont assortis d'échéances plus longues et sont souvent illiquides (par exemple les prêts). Les marchés financiers offrent un cadre dans lequel les créances financières peuvent s'échanger suivant des règles bien établies, et

¹Une unité institutionnelle est une entité — comme un ménage, une entreprise ou un organisme des administrations publiques — qui est en droit, en son nom propre, de posséder des actifs, de souscrire des passifs, de s'engager dans des activités économiques et d'effectuer des transactions avec d'autres unités.

ils peuvent faciliter la gestion et la transformation des risques. Ils jouent aussi un rôle important pour identifier les prix du marché («révélation du prix»).

2.3 Les ICD tiennent un rôle prépondérant dans tout système financier. Ces institutions constituent souvent un lieu pratique pour investir et emprunter des fonds, et sont à ce titre une source d'actifs liquides et de fonds pour le reste de l'économie. Elles proposent aussi des services de paiement sur lesquels tous les autres opérateurs peuvent s'appuyer pour la conduite de leurs opérations. De ce fait, la défaillance d'ICD risque d'avoir des répercussions considérables sur les activités de tous les autres opérateurs financiers et non financiers, ainsi que sur le fonctionnement de l'ensemble du système financier et la confiance à son égard. L'analyse de la santé et de la solidité des ICD est donc au cœur de toute évaluation de la stabilité du système financier.

Sociétés financières²

Institutions collectrices de dépôts (ICD)³

2.4 Le terme «banque» sert globalement à distinguer les institutions financières dont l'activité principale

²Dans le présent *Guide*, à moins d'indications contraires explicites, l'intention est de calquer les définitions des secteurs et sous-secteurs institutionnels sur celles du *SCN 1993*.

³Outre qu'il définit clairement le type d'institutions couvertes, le *Guide* emploie le terme «institutions collectrices de dépôts» plutôt que le terme «autres institutions de dépôts» utilisé dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*, parce que les institutions couvertes peuvent être différentes. Afin de tenir compte de l'intérêt analytique du concept de «monnaie au sens large», la définition des autres institutions de dépôts inclut l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés financières résidentes qui émettent des passifs inclus dans la définition nationale de la monnaie. Cette définition peut exclure des unités institutionnelles qui sont comprises (ou inclure des unités non comprises) dans la définition du *Guide* (par exemple, certaines banques offshore). En particulier, les fonds communs de placement monétaires sont explicitement exclus des ICD dans le *Guide* (voir paragraphe 2.10), mais ils peuvent être inclus dans les autres institutions de dépôts dans le *MSMF*. Toute unité institutionnelle classée parmi les autres institutions de dépôts qui ne satisfait pas à la définition d'une ICD dans le *Guide* devrait être classée parmi les autres sociétés financières.

consiste à accepter des dépôts, puis à reprêter ou à réinvestir ces fonds pour leur propre compte. Dans de nombreux pays, les «banques» sont définies par la législation bancaire ou des réglementations analogues dont elles relèvent pour les besoins du contrôle. Dans le *Guide*, les banques et autres institutions collectrices de dépôts (autres que la banque centrale) sont regroupées dans le secteur institutionnel dénommé «ICD». Les ICD sont définies comme des unités dont l'activité principale est l'intermédiation financière — c'est-à-dire qu'elles acheminent les fonds des prêteurs vers les emprunteurs en servant d'intermédiaires pour leur propre compte et

- qu'elles ont des passifs sous forme de dépôts payables à vue, transférables par chèque ou utilisables pour effectuer des paiements;
- ou qu'elles ont des passifs sous forme d'instruments qui ne sont pas nécessairement transférables directement, tels que les certificats de dépôt à court terme, mais qui constituent de proches substituts des dépôts pour la mobilisation de ressources financières et sont inclus dans la masse monétaire au sens large.

2.5 Les banques commerciales, qui acceptent habituellement des dépôts et ont un rôle essentiel dans les systèmes de paiement, sont couvertes par cette définition des ICD. Ces banques, qui participent à un système de compensation commun, sont parfois appelées sociétés créatrices de monnaie. Parmi les autres types d'institutions couvertes par la définition figurent les institutions dénommées banques d'épargne (y compris les caisses d'épargne privée, ainsi que les associations d'épargne et de prêt), les banques de développement, les mutuelles et coopératives de crédit, les banques d'investissement, les banques de crédit hypothécaire et les sociétés de crédit immobilier (que leur spécialisation distingue des banques commerciales), et les sociétés de microfinancement qui acceptent des dépôts. Les banques sous contrôle de l'État (par exemple, les caisses d'épargne postale, et les banques de crédit agricole ou de crédit au logement) sont également des ICD s'il s'agit d'unités institutionnelles distinctes de l'administration et si elles satisfont à la définition d'une ICD énoncée au paragraphe 2.6. Cette liste n'est pas exhaustive et la classification parmi les ICD dépend des fonctions de l'établissement et non de sa dénomination.

2.6 Dans une économie, la définition des ICD devrait englober un groupe d'institutions qui satisfont à la définition des banques et institutions similaires, selon la

législation bancaire ou une autre réglementation, parce que, comme pour la définition statistique des ICD, un critère juridique commun aux banques est la collecte de dépôts. Si certaines institutions sont des banques au regard de la loi, mais ne sont pas des ICD comme décrit plus haut, elles devraient néanmoins être classées parmi les ICD pour les besoins du *Guide*; leur statut devrait toutefois être signalé dans la description des ISF, avec une indication de leur importance relative dans les données numériques diffusées.

2.7 Réciproquement, s'il existe d'autres groupes d'institutions qui satisfont à la définition des ICD dans le *Guide*, mais qui ne sont pas des banques ou des institutions similaires d'un point de vue juridique, ces institutions devraient être recensées séparément pour que leur importance relative dans les données numériques diffusées puisse être évaluée.

2.8 Comme noté au chapitre 1 et expliqué plus en détail au chapitre 5, les ICD peuvent être regroupées sur la base de caractéristiques communes pour les besoins de l'analyse. Deux catégories d'entités déclarantes sont spécifiquement identifiées dans le *Guide* : les ICD de droit national et sous contrôle national, y compris leurs succursales et filiales étrangères, et les ICD résidentes.

Cas particuliers

2.9 Les sociétés holding sont des entités qui contrôlent un groupe de filiales et dont la principale activité est d'exercer le contrôle et la direction de ce groupe plutôt que de collecter des dépôts. Le *Guide* portant essentiellement sur la santé et la solidité des ICD en tant que secteur, les sociétés holding devraient en principe être exclues du secteur des ICD, même si l'activité principale de leurs filiales est la collecte de dépôts. Les sociétés holding devraient plutôt être classées parmi les autres sociétés financières. Il est admis que cette méthode n'est peut-être pas conforme au *SCN 1993*, mais elle s'aligne sur les orientations actuelles des autorités de contrôle⁴. Il peut être néanmoins intéressant d'obtenir des informations sur les conglomérats

⁴Le projet d'Accord de Bâle révisé (ou Bâle II) propose d'élargir la déclaration consolidée pour y inclure les sociétés holding bancaires. Selon le paragraphe 4.100 du *SCN 1993*, une société holding est classée en fonction du type d'activité principalement exercé par le groupe qu'elle contrôle, à moins qu'aucune activité financière particulière ne prédomine dans le groupe, auquel cas la société est classée parmi les autres intermédiaires financiers. Par conséquent, la classification d'une société holding dans le secteur des ICD dans le *SCN 1993* est fonction de toutes les activités de toutes les unités du groupe et pas seulement d'une filiale qui serait elle-même ICD.

financiers qui se trouvent sous la direction de sociétés holding, comme noté à l'appendice III.

2.10 Dans le *Guide*, il est recommandé de ne pas classer les *fonds communs de placement monétaires* parmi les ICD, mais bien comme fonds de placement parmi les autres sociétés financières (voir plus loin), parce que la nature et la réglementation de leurs activités diffèrent de celles des ICD, même si leurs passifs peuvent être inclus dans la monnaie au sens large. Un traitement similaire est recommandé pour toutes les autres institutions qui effectuent essentiellement des opérations sur des valeurs mobilières et qui émettent des passifs inclus dans la monnaie au sens large sans être des dépôts.

2.11 Il n'existe guère d'harmonisation internationale des lois ou des pratiques pour ce qui est du traitement des *banques en difficulté*, les pouvoirs publics recourant à des méthodes d'assainissement qui diffèrent tant par leur perspective temporelle que par leur nature — de l'application de la loi bancaire et de la limitation de nouvelles activités à la mise sous séquestre et à la liquidation des établissements (par exemple, Asser, 2001, et Garcia, 2000). Le *Guide* recommande, pour calculer les ISF, de continuer à inclure parmi les ICD déclarantes les institutions financières en difficulté qui, par ailleurs, satisfont à la définition d'une ICD. Leurs actifs et leurs passifs font partie intégrante du système des ICD et leur assainissement pourrait être coûteux. Ainsi, jusqu'à ce qu'une ICD soit liquidée — c'est-à-dire que tous les actifs et les passifs sont apurés et/ou rachetés, et l'entité cesse d'exister — ou tous les passifs sous forme de dépôts sont sortis du bilan — soit par remboursement, soit par transfert à une autre entité — son bilan et son compte de résultats continuent d'être inclus dans les données servant au calcul des ISF du secteur des ICD.

2.12 Si les banques en difficulté détiennent des positions considérables, l'établissement de données incluant ces ICD et d'autres données les excluant peut être envisagé, surtout si le processus de liquidation est très long⁵. Dans la description des ISF, il pourrait être utile d'indiquer l'importance relative des don-

⁵Par exemple, cela pourrait être envisagé si des banques en difficulté sur une longue période présentent une forte exposition au risque de change, ce qui n'est pas le cas d'ICD «actives». En outre, durant un processus de liquidation prolongé, il est admis qu'il peut être difficile de recueillir des renseignements à jour sur les banques en difficulté.

nées sur les banques en difficulté à l'ensemble des données diffusées.

Banque centrale

2.13 La *banque centrale* est l'institution financière nationale qui contrôle les éléments essentiels du système financier et a notamment pour fonction d'émettre la monnaie fiduciaire, de gérer les réserves de change et de fournir du crédit aux ICD. Les banques centrales sont exclues de la population déclarante pour l'établissement des ISF.

Autres sociétés financières

2.14 Les *autres sociétés financières* sont les sociétés financières qui sont engagées principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaires financiers étroitement liées à l'intermédiation financière, mais qui ne sont pas classées parmi les ICD⁶. Leur importance dans le système financier varie selon les pays. Les autres sociétés financières sont les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les autres intermédiaires financiers et les auxiliaires financiers. La catégorie des autres intermédiaires financiers regroupe les courtiers en valeurs mobilières, les fonds de placement (y compris les fonds communs de placement monétaires) et d'autres institutions telles que les sociétés de financement et les sociétés de crédit-bail. Figurent aussi dans cette catégorie les sociétés de gestion d'actifs créées spécifiquement pour gérer les actifs improductifs transférés d'autres sociétés financières, généralement des ICD⁷. Quant aux auxiliaires financiers, il s'agit des sociétés qui tiennent un rôle d'agent plutôt que d'opérateur principal, tels que les teneurs de marché. Une description détaillée de toutes ces catégories de sociétés financières figure au glossaire de l'appendice VII.

Sociétés non financières

2.15 Les *sociétés non financières* sont importantes pour la santé et la solidité des sociétés financières dont elles sont clientes. Les sociétés non financières sont des entités institutionnelles dont l'activité principale

⁶Sous réserve qu'elles n'acceptent pas de dépôts, les autres sociétés financières comprennent les fonds créés pour placer les revenus provenant de sources spécifiques, telles que les ventes de pétrole, au profit des générations futures.

⁷Si une telle société enregistre des dépôts sur son bilan, elle est classée parmi les ICD. À l'appendice III, il est envisagé de collecter des données supplémentaires sur les créances improductives de ces sociétés.

consiste à produire des biens ou des services non financiers destinés à être vendus à des prix significatifs du point de vue économique⁸. Il s'agit des sociétés non financières, des quasi-sociétés non financières⁹ et des institutions sans but lucratif produisant des biens ou des services non financiers destinés à être vendus à des prix significatifs du point de vue économique. Elles peuvent être sous le contrôle du secteur public.

Ménages

2.16 Les *ménages* sont aussi des clients des sociétés financières. Ce sont de petits groupes de personnes qui partagent le même logement, mettent en commun une partie ou la totalité de leurs revenus et de leur patrimoine, et consomment collectivement certains types de biens et de services (par exemple, le logement et la nourriture). Les personnes vivant seules sont également considérées comme des ménages. Les ménages peuvent exercer toutes sortes d'activités économiques, y compris des activités de production.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

2.17 Les *ISBLSM* ont pour fonction principale de fournir des biens et des services aux ménages ou à l'ensemble de la collectivité à titre gratuit ou à des prix qui ne sont pas significatifs du point de vue économique (elles sont alors classées parmi les producteurs non marchands), à l'exception de celles qui sont contrôlées et financées essentiellement par des administrations publiques, celles-ci faisant partie du secteur des administrations publiques (voir paragraphe 2.18). Les *ISBLSM* sont financées principalement par des contributions, des cotisations de leurs membres ou des revenus perçus sur leurs actifs réels ou financiers. Bien qu'elles soient clientes des sociétés financières, leur influence sur la stabilité financière de l'économie est limitée. Parmi les *ISBLSM* figurent les associations de consommateurs, les syndicats et les œuvres de bienfaisance financées par transferts volontaires.

⁸Un prix significatif du point de vue économique est un prix qui influe de manière significative sur les quantités que les producteurs sont disposés à fournir et sur les quantités que les acheteurs souhaitent acquérir.

⁹Une quasi-société est une entreprise non constituée en société qui fonctionne comme une société. En général, elle tient des comptes séparés de ceux de son (ses) propriétaire(s) et/ou, si elle appartient à un non-résident, elle exerce des activités de production d'une ampleur significative dans l'économie résidente pendant une durée indéfinie ou prolongée.

Administrations publiques

2.18 Les *administrations publiques* exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné. Les administrations publiques sont habilitées à lever des impôts, à emprunter, à fournir des biens et services à la collectivité ou aux particuliers, ainsi qu'à redistribuer les revenus. Elles influencent les activités des sociétés financières, et peuvent être influencées par ces activités. Le secteur des administrations publiques est composé de ministères, antennes, agences, fondations, instituts, institutions non marchandes sans but lucratif contrôlées et principalement financées par les administrations publiques, et autres organismes sous contrôle public exerçant des activités non marchandes. Les unités des administrations publiques peuvent opérer au niveau central, au niveau des États fédérés ou au niveau local.

Secteur public

2.19 Le *secteur public* se compose des administrations publiques, de la banque centrale et des entités du secteur des ICD et des autres secteurs qui sont des sociétés publiques. Une *société publique* est définie comme une société non financière ou financière soumise au contrôle d'une ou plusieurs unité(s) des administrations publiques, le contrôle d'une société étant entendu comme la capacité de déterminer sa politique générale en choisissant au besoin des administrateurs appropriés. La notion de contrôle fait l'objet d'un examen plus approfondi au paragraphe 5.7.

Marchés financiers

2.20 Un marché financier peut être défini comme un marché sur lequel les entités ont la possibilité d'échanger des créances financières conformément à un ensemble de règles formelles. Il existe différents types de marchés financiers, selon la nature des créances négociées : marchés monétaires, marchés obligataires, marchés des actions, marchés des produits dérivés, marchés des produits de base et marchés des changes.

2.21 Le *marché monétaire* permet de prêter et d'emprunter à court terme. Les instruments à court terme qui y sont négociés sont les bons du Trésor, les effets de la banque centrale, les certificats de dépôt, les acceptations bancaires et les billets de trésorerie. Les emprunts peuvent aussi prendre la forme d'accords de pension ou d'accords similaires. Ce marché procure

des liquidités à court terme aux administrations publiques et aux sociétés financières et non financières. Un marché monétaire actif permet aux opérateurs de gérer leurs liquidités de manière efficiente en facilitant le placement des liquidités excédentaires dans des actifs rémunérés, qui peuvent être mobilisés en cas de nécessité, et en offrant une source de fonds à ceux qui ont besoin de liquidités ou qui souhaitent financer des positions à court terme sur d'autres marchés.

2.22 Le *marché interbancaire* est un type particulier de marché monétaire où les banques accordent des prêts à d'autres banques. Les banques qui disposent de liquidités excédentaires peuvent ainsi prêter ces fonds à celles qui manquent de liquidités, souvent au jour le jour et généralement sans garantie. Un marché interbancaire efficient améliore le fonctionnement du système financier en permettant à la banque centrale d'injecter ou de retirer des liquidités du système dans de meilleures conditions, et aux banques de redistribuer entre elles leurs excédents ou pénuries de liquidités sans causer d'instabilité excessive des taux d'intérêt. Si les fonds ne circulent pas librement sur le marché interbancaire, les banques ont du mal à gérer leurs liquidités, ce qui pose un risque pour la stabilité financière, et la banque centrale pourrait être forcée de fournir des liquidités aux banques au cas par cas, ce qui compliquerait la gestion de la politique monétaire.

2.23 Le *marché obligataire* est le marché des titres de créance à plus long terme émis par les administrations publiques et les sociétés financières et non financières. Ce marché permet à un emprunteur d'obtenir des fonds à long terme en émettant des titres de créance, tout en donnant aux investisseurs la possibilité d'acheter et de vendre ces titres. Pour les emprunteurs, ce marché offre une source de financement à long terme autre que les prêts bancaires et, dans le cas des titres adossés à des actifs — pour lesquels les revenus et les remboursements de principal sont fonction d'un ensemble d'actifs tels que les prêts —, il permet en fait à un prêteur de convertir des actifs illiquides en titres négociables¹⁰. Un marché obligataire actif permet aussi de répartir le risque de crédit sur de nombreux investisseurs, ce qui réduit la possibilité d'une concentration de ce

risque, et fournit aux emprunteurs des informations à jour sur l'évaluation de leur solvabilité par le marché. Les obligations constituent aussi un instrument de placement pour les investisseurs ayant une perspective à long terme, par exemple les fonds de pension, dont les engagements sont à long terme.

2.24 Le *marché des actions* est le marché où sont négociés les titres de participation. Un marché des actions actif peut constituer pour l'entreprise émettrice une source importante de capitaux et pour l'investisseur l'occasion de tirer parti de la croissance future de l'entreprise par le biais des paiements de dividendes et/ou d'une augmentation de la valeur résiduelle après désintéressement de tous les créanciers. Cependant, la valeur de marché du titre de participation peut aussi baisser. Le volume des opérations sert d'indicateur de la liquidité des marchés d'actions.

2.25 Les *marchés des dérivés financiers* diffèrent des marchés monétaires, obligataires et des actions en ce sens que les instruments — tels que les swaps et les options — sont utilisés pour échanger des risques financiers, qui résultent par exemple des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, avec des opérateurs qui sont plus aptes ou plus disposés à les courir. Le risque de crédit peut aussi être négocié, par le biais des dérivés de crédit. La valeur des dérivés est fonction du prix de l'instrument sous-jacent — le prix de référence. Ces marchés peuvent aider à élargir l'activité des marchés financiers dans la mesure où, par exemple, les investisseurs peuvent s'y débarrasser du risque financier inhérent à un titre, tel le risque de change, qui autrement les aurait dissuadés d'acquiescer ce titre. Cependant, les dérivés financiers peuvent aussi servir à prendre des risques, et donc menacer la stabilité financière si des pertes considérables sont enregistrées.

2.26 Sur les marchés financiers, la *liquidité* est une notion importante parce qu'elle permet aux investisseurs de gérer leurs portefeuilles et leurs risques de manière plus efficiente, ce qui tend à réduire le coût de l'emprunt. La liquidité du marché comporte plusieurs dimensions : l'étroitesse, la profondeur, l'instantanéité et la résilience. L'étroitesse est la capacité d'un marché de faire concorder l'offre et la demande de manière efficiente; elle peut être mesurée par l'écart entre les cours acheteur et vendeur. La profondeur est la capacité d'un marché d'absorber un volume d'opérations élevé sans répercussion significative sur les prix; elle peut être mesurée approximativement par le montant des opérations sur une période donnée et le nombre

¹⁰Les titres adossés à des actifs présentent plusieurs caractéristiques essentielles : le prêteur initial cède en général les actifs à une société de fiducie ou à un autre intermédiaire (société relais, fonds commun de créances); dans le cas d'une ICD, cette opération libère les «fonds propres» que l'ICD doit détenir en vertu de la réglementation pour garantir les actifs. L'intermédiaire finance l'achat des actifs par l'émission de titres.

de titres concourant à la formation du prix d'équilibre. L'instantanéité est la vitesse à laquelle les ordres peuvent être exécutés et réglés, et la résilience est le rythme auquel les fluctuations de prix causées par des déséquilibres entre les ordres se dissipent.

Systeme de paiement

2.27 Un système de paiement est composé d'un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et (habituellement) de systèmes interbancaires de transferts de fonds qui garantissent la circulation de la monnaie. Le système de paiement est un canal par lequel les chocs peuvent se transmettre entre systèmes et marchés financiers. Il est impératif de disposer d'un système de paiement robuste pour maintenir et promouvoir la stabilité financière. Un large consensus international s'est donc dégagé sur la nécessité de renforcer les systèmes de paiement en encourageant l'adoption de normes et de pratiques universellement reconnues pour leur conception et leur fonctionnement (BRI, 2001a et 2003a).

Marchés immobiliers

2.28 L'expérience a montré que les marchés immobiliers peuvent constituer une source importante d'instabilité financière. Ces marchés permettent de négocier des créances et des investissements immobiliers, et peuvent aussi inclure des marchés où se financent des opérations immobilières. Dans le *Guide*, l'immobilier englobe à la fois les terrains et les bâtiments (y compris d'autres structures servant de logement, comme les habitations flottantes). Les terrains constituant des ressources plus ou moins fixes — de même que les bâtiments, à court terme —, l'immobilier se prête traditionnellement aux activités spéculatives — lorsque la demande et les prix augmentent considérablement sur une courte période —, ce qui se traduit souvent par des flux de financement élevés. En outre, pour les ménages, les variations de la valeur de leur patrimoine immobilier peuvent avoir un effet significatif sur leur comportement économique.

3. Principes comptables applicables aux indicateurs de solidité financière

Introduction

3.1 L'établissement des données relatives aux positions et aux flux qui seront utilisées dans le calcul des ISF doit s'appuyer sur un ensemble cohérent de principes comptables. Le présent chapitre porte sur les principes comptables qui pourraient être employés, en s'inspirant des normes internationales déjà en vigueur et en tenant compte des besoins analytiques des ISF. Il est néanmoins admis qu'aujourd'hui, dans la pratique, les normes prudentielles, comptables et statistiques universellement reconnues ne sont pas totalement respectées par tous les pays. C'est pourquoi les pays sont encouragés à indiquer, lors de la diffusion de toute information, les principes comptables sous-jacents à l'établissement des séries d'ISF, de même que les principales hypothèses posées.

Définition des flux et des positions

3.2 Dans le *Guide*, les données relatives aux flux incluent les transactions portant sur les biens, les services, les revenus, les transferts, les actifs non financiers et financiers; les gains et les pertes découlant des variations de prix ou de taux de change, et les autres variations du volume des actifs, telles que les pertes imputables à des événements extraordinaires. Dans certaines circonstances, les coûts potentiels peuvent aussi être inclus. Les données relatives aux positions sont la valeur des stocks d'actifs et de passifs non financiers et financiers¹.

Moment d'enregistrement des flux et des positions

3.3 Le *Guide* préconise que les flux et les positions soient enregistrés sur la base des droits et obligations.

¹Aux pages 75 à 83 du *SCN 1993* et aux pages 9 à 12 du *Système européen de comptabilité 1995* (Eurostat, 1996) se trouve une définition plus complète des transactions et autres flux, ainsi que des positions. Toutefois, dans le cadre conceptuel du *SCN 1993*, les coûts potentiels ne sont pas inclus dans les flux.

Selon les règles de la comptabilité sur la base des droits et obligations (aussi dénommée «sur la base des droits constatés»), les flux sont comptabilisés au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou s'éteint. Autrement dit, les revenus et les gains sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis et les charges et pertes lorsqu'elles sont engagées, et non lorsque des liquidités sont reçues ou décaissées. Les actifs et les passifs inconditionnels sont comptabilisés, mais les positions conditionnelles ne le sont pas.

3.4 La comptabilité sur la base des droits et obligations est adoptée parce que, faisant correspondre le moment d'enregistrement au moment où les flux de ressources et les gains et pertes de valeur sont constatés, elle est le meilleur moyen d'observer les conséquences économiques des transactions et des autres événements sur la santé et la solidité des entités déclarantes. Cette méthode présente en outre l'avantage de répertorier tous les types de flux, qu'il y ait ou non échange de liquidités.

3.5 L'existence et l'encours des actifs ou des passifs sont déterminés à tout moment en vertu du principe de propriété². Ainsi, pour les titres de créance, le créancier détient une créance sur le débiteur et ce dernier a une obligation vis-à-vis du créancier³.

3.6 Lorsqu'une opération est effectuée sur des actifs, la position doit être enregistrée à la date du changement de propriété (date de valeur), lorsque le créateur et le débiteur ont inscrit dans leurs livres la créance et l'engagement, respectivement. Si un actif existant est vendu par une entité à une autre, les deux entités comptabilisent la transaction à la date du changement de propriété. La date de l'enregistrement peut être

²Les IAS (normes comptables internationales) s'appuient sur des critères de probabilité d'avantages économiques futurs qui peuvent être mesurés de manière fiable et sur des critères de contrôle pour comptabiliser les actifs. Dans la comptabilisation des opérations des filiales, le *Guide* adopte également le concept de contrôle (voir paragraphe 5.7).

³Le *Guide* ne comptabilise donc aucune répudiation unilatérale de dette par le débiteur.

précisée pour assurer la correspondance des écritures comptables dans les livres des deux parties. Lorsqu'il est impossible de fixer la date précise à laquelle a eu lieu le changement de propriété, la date à laquelle le créancier reçoit un paiement en espèces ou sous la forme d'un autre actif est la date prise en compte. Lorsque la fourniture d'un service, l'accumulation d'intérêts ou un événement donnent naissance à une demande de transfert (telle qu'une imposition), une créance financière est créée et existe jusqu'à ce que le paiement soit effectué ou la dette annulée. Les commissions, comme les intérêts, peuvent courir de manière continue. Une fois que les dividendes sont déclarés payables, ils sont enregistrés comme actif ou comme passif jusqu'à leur versement.

3.7 Le *Guide* recommande de faire courir les intérêts de manière continue sur les titres de créance, en faisant correspondre le coût et le décaissement des fonds, et en majorant le montant du principal jusqu'au remboursement des intérêts⁴. Le *Guide* préconise que les intérêts courent au taux — rendement effectif — convenu au moment de l'émission du titre de créance. Par exemple, pour un prêt, c'est le taux d'intérêt qui figure dans le contrat. Donc, pour les titres à taux fixe, le taux de rendement effectif est le taux d'intérêt auquel seront versés les futurs paiements pour correspondre au prix d'émission. Pour les titres à taux variable, le rendement variera dans le temps selon les modalités du contrat. Il convient de ne procéder à aucun ajustement des produits d'intérêts en cas de gains ou de pertes découlant de contrats sur dérivés financiers, car ceux-ci sont considérés comme gains et pertes sur instruments financiers (voir paragraphe 4.22). Ces recommandations relatives à l'accumulation des intérêts correspondent dans l'ensemble à la méthode préconisée dans les normes statistiques et comptables internationales connexes⁵. Lorsqu'un titre est échangé, il est toutefois admis que, pour les données établies conformément aux IAS (IAS 18.31), les intérêts courent pour le nouveau créancier au taux de rendement effectif au moment de l'acquisition du titre et non pas au moment de l'émission du titre⁶.

⁴L'accumulation des intérêts sur les actifs improductifs est abordée au chapitre 4.

⁵Dans certains systèmes comptables, certains frais sont traités comme une partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier et influent donc sur le taux auquel les intérêts courent. Comme noté sous «Frais et commissions à recevoir/à payer» à l'appendice IV (p. 335), cette méthode est suivie dans les IAS.

⁶Il est donc possible que les produits d'intérêts pour des instruments financiers échangés soient déclarés de manière asymétrique par les ICD débitrices et créancières. Il est possible de calculer les produits

3.8 Les charges d'intérêts qui courent pendant une période d'enregistrement doivent être comptabilisées comme une charge (un produit) pour cette période. En ce qui concerne les données relatives aux positions, il existe trois possibilités pour les charges d'intérêts qui courent : 1) elles sont payées pendant la période de déclaration, auquel cas il n'y a aucun impact sur les positions de fin de période; 2) elles ne sont pas payées parce qu'elles ne sont pas encore exigibles; par exemple, les intérêts d'un prêt ou d'un titre de créance sont versés tous les six mois et la position est mesurée à la fin des trois premiers mois de cette période — auquel cas, les positions sont majorées du montant des intérêts courus au cours de la période de trois mois ou 3) elles ne sont pas payées lorsqu'elles sont exigibles et dans ce cas, les positions sont majorées du montant des intérêts courus pendant la période (à l'exclusion des provisions spécifiques pour ces intérêts — voir aussi paragraphe 4.19). Le *Guide* recommande d'inclure dans la valeur des actifs sous-jacents les charges d'intérêts courus qui sont pas encore exigibles.

3.9 Pour les obligations émises au-dessous du pair ou sans coupon, la différence entre le prix d'émission et la valeur à l'échéance est traitée comme des intérêts, qui courent sur la durée de vie de l'obligation. Comme les produits d'intérêts calculés dépassent les paiements de coupons pour ces titres, la différence est incluse dans le principal de l'actif. Pour les titres émis au-dessus du pair, les paiements de coupons dépasseront les produits d'intérêts calculés et la différence réduira le principal.

Arriérés

3.10 Le non-paiement du principal ou des intérêts lorsqu'ils sont exigibles, par exemple au titre d'un prêt, crée des arriérés. Les arriérés doivent être enregistrés à partir de leur création, c'est-à-dire lorsque les paiements ne sont pas effectués⁷, jusqu'à leur extinction, c'est-à-dire lorsqu'ils sont remboursés, rééchelonnés ou annulés par le créancier. Les arriérés doivent continuer d'être comptabilisés dans l'instru-

d'intérêts sur la base de la moyenne du rendement effectif courant pour la période. Ce rendement est observable par les deux parties, ce qui réduit le risque d'une déclaration asymétrique. Toutefois, au moment de la rédaction du présent *Guide*, aucun consensus n'existe sur les avantages de l'adoption plus générale de cette méthode dans les statistiques macroéconomiques.

⁷Il est admis que dans certains cas, les arriérés naissent pour des raisons opérationnelles plutôt que du fait d'une réticence ou d'une incapacité à payer. Quoiqu'il en soit, en principe, ces arriérés doivent être enregistrés en tant que tels s'ils sont impayés à la date de référence.

ment sous-jacent (à l'exclusion des provisions pour accumulation d'intérêts sur les actifs improductifs — voir aussi paragraphe 4.19).

3.11 Si les paiements de la dette sont garantis par un tiers (le garant) et si le débiteur manque à ses obligations, le débiteur enregistre un arriéré jusqu'à ce que le créancier invoque les modalités du contrat prévoyant le jeu de la garantie. Une fois la garantie activée, le débiteur n'enregistre plus d'arriéré puisque la dette est imputée au garant. Autrement dit, l'arriéré du débiteur s'éteint comme s'il avait été remboursé. Selon les modalités du contrat, en cas d'activation d'une garantie, la dette n'est pas classée parmi les arriérés du garant, mais comme une dette à court terme jusqu'à l'expiration du délai de remboursement.

Contrats conditionnels

3.12 De nombreux types de contrats financiers entre unités institutionnelles donnent naissance à des obligations conditionnelles d'effectuer des paiements ou de fournir des biens ayant une valeur économique⁸. Dans ce contexte, «conditionnel» signifie que la créance ne prend effet que si une ou plusieurs conditions stipulées se présentent. Ces contrats *conditionnels* ne sont pas considérés comme des actifs (passifs) financiers dans le *Guide*, parce que ce ne sont pas des créances (obligations) pleinement constituées. Néanmoins, ces contrats exposent à des risques.

3.13 Les types de contrats conditionnels pour lesquels des données pourraient être recueillies sur la base des risques potentiels maximums auxquels ils exposent sont décrits ci-après⁹ :

3.14 Les *garanties de prêts et autres paiements* constituent des engagements à effectuer des paiements à des tiers lorsqu'une autre partie, telle qu'un client du garant, ne respecte pas certaines obligations contractuelles. Il s'agit de passifs conditionnels, car le paiement n'est requis que si le client ne s'acquitte pas de ses obligations et jusqu'à ce moment-là aucun passif n'est enregistré au bilan du garant. Le risque commercial ou le risque de non-exécution des obligations financières

par l'emprunteur est le type de risque couramment assumé par une ICD qui se porte garante.

3.15 Les *lettres de crédit* sont incluses dans les garanties de paiement. Les lettres de crédit irrévocables et de garantie sont des garanties d'effectuer un paiement en cas d'inexécution par le client sous réserve que toutes les conditions prévues par la lettre soient remplies. Les lettres de crédit constituent un important mécanisme du commerce international. Les lettres de crédit révoquables autorisent la modification des modalités de la lettre sans approbation préalable du bénéficiaire. Les *garanties de bonne fin* sont également incluses : elles ne couvrent normalement qu'une partie de la valeur du contrat, mais, en fait, elles garantissent à un acheteur de produits, par exemple un importateur, que le vendeur, par exemple un exportateur, respectera les modalités du contrat.

3.16 Les *lignes de crédit* et les *engagements de crédit*, y compris les prêts accordés mais non décaissés, sont des contrats conditionnels qui garantissent que les fonds non tirés seront disponibles à l'avenir, mais aucun passif/actif financier n'est constitué jusqu'à ce que ces fonds soient effectivement avancés.

3.17 Les engagements de crédit incluent les facilités de substitution inutilisées telles que les *facilités d'émission d'effets*, qui garantissent que les parties seront en mesure de vendre les titres de créance à court terme qu'elles émettent et que les sociétés financières qui offrent la facilité achèteront tous les effets non vendus sur le marché. Parmi les autres facilités de garantie d'effets qui offrent un crédit conditionnel ou des facilités d'achat de substitution figurent les *facilités à prise ferme renouvelable*, les *mécanismes de financement à options* et les *facilités d'émission internationale d'effets*. Les institutions financières bancaires et non bancaires offrent ce type de facilités d'achat de substitution.

3.18 Les *coûts potentiels* (tels que les pertes potentielles des ICD sur des actifs financiers en général ou les coûts des sociétés non financières liés aux garanties de produits) ne sont pas considérés dans le *Guide* comme des passifs à inscrire au bilan, car il n'existe pas juridiquement de créance ni d'engagement. Toutefois, si ces coûts potentiels peuvent être évalués d'une manière fiable, ils sont inclus parmi les charges dans le compte de résultat (par exemple sous la forme de provisions), ce qui permet de mesurer plus exactement la santé financière courante. Il est préférable que les montants

⁸Dans le *Guide*, les dérivés financiers, tels que définis au chapitre 4, y compris les dérivés de crédit, sont des positions réelles — et non pas conditionnelles.

⁹L'évaluation des passifs conditionnels est complexe et dépend, entre autres, de la probabilité de l'«événement» conditionnel. Elle est examinée plus en détail au chapitre 9 de FMI (2003b).

ainsi provisionnés soient inclus sous la forme d'une réserve générale dans le capital social et les réserves¹⁰, conformément à la réglementation prudentielle, mais pas aux IAS (voir également l'encadré 4.4).

3.19 Si ces coûts se concrétisent ultérieurement, il n'y a aucune conséquence sur le résultat net, car les coûts ont déjà été comptabilisés¹¹, mais les réserves générales (et donc le capital social et les réserves) baissent. De plus, soit la valeur des actifs diminue — par exemple par le biais d'un règlement de la charge ou d'une diminution de la valeur d'un instrument —, soit un passif est comptabilisé au bilan. Une surestimation des coûts potentiels peut être compensée au cours des périodes ultérieures, par exemple par une reprise de provision ayant pour effet d'accroître le résultat.

Évaluation

3.20 Le *Guide* privilégie les méthodes qui peuvent donner l'évaluation la plus réaliste de la valeur d'un instrument ou poste¹² à tout moment. Cette stratégie appuie l'analyse macroprudentielle en facilitant l'établissement de mesures de la robustesse des fonds propres et de la rentabilité qui sont plus fiables que celles offertes par d'autres méthodes.

3.21 Pour décider de la méthode d'évaluation à adopter, il est crucial de savoir s'il existe, pour l'instrument ou pour des instruments (ou postes) similaires, un marché qui permette d'en mesurer la valeur de manière fiable¹³. Lorsqu'un instrument est échangeable, il est

attendu qu'il soit enregistré à sa valeur de marché ou à sa juste valeur (une approximation de la valeur de marché). Pour les instruments non échangeables, le *Guide* considère que la valeur nominale¹⁴ (en présence d'une politique de provisionnement adéquate) peut donner une évaluation plus réaliste de la valeur que la juste valeur. Pour ces instruments, l'application de la juste valeur lorsqu'un degré élevé de subjectivité entre en jeu peut réduire la fiabilité des données aux fins de l'analyse macroprudentielle. Pour les transactions, la valeur de marché est le montant que des acheteurs consentants paient pour acheter quelque chose à des vendeurs consentants.

3.22 Il est admis que le recours au prix de marché ou à la juste valeur peut donner lieu à des fluctuations de la valeur des actifs et des passifs qui pourraient se révéler temporaires. Toutefois, à tout moment, les coûts d'opportunité pour le créancier et le débiteur, tels qu'ils apparaissent dans le prix de marché ou la juste valeur, fournissent la base la plus utile, quoique imparfaite, d'évaluation de la solidité financière. Sur cette base, une institution qui détient des titres dont la valeur a sensiblement baissé, mais dont la valeur inscrite au bilan reflète un coût historique surévaluera la robustesse de ses fonds propres — et donc sa solidité financière —, car elle ne peut pas réaliser les actifs à la valeur inscrite au bilan. Par ailleurs, une institution qui détient des actifs évalués sur la base de leur coût historique et dont les fonds propres et la rentabilité sont faibles est incitée à se défaire des actifs dont la valeur de marché a progressé notablement et à conserver les autres, ce qui accroît les bénéfices et les

¹⁰Conformément à la méthode adoptée dans les IAS, ces coûts potentiels peuvent découler de futurs règlements judiciaires et/ou d'autres pénalités à la suite d'actions contrevenant à la législation existante. Pour les ICD, et conformément à la méthode adoptée dans les IAS, les montants provisionnés pour les risques bancaires généraux, en dehors des provisions pour pertes sur actifs, ne devraient pas être provisionnés par le biais du compte de résultat, mais bien prélevés sur les bénéfices non distribués. Voir le chapitre 4 pour un examen détaillé des dépenses à inclure dans le compte de résultat des ICD.

¹¹Si une provision spécifique est constituée à partir de la réserve générale pendant cette période, toutes autres choses étant égales, les provisions spécifiques augmentent et les provisions générales diminuent dans le compte de résultat, sans aucune conséquence sur le résultat net. Cependant, la valeur de l'instrument pour lequel la provision spécifique a été constituée diminue, de même que les provisions dans le capital social et les réserves, à raison du montant de la provision spécifique.

¹²Y compris les actifs immobiliers et les autres actifs non financiers.

¹³Les IAS 39.95–102 [IAS 39.48–39.49 et AG.69–AG.82] donnent les grands principes de la mesure de la juste valeur et soulignent que la juste valeur est mesurée de manière fiable si a) la variabilité dans la fourchette des estimations de la juste valeur n'est pas significative pour l'instrument et b) les probabilités des différentes

estimations à l'intérieur de la fourchette peuvent être évaluées de manière satisfaisante et sont effectivement utilisées pour calculer la juste valeur. De plus, par fiabilité, les IAS entendent que l'utilisateur peut compter sur le fait que les données présentées représentent vraiment ce qu'elles prétendent représenter.

¹⁴La valeur nominale est le montant dû par le débiteur au créancier à tout moment. Cette valeur est généralement établie en référence aux modalités d'un contrat entre le débiteur et le créancier. Elle rend compte de la valeur de la créance/de l'engagement au moment de sa création et de tous les flux économiques ultérieurs, tels que des transactions (par exemple le remboursement du principal), des réévaluations (y compris les variations des taux de change et les autres changements de volume des actifs autres que les variations des prix de marché) et tous les autres changements (par exemple les annulations). Théoriquement, il est possible de calculer la valeur nominale d'un titre de créance en actualisant les paiements futurs au titre des intérêts et du principal au(x) taux d'intérêt (fixe ou variable) prévu(s) par le contrat relatif à l'instrument. La valeur nominale n'est pas nécessairement la valeur faciale, qui est le montant non actualisé du principal à rembourser. Pour les actions et autres participations (fonds propres), la valeur nominale est le(s) montant(s) apporté(s) par les actionnaires.

fonds propres, alors que la qualité générale des actifs détenus se détériore.

3.23 Les informations sur l'évolution des prix de marché au cours du temps présentent à elles seules un intérêt analytique, entre autres parce qu'elles permettent d'évaluer le risque de fluctuation des prix qui est lié à l'observation en fin de période. C'est pourquoi il pourrait être utile de surveiller la moyenne des prix de marché pour la période et les prix de marché en fin de période pour les actifs et les passifs caractéristiques des déclarants. Les données relatives aux prix moyens de marché sur la période pourraient aussi aider à identifier des observations aberrantes dans les données sur les prix en fin de période. Dans la même optique, les IAS 30.24–30.25 énoncent qu'une banque doit indiquer, au minimum, la juste valeur de chacune des catégories de ses actifs et passifs financiers. Les quatre catégories sont les prêts et créances émises par l'entreprise, les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente.

Transactions

3.24 Les transactions sont en général évaluées aux prix effectifs convenus par les parties aux transactions, y compris les ventes d'instruments considérés comme non échangeables tels que les prêts. Des équivalents des prix de marché seront peut-être nécessaires si aucun prix de marché n'est établi ou si la valeur est éloignée de la valeur de marché en vigueur — par exemple, pour des transactions entre entités apparentées. Dans de tels cas, les prix de marché sont habituellement déterminés par analogie avec des prix de marché connus pour des biens identiques ou similaires, qui sont établis dans des conditions considérées comme essentiellement identiques. Toute différence entre cette estimation du prix et le prix de la transaction pourrait être classée comme une subvention d'une partie à l'autre (voir aussi paragraphe 4.30).

Positions

3.25 La valeur de marché d'un actif ou d'un passif qui apparaît au bilan est une mesure de ce que vaut l'actif ou le passif financier ou non financier sur le marché à la date de référence du bilan.

3.26 La valeur de marché d'un instrument échangé à une date de référence doit être déterminée par le prix

de cet instrument en vigueur sur le marché à la date à laquelle se rapporte la position. Ce prix est la meilleure indication de la valeur que les agents économiques attribuent aux créances financières. La source idéale du prix de marché d'un instrument échangé est une bourse organisée ou un autre marché financier (par exemple, un marché de gré à gré ou hors bourse) sur lequel l'instrument est échangé en masse et le prix de marché est régulièrement affiché. Si les marchés sont fermés à la date de référence, le prix de marché à retenir est celui qui était en vigueur à l'ouverture la plus récente. Sur certains marchés financiers, le prix de marché des titres de créance échangés ne tient pas compte des intérêts qui sont acquis mais ne sont pas encore exigibles; il convient toutefois d'inclure ces intérêts pour déterminer la valeur de marché.

3.27 Lorsque des actifs ne sont pas échangés sur des bourses organisées ou autres marchés financiers mais sont échangeables, diverses méthodes peuvent être utilisées pour estimer leur valeur de marché. Le *Guide* préconise de calculer la valeur actuelle de l'instrument en actualisant le flux attendu de revenus liés à l'actif à un taux d'intérêt du marché approprié¹⁵. Le *SCN 1993* et les IAS recommandent cette méthode aussi¹⁶.

3.28 La méthode exige 1) la connaissance avec certitude des flux de trésorerie futurs ou la possibilité de les estimer de manière fiable et 2) l'observation d'un taux d'intérêt du marché ou une série de taux d'intérêt du marché (par exemple, en faisant référence à un ou des instruments similaires échangés sur des marchés organisés).

3.29 Pour calculer la valeur de marché ou la juste valeur, d'autres méthodes s'appuient 1) sur les prix de marché observables pour des actifs similaires qui sont échangés, 2) sur un prix lié au marché qui

¹⁵Les options et les instruments avec des options intégrées ne sont pas évalués selon cette méthode. L'utilisation d'un modèle adéquat d'évaluation du prix des options pourrait être exigée.

¹⁶La formule de calcul de la valeur actualisée est la suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{(cash\ flow)_t}{(1+i)^t}$$

où $(cash\ flow)_t$ représente le flux de trésorerie dans une période future (t), n le nombre de périodes futures pour lesquelles des flux de trésorerie sont attendus et i le taux d'intérêt appliqué pour actualiser le futur flux de trésorerie dans la période t . Un taux d'actualisation unique, i , est généralement utilisé pour actualiser le flux de trésorerie dans toutes les périodes futures. Il est parfois justifié, dans certaines circonstances, d'utiliser des taux d'actualisation différents pour diverses périodes futures.

est déclaré à des fins comptables ou réglementaires, et 3), pour les actifs non financiers, sur l'accumulation et la réévaluation des acquisitions moins les cessions de l'actif en question sur sa durée de vie, en tenant compte de la dépréciation (consommation de capital fixe)¹⁷ ou des coûts d'amortissement. Lorsqu'elles sont utilisées, ces méthodes doivent être appliquées systématiquement dans le temps et, le cas échéant, dans les états financiers des débiteurs et des créanciers.

3.30 Comme certains instruments financiers, tels que les prêts, la monnaie et les dépôts, ainsi que les crédits commerciaux, ne sont pas échangés et qu'il est difficile d'établir leur juste valeur de manière fiable, leur valeur nominale peut fournir la mesure la plus réaliste de leur valeur. Il est possible que ces instruments soient prédominants dans le bilan des ICD. Néanmoins, pour les instruments non échangés, en particulier les prêts, qui sont enregistrés à leur valeur nominale, le créancier (mais pas le débiteur) doit réduire la valeur comptable de l'actif en constituant des provisions spécifiques pour tenir compte des pertes attendues, ou par toute autre écriture ayant pour effet d'en réduire la valeur comptable. Le provisionnement est examiné plus en détail au chapitre 4 dans la section sur les ICD¹⁸.

3.31 Si un instrument considéré comme non échangeable est vendu ou transféré à une autre entité, et s'il n'existe ni valeur de marché ni juste valeur, la valeur de la transaction doit être la base de toute évaluation ultérieure au bilan. Ainsi, par exemple, si une ICD vend à une autre ICD un portefeuille de prêts non échangeables à un prix très réduit, la valeur comptable initiale pour l'acheteur doit être le prix d'achat. Le vendeur comptabilise la différence entre la valeur comptable (après déduction de provisions spécifiques) à la fin de la période précédente et la valeur de la vente comme une perte dans le compte de résultat, parmi les gains et pertes sur instruments financiers.

3.32 À mesure que les marchés et les techniques d'évaluation se développent, il pourrait devenir de plus en plus probable que la juste valeur des instruments non échangés donne une mesure plus réaliste

de la valeur que la valeur nominale — par exemple en utilisant des informations des dérivés de crédit en rapport avec le risque de crédit des entités. Dans ces cas, les statisticiens sont encouragés à recueillir des informations sur les valeurs de marché ou les justes valeurs des instruments non échangés initialement à titre d'information complémentaire afin de pouvoir évaluer les conséquences de la valeur de marché (de la juste valeur) pour ces instruments.

3.33 La valeur des actions ou autres participations dans une entreprise apparentée/une filiale non consolidée est égale au pourcentage détenu par l'investisseur, en termes de fonds propres, de la valeur du capital social et des réserves de l'entité apparentée/de la filiale. Toute prise de participation par une entreprise apparentée ou une filiale non consolidée dans la société mère (investissement à rebours) est évaluée de la même manière. Dans la pratique, les valeurs comptables de ces entités sont généralement utilisées pour déterminer la valeur de cet investissement. Si, en vendant des actions, l'investisseur réduit sa participation au point de ne plus être considéré comme une entreprise apparentée tout en conservant une participation dans l'autre entité, l'investissement restant est évalué de la même manière que toute autre participation. Par ailleurs, si l'investisseur accroît sa participation dans une autre entreprise au point que celle-ci devienne une entreprise apparentée ou une filiale, la participation totale est évaluée au prorata.

Résidence

3.34 Dans le *Guide*, la résidence est un concept important, car le lieu où se trouve une ICD, et dans certains cas sa société mère, détermine dans quelle mesure ses données doivent être recueillies. Il en est de même pour les autres types d'entités. La résidence d'une ICD mère détermine la résidence du groupe. Lorsque ces ICD effectuent des opérations internationales, il est essentiel de tenir compte aussi de l'activité de leurs succursales et filiales étrangères, en consolidant leurs opérations résidentes et étrangères. Les ICD résidentes sont celles qui se trouvent sur le territoire économique de l'économie considérée; ce concept de résidence est identique à celui utilisé dans les statistiques macroéconomiques.

3.35 Le concept de résidence ne repose pas sur des critères de nationalité ou des critères juridiques, mais sur le fait qu'une unité institutionnelle a un centre d'intérêt économique — domicile, lieu de production

¹⁷La dépréciation est examinée à l'appendice IV (paragraphes 31–34).

¹⁸Selon les pratiques comptables nationales, les valeurs des prêts peuvent augmenter s'il existe des informations permettant de procéder à une telle réévaluation.

ou locaux à autres usages — à l'intérieur du territoire économique du pays en question à partir duquel elle a l'intention d'exercer des activités économiques et d'effectuer des transactions économiques d'une ampleur significative (indéfiniment ou pendant une période d'un an ou plus). Les sociétés (ou quasi-sociétés) sont donc résidentes d'un pays où elles sont situées habituellement. Ce concept est essentiel pour l'établissement des données de comptabilité nationale.

3.36 Le territoire économique d'un pays est la zone géographique relevant d'un gouvernement à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement, et qui inclut les zones franches, entrepôts, magasins sous douane ou usines qui sont physiquement situés à l'intérieur des frontières d'un pays. Le territoire économique d'un pays ne correspond pas toujours tout à fait à ses frontières physiques ou politiques, mais s'en rapproche beaucoup en règle générale¹⁹. Pour enregistrer la répartition géographique des actifs, les créances des ICD ou autres établissements de crédit sont attribuées aux économies sur la base de la résidence de l'entité sur laquelle ils ont une créance.

Quelques aspects spécifiques de la résidence

3.37 Une *succursale* ou *filiale* est résidente de l'économie dans laquelle elle est habituellement située, parce qu'elle exerce des activités économiques et effectue des transactions économiques à partir de ce lieu, et non nécessairement de l'économie où est située sa société mère.

3.38 Les *unités offshore* sont résidentes des économies où elles sont situées. Par exemple, dans certains pays, des ICD, y compris des succursales de banques étrangères, sont autorisées à traiter principalement, voire uniquement, avec les résidents d'autres économies pour ce qui est de la collecte des dépôts et de l'octroi de prêts, et sont traitées comme des *banques offshore*. En général, ces banques sont assujetties à des réglementations de change ou autres différentes du régime

¹⁹Le territoire économique d'un pays inclut 1) l'espace aérien, 2) les eaux territoriales, 3) le plateau continental situé dans les eaux internationales sur lesquelles le pays jouit de droits exclusifs ou sur lequel il a ou revendique juridiction en ce qui concerne le droit d'exploitation de ressources naturelles (pêche, minéraux ou combustibles notamment) et 4) les enclaves territoriales clairement délimitées qui se trouvent dans le reste du monde et sont établies avec l'accord officiel du gouvernement des pays dans lesquels elles sont physiquement situées.

général, et ne doivent pas nécessairement communiquer les mêmes informations (nature et volume) aux autorités de contrôle que les banques soumises à la réglementation nationale de droit commun. Toutefois, elles sont résidentes de l'économie dans laquelle elles sont situées.

3.39 Des questions similaires peuvent se poser pour les *sociétés boîte aux lettres*, les *sociétés écran* ou les *entités à vocation spéciale*. Il est possible que ces entités n'aient qu'une présence physique limitée dans l'économie où elles sont constituées en sociétés ou légalement domiciliées (par exemple, enregistrées ou agréées), et que leurs principales activités se déroulent dans une autre économie. Dans ces cas, il n'est pas aisé de déterminer où se situe le centre d'intérêt économique de ces entités. Pour le *Guide*, la résidence est l'économie où l'entité, qui détient les passifs sur son bilan — et donc sur qui un créancier a une créance —, est constituée en société ou, faute de constitution en société, est légalement domiciliée.

3.40 Cependant, si les sociétés boîte aux lettres, les sociétés écran ou les entités à vocation spéciale collectent des dépôts, elles doivent être incluses dans les données consolidées de groupe de l'ICD mère.

3.41 Un *ménage* est résident du pays dans lequel ses membres ont normalement leur domicile. La situation est différente pour le personnel militaire et les fonctionnaires (y compris les diplomates) qu'un pays emploie dans ses enclaves à l'étranger, telles que les bases militaires et les ambassades, ainsi que pour les étudiants et les patients recevant des soins médicaux à l'étranger, qui continuent de faire partie d'un ménage dans leur pays d'origine.

3.42 La *possession de terrains et d'immeubles* situés sur le territoire économique d'un pays ne suffit pas à prouver que leur propriétaire a un centre d'intérêt économique dans ce pays. Lorsque le propriétaire de terrains ou d'immeubles dans une économie est résident d'une autre économie, il est considéré comme un non-résident du point de vue de la première économie.

3.43 Sauf si les *agents* prennent des positions entre l'emprunteur et la banque créancière sur leur propre bilan, la relation débiteur/créancier est établie entre la banque qui prête et l'entité qui emprunte, l'agent facilitant simplement la transaction en mettant en relation l'emprunteur et le prêteur.

Monnaies nationales et étrangères, unité de compte et conversion

3.44 La part des actifs et des passifs des sociétés qui sont libellés en monnaies étrangères et le degré de symétrie des risques de change sont importants pour l'analyse de la stabilité financière du fait de l'impact potentiel des variations des taux de change sur la valeur en monnaie nationale des actifs et des passifs.

3.45 La monnaie nationale est la monnaie qui a cours légal dans l'économie : elle est émise par l'autorité monétaire de cette économie ou de la zone monétaire commune à laquelle appartient celle-ci²⁰. Toute monnaie qui ne satisfait pas à cette définition est une monnaie étrangère pour cette économie. Selon cette définition, une économie qui utilise comme monnaie légale une monnaie émise par l'autorité monétaire d'une autre économie — telle que le dollar des États-Unis — ou celle d'une zone monétaire à laquelle elle n'appartient pas doit considérer ladite monnaie comme une monnaie étrangère, même si les transactions intérieures sont réglées dans cette monnaie.

3.46 Dans le *Guide*, la composition des actifs et des passifs par monnaies est déterminée principalement par les caractéristiques des futurs paiements. Les instruments payables dans une monnaie autre que la monnaie nationale sont considérés en monnaie étrangère. Une sous-catégorie des instruments en monnaies étrangères inclut les instruments qui sont payables dans une monnaie étrangère, mais pour lesquels les montants à payer sont indexés sur la monnaie nationale (instrument indexé sur la monnaie nationale). Les instruments indexés sur une monnaie étrangère sont des instruments payables dans la monnaie nationale, mais pour lesquels les montants à payer sont indexés sur une monnaie étrangère. Les instruments en monnaie nationale sont payables dans la monnaie nationale et ne sont pas indexés sur une monnaie étrangère. Dans le cas inhabituel où les intérêts doivent être versés dans une monnaie étrangère et le principal remboursé dans la monnaie nationale, ou *vice versa*, seule la valeur actuelle des paiements à effectuer dans une monnaie étrangère doit être classée parmi les instruments en monnaies étrangères.

²⁰Une zone monétaire commune inclut plus d'une économie et dispose d'une banque centrale régionale qui est autorisée par la loi à émettre la même monnaie dans toute la zone. Pour être membre de cette zone, l'économie doit être membre de la banque centrale régionale.

3.47 Du point de vue du statisticien national, l'unité de monnaie nationale s'impose pour le calcul des ISF. Ces données sont compatibles avec les comptes nationaux et la plupart des autres statistiques économiques et monétaires de l'économie, qui sont exprimées dans cette unité. Toutefois, si la valeur de la monnaie nationale varie fortement par rapport aux autres monnaies, il est possible qu'une situation exprimée en monnaie nationale présente une valeur analytique moindre parce que les réévaluations pourraient rendre les comparaisons entre les périodes moins significatives.

3.48 Le calcul des ISF peut être compliqué par le fait que les transactions, les autres flux et les positions sont parfois exprimés initialement dans des monnaies différentes ou dans d'autres étalons de mesure. Il est donc nécessaire de les convertir dans une unité de compte de référence pour établir une série d'ISF cohérente et utile pour l'analyse. Le taux de change le plus approprié pour la conversion des données relatives aux positions libellées en monnaies étrangères dans l'unité de compte est le taux de change du marché (au comptant) en vigueur à la date de référence à laquelle se rapporte la position en question. Le point médian entre le taux vendeur et le taux acheteur est à utiliser de préférence pour assurer une démarche uniforme parmi tous les déclarants. Pour la conversion d'un instrument dans un système à taux multiples²¹, il convient d'utiliser le taux en vigueur à la date de référence comme taux de change réel applicable aux passifs ou actifs spécifiques. Les transactions et autres flux en monnaies étrangères doivent être convertis au taux de change du marché — de préférence le point médian entre les taux acheteur et vendeur — en vigueur au moment où la transaction a lieu. Si cette information n'est pas disponible, il convient d'utiliser les taux moyens pour la période la plus courte possible. Si seules sont disponibles des informations sur les transactions agrégées pour une période, le taux de change moyen pour cette période est un substitut adéquat.

Échéance

3.49 L'échéance est une variable importante pour l'analyse de la solidité financière à la fois du point de vue de la liquidité (par exemple pour calculer la

²¹Un régime de taux de change multiples comporte plusieurs taux de change fixés par les autorités et appliqués à diverses catégories de transactions et d'opérateurs.

valeur des engagements arrivant à échéance à court terme) et du point de vue de l'asymétrie entre les actifs et les passifs (par exemple pour estimer les effets des variations des taux d'intérêt sur la rentabilité). Dans le *Guide*, le court terme est défini comme une durée d'un an ou moins²² et le long terme comme une durée de plus d'un an (ou sans échéance déclarée).

3.50 L'une des méthodes de classification des échéances des instruments financiers repose sur le délai d'exigibilité des remboursements du principal (et des intérêts) — durée restant à courir ou échéance résiduelle²³. Une autre se base sur l'échéance au moment de l'émission — échéance à l'origine ou échéance initiale — et indique si les fonds ont été levés sur les marchés à court terme ou à long terme.

3.51 La *duration* des actifs et des passifs, c'est-à-dire la durée moyenne pondérée (des valeurs actuelles) des flux financiers jusqu'à l'échéance d'un instrument financier, peut être utilisée pour mesurer la sensibilité de la valeur des actifs financiers aux variations des taux d'intérêt, plutôt que l'échéance elle-même.

3.52 Pour un portefeuille donné d'actifs et de passifs financiers, l'ampleur des gains et des pertes résultant de variations éventuelles des taux d'intérêt peut être estimée à l'aide d'une analyse de la duration et être comparée au capital social et aux réserves.

3.53 Plus la duration d'un portefeuille est longue, plus les gains (ou les pertes) sont élevés pour une variation donnée des taux d'intérêt. Donc, si, en dépit de la symétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, le moment des flux de trésorerie relatifs aux actifs et aux passifs ne concorde pas exactement — en d'autres termes, les durations des actifs et des passifs sont différentes —, les sociétés peuvent enregistrer des gains (ou des pertes) lorsque les taux d'intérêt varient²⁴.

²²Pour les instruments financiers, entre autres, cette catégorie inclut les montants payables à vue et les titres de créance remboursables à court préavis.

²³Au sens strict du terme, l'encours des actifs ou des passifs à court terme sur la base de l'échéance résiduelle est la valeur actuelle des paiements exigibles dans un an ou moins. Dans la pratique, il est possible de mesurer cet encours en ajoutant la valeur actuelle de la dette à court terme (échéance à l'origine) à la valeur actuelle de la dette à long terme (échéance à l'origine) exigible dans un an ou moins.

²⁴La duration Macaulay peut être calculée de la manière suivante :

3.54 Pour les instruments à taux fixe, la période qui précède la réception/le versement de chaque flux de trésorerie, six mois par exemple, est pondérée par la valeur actuelle de ce flux de trésorerie par rapport à la valeur actuelle du total des flux de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Par conséquent, plus les flux de trésorerie sont concentrés au début de la vie d'un instrument, plus la duration est courte par rapport à l'échéance. La duration est égale à l'échéance résiduelle uniquement pour les instruments à coupon zéro. Le *Guide* préconise que le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle de chaque paiement soit le rendement courant à l'échéance de l'instrument.

3.55 La duration d'un instrument à taux flottant est la période qui précède la prochaine révision du taux d'intérêt, et non celle qui précède la réception/le versement de chaque flux de trésorerie.

3.56 Selon les besoins de l'analyse, l'étendue des instruments financiers faisant l'objet de calculs de la duration peut varier. Les actions et autres participations ne sont généralement pas soumises à de tels calculs.

$$D_i = \frac{\sum_{t=1}^N CF_t \times DF_t \times t}{\sum_{t=1}^N CF_t \times DF_t} = \frac{\sum_{t=1}^N PV_t \times t}{\sum_{t=1}^N PV_t},$$

où

D_i = duration mesurée en années pour l'instrument i

CF_t = flux de trésorerie à recevoir au titre de l'instrument financier à la fin de la période t

N = dernière période à laquelle le flux de trésorerie est reçu — échéance de l'instrument

DF_t = facteur d'actualisation = $1/(1+R)^t$ où R est le rendement ou le niveau actuel des taux d'intérêt sur le marché

$\sum_{t=1}^N$ = signe de sommation pour l'addition de tous les termes de $t = 1$ à $t = N$

PV_t = valeur actuelle du flux de trésorerie exigible à la fin de la période t , qui est égale à $CF_t \times DF_t$.

L'utilisation d'un seul taux d'intérêt comme facteur d'actualisation implique que les variations des taux d'intérêt entraînent un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Pour tenir compte de la possibilité que la forme de la courbe de rendement varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt, il est également possible d'employer des facteurs d'actualisation spécifiques pour chaque flux de trésorerie. Cependant, cette méthode pourrait être plus difficile à appliquer.

4. Cadre comptable et états financiers sectoriels

Introduction

4.1 Les données contenues dans les états financiers traditionnels — sur les produits et les charges, ainsi que sur les stocks d'actifs et de passifs (bilan) — sont essentielles pour évaluer la situation financière des ICD, des autres sociétés et des ménages. Il est possible de calculer un grand nombre d'ISF pour les sociétés et les ménages à partir de séries de données tirées de ces états financiers.

4.2 Le présent chapitre débute par une description générale du cadre comptable traditionnel dans lequel sont établis les états financiers et se poursuit par la présentation détaillée des états financiers sectoriels et la description de leurs postes élémentaires. Ces indications visent à faciliter l'établissement des séries nécessaires au calcul des ISF. Elles s'inspirent des conseils conceptuels prodigués pour d'autres statistiques économiques, des normes comptables internationales (IAS) et des conseils des autorités de contrôle, ainsi que des règles macroprudentielles.

4.3 Il est nécessaire de disposer de données autres que celles déclarées par chaque institution pour procéder à des ajustements sectoriels, notamment l'élimination des transactions et des positions entre institutions d'un même secteur. Bien que la question des données sectorielles soit analysée plus en détail au chapitre 5, les séries nécessaires pour opérer ces ajustements seront mentionnées, le cas échéant, dans les notes de bas de page du présent chapitre¹.

4.4 Les systèmes comptables varient d'un pays à l'autre et les pays utiliseront leurs propres données pour calculer les ISF. Par exemple, les statisticiens utiliseront peut-être les données des autorités de contrôle pour

établir des données de groupe sous contrôle national consolidées. Parfois, certaines séries de données ne seront pas collectées et d'autres ne correspondront pas aux définitions du *Guide* : il faudra alors utiliser les données qui se rapprocheront le plus des principes du *Guide*. Lorsque les autorités décideront s'il est nécessaire de collecter de nouvelles données — et donc d'engager des ressources supplémentaires —, elles devront déterminer l'impact probable de ces nouvelles séries sur l'établissement et le suivi des ISF.

4.5 Dans leurs commentaires sur une version précédente du *Guide*, de nombreux statisticiens ont insisté sur la nécessité d'accorder une marge de manœuvre aux pays pour tenir compte de leur capacité respective d'adopter les normes internationales. Il est admis qu'une telle flexibilité risque de compliquer les comparaisons entre pays qui utilisent des critères d'enregistrement différents : la diffusion de métadonnées (informations sur les données) en est d'autant plus importante. Ces informations pourraient accroître la transparence des méthodes de provisionnement et de classification des prêts.

4.6 Dès lors, pourquoi le *Guide* propose-t-il des comptes sectoriels et des définitions détaillées? Premièrement, une telle démarche appuie l'établissement des statistiques à l'échelon national en précisant comment définir les séries nécessaires pour calculer les ISF. Deuxièmement, en offrant un cadre cohérent qui s'inspire des normes internationales pertinentes et tient compte des besoins analytiques, un repère est fourni aux statisticiens nationaux, même si les normes de leur propre pays sont différentes; ce repère peut être utilisé comme référence lors de l'élaboration et de la diffusion des métadonnées. Troisièmement, cette démarche facilite la comparaison des données au plan international — un objectif à moyen terme conforme aux avis du Conseil d'administration du FMI. À ce sujet, les définitions figurant dans le présent chapitre peuvent orienter le développement des données financières sectorielles futures qui seront utilisées pour calculer les ISF.

¹Selon le *Guide*, il est souhaitable que chaque institution publie ses états financiers sur une base cohérente au plan interne et fournisse des informations supplémentaires permettant de procéder aux ajustements nécessaires au niveau du secteur. Cette méthode permettra d'obtenir des données plus cohérentes du point de vue de chaque institution et facilitera le recensement des transactions et positions intrasectorielles. En outre, elle est conforme à l'examen par la méthode des groupes homogènes et à l'analyse de dispersion (décrits au chapitre 15).

Cadre comptable

4.7 Les principales composantes des états financiers sont présentées ci-dessous.

Compte de résultat

4.8 Ce compte regroupe les produits et les charges liés aux opérations de l'entité. Après déduction des charges et des dividendes versés ou à verser aux actionnaires, les produits restants sont transférés dans le capital social et les réserves au titre des bénéfices non distribués. Dans la *Guide* (voir chapitre 3), les produits et les charges sont enregistrés sur la base des droits et obligations plutôt que sur la base des encaissements et décaissements. Selon la définition du *Guide*, le produit net avant dividendes mesure l'augmentation ou la diminution de la valeur, pendant la période, qui résulte des activités du secteur des ICD.

Bilan

4.9 Le bilan est l'inventaire des actifs, des passifs et des fonds propres au terme de chaque période comptable :

- Les actifs comprennent les actifs financiers² et non financiers.
- Les passifs comprennent les dettes et les dérivés financiers.
- Le terme «capital social et réserves»³ est utilisé dans la *Guide* pour exprimer la différence entre la valeur des actifs et des passifs. Cette marge de sécurité permet d'absorber les pertes qui pourraient provenir du compte de résultat ou d'autres sources. Quand les passifs sont supérieurs aux actifs, l'entité est techniquement insolvable.

4.10 Certains actifs et passifs des sociétés dépendent de la réalisation de certains événements et sont enregistrés hors bilan (voir paragraphe 3.12). Comme indiqué au chapitre 3, il est nécessaire de surveiller ces postes pour prendre la pleine mesure des risques financiers encourus par la société.

4.11 Les mesures de la rentabilité et des fonds propres varient selon les définitions comptables adoptées. Par exemple, si les gains et pertes de valeur des actifs sont enregistrés dans le compte de résultat, ils auront

²Dérivés financiers inclus.

³Ce terme est utilisé dans la liste des ISF; dans l'IAS 1.66, le terme «capital émis et réserves» est utilisé. Dans le *SCN 1993*, les termes équivalents sont «actions et autres participations» et «valeur nette». Dans la *Guide*, l'expression «actions et autres participations» désigne les actifs sous forme de titres de participation.

un effet sur la rentabilité déclarée des sociétés. De même, l'enregistrement de certains actifs et passifs hors bilan (et non au bilan) influera sur la mesure des fonds propres. Les définitions énoncées plus loin s'inspirent, à divers degrés, de trois sources de définitions comptables (décrites à l'encadré 4.1). Les composantes des fonds propres utilisées pour calculer le ratio de Bâle sont décrites à l'encadré 4.2.

4.12 L'appendice IV rapproche, dans les détails, les définitions énoncées dans le présent chapitre et celles de la comptabilité nationale et de la comptabilité commerciale — qui sont les deux sources de données primaires les plus susceptibles d'être utilisées. Cet appendice prolonge le corps du texte et peut être utilisé comme guide complémentaire.

États financiers sectoriels

4.13 Les états financiers sectoriels sont présentés par secteur institutionnel. Les comptes de résultat et (surtout) les bilans des secteurs présentent de nombreuses similitudes pour ce qui est des postes élémentaires, mais il existe des différences de présentation substantielles entre les secteurs. Ces différences ont une incidence sur le calcul des ISF : par exemple, la marge d'intérêts nette est une série importante pour le calcul des ISF des ICD, mais pas pour ceux des ménages (pour lesquels le revenu disponible brut représente un critère plus pertinent). Le secteur des ICD est présenté en premier lieu, parce qu'il joue un rôle central dans le système financier et que le calcul des ISF requiert le plus large éventail de séries tirées des états financiers de ce secteur.

4.14 Les postes élémentaires des états financiers qui font l'objet de définitions sont ceux nécessaires — soit directement, soit comme composantes du calcul des agrégats requis — pour calculer les ISF mentionnés aux chapitres 6 et 7. Le fait de définir ces données dans le cadre des états financiers présente l'avantage d'imposer une rigueur comptable : les données sont définies de sorte à préserver l'intégrité du système d'enregistrement en partie double, tout en encourageant une classification et une couverture cohérentes des transactions et positions. Les orientations théoriques pour le calcul des ISF relatifs aux marchés financiers figurent au chapitre 8.

4.15 Sauf indication contraire, chacune des séries présentées ci-dessous n'est définie qu'une fois, même si elle apparaît dans d'autres états financiers sectoriels. La plupart des définitions se trouvent dans la section consacrée aux

Encadré 4.1. Dispositifs de mesure

Trois dispositifs de mesure de base peuvent être sollicités pour définir les règles de comptabilisation les plus pertinentes pour l'établissement des ISF : la comptabilité nationale, la comptabilité commerciale et les directives du contrôle bancaire. Le présent encadré place ces dispositifs dans leur contexte, précise leurs objectifs analytiques, décrit leurs principales caractéristiques et donne des références d'ouvrages à consulter. En conclusion, il est noté que le dispositif des ISF s'inspire de ces autres dispositifs, mais qu'il n'y correspond pas exactement, parce que ses objectifs analytiques sont différents.

Comptabilité nationale

Le système de comptabilité nationale (SCN) se compose d'un ensemble cohérent, systématique et intégré de comptes macroéconomiques, de comptes de patrimoine et de tableaux, qui s'appuient sur une série de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés au plan international. Le SCN propose un cadre comptable exhaustif qui permet d'établir des données économiques agrégées et de présenter celles-ci de manière à faciliter l'analyse économique, la prise de décisions et l'élaboration des politiques économiques. Son objectif est d'englober toutes les activités économiques qui ont lieu au sein d'une économie.

Le concept de résidence est au cœur de l'élaboration des comptes nationaux et des méthodologies connexes. Le SCN regroupe les unités institutionnelles résidentes en cinq secteurs institutionnels résidents et les unités non résidentes dans le secteur du reste du monde. Il regroupe les flux et stocks économiques connexes dans trois grands ensembles de comptes : les comptes des transactions courantes et les comptes d'accumulation englobent les flux économiques (transactions et autres flux), et les comptes de patrimoine retracent les stocks. Ces trois grands ensembles de comptes sont pleinement intégrés grâce à des comptes séquentiels allant des comptes de production aux comptes de patrimoine.

La principale source d'information sur les comptes nationaux est le *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)* (voir Commission des communautés européennes et al. (1993)). Les méthodologies connexes sont le *Manuel des statistiques monétaires et financières (MSMF)*, le *Manuel de la balance des paiements* — cinquième édition (MBP5, (FMI 1993)), le *Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP)* et les *Statistiques de la dette extérieure : Guide du statisticien et de l'utilisateur* (voir, respectivement, FMI (2000a), FMI (1993), FMI (2001a) et FMI (2003b)).

Normes comptables internationales

Les normes comptables internationales (International Accounting Standards, IAS) sont un ensemble de normes de comptabilité commerciale qui fournissent des concepts permettant de préparer et de présenter les états financiers des entreprises commerciales et industrielles déclarantes du secteur public et du secteur privé. Une série révisée¹ d'IAS, appelées normes internationales d'information

¹La date d'entrée en vigueur des nouvelles IAS et IFRS est le 1^{er} janvier 2005, ce qui pourrait interrompre des séries dans les pays où elles sont adoptées. Ces normes sont librement consenties et mises

financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), a été achevée en 2004. Elle inclut des révisions substantielles des normes concernant le traitement des instruments financiers. Les références du présent *Guide* à des dispositions spécifiques des IAS incluent plusieurs tableaux de concordance entre les normes actuelles et les versions précédentes.

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation et les résultats financiers d'une entreprise, ainsi que sur l'évolution de sa situation financière, y compris sur une base consolidée. Les données consolidées donnent des informations sur le groupe dans son ensemble, ce qui correspond généralement aux préoccupations des utilisateurs d'états financiers. Une entreprise déclarante est une entreprise pour laquelle il existe des utilisateurs qui s'appuient sur les états financiers comme principale source d'informations financières sur l'entreprise. Par utilisateurs s'entendent les investisseurs, les employés de l'entreprise, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers commerciaux, les clients, les administrations publiques et leurs organismes, et le public.

Les états financiers décrivent les retombées financières des transactions et d'autres événements en les regroupant dans de grandes catégories selon leurs caractéristiques économiques. Les éléments qui se rapportent directement à la mesure de la position financière dans le bilan sont les actifs, les passifs et les fonds propres. Les éléments directement liés aux performances dans le compte de résultat sont les produits et les charges. Comme dans le *SCN 1993*, la présentation de ces éléments au bilan et dans le compte de résultat nécessite un classement en sous-groupes. Ainsi les actifs et les passifs peuvent être classés selon leur nature et leur fonction dans les activités de l'entreprise afin de présenter les données de la façon la plus propice à la prise de décisions économiques. Contrairement au *SCN 1993*, le cadre de référence IAS n'est pas conçu pour produire des statistiques agrégées.

Les IAS sont disponibles auprès du Conseil international de normalisation comptable (International Accounting Standards Board, IASB), www.iasb.org.

Contrôle bancaire

En 1988, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a mis au point un ensemble de règles régissant l'adéquation des fonds propres des banques à dimension internationale. Ces règles, amendées en 1996, forment un dispositif (connu sous le nom de Bâle I) de mesure des fonds propres par rapport aux risques

en application par des lois nationales. L'Union européenne a adopté les IAS et les IFRS en 2005, comme d'autres pays, tandis que d'autres ne les adopteront peut-être pas, les adopteront en partie ou sur une période donnée. En outre, les IAS ne constituent pas un ensemble universel de normes dans la mesure où elles s'appliquent essentiellement aux grandes entreprises qui émettent des titres négociés sur le marché. Il se peut que les normes nationales de comptabilité commerciale soient sensiblement différentes des IAS et des IFRS.

Encadré 4.1 (fin)

de marché et de crédit encourus par les actifs détenus par chaque banque. Les travaux du Comité ont deux objectifs fondamentaux : premièrement, ce dispositif doit renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international, et deuxièmement, il doit être équitable et, grâce à une application systématique des règles aux banques de pays différents, réduire les sources d'inégalité dans la concurrence entre les banques à dimension internationale.

L'accord a été appliqué aux banques sur une base consolidée, en incluant les filiales exerçant des activités bancaires et financières. La déclaration de données consolidées permet d'évaluer les risques dans l'ensemble du groupe bancaire. Les fonds propres sont divisés en trois catégories, qui sont décrites en détail dans l'encadré 4.2. Les autorités de contrôle bancaire ont recours aux normes de comptabilité commerciale pour dresser les états financiers des banques, et ne proposent donc pas un dispositif distinct comparable aux systèmes de comptabilités nationale et commerciale, mais elles ont élaboré, au fil des années, une série de règles sur l'adéquation des fonds propres pour les activités ayant une incidence directe sur les fonds propres des banques (par exemple, sur le provisionnement).

Les principales sources d'information sur les normes de fonds propres du Comité de Bâle sont les documents intitulés «Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (CBCB, 1988) et «Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (CBCB, 1996). Il existe aussi des documents connexes dans CBCB (2001a)². Le nouveau code de référence est publié dans *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres — Dispositif révisé* (CBCB, 2004).

²Disponible sur le site Web de la BRI (<http://www.bis.org/publ/bcb002.htm#pgtop>).

Indicateurs de solidité financière

L'objectif du *Guide* est de proposer un ensemble d'orientations qui permettent de préparer les états financiers des institutions collectrices de dépôts, des autres sociétés financières, des sociétés non financières et des ménages, afin de calculer des ISF et ainsi contribuer à l'évaluation et au suivi des forces et faiblesses des systèmes financiers.

Ce dispositif s'inspire de dispositifs existants et présentent donc de nombreuses similitudes avec ceux-ci, par exemple la comptabilisation des flux et des positions sur la base des droits et obligations. Cependant, de manière générale, trois grandes différences apparaissent par rapport aux dispositifs existants : la sectorisation de l'information, l'enregistrement des activités et la consolidation des données.

- Alors que la comptabilité commerciale et le contrôle bancaire s'intéressent aux entités à titre individuel, le dispositif des ISF, à l'instar des comptes nationaux, est axé sur des données sectorielles agrégées.
- Alors que les flux et positions à l'intérieur d'un secteur et entre secteurs sont enregistrés de manière symétrique dans les comptes nationaux — perspective globale — et ne le sont pas du tout dans la comptabilité commerciale et le contrôle bancaire — l'accent étant mis sur les entités à titre individuel —, le dispositif des ISF prône un enregistrement symétrique des flux et des positions au sein d'un secteur, de manière à éviter des distorsions dans les données sectorielles, mais pas nécessairement entre les secteurs, car les types de données requises varient selon le secteur.
- Alors que les comptes nationaux ont pour objet de faire état plus ou moins de toute l'activité économique, le dispositif des ISF, comme la comptabilité commerciale et le contrôle bancaire, préfère la méthode de la consolidation afin d'éviter de compter en double l'activité et les fonds propres.

états financiers des ICD. Il est admis qu'une certaine souplesse sera peut-être nécessaire dans l'interprétation de ces définitions lors de l'établissement des données. Au moment de la diffusion des données, les statisticiens sont encouragés à décrire les différences notables entre leurs pratiques nationales et les orientations ci-dessous.

Institutions collectrices de dépôts**Produits et charges**

4.16 L'état financier du secteur des ICD est présenté au tableau 4.1.

4.17 Les intérêts sont la principale source de produits et de charges des ICD. Le *produit d'intérêts* est le produit des instruments de dette (dépôts, prêts et titres de créance) et des autres comptes à recevoir. Pour l'emprunteur, il s'agit du coût (ou charge d'intérêts) d'utilisation des fonds d'une autre entité (encadré 4.3)⁴. Comme indiqué au paragraphe 3.7

⁴L'encadré 4.3 examine les implications des principes islamiques, tels que l'interdiction de recevoir et de verser des intérêts, pour l'établissement des ISF pour des secteurs d'ICD qui incluent des institutions financières islamiques.

Encadré 4.2. Le ratio de fonds propres de Bâle

En 1988, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a adopté le ratio de fonds propres de Bâle comme repère permettant d'évaluer si les banques opérant dans les pays du Groupe des Dix (G-10) disposent de fonds propres suffisants pour résister aux chocs économiques probables. Ce ratio exige un niveau minimum de fonds propres afin de 1) fournir une marge de sécurité face aux pertes résultant de défauts de paiement sur des positions inscrites au bilan ou hors bilan; 2) démontrer que les propriétaires sont prêts à prendre des risques avec leurs propres fonds; 3) mobiliser rapidement des ressources sans coûts de transaction, ni de liquidation; 4) assurer un financement normal et une expansion des activités; 5) égaliser les chances en exigeant l'application universelle de la norme; 6) encourager des prêts moins risqués.

Le ratio initial, ainsi que ses amendements ultérieurs, établit que les banques à dimension internationale doivent avoir des fonds propres, mesurés selon des critères spécifiques, supérieurs ou égaux à 8 % de leurs actifs, mesurés selon des critères spécifiques et pondérés par le risque de crédit estimé. Ce ratio est un concept analytique avec des définitions complexes du numérateur (fonds propres) et du dénominateur (actifs pondérés en fonction des risques) qui ne peuvent être tirés directement des états financiers ordinaires.

$$\text{Ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques} = \frac{\text{Fonds propres} \times 100}{\text{Actifs pondérés en fonction des risques}} \geq 8.$$

Selon la formule, les fonds propres d'une institution bancaire doivent être égaux, sur une base consolidée mondiale, à 8 % ou plus de ses actifs pondérés en fonction des risques, y compris une position inscrite au bilan équivalant aux positions hors bilan,

$$\text{où : } \text{fonds propres} = (\text{fonds propres de base} - \text{écart d'acquisition}) + (\text{fonds propres complémentaires}) + (\text{fonds propres surcomplémentaires}) - \text{ajustements}.$$

Les *fonds propres de base*, ou de *catégorie 1*, se composent du capital et des réserves déclarées qui sont considérés librement utilisables pour honorer des créances sur la banque.

Les *fonds propres complémentaires*, ou de *catégorie 2*, se composent des instruments financiers et des réserves qui sont disponibles pour absorber des pertes, mais qui ne sont peut-être pas permanents, ont une valeur incertaine, occasionnent peut-être des coûts s'ils sont vendus ou sont dépourvus de la pleine capacité des fonds propres de base à absorber pleinement les pertes.

Les *fonds propres surcomplémentaires*, ou de *catégorie 3*, comprennent les créances subordonnées assorties d'une échéance initiale de deux ans ou plus qui peuvent être utilisées, le cas échéant, pour faire face aux risques de marché liés aux fluctuations de la valeur

marchande des actifs détenus. La banque ne peut ni payer des intérêts ni rembourser du principal sur sa dette si ces paiements ont pour effet d'abaisser ou de maintenir ses fonds propres au-dessous des exigences minimales.

L'écart d'acquisition est déduit car sa valeur peut baisser en période de crise, et divers ajustements sont apportés aux fonds propres pour éviter des doubles comptages.

Les *actifs pondérés en fonction des risques* (le dénominateur) sont le total pondéré de chaque catégorie d'actifs et des positions hors bilan, les coefficients de pondération correspondant au risque de crédit lié à chaque type d'actif. Dans l'exemple ci-dessous, la valeur marchande des actifs est de 940, mais la valeur des actifs pondérés en fonction des risques est de 615.

Exemple d'estimation d'actifs pondérés en fonction des risques

Type d'actif	Valeur de marché	Coefficient de pondération	Actifs pondérés en fonction des risques
Obligations du Trésor des États-Unis	200	0 %	0
Prêts hypothécaires	250	50 %	125
Obligations d'entreprises	120	100 %	120
Prêts à la consommation	370	100 %	370
Total	940	—	615

Souvent, les ratios de fonds propres ne sont pas directement comparables d'un pays à l'autre, car les autorités de contrôle nationales disposent d'une certaine marge de manœuvre pour déterminer les coefficients de pondération et les ajustements; surtout, les pratiques nationales varient en matière d'évaluation des actifs, de comptabilisation des pertes sur prêts et de provisionnement, ce qui peut avoir un effet notable sur le ratio. De surcroît, une mesure agrégée de l'adéquation des fonds propres peut masquer des informations sur les institutions individuelles : aux fins de l'analyse macroprudentielle, il est donc utile de compléter le ratio agrégé avec des informations sur la dispersion des ratios des institutions individuelles ou des sous-secteurs du secteur bancaire.

De récents développements affectant le ratio ont porté en particulier sur des améliorations du mécanisme de pondération. En 2004, le Comité de Bâle a publié un accord révisé (Bâle II) qui permet de différencier davantage les actifs en fonction du risque, par exemple en utilisant — dans des conditions spécifiées — des mesures internes des risques basées sur des modèles (CBCB, 2004).

Tableau 4.1. Institutions collectrices de dépôts (ICD)

Compte de résultat	Bilan
1. Produit d'intérêts ¹	14. Total des actifs (= 15 + 16 = 31)
i) Produit d'intérêts brut	15. Actifs non financiers
ii) Moins provisions pour intérêts cumulés sur actifs improductifs	16. Actifs financiers (= 17 à 22)
2. Charge d'intérêts ¹	17. Numéraire et dépôts ¹
3. <i>Produit d'intérêts net</i> (= 1 moins 2)	18. Prêts (après provisions spécifiques)
4. Produits hors intérêts	i) Prêts bruts ¹
i) Frais et commissions à recevoir ¹	i.i) Prêts interbancaires ²
ii) Gains ou pertes sur instruments financiers	i.i.i) Résidents
iii) Bénéfices calculés au prorata	i.i.ii) Non résidents
iv) Autres produits ¹	i.ii) Prêts non interbancaires
5. <i>Produit brut</i> (= 3 + 4)	i.ii.i) Banque centrale
6. Charges hors intérêts	i.ii.ii) Administrations publiques
i) Charges de personnel	i.ii.iii) Autres sociétés financières
ii) Autres charges	i.ii.iv) Sociétés non financières
7. Provisions (net)	i.ii.v) Autres secteurs résidents
i) Provisions pour pertes sur prêts	i.ii.vi) Non résidents
ii) Autres provisions sur actifs financiers	ii) Provisions spécifiques ³
8. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles)</i> (= 5 moins (6 + 7))	19. Titres de créance ¹
9. Opérations exceptionnelles	20. Actions et autres participations
10. Impôt sur les bénéfices	21. Dérivés financiers ¹
11. <i>Produit net après impôt</i> (= 8 moins (9 + 10))	22. Autres actifs ¹
12. Dividendes à payer	23. Passifs (= 28 + 29)
13. <i>Bénéfices non distribués</i> (= 11 moins 12)	24. Numéraire et dépôts
	i) Dépôts de la clientèle
	ii) Dépôts interbancaires ²
	ii.i) Résidents
	ii.ii) Non résidents
	iii) Autres
	25. Prêts
	26. Titres de créance
	27. Autres passifs
	28. Dette (= 24 + 25 + 26 + 27)
	29. Dérivés financiers
	30. Capital social et réserves
	i) Dont : mesure étroite ⁴
	31. Total du bilan (= 23 + 30 = 14)

Séries pour mémoire**Autres séries nécessaires pour calculer les ISF***Séries liées au contrôle bancaire*

- 32. Fonds propres de base
- 33. Fonds propres complémentaires
- 34. Fonds propres surcomplémentaires
- 35. Déductions prudentielles
- 36. *Total des fonds propres réglementaires* (postes 32 à 34 moins poste 35)
- 37. Actifs pondérés en fonction des risques
- 38. Nombre de grands risques

Séries fournissant un complément d'analyse du bilan

- 39. Actifs liquides (au sens strict)
- 40. Actifs liquides (au sens large)
- 41. Passifs à court terme
- 42. Prêts improductifs
- 43. Prêts immobiliers résidentiels
- 44. Prêts immobiliers commerciaux
- 45. Répartition géographique des prêts⁵
- 46. Prêts en monnaies étrangères
- 47. Passifs en monnaies étrangères
- 48. Prêts immobiliers
- 49. Position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan

Tableau 4.1 (fin)

Séries liées au bilan

50. Position ouverte nette totale en monnaies étrangères
 51. Expositions des plus grandes ICD aux plus grandes entités de l'économie
 52. Expositions aux entités apparentées et autres contreparties «liées»

¹Pour comprendre les connexions existant entre les ICD, l'identification de façon distincte des produits et des créances sur les autres ICD déclarantes est encouragée.

²Les prêts et dépôts interbancaires comprennent les prêts accordés aux autres ICD (résidentes ou non résidentes) et les dépôts effectués chez elles.

³Si toutes les données disponibles sur les prêts bruts incluent l'accumulation des intérêts sur les créances improductives, les provisions pour intérêts cumulés sur les créances improductives doivent être incluses dans ce poste et identifiées séparément si leur montant est significatif.

⁴Fonds apportés par les propriétaires, plus les bénéfices non distribués (y compris ceux affectés aux réserves). L'écart d'acquisition est exclu. Ce poste n'est établi que si les données sur les fonds propres de base ne sont pas disponibles.

⁵Bien que la situation varie d'un pays à l'autre, l'établissement de données sur la distribution des prêts par groupes régionaux de pays est encouragé, des informations nationales pouvant être ajoutées le cas échéant (voir paragraphe 6.63).

du *Guide*, les intérêts sont enregistrés sur la base des droits et obligations. Comme noté au tableau 4.1, la différence entre la charge d'intérêts et le produit d'intérêts constitue le *produit d'intérêts net*.

4.18 La question se pose de savoir si des intérêts devraient courir sur des actifs improductifs et, dans l'affirmative, si cela doit avoir une incidence sur le produit d'intérêts net. Le *Guide* recommande de ne pas inclure les intérêts courus sur des actifs improductifs dans le produit d'intérêts, afin de ne pas surévaluer le produit d'intérêts net par rapport à la capacité réelle de l'ICD de percevoir des intérêts⁵.

4.19 Cependant, afin d'assurer une certaine cohérence entre débiteurs et créanciers, le tableau 4.1 inclut le poste *produit d'intérêts brut*, qui comprend les intérêts courus sur les actifs improductifs, et le poste *provisions pour intérêts courus* sur les actifs improductifs. Il faut soustraire le deuxième poste du premier pour éliminer du poste du produit d'intérêts

⁵Il est admis dans le *Guide* que, même si, dans de nombreux pays, le classement d'un actif parmi les actifs improductifs constitue une bonne raison de ne plus comptabiliser les intérêts courus sur cet actif, la fourniture d'une sûreté ou d'une autre forme de garantie par le débiteur pourrait conduire l'ICD à penser que ce dernier continuera de s'acquitter de ses obligations. Tout en reconnaissant que les pratiques nationales varient dans ce domaine, le *Guide* considère, aux fins de l'élaboration d'orientations internationales pour les ISF, que le classement d'un actif dans la catégorie des actifs improductifs suffit pour cesser d'accumuler des intérêts sur cet actif et pour n'enregistrer des produits d'intérêts que si le débiteur effectue par la suite un paiement d'intérêts — en d'autres termes, les intérêts sur un actif improductif sont enregistrés sur la base des encaissements et décaissements, et non sur la base des droits et obligations.

les intérêts accumulés sur les actifs improductifs^{6,7}. Si, par la suite, le débiteur verse à l'ICD des intérêts sur des actifs improductifs, il faut accroître le produit d'intérêts en ajustant la provision durant la période de réception des paiements et y faire référence, si le montant est substantiel, dans un document explicatif connexe⁸. Si des intérêts ont été comptabilisés pour un actif avant qu'il ne soit classé improductif, il serait approprié de constituer une provision spécifique pour pertes sur prêt (voir paragraphe 4.32), car ces intérêts accroîtraient la valeur de l'actif. Si les données disponibles ne concernent que le produit d'intérêts à l'exclusion des intérêts courus sur des actifs improductifs, il ne faut déclarer que le poste du produit d'intérêts (ligne 1 du tableau 4.1). L'appendice V propose des exemples chiffrés d'enregistrement des intérêts sur créances improductives.

⁶Le CBCB (1999, p. 29) indique que cette méthode s'impose dans les pays où, du fait de la législation ou de la réglementation, les banques doivent comptabiliser les intérêts courus sur les prêts compromis conformément aux modalités initiales du contrat. Néanmoins, le CBCB recommande d'une façon générale que les banques cessent de comptabiliser les intérêts courus dans le cas de prêts compromis.

⁷La méthode consistant à comptabiliser les intérêts courus au taux prévu dans le contrat et à inclure une provision pour accumulation d'intérêts peut être utilisée pour un instrument qui n'est pas considéré improductif, mais pour lequel un paiement d'intérêts partiel (mais non total) est attendu durant la (les) période(s) à venir ou a été effectué durant la période de déclaration. Dans ces cas, la comptabilisation des intérêts courus au taux prévu dans le contrat aurait pour effet probable de surévaluer les produits.

⁸Lorsque les intérêts courus cessent d'être comptabilisés sur des créances sur d'autres ICD déclarantes, il est recommandé de communiquer des informations supplémentaires sur les montants en jeu (provisions et montants payés ultérieurement) afin d'éviter toute déclaration asymétrique du produit net au niveau du secteur.

4.20 Les *produits hors intérêts* comprennent tous les autres produits de l'ICD : *frais et commissions* pour prestation de services, *gains et pertes sur instruments financiers*⁹ et *autres produits*. La somme du produit d'intérêts net et des produits hors intérêts constitue le *produit brut*.

4.21 Les *frais et commissions* sont perçus pour des services tels que les services de paiement, les services d'intermédiation (par exemple, services liés aux lignes de crédit et aux lettres de crédit), les services liés aux opérations sur titres (par exemple, courtage, placement et garantie de souscription de nouvelles émissions de titres, montages de swaps et autres dérivés financiers, prêts de titres) et les services liés à la gestion d'actifs (par exemple, gestion de portefeuille et dépôt en garde)¹⁰. Les pratiques nationales exigent parfois de considérer les frais et commissions payables aux autres ICD déclarantes comme un produit négatif et non comme une charge.

4.22 Les *gains et pertes sur instruments financiers* sont ceux survenus durant la période examinée. Le *Guide* conseille d'inclure dans ce poste les gains et pertes (réalisés ou non), pendant chaque période, sur tous les instruments financiers (actifs et passifs financiers, en monnaie nationale ou étrangère) évalués au bilan à leur valeur de marché ou à leur juste valeur¹¹, y compris les titres de comptes d'investissement, mais à l'exclusion des participations dans les entreprises apparentées ou les filiales, ainsi que des investissements à rebours^{12,13}. Les gains et pertes sur instruments en monnaies étran-

⁹Le *SCN 1993* ne considère pas ces gains et pertes comme des produits.

¹⁰Les frais et commissions implicites, tels que ceux qui correspondent au concept de «services d'intermédiation indirectement mesurés» (SIFIM) du *SCN 1993*, ne sont pas inclus dans ce poste. En d'autres termes, le produit d'intérêts n'est ajusté en fonction d'aucune estimation des SIFIM.

¹¹Pour les données sectorielles, il faut exclure les gains et pertes sur des titres de participation émis par d'autres ICD déclarantes (voir encadré 5.1).

¹²Les filiales et entreprises apparentées sont définies au chapitre suivant.

¹³Les variations de la valeur des participations dans les entreprises apparentées et les filiales non consolidées, et des investissements à rebours sont exclues de ce poste, afin de ne pas comptabiliser les produits deux fois — le poste des *autres produits* comprend la part des gains et pertes des entreprises apparentées, des filiales non consolidées et des investissements à rebours. En outre, si une ICD vend une participation dans une ICD filiale ou apparentée (ou se défait d'un investissement à rebours) pour un montant supérieur à la valeur proportionnelle des fonds propres, il ne faut pas inclure la différence dans les produits, mais bien l'ajouter au capital social et aux réserves du vendeur, afin d'assurer un traitement symétrique à celui de l'écart d'acquisition, qui est soustrait du capital social et des réserves (voir paragraphe 4.110).

gères et sur dérivés financiers (tels que les swaps de taux d'intérêt) sont également inclus. Les gains et pertes sur instruments financiers excluent les intérêts inscrits au compte de résultat (intérêts nets) comme intérêts courus sur ces instruments durant la période de déclaration, puisque ces montants sont déjà enregistrés comme intérêts dans le compte de résultat.

4.23 En revanche, les gains et pertes inscrits aux comptes des ICD incluent traditionnellement les gains et pertes sur les actifs et passifs détenus brièvement par ces institutions en vue de tirer parti des fluctuations à court terme des prix du marché. Le champ couvert varie selon les normes comptables, mais il inclut généralement les gains/pertes réalisés et non réalisés pendant la période sur les titres et les dérivés détenus dans ce qu'il est convenu d'appeler le portefeuille de titres de transaction¹⁴. Il s'agit des gains et pertes découlant de la revente directe à un tiers de titres acquis dans le cadre d'accords de pension, de prêts de titres et d'accords de vente avec faculté de rachat (voir paragraphe 4.48); des gains et pertes réalisés durant la période sur la vente de titres détenus dans le portefeuille de titres d'investissement; et des gains et pertes découlant de la détention, de la vente et de l'achat d'instruments en monnaies étrangères (à l'exception des prises de participation dans des filiales ou entreprises apparentées), y compris les contrats de dérivés sur monnaies étrangères.

4.24 Cependant, le *Guide* conseille d'utiliser la couverture plus large des gains et pertes sur instruments financiers qui est décrite au paragraphe 4.22, afin que :

- 1) **Le produit net rende compte de l'état de santé actuel et non d'événements antérieurs.** En d'autres termes, les variations de valeur des instruments financiers susceptibles d'être mesurées de façon fiable sont enregistrées dans le résultat du secteur pour la période durant laquelle elles ont lieu¹⁵. L'usage a montré que l'accumulation de gains et de pertes latents — qui ne sont pas enregistrés au compte de résultat tant qu'ils ne sont pas réalisés — peut fausser l'analyse macroprudentielle.

¹⁴En général, les banques font une distinction dans leurs comptes entre les titres détenus à des fins de négociation (portefeuille de transaction) et les titres détenus à des fins d'investissement à long terme (portefeuille d'investissement), souvent jusqu'à l'échéance. La norme IAS 39 fait une distinction entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les sommes à recevoir, et les actifs financiers à vendre.

¹⁵Pour les instruments non négociés, la perte de valeur comptabilisée par l'ICD apparaît dans les provisions.

- 2) **La rentabilité des fonds propres soit observée de façon fiable.** Les ICD utilisent leurs fonds propres pour dégager des revenus, principalement par des opérations sur instruments financiers. L'exclusion des gains et pertes non réalisés sur instruments financiers, dont la valeur peut être mesurée de façon fiable, masque dans quelle mesure les fonds propres sont utilisés de manière efficiente durant une période donnée. Certes, la comptabilisation immédiate des gains et des pertes pourrait accroître — par rapport à leur non-comptabilisation — la volatilité du rendement des fonds propres d'une période à l'autre, mais la compréhension des causes de cette volatilité et l'observation de la tendance permettent d'effectuer une analyse macroprudentielle sur des bases plus solides.
- 3) **L'importance relative des gains et des pertes sur les actifs et passifs financiers évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur puisse être suivie.** L'usage a montré que les gains et pertes sur instruments financiers peuvent constituer un élément plus instable des produits des ICD que les autres postes des produits, peut-être en raison d'une plus grande exposition au risque. La meilleure façon d'évaluer les produits et les fonds propres des ICD et de mesurer leur sensibilité aux fluctuations du marché consiste à utiliser des données de séries chronologiques qui saisissent les gains et les pertes de façon continue.
- 4) **La déclaration asymétrique de gains et de pertes au niveau sectoriel soit évitée.** Si des ICD enregistrent des gains et des pertes sur le même instrument à des moments différents, les mesures du produit net du secteur seront discordantes¹⁶.

4.25 L'appendice V propose des exemples chiffrés d'enregistrement des gains et des pertes sur instruments financiers.

4.26 Il est admis que la couverture des gains et des pertes telle qu'elle est définie au paragraphe 4.22 n'est peut-être pas un objectif réaliste pour certains déclarants au moment de la rédaction du présent *Guide* et qu'il faudra peut-être mettre en place de nouveaux systèmes de collecte des données.

¹⁶Contrairement à ce qui se passe pour les instruments inclus dans ce poste, des asymétries peuvent se produire dans le cas des instruments enregistrés à leur valeur nominale lorsque les créanciers constituent des provisions pour le risque de crédit des débiteurs et que ceux-ci n'en font pas autant. Au chapitre 5, le *Guide* analyse les ajustements sectoriels qui s'imposent lorsque le débiteur et le créancier appartiennent tous deux au secteur des ICD.

4.27 En ce qui concerne les instruments financiers pour lesquels les gains et les pertes ne peuvent être enregistrés que lorsqu'ils sont réalisés, le gain ou la perte se mesure par la différence entre le coût historique et la valeur de marché inscrite au bilan à la fin de la période précédente. Tous les gains et pertes non réalisés qui sont survenus au cours des périodes précédentes et qui sont inclus dans l'ajustement de valeur doivent être transférés dans les bénéfices non distribués. En d'autres termes, afin de ne pas fausser la mesure de l'état de santé actuel, ni de créer les incitations à la sélection d'actifs décotés décrites au paragraphe 3.22, le produit net ne doit pas rendre compte de la réalisation des gains et des pertes qui sont apparus dans l'évaluation comptable des instruments financiers et n'ont pas été distribués pendant plusieurs périodes de déclaration. De surcroît, tous les gains et les pertes réalisés durant la période de déclaration — c'est-à-dire depuis la fin de la période précédente — sur tout autre actif financier (hormis les gains et pertes liés aux entreprises associées, aux filiales et aux investissements à rebours, qui sont tous enregistrés directement dans le capital social et les réserves) doivent être enregistrés aussi au poste des gains et pertes sur instruments financiers. Ce poste inclut les pertes sur les cessions de prêts. Si ces gains et ces pertes atteignent un montant significatif durant une période donnée, les statisticiens sont invités à fournir des informations supplémentaires afin que leur importance pour les données diffusées puisse être évaluée.

4.28 Les *produits calculés au prorata* comprennent la part — au pourcentage de la participation détenue — du produit net après impôt¹⁷ provenant des entreprises apparentées, des filiales non consolidées¹⁸, des investissements à rebours et, en ce qui concerne les données sur les entités résidentes, des succursales étrangères¹⁹.

4.29 Les *autres produits* comprennent 1) les dividendes déclarés payables par d'autres sociétés ou coopératives dans lesquelles les ICD détiennent

¹⁷À moins que les impôts sur le produit net ne soient à la charge de l'investisseur, auquel cas ce poste englobe le produit net avant impôt.

¹⁸Ce poste inclut aussi les produits résultant d'un prélèvement sur les produits d'une quasi-société par le propriétaire. Seul un prélèvement sur le produit net de la quasi-société doit être inclus.

¹⁹Au niveau du secteur, les produits des ICD apparentées qui font partie de la population déclarante doivent être exclus de ce poste (voir aussi encadré 5.1).

une participation²⁰; 2) les gains et pertes sur ventes d'actifs fixes durant la période en cours (mesurés par la différence entre la valeur marchande et la valeur comptable à la fin de la période précédente)²¹; 3) les produits des locations et des redevances à recevoir (sur les bâtiments, autres ouvrages et équipements; sur les terrains et gisements et sur les autres actifs produits ou non produits); 4) les montants à recevoir par les ICD en compensation de dommages ou préjudices.

4.30 Les *charges hors intérêts* comprennent toutes les charges autres que la charge d'intérêts, y compris les frais et commissions. Il s'agit des charges d'exploitation liées aux activités bancaires normales (autres que la charge d'intérêts), telles que 1) les charges de personnel (voir plus loin); 2) les charges liées aux biens immobiliers et biens d'équipement — opérations d'entretien et de réparation ordinaires et régulières²², location de bâtiments, d'autres ouvrages et d'équipements (et amortissement connexe)²³, et locations de terrains; 3) les autres charges associées aux opérations — dont les achats de biens et de services (publicité, formation du personnel et commissions pour autres services rendus, par exemple) et les redevances payées au titre de l'utilisation d'autres actifs produits ou non produits (hormis les charges classées parmi les charges de personnel (voir plus loin)); 4) les impôts autres que l'impôt sur les bénéfices —

²⁰Pour éviter de compter en double le produit avant impôt et opérations exceptionnelles, il faut exclure de ce poste les dividendes à recevoir d'autres ICD déclarantes dans les données sectorielles et les inclure (avec un signe négatif) dans le poste des dividendes à payer. De cette façon, les données sur les dividendes à payer par les autres ICD déclarantes et les dividendes à recevoir de ces institutions s'annuleront sur cette ligne.

²¹Au niveau du secteur, les gains et les pertes réalisés sur la vente d'un actif fixe à une autre ICD déclarante doivent, en principe, être exclus de ce poste et ne doivent pas influencer sur le produit net, parce que les gains et les pertes restent non réalisés par le secteur dans son ensemble. Ces gains et pertes ne doivent être enregistrés au compte de résultat que lorsque les actifs fixes sont vendus à une entité extérieure au secteur. Bien que l'enregistrement des actifs fixes par opérateur puisse poser des problèmes pratiques, il est recommandé d'identifier — dans le respect des règles de confidentialité — au moins les gains et les pertes majeurs qui, pour la période considérée, résultent de ventes à une autre ICD déclarante et de les déduire du produit du secteur.

²²Ces charges sont différentes (et donc enregistrées différemment) des charges de formation brute de capital fixe, qui s'ajoutent aux actifs non financiers dans le bilan.

²³Il existe des différences dans la manière dont la comptabilité nationale et la comptabilité commerciale mesurent l'amortissement. Le *Guide* ne se prononce pas en faveur de l'une ou l'autre de ces méthodes. Comme noté à l'appendice IV, la méthode de la comptabilité nationale repose sur les prix de marché courants, alors que celle de la comptabilité commerciale repose sur le coût historique, mais prévoit des examens périodiques et, si nécessaire, l'ajustement du calendrier d'amortissement.

tels que les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains et immeubles ou sur la main-d'œuvre employée (dont l'impôt sur les salaires et d'autres impôts sur le personnel à la charge de l'employeur) — diminués des subventions reçues (de la part des administrations publiques, par exemple) dans le cadre des activités d'exploitation. Sont aussi inclus les amendes et pénalités infligées aux ICD (par des tribunaux, par exemple) et les montants à payer par les ICD à d'autres institutions en compensation de dommages ou préjudices. Les charges d'exploitation des ICD comprennent aussi les primes versées à un fonds de garantie des dépôts.

4.31 Les *charges de personnel* incluent la totalité des rémunérations payables, en espèces ou en nature, par l'entreprise en contrepartie du travail accompli par les employés durant la période comptable. Il s'agit des salaires et traitements, y compris les congés annuels et de maladie payés, l'intéressement aux bénéficiaires et les primes, les allocations de logement et les voitures de société, ainsi que les biens et services qui sont fournis gratuitement ou qui sont subventionnés (hormis ceux dont les employés ont besoin pour remplir leurs fonctions); et des cotisations de sécurité sociale, par exemple pour les soins médicaux et les retraites²⁴. Sont aussi incluses les prestations d'assurance sociale non capitalisées, telles que le paiement de salaires normaux ou réduits durant les périodes d'absence du travail pour cause de santé ou d'accident, les indemnités de licenciement, etc.

4.32 Les *provisions pour pertes sur prêts* sont les nouvelles réserves nettes que les ICD constituent au cours de la période en fonction de leur évaluation de la probabilité des pertes sur des créances douteuses²⁵. Les provisions générales ne portent sur aucun actif précis, mais bien sur le montant des pertes jugées probables, sur la base de l'expérience, dans un portefeuille de prêts. Elles sont calculées soit en pourcentage du total des actifs, soit en appliquant aux actifs de moindre qualité des pourcentages croissants, qui correspondent à la probabilité croissante des pertes. Les provisions spécifiques portent sur la valeur de prêts spécifiques (y compris des portefeuilles de

²⁴La deuxième norme internationale d'information financière (IFRS 2), publiée en 2004, considère les options sur actions comme une charge de personnel. Les statisticiens sont encouragés à adopter cette norme pour établir les données utilisées dans le calcul des ISF et à expliquer dans leurs métadonnées la méthode retenue.

²⁵Au niveau du secteur, il faut exclure de ce poste les provisions sur prêts à d'autres ICD déclarantes afin d'éviter des déclarations asymétriques.

Encadré 4.3. Institutions financières islamiques et solidité financière

Les institutions financières islamiques (IFI) fonctionnent suivant les principes islamiques selon lesquels le versement d'intérêts prédéterminés est interdit, les gains et pertes résultant de transactions sont partagés et les prêts reposent sur les principes éthiques islamiques. Les IFI présentent, en termes de solidité et de risques financiers, un profil particulier qui influe fondamentalement sur la structure des bilans et des comptes de résultat, et donc sur l'établissement et la signification des indicateurs de solidité financière. Les experts en comptabilité financière et les organismes de contrôle des institutions financières ont commencé à se pencher sur ces différences, mais il faudra sans doute attendre un certain temps avant que toutes ces questions soient recensées et que des normes adéquates de comptabilité et de contrôle soient élaborées et adoptées¹. Le présent encadré décrit certaines caractéristiques propres aux IFI et leur effet potentiel sur les principaux ISF.

Même s'il existe des variantes dans la pratique, les IFI diffèrent des autres institutions à de nombreux égards du fait de l'observation des principes islamiques, dont le plus notable est peut-être l'interdiction de verser ou prélever des intérêts. Par exemple, il leur est interdit d'accorder des prêts et de collecter des dépôts assortis de taux d'intérêt prédéterminés — une différence fondamentale avec les banques non islamiques, qui empruntent en contrepartie du paiement d'intérêts et qui prêtent en vue d'acquiescer des actifs qui leur rapporteront des intérêts. En conséquence, les deux ISF centraux qui portent sur la marge entre intérêts perçus et versés s'appliquent aux banques non islamiques mais pas aux banques islamiques.

Les IFI acceptent des dépôts selon le concept du Mudarabah et investissent dans des instruments d'investissement et de financement autorisés et conformes à la charia. Les IFI remplissent ainsi une fonction d'intermédiaire financier. En principe, cependant, elles ne garantissent aux déposants ni un rendement prédéterminé, ni le remboursement du principal. Les déposants agissent comme des fournisseurs de fonds et sont seuls à supporter les pertes, puisque l'IFI a subi une «perte» sous la forme de ses efforts d'«entrepreneur». L'IFI et ses déposants se partagent les profits selon un ratio fixé à l'avance. Quant à la gestion des comptes, elle est similaire aux opérations de dépôt de la banque traditionnelle. Il existe une deuxième forme de dépôt où l'IFI garde des dépôts en garantissant le remboursement intégral du principal, mais sans intérêts.

Par ailleurs, les IFI recourent à des accords de partage des profits et pertes (PPP), qui ne garantissent pas le remboursement intégral du principal et n'offrent pas de rendement fixe. Les IFI tirent leurs revenus des commissions pour services rendus, du partage des profits et, surtout, d'activités telles que le financement d'activités

commerciales, la location-vente et le crédit-bail. Dans certains pays, ces activités constituent les activités principales des IFI.

Dans les accords de partage des profits et des pertes (PPP), les IFI et les investisseurs mettent souvent leurs ressources en commun pour financer des projets commerciaux spécifiques et se partagent les profits selon un accord de partage prédéterminé. Les profits peuvent être distribués pendant la durée de vie du projet ou à son terme. Selon l'issue du projet, les deux parties peuvent faire des profits ou subir des pertes sur leur investissement. À cette fin, les IFI émettent des certificats de partage de profits et pertes qui ne garantissent ni le remboursement du principal, ni un rendement prédéterminé. Certains de ces instruments sont définis comme des «comptes d'investissement non restrictifs», qui donnent aux IFI la latitude d'investir comme bon leur semble — une démarche très similaire à celle des banques non islamiques qui placent les fonds de leurs déposants.

Du fait de ces accords PPP et des comptes d'investissement non restrictifs, les fonds propres jouent un rôle quelque peu différent dans les IFI par rapport aux autres types de banques. Par exemple, selon un document de travail du FMI de Sundararajan et Errico (2002, p. 9), «il est peut-être raisonnable de conclure que l'évaluation de l'adéquation des fonds propres pour les banques islamiques doit reposer non seulement sur une évaluation exhaustive du degré de risque dans le portefeuille de chaque banque, mais aussi sur une évaluation du dosage d'actifs PPP et non-PPP». Par ailleurs, il semble qu'il existe des ambiguïtés en ce qui concerne l'identification, l'évaluation et la publication des créances improductives et des provisions.

Pour ce qui est de l'établissement des bilans des IFI, il n'est pas certain qu'il faille classer au passif les apports des investisseurs dans les certificats PPP et les comptes d'investissement non restrictifs. Souvent, les IFI agissent en tant que fiduciaires ou gérants d'actifs en plaçant les fonds dans des comptes de fiducie hors bilan et dispensent des conseils d'investissement en contrepartie de commissions ou d'une partie des profits nets. Certaines IFI traitent une part considérable de leurs opérations sur des comptes hors bilan en présumant qu'elles jouent pour les investisseurs un rôle de gestionnaire de fonds, ce qui influe sur le ratio emprunts/fonds propres et le ratio de fonds propres de Bâle². À l'heure actuelle, les pratiques nationales varient en ce qui concerne l'enregistrement de ces activités (au bilan ou hors bilan). Selon l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI), les comptes d'investissement non restrictifs font partie du bilan des IFI et doivent être traités comme un type d'instrument distinct à classer entre les engagements et le capital. Le *Guide* reprend le conseil du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*³ et classe ces

¹L'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI), créée en 1991 à Bahreïn, a établi les normes de comptabilité, de vérification des comptes et de gestion suivies aujourd'hui par les IFI dans un certain nombre de pays. Par ailleurs, des banques centrales, autorités monétaires et autres institutions responsables de la réglementation et du contrôle des services financiers islamiques ont créé le Conseil islamique des services financiers en novembre 2002 en Malaisie.

²L'AAOIFI a indiqué qu'elle avait l'intention de suivre la méthodologie de Bâle aussi étroitement que possible.

³Une description détaillée des instruments financiers islamiques et de leur classification figurent aux pages 117–119 du *MSMF* (FMI, 2000a); ce texte doit être consulté pour déterminer la classification des instruments aux fins de l'établissement des ISF.

Encadré 4.3 (fin)

instruments parmi les dépôts sauf s'ils font partie des capitaux permanents de l'IFI ou présentent les caractéristiques d'un instrument négociable.

La structure des actifs des IFI reflète la diversité des structures de financement islamiques, qui vont des opérations de crédit-bail à faible risque aux opérations plus risquées sur fonds propres. Chaque mode de financement ayant ses caractéristiques propres, ils présentent des degrés divers de risque de crédit, de risque de marché et de risque opérationnel.

Jusqu'à présent, les IFI se sont engagées en général largement dans les crédits commerciaux et le financement de projets à court terme qui sont normalement dénoués en un an ou deux, ce qui permet d'en redistribuer le produit net. Cela s'explique en partie par l'absence de marchés monétaires islamiques qui permettraient de transférer aisément des liquidités à court terme entre les IFI et établiraient des taux de rendement de marché pour ces emprunts. Il est difficile de développer des instruments tels que les instruments interbancaires, les instruments de politique monétaire et les instruments à plus long terme (par exemple, les prêts hypothécaires), bien qu'il en existe des exemples. Cela s'explique en partie par la plus grande difficulté que présente — par rapport au financement de projets — l'élaboration de moyens adéquats de mesure et de distribution des rendements nets des crédits à l'État, aux sociétés constituées durablement ou aux institutions non marchandes.

Cette situation a des conséquences importantes pour les ISF : les bilans des IFI diffèrent de ceux des banques non islamiques et il peut être difficile d'établir et de comparer les taux de rendement des IFI⁴. Par ailleurs, des instruments sont en cours d'élaboration et les principes bancaires islamiques sont par-

⁴Bank Negara Malaysia a élaboré un dispositif structuré qui permet de calculer le taux de rendement des opérations bancaires islamiques. Ce dispositif prend en compte la question de l'uniformité et réduit ainsi le risque de distorsion dans le taux de rendement.

fois combinés avec des pratiques bancaires conventionnelles. L'élaboration des pratiques comptables pour les IFI se poursuit dans ce contexte et, en attendant que ces travaux soient plus avancés et que des pratiques standards puissent commencer à être identifiées sur les marchés, le *Guide* note qu'il est prématuré d'essayer de lier les ISF aux séries comptables spécifiquement utilisées par les IFI.

Il est admis qu'il faut arrêter pour les IFI des directives sur la présentation des comptes de résultat, des bilans, des activités fiduciaires et autres informations à publier. Plusieurs organismes travaillent sur divers aspects de la question, tels que l'AAOIFI (qui a publié une révision des normes de fonds propres de Bâle pour les IFI)⁵, l'Institute of Islamic Banking and Insurance à Londres, l'International Association of Islamic Banks en Arabie Saoudite et la nouvelle Islamic International Rating Agency au Bahreïn. Par ailleurs, les autorités de contrôle bancaire s'efforcent de mettre en place un contrôle prudentiel efficace des IFI et une pratique internationale se développe en la matière. Le Conseil islamique des services financiers, qui vient d'être créé en Malaisie, a pour mission de contribuer à mettre en place un système efficace de contrôle et de réglementation des IFI, et de donner des conseils en matière de suivi, de mesure et de gestion des risques pour les produits financiers islamiques.

Enfin, en raison de leur forte participation aux activités fiduciaires, au financement de projets et au partage des profits/pertes, un grand nombre d'IFI présentent les caractéristiques des fonds communs de placement et d'autres institutions financières non bancaires, mais la pratique dominante consiste à classer les IFI parmi les ICD⁶.

⁵Voir AAOIFI (1999). Selon certains experts du contrôle prudentiel, la plus grande souplesse des algorithmes de pondération des risques qui figureront dans Bâle II pourrait permettre de décrire plus précisément les types de risques financiers auxquels sont exposés les IFI.

⁶Cette pratique est décrite plus en détail dans le paragraphe 488 du *MSMF* (FMI, 2000a).

prêts évalués collectivement) et correspondent à des pertes identifiables (voir aussi les recommandations du CBCB (1999), p. 13.

4.33 Le *Guide* se réfère aux pratiques nationales pour identifier les provisions pour pertes sur prêts et faire la distinction entre provisions spécifiques et provisions générales, mais il recommande de décrire ces pratiques en détail. Les provisions pour intérêts cumulés sur des actifs improductifs sur la période considérée ne doivent pas être incluses dans les provisions pour pertes sur prêts, puisqu'elles sont déduites du produit d'intérêts

brut en vue du calcul du produit d'intérêts net²⁶. Les provisions pour pertes ou charges futures réduisent le produit net, mais, selon les pratiques nationales, la surestimation des pertes ou des charges attendues dans une période donnée peut être corrigée durant les périodes suivantes, d'où une augmentation du produit pendant celles-ci. L'encadré 4.4 explique comment le

²⁶Pour ce qui est des intérêts cumulés qui ont ensuite été considérés comme une perte identifiable attendue, il faut enregistrer la provision pour cette perte au poste 7 et non comme une provision pour intérêts cumulés sur actifs improductifs, comme noté au paragraphe 4.19.

provisionnement influe sur les actifs, ainsi que sur le capital social et les réserves. Enfin, l'appendice VI analyse des méthodes de classement des actifs et des provisions.

4.34 Les *provisions pour autres actifs financiers* incluent les provisions pour tout autre actif financier qui peut être évalué de façon fiable. S'il n'est pas possible à l'heure actuelle d'inclure les gains et les pertes non réalisés sur valeurs mobilières — du portefeuille d'investissement, par exemple — dans les gains et les pertes sur instruments financiers (voir paragraphe 4.22), il faut traiter ces titres de la même façon que les provisions pour prêts, de sorte que les pertes sur ces actifs apparaissent dans le produit net²⁷. Ce poste inclut aussi les nouvelles provisions constituées à des fins prudentielles pour prendre en compte les variations de la volatilité des écarts entre cours acheteur et vendeur, ou d'autres facteurs relatifs au dénouement d'une position dans un instrument négociable moins liquide (voir aussi paragraphe 579 du CBCB (2001b)). Le produit brut moins les charges et les provisions²⁸ est égal au *produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles)*.

4.35 Les *opérations exceptionnelles* comprennent les événements considérés comme sortant des activités habituelles de l'entreprise. Ces événements sont rares et incluent les pertes causées par les catastrophes naturelles ou autres. Les opérations exceptionnelles peuvent inclure des revenus, mais il s'agit généralement de charges. L'*impôt sur les bénéfices* est l'impôt cumulé durant la période considérée sur les produits, les bénéfices et/ou les plus-values des ICD. Une fois l'impôt et les opérations exceptionnelles déduits du produit net, le total constitue le *produit net après impôt*.

4.36 Les *dividendes* sont les montants déclarés payables pendant la période considérée aux propriétaires d'ICD, après règlement de toutes les autres charges : restent alors les *bénéfices non distribués*, à imputer au compte des bénéfices non distribués du capital social et des réserves.

²⁷Les provisions spécifiques sur la valeur d'un titre doivent réduire la valeur du titre au bilan, comme s'il était évalué au cours du marché.

²⁸Pour les provisions et les opérations exceptionnelles, ces postes doivent généralement constituer une perte. Cependant, pour toute période, ces postes peuvent s'ajouter au résultat si, par exemple, ils sont recouverts par la suite.

Bilan

Actifs non financiers

4.37 Les actifs non financiers comprennent tous les actifs économiques autres que les actifs financiers. Une définition de ces actifs est proposée ci-dessous dans l'examen du bilan du secteur des sociétés non financières (paragraphe 4.106).

Actifs et passifs financiers

4.38 Les *actifs financiers*²⁹ sont les créances financières sur lesquelles des droits de propriété sont exercés, dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques et qui constituent une réserve de valeur. Les créances financières naissent des relations contractuelles entre deux unités institutionnelles et, dans de nombreux cas, donnent le droit au propriétaire (le créancier) de recevoir un ou plusieurs paiements (par exemple, des paiements d'intérêts) de l'unité institutionnelle sur laquelle ils possèdent la créance (le débiteur). De plus, certains actifs financiers produisent des gains (et des pertes) de détention pour leurs propriétaires. Lorsqu'une créance financière est créée, un passif de valeur égale, qui représente la contrepartie de l'actif financier, est enregistré simultanément par le débiteur.

4.39 L'identification et la présentation des divers types d'actifs et de passifs financiers peuvent varier en fonction des besoins analytiques et des pratiques comptables des pays. Dans la liste des ISF, l'accent est mis sur la fonction des instruments : prêts, participations, titres et dérivés. En conséquence, le *Guide* classe les actifs et passifs financiers comme suit : *numéraire et dépôts, prêts, titres de créance*³⁰, *actions et autres participations (actifs), dérivés financiers et autres actifs (passifs)*.

4.40 Le *numéraire* comprend les billets et les pièces en circulation qui sont couramment utilisés pour effectuer des paiements. Ces billets et pièces sont émis généralement (mais pas toujours) par les banques centrales ou les administrations publiques et constituent un passif pour les unités qui les émettent. Le numéraire a une valeur nominale fixe. L'or et les pièces commémoratives qui ne sont pas en circulation à titre de monnaie

²⁹Dans le *SCN 1993*, les actifs financiers incluent aussi l'or monétaire et les DTS — des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de passif de contrepartie. Selon le *SCN 1993*, cependant, seul le secteur officiel (généralement la banque centrale) peut, par définition, détenir ce type d'actif.

³⁰«Titres autres qu'actions» dans le *SCN 1993* et le *MSMF*.

légale sont considérés comme des actifs non financiers et non comme du numéraire.

4.41 Les *dépôts* incluent toutes les créances financières non négociables qui sont matérialisées par des dépôts. Ils comprennent les dépôts transférables et les autres dépôts. Les dépôts transférables englobent tous les dépôts en monnaies nationale ou étrangères qui sont 1) tirables à vue au pair, sans frais ni restriction d'aucune sorte et 2) directement utilisables pour effectuer des paiements à des tiers par chèque, traite, virement, crédit/débit direct, ou autre moyen de paiement direct³¹. Les autres dépôts comprennent les dépôts assortis de restrictions quant au nombre de paiements qui peuvent être effectués à des tiers sur une période donnée ou quant au montant minimum de chacun de ces paiements, et sont donc considérés non transférables. Sont inclus :

- Les dépôts à vue, avec possibilité de retraits immédiats, mais non de transferts directs en faveur de tiers.
- Les dépôts d'épargne et à terme, y compris les certificats de dépôt non négociables.
- Les dépôts non transférables libellés en monnaies étrangères.
- Les parts ou titres de dépôt analogues émis par les organismes d'épargne et de crédit, les sociétés de crédit immobilier, les caisses de crédit mutuel et les institutions analogues, qui sont, en droit ou en pratique, remboursables à vue ou à relativement bref délai.
- Les accords de pension éventuellement (voir paragraphe 4.48).

4.42 Les *dépôts de la clientèle* sont considérés comme des dépôts plus «stables», moins volatils, qui peuvent être utilisés pour financer les prêts à long terme. Cette série est nécessaire pour calculer un ISF complémentaire.

4.43 La volatilité des dépôts reflète la sensibilité des déposants aux événements susceptibles d'influer sur la confiance dans les ICD. Plus précisément, elle reflète la probabilité que les déposants retirent leurs fonds, à bref délai, s'ils perçoivent des signes de faiblesse dans

³¹Les parts dans les fonds communs de placement monétaires qui donnent le droit de tirer des chèques sans restriction peuvent être considérées comme équivalentes à des dépôts sur le plan fonctionnel et éventuellement incluses dans la monnaie au sens large. Dans le *Guide*, cependant, ces actifs et passifs sont classés parmi les «actions et autres participations», car la nature des fonds communs de placement monétaires — et donc leur réglementation — diffère de celle des ICD.

une ICD ou dans l'ensemble du secteur bancaire. Il est difficile d'évaluer cette probabilité *a priori*, mais, généralement, les principaux facteurs à prendre en compte sont le type de déposant, la couverture de la garantie et l'échéance (résiduelle). Il semble que certains types de déposants soient moins à même de retirer leurs fonds que d'autres. Cependant, les dépôts garantis par des systèmes d'assurance crédibles ont plus de chances de constituer une forme de financement stable que les dépôts dépourvus d'une telle protection. De surcroît, les dépôts dont l'échéance résiduelle est longue sont normalement plus stables; toutefois, plus les pénalités de retrait sont faibles, moins ce facteur est important pour déterminer la probabilité des retraits.

4.44 Le *Guide* recommande que le type de déposant soit le principal facteur pour la définition des dépôts de la clientèle, en raison de sa pertinence et de son large champ d'application. En conséquence, les dépôts de la clientèle comprennent tous les dépôts (résidents ou non résidents) autres que ceux effectués par d'autres ICD et d'autres sociétés financières (résidentes ou non résidentes). Les déposants des secteurs exclus sont plus enclins à examiner les informations financières des ICD, sont moins susceptibles d'être protégés par une garantie des dépôts et sont parfois tenus de protéger leurs actifs en raison de leur responsabilité de fiduciaire. Ils sont donc plus enclins que les autres déposants à déplacer leurs dépôts lorsque les risques augmentent. Peut-être parce que leurs dépôts sont garantis, les ménages sont généralement moins conscients des risques, alors que les entreprises entretiennent peut-être avec les banques d'autres relations qui les rendent plus réticentes que les investisseurs institutionnels à déplacer leurs fonds³². À condition qu'il puisse être établi que les pénalités de retrait sont élevées, les dépôts de la clientèle pourraient aussi inclure les dépôts des secteurs exclus ayant une échéance résiduelle supérieure à un an³³.

³²Lors de l'élaboration de la définition des dépôts de la clientèle, il a été mentionné que les grandes sociétés non financières pouvaient gérer leurs liquidités de la même façon que les sociétés financières. Les statisticiens jugeront donc peut-être utile d'établir une distinction, parmi les passifs des ICD sous forme de dépôts, entre ceux détenus par des sociétés non financières cotées en bourse et ceux détenus par des sociétés non financières non cotées, en excluant les premiers du calcul des dépôts de la clientèle. Les métadonnées accompagnant la diffusion des ISF doivent définir le champ couvert par les dépôts de la clientèle.

³³Une autre méthode susceptible de donner des résultats similaires consisterait à identifier les dépôts de la clientèle par type de dépôts, c'est-à-dire 1) les dépôts connus pour leur «stabilité», tels que les dépôts à vue, la microépargne et les dépôts à terme, et/ou 2) les dépôts couverts par un régime (crédible) de garantie des dépôts.

4.45 Les *prêts* incluent les actifs financiers qui sont créés lorsque des créanciers prêtent des fonds directement à des débiteurs selon un accord aux termes duquel les prêteurs ne reçoivent pas de titre matérialisant la transaction ou reçoivent un document ou instrument non négociable. Une garantie peut être fournie dans une opération de prêt, sous la forme d'un actif financier (un titre, par exemple) ou d'un actif non financier (un terrain ou un bâtiment, par exemple), mais il ne s'agit pas d'une caractéristique essentielle de la transaction. Sont inclus : les prêts commerciaux, les prêts à tempérament, les crédits de location-vente, les prêts destinés à financer des crédits commerciaux et avances, le crédit-bail, les pensions non classées parmi les dépôts (voir aussi paragraphe 4.48) et les découverts. Les crédits commerciaux et les comptes à recevoir ou à payer analogues ne sont pas des prêts. Afin de satisfaire aux exigences de la liste convenue des ISF, une distinction est faite au tableau 4.1 entre les prêts aux autres ICD (résidentes et non résidentes) et les autres prêts, qui sont répartis par secteurs, comme indiqué au chapitre 2, selon la résidence.

4.46 Si un prêt devient négociable et s'il est (ou a été) négocié sur le marché secondaire, il est reclassé comme titre de créance. Compte tenu de l'importance de ce reclassement, une preuve concrète de transactions sur le marché secondaire — par exemple, existence de teneurs de marché et écarts cours acheteur-vendeur — est nécessaire avant qu'un instrument de dette passe de la catégorie des prêts à celle des titres. Le transfert ou la cession ponctuelle d'un prêt ne justifie normalement pas le reclassement d'un prêt en titre.

4.47 Deux types de prêts doivent être examinés plus en détail. Un *crédit-bail* est un contrat en vertu duquel le preneur s'engage à verser des loyers pour l'utilisation d'un bien pendant la totalité ou la quasi-totalité de sa durée de vie économique attendue. Dans ce cas, les risques et avantages économiques liés à la propriété du bien sont *de facto* transférés du propriétaire légal du bien (le bailleur) à l'utilisateur de celui-ci (le preneur). Le preneur est souvent responsable de l'entretien et de la réparation du bien. Selon les conventions statistiques et comptables, le bien est réputé avoir changé de propriétaire et un passif sous forme de prêt est inscrit au bilan du preneur. La valeur initiale du prêt est égale à la valeur du bien. Le prêt est remboursé par le versement de loyers (intérêts et principal) et un éventuel paiement résiduel à la fin du contrat (ou la restitution du bien au bailleur)³⁴. Les actifs donnés en crédit-bail doivent être rayés du bilan du bailleur.

³⁴Conformément à cette méthode statistique, les IAS considèrent que les flux de paiements résultant d'un crédit-bail sont en grande

4.48 Les *pensions* sont des accords par lesquels des titres sont vendus contre espèces à un prix spécifié avec l'engagement de racheter ces titres ou des titres analogues à un prix fixé et à une date ultérieure spécifiée (souvent dans un délai de quelques jours) ou «indéfinie»³⁵. D'un point de vue économique, l'opération est assimilable à un prêt garanti (ou à un dépôt) parce que le propriétaire initial conserve les risques et les avantages de la propriété des titres³⁶. En d'autres termes, les fonds avancés au vendeur par l'acheteur sont considérés comme un actif sous forme de prêt (ou de dépôt) pour l'acheteur (et un passif pour le vendeur) et les titres sous-jacents restent inscrits au bilan du vendeur malgré le changement juridique de propriétaire. Le *swap d'or*, opération par laquelle l'or est échangé contre d'autres actifs (habituellement des monnaies étrangères), est similaire par sa nature à une pension et doit être enregistré de la même façon. Le *prêt de titres* est similaire à une pension, si ce n'est qu'une garantie sous forme de titres et non d'espèces est offerte, et aucun prêt n'est enregistré. Si le preneur des titres offre des espèces en garantie, l'accord est traité de la même manière qu'une pension. Les titres considérés demeurent inscrits au bilan du vendeur.

4.49 Si les titres acquis dans le cadre d'un accord de pension ou de prêt de titres sont vendus à un tiers, l'acheteur des titres doit enregistrer dans son bilan un actif négatif sous forme de titres équivalant à la valeur de marché courante des titres vendus.

4.50 Les *provisions spécifiques pour créances irrécouvrables* sont l'encours des provisions constituées sur la valeur de chaque prêt, de groupes de prêts évalués collectivement et de prêts accordés à d'autres ICD³⁷ (voir aussi paragraphe 4.32)^{38, 39}.

partie similaires aux paiements combinés du principal et des intérêts dans un contrat de prêt.

³⁵L'échéance est «indéfinie» lorsque les deux parties conviennent au jour le jour de proroger l'accord ou de le résilier.

³⁶Les ventes assorties d'un accord de rachat sont similaires aux pensions d'un point de vue économique, mais sont moins sophistiquées d'un point de vue opérationnel.

³⁷Les ajustements sectoriels des provisions constituées sur les prêts accordés à d'autres ICD sont examinés au chapitre 5 (paragraphe 5.88).

³⁸Comme il est recommandé de ne pas faire courir les intérêts sur les créances improductives, les données sur les provisions spécifiques ne devraient pas, en principe, inclure les provisions spécifiques pour intérêts courus sur créances improductives.

³⁹Si la pratique comptable consiste à ne pas accumuler les intérêts sur les créances improductives, mais à les inclure dans la valeur du prêt inscrite au bilan, avec une écriture compensatoire telle que «intérêts en suspens», il est proposé d'inclure les intérêts en suspens dans les provisions spécifiques. Si cette méthode est adoptée, elle pourrait être expliquée dans les métadonnées.

Encadré 4.4. La méthode d'évaluation et de provisionnement du Guide

Le présent encadré explique comment s'agencent les diverses recommandations sur l'évaluation et le provisionnement dans la description détaillée, ligne par ligne, des postes des états financiers.

Le Guide préfère les méthodes d'évaluation qui permettent de mesurer à tout moment un instrument ou un poste de la façon la plus réaliste possible. Pour les instruments négociables, la non-comptabilisation des gains — et surtout des pertes — de valeur marchande peut fausser l'évaluation de la santé et de la solidité financières des ICD. En ce qui concerne les instruments non négociables, le Guide note que la valeur nominale peut permettre de mesurer la valeur de façon plus réaliste que la valeur de marché ou la juste valeur, mais qu'il est essentiel d'appliquer une politique de provisionnement appropriée. Le Guide s'appuie sur les pratiques nationales pour identifier les provisions, mais la non-comptabilisation des pertes conduirait à surestimer la santé et la solidité des ICD. Une distinction est établie entre les provisions spécifiques pour pertes identifiables et les provisions générales pour pertes potentielles qui, d'après les données du passé, pourraient affecter le portefeuille.

La suite de l'encadré explique comment la méthode d'évaluation et de provisionnement influe sur le compte de résultat, les actifs, ainsi que le capital social et les réserves. Une brève section est consacrée aux arriérés.

Compte de résultat

Le compte de résultat est affecté directement par la méthode d'évaluation et de provisionnement choisie¹.

- Le produit d'intérêts ne doit pas inclure les intérêts courus sur des actifs improductifs; en d'autres termes, le produit d'intérêts ne doit pas être surévalué par rapport à la réalité.
- Les provisions pour pertes sur prêts (et autres actifs) doivent réduire le produit net, ce qui revient à comptabiliser les pertes lorsqu'elles deviennent apparentes.
- Les gains et les pertes, réalisés ou non, sur les actifs et passifs financiers évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur au bilan doivent être inclus dans le résultat : un gain de valeur accroît le produit net, et une perte de valeur le réduit². Afin d'éviter les doubles comptages, les intérêts courus enregistrés sur la période sont exclus du calcul des gains et des pertes sur instruments financiers.
- Les gains et les pertes sur d'autres actifs ou passifs qui surviennent et sont réalisés durant la période de déclaration doivent être inclus dans le résultat. Les gains et les pertes de réévaluation

des périodes antérieures et déjà comptabilisés dans les produits doivent être transférés au poste des bénéfices non distribués³.

Le Guide estime qu'il est approprié de comptabiliser les produits et les charges d'intérêts avec les gains et les pertes de détention sur actifs et passifs financiers pour lesquels une valeur de marché ou une juste valeur est établie afin de mesurer le rendement des actifs, ainsi que du capital social et des réserves — deux ISF centraux. En ce qui concerne les autres actifs et passifs financiers, le Guide recommande d'enregistrer les pertes en créant des provisions lorsque ces pertes deviennent apparentes et d'enregistrer uniquement les gains ou pertes réalisés pendant la période de déclaration en cours dans le résultat de cette période.

Actifs

Dans le Guide, les variations de la valeur de marché ou de la juste valeur des actifs (et passifs) financiers apparaissent au bilan, de même que les variations de la valeur des actifs non financiers. Pour les prêts et autres actifs évalués à leur valeur nominale, la valeur comptable est réduite des provisions spécifiques⁴ ou en passant par pertes et profits la valeur de l'actif.

Il est peut-être judicieux d'évaluer aussi les prêts en excluant les provisions générales de façon que les pertes probables qui ne sont pas attribuables à des instruments particuliers réduisent le capital et les réserves. Le Guide note la nécessité de réduire le produit net pour tenir compte des pertes qui, sur la base des données du passé, pourraient survenir dans un portefeuille, mais il n'est pas évident que l'ICD soit moins solide du fait de ces provisions générales. Aussi les provisions générales sont-elles incluses dans le capital social et les réserves (mais pas dans leur mesure étroite). Cette démarche est conforme aux normes de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui comptabilisent les provisions générales dans les fonds propres, à concurrence de 1,25 % des actifs (pondérés en fonction des risques) dans les fonds propres complémentaires.

Capital social et réserves

Les variations de la valeur de marché ou de la juste valeur des actifs et des passifs ont une incidence sur le capital social et les réserves. Une augmentation de la valeur des actifs tend à accroître le capital social et les réserves, tandis qu'une hausse de la valeur des passifs tend à les réduire. Le provisionnement peut aussi influencer sur le capital social et les réserves. Comme indiqué plus haut, si les provisions spécifiques et générales réduisent le produit net, et donc potentiellement les bénéfices non distribués, les provisions générales sont enregistrées dans le capital social et les réserves.

¹Le traitement des transactions et positions entre les ICD est examiné à l'annexe du chapitre 5.

²Les variations de la valeur de marché des participations dans les entreprises apparentées et les filiales non consolidées ainsi que celles des investissements à rebours sont exclues, de manière à éviter de compter le résultat en double (voir paragraphe 4.22).

³En ce qui concerne les sociétés non financières non cotées, la même méthode peut être adoptée pour tous les instruments financiers qui ne se rapportent qu'indirectement aux activités d'exploitation premières de la société.

⁴Au tableau 4.1, les données sur les prêts sont présentées avant et après ajustement pour provisions spécifiques.

4.51 Les *titres de créance* sont des instruments financiers négociables⁴⁰ qui sont représentatifs d'obligations que des unités institutionnelles doivent régler en espèces, au moyen d'instruments financiers ou de tout autre actif ayant une valeur économique. Les titres de créance donnent la preuve de l'existence d'une créance, sont négociables sur les marchés financiers et donnent à leur détenteur le droit inconditionnel de recevoir des paiements d'intérêts et/ou du principal. En voici quelques exemples :

- les effets à court terme, tels que les bons du Trésor;
- les obligations garanties ou non, y compris les obligations convertibles en actions;
- le papier commercial;
- les certificats de dépôt négociables;
- les certificats représentatifs de titres négociables;
- les effets émis dans le cadre de facilités à prise ferme renouvelables ou de facilités d'émission d'effets;
- les titres négociables garantis par des prêts ou d'autres actifs;
- les prêts devenus *de facto* négociables;
- les actions ou parts privilégiées qui rapportent un revenu fixe, mais ne permettent pas d'obtenir une part de la valeur résiduelle d'une société dissoute;
- les acceptations bancaires;
- les actions à rachat obligatoire.

4.52 Certaines obligations de sociétés sont convertibles en actions des mêmes sociétés au gré de leur détenteur. Si l'option de conversion est négociée séparément, elle doit être enregistrée comme actif distinct et classée parmi les dérivés financiers.

4.53 Le tableau 4.1 inclut tous les instruments susmentionnés dans la rubrique «titres de créance». Cependant, il est admis que les pratiques nationales pourraient identifier séparément certains types d'instruments, tels que les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres publics et les titres considérés comme liquides.

4.54 Les *actions et autres participations* comprennent tous les instruments et registres qui attestent, après remboursement des créances de l'ensemble des créanciers, l'existence de créances sur la valeur résiduelle d'une société. La propriété est généralement matérialisée par des actions, des parts, des titres de participation ou des documents similaires. Les actions ou parts privilégiées,

⁴⁰Un instrument financier négociable est un instrument dont la propriété peut être transférée d'une unité à une autre par livraison ou endossement.

qui permettent aussi d'obtenir une part de la valeur résiduelle d'une société dissoute, sont incluses dans cette catégorie⁴¹. Le rachat par une ICD de ses propres titres de participation réduit l'encours de ces titres.

4.55 Les actions et autres participations à l'actif incluent les prises de participation dans les entreprises apparentées, les filiales non consolidées et les investissements à rebours, ainsi que les autres prises de participation dans des ICD⁴². Dans les données sur les entités résidentes, elles comprennent le capital apporté aux succursales étrangères.

4.56 Les *dérivés financiers* sont des instruments financiers qui sont rattachés à un autre instrument financier, un indicateur ou un produit de base spécifique et par le biais desquels des risques financiers spécifiques peuvent être échangés en tant que tels sur les marchés financiers. Leur valeur dépend du prix de l'instrument sous-jacent. Contrairement aux titres de créance, aucun montant de principal à rembourser n'est avancé, et aucun revenu d'investissement n'est accumulé. Parmi les contrats dérivés typiques figurent les «futurs» (contrats à terme négociés en bourse), les «swaps» (échanges) de taux d'intérêt et de monnaies, les accords de taux futur, les opérations de change à terme, les dérivés de crédit et divers types d'options. La valeur marchande brute des actifs et des passifs sous forme de dérivés financiers doit être enregistrée au bilan, et les gains et pertes de valeur au compte de résultat.

4.57 Dans un contrat à terme, les contreparties conviennent d'échanger un instrument sous-jacent — réel ou financier — en quantité spécifiée, à une date spécifiée et à un prix convenu (le prix d'exercice). Dans un swap, les contreparties conviennent d'échanger des flux d'espèces, déterminés en fonction, par exemple, des taux de change ou des taux d'intérêt, selon des règles préétablies. Lors de la création du contrat, des risques d'égale valeur marchande sont échangés et la valeur du contrat est normalement nulle. À mesure que les prix du marché évoluent, des positions d'actifs et

⁴¹Les organismes de normalisation comptable s'accordent à penser que les instruments communément qualifiés de «participations» n'en sont pas tous. Par exemple, les actions privilégiées à rachat obligatoire sont des passifs, de même que divers types d'actions rachetables au gré du porteur qui sont essentiellement utilisées comme monnaie.

⁴²Pour les données sectorielles, la valeur des investissements dans d'autres ICD déclarantes doit être exclue de ce poste, du total des actifs, ainsi que du capital social et des réserves (voir aussi encadré 5.1).

de passifs se créent, et leur volume et leur direction peuvent changer au fil du temps.

4.58 Dans un contrat d'option, l'acquéreur de l'option obtient du vendeur, en contrepartie du versement d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un instrument sous-jacent spécifié — réel ou financier — à un prix convenu (le prix d'exercice) avant une date spécifiée ou à cette date. Pendant la durée du contrat, le vendeur détient un passif et l'acquéreur un actif, même si l'option peut n'avoir aucune valeur à son expiration; l'option ne sera exercée que si l'exécution du contrat est à l'avantage de l'acquéreur.

4.59 Si un instrument (titre ou prêt) contient un dérivé intégré qui est inséparable de l'instrument sous-jacent, le *Guide* recommande d'évaluer et de classer l'instrument selon ses caractéristiques fondamentales et de ne pas évaluer, ni classer, le dérivé intégré séparément⁴³. Parmi les instruments assortis de dérivés intégrés figurent les obligations convertibles en titres de participation et les titres assortis d'options permettant le remboursement du principal dans des monnaies différentes de celles dans lesquelles les titres ont été émis⁴⁴.

4.60 Les *autres actifs* (ou *autres passifs*, du point de vue du débiteur) comprennent les crédits commerciaux et les avances, le paiement anticipé de primes d'assurance et divers autres postes à recevoir ou à payer. Ces derniers incluent les impôts accumulés mais non payés, les dividendes (dont ceux qui ont été déclarés, mais qui ne sont pas encore exigibles), l'achat et la vente de titres, les loyers, les salaires et traitements, les cotisations sociales, les avantages sociaux et d'autres paiements analogues. Une définition des crédits commerciaux et des avances figure dans l'analyse ci-dessous des bilans sectoriels des sociétés non financières (paragraphe 4.112). Dans le cas où des provisions élevées sont constituées sur ces actifs (notamment les crédits commerciaux), les statisticiens sont encouragés à identifier celles-ci séparément comme ils le font pour les prêts (voir plus haut).

⁴³Si l'encours de titres de ce type est élevé, il pourrait être utile de les identifier séparément, notamment dans le cas des titres qui peuvent être revendus à l'émetteur (rachetés par l'émetteur), entre autres en raison de leurs effets potentiels sur la position de liquidité des ICD.

⁴⁴Selon les IAS, les dérivés intégrés dans des instruments très liquides doivent être comptabilisés séparément à moins que l'instrument dans sa totalité ne soit évalué à sa juste valeur (et que la variation de la juste valeur apparaisse dans le compte de résultat) ou que le dérivé intégré soit étroitement lié à l'instrument liquide sous-jacent. C'est une façon d'assurer que ces dérivés sont correctement comptabilisés.

4.61 La *dette* est définie comme étant l'encours des passifs courants effectifs non conditionnels qui exigent des paiements du principal et/ou des intérêts par le débiteur à un moment donné. En conséquence, elle comprend les passifs financiers suivants : numéraire et dépôts, prêts, titres de créance et autres passifs.

4.62 Le *capital social et les réserves* sont définis comme étant la participation des propriétaires dans l'entreprise et correspondent à la différence entre le total des actifs et le total des passifs⁴⁵. C'est le montant disponible pour absorber des pertes non identifiées.

4.63 Dans le *Guide*, le capital social et les réserves incluent :

- *Les apports des propriétaires*. Ce poste comprend le montant total de l'émission initiale et d'éventuelles émissions ultérieures d'actions, parts ou autres formes de propriété d'ICD. Il est enregistré à la valeur nominale du produit de l'émission initiale et des émissions ultérieures. Il n'est pas réévalué.
- *Les bénéfices non distribués*. Les variations de ce poste rendent compte de tous les bénéfices après impôt qui ne sont ni distribués aux actionnaires, ni transférés de ou vers les comptes de réserve et de réévaluation. L'écart d'acquisition découlant de l'achat (la vente) d'une participation dans une entreprise apparentée ou une filiale (ou d'un investissement à rebours) est déduit (inclus)⁴⁶. Ce poste est enregistré à la valeur nominale et n'est pas réévalué.
- *Les réserves générales et spéciales*. Ce sont des affectations des bénéfices non distribués. Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et ne sont pas réévaluées.
- *Les provisions* incluses dans le compte de résultat (voir paragraphe 4.32) autres que les provisions spécifiques. Les provisions spécifiques réduisent la valeur de l'actif correspondant dans le bilan⁴⁷.
- La *réévaluation* est la contrepartie aux variations nettes de la valeur de marché ou de la juste valeur

⁴⁵Au niveau du secteur, la part d'une ICD dans le capital social et les réserves d'une ICD apparentée, ainsi que les prises de participation dans d'autres ICD déclarantes, doivent être exclues du capital social et des réserves. Voir aussi encadré 5.1.

⁴⁶La déduction de l'écart d'acquisition est conforme à la méthode prônée par l'Accord de Bâle sur les fonds propres. Voir le paragraphe 4.73 consacré aux déductions prudentielles.

⁴⁷Dans certains pays, lorsqu'un prêt est jugé irrécouvrable en totalité ou en partie, son montant est passé par pertes et profits en contrepartie de la provision pour créances irrécouvrables — aucune provision spécifique n'est enregistrée —, ce qui réduit la valeur du prêt; la provision sera créditée de tout montant recouvré ultérieurement. En ce qui concerne le moment de la passation par pertes et profits, les pratiques varient d'un pays à l'autre : dans certains pays, par exemple, un prêt ne peut pas être passé par pertes et profits tant que toutes les procédures juridiques ne sont pas terminées.

des actifs et des passifs inscrits au bilan (hormis les variations qui influent sur d'autres postes au sein du capital social et des réserves, tels que les bénéfices non distribués). Les gains et les pertes non réalisés sur actifs ou passifs qui ont été pris en compte dans la réévaluation et qui sont maintenant réalisés doivent être transférés dans les bénéfices non distribués⁴⁸. Le *Guide* recommande d'inclure dans ce poste uniquement les réévaluations portant sur les actifs non financiers, ainsi que les prises de participation dans des entreprises apparentées et des filiales non consolidées, et les investissements à rebours qui n'apparaissent pas dans les bénéfices non distribués.

4.64 Les fonds propres de base constituent la mesure première des fonds propres (voir paragraphe 4.70). Faute de données sur les fonds propres de base (par exemple, dans le cas d'unités non assujetties aux directives de Bâle sur l'adéquation des fonds propres), les données sur les apports des propriétaires et les bénéfices non distribués (dont les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être retenues⁴⁹.

4.65 Pour les données consolidées, lorsque la société mère n'est pas la seule propriétaire d'une de ses filiales, le capital social et les réserves attribuables aux actionnaires minoritaires de la filiale sont inclus dans le capital social et les réserves, car les ISF portent sur le total du capital social et des réserves des ICD déclarantes.

Séries de données pour mémoire

Autres séries nécessaires pour calculer les ISF

4.66 Certaines séries de données nécessaires au calcul des ISF ne peuvent être tirées directement des états financiers décrits précédemment. Elles se trouvent

⁴⁸Au niveau du secteur, les gains ou les pertes découlant de la vente d'actifs fixes à une autre ICD déclarante ne doivent pas influencer sur les bénéfices non distribués dans le capital social et les réserves, puisque ces gains ou ces pertes n'ont pas été réalisés par le secteur. Cependant, il est admis que le fait d'enregistrer les gains et les pertes sur actifs fixes par opérateur et de ne les transférer dans les bénéfices non distribués qu'après la vente de l'actif à un autre secteur poserait de gros problèmes pratiques dans la mesure où il faudrait suivre des chaînes de ventes, peut-être sur plusieurs années. Il est donc recommandé de ne pas opérer d'ajustement sectoriel aux composantes du capital social et des réserves au titre des gains et des pertes découlant de la vente d'actifs fixes à d'autres ICD déclarantes, mais d'identifier les ventes substantielles — dans le respect des règles de confidentialité — de façon à pouvoir évaluer leur incidence sur le capital social et les réserves au niveau du secteur.

⁴⁹La «mesure étroite» du capital social et des réserves dans le *Guide*.

dans les postes pour mémoire des états financiers et se répartissent en trois catégories : 1) les séries liées au contrôle bancaire; 2) les séries qui offrent une analyse plus poussée du bilan et 3) les séries liées au bilan. Les séries qui vont au-delà de celles qui sont nécessaires pour calculer les ISF, mais qui ont été considérées, lors de l'établissement du *Guide*, particulièrement importantes pour l'analyse macroprudentielle, sont présentées à l'appendice III.

Séries liées au contrôle bancaire

4.67 Ces séries proviennent directement des données liées au contrôle bancaire, car les définitions sont conformes aux orientations prudentielles. Le *Guide* s'en remet aux pratiques nationales pour le calcul des séries de données sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

4.68 Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) s'est doté d'une *définition des fonds propres réglementaires*, qu'il utilise comme numérateur de son ratio officiel de fonds propres réglementaires. La définition dépasse le cadre des postes du capital social et des réserves identifiés plus haut pour inclure plusieurs types de titres de créance subordonnés qui ne doivent pas être remboursés si les fonds correspondants sont nécessaires pour respecter la norme de fonds propres⁵⁰. Pour toutes les banques exerçant des activités à l'étranger, les fonds propres réglementaires doivent représenter au moins 8 % des *actifs pondérés en fonction des risques*. Les autorités de contrôle nationales peuvent exiger des ratios plus élevés et disposent d'une certaine marge de manœuvre pour définir les normes propres à leur pays⁵¹.

4.69 Il existe trois catégories de fonds propres réglementaires⁵².

⁵⁰Le sixième principe fondamental pour un contrôle bancaire efficace stipule ce qui suit : «Les autorités de contrôle bancaire doivent fixer à toutes les banques des exigences de fonds propres minimales et appropriées. Celles-ci devraient refléter les risques qu'elles encourent et doivent déterminer les composantes du capital, en tenant compte de leur capacité d'absorber les pertes. Au moins pour les banques qui opèrent à l'échelle internationale, ces exigences de fonds propres ne doivent pas être inférieures à celles qui sont prévues dans l'Accord de Bâle et ses amendements».

⁵¹Une version révisée de l'Accord de Bâle sur les fonds propres était en cours d'examen au moment de la rédaction du *Guide*. Cette section donne donc un aperçu des principaux aspects de l'accord, et non tous ses détails. Pour les détails, voir le site Web de la BRI (<http://www.bis.org>).

⁵²Tiré de Definition of Capital Included in the Capital Base (annexe 1 au chapitre 1) dans CBCB (2001a).

4.70 Les fonds propres de base (ou de catégorie 1) incluent le capital libéré et les actions ordinaires — actions ordinaires émises et entièrement libérées, et actions privilégiées perpétuelles non cumulatives — et les réserves déclarées créées ou accrues par des affectations de bénéfices non distribués ou autre excédent⁵³, qui comprennent, entre autres, les primes d'émission, les bénéfices non distribués, les réserves générales et les réserves légales⁵⁴, et sont considérés comme étant librement et immédiatement disponibles pour permettre à la banque de faire face à ses dettes⁵⁵.

4.71 Les fonds propres complémentaires (ou de catégorie 2) comprennent 1) les réserves non déclarées — dans quelques pays, les banques peuvent être autorisées à conserver une partie des bénéfices non distribués accumulés comme réserves non déclarées; 2) les réserves résultant de la réévaluation des actifs — en ce qui concerne les actifs fixes et les titres à long terme évalués dans le bilan au coût historique, mais pour lesquels existent des gains de réévaluation «latents»; 3) les provisions générales/les réserves générales pour pertes sur prêts (jusqu'à 1,25 % des actifs à risque)^{56,57}; 4) les instruments hybrides qui

⁵³Dans l'Union européenne, la directive sur les fonds propres des institutions de crédit recommande d'inclure les pertes d'exploitation d'un montant élevé dans le calcul des fonds propres de base, mais accorde les pleins pouvoirs aux autorités de contrôle nationales quant au traitement des pertes d'exploitation de faible montant et des bénéfices d'exploitation quel que soit leur montant. Ce type d'information pourrait être inclus dans les métadonnées diffusées avec les ISF.

⁵⁴Ils comprennent aussi des fonds généraux tels que les fonds pour risques bancaires généraux, sous réserve du respect des quatre conditions suivantes : 1) les affectations aux fonds doivent provenir des bénéfices non distribués après impôt ou des bénéfices avant impôt ajustés pour tenir compte de tous les impôts exigibles; 2) les fonds, ainsi que les mouvements vers et à partir de ces fonds, doivent être déclarés séparément dans les comptes publiés par la banque; 3) les fonds doivent être disponibles sans restrictions ni délais, pour permettre à la banque de couvrir des pertes dès qu'elles se produisent; 4) les pertes ne peuvent pas être imputées directement aux fonds, mais doivent passer par le compte de résultat. Voir CBCB (2001a).

⁵⁵Les créances fiscales différées doivent être traitées conformément à l'Accord de Bâle sur les fonds propres.

⁵⁶Les provisions constituées sur des actifs spécifiques sont exclues des fonds propres.

⁵⁷Au moment où le *Guide* est rédigé, le CBCB propose, dans la version révisée de l'Accord de Bâle sur les fonds propres, que les banques qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes pour évaluer les actifs pondérés en fonction des risques traitent séparément les pertes prévues et imprévues. En particulier, les exigences de fonds propres reposeraient uniquement sur les pertes imprévues. Pour ce qui est des pertes prévues, les banques compareraient le montant estimé de ces pertes avec le montant total des provisions (générales et spécifiques) constituées et tout déficit de provisionnement serait déduit, pour une moitié, des fonds propres de base et, pour l'autre moitié, des fonds propres complémentaires. Par ailleurs, les provisions excédentaires pourraient être incluses dans les

combinent les caractéristiques de titres de participation et de titres de créance, et sont disponibles pour couvrir des pertes; 5) les créances subordonnées non garanties avec une échéance fixe initiale de plus de cinq ans et les actions privilégiées rachetables à durée limitée. Les fonds propres complémentaires et les créances subordonnées ne peuvent dépasser 100 % et 50 %, respectivement, des fonds propres de base.

4.72 Les fonds propres surcomplémentaires (ou de catégorie 3) se composent de créances à moyen terme (échéance de deux ans ou plus) qui sont assorties de dispositions stipulant que ni le principal ni les intérêts ne doivent être payés si ledit paiement réduit le montant total des fonds propres de la banque au-dessous des exigences minimales. Les fonds propres surcomplémentaires ne couvrent que le risque de marché et sont limités à 250 % des fonds propres de base.

4.73 Les déductions prudentielles comprennent l'écart d'acquisition (voir paragraphe 4.110), en tant que déduction des fonds propres de base. Pour ce qui est du total des fonds propres, les déductions prudentielles comprennent les participations dans les filiales bancaires et financières non consolidées et, à la discrétion des autorités nationales, dans d'autres banques et institutions financières⁵⁸.

4.74 Les actifs pondérés en fonction des risques incluent le numéraire et les dépôts, les prêts, les titres et d'autres actifs inscrits au bilan. Les actifs sont pondérés par des facteurs représentant leur risque de crédit et leur probabilité de défaillance. Grâce à l'utilisation de facteurs de conversion, le risque de crédit des postes hors bilan, tels que les facilités de ligne de crédit et les lettres de crédit utilisées comme garanties financières, est pris en compte aussi pour déterminer l'exigence de fonds propres réglementaire⁵⁹. Par ailleurs, le risque de marché est pris en considération dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques⁶⁰.

fonds propres complémentaires, à concurrence de 20 % de ceux-ci. Ce traitement des excédents remplacerait la méthode actuelle qui consiste à inclure les provisions générales (jusqu'à 1,25 % des actifs à risque) dans les fonds propres complémentaires pour les banques qui adoptent l'approche fondée sur les notations internes.

⁵⁸Dans l'Union européenne, il est courant de déduire le portefeuille de ses propres actions des fonds propres de base.

⁵⁹Comme noté plus haut, l'Accord de Bâle sur les fonds propres est en cours de révision au moment de la rédaction du *Guide*.

⁶⁰Dans l'amendement de 1996 à l'Accord de Bâle sur les fonds propres, dont l'objectif était d'incorporer les risques de marché, la mesure du risque de marché calculée par une ICD est multipliée par 12,5 et ajoutée à la somme des actifs pondérés des risques de crédit.

4.75 La comparaison de la mesure des fonds propres réglementaires et de la mesure du capital social et des réserves dans le bilan sectoriel figurant au tableau 4.1 (après les ajustements sectoriels décrits au chapitre suivant) dépend des pratiques nationales, les pays n'appliquant pas les mêmes normes comptables. De ce fait, seules des observations générales peuvent être formulées.

- Tant la mesure des fonds propres réglementaires que celle du bilan sectoriel incluent le capital, les réserves (déclarées et non déclarées) et les provisions générales : de ce point de vue, les deux mesures sont identiques. L'écart d'acquisition est déduit dans les deux cas. Cependant, la mesure des fonds propres réglementaires limite le montant des provisions générales (1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques) qui peut être inclus. En outre, les montants affectés aux réserves peuvent varier selon les méthodes comptables, par exemple pour le traitement des gains et des pertes sur instruments financiers.
- La mesure des fonds propres réglementaires comprend certains instruments de créance, tels que les créances subordonnées, qui, en revanche, sont exclues du bilan sectoriel.
- Les prises de participation intrasectorielles dans des ICD associées ou non associées sont exclues du bilan sectoriel. Comme noté plus haut, les autorités nationales peuvent, à leur discrétion, inclure les prises de participation dans des ICD non associées dans le calcul des fonds propres réglementaires⁶¹.
- Pour calculer les fonds propres réglementaires, il est possible de consolider les institutions non collectrices de dépôts (ou déduire des fonds propres réglementaires les investissements dans ces entités), mais il n'est pas recommandé de le faire pour établir le bilan sectoriel.

4.76 Les *grands risques* désignent un ou plusieurs risques de crédit à l'égard de la même personne ou du même groupe qui dépasse un certain pourcentage des fonds propres réglementaires (10 % par exemple, voir CBCB (1991)). Le nombre de grands risques des ICD est défini en vertu du régime de contrôle national.

Séries permettant une analyse plus poussée du bilan

4.77 Pour calculer les ISF convenus, il est nécessaire de disposer de séries de données qui sont des sous-to-

⁶¹De surcroît, les autorités de contrôle vérifient s'il est approprié de classer dans les fonds propres consolidés les participations minoritaires découlant de la consolidation d'entités bancaires (ou autres entités financières) qui ne sont pas totalement détenues. Ce type de vérification n'a pas lieu dans le cas des données du bilan sectoriel.

taux de totaux du bilan et qui permettent de procéder à une analyse du bilan allant au-delà de celle du tableau principal.

4.78 Les *actifs liquides* sont les actifs auxquels une entité peut facilement recourir pour satisfaire une demande de numéraire. S'il est possible de lever des fonds par l'emprunt, les conditions du marché ne s'y prêtent pas toujours et les faits montrent que les ICD doivent par prudence maintenir leurs actifs liquides à un niveau suffisant. Pour qu'un actif financier soit considéré liquide, son détenteur doit être raisonnablement certain de pouvoir le convertir en numéraire dans les meilleurs délais et sans subir de pertes notables dans des conditions normales⁶².

4.79 Dans une certaine mesure, le classement d'un instrument parmi les actifs liquides est une question de jugement et dépend de la situation du marché. Par exemple, le numéraire, les dépôts transférables et les dépôts qui permettent des retraits de liquidités immédiats sont généralement liquides et classés parmi les actifs liquides, au contraire des instruments non négociables dont l'échéance est éloignée. Les autres dépôts représentent une valeur certaine, mais ne sont peut-être pas facilement convertibles en numéraire en raison des restrictions sur les retraits avant l'échéance. À l'inverse, les titres négociables, notamment ceux émis par les administrations publiques ou la banque centrale, sont peut-être facilement convertis en numéraire en étant vendus sur le marché secondaire, mais leur valeur réalisable dépend du prix en vigueur sur le marché au moment de la vente.

4.80 Dans le *Guide*, les *actifs liquides* comprennent 1) le numéraire; 2) les dépôts et autres actifs financiers accessibles à vue ou dans un délai de trois mois ou moins (mais les dépôts des ICD et les autres créances non négociables sur d'autres ICD déclarantes sont exclus)⁶³; 3) les titres négociés sur des marchés liquides⁶⁴

⁶²Durant l'examen du projet de *Guide* a été envisagé le cas où une ICD détient un actif à très court terme qui serait liquide par nature, mais peut-être pas en réalité. Cela pourrait se produire parce que, si l'ICD n'a pas renouvelé un crédit arrivé à échéance, le débiteur se trouverait confronté à de sérieuses difficultés qui auraient aussi des répercussions sur l'ICD. Dans de telles circonstances, il ne faut pas classer l'actif concerné parmi les actifs liquides.

⁶³Cette pratique est recommandée car, si les dépôts de ce type sont une forme d'actifs liquides pour les ICD et pourraient être recensés séparément, ils ne constituent pas une source «externe» de liquidité pour le secteur des ICD dans son ensemble.

⁶⁴La liquidité du marché est traitée au chapitre 8, mais elle peut être mesurée par l'étroitesse, à savoir la différence entre les prix auxquels un opérateur est disposé à acheter et à vendre un titre (écart

(y compris les marchés des pensions) qui peuvent être rapidement convertis en numéraire, sans risque notable de variation de valeur dans des conditions normales. En général, les titres émis par les administrations publiques et/ou la banque centrale dans leur propre monnaie remplissent les conditions nécessaires pour être classés parmi les actifs liquides, de même que, sur certains marchés, les titres privés (de créance ou de participation) qui présentent une qualité de crédit supérieure. Par exemple, si un instrument financier peut, dans des conditions normales, faire l'objet d'opérations de pension ou de réescompte auprès de la banque centrale, il peut être classé parmi les actifs liquides. Il est recommandé d'exclure de la catégorie des actifs liquides les titres émis par des entités privées dont la notation n'est pas de bonne qualité, sous réserve des directives des autorités de contrôle nationales.

4.81 Comme il est difficile de définir et de mesurer la liquidité, il est bon d'établir plusieurs mesures. Par exemple, les instruments cités aux points 1) et 2) du paragraphe ci-dessus peuvent constituer les *actifs liquides au sens strict*; les instruments cités au point 3), qui peuvent perdre leur liquidité en période de tensions financières, peuvent y être ajoutés pour constituer les *actifs liquides au sens large*. En outre, il peut être important, notamment en période de tensions financières, d'opérer une distinction entre les actifs liquides libellés en monnaies étrangères et en monnaie nationale.

4.82 Dans certains pays, il peut être important aussi de prendre en considération l'accès aux monnaies étrangères sur le marché national pour évaluer la liquidité d'une unité ou d'un secteur institutionnel. Par exemple, il peut être difficile d'honorer des obligations libellées en monnaies étrangères en vendant des actifs liquides libellés en monnaie nationale s'il existe une asymétrie entre les monnaies de libellé des actifs liquides et des passifs, surtout lorsque l'accès aux monnaies étrangères est limité.

4.83 Les *passifs à court terme* sont la composante à court terme de la dette des ICD (ligne 28) et la position nette (à court terme, si possible) des dérivés financiers à la valeur de marché (passifs [ligne 29] moins actifs

entre les cours acheteur et vendeur); la profondeur, généralement le ratio du volume moyen des transactions durant une période donnée au volume de titres en circulation (le *coefficient de rotation*); l'instantanéité, à savoir la rapidité avec laquelle les ordres sont exécutés et réglés; et la résilience, à savoir le rythme auquel les fluctuations de prix dues aux transactions se dissipent.

[ligne 21])⁶⁵; la définition exclut les passifs de ce type dus envers d'autres ICD déclarantes. Il est préférable de définir le «court terme» en fonction de l'échéance résiduelle; l'échéance initiale constitue une autre possibilité (plus limitée).

4.84 Pour améliorer la comparabilité internationale des données, le *Guide* recommande de classer les prêts (et autres actifs)⁶⁶ parmi les *créances improductives* lorsque 1) les paiements du principal et des intérêts sont en souffrance depuis trois mois (90 jours) ou plus, ou 2) lorsque des paiements d'intérêts équivalant à trois mois (90 jours) d'intérêts ou plus ont été capitalisés (réinvestis dans le principal), refinancés ou reportés (le paiement ayant été reporté par voie d'accord)⁶⁷. Le critère des 90 jours est la période la plus fréquemment utilisée par les pays pour déterminer si un prêt est improductif (voir Cortavarria *et al.* (2000), p. 11). De plus, les créances improductives doivent inclure aussi les prêts sur lesquels les paiements sont en souffrance depuis moins de 90 jours, mais qui sont considérés comme improductifs selon le régime de contrôle national — il existe des raisons (par exemple, le débiteur se déclare en faillite) de classer un prêt parmi les prêts improductifs même si le retard est inférieur à 90 jours. En fait, le *Guide* considère les 90 jours comme un maximum et n'entend pas décourager l'adoption de critères plus stricts. Le montant du prêt (et d'autres actifs) classé improductif doit être la valeur brute du prêt enregistrée au bilan, et non pas seulement le montant impayé.

4.85 Une fois qu'un prêt est classé comme improductif, ce prêt (et/ou tout prêt de remplacement) doit rester classé comme tel jusqu'à son passage par pertes et profits ou jusqu'à la réception de paiements d'intérêts et/ou de principal sur ce prêt ou sur les prêts remplaçant le prêt initial. Certaines autorités de contrôle nationales sont plus strictes dans la mesure où elles exigent que les prêts soient classés comme improductifs jusqu'à ce que des paiements soient reçus au titre de périodes

⁶⁵L'utilisation de la position nette des dérivés est recommandée pour les mêmes raisons que celles qui sont exposées au paragraphe 4.90.

⁶⁶Il n'est pas nécessaire de disposer d'informations sur les actifs improductifs autres que les prêts pour calculer les ISF. Cependant, ces informations permettent de dresser un tableau complet des actifs improductifs des ICD et facilitent donc l'analyse macroprudentielle.

⁶⁷Il est recommandé d'attendre un certain temps entre un défaut de paiement sur un prêt et le classement de ce prêt parmi les prêts improductifs, car un défaut de paiement peut s'expliquer par diverses raisons, et ce laps aide à indiquer que le remboursement ordonné de la dette en question est compromis. Le *Guide* note que cet intervalle varie d'un pays à l'autre.

spécifiées. Comme noté plus haut, le *Guide* n'entend pas décourager l'adoption de méthodes plus strictes.

4.86 Les prêts de remplacement comprennent les prêts découlant du rééchelonnement ou du refinancement du ou des prêts initiaux et/ou des prêts accordés pour que des paiements puissent être effectués sur le prêt initial⁶⁸. Si ces prêts peuvent être accordés à des conditions plus favorables que celles du marché, sous réserve que le débiteur se conforme aux conditions du prêt de remplacement et conformément aux directives des autorités de contrôle nationales, le prêt n'est plus classé parmi les créances improductives. Cependant, lors de l'établissement du *Guide*, les experts ont soutenu fermement l'idée du calcul de la part des prêts de remplacement dans le total des prêts pour évaluer la qualité des portefeuilles de prêts. C'est pourquoi l'appendice III propose un poste pour mémoire incluant les prêts restructurés pour le tableau 4.1.

4.87 Compte tenu de la diversité des pratiques existantes, il est essentiel de diffuser des métadonnées décrivant la pratique adoptée et en même temps que les données sur les créances improductives.

4.88 Les *prêts immobiliers résidentiels* sont les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels. Ceux-ci incluent les maisons, les appartements et autres logements (tels que les bateaux-maisons et les maisons mobiles), ainsi que les terrains sur lesquels ils sont situés, qui sont destinés à être occupés par des ménages. Les *prêts immobiliers commerciaux* sont les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux, les prêts aux entreprises de construction et les prêts aux sociétés de promotion immobilière (y compris les promoteurs d'immeubles collectifs). L'immobilier commercial comprend les bâtiments, les autres structures immobilières et les terrains sur lesquels ils sont situés, qui sont utilisés par des entreprises à des fins de commerce de détail ou de gros, de production manufacturière, ou autres fins de ce type.

4.89 La *répartition géographique des prêts* se fait sur la base de la résidence de la contrepartie immédiate, à savoir le pays de résidence du débiteur. Même si les circonstances varient d'un pays à l'autre, il est

⁶⁸Ces restructurations peuvent prendre diverses formes : réduction du principal, réduction du montant exigible à l'échéance, période pendant laquelle aucun paiement n'est exigé sur le prêt (délai de grâce), report de la date d'échéance et abaissement du taux d'intérêt au-dessous du taux du marché ou au-dessous du coût de financement de l'ICD.

encouragé de classer les prêts sur une base régionale, en incluant peut-être des détails supplémentaires sur les prêts aux résidents d'autres pays qui présentent un intérêt particulier (les pays voisins, par exemple). Les groupes régionaux figurant dans le cadre de diffusion du chapitre 12 reposent sur la classification des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

4.90 Pour les ICD, les *prêts en monnaies étrangères* et les *passifs en monnaies étrangères* sont les actifs et passifs qui sont payables dans une monnaie autre que la monnaie nationale et ceux qui sont payables en monnaie nationale, mais dont les montants à payer sont indexés sur une monnaie étrangère⁶⁹. En ce qui concerne les passifs sous forme de dérivés financiers, il est recommandé d'inclure la position nette à la valeur de marché (passifs moins actifs) dans le passif en monnaies étrangères, et non la position de passif brute, parce que le marché offre la possibilité de passer des contrats pour en contrebalancer d'autres et qu'un instrument à terme peut passer d'une position d'actif à une position de passif, et *vice versa*, d'une période à l'autre. La monnaie nationale est définie au paragraphe 3.45.

4.91 La *position ouverte nette en actions et autres participations* des ICD est décrite plus en détail au chapitre 6 (paragraphe 6.40 à 6.43).

4.92 Le calcul de la *position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan* et de la *position ouverte nette totale en monnaies étrangères* se fait en additionnant les positions nettes dans chaque monnaie étrangère et en or et en convertissant la somme dans une seule unité de compte (la monnaie de déclaration). Ce calcul est décrit plus en détail au chapitre 6 (paragraphe 6.31 à 6.37).

Séries liées au bilan

4.93 L'établissement des ISF nécessite aussi un certain nombre de séries de données qui sont tirées du bilan, mais qui demandent un surcroît d'informations ou de calculs.

4.94 Les *risques des plus grandes ICD envers les plus grandes entités économiques* sont les risques totaux des cinq plus grandes ICD (leur nombre peut varier quelque peu d'un pays à l'autre) à l'égard des cinq plus grandes entités résidentes non collectrices de dépôts, mesurées

⁶⁹Dans le *MSMF*, ces instruments sont classés parmi les instruments libellés en monnaie nationale.

par la taille des actifs (succursales et filiales incluses), dans le secteur des autres sociétés financières et celui des sociétés non financières; ces risques s'ajoutent aux risques vis-à-vis de l'ensemble des administrations publiques. Le total des risques comprend tous les actifs de l'ICD sous forme de dettes, les titres de participation détenus et la position nette d'actif en dérivés financiers⁷⁰. Il est souhaitable d'inclure aussi la valeur des passifs conditionnels du type décrit au chapitre 3 (paragraphes 3.12 à 3.17), conformément à l'approche prudentielle. L'accent est mis sur les risques bruts et le concept de perte maximale, conformément à l'approche prudentielle. Cependant, les ICD peuvent prendre des mesures pour réduire le risque de crédit («atténuation du risque de crédit»), par exemple en exigeant une garantie. Les données diffusées doivent être conformes aux normes nationales de confidentialité des informations individuelles.

4.95 Les *risques envers des entités apparentées et autres contreparties liées* sont aussi appelés «prêts entre parties liées». Leur calcul se fait en additionnant le total des risques de chaque ICD à l'égard de ses entités apparentées (y compris les entités mères, telles que les sociétés d'assurances) dans d'autres secteurs, y compris les entités non résidentes, et les risques envers les administrateurs et autres employés, ainsi que les risques envers les actionnaires ou les propriétaires de l'ICD. La définition des risques est celle qui figure au paragraphe précédent.

Autres sociétés financières

4.96 Le bilan sectoriel des *autres sociétés financières* est présenté au tableau 4.2. La définition des séries de données du bilan figurant dans ce tableau est la même que pour les séries correspondantes du tableau 4.1.

4.97 Le bilan sectoriel des *autres sociétés financières* identifie séparément les *réserves techniques d'assurance*. Ces réserves comprennent 1) les droits nets des ménages sur les réserves d'assurance vie et les fonds de pension — bien que ces réserves soient détenues et gérées par ces entités, elles sont réputées appartenir aux ménages; 2) le paiement anticipé de primes par les détenteurs de polices d'assurance — ces réserves sont considérées comme des créances des détenteurs

⁷⁰Si elle est significative, la position brute d'actif peut être surveillée aussi car, si la contrepartie est défaillante, les pertes potentielles sur les contrats de dérivés financiers seront peut-être plus proches de la position brute que de la position nette.

Tableau 4.2. Autres sociétés financières

Bilan ¹
1. Total des actifs (= 2 + 3)
2. <i>Actifs non financiers</i>
3. <i>Actifs financiers</i> (= 4 à 10)
4. Numéraire et dépôts ²
5. Prêts ²
6. Titres de créance ²
7. Actions et autres participations
8. Réserves techniques d'assurance ²
9. Dérivés financiers ²
10. Autres actifs ²
11. <i>Passifs</i> (= 17 + 18)
12. Numéraire et dépôts
13. Prêts
14. Titres de créance
15. Réserves techniques d'assurance
16. Autres passifs
17. <i>Dettes</i> (= 12 à 16)
18. Dérivés financiers
19. Capital social et réserves
20. Total du bilan (= 11 + 19 = 1)

¹Les données relatives aux actifs sont suffisantes pour calculer les ISF des autres sociétés financières. Le tableau inclut les passifs ainsi que le capital social et les réserves pour montrer comment les données relatives aux actifs peuvent apparaître dans un bilan cohérent au niveau interne.

²Pour comprendre les liens entre les *autres sociétés financières*, l'identification séparée des créances sur les *autres sociétés financières* déclarantes est encouragée.

de polices d'assurance; 3) les réserves-sinistres pour des demandes d'indemnisation valables et non éteintes — ces réserves sont considérées comme des créances des bénéficiaires des indemnisations.

4.98 Les *actions et autres participations* comprennent les créances sur les sociétés apparentées et les filiales non consolidées, ainsi que les investissements à rebours⁷¹. Dans le cas des données sur les entités résidentes, les actions et autres participations comprennent aussi le capital apporté aux succursales étrangères.

Sociétés non financières

4.99 Le tableau 4.3 présente l'état financier sectoriel des sociétés non financières.

⁷¹Pour les données sectorielles, la valeur des participations dans d'autres sociétés financières déclarantes doit être exclue de ce poste, du total des actifs, ainsi que du capital social et des réserves (voir aussi encadré 5.2).

Tableau 4.3. Sociétés non financières

Compte de résultat	Bilan
1. Produit des ventes de biens et services (à l'exclusion des taxes indirectes sur les ventes)	13. Total des actifs (= 14 + 17)
2. Coût des ventes	14. <i>Actifs non financiers</i>
3. <i>Produit opérationnel net</i> (= 1 moins 2)	15. Actifs produits
4. Produit d'intérêts	Dont : i) actifs fixes
5. Charge d'intérêts	ii) stocks
6. Autres produits (nets)	16. Actifs non produits
7. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles)</i> (= 3 + 4 moins 5 + 6)	17. <i>Actifs financiers</i>
8. Opérations exceptionnelles	18. Numéraire et dépôts
9. Impôt sur les bénéfices des sociétés	19. Titres de créance ¹
10. <i>Produit net après impôt</i> (= 7 moins (8 + 9))	20. Actions et autres participations
11. Dividendes à payer	21. Crédit commercial ¹
12. <i>Bénéfices non distribués</i> (= 10 moins 11)	22. Dérivés financiers ¹
	23. Autres actifs ¹
	24. <i>Passifs</i> (= 29 + 30)
	25. Emprunts
	26. Titres de créance
	27. Crédit commercial
	28. Autres passifs
	29. <i>Dettes</i> (= 25 à 28)
	30. Dérivés financiers
	31. Capital social et réserves
	i) <i>Dont</i> : mesure étroite ²
	32. Total du bilan (= 24 + 31 = 13)

Séries de postes pour mémoire

Autres séries nécessaires pour calculer les ISF convenus

33. Produit d'intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières
34. Produit avant intérêts et impôt (postes 3 plus 4 plus 6 moins 33)
35. Paiements du service de la dette
36. Risque de change net des sociétés pour les postes du bilan
37. Risque de change net total des sociétés

¹Pour comprendre les liens entre les sociétés non financières, l'identification séparée des créances sur d'autres sociétés non financières déclarantes est encouragée.

²Apports des propriétaires plus bénéfices non distribués (y compris les affectations des bénéfices non distribués aux réserves). L'écart d'acquisition est exclu.

Compte de résultat

4.100 Les *produits opérationnels* d'une société non financière sont égaux aux produits des *ventes de biens et services* (à l'exclusion des taxes sur les biens et services) moins le *coût de ces ventes*. Le coût des ventes comprend les charges de personnel (définies au paragraphe 4.31); le coût des matériaux achetés à des fins de production; les frais généraux de production fixes et variables (y compris les dotations aux amortissements); les loyers versés au titre de l'utilisation de bâtiments, autres ouvrages et équipements; les loyers versés au titre de l'utilisation de terrains ou gisements; les redevances versées au

titre de l'utilisation d'autres actifs produits ou non produits; les frais de distribution, dont les coûts de la livraison des produits aux clients (y compris les frais de transport et de publicité, ainsi que l'amortissement et l'entretien des magasins de détail); tous les autres coûts liés à la vente, tels que les honoraires, les frais d'assurance et les dépenses de recherche et développement; les impôts autres que l'impôt sur le bénéfice, tels que les taxes sur la propriété ou l'usage de terrains et de bâtiments ou sur la main-d'œuvre employée; les amendes et pénalités (infligées par les tribunaux, par exemple), ainsi que les compensations payables à d'autres unités institutionnelles pour préjudice ou dommage.

4.101 Pour mieux évaluer l'état de santé financière, le *Guide* conseille d'inclure les provisions relatives aux coûts estimés des garanties de produits, lorsqu'ils sont mesurables de façon fiable (voir paragraphe 3.18), dans le coût des ventes et de les considérer comme une réserve générale dans le capital social et les réserves⁷².

4.102 Lorsque des stocks sont vendus, leur valeur est comptabilisée comme une charge à la ligne du coût des ventes pour la période durant laquelle le produit correspondant est comptabilisé (voir aussi le paragraphe 4.108). Toutes les pertes sur des biens détenus en stock — qu'il s'agisse de pertes normales ou exceptionnelles — sont aussi comptabilisées comme des charges.

4.103 Les sources de produits autres que les produits d'exploitation sont le *produit d'intérêts net* (produit d'intérêts moins charges d'intérêts) et les *autres produits (net)*. Les autres produits (net) comprennent les rentes, locations et redevances à recevoir (à payer); les produits des actions et autres participations; les gains et pertes sur instruments financiers et sur la vente d'actifs fixes durant la période, et les montants à recevoir (à payer) par les sociétés non financières au titre de compensations pour dommage ou préjudice.

4.104 Les *produits des rentes, locations et redevances à recevoir (à payer)* sont les produits découlant des rentes perçues au titre de l'utilisation de terrains et du droit d'exploiter (ou de prospecter) des gisements; les produits découlant de la location de bâtiments, autres ouvrages et équipements, et les redevances perçues au titre de l'utilisation d'autres actifs produits et non produits (films et musique, par exemple). Les *produits des actions et autres participations* comprennent les dividendes déclarés payables durant la période par les autres sociétés ou coopératives dans lesquelles les sociétés non financières détiennent des actions ou d'autres participations⁷³, et la part — sur la base du pourcentage détenu — du produit net après impôt des entreprises apparentées, des filiales non consolidées et des investissements à rebours, et, pour les données sur les entités résidentes, des succur-

sales étrangères^{74,75}. Les *gains et pertes sur instruments financiers* sont définis de la même façon que pour les ICD (voir paragraphe 4.22); cependant, en ce qui concerne les sociétés non cotées, les gains et pertes sur instruments financiers qui sont secondaires par rapport aux activités opérationnelles fondamentales d'une société peuvent être mesurés par la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable à la fin de la période précédente. Les *gains (ou pertes) sur ventes d'actifs fixes* sont mesurés par la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable à la fin de la période précédente.

4.105 Comme dans le cas des ICD, les *opérations exceptionnelles* comprennent les événements considérés comme rares et sortant de l'ordinaire du fait de la nature de l'événement ou de la transaction en comparaison des activités ordinaires de la société. Les *impôts sur les bénéfices des sociétés* sont les impôts à payer par les sociétés non financières sur leurs bénéfices⁷⁶. Le montant du produit imposable est généralement inférieur au produit total du fait des déductions autorisées. Après déduction des impôts, il reste le *produit net après impôt*. Après versement des dividendes, il reste les *bénéfices non distribués*, qui sont affectés au capital social et aux réserves.

Bilan

Actifs non financiers

4.106 Par définition, les actifs non financiers procurent normalement des avantages à leurs propriétaires, mais ne constituent pas des créances sur d'autres unités. La plupart des actifs non financiers procurent des avantages soit du fait de leur utilisation dans la production de biens et de services, soit sous forme de revenus de la propriété. Les actifs non financiers peuvent résulter d'un processus de production (les machines, par exemple), exister naturellement (les terrains, par exemple) ou être créés par la société (les brevets, par exemple). Les actifs fixes, les stocks et les objets de valeur sont des *actifs produits*, alors que les terrains et les brevets sont des exemples d'*actifs non produits*.

4.107 Les *actifs fixes* sont des actifs produits qui sont utilisés de façon répétée ou continue dans des processus

⁷²Dans le *SCN 1993*, les coûts potentiels ne sont pas comptabilisés comme des charges, ni à aucun autre poste du système.

⁷³Afin d'éviter de compter en double le produit avant impôt et opérations exceptionnelles au niveau du secteur, il faut exclure de ce poste les dividendes à recevoir d'autres sociétés non financières déclarantes et les inclure (précédés du signe moins) dans les dividendes à payer — de sorte que les données relatives aux dividendes payables aux autres sociétés non financières déclarantes et aux dividendes à recevoir de ces sociétés s'annulent sur cette ligne.

⁷⁴Voir aussi l'encadré 5.2, puisque le traitement des entreprises apparentées dans les comptes des sociétés non financières est le même que pour les ICD.

⁷⁵Le produit des actions et autres participations englobe aussi le produit retiré d'une quasi-société par son propriétaire. Il ne faut tenir compte que du produit prélevé sur le produit net de la quasi-société.

⁷⁶L'impôt à payer n'est pas forcément la même chose que la charge d'impôt, car cette dernière inclut l'impôt différé.

de production pendant plus d'un an. Ils se composent des actifs corporels (logements, autres bâtiments et ouvrages; machines et équipements; actifs cultivés, comme les animaux d'élevage et les plantations) et des actifs incorporels (tels que la «capitalisation» des dépenses de prospection minière et de logiciels) dont l'utilisation dans la production est limitée aux unités qui ont établi des droits de propriété sur ces actifs et aux unités agréées par celles-ci.

4.108 Les *stocks* sont des biens détenus par une unité institutionnelle en vue d'être vendus ou utilisés à des fins de production ou autres à une date ultérieure. Les stocks comprennent les matières premières et les fournitures, les travaux en cours, les biens finis et les biens destinés à la revente. Le *Guide* recommande d'évaluer les stocks à leur valeur de marché (à savoir le prix d'acquisition courant) en incluant les gains éventuels dans la réévaluation, puis dans les bénéfices non distribués lorsque les stocks sont vendus. Cependant, il reconnaît qu'il est difficile d'appliquer cette méthode et que, dans ce domaine complexe, les statisticiens devront peut-être suivre les pratiques de la comptabilité commerciale pour enregistrer les stocks dans les actifs ou dans les ventes.

4.109 Les *objets de valeur* sont des actifs produits qui ne sont pas utilisés principalement à des fins de production ou de consommation, mais qui sont détenus pour servir de réserve de valeur sur une certaine période. Il peut s'agir de pierres ou métaux précieux, d'antiquités et autres objets d'art, ou d'autres objets de valeur tels que des collections de bijoux.

4.110 Les *actifs non produits* sont des actifs nécessaires à la production qui n'ont pas été produits (terrains, gisements, réserves d'eau) et certains actifs incorporels (brevets, baux et autres contrats cessibles relatifs à des actifs non financiers). Le savoir-faire non breveté n'est pas considéré comme un actif dans le *Guide* faute de preuves juridiques des droits de propriété. Ce traitement diffère de celui adopté dans la comptabilité commerciale, où le savoir-faire non breveté peut être inscrit au bilan si sa valeur peut être mesurée de façon fiable, en raison du fait qu'en gardant ce savoir-faire secret, une société contrôle les avantages qui en sont attendus. La valeur de la protection conférée par un brevet est amortie conformément aux normes de la comptabilité commerciale⁷⁷. L'écart d'acquisition résultant de l'achat

⁷⁷Selon les normes internationales d'information financière (IFRS) de l'IASB, certains actifs incorporels acquis peuvent être considérés comme ayant une durée de vie indéfinie; ces actifs ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à des tests de valeur, comme l'écart d'acquisition.

d'une part d'une entreprise apparentée ou d'une filiale non consolidée (ou en la majorant) — à savoir l'écart entre le coût d'acquisition d'une unité et la valeur de marché ou la juste valeur des actifs nets acquis — est déduit du capital social et des réserves (au sens étroit) et n'est pas un actif de l'acquéreur⁷⁸. En conséquence, il n'y a pas d'écart d'acquisition à amortir dans les produits pour les périodes futures.

Actifs et passifs financiers

4.111 Les définitions des séries de bilan présentées dans ce tableau sont les mêmes que celles des séries correspondantes du tableau 4.1.

4.112 Le bilan sectoriel des sociétés non financières recense séparément les *crédits commerciaux*. Les crédits commerciaux et avances comprennent 1) les crédits commerciaux directement consentis aux acheteurs de biens et de services et 2) les avances sur travaux en cours ou commandés, tels que les paiements effectués à mesure de l'avancement des travaux de construction et les paiements anticipés de biens ou de services. Les crédits commerciaux ne comprennent pas les prêts, ni les titres de créance ou autres passifs émis pour financer des crédits commerciaux. Les prêts liés au commerce qui sont consentis par une tierce partie, par exemple une ICD, à un exportateur ou un importateur ne sont pas inclus dans cette catégorie, mais dans les *prêts*.

4.113 Les *actions et autres participations* comprennent les créances sur les entreprises apparentées et les filiales non consolidées, ainsi que les investissements à rebours. Pour les données sur les entités résidentes, les actions et autres participations incluent aussi le capital apporté aux succursales étrangères⁷⁹.

4.114 Le *capital social et les réserves* sont aussi appelés fonds propres. Comme dans le cas des ICD, les apports des propriétaires plus les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux ré-

⁷⁸Les organes de normalisation comptable considèrent l'écart d'acquisition comme un actif. Il est possible que le coût de l'entité acquise soit inférieur à la valeur de marché ou juste valeur des actifs nets (écart d'acquisition négatif). Dans ce cas, il faut déterminer si tous les actifs et passifs acquis sont identifiés et évalués de façon appropriée. Si un excédent subsiste, l'écart d'acquisition négatif accroît le capital social et les réserves (au sens étroit). Selon les normes internationales d'information financière de l'IASB, tout excédent qui subsiste après une évaluation rigoureuse des actifs nets acquis est classé comme un gain dans les pertes et profits.

⁷⁹Pour les données sectorielles, la valeur des participations dans d'autres sociétés non financières déclarantes doit être exclue de ce poste, du total des actifs et du capital social et des réserves (voir aussi encadré 5.2).

Tableau 4.4. Ménages

Relevé des revenus et des dépenses	Bilan
Sources du revenu	7. Total des actifs (= 8 + 11)
1. Salaires et traitements	8. <i>Actifs non financiers</i> (= 9 + 10)
2. Revenus de la propriété	9. Biens immobiliers résidentiels et commerciaux
3. Transferts courants (par exemple des admin. publiques)	10. Autres
4. Autres	11. <i>Actifs financiers</i> (= 12 à 16)
5. Moins les impôts, y compris les cotisations à la sécurité sociale et les autres transferts courants effectués	12. Numéraire et dépôts
6. <i>Revenu disponible brut</i> (= 1 + 2 + 3 + 4 - 5)	13. Titres de créance
	14. Actions et autres participations
	15. Dérivés financiers
	16. Autres actifs
	17. <i>Passifs</i> (= 20 + 21)
	18. Prêts
	19. Autres passifs
	20. <i>Dettes</i> (= 18 + 19)
	21. Dérivés financiers
	22. <i>Valeur nette</i>
	23. Total du bilan (= 17 + 22 = 7)
Séries de postes pour mémoire	
<i>Autres séries nécessaires pour calculer les ISF</i>	
24. Paiements du service de la dette (intérêts et principal)	
25. Dette garantie par des biens immobiliers	

erves) peuvent être considérés comme une mesure étroite du capital social et des réserves. Cependant, comme de nombreux pays manquent de données sectorielles sur les sociétés non financières, le calcul des ISF de ce secteur se fait de préférence à partir du total du capital social et des réserves.

Séries de postes pour mémoire

Autres séries nécessaires pour calculer les ISF

4.115 Les *intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières* sont le montant du produit d'intérêts (ligne 4) à recevoir d'autres sociétés non financières qui font aussi partie de la population déclarante.

4.116 Le *résultat avant intérêts et impôt* est la somme des produits opérationnels (poste 3), du produit d'intérêts (poste 4) et des autres produits (net) (poste 6), moins les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières (poste 33). La charge d'intérêts est exclue par définition. Les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières sont déduits des produits avant intérêts et impôt afin que ces produits intrasectoriels ne gonflent pas le produit du secteur.

4.117 Les *paiements du service de la dette* sont les paiements d'intérêts et les remboursements du principal

effectués au titre de passifs pendant la période couverte par l'état financier. Ces paiements réduisent toujours l'encours de la dette : les paiements d'intérêts sont les paiements effectués périodiquement⁸⁰ pour régler les charges d'intérêts découlant de l'utilisation des fonds d'une autre entité, tandis que les remboursements du principal sont tous les autres paiements qui réduisent l'encours du principal.

4.118 Le calcul du *risque de change net des sociétés pour les postes du bilan* et du *risque de change net total des sociétés* se fait en additionnant les positions nettes dans chaque monnaie étrangère et en or, et en convertissant la somme dans une seule unité de compte (la monnaie de déclaration). Ce calcul est décrit plus en détail au chapitre 6 (paragraphe 6.31 à 6.38).

Ménages

4.119 L'état financier des ménages est présenté au tableau 4.4.

⁸⁰Pour les instruments de dette à long terme, les charges d'intérêts acquittées périodiquement sont celles que le débiteur doit verser au créancier annuellement ou plus fréquemment; pour les instruments de dette à court terme (c'est-à-dire ceux dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à un an), il s'agit des charges d'intérêts que le débiteur doit verser au créancier avant l'arrivée à échéance des instruments.

Revenus et dépenses

4.120 Les *salaires et traitements* (avant impôt sur le revenu) constituent la principale source de *revenu* des ménages. Ils peuvent être versés en espèces ou en nature, et sont une composante de la rémunération de l'emploi (voir aussi paragraphe 4.31)⁸¹. Les autres principales sources de revenus sont les *revenus de la propriété* (intérêts, dividendes et loyers) et les *transferts courants*, y compris des administrations publiques. Parmi les *autres* sources de revenus figurent les revenus d'exploitation tirés des activités de production (y compris consommation de capital fixe)⁸². Le *revenu disponible brut* inclut ces revenus, moins les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, les cotisations

⁸¹L'autre composante de la rémunération des employés est la valeur des cotisations sociales payées par l'employeur, mais ces cotisations ne sont pas incluses dans les sources de revenus puisqu'elles n'influent pas sur le revenu des ménages.

⁸²La production dans le secteur des ménages s'effectue à l'intérieur d'entreprises qui appartiennent directement à des membres d'un ménage et sont contrôlées par eux soit individuellement, soit en association avec d'autres. Lorsque des membres d'un ménage travaillent comme salariés pour des sociétés, des quasi-sociétés ou des administrations publiques, la production à laquelle ils contribuent est réalisée en dehors du secteur des ménages.

sociales (par exemple, pour l'assurance vieillesse, les cotisations versées par les ménages à l'État) et les autres transferts courants (tels que le paiement d'amendes et de pénalités, les souscriptions aux institutions sans but lucratif au service des ménages).

Bilan

4.121 Les séries de données sur les actifs et passifs financiers du tableau 4.4 sont définies de la même façon qu'au tableau 4.1.

Séries de postes pour mémoire

4.122 Comme indiqué au paragraphe 4.117, les *paiements du service de la dette* sont les paiements d'intérêts et les remboursements du principal effectués au titre de passifs pendant la période couverte par l'état financier. La *dette garantie par des biens immobiliers* comprend toutes les dettes pour lesquelles des biens immobiliers sont utilisés comme garantie. Il s'agit des emprunts contractés pour acheter, refinancer ou construire des bâtiments et ouvrages (y compris modifications et agrandissements) ou pour réaliser des opérations équivalentes sur des terrains (voir paragraphe 4.88).

5. Agrégation et consolidation des données

Introduction

5.1 L'analyse des ISF dépend du degré de consolidation des données servant à leur calcul. Lors de l'établissement des ISF, il faut donc savoir si les données communiquées par les entités sont consolidées, et déterminer la méthode par laquelle les données pour l'ensemble de la population déclarante¹ sont agrégées. Ce chapitre explique les notions de consolidation et d'agrégation et présente les diverses méthodes y afférentes. Il présente aussi les ajustements nécessaires pour produire des données sectorielles.

5.2 Les données consolidées de groupe sous contrôle national conviennent le mieux aux fins de l'analyse de la solidité financière lorsque les ICD effectuent des opérations internationales. Les données sur les opérations résidentes peuvent être présentées séparément si les autorités estiment que cela facilitera matériellement l'analyse de la stabilité financière (par exemple, afin d'illustrer le lien avec les autres données macroéconomiques). Ce chapitre présentera aussi une démarche privilégiée pour chacun des autres secteurs. Les implications statistiques des démarches privilégiées dans le *Guide* sont expliquées au chapitre 11.

Définition des termes

Que signifient les termes «agrégation» et «consolidation»?

5.3 L'*agrégation* se rapporte à la sommation des données sur des positions ou des flux bruts. Le total des données sur les positions et les flux pour un groupe d'unités déclarantes est égal à la somme des données brutes pour toutes les unités du groupe². Ainsi, les

¹Par «population déclarante» s'entendent toutes les entités comprises dans les données sectorielles. La population peut varier selon la couverture institutionnelle du secteur.

²Dans certains cas, les données relatives à un secteur économique peuvent être établies à partir des informations communiquées par un échantillon de déclarants, ainsi que d'estimations pour les unités du secteur qui ne communiquent pas de données. Du point de vue

total du groupe et des sous-groupes sont égaux à la somme de leurs composantes, et les données sur les créances et les engagements entre les membres du groupe sont préservées.

5.4 En revanche, la *consolidation* est l'élimination des positions et des flux entre des unités qui sont regroupées à des fins statistiques. La consolidation peut se faire à divers niveaux de regroupement. Pour une unité institutionnelle, les positions et les flux à l'intérieur de l'unité sont entièrement éliminés. Si des unités institutionnelles apparentées sont regroupées en une seule entité déclarante (par exemple, les succursales étrangères de banques résidentes sont regroupées avec leur maison mère), toutes les positions et tous les flux à l'intérieur de cette entité déclarante sont exclus des données communiquées — autrement dit, toutes les positions et tous les flux entre les succursales et avec la maison mère sont éliminés. Si les données relatives à un groupe d'entités déclarantes sont consolidées, par exemple dans un secteur (ou sous-secteur) institutionnel, les flux et les positions à l'intérieur du secteur sont éliminés : il reste donc seulement les données sur les positions et les flux avec les entités des autres secteurs (ou sous-secteurs).

5.5 La consolidation et l'agrégation peuvent être combinées pour établir des séries de données qui seront utilisées dans le calcul des ISF. Par exemple, les entités déclarantes pourraient communiquer des données consolidées à l'organisme statistique, qui en fait la somme pour obtenir des totaux sectoriels. D'autre part, les données communiquées pourraient être consolidées au lieu d'être agrégées au niveau sectoriel. Dans ce cas, des informations sur les positions et les flux entre les entités couvertes dans la population déclarante doivent être mises à la disposition de l'organisme statistique afin que ces positions

statistique, plus l'échantillon est représentatif de la population totale, plus il est probable d'obtenir des estimations fiables pour les non-déclarants.

et flux soient éliminés. La méthode de consolidation et d'agrégation utilisée pour établir les séries servant à calculer les ISF est examinée ci-après.

Que signifient les termes «filiales» et «sociétés apparentées»?

5.6 Avant d'examiner plus en détail les données consolidées, il importe de définir les termes «filiales» et «sociétés apparentées» employés dans la suite du présent chapitre.

5.7 Les *filiales* sont des sociétés contrôlées par une entité mère. Tout en reconnaissant que la définition du contrôle peut varier d'un pays à l'autre, le *Guide* définit le contrôle comme étant la capacité de déterminer la politique générale d'une société en désignant (ou en démettant) des administrateurs pour tirer parti des activités de l'entreprise. Le contrôle est établi sans ambiguïté par la possession de plus de la moitié des actions avec droit de vote ou le contrôle de plus de la moitié des droits de vote des actionnaires (y compris par la propriété d'une seconde société qui détient une majorité des actions avec droit de vote). Le contrôle peut être également établi par la possession de moins de la moitié des actions avec droit de vote³, par exemple au moyen d'une loi, d'un décret ou d'un règlement à caractère spécial⁴.

5.8 Une *société apparentée* est une société sur laquelle l'investisseur a une influence notable et qui n'est pas une filiale. Il est supposé généralement qu'un investisseur exerce une influence notable quand il détient entre un minimum de 10 à 20 % (selon la pratique nationale) et un maximum de 50 % du capital et des droits de vote de l'entité. D'ordinaire, si la prise de participation atteint le seuil requis pour que la société fasse partie de la catégorie des sociétés apparentées, mais qu'elle doive être temporaire, l'investissement continue d'être considéré comme une prise de participation dans une société non apparentée. Toutefois, aux fins des ISF, si la prise de participation a atteint le niveau nécessaire pour que la société soit classée comme une société apparentée pour deux périodes de déclaration successives, l'investissement ne peut plus être qualifié de temporaire.

³Il se peut qu'une société contrôle une autre société sans détenir de titre de participation, par exemple dans le cadre d'un accord de prêt.

⁴Dans certains cas, l'État vend des sociétés en s'assurant que les investisseurs privés ne peuvent acquérir une participation majoritaire qui leur permettrait de contrôler ces sociétés («action spécifique» de l'État).

5.9 Les coentreprises sont des entités distinctes détenues et exploitées par deux parties ou plus pour leur bénéfice mutuel. Dans le *Guide*, ces entités sont classées comme des filiales, ou des sociétés apparentées, ou ni l'une ni l'autre, selon les critères énoncés dans les deux paragraphes précédents. Ainsi, s'il y a deux investisseurs ou plus, chacun exerçant une influence notable sur la coentreprise, chacun devrait classer l'entité comme une société apparentée, conformément à la définition donnée au paragraphe précédent.

Que signifient les termes «contrôle national» et «contrôle étranger»?

5.10 Il convient de définir le contrôle national et le contrôle étranger avant d'examiner plus en détail les populations déclarantes.

5.11 Selon le *Guide*, une ICD est *sous contrôle étranger* si elle est une filiale ou une succursale d'une ICD mère étrangère. Les ICD sous contrôle étranger, en plus d'être surveillées par les autorités de contrôle du pays hôte, sont généralement surveillées par les autorités qui contrôlent leur société mère, comme le recommande le Concordat de Bâle de mai 1983 (voir CBCB, 1983.) Ce critère doit être pris en compte en cas d'incertitude quant à la classification d'une ICD parmi les entités sous contrôle étranger. Toutes les autres ICD doivent être considérées *sous contrôle national*. Si une ICD résidente est contrôlée par une société de holding bancaire dans un pays étranger qui est soumise au contrôle bancaire dans ce pays étranger, elle doit aussi être classée parmi les entités sous contrôle étranger⁵.

5.12 Les sociétés appartenant à d'autres secteurs sont considérées sous contrôle étranger si elles sont des filiales ou des succursales d'une société mère étrangère. Toutes les autres sociétés résidentes doivent être classées parmi les entités sous contrôle national.

Méthode agrégée fondée sur la résidence

5.13 Dans le *Guide*, si sujettes à une *méthode agrégée fondée sur la résidence*, les données sont communiquées au niveau des unités institutionnelles résidentes et agrégées par l'organisme statistique de manière à

⁵Dans certains cas rares, il peut être considéré que la société mère est établie à la fois dans l'économie nationale et dans une économie étrangère. Le statisticien est alors encouragé à la classer parmi les entités sous contrôle national.

fournir des totaux sectoriels. C'est la méthode adoptée dans le *SCN 1993*, les bilans sectoriels du *MSMF* et les méthodes connexes de la comptabilité nationale. Le *Guide* recommande cette méthode pour établir les ISF pour le secteur des ménages.

5.14 Pour les sociétés, l'unité institutionnelle dans laquelle toutes les transactions et positions sont consolidées comprend un siège et les bureaux de succursales résidant dans l'économie⁶.

Méthode fondée sur la consolidation

5.15 Dans le *Guide*, la méthode fondée sur la consolidation se rapporte à la consolidation des données aux niveaux du groupe et du secteur. C'est la démarche requise pour établir les données sur les ICD et les autres sociétés en vue de calculer les ISF. Les paragraphes ci-dessous traitent de la communication de données consolidées de groupe et de l'établissement de données sectorielles consolidées. Le secteur des ICD est utilisé à titre d'illustration, mais les mêmes principes sont applicables aux autres sociétés. Le tableau 5.1 complète le texte.

Communication de données consolidées de groupe

5.16 La *communication de données consolidées de groupe* par une ICD concerne non seulement ses propres activités, mais aussi celles de ses succursales et filiales, les transactions et les positions entre ces entités étant éliminées lors de la consolidation. La consolidation repose essentiellement sur le concept du contrôle qu'une société mère exerce sur d'autres unités opérationnelles. Cette méthode est un élément essentiel du contrôle bancaire (voir CBCB, 1997, n° 20) et vise à préserver le montant réel du capital dans les ICD en éliminant tout double comptage de celui-ci (voir CBCB, 2001b, paragraphe 1). Pour cette raison, et pour éviter le double comptage des produits et des actifs découlant des activités des ICD au sein de leur groupe — c'est-à-dire les activités qui reposent sur le même capital —, le *Guide* recommande que les statistiques des ICD soient établies sur une base consolidée de groupe.

⁶Une unité financière distincte au sein d'un conglomérat plus grand peut être considérée comme une unité institutionnelle si, à titre individuel, elle peut détenir des actifs, contracter des dettes, entreprendre des activités économiques et effectuer des transactions avec d'autres entités.

Données consolidées de groupe

5.17 Les *données consolidées de groupe* sont représentées par les blocs 1a, 1b, 1c, 2a, 2b et 2c du tableau 5.1. Cette méthode consolide les flux et les positions de l'ICD de droit national avec ceux de ses succursales (à l'étranger et résidentes) et de ses filiales collectrices de dépôts (à l'étranger et résidentes); les autorités de contrôle bancaire parlent d'un contrôle monosecteur (c'est-à-dire portant uniquement sur les activités bancaires incluant de la collecte de dépôts). Cette méthode est axée sur les ICD de droit national et donne une indication de leur solidité financière indépendamment du lieu d'exercice de l'activité de collecte des dépôts⁷.

Données consolidées de groupe sous contrôle national

5.18 Les *données consolidées de groupe sous contrôle national* sont représentées par les blocs 1a, 1b et 1c du tableau 5.1. Cette méthode consolide les données des ICD de droit national et sous contrôle national avec celles de leurs succursales (à l'étranger et résidentes) et de toutes les filiales collectrices de dépôts (à l'étranger et résidentes).

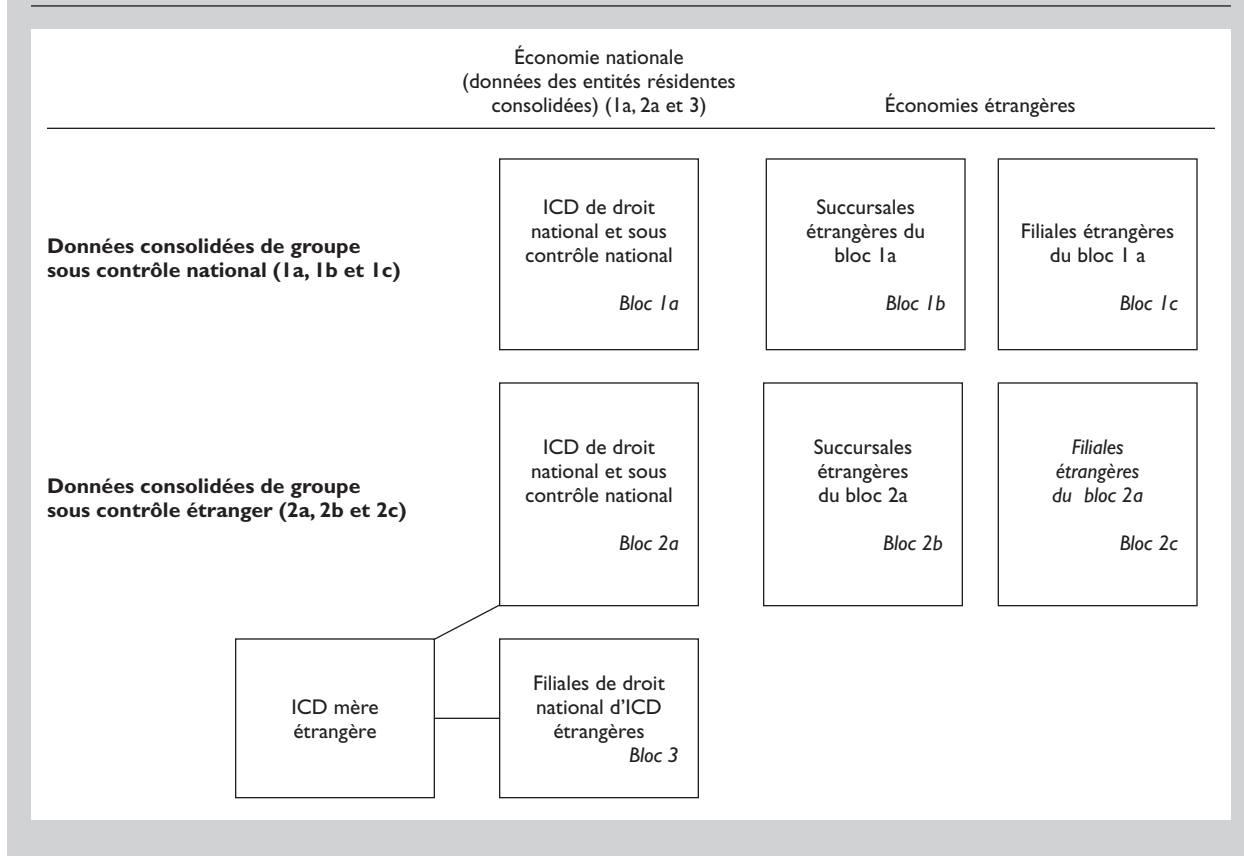
5.19 L'attention accordée à la santé et à la solidité des ICD sous contrôle national tient au fait que les autorités nationales pourraient devoir leur accorder une aide financière. Si des ICD sous contrôle national ont des succursales et des filiales à l'étranger, elles pourraient bien figurer parmi les plus grandes ICD de l'économie nationale, de sorte que leur défaillance pourrait présenter un risque systémique direct.

Données consolidées pour toutes les activités résidentes des entités sous contrôle national

5.20 Une autre option consiste à consolider les données de toutes les succursales et filiales participant à l'intermédiation financière — au-delà de la seule collecte des dépôts — avec celles de la société mère sous contrôle national et de droit national. Autrement dit, la consolidation va alors au-delà des données de 1a, 1b et 1c. Dans le *Guide*, cette méthode est appelée *consolidation de toutes les activités résidentes des entités sous contrôle national*. La plupart des données liées au contrôle bancaire reposent sur ce type de consolidation, qui est la méthode utilisée dans l'Accord

⁷Une variante de cette méthode — dite de contrôle légal — consiste à englober toutes les ICD de droit national et «uniquement» leurs succursales; elle est représentée par les blocs 1a, 1b, 2a et 2b.

Tableau 5.1. Présentation schématique des niveaux de consolidation



de Bâle sur les fonds propres (même si les activités d'assurances sont généralement exclues).

5.21 La méthode de consolidation de toutes les activités résidentes peut mettre en évidence les forces et les faiblesses financières d'un groupe dans le contexte de l'ensemble de ses activités et peut donc donner de la solidité une vue plus globale que la méthode axée uniquement sur les ICD. Par exemple, la fragilité de filiales non bancaires pourrait poser des problèmes au secteur des ICD. Toutefois, cette méthode présente quelques inconvénients. Au niveau sectoriel, les données sur les secteurs institutionnels sont moins claires parce que les flux et les positions des entités contrôlées par la société mère — mais en dehors de son secteur institutionnel — sont pris en compte. Cela pourrait compliquer la détection précoce de faiblesses dans les résultats des ICD. La couverture des activités n'est pas claire non plus; par exemple, les compagnies d'assurances doivent-elles être incluses? Par ailleurs, l'interprétation de ces données pourrait se révéler délicate, surtout en cas de fusions et acquisitions entre unités de différents secteurs institutionnels. En outre, les relations

avec les autres membres du groupe qui ne collectent pas de dépôts ne seraient pas détectées, notamment les prêts de faveur entre les ICD et leurs sociétés apparentées non collectrices de dépôts.

Données consolidées de groupe sous contrôle étranger opérant sur le territoire national

5.22 Les données consolidées de groupe sous contrôle étranger opérant sur le territoire national sont représentées par les blocs 2a, 2b et 2c du tableau 5.1. Cette méthode consolide les données des succursales (résidentes et à l'étranger) et de toutes les filiales collectrices de dépôts (résidentes et à l'étranger) avec celles de leur société mère de droit national et sous contrôle étranger. Selon le pays, les autorités peuvent juger nécessaire de suivre (en fonction de la nationalité) les résultats des ICD sous contrôle étranger et de leurs sociétés mères collectrices de dépôts.

5.23 Comme les filiales étrangères font partie d'un plus grand groupe d'ICD, les décisions de leur société

mère influent sur leurs activités dans l'économie, tandis que, en fin de compte, les autorités de contrôle bancaire étrangères se préoccupent surtout de la santé et de la solidité de ces institutions. Du point de vue des autorités du pays hôte, il existe une grande différence sur le plan prudentiel entre les institutions sous contrôle étranger et celles sous contrôle national. Toutefois, les autorités du pays hôte ne devraient pas être indifférentes à la santé et à la solidité des institutions sous contrôle étranger, car leurs activités ont des retombées sur l'économie nationale, et les risques financiers émanant de leurs filiales et succursales à l'étranger pourraient à terme avoir un effet sur l'économie nationale.

5.24 La pertinence des données sur les filiales étrangères dans l'économie varie selon le pays, de même que l'intérêt de la collecte de données sur les succursales et filiales de ces institutions.

Données des entités résidentes consolidées

5.25 Dans le *Guide*, les *données des entités résidentes consolidées* sont des données qui consolident les flux et positions des ICD résidentes avec celles de leurs succursales et filiales collectrices de dépôts (le cas échéant) résidant dans l'économie nationale. Les données des entités résidentes consolidées sont représentées par les blocs 1a, 2a et 3 du tableau 5.1. Les données communiquées comprennent les flux et les positions avec tous les non-résidents et résidents.

5.26 Les données établies selon cette méthode présentent un intérêt analytique parce que les ICD résidant dans une économie nationale fournissent des services de paiement, offrent des instruments d'épargne au public et allouent des fonds à des projets d'investissement viables. Ces institutions sont également les agents à travers lesquels les banques centrales conduisent leur politique monétaire. Les conditions locales influent sur les ICD résidentes⁸. L'action de celles-ci influe donc sur l'économie nationale et *vice versa*, et si les banques résidentes cessaient ou réduisaient sensiblement leurs activités d'intermédiation financière, l'économie nationale en souffrirait.

⁸Par exemple, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (1996, p. 3) a noté que la gestion des risques en temps voulu sur une base consolidée pourrait poser des problèmes sur le plan du droit et des procédures. Par conséquent, si les normes de fonds propres pour le risque de marché sont applicables sur une base consolidée à l'échelle mondiale, les autorités nationales se réservent le droit de surveiller le risque de marché des entités individuelles (donc sur une base non consolidée) pour garantir que des déséquilibres considérables au sein d'un groupe n'échappent pas aux contrôles prudentiels.

5.27 Par ailleurs, les données des entités résidentes consolidées établissent un lien avec d'autres séries de données macroéconomiques, telles que les comptes nationaux et les agrégats monétaires. En effet, le suivi des relations entre les données des entités résidentes consolidées et les séries de données macroéconomiques, notamment sur l'économie réelle, la croissance du crédit, les positions budgétaires, les flux financiers internationaux et les bulles des prix des actifs, pourrait étayer l'analyse macroprudentielle (voir, par exemple, Barton, Newell and Wilson, 2003, chapitre 3; Crockett, 2000).

5.28 Le revenu net/la perte nette résultant des opérations extérieures sont pris en compte, mais cette méthode n'identifie pas les risques encourus par les ICD résidentes à travers leurs succursales et filiales étrangères.

Application de la communication de données consolidées de groupe aux besoins des ISF

5.29 Comme mentionné plus haut, pour établir les données servant au calcul des ISF, la communication de données consolidées de groupe est la méthode privilégiée pour les ICD et les autres sociétés. Toutefois, comme déjà noté, il existe plusieurs possibilités en ce qui concerne la couverture de la population déclarante. Faut-il inclure uniquement les unités établies dans l'économie nationale, ou aussi leurs bureaux à l'étranger? Faut-il distinguer les entités sous contrôle national et celles sous contrôle étranger? Pour ce qui est des ICD, faut-il inclure les unités institutionnelles qui ne satisfont pas à la définition d'une ICD, mais qui sont des filiales d'ICD?

5.30 À ce propos, le *Guide* donne les conseils suivants.

Institutions collectrices de dépôts

5.31 Premièrement, le *Guide* exige que les données concernant les ICD sous contrôle national soient établies sur une base consolidée à l'échelle du groupe afin d'analyser leur solidité (voir les paragraphes 5.18 et 5.19). Les données doivent porter sur les ICD sous contrôle national ayant des opérations internationales (filiales et succursales étrangères collectrices de dépôts). Pour les pays qui établissent des données bancaires consolidées pour la BRI, le *Guide* préconise d'identifier une série d'ISF dont la couverture se rapproche le plus possible de celle des données de la BRI, car la comparaison des ensembles de données pourrait présenter des avantages

analytiques. Quand des ICD étrangères jouent un rôle important dans un système financier, les autorités peuvent établir les ISF sur une base consolidée à l'échelle du groupe pour toutes les ICD de droit national — c'est-à-dire les ICD sous contrôle national et les filiales locales d'ICD étrangères, consolidées avec leurs propres succursales et filiales collectrices de dépôts (le cas échéant)⁹. Ensuite, ces données pourraient être désagrégées en ISF distincts pour les ICD sous contrôle national et pour les filiales locales d'ICD étrangères¹⁰.

5.32 Des données de contrôle bancaire portant uniquement sur les ICD ne sont parfois pas disponibles en raison des caractéristiques structurelles du système bancaire. En l'occurrence, l'inclusion des filiales dont les activités sont étroitement liées aux ICD¹¹ pourrait être justifiée aux fins de l'analyse de la solidité¹².

5.33 L'établissement de données consolidées pour toutes les *ICD résidentes* (sous contrôle national ou étranger) pourrait être envisagé séparément si les autorités estiment que cela contribuerait significativement à l'analyse de la stabilité financière en aidant à comprendre les rapports avec la macroéconomie (voir paragraphes 5.25 à 5.28)^{13,14}. Les données sur

⁹Les succursales étrangères peuvent également jouer un rôle important dans l'économie nationale, et il pourrait être envisagé d'établir des données distinctes sur ce groupe. Toutefois, la pertinence de certains ISF, tels que les normes de fonds propres, dépend de la nature du financement de la succursale — capital autonome ou financement par le siège au moyen de dépôts interbancaires (voir le poste pour mémoire du tableau 4.1, intitulé «engagements nets des succursales d'ICD étrangères envers leurs sociétés mères», ligne 61 du tableau A3.2 de l'appendice III).

¹⁰Selon la nationalité, les autorités pourraient se servir des ISF établis par le pays de l'ICD mère pour mieux évaluer la solidité des banques étrangères.

¹¹Les filiales pourraient comprendre des intermédiaires financiers, entre autres des courtiers en valeurs mobilières. Les pratiques nationales peuvent varier, mais l'inclusion de filiales non collectrices de dépôts doit être signalée dans les métadonnées diffusées.

¹²Si les filiales non collectrices de dépôts sont détenues à près de 100 % par la société mère, les données sur le produit net (mais pas brut) et les fonds propres seront similaires à celles qui n'incluraient pas ces filiales à condition d'être établies suivant les concepts et définitions du *Guide*. Toutefois, les données sur les expositions brutes peuvent différer sensiblement, car les créances du groupe toutes activités confondues sont incluses dans les données portant exclusivement sur les ICD, et les autres expositions brutes des filiales non collectrices de dépôts en sont exclues.

¹³La principale différence entre ce concept et le précédent réside dans le fait qu'il exclut les succursales et filiales étrangères des banques résidentes, mais inclut les succursales et filiales résidentes sous contrôle étranger. Si le système financier national ne compte que des ICD sous contrôle national n'ayant pas d'opérations internationales, et si aucune banque étrangère n'opère dans le système financier résident, les deux concepts sont identiques.

¹⁴Si le système financier résident ne compte que des filiales d'ICD sous contrôle étranger n'ayant ni succursales, ni filiales collectrices de dépôts à l'étranger, les données sur les filiales étrangères sont les mêmes que celles sur les ICD résidentes consolidées.

les entités résidentes consolidées 1) peuvent faciliter la comparaison avec les autres statistiques macroéconomiques, 2) peuvent promouvoir la comparaison avec les données d'autres pays et 3) sont compatibles avec les statistiques bancaires internationales de la BRI établies sur une base territoriale. Il serait utile de produire ces séries de données en établissant des comptes sectoriels selon les concepts de la comptabilité nationale et le *Guide* donne des indications sur la façon de procéder. Il s'agirait d'un objectif à moyen terme dans les économies où les comptes sectoriels sont encore relativement peu développés¹⁵.

5.34 L'établissement des données consolidées de groupe est utile pour l'analyse de la solidité financière, tandis que l'établissement des données sur les entités résidentes consolidées vise à illustrer les liens avec la macroéconomie. Il est ressorti clairement des discussions lors de la préparation du *Guide* que ni l'une ni l'autre de ces méthodes de consolidation ne permet d'atteindre simultanément les deux objectifs.

5.35 Pour effectuer une analyse significative, il importe que les règles et concepts comptables soient appliqués le plus systématiquement possible à tous les ensembles de données, indépendamment de la méthode de consolidation adoptée. Lorsque les données sont diffusées, il faut indiquer clairement la couverture institutionnelle et la méthode de consolidation.

Autres sociétés

5.36 Pour ce qui est des ISF concernant les autres sociétés financières et les sociétés non financières, une méthode de consolidation est préférable pour éviter le double comptage des actifs et des fonds propres, et dans le cas des sociétés non financières, pour éviter le double comptage des bénéfices.

5.37 Pour les *autres sociétés financières*, les deux ISF de la liste actuelle — actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents et actifs/PIB — ont pour objectif de donner une indication de l'importance de ces institutions dans le système financier national. Le premier pourrait être établi sur la base de données consolidées de groupe ou de données consolidées des entités résidentes, tandis que le second doit être établi sur la base de données

¹⁵Par ailleurs, d'un point de vue pratique, si les opérations des ICD résidentes à l'étranger représentent une proportion relativement faible de leur activité totale, des données consolidées de groupe portant sur les ICD résidentes sous contrôle national et sous contrôle étranger pourraient être utilisées.

consolidées des entités résidentes (pour une meilleure concordance avec le PIB). Il importe de noter que ces deux ISF pourraient être complétés par d'autres indicateurs pour le secteur. Des propositions spécifiques d'ISF pour le secteur des assurances en particulier — à établir sur la base de données consolidées de groupe — seront probablement formulées prochainement.

5.38 Pour les *sociétés non financières*, comme pour les ICD, la consolidation des données de groupe sous contrôle national et la consolidation des entités résidentes sont les deux méthodes possibles. Dans le premier cas, les données rendent compte de la solidité financière des sociétés et peuvent par exemple provenir des états financiers publiés pour les plus grandes sociétés. Lorsque ces données sont disponibles et couvrent une grande partie du secteur, leur communication est encouragée. Comme toujours en cas de couverture partielle du secteur, l'éventuel «biais du survivant» doit être pris en compte¹⁶.

5.39 Cependant, le *Guide* reconnaît que bien des pays manquent de données de groupe officielles au niveau sectoriel et acceptent donc, initialement, l'établissement de données des entités résidentes consolidées sur la base de la méthode de la comptabilité nationale. Grâce au lien avec les autres ensembles de données macroéconomiques, cela faciliterait également l'analyse du comportement sectoriel dans le contexte de l'évolution macroéconomique, en complément de l'analyse macroprudentielle. Il serait utile de fournir ces séries de données en établissant des comptes sectoriels. Lors de la diffusion des données, la couverture institutionnelle et la méthode de consolidation devraient être indiquées clairement, en apportant des précisions sur les règles et les concepts comptables utilisés.

Questions spécifiques résultant de la consolidation

5.40 Si le concept de l'agrégation des données est simple, celui de la consolidation est plus complexe, surtout quand il s'agit de décider du moment et de la

¹⁶Les statisticiens qui utilisent des techniques d'échantillonnage basées sur des états financiers doivent être conscients du risque du «biais du survivant». Par exemple, un échantillon de grandes sociétés non financières cotées peut inclure des entités avec un ratio dette/fonds propres élevé, surtout en période d'intense activité de fusions et d'acquisitions. Cependant, si certaines de ces sociétés font faillite par la suite (peut-être à cause, en partie, d'un endettement élevé), sont exclues de l'échantillon et sont remplacées par d'autres sociétés, la série chronologique de données sur le ratio dette/fonds propres pourrait s'en ressentir sensiblement. Il importe donc de communiquer des informations sur la façon dont les données sont établies et d'englober autant d'entités que possible.

manière de consolider les activités d'une filiale avec celles de la société mère et des autres entités apparentées lorsque la société mère ne détient pas 100 % du capital de la filiale.

5.41 Les activités d'une filiale sont consolidées avec celles de la société mère et des autres filiales, parce que la société mère contrôle ses activités et, par conséquent, influe directement sur ses activités et *vice versa*. Cependant, la consolidation des activités de filiales à participation minoritaire avec celles de la société mère pourrait entraîner un double comptage parmi les entités déclarantes et les statisticiens ne devraient pas perdre de vue cette éventualité.

5.42 Par ailleurs, en consolidant les activités de filiales détenues à moins de 100 %, la question se pose de savoir comment rendre compte de la participation minoritaire — c'est-à-dire celle des autres propriétaires. Le *Guide* préconise d'effectuer une consolidation intégrale. Les participations minoritaires ne doivent pas être recensées séparément parmi les bénéficiaires ou au passif du bilan, mais bien incluses dans le capital social et les réserves de l'entité consolidée. Pour les ICD, cette consolidation intégrale correspond à celle prévue par l'Accord de Bâle pour la mesure des fonds propres de base, et elle témoigne de l'importance accordée au total du capital social et des réserves de l'ICD dans le groupe consolidé.

5.43 Pour les filiales et les sociétés apparentées¹⁷ non consolidées, les bénéficiaires et la valeur des prises de participation doivent être enregistrés sur une base proportionnelle dans le compte de résultat et dans le capital social et les réserves, respectivement, du preneur de participation. Autrement dit, si l'investisseur détient 50 % du capital d'une entité, la moitié du bénéfice net après impôts doit être enregistrée comme produit de la prise de participation et la moitié de la valeur du capital social et des réserves comme valeur de la prise de participation au bilan de l'investisseur. Les prises de participation d'une société apparentée et d'une filiale non consolidée dans une société mère (investissement à rebours) doivent être traitées d'une façon similaire.

¹⁷Pour les données des entités résidentes consolidées, ces filiales non consolidées sont celles appartenant à d'autres secteurs résidents non collecteurs de dépôts et toutes les filiales étrangères. Pour les données consolidées de groupe (incluant donc les activités conduites à l'étranger), ces filiales appartiennent aux autres secteurs (résidents et non résidents) non collecteurs de dépôts.

5.44 La comptabilité commerciale et le contrôle bancaire ont tendance à privilégier la méthode de la consolidation intégrale pour les filiales, avec un enregistrement proportionnel des bénéfices et des fonds propres des sociétés apparentées. Une version de la méthode proportionnelle est celle adoptée dans le *SCN 1993* pour les filiales et les sociétés apparentées étrangères, selon laquelle une part proportionnelle de leurs bénéfices et de leurs fonds propres est attribuée à la société mère; cependant, ce n'est pas le traitement prévu dans le *SCN 1993* pour les filiales et les sociétés apparentées résidentes.

Établissement de données sectorielles consolidées

5.45 L'établissement de données sectorielles consolidées pour les ISF est un processus en deux étapes. Comme les données sont communiquées sur la base d'une consolidation de groupe, 1) les données communiquées par les sociétés déclarantes sont agrégées, et 2) d'autres ajustements (consolidations) sectoriels sont effectués pour produire des données sectorielles¹⁸. Si les données ne sont pas communiquées sur une base consolidée de groupe, des ajustements supplémentaires sont nécessaires pour éliminer les positions et les transactions à l'intérieur des groupes¹⁹.

5.46 Il importe de comprendre que les strates d'ICD dont les activités doivent apparaître dans les données sectorielles (la «population déclarante» dans le *Guide*) varient selon la méthode de communication des données consolidées de groupe. Autrement dit, à chaque méthode est associée une population déclarante au niveau du secteur différente de celle des autres méthodes. Par exemple, si les succursales étrangères et les filiales collectrices de dépôts sont incluses dans les données consolidées de groupe, la population déclarante au niveau sectoriel sera plus vaste que si elles n'étaient pas incluses. L'idée selon laquelle plus d'une population déclarante peut être définie aux fins des ISF contraste avec le principe applicable aux autres ensembles de données macroéconomiques, telles que les statistiques monétaires et financières, dont la population déclarante est définie uniquement selon la résidence et la nature de l'activité exercée.

¹⁸En raison des ajustements, les données sectorielles ne sont pas la somme des données des ICD individuelles. Il est donc probable que les données sur les ISF diffusées par les ICD soient différentes des données pour l'ensemble du secteur.

¹⁹Le chapitre 11 explique en détail les ajustements requis.

5.47 En outre, aux fins des ISF (encore une fois, différemment de ce qui est appliqué aux autres statistiques macroéconomiques), des ajustements sectoriels sont nécessaires pour éliminer le double comptage des fonds propres et des produits dans la population déclarante. Ces ajustements peuvent être résumés de la manière suivante :

- Les prises de participation intrasectorielles sont déduites du total des fonds propres du secteur, pour éviter que le capital social et les réserves du secteur ne soient comptés deux fois.
- Ni les gains et pertes émanant des créances intrasectorielles, ni les transactions intrasectorielles ne devraient influencer sur le produit net du secteur, ni sur son capital social et ses réserves. Autrement dit, pour les ICD, les gains et pertes de valeur proviennent des transactions avec les entités extérieures au secteur et des créances sur ces entités.

5.48 L'annexe «Spécification détaillée des ajustements sectoriels requis» ci-dessous décrit plus en détail les ajustements sectoriels requis. Pour aider à opérer ces ajustements, l'encadré 5.1 énonce quelques recommandations sur la classification et le traitement des flux et positions interbancaires. L'encadré 5.2 présente des recommandations similaires pour les autres sociétés financières (non collectrices de dépôts) et les sociétés non financières. L'encadré 5.3 examine comment les données consolidées diffèrent selon qu'il s'agit d'une consolidation de groupe ou des entités résidentes seulement.

5.49 Il est important de noter que les données sectorielles établies pour les ISF doivent inclure les positions intrasectorielles sur instruments de dette et sur dérivés financiers sur une base brute; en d'autres termes, il ne faut pas éliminer ces positions au sein de chaque groupe. Cette méthode permet d'identifier les relations entre les groupes au sein du secteur et, partant, les risques de contagion. C'est particulièrement utile pour le secteur des ICD, parce que les ISF fondés sur les actifs visent principalement à identifier les risques bruts auxquels est exposé le secteur des ICD, et ces risques comprennent les créances entre ces institutions²⁰. Par exemple, afin de découvrir si certains types d'ICD concentrent leurs activités sur les prêts en monnaies étrangères, par exemple, l'exclusion d'une partie de ces prêts pourrait induire en erreur. Le même raisonnement s'applique aux

²⁰Le chapitre 13 examine le suivi des expositions interbancaires par ICD.

Encadré 5.1. Flux et positions interbancaires

Dans tout système financier, il existe probablement des relations financières entre les ICD. Ces relations peuvent être importantes : il peut s'agir d'emprunts et de prêts interbancaires, ou de la possession de titres de participation et d'autres instruments émis par des ICD. La manière dont ces relations sont retracées dans les données servant au calcul des ISF est importante pour comprendre les données. Le présent encadré vise à expliquer comment s'intègrent les recommandations du *Guide* sur la classification des flux et positions interbancaires dans l'état financier au niveau du secteur. Le chapitre 11 donne les informations nécessaires pour appliquer ces recommandations.

Flux et positions entre des ICD du même groupe¹

Dans la méthode de consolidation, tous les flux et positions à l'intérieur du groupe — y compris le capital social et les réserves — parmi les ICD déclarantes sont éliminés des données sur le secteur.

Flux et positions avec d'autres ICD¹

En ce qui concerne les produits et les charges, ainsi que le capital social et les réserves, il s'agit essentiellement d'exclure des données sectorielles les flux et les positions interbancaires avec d'autres ICD déclarantes². L'objectif est d'éviter le recours à une estimation brute du flux de produits dans le secteur et du total des fonds propres dans le secteur, qui entraînerait une surestimation de sa santé financière et de ses fonds propres. Dans le compte de résultat, les produits et charges intrasectoriels hors intérêts sont éliminés; les dividendes intrasectoriels sont éliminés dans la ligne des produits hors intérêts et celle des dividendes à payer. Les produits et charges d'intérêts interbancaires sont présentés en valeur brute et, en principe, s'annulent dans la ligne du produit d'intérêts net. Des ajustements sont opérés au titre des provisions pour créances improductives sur d'autres ICD déclarantes. (L'annexe de ce chapitre donne un exemple chiffré des ajustements sectoriels requis).

Dans la même optique, les actifs liquides excluent les créances interbancaires non négociables, ce qui évite de surestimer la liquidité au niveau du secteur. Ces créances interbancaires ne sont pas des sources «externes» de liquidité pour le secteur et ne sont pas réalisables sur le marché (contrairement aux créances négociables sur d'autres banques). De même, les passifs à court terme utilisés dans le calcul du ratio actifs liquides/passifs à court terme doivent exclure les passifs intrasectoriels à court terme.

Afin de surveiller les risques courus et le risque de contagion, le *Guide* recommande, à titre de principe général pour les actifs (et passifs) bruts, d'inclure dans les données sectorielles les créances et engagements interbancaires bruts (comme pour les flux d'intérêts), parce que les ISF fondés sur les actifs visent essentiellement à identifier les risques bruts auxquels le secteur des ICD est exposé, et ces risques comprennent les créances mutuelles.

De manière plus générale, le *Guide* encourage l'identification et le suivi distincts des positions interbancaires brutes.

Pour éviter un enregistrement asymétrique de la part des ICD débitrices et créancières, les données sont ajustées pour tenir compte des provisions spécifiques sur prêts (ou autres actifs) accordés à d'autres ICD déclarantes.

¹Dans ce contexte, un groupe comprend une ICD mère, ses succursales collectrices de dépôts et ses filiales collectrices de dépôts.

²Les ICD «déclarantes» sont celles incluses dans les données sur le secteur. La population déclarante varie selon la couverture institutionnelle du secteur.

Participations

Le traitement des participations mérite une mention spéciale.

Dans tous les systèmes de mesure, une distinction est établie quand une participation atteint un niveau à partir duquel l'investisseur acquiert une influence notable sur les décisions de gestion, et, partant, sur l'utilisation du capital de l'entité. Comme noté ailleurs dans le présent chapitre (paragraphe 5.8), ce niveau est de 10 % ou 20 % selon les pays. Dans la ligne de cette distinction, le *Guide* prévoit que la valeur de la participation d'un investisseur dans une société apparentée ou une filiale non consolidée doit être enregistrée au bilan de l'investisseur, et les bénéfices au compte de résultat de l'investisseur (produit hors intérêts) sur la base de la part proportionnelle de l'investisseur dans le capital social et les réserves de la société apparentée ou de la filiale non consolidée. Les participations à rebours d'une société apparentée ou d'une filiale non consolidée dans leur société mère doivent être enregistrées de manière similaire au bilan et au compte de résultat de la société apparentée ou de la filiale non consolidée.

Pour les données sectorielles, quand la société apparentée et la société mère font partie de la population déclarante :

- Il faut déduire la valeur des bénéfices attribuables à l'ICD investisseuse des (autres) produits hors intérêts — pour éviter le double comptage du même produit net. En outre, pour éviter de surestimer les dividendes à payer et les bénéfices non distribués pour le secteur, la part de l'ICD investisseuse dans les dividendes à payer et les bénéfices non distribués (dont la somme devrait être égale au produit hors intérêts) doit être déduite de ces postes.
- La part proportionnelle de l'ICD investisseuse dans le capital social et les réserves de la société apparentée (ou de la société mère en cas d'investissement à rebours) doit être exclue des actifs bruts ainsi que du capital social et des réserves au bilan du secteur.

Par ailleurs, si une ICD acquiert ou renforce une participation dans une autre entité qui lui est apparentée ou qui est une filiale (ou il s'agit d'un investissement à rebours) et paie un montant supérieur à la valeur proportionnelle du capital social et des réserves de l'entité — c'est-à-dire que la valeur des actifs fournis dépasse celle des actifs reçus —, la différence constitue l'écart d'acquisition³. Le statisticien devrait déduire la valeur de l'écart d'acquisition³ des bénéfices non distribués dans le capital social et les réserves. De même, si une ICD vend une participation dans une société apparentée ou filiale (ou s'il y a un désinvestissement d'un investissement à rebours) à un prix supérieur à la valeur proportionnelle du capital social et des réserves — c'est-à-dire que la valeur des actifs reçus dépasse celle des actifs fournis —, la différence doit être ajoutée aux bénéfices non distribués. Si des capitaux propres sont utilisés pour acquérir une participation dans une société apparentée ou une filiale, la valeur des actifs, ainsi que le capital social et les réserves de l'acheteur, augmente d'un montant équivalant à la valeur de la part proportionnelle du capital social et des réserves de la société apparentée ou de la filiale. L'appendice V donne deux exemples chiffrés du traitement de l'écart d'acquisition.

En ce qui concerne les données sectorielles, la valeur de marché des autres participations des ICD dans des ICD déclarantes doit être exclue des actifs bruts ainsi que du capital social et des réserves (mesure étroite). En outre, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur des participations dans d'autres ICD déclarantes doivent être exclus du compte de résultat.

³Cela signifie que les disponibilités diminueront d'un montant supérieur à la valeur de la participation, ce qui réduit le capital social et les réserves.

Encadré 5.2. Flux et positions dans les secteurs non collecteurs de dépôts

Dans toute économie, il existe probablement des relations financières entre les institutions du même secteur. Le présent encadré explique comment s'intègrent les recommandations du *Guide* concernant la classification des flux et positions intrasectoriels dans les états financiers des autres institutions (non collectrices de dépôts) du secteur financier et du secteur non financier. Le chapitre 11 présente les informations requises pour appliquer ces recommandations.

Autres sociétés financières

Comparativement aux ICD et aux sociétés non financières, il n'existe qu'une courte liste d'ISF pour les autres sociétés financières. Par conséquent, les données sectorielles présentées au chapitre 4 sont plus limitées, de même que les ajustements sectoriels.

Dans la consolidation des entités résidentes, tous les flux et positions à l'intérieur du groupe¹ — y compris le capital social et les réserves — entre autres sociétés financières résidentes de la population déclarante² sont éliminés des données sur le secteur. Il s'agit d'exclure les participations des actifs, et du capital social et des réserves, ainsi que tous les créances et engagements à l'intérieur du groupe.

Par ailleurs, au niveau du secteur, il faut éliminer toutes les participations dans d'autres sociétés financières déclarantes des actifs, ainsi que du capital social et des réserves, pour éviter le double comptage du capital au niveau du secteur.

Sociétés non financières

Dans la consolidation des entités résidentes, comme pour les ICD et les autres sociétés financières, tous les flux et positions à l'intérieur d'un groupe³ — y compris le capital social et les réserves — entre sociétés non financières de la population déclarante sont éliminés des données sur le secteur. Il s'agit d'exclure les participations

¹Dans ce contexte, un groupe comprend une autre société financière mère, ses succursales (autres sociétés financières) et ses filiales (autres sociétés financières).

²La «population déclarante» comprend toutes les autres sociétés financières résidentes (ou sociétés non financières résidentes, selon les données sectorielles à établir).

³Dans ce contexte, un groupe comprend une société non financière mère, ses succursales-sociétés non financières et ses filiales-sociétés non financières.

des actifs, et du capital social et des réserves, ainsi que tous les créances et engagements à l'intérieur du groupe, et tous les postes de produits et de charges à l'intérieur du groupe.

En outre, au niveau du secteur, il faut éliminer la valeur comptable de toutes les participations dans d'autres sociétés non financières déclarantes des actifs, ainsi que du capital social et des réserves (mesure étroite) pour éviter le double comptage des fonds propres au niveau sectoriel. Comme pour les ICD, les investissements (et les participations à rebours) des sociétés non financières dans d'autres sociétés non financières apparentées sont évalués sur la base de la part proportionnelle de l'investisseur dans le capital social et les réserves de la société apparentée. En principe, si une hausse ou une baisse de la valeur des titres détenus dans d'autres sociétés non financières est enregistrée par la société non financière investisseuse comme un ajustement de valeur et non comme un gain ou une perte dans les produits, ces réévaluations doivent être déduites uniquement du total des fonds propres et non pas de la mesure étroite du capital social et des réserves. Tous ces ajustements des données doivent être effectués au niveau du secteur.

Les postes des produits et des charges intrasectoriels ne devraient pas influencer sur le produit net. Donc, les dividendes intrasectoriels à payer et la part de la société mère dans les bénéfices non distribués d'une société apparentée (et, de même, dans le cas d'une participation à rebours, la part d'une société apparentée dans les bénéfices non distribués de sa société mère) doivent être déduits des autres produits (nets), avec des écritures de contrepartie dans les dividendes à payer et les bénéfices non distribués. Ces ajustements assurent que le produit net, les dividendes à payer et les bénéfices non distribués pour l'ensemble du secteur ne sont pas surévalués. En outre, les gains et pertes sur les participations dans d'autres sociétés non financières et sur la vente d'actifs fixes à d'autres sociétés non financières qui sont inclus dans les autres produits (nets) doivent être exclus. Tous ces ajustements doivent être effectués au niveau du secteur.

Le produit et la charge d'intérêts sont présentés en valeur brute et, en principe, leur somme s'annule dans la ligne du produit net; par conséquent, aucun ajustement n'est requis. Toutefois, en vue d'établir les séries pour mémoire des bénéfices avant intérêts et impôts, des données sont nécessaires sur les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières.

autres ISF fondés sur les actifs. En revanche, dans la situation des autres institutions de dépôts qui figure dans le *MSMF*, les flux et les positions au sein de la population déclarante sont éliminés²¹.

5.50 De façon plus générale, le *Guide* recommande que les données brutes sur les positions interbancaires soient identifiées et surveillées séparément.

²¹L'encadré 11.1 indique comment utiliser les statistiques monétaires et financières pour calculer les indicateurs convenus.

Annexe. Spécification détaillée des ajustements sectoriels requis

Institutions collectrices de dépôts

5.51 Le tableau 5.2 illustre les ajustements sectoriels nécessaires²² pour agréger les données des ICD afin

²²Les autorités devront probablement recueillir des séries de données autres que leurs séries existantes pour opérer les ajustements sectoriels, ce qui pourrait nécessiter l'engagement de ressources supplémentaires. Le chapitre 11 donne quelques indications sur les séries requises.

Encadré 5.3. Différence entre les données de groupe et les données des entités résidentes

Le *Guide* présente deux méthodes de consolidation : la consolidation de groupe et la consolidation des entités résidentes. Lors des discussions sur le projet de *Guide*, les différences entre les données produites à l'aide de ces deux méthodes ont été examinées, entre autres pour aider les statisticiens à comprendre les principes et les implications de ces méthodes.

Cet encadré présente un certain nombre de cas, en allant du plus simple au plus complexe, en vue de 1) expliquer comment les données produites à l'aide de ces deux méthodes de consolidation diffèrent en principe, s'il y a effectivement une différence, et 2) indiquer l'effet potentiel net sur les séries de données sectorielles servant au calcul des ISF. Pour illustrer les principes en question, l'accent est mis sur les différences dues aux méthodes de consolidation et non à la couverture institutionnelle. De toute évidence, si la couverture institutionnelle est différente — par exemple, entités sous contrôle national uniquement versus entités sous contrôle national ou étranger — les ensembles de données diffèrent aussi. Cet encadré met l'accent sur les ICD, mais les principes énoncés s'appliquent de la même manière aux autres sociétés.

En résumé, si les données consolidées de groupe ne font pas de distinction entre les activités bancaires dans l'économie nationale et celles conduites à l'étranger, les données consolidées des entités résidentes ne rendent pas compte des risques encourus par les succursales et filiales étrangères et pourraient donc conduire à une évaluation trompeuse de la solidité du secteur.

1. Les ICD résidentes n'ont ni succursales, ni filiales collectrices de dépôts, ni sociétés apparentées collectrices de dépôts étrangers¹

Dans ces circonstances, les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes sont les mêmes.

2. Les ICD résidentes n'ont ni succursales, ni filiales collectrices de dépôts étrangers, mais elles ont des sociétés apparentées collectrices de dépôts étrangers

Dans ces circonstances, les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes sont les mêmes. Pour les deux ensembles de données, la valeur proportionnelle du capital et des bénéfices des sociétés apparentées étrangères est incluse dans le compte de résultat et le bilan du secteur. Dans aucun de ces deux cas, ces sociétés apparentées étrangères ne font partie de la population déclarante.

3. Les ICD résidentes ont des succursales étrangères

Dans ces circonstances, les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes diffèrent, les succursales étrangères étant incluses dans la population déclarante dans le premier cas et pas dans le second cas.

Les flux bruts de produits et de charges ainsi que les expositions brutes inscrites au bilan (et hors bilan) des succursales étrangères sont inclus dans les données consolidées de groupe, et non dans les

données consolidées des entités résidentes, à quelques exceptions près. Celles-ci tiennent au fait que les flux et positions intrasectoriels, autres que les positions d'endettement et les flux d'intérêts correspondants entre ICD non apparentées, sont éliminés lors de la consolidation. Par conséquent, les prêts accordés par une succursale étrangère à des résidents du pays étranger concerné et/ou à des résidents du pays de la société mère seront inscrits en valeur brute au bilan du secteur, à moins que l'emprunteur ne soit une autre ICD du même groupe.

Par contre, tous les flux bruts de produits et de charges ainsi que les créances et les engagements bruts entre les succursales étrangères et les ICD résidentes sont inclus dans les données consolidées des entités résidentes. En conséquence, les prêts accordés par une société mère résidente à sa succursale étrangère sont inclus dans les prêts accordés à des non-résidents au bilan du secteur.

Comment ces différences influent-elles sur les séries de données sectorielles utilisées pour établir les ISF? Leur effet varie selon la nature de l'activité des succursales étrangères, mais trois indications peuvent être données :

- i) À moins que les succursales étrangères ne traitent principalement avec leur société mère, les données sur les actifs et les passifs bruts seront plus importantes dans les données consolidées de groupe que dans les données consolidées des entités résidentes.
- ii) À moins que les succursales étrangères ne traitent principalement avec d'autres ICD déclarantes, les données sur les produits et les charges bruts seront aussi plus importantes dans la consolidation des données de groupe.
- iii) Les bénéfices et le capital doivent être plus ou moins les mêmes dans les deux cas, car tous les bénéfices et le capital des succursales étrangères sont attribuables à la société mère. Toutefois, certaines différences peuvent apparaître parce que les ajustements sectoriels qui sont décrits dans l'annexe de ce chapitre (voir paragraphes 5.53 et 5.79) peuvent varier en raison de différences dans les populations déclarantes — certains ajustements pourraient être nécessaires dans la consolidation des données de groupe, mais pas dans la consolidation des entités résidentes.

4. Les ICD résidentes ont des filiales étrangères collectrices de dépôts

Dans ces circonstances, les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes diffèrent, les filiales étrangères étant incluses dans la population déclarante dans le premier cas et pas dans le second cas.

Comme pour les succursales étrangères, les flux bruts de produits et de charges ainsi que les expositions brutes inscrites au bilan (et hors bilan) des succursales étrangères sont inclus dans les données consolidées de groupe, et non dans les données consolidées des entités résidentes, à quelques exceptions près. Celles-ci tiennent au fait que les flux et positions intrasectoriels, autres que les positions d'endettement et les flux d'intérêts correspondants entre ICD non apparentées, sont éliminés lors de la consolidation.

En revanche, les flux bruts de produits et de charges ainsi que les créances et les engagements bruts entre les filiales étrangères et les ICD résidentes sont inclus dans les données consolidées des entités résidentes.

¹ Les filiales et les sociétés apparentées sont définies aux paragraphes 5.7 et 5.8.

Encadré 5.3 (fin)

L'effet des différences sur les données sectorielles pour les filiales étrangères collectrices de dépôts est le même que pour les succursales étrangères, tel qu'il est décrit aux points i) et ii) ci-dessus, ainsi qu'au point iii) si la filiale étrangère appartient à 100 % à la société mère résidente. Toutefois, si la filiale étrangère est détenue à moins de 100 %, l'effet n'est pas le même que celui décrit au point iii) ci-dessus pour les succursales étrangères.

Quand les filiales étrangères sont détenues à moins de 100 % par la société mère, il est probable que les données sectorielles sur les bénéfices (ou les pertes) et les fonds propres seront plus élevées dans la consolidation de groupe que dans la consolidation des entités résidentes, parce que, dans la consolidation de groupe, les bénéfices (ou pertes) et les fonds propres sont inclus dans leur totalité, alors que dans la consolidation des entités résidentes, ils sont inclus sur la base de la participation proportionnelle. Par conséquent, si la filiale est détenue à 50 %, «seulement» 50 % des bénéfices et des fonds propres seront inclus dans les données consolidées des entités résidentes. Autrement dit, dans la consolidation de groupe, la part proportionnelle des investisseurs minoritaires dans le capital et les bénéfices est comprise dans les données, ce qui n'est pas le cas dans la consolidation des entités résidentes. Il y a une exception : si les investisseurs minoritaires sont d'autres ICD déclarant leurs données selon la méthode de consolidation des entités résidentes, la valeur de leur investissement et du rendement de celui-ci est incluse dans les données sectorielles². Comme pour les succursales étrangères au point iii) ci-dessus, d'autres différences peuvent apparaître au niveau du secteur, car les ajustements sectoriels peuvent varier en raison de différences dans les populations déclarantes.

²Quand des ICD résidentes ont des filiales étrangères collectrices de dépôts, si un investisseur minoritaire d'une de ces filiales fait partie de la population déclarante, il convient d'exclure des données sectorielles la valeur des investissements et du rendement de celui-ci déclaré par l'investisseur minoritaire pour éviter un double comptage des produits et du capital au niveau du secteur dans la consolidation de groupe.

5. Les ICD résidentes ont des filiales et des sociétés apparentées dans d'autres secteurs³

Dans ces circonstances, les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes sont les mêmes, sauf si l'investissement de la société mère dans la filiale ou la société apparentée est détenu par l'intermédiaire d'une filiale étrangère collectrice de dépôts dans laquelle il y a des investisseurs minoritaires (voir ci-dessous).

Les filiales dans d'autres secteurs n'étant pas consolidées avec la société mère collectrice de dépôts, les flux bruts de produits et de charges ainsi que les créances et les engagements bruts entre les filiales et le secteur des ICD sont inclus dans les deux ensembles de données, tout comme la part proportionnelle de la société mère dans le bénéfice, et dans le capital social et les réserves de la filiale. Les mêmes principes s'appliquent aux sociétés apparentées dans d'autres secteurs. Si la filiale ou la société apparentée dans l'autre secteur est contrôlée par une filiale étrangère de la société mère collectrice de dépôts qui a des investisseurs minoritaires, la part proportionnelle des bénéfices et des fonds propres enregistrée dans les données consolidées des entités résidentes est inférieure à celle figurant dans les données consolidées de groupe à concurrence de la part proportionnelle des investisseurs minoritaires dans les bénéfices et les fonds propres de la filiale ou de la société apparentée dans l'autre secteur⁴. La raison de cette différence est la même que celle présentée au dernier paragraphe du cas 4 ci-dessus.

³Ces filiales ou sociétés apparentées ne sont pas comprises dans la population déclarante.

⁴La même différence entre les données consolidées de groupe et les données consolidées des entités résidentes apparaît quand les investissements dans des sociétés apparentées étrangères collectrices de dépôts appartiennent à des filiales étrangères collectrices de dépôts de la société mère résidente qui a des investisseurs minoritaires.

d'éviter le double comptage des fonds propres et des produits. Ces ajustements sont expliqués ci-après. Le tableau présente des données pour trois ICD (1, 2 et 3) résidant dans l'économie nationale. Les données du compte de résultat et du bilan de chaque ICD figurent dans les trois premières colonnes et les données sectorielles dans la colonne 4. L'ICD 3 est une société apparentée de l'ICD 2. L'accent étant mis sur les ajustements, toutes les lignes de l'état complet des comptes (présenté au tableau 4.1) ne sont pas identifiées séparément. Le texte indique les ajustements qui sont également requis pour les autres sociétés.

5.52 La pertinence de chaque ajustement variera d'un pays à l'autre. Certains ajustements, par exemple pour les frais et commissions, pourraient être applicables de manière générale, au contraire d'autres, tels que les provisions sur les prêts accordés à d'autres ICD. Les statisticiens devront évaluer les coûts et les avantages de la collecte de nouvelles données. Si les informations disponibles indiquent qu'un ajustement n'est pas pertinent ou serait insignifiant, les avantages procurés par la collecte de ces données ne compenseront peut-être pas les coûts potentiels pour les déclarants et l'organisme statistique.

Tableau 5.2. Données sectorielles — Consolidation des comptes de résultat et des bilans

	ICD 1	ICD 2	ICD 3	Données sectorielles
Produits et charges				
Produit d'intérêts brut	600	1.300	400	2.300
Moins provisions pour intérêts courus sur actifs improductifs	0	150	0	130
<i>Dont : sur prêts accordés à d'autres ICD¹</i>	0	20	0	Éliminé
Produit d'intérêts	600	1.150	400	2.170
Charge d'intérêts	300	500	200	1.000
Produit d'intérêts net	300	650	200	1.170
Produits hors intérêts	250	700	400	1.213,8
Frais et commissions à percevoir	110	300	200	580
<i>Dont : auprès des autres ICD</i>	0	30	0	Éliminé
Gains/pertes sur instruments financiers	50	100	100	245
<i>Dont : sur le capital des ICD</i>	5	0	0	Éliminé
Bénéfices au prorata	0	100	0	20,8
<i>Dont : des autres ICD</i>	0	79,2	0	Éliminé
Autres produits	90	200	100	368
<i>Dont : dividendes des ICD</i>	7	0	0	Éliminé
<i>autres produits à recevoir des autres ICD</i>	0	0	15	Éliminé
Produit brut	550	1.350	600	2.383,8
Charges d'exploitation	500	600	150	1.215
<i>Dont : frais et commissions à payer à d'autres ICD</i>	15	0	15	Éliminé
<i>autres charges à payer à d'autres ICD</i>	0	5	0	Éliminé
Provisions (net)	50	80	10	132
<i>Dont : provisions sur prêts à des ICD</i>	0	8	0	Éliminé
Produit net (avant opérations exceptionnelles et impôts)	0	670	440	1.036,8
Impôts sur les bénéfices	0	272	176	448
Produit net après impôts	0	398	264	588,8
Dividendes à payer	0	300	140	391
<i>Dont : à d'autres ICD</i>	0	0	49	Éliminé
Bénéfices non distribués	0	98	124	197,8
Bilan				
Actifs non financiers	500	500	300	1.300
Actifs financiers	11.250	17.800	7.300	36.158
Prêts (hors provisions spécifiques)	8.850	14.100	5.500	28.458
Prêts bruts	9.250	14.400	5.600	29.250
Provisions spécifiques	400	300	100	792
<i>Dont : provisions sur prêts accordés à des ICD</i>	0	8	0	Éliminé
Actions et autres titres de participation	100	300	200	400
<i>Dont : investissements dans les entités apparentées collectrices de dépôts</i>	0	180	0	Éliminé
<i>investissements dans d'autres ICD</i>	20	0	0	Éliminé
Autres actifs financiers	2.300	3.400	1.600	7.300
Total des actifs	11.750	18.300	7.600	37.458
Engagements	11.000	16.700	7.000	34.700
Capital social et réserves	750	1.600	600	2.758
Total des engagements et des fonds propres	11.750	18.300	7.600	37.458

¹Les ICD visées dans cette ligne et les autres lignes «dont» sont uniquement celles faisant partie de la population déclarante.

Ajustements du compte de résultat

5.53 Pour établir les données servant au calcul des ISF, sept ajustements sont nécessaires dans le compte de résultat pour éliminer les transactions intrasectorielles ainsi que les gains et pertes résultant des créances intrasectorielles. Ces ajustements sont décrits ci-après :

- provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs (et autres créances) accordés à d'autres ICD;
- frais et commissions à recevoir d'autres ICD déclarantes et à payer à d'autres ICD déclarantes;
- dividendes à recevoir d'autres ICD déclarantes et à payer à d'autres ICD déclarantes;
- part proportionnelle des bénéfices des ICD apparentées déclarantes revenant à l'ICD investisseuse (c'est-à-dire détenant la participation);
- autres produits à recevoir d'autres ICD déclarantes et à payer à d'autres ICD déclarantes;
- gains et pertes sur participations d'ICD au capital d'autres ICD déclarantes;
- provisions sur prêts accordés à d'autres ICD déclarantes.

5.54 Il est à noter que les données sur le produit et la charge d'intérêts entre ICD ne font pas partie de la liste ci-dessus. Ces données sont présentées sur une base brute parce qu'elles s'annulent dans la ligne du produit d'intérêts net.

Élimination des provisions pour intérêts courus sur les prêts intrasectoriels²³

5.55 Le *Guide* recommande que les intérêts cessent de courir lorsqu'un prêt est considéré comme improductif. S'il s'agit d'un prêt accordé à une autre ICD déclarante, une asymétrie apparaîtra dans la mesure où l'ICD débitrice continue de comptabiliser des intérêts, alors que l'ICD créancière n'est pas censée le faire. Par conséquent, un ajustement est nécessaire pour éliminer cette asymétrie.

5.56 Au tableau 5.2, sur les 1.300 de produit d'intérêts brut de l'ICD 2, il y a une provision de 150 pour les intérêts courus sur les prêts improductifs, dont 20 pour un prêt intrasectoriel. En calculant le total pour l'ensemble du secteur (colonne 4), les 20 sont éliminés de sorte que le produit d'intérêts net pour l'ensemble du secteur est supérieur au montant agrégé pour les ICD 1, 2 et 3.

²³La même méthode est adoptée pour les provisions pour intérêts courus sur les autres créances intrasectorielles.

5.57 Un ajustement similaire est nécessaire même si le produit d'intérêts est présenté comme un chiffre unique excluant les intérêts courus sur les prêts improductifs. En outre, si l'ICD débitrice paie ultérieurement des intérêts, à enregistrer à la ligne des provisions selon les recommandations du *Guide*, ce paiement doit être éliminé dans le calcul des données sectorielles.

Élimination des frais et commissions entre ICD

5.58 Si les frais et commissions intrasectoriels à recevoir et à payer n'influent pas sur le produit net du secteur — leur somme étant nulle — quatre ISF utilisent les données sur le «produit brut» ou les «charges hors intérêts». Par conséquent, pour ces séries de données brutes, le *Guide* recommande l'exclusion des frais et commissions intrasectoriels²⁴.

5.59 Au tableau 5.2, sur les 300 de frais et commissions à recevoir par l'ICD 2, 30 sont à recevoir des (à payer par les) deux autres ICD déclarantes. Ces montants sont des transactions intrasectorielles, qui ne représentent ni des produits provenant d'autres secteurs, ni des paiements à ceux-ci. Par conséquent, pour le calcul du total du secteur (colonne 4), les 30 sont éliminés de frais et commissions à recevoir et à payer.

Élimination des dividendes à recevoir et à payer entre ICD

5.60 Le solde des dividendes à recevoir et à payer est égal à zéro dans les bénéfices non distribués de l'ensemble du secteur. Toutefois, à l'instar des ajustements requis pour les frais et commissions, l'inclusion de ces montants sur une base brute influe sur certaines séries servant à calculer des ISF. En particulier, l'inclusion des dividendes à recevoir d'autres ICD déclarantes dans les autres produits entraînerait un double comptage du produit brut et net du secteur, parce que ce produit est déjà comptabilisé dans le produit brut et net de l'ICD payant le dividende. Par conséquent, le *Guide* recommande que les dividendes intrasectoriels à recevoir et à payer soient exclus des montants bruts dans lesquels ils sont inclus, c'est-à-dire des autres produits (dividendes à recevoir) et des dividendes à payer.

5.61 Au tableau 5.2, sur les 90 des autres produits de l'ICD 1, 7 correspondent aux dividendes à recevoir de l'ICD 3. Cette transaction intrasectorielle est éliminée par la soustraction de 7 du produit du secteur hors intérêts et des dividendes à payer.

²⁴Voir aussi le paragraphe 4.21.

5.62 Les mêmes ajustements sectoriels sont nécessaires pour les dividendes intrasectoriels à payer et à recevoir dans le secteur des sociétés non financières.

Élimination de la part proportionnelle d'une ICD dans les bénéfices d'une entreprise apparentée

5.63 Pour les investissements dans les entreprises apparentées (et les investissements à rebours), l'investisseur comptabilise comme produit (charge) pour chaque période sa part proportionnelle du produit net (de la charge nette) de ces entreprises. Pour la même raison que celle invoquée dans le cas des dividendes à payer et à recevoir — éviter le double comptage des produits —, la valeur des bénéfices d'une ICD qui sont attribuables à une ICD investisseuse faisant aussi partie de la population déclarante est éliminée.

5.64 Au tableau 5.2, sur les 100 de bénéfices proportionnels de l'ICD 2, 79,2 correspondent à la part proportionnelle du produit net de l'ICD 3 (la société apparentée). Sur ce montant, 42 correspondent à la part proportionnelle des dividendes à payer et 37,2 à la part proportionnelle des bénéfices non distribués. Ces transactions intrasectorielles sont éliminées par la soustraction de 79,2 du produit du secteur hors intérêts (part proportionnelle de l'ICD 2) et de 42 des dividendes à payer (montant à payer par l'ICD 3), ce qui réduit de 37,2 les bénéfices non distribués.

5.65 Les mêmes ajustements sectoriels sont requis pour les bénéfices intrasectoriels de la société apparentée (et les investissements à rebours) dans le secteur des sociétés non financières.

Élimination des autres produits intrasectoriels des ICD

5.66 Les autres produits comprennent tous les produits hors intérêts à l'exclusion des gains et des pertes de transaction, moins les éléments identifiés ailleurs et pour lesquels des ajustements distincts sont effectués — frais et commissions, dividendes à recevoir et part proportionnelle des bénéfices non distribués. Étant donné que quatre ISF utilisent le «produit brut» ou les «charges hors intérêts», le *Guide* recommande l'exclusion des autres revenus intrasectoriels pour ces séries de données brutes.

5.67 Puisque les autres produits à recevoir et à payer entre ICD n'influent pas sur le produit net du secteur (le solde de ces montants étant égal à zéro), deux ajustements — l'un sur le produit et l'autre sur les charges — sont effectués pour exclure les autres produits intrasectoriels. Une exception à ce traitement symétrique

se présente si le produit reçu est un gain ou une perte sur la vente d'un actif fixe. Dans ce cas, le gain ou la perte est déduit des «autres produits», mais il n'y a pas d'ajustement des charges parce que ces produits ne représentent pas une charge pour l'acheteur. Les mêmes ajustements sectoriels sont nécessaires pour le secteur des sociétés non financières.

5.68 Au tableau 5.2, sur les 100 d'autres revenus à recevoir par l'ICD 3, 15 sont à recevoir de (payable par) l'ICD 2. Ce montant est une transaction intrasectorielle qui ne représente ni un revenu provenant d'autres secteurs, ni une charge payée à ceux-ci. Sur ce montant, 10 sont un gain sur la vente d'un actif fixe à une autre ICD. Par conséquent, pour le calcul du total pour l'ensemble du secteur (colonne 4), 15 sont éliminés des autres produits à recevoir et 5 déduits des charges d'exploitation à payer, ce qui réduit de 10 les bénéfices non distribués de l'ensemble du secteur.

Élimination des gains et pertes sur la détention d'actions et autres titres de participation d'autres ICD

5.69 Les gains et pertes sur la détention par des ICD d'actions et autres titres de participation d'autres ICD (en dehors des prises de participation relatives aux filiales et sociétés apparentées et des investissements à rebours) doivent être éliminés des gains et pertes du secteur sur instruments financiers afin que les gains et pertes résultant des créances intrasectorielles n'influent pas sur le résultat du secteur. Dans le *Guide*, les actifs et les passifs des ICD sous forme de titres de participation sont mesurés différemment des deux côtés du bilan, contrairement aux titres de créance. Si le détenteur enregistre les gains et pertes sur les actions et autres titres de participation aux prix du marché, il n'y a pas de variation correspondante dans les livres de l'émetteur. Donc, sans l'exclusion des gains et pertes sur les actions et autres titres de participation d'autres ICD déclarantes, le résultat du secteur serait altéré.

5.70 Par ailleurs, au niveau sectoriel, le *Guide* considère que les transactions (intrasectorielles et intersectorielles) sur les actions et autres titres de participation des ICD sont des transactions de financement par fonds propres — c'est-à-dire des transactions permettant d'augmenter ou de diminuer le capital sans avoir à passer par le compte des produits. Par conséquent, au niveau du secteur, il importe peu de savoir quelle ICD vend ou achète des actions et autres titres de participation à un autre secteur; les ventes et les achats correspondent tous à des échanges de titres de participation contre des fonds, qu'il s'agisse

d'une émission d'actions ou d'un achat sur un marché secondaire. Les ajustements nécessaires au niveau du secteur sont examinés plus en détail ci-après dans le passage consacré à l'ajustement du bilan pour les actions et autres titres de participation intrasectoriels.

5.71 Au tableau 5.2, sur les 50 de gains sur instruments financiers de l'ICD 1, 5 correspondent à un gain résultant de la possession d'actions et autres titres de participation de l'ICD 3. Au niveau du secteur, ce gain de 5 est éliminé du produit hors intérêts, ce qui réduit d'autant les bénéfices non distribués.

5.72 En cas d'enregistrement dans les autres produits au niveau de l'entité, les mêmes ajustements sectoriels sont requis pour les gains et pertes sur actions et autres titres de participation intrasectoriels dans le secteur des sociétés non financières.

Élimination des provisions spécifiques sur les prêts accordés à d'autres ICD

5.73 Il convient d'éliminer les provisions spécifiques sur les prêts accordés à d'autres ICD déclarantes pour éviter le double enregistrement des pertes. Une ICD constituera probablement une provision sur les prêts qu'elle accorde à une autre ICD si le produit net et le capital de l'emprunteur se détériorent nettement. La provision réduit le produit net de l'ICD prêteuse à mesure que le produit net et les fonds propres de l'ICD emprunteuse diminuent en raison du même événement défavorable. Au niveau du secteur, l'effet de ce dernier serait compté deux fois si les provisions spécifiques sur les prêts entre ICD n'étaient pas éliminées.

5.74 En outre, une asymétrie apparaît si les provisions spécifiques réduisent le montant net des prêts dans les livres du prêteur sans qu'une réduction similaire du montant des engagements sous forme de prêts ne soit inscrite dans les livres de l'emprunteur.

5.75 Au tableau 5.2, sur les 80 de provisions enregistrées par l'ICD 2, 8 correspondent aux provisions sur les prêts accordés à l'ICD 1. Au niveau du secteur, la provision de 8 est éliminée des provisions, ce qui accroît de 8 les bénéfices non distribués.

Calcul des bénéfices non distribués pour l'ensemble du secteur

5.76 Au tableau 5.2, les bénéfices non distribués pour l'ensemble du secteur (197,8) ne sont pas égaux à la somme des bénéfices non distribués des ICD 1, 2 et 3 (222). Comment rapprocher ces chiffres?

5.77 Une différence est la part proportionnelle de l'ICD 2 dans les bénéfices non distribués de l'ICD 3 (37,2), qui est éliminée pour que les bénéfices non distribués ne soient pas comptabilisés deux fois au niveau du secteur. Une seconde différence résulte des ajustements des données sur le produit brut, qui n'ont leur pendant nulle part ailleurs dans les comptes. Ces ajustements sont relatifs aux provisions pour intérêts courus sur les prêts accordés à d'autres ICD déclarantes, aux gains et pertes sur les titres de participation d'autres ICD, aux gains et pertes sur la vente d'actifs fixes à d'autres ICD et aux provisions sur les prêts accordés à d'autres ICD.

5.78 En conséquence, les bénéfices non distribués pour l'ensemble du secteur (197,8) sont égaux aux bénéfices non distribués agrégés des ICD 1, 2 et 3 (222), moins la part proportionnelle de l'ICD 2 dans les bénéfices non distribués de l'ICD 3 (37,2), moins le gain sur les titres de participation de l'ICD 1 (5), moins le gain de l'ICD 3 sur la vente d'actifs fixes (10), plus la provision de l'ICD 2 pour les intérêts courus (20) et pour les pertes sur prêts (8).

Ajustements du bilan

5.79 En vue de l'établissement des données servant à calculer les ISF, il est nécessaire d'apporter trois ajustements aux données de bilan sectorielles, surtout pour éviter le double comptage des fonds propres au niveau du secteur. Ces ajustements concernent :

- les investissements dans des sociétés apparentées résidentes;
- la valeur de marché des actions et autres titres de participation dans d'autres ICD déclarantes;
- les provisions spécifiques sur les prêts accordés à d'autres ICD et autres créances sur d'autres ICD.

Élimination de la part proportionnelle de l'investisseur dans le capital social et les réserves d'une société apparentée

5.80 Dans tous les systèmes de mesure, une distinction est établie quand une participation atteint un niveau à partir duquel l'investisseur acquiert une influence notable sur les décisions de gestion, et, partant, sur l'utilisation du capital de l'entité. Comme noté plus haut (paragraphe 5.8), ce niveau est de 10 % ou 20 % selon les pays. Dans la ligne de cette distinction, les investissements (et les investissements à rebours) des ICD dans des ICD apparentées déclarantes sont évalués sur la base de la part proportionnelle de l'investisseur dans le capital social et les réserves de la société ap-

parentée (pour une participation au capital inférieure à ce niveau, l'investissement est enregistré à la valeur de marché). Si le capital social et les réserves de la société apparentée et la part proportionnelle de l'investisseur dans ce capital sont compris dans le capital social et les réserves de l'ensemble du secteur, il y aura une double comptabilisation au niveau du secteur. Afin d'éviter ce double comptage, la valeur des investissements dans des sociétés apparentées du secteur (et des investissements à rebours) est éliminée des actifs, ainsi que du capital social et des réserves.

5.81 Au tableau 5.2, sur les 300 d'actions et autres titres de participation de l'ICD 2, 180 correspondent à un investissement dans l'ICD 3, qui lui est apparentée. Cet investissement est évalué selon sa part proportionnelle dans le capital social et les réserves de la société apparentée²⁵. Au niveau du secteur, 180 sont éliminés des actifs, ainsi que du capital social et des réserves.

5.82 Les mêmes ajustements sectoriels sont nécessaires pour les investissements intrasectoriels dans des sociétés apparentées (et les investissements à rebours) dans la consolidation sectorielle des autres sociétés financières ainsi que dans celle des sociétés non financières.

Élimination de la valeur de marché des actions et autres titres de participation dans d'autres ICD déclarantes

5.83 Il convient d'éliminer la valeur de marché des actions et autres titres de participation d'une ICD dans une autre ICD déclarante (à l'exception des investissements dans les sociétés apparentées et les filiales) dans les données sectorielles pour éviter le double comptage des fonds propres; le contre-ajustement est une réduction des actifs au niveau du secteur.

5.84 Si une ICD détient les actions et autres titres de participation pendant toute la période considérée et que leur valeur augmente (diminue) durant la période, cette hausse (baisse) doit être déduite des bénéfices au niveau du secteur (comme noté aux paragraphes 5.69 à 5.71). La valeur de marché en fin de période des actions et autres titres de participation doit être déduite des actifs, ainsi que du capital social et des réserves de l'ensemble du secteur. La raison en est que l'augmentation de la

valeur ne représente pas des capitaux supplémentaires de l'extérieur du secteur. Si une ICD vend à une deuxième ICD les actions et autres titres de participation d'une troisième ICD déclarante, les gains et pertes réalisés par la première ICD depuis la fin de la période antérieure doivent être déduits du produit du secteur. Cette vente n'a aucun effet sur le capital social et les réserves, car la participation change «simplement» de propriétaire au sein du secteur, les gains et pertes qui en résultent étant déduits du produit du secteur et la valeur de marché de la participation étant déduite des actifs, ainsi que du capital social et des réserves du secteur. L'appendice V donne des exemples chiffrés de l'enregistrement de ces transactions et positions.

5.85 Au tableau 5.2, l'ICD 1 détient dans l'ICD 3 des actions et autres titres de participation ayant une valeur de marché de 20. Ce montant est éliminé des données sectorielles par une déduction des actifs, ainsi que du capital social et des réserves.

5.86 Les mêmes ajustements sectoriels sont nécessaires pour les actions et autres titres de participation intrasectoriels dans la consolidation sectorielle des autres sociétés financières et dans celle des sociétés non financières.

Provisions spécifiques sur les prêts accordés à d'autres ICD²⁶

5.87 Comme pour le produit, des ajustements du bilan sont nécessaires pour les provisions spécifiques sur les prêts accordés à d'autres ICD afin d'éviter un enregistrement asymétrique des pertes, si l'ICD débitrice enregistre la valeur totale de l'encours du prêt tandis que l'ICD créancière soustrait de la valeur du prêt le montant de la provision²⁷. Au tableau 5.2, au niveau du secteur, la provision de 8 enregistrée au titre des actifs de l'ICD 2 sous forme de prêts est éliminée, ce qui réduit les provisions spécifiques et accroît le capital social et les réserves.

5.88 Par ailleurs, même si le tableau ne l'indique pas, il faut ajouter l'encours des provisions pour intérêts courus sur les prêts improductifs (ou autres actifs) accordés à d'autres ICD déclarantes à la valeur de l'encours des prêts afin d'éviter un enregistrement asymétrique, car l'ICD débitrice comptabilise des intérêts, contrairement à l'ICD créancière.

²⁵Cette procédure s'applique également à l'évaluation des participations dans les filiales non consolidées. Les investissements à rebours d'une société apparentée ou d'une filiale non consolidée dans leur société mère doivent être enregistrés de la même manière au bilan de la société apparentée ou de la filiale.

²⁶La même méthode est adoptée pour les provisions spécifiques sur d'autres créances intrasectorielles.

²⁷Pour la même raison, un ajustement similaire doit être opéré si l'ICD créancière a passé par pertes et profits une partie de la valeur du prêt, au lieu de constituer une provision spécifique.

Calcul du capital social et des réserves du secteur

5.89 Au tableau 5.2, le capital social et les réserves du secteur (2.758) ne sont pas égaux à la somme du capital social et des réserves des ICD 1, 2 et 3 (2.950). Comment rapprocher ces chiffres?

5.90 La différence s'explique par les trois ajustements susmentionnés, qui influent tous sur le capital social et les réserves du secteur. Le capital social et les réserves du secteur (2 758) sont égaux au total du capital social et des réserves des ICD 1, 2 et 3 (2.950), moins les participations dans les sociétés apparentées (180) et dans d'autres ICD déclarantes (20), plus les provisions spécifiques (8). Même si le tableau ne le montre pas, l'ajustement de la valeur des prêts au titre des provisions pour intérêts courus sur les prêts improductifs (ou autres actifs) accordés à d'autres ICD déclarantes, examiné au paragraphe 5.88, doit être effectué sur le capital social et les réserves du secteur (capital social et réserves au sens étroit).

Autres ajustements

Écart d'acquisition

5.91 Si les ajustements au titre de l'écart d'acquisition doivent se faire au niveau de l'entité et non au niveau

du secteur, le traitement de l'écart d'acquisition lorsqu'une ICD acquiert une participation dans une autre ICD déclarante qui lui est apparentée ou qui est une filiale (ou la renforce, ou il s'agit d'un investissement à rebours) mérite une attention particulière.

5.92 Si l'investisseur paie un montant supérieur à la valeur du capital social et des réserves de la société apparentée ou de la filiale, la différence constitue l'écart d'acquisition. La valeur de celui-ci doit être éliminée du capital social et des réserves (et des actifs non financiers) de l'investisseur, car elle réduit le capital disponible pour absorber les pertes, c'est-à-dire que les disponibilités sont réduites d'un montant supérieur à la valeur de la participation. De même, si une ICD vend une participation dans une ICD apparentée ou filiale (ou s'il y a un désinvestissement d'un investissement à rebours) à un prix supérieur à la valeur proportionnelle du capital social et des réserves, la différence doit être ajoutée au capital social et aux réserves de l'ICD vendeuse, afin d'assurer un traitement symétrique à celui de l'écart d'acquisition. Ces transactions n'ont aucun effet sur le produit. Les mêmes principes s'appliquent à l'achat et à la vente d'autres entités par des ICD, ainsi qu'à l'achat et à la vente de filiales et de sociétés apparentées par des sociétés des autres secteurs.

PARTIE II

Spécification des indicateurs de solidité financière

6. Spécification des indicateurs de solidité financière pour les institutions collectrices de dépôts

Introduction

6.1 Le présent chapitre reprend les concepts et définitions énoncés dans la partie I du *Guide* afin d'expliquer comment calculer les ISF pour les ICD. Les deux chapitres suivants traitent du calcul des ISF pour les autres secteurs et des ISF du marché financier. Le dernier chapitre de la partie II est consacré aux indices des prix de l'immobilier.

Principes de comptabilisation

6.2 Pour résumer les orientations des chapitres 2 et 3 :

- la définition des ICD est donnée au chapitre 2 (paragraphe 2.4 à 2.12).
- Les opérations et positions doivent être enregistrées sur la base des **droits et obligations**, et seuls les actifs et passifs effectifs doivent être comptabilisés (paragraphe 3.3 à 3.9).
- Le *Guide* préfère les **méthodes d'évaluation** qui donnent, à tout moment, la valeur la plus réaliste d'un instrument ou d'un poste. La valeur de marché est la base d'évaluation préférée des opérations ainsi que des positions sur titres négociables. En ce qui concerne les positions sur instruments non négociables, le *Guide* considère que la valeur nominale (appuyée par une politique de provisionnement appropriée) donne une évaluation plus réaliste que la juste valeur (voir paragraphes 3.20 à 3.33).
- La **résidence** d'une unité institutionnelle est le lieu où elle a son centre d'intérêt économique (voir paragraphes 3.34 à 3.36).
- Les opérations et positions en **monnaies étrangères** doivent être converties en une unité de compte unique au taux de change du marché (voir paragraphes 3.44 à 3.48).
- Une échéance à court terme est à un an ou moins (ou payable à vue) et une échéance à long terme, à plus d'un an (voir paragraphes 3.49 à 3.50). La **duration** est définie aux paragraphes 3.51 à 3.56.

6.3 Sauf indication contraire, ces concepts seront utilisés pour établir les séries nécessaires au calcul des ISF.

Séries sous-jacentes

6.4 Les séries sous-jacentes à utiliser pour calculer les ISF sont définies au chapitre 4. Dans la description des ISF qui suit, une brève description de ces séries sera donnée, accompagnée de références aux définitions plus détaillées fournies dans les chapitres précédents. Les données sectorielles doivent être établies sur une base consolidée, comme décrit au chapitre 5, c'est-à-dire, englober les données consolidées par groupe et les ajustements de consolidation au niveau du secteur (encadré 5.1).

Calcul des ISF

6.5 Le calcul de la plupart des ISF se fait en mettant en rapport deux séries sous-jacentes pour obtenir un ratio, comme décrit plus loin. Pour chaque ratio, les données figurant au numérateur et au dénominateur doivent avoir la même périodicité — soit des flux comptabilisés au cours de la période, soit des positions de fin de période ou des positions moyennes sur la période, selon le ratio calculé. Pour la production des séries chronologiques, le *Guide* recommande d'utiliser les données relatives à la période la plus courte (par exemple, des données trimestrielles). Cependant, même lorsque des données plus fréquentes sont disponibles, il est envisageable d'établir des données annuelles, notamment pour réduire l'impact des facteurs saisonniers¹.

6.6 Comme il s'agit d'une nouvelle catégorie de statistiques financières et économiques et que l'expérience acquise dans l'établissement et l'utilisation des ISF au niveau national et international est relativement limitée, il est admis que les définitions des séries de données disponibles pour le calcul des ISF peuvent différer d'un pays à l'autre et s'écarter des orientations du *Guide*. Des métadonnées doivent accompagner les données diffusées pour assurer la transparence de la base de calcul.

¹Voir au chapitre 11 les sections consacrées à la disponibilité des données, aux ruptures de séries et aux facteurs saisonniers.

6.7 Le *Guide* examine au chapitre 5 (paragraphe 5.31 et 5.33) l'établissement de données de groupe sous contrôle national consolidées et de données consolidées des entités résidentes. Cependant, pour calculer les ISF suivant les orientations du *Guide*, il faut des données de groupe sous contrôle national consolidées. D'autres solutions sont possibles, par exemple calculer des ratios séparés pour toutes les ICD de droit national, les ICD sous contrôle étranger, les ICD qui sont des banques commerciales et les ICD qui sont des banques d'épargne. Tous les ISF pourraient être calculés pour des groupes basés sur ces désagrégations structurelles, ou d'autres désagrégations du secteur financier².

6.8 Les orientations du *Guide* ont pour but de laisser aux statisticiens la possibilité de calculer, selon les besoins analytiques des utilisateurs, des ISF qui n'y sont pas spécifiquement décrits, en s'aidant des concepts et définitions présentés.

Indicateurs de solidité financière

6.9 Il existe 12 ISF centraux et 14 ISF complémentaires pour les ICD. À l'exception des deux indicateurs fondés sur les taux d'intérêt (qui sont décrits au chapitre 8), les ISF figurent au tableau 6.1 et sont décrits dans le présent chapitre. Les ISF centraux sont signalés. Le tableau présente en premier lieu les *ISF faisant appel aux fonds propres*, puis les *ISF faisant appel aux actifs* et, enfin, les *ISF faisant appel aux produits et charges*³. Des exemples numériques du calcul et de la présentation de ces séries sont donnés à l'appendice V⁴.

6.10 Lors de la rédaction du *Guide* et au cours des consultations à son sujet, des propositions de développement ou de redéfinition de certains ISF ont été formulées. Elles figurent à l'appendice III sous la forme de ratios supplémentaires qui ne sont pas sur la liste retenue, mais que les pays pourraient juger utiles dans leur contexte national.

²Divers indicateurs structurels dont la diffusion pourrait être envisagée sont décrits au chapitre 12.

³Cette présentation est adoptée également dans les tableaux de diffusion au chapitre 12. Cependant, il est admis que d'autres présentations sont possibles, par exemple le regroupement de la rentabilité des fonds propres et de la rentabilité des actifs.

⁴Dans leurs observations sur une version antérieure du projet de *Guide*, certains experts ont proposé de fixer des repères pour certains ISF. Les pays pourraient alors comparer leurs ratios à ces repères internationaux. Cependant, étant donné l'expérience limitée des ISF au moment de la rédaction du *Guide*, celui-ci ne fournit pas de tels repères et n'est pas non plus considéré comme l'outil approprié pour présenter une telle information.

Tableau 6.1. Institutions collectrices de dépôts : indicateurs de solidité financière

Indicateurs faisant appel aux fonds propres

- i) Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques (central)
- ii) Fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques (central)
- iii) Fonds propres/actifs
- iv) Prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres (central)
- v) Rentabilité des fonds propres (produit net/valeur moyenne des fonds propres) (central)
- vi) Grands risques/fonds propres
- vii) Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres (central)
- viii) Positions d'actifs ou de passifs brutes sur dérivés financiers/fonds propres
- ix) Position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres

Indicateurs faisant appel aux actifs

- x) Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs) (central)
- xi) Actifs liquides/passifs à court terme (central)
- xii) Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)
- xiii) Rentabilité des actifs (produit net/valeur moyenne du total des actifs) (central)
- xiv) Prêts improductifs/total des prêts bruts (central)
- xv) Répartition sectorielle des prêts/total des prêts (central)
- xvi) Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts
- xvii) Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts
- xviii) Répartition géographique des prêts/total des prêts
- xix) Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts
- xx) Passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs

Indicateurs faisant appel aux produits et charges

- xxi) Marge d'intérêt/produit brut (central)
- xxii) Produit des transactions/total des produits
- xxiii) Charges hors intérêts/produit brut (central)
- xxiv) Charges de personnel/charges hors intérêts

6.11 Le suivi du risque de taux d'intérêt pour le secteur des ICD est important et deux ISF — durée des actifs et durée des passifs — avaient été inclus dans les premières versions du *Guide* à cette fin. Cependant, comme les techniques de suivi du risque de taux d'intérêt à l'échelle systémique sont encore en cours d'élaboration, notamment par le CBCB⁵, il est trop tôt pour inclure des indicateurs spécifiques du

⁵Voir, par exemple, CBCB (2003c). Cette publication décrit des modèles d'analyse des écarts et de la durée, ainsi que des modèles hybrides où des pondérations fondées sur la durée sont utilisées conjointement avec un tableau des échéances et des changements de rémunération. (Commentaire : voir ce document CBCB (2003c) en anglais et en français sur le site de la BRL.)

risque de taux d'intérêt dans la liste des ISF devant être établis. Les travaux se poursuivent sur les techniques d'évaluation du risque de taux d'intérêt, notamment l'analyse de la duration et l'analyse des écarts, comme indiqué à l'appendice VI.

6.12 Sauf indication contraire, les lignes auxquelles il est fait référence dans cette section sont celles du tableau 4.1.

ISF faisant appel aux fonds propres

6.13 Par fonds propres s'entendent les fonds propres de base (ligne 32), le total des fonds propres réglementaires (ligne 36), ainsi que le capital social et les réserves (ligne 30).

6.14 Comme l'indique le Comité de Bâle dans son Accord sur les fonds propres, les *fonds propres de base* sont un élément commun du système bancaire de tous les pays : c'est sur eux que le marché et les autorités de contrôle se fondent pour déterminer l'adéquation des fonds propres et ils ont une forte influence sur la marge bénéficiaire et la compétitivité d'une banque. Ils sont moins touchés que le capital social et les réserves par les réévaluations non réalisées d'une période à l'autre.

6.15 Le *capital social et les réserves* (calculés à partir des données du bilan) représentent l'intérêt résiduel des propriétaires dans les actifs du secteur après déduction des passifs. Ils fournissent une estimation exhaustive des capitaux dont le secteur dispose, notamment pour absorber les pertes. Par exemple, l'utilisation du total des fonds propres dans le ratio «rentabilité des fonds propres» indique dans quelle mesure les ressources disponibles sont utilisées à des fins rentables, alors que, dans le ratio «prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres», elle indique dans quelle mesure les pertes peuvent être absorbées avant que le secteur ne devienne techniquement insolvable.

6.16 Faute de données sur les fonds propres de base, les *apports des propriétaires et les bénéfices non distribués* (y compris les bénéfices affectés aux réserves) (paragraphe 4.64) peuvent être utilisés.

i) Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

6.17 Cet indicateur (ainsi que le suivant) mesure l'adéquation des fonds propres des ICD et se fonde sur les définitions retenues dans l'Accord de Bâle sur les fonds propres. Il doit être établi à partir des données des

autorités de contrôle bancaire. Dans les métadonnées qu'elles fournissent, les autorités nationales doivent indiquer si les participations dans les autres banques et institutions financières sont incluses dans les fonds propres de base, car, aux termes de l'Accord de Bâle sur les fonds propres, ces investissements peuvent en être exclus à la discrétion des autorités nationales.

6.18 Le calcul de cet ISF s'opère 1) en agrégeant les données sur les fonds propres réglementaires pour la population déclarante, 2) en agrégeant les actifs pondérés en fonction des risques pour la population déclarante et 3) en divisant 1) par 2). Les fonds propres réglementaires (ligne 36) et les actifs pondérés en fonction des risques (ligne 37) sont définis sur la base de normes et concepts réglementaires, et ne correspondent pas tout à fait aux fonds propres et actifs inscrits au bilan financier. Le concept de fonds propres réglementaires est défini aux paragraphes 4.68 à 4.73 et 4.75, et celui des actifs pondérés en fonction des risques, au paragraphe 4.74.

ii) Fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques

6.19 Le calcul de cet ISF, mesure plus étroite du précédent, s'opère 1) en agrégeant les données sur les fonds propres réglementaires de base pour la population déclarante, 2) en agrégeant les actifs pondérés en fonction des risques pour la population déclarante et 3) en divisant 1) par 2). Le concept de fonds propres de base (ligne 32) est défini aux paragraphes 4.70 et 4.73 et celui des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 37), au paragraphe 4.74. Les fonds propres de base peuvent être considérés comme le noyau dur du capital (par exemple, BCBS, 1988, p. 3). Comme noté plus haut, les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques sont définis sur la base de normes et concepts réglementaires, et ne correspondent pas tout à fait aux fonds propres et actifs portés au bilan financier.

iii) Fonds propres/actifs

6.20 Cet ISF donne une indication de l'effet financier c'est-à-dire dans quelle mesure les actifs sont financés autrement que par les fonds propres — et une autre mesure de l'adéquation des fonds propres du secteur des ICD.

6.21 Ce ratio a pour numérateur le capital social et les réserves ainsi que, pour les données consolidées de

groupe, les fonds propres de base. Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des propriétaires et les bénéficiaires non distribués (y compris les bénéficiaires affectés aux réserves) peuvent être utilisés. Au dénominateur, le total des actifs (ligne 14) inclut tous les actifs non financiers et financiers. Ceux-ci sont définis aux paragraphes 4.37 et 4.38.

iv) Prêts improductifs moins provisionnement/ fonds propres

6.22 Cet ISF fait ressortir l'impact potentiel des prêts improductifs, nets des provisions, sur les fonds propres. Sous réserve d'une comptabilisation correcte des prêts improductifs, ce ratio peut donner une idée de la capacité d'une banque de faire face à des pertes liées aux prêts improductifs en s'appuyant sur ses fonds propres. Cependant, l'effet de ces pertes sur les fonds propres est incertain dans la plupart des cas, parce que, pour diverses raisons, le prêteur pourrait s'attendre à recouvrer une partie de ces pertes; par exemple, l'emprunteur lui a peut-être fourni une garantie ou a utilisé d'autres instruments permettant d'atténuer le risque de crédit⁶.

6.23 Ce ratio a pour numérateur la valeur des prêts improductifs (ligne 42) moins celle des provisions spécifiques pour prêts (ligne 18 ii)) et pour dénominateur les fonds propres, c'est-à-dire le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, le total des fonds propres réglementaires. Les prêts improductifs sont définis au paragraphe 4.84 et les provisions spécifiques au paragraphe 4.50⁷.

6.24 Il importe de comprendre comment les provisions influent à la fois sur le numérateur et le dénominateur. Si les données du bilan sont utilisées comme indiqué au chapitre 4, les provisions spécifiques sont déduites du numérateur, alors que les provisions générales sont incluses dans le dénominateur. Par conséquent, si une provision générale est constituée et non une provision spécifique, le numérateur et le dénominateur seront tous deux plus élevés. Inversement, ils seront l'un et l'autre plus faibles si c'est une provision spécifique et non une provision générale qui est constituée. Pour les fonds

propres réglementaires, les choses sont plus compliquées. Conformément à l'actuel Accord de Bâle, le résultat est similaire à celui obtenu à partir des données du bilan, puisque le total des fonds propres réglementaires peut inclure les provisions générales à hauteur de 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Cependant, selon l'approche fondée sur les notations internes qui est proposée dans le nouvel Accord de Bâle⁸, si les pertes attendues ne sont pas couvertes, le dénominateur pourrait être plus faible en raison du «manque à recouvrer» au numérateur. Autrement dit, le ratio mesurerait *a posteriori*, et non *a priori*, la couverture des pertes attendues — mesurées par les prêts improductifs moins provisions spécifiques — par les fonds propres. Dans ce cas, les autorités pourraient surveiller le niveau de sous-provisionnement et son influence sur le total des fonds propres réglementaires (voir les postes pour mémoire du tableau 4.1 de l'appendice III [tableau A3.2]).

v) Rentabilité des fonds propres (produit net/valeur moyenne des fonds propres)

6.25 Cet ISF mesure l'efficacité avec laquelle les ICD font usage de leurs fonds propres. Il peut aussi donner des informations sur la viabilité de leurs fonds propres. Il doit être interprété parallèlement aux ISF sur l'adéquation des fonds propres, car un ratio élevé pourrait indiquer une forte rentabilité et/ou une faible capitalisation, et un ratio bas, une faible rentabilité et/ou une forte capitalisation.

6.26 Le calcul de la rentabilité des fonds propres s'opère en divisant le produit net (produit brut moins charges brutes) par la valeur moyenne des fonds propres sur la même période. Au minimum, le dénominateur est égal à la moyenne des positions en début et en fin de période (par exemple au début et à la fin du mois), mais les statisticiens sont encouragés à utiliser les observations les plus fréquentes dont ils peuvent disposer pour calculer la moyenne. Le produit net est défini de préférence avant postes extraordinaires et impôts (ligne 8), car cette définition donne une indication du produit d'exploitation net. Mais le produit net après postes extraordinaires et impôts (ligne 11) peut être utilisé à sa place ou en complément⁹. Le produit net et ses composantes sont

⁶Dans la terminologie de l'Accord de Bâle sur les fonds propres, il est peu probable que les perspectives de recouvrement en cas de défaut soient nulles.

⁷Les données diffusées sur cet indicateur pourraient être complétées par des métadonnées détaillées sur les règles des autorités de contrôle nationales en matière de garanties. L'appendice III présente un autre indicateur, à savoir le ratio prêts improductifs moins provisions spécifiques et moins valeur des garanties/fonds propres.

⁸Voir le paragraphe 4.71 pour une explication du provisionnement et des pertes attendues selon l'Accord de Bâle révisé sur les fonds propres.

⁹Dans les commentaires sur le *Guide*, les avis sur la mesure du produit à adopter étaient plus ou moins partagés, même si le produit avant impôt facilite sans doute les comparaisons internationales puisque les différentes politiques fiscales n'ont dans ce cas aucune incidence.

définis aux paragraphes 4.17 à 4.36. Les fonds propres incluent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base¹⁰. Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des propriétaires et les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés.

vi) Grands risques/fonds propres

6.27 Cet ISF sert à détecter les facteurs de vulnérabilité qui tiennent à la concentration du risque de crédit. Par *grands risques* s'entendent un ou plusieurs risque(s) de crédit constitué(s) par un même individu ou groupe qui dépasse(nt) un certain pourcentage des fonds propres réglementaires, par exemple 10 %. Cet instrument de contrôle est applicable au niveau de l'ICD individuelle. Le *Guide* présente trois méthodes de suivi des grands risques au niveau du secteur.

6.28 La première consiste à communiquer le total des grands risques des ICD qui sont recensés dans le dispositif national de contrôle bancaire (ligne 38). À cet effet, il est particulièrement utile d'avoir des données sur la distribution du nombre de grands risques parmi les ICD en vue de déterminer si les grands risques sont concentrés sur un petit ou un grand nombre d'ICD. La méthode adoptée par les autorités nationales de contrôle doit être décrite dans les métadonnées¹¹.

6.29 Une autre méthode consiste à évaluer les grands risques dans la perspective des prêts aux plus grandes entités d'autres secteurs, comme les secteurs des autres sociétés financières et des sociétés non financières, car la défaillance des plus grosses entités de l'économie pourrait avoir des répercussions sur le système. L'exposition totale des cinq (ou plus ou moins cinq) plus grandes ICD à l'égard des cinq (ou plus ou moins cinq) plus grandes entités résidentes non collectrices de dépôts peut être estimée par le volume de leurs actifs (toutes succursales et filiales comprises) dans les secteurs des autres sociétés financières et des sociétés non financières, ainsi qu'à l'égard des administrations publiques (ligne 51). Le

¹⁰Pour les données consolidées de groupe, certains pays préféreront peut-être utiliser le total des fonds propres réglementaires pour calculer les autres ratios faisant appel aux fonds propres au lieu ou en complément des fonds propres de base. Les mesures utilisées doivent être précisées dans les métadonnées qui accompagnent les données diffusées, et il est vivement recommandé à chaque pays déclarant d'utiliser systématiquement la même méthode dans le temps.

¹¹Certaines autorités de contrôle mesurent aussi le ratio des grands risques au total des fonds propres réglementaires. Cet indicateur pourrait aussi être établi, mais il n'indiquerait pas le volume des grands risques du secteur dans son ensemble.

chiffre obtenu est ensuite divisé par les fonds propres des cinq (ou plus ou moins cinq) plus grandes ICD pour obtenir l'ISF. Les fonds propres incluent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base. Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des propriétaires et les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés.

6.30 En outre, il importe de surveiller les prêts entre parties liées, car il semble que les normes de crédit appliquées à ces prêts soient parfois moins strictes et que les fonds propres puissent exercer un effet de levier considérable au sein d'un groupe d'entreprises, ce qui accroît la vulnérabilité du secteur des ICD. Les prêts entre parties liées peuvent être utilisés pour mesurer les grands risques. Le calcul se fait en rapportant aux fonds propres le total des expositions à l'égard des entités apparentées et autres contreparties «liées» (ligne 52). Les fonds propres incluent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base¹². Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des propriétaires et les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés.

vii) Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres

6.31 Cet ISF mesure l'exposition des ICD au risque de change rapportée à leurs fonds propres. Il mesure l'asymétrie (position ouverte) des positions d'actif et de passif en monnaies étrangères pour évaluer la vulnérabilité des fonds propres des ICD aux fluctuations des taux de change. Même si le secteur dans son ensemble n'a pas de position de change ouverte, cela n'est pas nécessairement vrai pour chaque ICD ou des groupes d'ICD, et l'examen par la méthode des groupes homogènes et l'analyse de dispersion, décrits au chapitre 15, pourraient servir à détecter les risques pesant sur les principaux segments du secteur.

6.32 Le calcul de la position de change ouverte d'une ICD se fait en convertissant la somme de toutes les positions en monnaies étrangères en une seule unité

¹²Pour les données consolidées de groupe, certains pays préféreront peut-être utiliser le total des fonds propres réglementaires pour calculer les autres ratios faisant appel aux fonds propres au lieu ou en complément des fonds propres de base. Les mesures utilisées doivent être précisées dans les métadonnées qui accompagnent les données diffusées, et il est vivement recommandé à chaque pays déclarant d'utiliser systématiquement la même méthode dans le temps.

Tableau 6.2. Position ouverte nette en monnaies étrangères¹

(Unité de compte)

Instruments financiers	Monnaies étrangères				
	Dollar EU	Euro	Yen	Autres	Total
1. Actifs financiers sous forme d'instruments de la dette					
2. Passifs sous forme d'instruments de la dette (-)					
3. Position nette sur instruments de la dette en monnaies étrangères (1+2)					
4. Principal des contrats sur dérivés financiers dans une position longue (+)					
<i>Dont</i> : options dans une position longue					
5. Principal des contrats sur dérivés financiers dans une position courte (-)					
<i>Dont</i> : options dans une position courte					
6. Position nette sur dette en monnaies étrangères non couverte, après dérivés (3+4+5)					
7. Actifs sous forme de titres de participation					
8. Position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan (6+7)					
9. Recettes (+) et paiements (-) nets non échus mais entièrement couverts					
10. Garanties (et instruments similaires) qui seront certainement mobilisées et probablement irrécouvrables (-)					
11. Autres expositions					
12. Position ouverte nette totale en monnaies étrangères (8+9+10+11)					

¹Ce tableau s'inspire des travaux du Australian Bureau of Statistics (2001).

Notes :

- a) Ce tableau ne présente que les postes en monnaies étrangères. Il s'agit des postes à payer (à recevoir) dans une monnaie autre que la monnaie nationale, y compris les instruments libellés en monnaies étrangères et les instruments indexés sur une monnaie étrangère, qui sont décrits au paragraphe 3.46.
- b) Les montants à enregistrer doivent être convertis dans l'unité de compte au taux de change médian au comptant à la date d'enregistrement.
- c) D'autres monnaies pourraient être choisies, par exemple celles qui sont particulièrement importantes pour l'économie et/ou les monnaies dans lesquelles les ICD ont les positions d'achat ou de vente les plus larges.
- d) Lignes 1 et 2 : les instruments de la dette comprennent le numéraire et les dépôts, les prêts, les titres de créance et les autres passifs, tels qu'ils sont définis au paragraphe 4.61.
- e) Lignes 4 et 5 : les dérivés financiers comprennent les «futurs» (contrats à terme), les swaps («échanges») et les options, tels qu'ils sont définis au paragraphe 4.56. La valeur nominale (sous-jacente) du contrat d'achat (signe +) ou de vente (signe -) de monnaies étrangères doit être enregistrée. Pour les options sur monnaies étrangères, la valeur nominale sous-jacente peut être enregistrée, ou l'équivalent «delta», s'il est disponible.
- f) Ligne 7 : les actifs sous forme de titres de participation comprennent tous les instruments et registres qui attestent, après remboursement des créances de l'ensemble des créanciers, l'existence de créances sur la valeur résiduelle d'une société, comme les actions, parts et titres de participation, tels qu'ils sont définis au paragraphe 4.54.
- g) Ligne 9 : les montants à enregistrer sont ceux qui ne sont pas encore échus mais dont la réception est relativement certaine et qui sont déjà entièrement couverts.
- h) Ligne 10 : comprend les garanties et engagements de crédit, tels qu'ils sont définis aux paragraphes 3.14 à 3.17, qui seront certainement mobilisés.
- i) Ligne 11 : en fonction des conventions comptables locales, ce poste inclut les montants correspondant à un gain ou une perte en monnaies étrangères non classé ailleurs dans le tableau.

de compte comme indiqué ci-après¹³. Comme décrit au paragraphe 3.46, les postes en monnaies étrangères

sont ceux à payer (à recevoir) dans une monnaie autre que la monnaie nationale (libellés en monnaie étrangère) et ceux à payer en monnaie nationale mais dont le montant à payer est lié à une devise (indexés sur une monnaie étrangère). Les positions en monnaies étrangères doivent être converties dans l'unité

¹³Dans le cas particulier où la seule monnaie légale d'une économie est une monnaie étrangère, la position ouverte nette peut être calculée par rapport à cette monnaie.

de compte au taux de change médian au comptant à la date de déclaration.

6.33 L'ISF exige une position nette unique. Le tableau 6.2 présente une désagrégation de la position nette par type de risque et par monnaie qui peut être utilisée par les statisticiens. Ce tableau recense les risques significatifs dans certaines monnaies et les asymétries entre monnaies (par exemple, pour le dollar EU et l'euro). Il permet en outre d'établir des données partielles sur les positions en monnaies étrangères, telles que la position ouverte nette résultant des postes du bilan. Pour ces raisons, le *Guide* encourage l'utilisation de ce tableau pour présenter les données sur la position ouverte nette. Les composantes de la position nette, présentées au tableau 6.2, sont décrites ci-après et sont fondées sur la méthode recommandée par le CBCB (1996, p. 23). Conformément aux directives de celui-ci, l'or est classé parmi les monnaies étrangères¹⁴.

- *Position nette sur instruments de la dette en monnaies étrangères figurant au bilan.* Total des postes d'actif de la dette en monnaies étrangères moins total des postes de passif de la dette en monnaies étrangères, y compris les intérêts courus. Les instruments de la dette comprennent le numéraire et les dépôts, les prêts, les titres de créance et autres passifs, selon la définition qui figure au paragraphe 4.61.
- *Positions notionnelles nettes sur dérivés financiers.* Total des montants de monnaies étrangères à recevoir moins total des montants de monnaies étrangères à payer au titre d'opérations de change à terme¹⁵, y compris 1) les contrats de change à terme et le principal des swaps de monnaies qui n'est pas inclus dans la position au comptant, 2) le principal notionnel pour des contrats à terme où le montant notionnel n'est pas échangé et 3) la position notionnelle en options sur monnaies étrangères. Une mesure plus exacte de la position en options est donnée par l'équivalent delta, calculé en multipliant la valeur de marché de la position notionnelle sous-jacente par le «delta» de l'option, qui est l'approximation

¹⁴Le CBCB classe l'or parmi les monnaies étrangères et non comme un produit de base, car la volatilité de l'or se rapproche davantage de celle des monnaies et les ICD le gèrent d'une manière similaire aux monnaies.

¹⁵Les positions à terme doivent être évaluées au taux de change courant sur le marché au comptant; si les taux du marché à terme étaient utilisés, les positions rendraient compte dans une certaine mesure des écarts courants de taux d'intérêt. Cependant, les ICD qui prennent pour base les valeurs actualisées nettes dans leur comptabilité de gestion normale devraient utiliser la valeur actualisée nette de chaque position (actualisée aux taux d'intérêt courants et évaluée aux taux courants au comptant) pour mesurer leurs positions à terme en monnaies étrangères et en or.

de premier ordre ou linéaire des variations de la valeur de l'option en fonction des taux de change¹⁶. Si ces données peuvent être établies, cette mesure de la position en options est préférée. Étant donné l'incertitude qui entoure l'évaluation des options, il est encouragé de recenser séparément les positions en options¹⁷.

- *Les actifs sous forme de titres de participation* sont les actifs sous forme de titres de participation en monnaies étrangères figurant au bilan tels qu'ils sont définis au paragraphe 4.54 et 4.55 et comprennent les investissements dans les entreprises apparentées et les filiales non consolidées (ainsi que les investissements à rebours).

6.34 La position nette des trois postes ci-dessus constitue la position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan. Les autres postes sont hors bilan et pourraient être plus difficiles à établir pour certains pays déclarants.

- Les recettes et les paiements nets futurs en monnaies étrangères non échus mais déjà entièrement couverts — cet élément doit être pris en compte de manière homogène. Le *Guide* préfère limiter les produits et les charges attendus à ceux exigibles à court terme, c'est-à-dire moins d'un an, car la fiabilité des projections diminue probablement avec l'allongement du terme. Cependant, l'Accord de Bâle n'applique aucune restriction de ce type.
- Les garanties en monnaies étrangères et instruments du même type qui seront certainement mobilisées et probablement irrécouvrables constituent une sous-catégorie des garanties telles qu'elles sont définies aux paragraphes 3.14 à 3.17.

6.35 En fonction des pratiques comptables nationales, tout poste résiduel représentant un gain ou une perte en monnaies étrangères doit être classé parmi les autres expositions.

6.36 Pour calculer la position ouverte nette globale, la position nette dans chaque monnaie et sur or est convertie dans une seule unité de compte (monnaie

¹⁶Pour les ICD ayant des positions courtes élevées en options sur monnaies étrangères, il faudrait peut-être recourir à une approximation de deuxième ordre plus précise, telle que «gamma», au lieu de l'approximation de premier ordre («delta»).

¹⁷D'après les données publiées deux fois par an par la BRI, la valeur notionnelle des options sur monnaies étrangères avoisine généralement 20 % du montant notionnel des dérivés de gré à gré sur monnaies étrangères.

Tableau 6.3. Exemple de calcul de la position ouverte nette en monnaies étrangères

Yen	Euro	Livre sterling	Dollar EU	Or	Position ouverte nette
+50	+100	+150	-180	-35	+85

de déclaration) à l'aide du taux au comptant¹⁸ et les positions ainsi obtenues sont additionnées, comme indiqué au tableau 6.3 ci-dessus¹⁹.

6.37 Pour calculer cet ISF, le numérateur est soit la position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan (tableau 4.1, ligne 49), soit la position ouverte nette totale en monnaies étrangères (ligne 50), selon les données disponibles pour toutes les ICD. Si les données sont disponibles, la position ouverte nette totale est utilisée de préférence. Lorsque les données sont diffusées, il faut préciser quelle mesure de la position ouverte nette est utilisée. Les fonds propres comprennent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base. Faute de données sur ces derniers, les apports des propriétaires ou les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés.

6.38 Une position neutre en monnaies étrangères protégera une ICD contre des pertes dues à des variations de taux de change, mais elle ne préservera pas nécessairement son ratio de fonds propres. Si les fonds propres d'une ICD sont libellés en monnaie nationale et que ses portefeuilles d'actifs et de passifs en monnaies étrangères sont parfaitement congruents, son ratio fonds propres/actifs baissera si la monnaie nationale se déprécie. En prenant une position courte

¹⁸Lorsqu'une ICD évalue le risque de change sur la base de données consolidées de groupe, il peut être techniquement difficile, dans le cas de certaines opérations marginales, d'inclure les positions en monnaies étrangères d'une succursale ou filiale à l'étranger. Dans ce cas, conformément aux orientations du CBCB, la limite interne dans chaque monnaie peut être utilisée au lieu des positions.

¹⁹Comme la méthode simplifiée du CBCB, cette méthode traite toutes les monnaies de la même manière. Pour le calcul des fonds propres réglementaires, la somme des positions courtes nettes pour toutes les monnaies ou la somme des positions longues nettes pour toutes les monnaies, selon celui des deux montants qui est le plus élevé, est utilisée, ainsi que la position nette sur or.

sur la monnaie nationale, l'ICD peut protéger son ratio de fonds propres, même si la position entraîne une perte en cas d'appréciation de la monnaie nationale.

viii) Positions d'actif et de passif brutes sur dérivés financiers/fonds propres

6.39 Ces ISF donnent une idée de l'exposition des positions sur dérivés financiers des ICD par rapport aux fonds propres. Une position appariée nette pourrait laisser penser que l'exposition est limitée, mais le risque de contrepartie est particulièrement important sur le marché des dérivés financiers et il y a donc lieu de surveiller le niveau des positions brutes.

6.40 Deux ISF figurent dans cette rubrique. Le premier a pour numérateur la valeur de marché des actifs sous forme de dérivés financiers (ligne 21) et le second, la valeur de marché des passifs sous forme de dérivés financiers (ligne 29). Ces deux ISF ont pour dénominateur les fonds propres. Les fonds propres comprennent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base. Faute de données sur ces derniers, les apports des propriétaires ou les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés. Les dérivés financiers sont définis aux paragraphes 4.56 à 4.58.

ix) Position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres

6.41 Cet ISF sert à déterminer l'exposition des ICD au risque sur actions et autre participations par rapport aux fonds propres. Même si le secteur dans son ensemble n'est pas exposé à ce type de risque, ce n'est pas nécessairement vrai pour chaque ICD ou pour des groupes d'ICD.

6.42 Le risque sur actions et autres participations est le risque que les variations du cours des actions influent sur la valeur du portefeuille d'une ICD et, partant, sur ses fonds propres. Il a une composante spécifique, liée aux fluctuations du cours d'une action donnée, et une composante générale, liée à l'évolution du marché boursier dans son ensemble. Comme cet ISF est tiré de données sur la position nette, l'accent est mis sur le risque général de marché.

6.43 Cet indicateur retient la position ouverte en actions et autres participations (ligne 48) pour numérateur et les fonds propres pour dénominateur. La position ouverte

est égale à la somme des actions et autres participations figurant au bilan et des positions notionnelles des dérivés sur actions. La position nette est positive si c'est une position longue, et négative si c'est une position courte. Les positions sur le marché doivent être calculées à la valeur de marché. Les actions émises par l'ICD sont exclues du calcul, de même que ses participations dans les sociétés apparentées et les filiales non consolidées (ainsi que les investissements à rebours). Cette méthode est fondée sur celle recommandée par le CBCB (1996, p. 19). Les fonds propres comprennent le capital social et les réserves, ainsi que, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base. Faute de données sur ces derniers, les apports des propriétaires ou les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent être utilisés.

6.44 En ce qui concerne les positions notionnelles des dérivés sur actions (que certains pays déclarants pourraient avoir du mal à établir) :

- Les positions notionnelles des futurs et autres contrats à terme sur actions doivent en principe être comptabilisées au cours en vigueur de ces actions.
- Les futurs sur indices boursiers doivent être comptabilisés au cours du marché du portefeuille d'actions notionnel sous-jacent.
- Les swaps d'actions doivent être traités sous forme de deux positions notionnelles distinctes. Par exemple, un swap d'actions dans lequel une banque reçoit un montant fondé sur la variation de la valeur d'une action ou d'un indice boursier donné et verse un montant fondé sur la variation de la valeur d'un indice boursier différent sera considéré comme une position longue dans le premier cas et une position courte dans le second. Si le swap comporte un volet taux d'intérêt, seul le volet actions doit être inclus dans le calcul.
- La valeur de marché des positions sur actions qui sous-tendent les options sur actions peut être employée. Cependant, comme dans le cas des options sur monnaies étrangères traitées ci-dessus, une mesure plus exacte de la position sur option est l'équivalent «delta», à savoir le produit de la valeur de marché du sous-jacent et du «delta» de l'option, qui est l'approximation de premier ordre ou linéaire des variations de la valeur de l'option résultant des variations des taux de change²⁰. Si ces données peuvent être établies, elles

seront utilisées de préférence (et les métadonnées qui accompagnent les données diffusées doivent indiquer clairement quelle méthode a été adoptée)²¹.

ISF faisant appel aux actifs

x) Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)

6.45 Cet ISF donne une indication des liquidités disponibles pour faire face à des demandes attendues ou inopinées d'espèces. Comme indiqué au chapitre 4, l'évaluation du degré de liquidité d'un actif est affaire de jugement et, en particulier pour les titres, dépend de la liquidité des marchés secondaires. Celle-ci peut être suivie à l'aide d'indicateurs de marché tels que les écarts entre cours acheteur et vendeur et les taux de rotation.

6.46 Cet indicateur a pour numérateur les actifs liquides (au sens étroit) (ligne 39) et pour dénominateur le total des actifs (ligne 14). Les actifs liquides au sens large (ligne 40) peuvent aussi être utilisés. Les actifs liquides sont définis aux paragraphes 4.78 à 4.81, et les actifs non financiers et financiers, aux paragraphes 4.37 à 4.38.

xi) Actifs liquides/passifs à court terme

6.47 Cet ISF sert à détecter l'asymétrie entre les actifs et les passifs en termes de liquidité, et indique dans quelle mesure les ICD pourraient faire face à un retrait de fonds à court terme sans avoir des problèmes de liquidité.

6.48 Cet indicateur a pour numérateur les actifs liquides (au sens étroit) (ligne 39) et au dénominateur les passifs à court terme (ligne 41). Les actifs liquides au sens large (ligne 40) peuvent aussi être utilisés. Les actifs liquides sont définis aux paragraphes 4.78 à 4.81, et les passifs à court terme, au paragraphe 4.83²².

6.49 À titre de complément, le tableau 6.4 présente un cadre pour la communication de données sur les flux de trésorerie attendus des contrats de dérivés financiers et du règlement de positions sur monnaies étrangères au comptant. Ces positions prennent de plus en plus

²⁰Pour les ICD qui ont des positions élevées en options sur actions, il faudrait peut-être utiliser une approximation de deuxième ordre plus exacte, telle que «gamma», au lieu de l'approximation de premier ordre («delta»).

²¹Le CBCB exclut du calcul les options sur actions et la position sous-jacente couverte qui leur correspondent.

²²Par court terme, il est entendu une durée d'un an ou moins, mais le dénominateur pourrait être calculé pour des passifs de trois mois ou moins. Cette possibilité est examinée à l'appendice III.

Tableau 6.4. Flux de trésorerie attendus des contrats de dérivés financiers, selon l'échéance¹
 (Milliers d'unités de compte; à la fin de xxxx)

	Premier mois												Deuxième mois						Troisième mois						Plus de 3 mois et jusqu'à 12 mois					
	1-15 jours				16-31 jours				1-15 jours				16-31 jours				Troisième mois		Plus de 3 mois et jusqu'à 12 mois		Troisième mois		Plus de 3 mois et jusqu'à 12 mois							
	\$EU	Euro	Autres	Total	\$EU	Euro	Autres	Total	\$EU	Euro	Autres	Total	\$EU	Euro	Autres	Total	\$EU	Euro	Autres	Total	\$EU	Euro	Autres	Total						
Dérivés	sur taux		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir							
	d'intérêt		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer					
	sur monnaie étrangère ²		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir					
	autres types		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer		à payer			
	Total partiel		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir			
Opérations au comptant non réglées		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		
Total		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		à recevoir		

¹Les montants à comptabiliser sont ceux à recevoir ou à payer qui figurent dans chaque colonne. Toutes les données de ce tableau doivent être exprimées dans la même unité de compte (par exemple la monnaie nationale).

²Il s'agit des dérivés qui donnent lieu au paiement et à la réception de monnaies étrangères et des dérivés pour lesquels les montants reçus et versés sont indexés sur une monnaie étrangère.

d'importance dans l'analyse de liquidité des ICD. Ce tableau présente trois catégories de dérivés selon les risques encourus : les dérivés sur taux d'intérêt, où sont échangés des risques de taux d'intérêt dans une seule monnaie; les dérivés sur monnaies étrangères, où sont échangés des expositions à plus d'une monnaie, et les autres dérivés, où sont échangés principalement des risques de crédit, de prix de produit de base et de participation. Si les statisticiens ne savent pas où classer des dérivés multirisques, ils peuvent les classer dans l'ordre d'importance suivant : autres, dérivés sur monnaies étrangères et dérivés sur taux d'intérêt n'impliquant qu'une monnaie²³.

xii) Dépôts de la clientèle/prêts bruts (non interbancaires)

6.50 Cet ISF sert à mesurer le degré de liquidité, en mettant en rapport la base de dépôts «stable» et les prêts bruts (non interbancaires). Lorsque cette base de dépôts est faible par rapport aux prêts, l'ICD est davantage tributaire de fonds plus volatils pour couvrir les actifs illiquides de son portefeuille. En cas de crise de liquidité, le risque d'illiquidité est plus grand que si l'ICD finance ses prêts principalement grâce à une base de dépôts stable²⁴.

6.51 Cet indicateur a pour numérateur les dépôts de la clientèle (ligne 24 i)) et pour dénominateur les prêts non interbancaires (ligne 18 i.ii)). Les dépôts de la clientèle sont définis aux paragraphes 4.42 à 4.44 et les prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48.

xiii) Rentabilité des actifs (produit net/valeur moyenne du total des actifs)

6.52 Cet ISF sert à mesurer l'efficacité avec laquelle une ICD utilise ses actifs. Il peut être interprété en combinaison avec l'ISF relatif au rendement des fonds propres décrit ci-dessus.

6.53 Cet indicateur a pour numérateur le produit net et pour dénominateur la valeur moyenne du total des actifs (ligne 14) sur la même période. Au minimum, le dénominateur est égal à la moyenne des positions en début et en fin de période (par exemple au début et à la fin du mois), mais les statisticiens sont encouragés à prendre les observations les plus fréquentes dont ils disposent pour calculer la moyenne. La notion privi-

légée de produit net est le produit net avant postes extraordinaires et impôts (ligne 8) (voir définition aux paragraphes 4.17 à 4.34). Cependant, le produit net après postes extraordinaires et impôts (ligne 11, voir définition au paragraphe 4.35) pourrait être utilisé à sa place ou en complément²⁵. Les deux types d'actifs (non financiers et financiers) sont définis aux paragraphes 4.37 et 4.38.

xiv) Prêts improductifs/total des prêts bruts

6.54 Cet ISF sert à détecter des problèmes de qualité des actifs dans le portefeuille de prêts. Il peut être interprété en conjonction avec le ratio prêts improductifs moins provisions spécifiques/fonds propres décrit ci-dessus. Une hausse de ce ratio peut signaler une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts, quoiqu'il s'agisse généralement d'un indicateur rétrospectif, en ce que les prêts improductifs sont identifiées lorsque des problèmes surgissent. Il est essentiel de bien comptabiliser les prêts improductifs pour que ce ratio soit significatif. Cet indicateur peut être mis en parallèle avec les ratios du secteur des sociétés non financières, car une détérioration de la situation financière de celles-ci en particulier pourrait bien s'y refléter.

6.55 Cet indicateur a pour numérateur la valeur des prêts improductifs et pour dénominateur la valeur totale du portefeuille de prêts (y compris les prêts improductifs et avant déduction des provisions spécifiques pour pertes sur prêts/créances irrécouvrables). Les prêts improductifs (ligne 42) sont définies au paragraphe 4.84 et les prêts (ligne 18 i)) aux paragraphes 4.45 à 4.48.

xv) Répartition sectorielle des prêts/total des prêts

6.56 Cet ISF fournit des renseignements sur la répartition des prêts (y compris les prêts improductifs et avant déduction des provisions spécifiques pour pertes sur prêts/créances irrécouvrables)²⁶ aux secteurs résidents et aux non-résidents. Une forte concentration du crédit global dans un secteur ou une activité économique résidente peut être le signe d'une grande vulnérabilité des ICD aux variations de l'activité, des prix et de la rentabilité dans ce secteur ou cette activité.

²³Ce classement est conforme à celui adopté par la BRI dans ses enquêtes sur les dérivés de gré à gré.

²⁴Voir, par exemple, Dziobek, Hobbs, and Marston (2000).

²⁵Voir également paragraphe 6.26.

²⁶Il est admis que, dans certains pays, seules des données sur les prêts après déduction des provisions spécifiques sont disponibles.

6.57 Cet indicateur a pour numérateur les prêts à chacun des secteurs institutionnels (ligne 18 i.i) et 18 i.ii)²⁷ et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Comme tous les secteurs sont couverts, la somme des ratios sectoriels doit être égale à un. Les secteurs résidents sont définis principalement au chapitre 2 — institutions collectrices de dépôts (paragraphe 2.4 à 2.7), banque centrale (2.13), administrations publiques (2.18), autres sociétés financières (2.14), sociétés non financières (2.15)²⁸, autres secteurs intérieurs (ménages (2.16) et ISBLSM (2.17)) — et les non-résidents aux paragraphes 3.35–3.36. Les prêts sont définis aux paragraphes 4.45 à 4.48.

xvi) Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts

6.58 Cet ISF sert à déterminer l'exposition des ICD dans le secteur immobilier résidentiel, en particulier envers les ménages. Il arrive souvent qu'une envolée du secteur immobilier caractérisée par une hausse rapide des prix soit précédée ou accompagnée par une expansion du crédit bancaire au secteur privé, peut-être encouragée par une politique monétaire expansionniste. Après un resserrement de celle-ci et/ou un effondrement des prix sur le marché, le secteur financier a parfois traversé des moments difficiles — en général parce que les débiteurs ont du mal à s'acquitter de leurs obligations. En outre, la baisse de la valeur des biens immobiliers donnés en garantie, en particulier si elle tombe au-dessous de la valeur des prêts, aggrave la situation. Pour déterminer l'exposition des ICD au marché immobilier résidentiel, il importe d'obtenir des informations sur le volume des risques de crédit garantis par de l'immobilier résidentiel et d'en surveiller le degré de risque, par exemple en suivant l'évolution des prix immobiliers.

6.59 Cet indicateur a pour numérateur les prêts immobiliers résidentiels (ligne 43 du tableau 4.1) et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Les prêts immobiliers résidentiels sont définis au paragraphe 4.88 et les prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48.

6.60 La dette des ménages garantie par un bien immobilier peut être utilisée comme numérateur (ligne 25 du tableau 4.4). Si les prêts immobiliers aux ménages

ne sont pas tous garantis par un bien immobilier résidentiel, ce type de dette prédomine.

xvii) Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts

6.61 Cet ISF mesure l'exposition des banques dans l'immobilier commercial. Nombre des facteurs décrits ci-dessus pour l'immobilier résidentiel s'appliquent à l'immobilier commercial, quoique l'impact économique de l'alternance d'expansions et de récessions puisse être différent dans l'immobilier commercial, les emprunteurs y étant moins nombreux que dans le secteur des ménages. D'autre part, les conditions qui encouragent un essor des prêts immobiliers résidentiels peuvent aussi encourager des emprunts excessifs dans l'immobilier commercial.

6.62 Cet indicateur a pour numérateur les prêts garantis par un bien immobilier commercial, les prêts aux sociétés de construction et les prêts aux sociétés de promotion immobilière (ligne 44), et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Les biens immobiliers commerciaux comprennent les bâtiments, les structures et les terrains associés utilisés par les entreprises dans leurs activités de vente au détail ou de gros, de production manufacturière et autres opérations du même type (paragraphe 4.88). Les prêts aux sociétés de promotion d'habitations collectives sont inclus au numérateur. Les prêts sont définis aux paragraphes 4.45 à 4.48.

xviii) Répartition géographique des prêts/total des prêts

6.63 Cet ISF fournit des informations sur la répartition géographique des prêts bruts, qui sont classés par groupes régionaux de pays. Il permet le suivi du risque de crédit lié aux expositions à un groupe de pays et peut servir à évaluer l'impact de chocs survenus dans ces pays sur le secteur financier résident. Si les prêts à un pays ou une sous-région sont de montants particulièrement élevés, il y a lieu de désagréger davantage les données — et d'identifier le pays ou la sous-région²⁹. La répartition géographique des créances est définie au paragraphe 3.36. Les prêts bruts (ligne 18 i)) sont définis aux paragraphes 4.45 à 4.48. La classification régionale proposée dans le tableau 12.1 du chapitre 12

²⁷Dans l'établissement des données sur la répartition sectorielle des prêts, les prêts aux ICD non résidentes (ligne 18 i.i.ii) doivent être exclus des prêts interbancaires et inclus dans les prêts aux non-résidents.

²⁸Comme décrit plus en détail à l'appendice III, le secteur non financier pourrait être désagrégé par type d'activité.

²⁹La BRI recueille et publie des statistiques bancaires internationales sur une base territoriale (résidence) et consolidée auprès d'un groupe d'économies ayant des activités bancaires internationales significatives. Il faut veiller à ce que les définitions et la couverture institutionnelle retenues dans le *Guide* soient conformes à celles de la BRI. Pour les pays qui répondent aux besoins de données de la BRI, ces statistiques peuvent servir à l'établissement de cet ISF.

est fondée sur celle retenue dans le rapport du FMI sur les *Perspectives de l'économie mondiale*.

6.64 Pour les données consolidées de groupe, les prêts sont comptabilisés sur la base de la résidence de l'entité déclarante. Ainsi, les prêts accordés par des succursales ou des filiales de l'entité déclarante à l'étranger aux résidents de l'économie où elles sont situées (y compris les prêts libellés en monnaie locale) sont classés parmi les prêts aux non-résidents et attribués à la zone géographique appropriée, tandis que les prêts aux résidents de l'économie pour laquelle l'ISF est établi sont considérés comme des prêts à l'économie et non comme des prêts aux non-résidents.

xix) Prêts libellés en monnaies étrangères/ total des prêts

6.65 Cet ISF sert à mesurer la part des prêts en monnaies étrangères dans les prêts bruts. En particulier dans les pays où les prêts en monnaies étrangères à des résidents sont autorisés, il importe de surveiller le ratio prêts en monnaies étrangères/prêts bruts pour les résidents en raison du risque de crédit accru qui résulte de la capacité des emprunteurs locaux d'assurer le service de leurs obligations libellées en monnaies étrangères, surtout en cas de forte dévaluation ou d'insuffisance des recettes en monnaies étrangères³⁰.

6.66 Cet indicateur a pour numérateur les prêts bruts aux résidents et non-résidents qui sont libellés en monnaies étrangères ou indexés sur une monnaie étrangère³¹ (ligne 46) et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 (i)). Les monnaies étrangères, les instruments en monnaies étrangères, l'unité de compte et les taux de conversion sont définis aux paragraphes 3.44 à 3.48, les prêts en monnaies étrangères au paragraphe 4.90 et le total des prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48. Pour les données consolidées de groupe, la résidence de l'entité déclarante détermine ce qui constitue une monnaie étrangère.

xx) Passifs libellés en monnaies étrangères/ total des passifs

6.67 Cet ISF mesure la part du financement en monnaies étrangères dans le total des passifs. Ce ratio doit

³⁰Dans le cas particulier d'une économie où la seule monnaie ayant cours légal est celle d'un autre pays, les prêts libellés dans cette monnaie et les prêts indexés sur cette monnaie pourraient être exclus du calcul.

³¹Comme pour les prêts libellés en monnaies étrangères, une dévaluation de la monnaie nationale accroîtra la valeur en monnaie nationale des prêts indexés sur une monnaie étrangère.

être mis en parallèle avec le précédent (prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts). Le financement des prêts en monnaies étrangères par des emprunts dans la même monnaie peut contribuer à réduire le risque de change auquel les ICD s'exposent (toutefois, les ICD resteraient exposées si les prêts sont accordés à des résidents et que ceux-ci rencontrent des difficultés dans le service de leur dette). Mais un recours élevé aux emprunts en monnaies étrangères (surtout à court terme) pourrait indiquer que les ICD prennent de plus gros risques, en accroissant leur exposition aux variations des taux de change et aux retournements des flux de capitaux en monnaies étrangères³².

6.68 Cet indicateur a pour numérateur les passifs en monnaies étrangères (ligne 47) et pour dénominateur le total de la dette (ligne 28) plus les passifs sous forme de dérivés financiers (ligne 29) moins les actifs sous forme de dérivés financiers (ligne 21)³³. Les passifs en monnaies étrangères sont définis au paragraphe 4.90, les monnaies étrangères, les instruments en monnaies étrangères, l'unité de compte et les taux de conversion aux paragraphes 3.44 à 3.48, le total de la dette au paragraphe 4.61 et les dérivés financiers aux paragraphes 4.56 à 4.58.

ISF faisant appel aux produits et charges

xxi) Marge d'intérêt/produit brut

6.69 Cet ISF mesure la part du produit d'intérêts net — c'est-à-dire le produit d'intérêts moins la charge d'intérêts — dans le produit brut. Le ratio fonds propres/actifs peut influencer sur cet indicateur : pour un niveau d'actifs donné, un accroissement des fonds propres entraîne une baisse des besoins d'emprunt, d'où une diminution de la charge d'intérêts et une hausse du produit d'intérêts net.

6.70 Cet indicateur a pour numérateur le produit d'intérêts net (ligne 3) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Le produit d'intérêts net et ses composantes sont définis aux paragraphes 4.17 à 4.19 et le produit brut au paragraphe 4.20.

³²Dans le cas particulier d'une économie où la seule monnaie ayant cours légal est celle d'un autre pays, on pourrait calculer ce ratio en excluant les emprunts en cette monnaie et ceux qui y sont liés.

³³Pour les passifs sous forme de dérivés financiers, il est recommandé de comptabiliser la position nette au prix de marché (passifs moins actifs) et non la position de passif brute, parce que les marchés établissent des contrats de sens contraire et que les instruments à terme peuvent passer d'une position d'actif à une position de passif, et *vice versa*, d'une période à l'autre.

xxii) Produit des transactions/total des produits

6.71 Cet ISF sert à mesurer la part du produit des ICD qui provient de ses activités sur le marché des capitaux, y compris les opérations de change, et à évaluer la durabilité de la rentabilité.

6.72 Cet indicateur a pour numérateur les gains ou pertes sur instruments financiers (ligne 4 (ii)) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Les gains et pertes sur instruments financiers sont définis aux paragraphes 4.22 à 4.27 et le produit brut au paragraphe 4.20.

xxiii) Charges hors intérêts/produit brut

6.73 Cet ISF mesure les charges administratives par rapport au produit brut (marge d'intérêt plus produits hors intérêts).

6.74 Cet indicateur a pour numérateur les charges hors intérêts (ligne 6) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Les charges hors intérêts sont définies au paragraphe 4.30 et le produit brut au paragraphe 4.20.

xxiv) Charges de personnel/charges hors intérêts

6.75 Cet ISF mesure la part des charges de personnel dans le total des coûts administratifs.

6.76 Cet indicateur a pour numérateur les charges de personnel (ligne 6 i)) et pour dénominateur les charges hors intérêts (ligne 6) (c'est-à-dire à l'exclusion des provisions). Les charges hors intérêts et les charges de personnel sont définies aux paragraphes 4.30 et 4.31.

7. Spécification des indicateurs de solidité financière pour les autres secteurs

Introduction

7.1 S'appuyant sur les définitions et concepts énoncés dans la partie I du *Guide*, le présent chapitre explique comment doivent être calculés les ISF pour les secteurs des autres sociétés financières, des sociétés non financières et des ménages.

Calcul des indicateurs de solidité financière

7.2 Comme pour le secteur des ICD, le calcul de la plupart des ISF des autres secteurs se fait en comparant deux séries sous-jacentes afin d'obtenir un ratio. Dans le cas de certains indicateurs, lorsque une série sous-jacente peut être définie de diverses façons, la définition est donnée pour chaque variante. Ainsi qu'il est décrit au chapitre 5, il convient d'établir les données concernant les secteurs des autres sociétés financières et des sociétés non financières selon une méthode consolidée et celles relatives aux ménages par une simple agrégation des unités résidentes.

7.3 Pour le secteur des sociétés, le *Guide* recommande de calculer les ISF sur une base consolidée afin de ne pas compter deux fois le résultat, les actifs et les fonds propres des entités d'un même groupe. Comme dans le cas des ICD, les données peuvent être des données de groupe sous contrôle national consolidées ou des données des entités résidentes consolidées. Comme, en général, les informations sur les sociétés non collectrices de dépôts sont rares dans de nombreux pays, les statisticiens peuvent fort bien dans un premier temps s'employer à établir des données de bilan sectorielles sur une base nationale. Cependant, lorsque des données consolidées de groupe sous contrôle national sont disponibles (à partir des comptes de résultat et des bilans annuels des entreprises, par exemple) et portent sur une partie substantielle du secteur, leur utilisation est encouragée pour l'établissement des ISF.

Autres sociétés financières

7.4 Deux ISF complémentaires dont la production est encouragée permettent de mesurer l'importance relative des autres sociétés financières dans l'économie nationale :

- le ratio actifs (financiers) des autres sociétés financières/total des actifs (financiers) du système financier (comprendre «de l'ensemble des secteurs résidents»);
- le ratio actifs des autres sociétés financières/PIB.

7.5 Ces deux indicateurs sont décrits ci-après. Sauf indication contraire, toutes les lignes mentionnées dans cette section renvoient au tableau 4.2. Les données à utiliser pour calculer ces ISF devraient être ajustées au niveau sectoriel, comme indiqué dans l'encadré 5.2.

i) Ratios actifs financiers des autres sociétés financières/total des actifs financiers des secteurs résidents

7.6 Cet ISF mesure l'importance relative des autres sociétés financières au sein du système financier intérieur. Il a pour numérateur les actifs financiers des autres sociétés financières (ligne 3) et pour dénominateur le total des actifs du système financier, c'est-à-dire des ICD (ligne 16, tableau 4.1), des autres sociétés financières (ligne 3), des sociétés non financières (ligne 17, tableau 4.3), des ménages (ligne 11, tableau 4.4), des administrations publiques et de la banque centrale¹. Les actifs financiers sont définis au paragraphe 4.38.

ii) Ratios actifs des autres sociétés financières/produit intérieur brut (PIB)

7.7 Cet ISF mesure la taille du sous-secteur des autres sociétés financières par rapport à celle de l'économie. Les actifs financiers des autres sociétés financières (ligne 3) constituent le numérateur et le PIB le dénominateur.

¹Pour des raisons d'exhaustivité, les actifs financiers des ISBLSM pourraient être inclus aussi, mais ils risquent dans bien des cas de n'être guère significatifs par rapport au total des actifs financiers.

Les actifs financiers sont définis au paragraphe 4.38 et, dans le cas de cet indicateur, les données sont établies uniquement sur base de la consolidation des entités résidentes. Le PIB est une mesure agrégée de la production dans l'économie : il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités productrices résidentes, augmentée de la partie des impôts, moins les subventions, sur les produits qui n'est pas déjà incluse dans la valeur de la production.

Sociétés non financières

7.8 Cinq indicateurs portent sur le secteur des sociétés non financières :

- dette totale/fonds propres;
- rentabilité des fonds propres;
- résultat/charge d'intérêts et principal;
- position de change nette/fonds propres;
- nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers.

7.9 Sauf indication contraire, toutes les lignes mentionnées dans cette section renvoient au tableau 4.3. Les données à utiliser pour calculer les ISF devraient être ajustées au niveau sectoriel, comme indiqué dans l'encadré 5.2.

i) Ratio dette totale/fonds propres

7.10 Cet ISF mesure le taux d'endettement (levier financier) des sociétés, c'est-à-dire dans quelle mesure elles financent leurs activités par des passifs autres que leurs fonds propres. Le service de la dette devant être assuré, un taux d'endettement élevé accroît la vulnérabilité des sociétés aux chocs économiques ou à ceux affectant les marchés financiers et risque de compromettre leur capacité de remboursement. De façon plus générale, le niveau du taux d'endettement et l'instabilité du contexte dans lequel les sociétés opèrent pourraient être des indicateurs importants du risque de crise financière pour ce secteur.

7.11 Cet indicateur a pour numérateur la dette (ligne 29) et pour dénominateur le capital social et les réserves (ligne 31). La dette est définie au paragraphe 4.61, et le capital social et les réserves au paragraphe 4.62.

ii) Rentabilité des fonds propres

7.12 Cet ISF est communément utilisé pour apprécier l'efficacité avec laquelle les sociétés non financières emploient leurs fonds propres. À terme, ce ratio peut

aussi donner des renseignements sur la viabilité de ces sociétés eu égard à leurs fonds propres.

7.13 La rentabilité est un élément déterminant de la solidité des entreprises; elle influe sur la croissance des fonds propres, la capacité à faire face à des événements défavorables et, en fin de compte, la capacité de remboursement. De fortes baisses de la rentabilité du secteur des entreprises, en raison, par exemple, d'un ralentissement économique, peuvent annoncer des difficultés financières. Cependant, il convient de tenir compte des variations cycliques de la rentabilité du secteur des entreprises et de la structure du marché — en d'autres termes, des caractéristiques du secteur, de la concurrence et de la flexibilité des prix.

7.14 Cet indicateur a pour numérateur le résultat avant intérêts et impôts (ligne 34) et pour dénominateur la valeur moyenne du capital social et des réserves pendant la même période (ligne 31). Au minimum, les statisticiens peuvent calculer le dénominateur en prenant la moyenne des positions au début et à la fin de la période (au début et à la fin du mois par exemple), mais ils sont encouragés à utiliser les observations les plus fréquentes qui sont disponibles pour calculer la moyenne. Le résultat avant intérêts et impôts est défini au paragraphe 4.116 (voir également les paragraphes 4.100 à 4.104) et le capital social et les réserves au paragraphe 4.62².

iii) Résultat/charge d'intérêts et principal

7.15 Cet ISF mesure la capacité des sociétés non financières à assurer le service de leur dette (intérêts et principal). Il sert d'indicateur du risque qu'une entreprise ne soit pas en mesure d'effectuer les paiements requis au titre de ses dettes.

7.16 Cet indicateur a pour numérateur le résultat (produit net) avant intérêts et impôts (ligne 34) et les intérêts à recevoir des autres sociétés non financières (ligne 33) et pour dénominateur les paiements du service de la dette (ligne 35) pendant la même période³. Le résultat avant intérêts et impôts est défini au paragraphe 4.116, les intérêts à recevoir des autres sociétés

²Si les cours des actions étaient utilisés, les séries pourraient être très différentes et les informations disponibles seraient limitées aux sociétés cotées.

³La couverture du numérateur et du dénominateur serait différente si le numérateur excluait les intérêts à recevoir des autres sociétés non financières et si les paiements du service de la dette comprenaient ceux en faveur des autres sociétés non financières.

non financières au paragraphe 4.115 et les paiements du service de la dette au paragraphe 4.117.

iv) Ratio position de change nette/fonds propres

7.17 Cet ISF mesure l'exposition des sociétés non financières au risque de change par rapport à leurs fonds propres. Plus l'exposition au risque de change est élevée, plus la dépréciation marquée d'une monnaie peut peser sur la solidité financière des sociétés non financières et, par contrecoup, sur celle des ICD. Cela vaut à la fois pour les emprunts intérieurs en monnaies étrangères et les emprunts extérieurs (en monnaies étrangères).

7.18 Cet indicateur a pour numérateur la position de change nette figurant au bilan des sociétés non financières (ligne 36) et pour dénominateur le capital social et les réserves (ligne 31). La position ouverte doit être calculée comme dans le cas des ICD (paragraphe 6.32 et 6.33). Comme pour les ICD, le *Guide* encourage l'emploi du tableau 6.2, qui fournit des informations sur la position ouverte nette dans chaque grande monnaie, pour présenter les données sur la position ouverte nette. Comme il est parfois difficile d'établir des données sur les positions de change hors bilan, le *Guide* recommande d'utiliser, dans un premier temps du moins, la position de change nette des sociétés pour les postes du bilan, mais la position de change nette totale des sociétés (ligne 37) pourrait aussi être utilisée comme numérateur⁴.

7.19 Le capital social et les réserves sont définis au paragraphe 4.62.

v) Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers

7.20 Cet ISF mesure l'évolution des faillites et est influencé par la nature de la législation de la faillite (et des lois connexes) et le degré de son application. Cet indicateur est simplement le nombre de sociétés non financières résidentes ayant demandé à être protégées par cette législation au cours de la période considérée.

Ménages

7.21 Il existe deux ISF pour les ménages :

- dette des ménages/PIB;
- service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages.

7.22 Sauf indication contraire, toutes les lignes mentionnées dans cette section renvoient au tableau 4.4. Aucun ajustement au niveau sectoriel n'est nécessaire.

i) Ratio dette des ménages/PIB

7.23 Cet ISF mesure l'endettement global des ménages (généralement constitué par des prêts à la consommation et des hypothèques) en pourcentage du PIB. Comme pour les sociétés non financières, un endettement élevé accroît la vulnérabilité des ménages aux chocs économiques et à ceux survenant sur les marchés financiers, et risque de compromettre leur capacité de remboursement. Les ménages étant des consommateurs, des dépositaires de fonds dans les ICD et des acquéreurs d'autres passifs financiers du secteur des entreprises, leur changements de comportement résultant d'un endettement élevé peuvent influencer fortement sur l'évolution de l'activité économique réelle et des marchés de capitaux.

7.24 Cet indicateur a pour numérateur la dette des ménages (ligne 20) et pour dénominateur le PIB. La dette est définie au paragraphe 4.61. Le PIB est une mesure agrégée de la production dans l'économie : il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités productrices résidentes, augmentée de la partie des impôts, moins les subventions, sur les produits qui n'est pas déjà incluse dans la valeur de la production.

ii) Ratio service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages

7.25 Cet ISF mesure la capacité des ménages à effectuer les paiements (intérêts et principal) au titre de leur dette. Il permet aussi de prévoir la croissance des dépenses de consommation : un ratio qui reste élevé pendant plusieurs trimestres peut influencer sur le taux de croissance de la consommation des ménages.

7.26 Cet indicateur a pour numérateur les paiements des ménages au titre du service de leur dette (ligne 24) et pour dénominateur leur revenu brut disponible (ligne 6) pendant la même période. Les paiements des ménages au titre du service de leur dette sont définis au paragraphe 4.122 (voir aussi le paragraphe 4.117) et le revenu brut disponible au paragraphe 4.120.

⁴S'il s'agit de données sur les entités résidentes consolidées, mais que les positions ouvertes établies sur cette base sont «couvertes» par des positions détenues par des entités apparentées dans d'autres pays, des renseignements supplémentaires sur la position ouverte nette incluant les «couvertures» étrangères pourraient être fournis.

8. Marchés financiers

Introduction

8.1 Ce chapitre traite des ISF représentatifs des marchés qui sont nécessaires pour évaluer la solidité du système financier. La première section concerne les indicateurs relatifs aux taux d'intérêt et la seconde, ceux relatifs aux marchés de valeurs mobilières. Les ISF relatifs aux taux d'intérêt donnent des informations sur les taux appliqués par les ICD et aux ICD, et donc sur la rentabilité et la compétitivité du secteur bancaire, ainsi que sur la marge des taux interbancaires, celle-ci pouvant servir d'indicateur avancé d'un risque de crédit auquel les ICD sont exposées. Les ISF relatifs aux marchés de valeurs mobilières fournissent des renseignements sur la liquidité de ces marchés où opèrent les ICD et dont elles peuvent dépendre en partie en matière de gestion de leur liquidité.

Taux d'intérêt

Introduction

8.2 Pour faciliter le suivi de la santé financière des ICD, le *Guide* encourage l'établissement de deux ISF relatifs aux taux d'intérêt : 1) l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence et 2) l'écart entre le taux maximal et le taux minimal interbancaires.

8.3 L'écart entre les taux débiteur et créateur de référence peut servir d'indicateur de tendance des produits d'intérêts nets des ICD et, donc, de leur *rentabilité*. Cet écart peut également donner des informations sur la *politique de tarification* des ICD. Cependant, il faudrait disposer d'autres données pour comprendre les causes de cette politique : par exemple, un écart substantiel peut apparaître en raison du risque élevé résultant de la faiblesse des mécanismes de garantie ou de l'insuffisance de la protection par le système judiciaire; de même, un écart peut se creuser au fil du temps plus en raison d'une augmentation des primes de risque qu'en raison d'une atténuation de la pression concurrentielle.

8.4 Les écarts de taux d'intérêt, comme ceux observés entre des emprunteurs qui présentent des risques de crédit différents, peuvent servir d'indicateurs du *risque perçu* au sein du système financier. En conséquence, l'écart entre le taux maximal et le taux minimal interbancaires aiderait à saisir comment les banques *elles-mêmes* perçoivent les problèmes et les risques posés par l'accès au marché interbancaire¹.

Mesure de l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence

8.5 Il n'existe pas de définition standard des taux représentatifs ou de référence. Pour mesurer l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence, le *Guide* recommande tout au moins de calculer la moyenne pondérée de tous les taux d'intérêt appliqués aux prêts et aux dépôts (à l'exception de ceux entre ICD) dans le portefeuille des ICD résidentes pendant une période de référence. L'écart de taux d'intérêt pourrait également être calculé sur la base de données consolidées de groupe sous contrôle national, ce qui donnerait certes une indication de la rentabilité, mais couvrirait des activités conduites sur des marchés différents. Le montant des prêts et des dépôts servant de pondération, l'écart entre les taux débiteurs et créateurs moyens pondérés donne l'*écart de taux d'intérêt global* (en points de base) entre les prêts et les dépôts.

8.6 Les prêts et les dépôts entre ICD sont exclus parce que cet ISF porte sur la rentabilité du secteur des ICD dans son ensemble et sur sa politique de tarification dans l'intermédiation de l'épargne des autres secteurs. Si le *Guide* recommande d'établir au moins un écart global de taux d'intérêt, des données plus détaillées sur les écarts pourraient être établies au besoin, par exemple pour les sociétés non financières et pour les ménages.

¹Lors des entretiens sur le projet de *Guide*, il a été proposé de suivre d'autres indicateurs du risque de crédit des ICD, tels que les écarts de taux entre les effets bancaires et la dette souveraine et les marges sur les dettes subordonnées. Voir aussi Gropp, Vesala, and Vulpes (2002). Le marché des dérivés de crédit est aussi une source potentielle d'informations sur le risque de crédit de chaque entité. Ces indicateurs vont au-delà des ISF traités explicitement dans ce *Guide*.

8.7 L'une des méthodes de calcul du taux débiteur moyen pondéré consiste à diviser le montant des produits d'intérêts courus sur les prêts qui est communiqué par les ICD pour une période donnée (numérateur) par le solde moyen des prêts pour la même période (dénominateur). Pour le taux créditeur moyen pondéré, les charges d'intérêts courus sur les dépôts (numérateur) sont divisées par le solde moyen des dépôts (dénominateur) pour la même période². Il convient d'établir ces soldes moyens en utilisant les observations les plus fréquentes disponibles.

8.8 En principe, selon cette méthode, le taux d'intérêt moyen pondéré d'un portefeuille de n prêts (types de dépôts) peut, par exemple, s'établir comme suit³ :

$$\text{Taux d'intérêt moyen pondéré} = \sum_{i=1}^n R_i L_i / \left(\sum_{t=0}^T S_t / T \right),$$

où R_i = taux d'intérêt du solde du prêt i sur la période⁴,

L_i = solde du prêt i ,

S_t = stock de prêts observé au moment t ,

T = nombre total d'observations sur la période.

8.9 Cette méthode de calcul peut alléger au maximum la tâche que constitue pour chaque ICD la communication d'informations si la comptabilité de ces institutions permet d'accéder facilement aux données relatives aux intérêts courus sur prêts et dépôts, les données sur les soldes des prêts et des dépôts des ICD étant, en général, régulièrement communiquées aux banques centrales dans les rapports requis pour l'établissement des statistiques monétaires⁵. Les statisticiens doivent veiller à ce que le numérateur et le dénominateur portent sur la même population d'ICD.

8.10 Une autre méthode de calcul des taux d'intérêt moyens pondérés pour une période de référence donnée

s'appuie sur les taux d'intérêt négociés (c'est-à-dire des données sur les prix), les montants des prêts (dépôts) servant de pondération. Pour calculer les coefficients de pondération, la valeur de chaque prêt (dépôt) à la fin de la période est divisée par la valeur de tous les prêts (dépôts) à la fin de la période. Deux opérations sont à effectuer : 1) multiplier chaque coefficient (qui peut être calculé pour chaque prêt ou pour un groupe de prêts assortis du même taux d'intérêt négocié) par le taux négocié pour chaque prêt ou groupe de prêts, et 2) additionner les résultats pour obtenir le taux d'intérêt pondéré global. Un taux d'intérêt pondéré moyen global peut donc être établi comme suit :

$$\sum_{n=1}^N \left(\text{taux}_n \times \frac{\text{Valeur du prêt}_n}{\text{Valeur totale du portefeuille de prêts}} \right).$$

Principales définitions

8.11 Lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base des droits et obligations, les charges d'intérêts sur les titres de créance courent en permanence, de sorte que le coût des fonds empruntés coïncide avec celui des fonds prêtés. Le taux auquel ces charges courent est le taux d'intérêt et, pour les dépôts et les prêts, il est en général établi par contrat. Les taux d'intérêt peuvent être fixes ou variables. Les charges correspondant, par exemple, à des commissions pour la prestation de services doivent être exclues du calcul des taux d'intérêt. L'écart entre les taux débiteur et créditeur de référence doit être exprimé en taux d'intérêt annualisé⁶. Les prêts et les dépôts sont définis au chapitre 4. La population déclarante est le secteur des ICD, tel que défini au chapitre 2, sur base de la résidence (bien que l'écart de taux puisse aussi être calculé sur des données consolidées de groupe sous contrôle national).

Taux d'intérêt moyens sur la période et taux d'intérêt de fin de période

8.12 Les taux d'intérêt moyens sur la période sont plus étroitement liés à la rentabilité et à la politique de tarification que les taux de fin de période et ne sont pas exposés au risque de fluctuations quotidiennes exceptionnelles. Cependant, un écart établi sur la base des taux de fin de période, mesuré directement et accompagné de métadonnées appropriées, donne des informations fiables. Cet écart correspondrait à la différence entre les taux moyens pondérés de fin de période pour les

²Les instruments islamiques qui sont classés parmi les dépôts ou les prêts, mais qui ne garantissent pas un capital donné, ni un rendement positif préétabli, doivent être exclus du dénominateur.

³Par exemple, si pendant le premier trimestre, le solde est de 200 à fin décembre, de 100 à fin janvier, de 200 à fin février et de 300 à fin mars, S_t est la somme des quatre soldes observés (800) et T le nombre d'observations (4), de sorte que le dénominateur de l'équation est $800/4 = 200$.

⁴Le montant des intérêts courus au numérateur dépend de la période pendant laquelle les prêts en question sont en cours. Par exemple, dans le cas d'un prêt émis au milieu du trimestre, le numérateur doit saisir les intérêts courus pendant un mois et demi seulement.

⁵L'idéal est de disposer d'observations fréquentes des soldes. Si les observations disponibles sont peu fréquentes, le numérateur risque de saisir des flux d'intérêts sans rapport avec les montants figurant au dénominateur. Si, au dénominateur, les prêts ou les dépôts sont estimés à leur juste valeur, le taux d'intérêt implicite évolue parallèlement aux taux du marché.

⁶Par exemple, pour obtenir un taux annualisé, il faut élever les taux trimestriels à la puissance 4. Ainsi, un taux d'intérêt trimestriel de 3 % donne un taux annualisé de 1,03⁴, soit 12,55 %.

différentes catégories de prêts et de dépôts (c'est-à-dire à trois mois et à six mois). Les coefficients de pondération de chaque type de prêt et de dépôt sont calculés à l'aide des données sur les soldes en fin de période (voir paragraphe 8.10).

Opérations en cours ou nouvelles opérations

8.13 Le *Guide* recommande d'établir au moins un écart entre les taux débiteur et créateur de référence pour les opérations en cours, car celui-ci influe directement sur la rentabilité. Pour le calcul de cet ISF, les *opérations en cours* correspondent au solde des dépôts effectués auprès des ICD et au solde des prêts accordés par les ICD, à l'exclusion des dépôts d'autres ICD résidentes et des prêts accordés à d'autres ICD résidentes. Le solde des prêts est mesuré après provisions spécifiques. Le taux d'intérêt des opérations en cours porte sur toutes les opérations convenues avant la date de référence et non dénouées.

8.14 Afin de mieux rendre compte de l'évolution du marché et de la politique de tarification des ICD, les pays peuvent établir un écart entre les taux débiteur et créateur de référence pour les nouvelles opérations, en particulier si les données nécessaires sont facilement accessibles. Les *nouvelles opérations* sont les dépôts effectués auprès des ICD et les prêts accordés par les ICD pendant la période de référence. Elles comprennent les prêts et les dépôts renouvelés⁷. Les taux d'intérêt appliqués aux nouvelles opérations permettent de suivre la politique de tarification des ICD en réaction aux évolutions du marché financier, telles que les modifications des taux d'intervention de la banque centrale.

Créances improductives

8.15 Au chapitre 4, le *Guide* recommande que les intérêts cessent de courir sur les créances improductives, d'où un taux d'intérêt implicite égal à zéro. S'il peut y avoir sur le plan de l'analyse certains avantages à exclure les créances improductives du calcul de l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence (voir plus bas), le *Guide* propose néanmoins de les y inclure. En d'autres termes, pour le calcul du taux d'intérêt des prêts, les montants des créances improductives (moins les provisions spécifiques)⁸ doivent figurer au dénominateur et les intérêts nuls au numérateur. L'exclusion

des créances improductives reviendrait à surévaluer la rentabilité en creusant sensiblement l'écart de taux⁹. En fait, l'évolution au cours du temps de l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence pourrait être analysée à l'aide de données chronologiques sur l'encours des créances improductives.

8.16 Cependant, si la part des créances improductives dans les portefeuilles des ICD est élevée, un autre écart entre les taux débiteur et créateur de référence, qui exclut les créances improductives du dénominateur dans le calcul du taux d'intérêt des prêts, pourrait être établi afin de fournir des renseignements supplémentaires sur la politique de tarification des ICD.

Prêts à des taux d'intérêt prescrits

8.17 Dans certaines économies, les ICD peuvent orienter vers des secteurs prioritaires une fraction de leurs prêts à des taux d'intérêt prescrits en vue de faciliter le développement économique. Comme dans le cas des créances improductives, le *Guide* préfère que ces prêts et les intérêts y afférents soient pris en compte dans le calcul de l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence, car leur exclusion pourrait donner une indication trompeuse de la rentabilité. Néanmoins, si ces prêts atteignent un montant significatif, un autre écart entre les taux débiteur et créateur de référence excluant ces prêts et le taux d'intérêt moyen perçu pourrait être calculé. Dans ce cas, des informations sur le montant total de ces prêts pourraient être intéressantes aux fins de l'analyse.

Établissement de sous-catégories

8.18 Comme noté plus haut, si le *Guide* recommande au minimum de calculer l'écart entre les taux débiteur et créateur de référence pour toutes les opérations en cours (sauf celles entre ICD), cet écart peut être complété par des renseignements sur diverses sous-catégories, parce que l'écart peut varier pour diverses raisons, telles que les fluctuations de la composition des opérations et le développement de la concurrence, qui ne sont pas identifiables dans l'écart global. Par exemple, l'écart global peut augmenter 1) si les prêts se concentrent dans le secteur des ménages (prêts à la consommation) au détriment de celui des entreprises et si les ICD tendent à appliquer un

⁷En d'autres termes, il s'agit des contrats arrivant à expiration et que l'une ou l'autre partie pourrait refuser de renouveler.

⁸Les provisions spécifiques ont déjà réduit les bénéfices, ainsi que le capital social et les réserves, et sont donc déduites du dénominateur (c'est-à-dire des prêts).

⁹Une autre méthode, qui n'est pas celle privilégiée par le *Guide*, consiste à calculer le taux d'intérêt des prêts en excluant les créances improductives, mais en indiquant la part relative de celles-ci dans le portefeuille de prêts. Les métadonnées fournies avec les données publiées doivent préciser s'il s'agit de la méthode retenue.

taux d'intérêt plus élevé aux prêts à la consommation qu'aux prêts aux entreprises ou 2) si le portefeuille de prêts s'oriente davantage vers le long terme, en présence d'une courbe de rendement normale. Les taux créditeurs peuvent évoluer de façon similaire. En fait, il n'est possible de tirer de la seule utilisation de l'écart entre les taux débiteur et créditeur de référence pour toutes les opérations en cours que des informations limitées sur les facteurs qui influent sur la rentabilité et/ou la politique de tarification dans le système financier.

8.19 Dans ces conditions, l'écart entre les taux débiteur et créditeur de référence pour toutes les opérations en cours pourrait être complété par des écarts de taux pour :

- le secteur des sociétés non financières et le secteur des ménages;
- les taux d'intérêt à court terme et les taux d'intérêt à long terme (échéance initiale);
- des groupes homogènes, de façon à déterminer la politique de tarification de différents sous-groupes au sein des ICD résidentes;
- les opérations en monnaie nationale et les opérations en monnaies étrangères.

Fréquence de l'établissement des données

8.20 Le *Guide* recommande d'établir les données chaque trimestre et encourage à les établir chaque mois. Il est admis que les données sur les intérêts courus au titre des dépôts et des prêts nécessaires pour établir les taux d'intérêt moyens ne figurent souvent dans les comptes de résultat des ICD que sur une base trimestrielle.

Mesure de l'écart entre le taux plafond et le taux plancher interbancaires

8.21 Les taux interbancaires mesurent le coût de financement des ICD sur le marché interbancaire intérieur — c'est-à-dire ce qu'elles doivent payer pour emprunter les réserves excédentaires des autres ICD. Les sources de ces données sont généralement les opérateurs ou courtiers interbancaires.

8.22. Des taux différents peuvent être appliqués aux ICD en fonction de leur taille ou de leur puissance financière. Un écart croissant entre le taux interbancaire le plus élevé et le plus faible peut signaler une augmentation de la prime de risque appliquée à l'ICD devant verser le taux le plus élevé (en d'autres termes, les ICD se rendent compte elles-mêmes qu'il y a davantage de risques à prêter au sein du système bancaire). Cela peut se limiter à l'ICD la plus fragile ou être d'une nature plus systémique.

8.23 Cependant, cet indicateur peut comporter des limites. Par exemple, dans une économie qui compte des ICD publiques, celles-ci peuvent continuer d'obtenir les meilleurs taux interbancaires même si elles sont presque insolvables. En outre, le mécanisme par lequel les banques centrales fournissent des liquidités aux marchés monétaires influe sur la liquidité globale de ces marchés, ainsi que sur la capacité des banques en difficulté de continuer d'accéder aux liquidités. Par ailleurs, une seule observation aberrante peut modifier fortement la valeur de l'indicateur¹⁰. Les techniques spécifiques utilisées par la banque centrale pour ses opérations sur le marché peuvent aussi influencer sur l'écart entre les taux interbancaires, par exemple, le moment des interventions et les instruments employés. En outre, la perception d'une augmentation des risques pourrait aussi se traduire par une limitation informelle des montants qu'une ICD peut emprunter sur le marché interbancaire plutôt que par une augmentation du taux d'intérêt.

8.24 Les taux interbancaires sont en général à court terme par nature. Comme cet ISF donne des informations sur la perception par les ICD elles-mêmes des risques auxquels les autres banques sont exposées et que cette perception peut changer très rapidement, le *Guide* encourage l'établissement hebdomadaire des écarts de taux interbancaires, sur la base des taux de fin de période pour les prêts assortis de la même échéance (au jour le jour ou hebdomadaire)¹¹. L'ISF retenu est un écart, mais il serait peut-être bon aussi aux fins de l'analyse de diffuser les taux les plus élevés et les plus faibles eux-mêmes; ceux-ci, par exemple, pourraient ainsi être comparés avec d'autres taux des marchés financiers.

Marchés boursiers

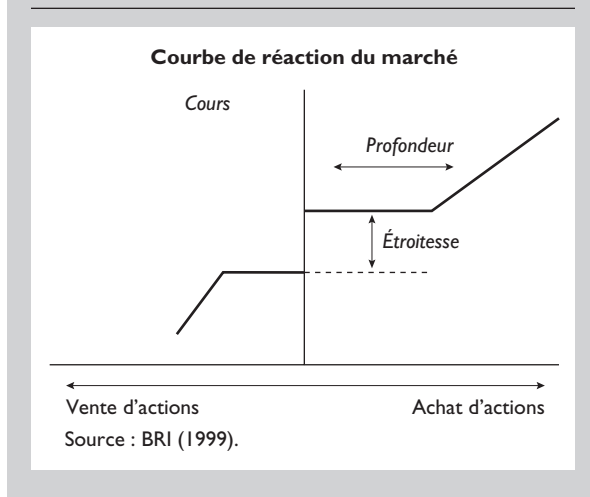
Introduction

8.25 Les marchés boursiers peuvent favoriser la stabilité financière en diversifiant les circuits d'intermédiation financière et en permettant de suivre en permanence les risques perçus. C'est pourquoi le *Guide* encourage, même si cela va au-delà des ISF retenus, l'établissement de données sur les marchés boursiers, y compris sur la valeur totale des émissions résidentes, au minimum, par secteur.

¹⁰Aux fins de l'analyse, il pourrait donc être utile d'examiner aussi l'écart de taux en excluant le taux le plus bas et le plus élevé.

¹¹Le marché des dérivés du crédit est aussi une source potentielle d'informations sur le risque de crédit de chaque entité.

Graphique 8.1. Profondeur et étroitesse du marché



8.26 Cependant, la situation des marchés financiers ne permet pas toujours de mobiliser des fonds par l'emprunt et l'expérience démontre la nécessité de maintenir un niveau prudent d'actifs liquides. En outre, la liquidité des actifs dépend de la rapidité et du degré de certitude avec lesquels ils peuvent être vendus sur le marché. En conséquence, le *Guide* encourage l'établissement d'indicateurs de *profondeur* et d'*étroitesse* du marché pour compléter l'indicateur central de liquidité des actifs bancaires¹².

Profondeur et étroitesse du marché

8.27 Bien que la liquidité soit difficile à définir, deux de ses dimensions importantes sont la profondeur et l'étroitesse du marché. La *profondeur du marché* a trait à sa capacité d'absorber un volume élevé de transactions sans répercussion significative sur les cours et peut être mesurée approximativement par le taux de rotation quotidien moyen — c'est-à-dire le ratio nombre moyen de transactions par jour/titres en circulation. Plus ce ratio est élevé, plus le marché est liquide. L'*étroitesse du marché* indique le coût général d'une transaction indépendamment du cours et est mesurée par l'écart moyen entre les cours acheteur et vendeur, c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les opérateurs sont prêts à acheter et à vendre des actifs. Cet écart a

¹²Grâce à une analyse de la distribution des prix des options, les marchés des dérivés financiers peuvent être une source d'information sur la distribution implicite des probabilités des prix futurs des actifs — c'est-à-dire donner une indication de la probabilité d'un prix particulier. Voir, par exemple, Bliss and Panigirtzoglou (2002).

tendance à être plus faible sur des marchés plus liquides et plus efficaces¹³.

8.28 Le graphique 8.1 illustre les concepts de profondeur et d'étroitesse du marché. Les courbes de l'offre et de la demande à gauche et à droite de l'axe des cours représentent les cours offerts à un acheteur ou à un vendeur lorsqu'il négocie diverses quantités d'actions. Le cours est plus élevé pour un acheteur que pour un vendeur. L'étroitesse du marché est représentée dans le graphique par la distance verticale entre le cours acheteur et le cours vendeur. La distance horizontale entre l'axe vertical et la «courbe» de l'offre et de la demande représente la profondeur du marché à un cours donné. Le petit segment horizontal en regard du cours acheteur et en regard du cours vendeur représente la profondeur à ce cours.

Instantanéité et résilience

8.29 Outre la profondeur et l'étroitesse, l'instantanéité et la résilience sont d'autres dimensions importantes de la liquidité du marché¹⁴. L'*instantanéité* est la rapidité d'exécution et de règlement des ordres; elle reflète donc, entre autres, l'efficacité des systèmes de négociation, de compensation et de règlement. La *résilience* est le rythme auquel les fluctuations de prix dues aux opérations se dissipent ou le rythme auquel les déséquilibres entre les ordres (ordres d'achat plus nombreux que ceux de vente, ou *vice versa*) sont corrigés par de nouveaux ordres. Bref, c'est un indicateur de la vitesse à laquelle les variations «momentanées» des cours sont corrigées. Un indicateur de résilience est décrit à l'appendice III.

Structure du marché

8.30 Il peut être important de prendre en compte la microstructure institutionnelle des marchés lors de l'utilisation des indicateurs de liquidité, car la diversité des structures peut compliquer l'analyse de ces indicateurs d'un pays à l'autre, d'un marché à l'autre dans le même pays et dans le temps.

8.31 Il importe en particulier de savoir si le marché est gouverné par les cours ou par les ordres. Dans un *marché gouverné par les cours* (marché d'opérateurs),

¹³L'écart entre les cours acheteur et vendeur peut refléter 1) le coût de traitement des ordres, 2) le coût imputable à l'asymétrie des informations entre les opérateurs potentiels, 3) le coût que représente pour le courtier la détention de l'actif (stock) en vue de répondre à la demande potentielle (coût de portage) et 4) la structure oligopolistique du marché. La volatilité du prix de l'actif peut aussi jouer un rôle.

¹⁴Pour un examen plus détaillé de la liquidité du marché, voir aussi Sarr and Lybek (2002).

les opérateurs proposent les cours acheteur et vendeur et peuvent prendre des positions, alors que, dans un *marché gouverné par les ordres* (marché d'enchères), les acheteurs et les vendeurs potentiels soumettent des ordres qui sont rapprochés par des courtiers ou par un système électronique dans un registre central. Dans un marché gouverné par les cours, les opérateurs assurent l'instantanéité et peuvent même faire face à des ordres de montant élevé en détenant des stocks de titres pour aider à combler des déséquilibres temporaires entre acheteurs et vendeurs. Dans un marché d'enchères pur, la liquidité est assurée par le jeu des ordres à cours limités¹⁵ — ordres placés auprès d'un courtier de vendre ou d'acheter un nombre prédéterminé d'actions à un cours précis ou à un cours plus favorable. Dans la pratique, de nombreux marchés d'enchères comptent sur les teneurs de marché¹⁶ pour accroître leur liquidité. En période de crise, les écarts entre les cours acheteur et vendeur, ainsi que les taux de rotation, peuvent être différents selon que le marché est gouverné par les cours ou par les ordres.

8.32 Les autres éléments de la structure du marché qui peuvent influencer sur la liquidité sont le degré de *transparence du marché*, par exemple le délai de publication des prix et des quantités des échanges, ainsi que l'efficacité et le coût des *systèmes de compensation et de règlement*¹⁷.

Mesure de la profondeur et de l'étroitesse du marché

8.33 Il est possible d'établir des indicateurs de profondeur et d'étroitesse du marché pour un large éventail d'actifs financiers négociés. En raison de la relation qui existe entre les indicateurs de liquidité fondés sur le marché et l'indicateur de liquidité des actifs des ICD, les taux de rotation et les écarts entre les cours acheteur et vendeur (écarts acheteur-vendeur) devraient être établis, au minimum, pour les instruments financiers inclus dans la mesure plus large des actifs liquides. Le point de départ naturel est d'établir des indicateurs pour un titre de référence de l'État ou de la banque centrale émis par les autorités nationales pour influencer sur la liquidité de l'économie nationale. Il peut être utile aussi d'établir des indicateurs de profondeur et d'étroitesse pour d'autres titres — y compris des actions — surtout s'ils répondent à la définition des actifs liquides.

¹⁵Les ordres limités permettent aussi à un investisseur de limiter la période pendant laquelle un ordre reste valable avant d'être annulé.

¹⁶Les teneurs de marché sont des agents qui affichent des cours pour des parties non apparentées.

¹⁷Pour une liste des microfacteurs et des macrofacteurs qui influent sur la liquidité des actifs et des marchés, voir Sarr and Lybek (2002, p. 38).

De la même manière, la profondeur et l'étroitesse du marché des changes local présentent un intérêt si des titres libellés en monnaies étrangères sont des actifs liquides.

8.34 Il peut être utile aussi de décomposer les taux de rotation et les écarts acheteur-vendeur entre la dernière émission de titres et les émissions précédentes¹⁸ pour suivre l'évolution de la liquidité du marché. Il ressort d'observations empiriques que les écarts de liquidité qui existent en général entre les titres de l'émission la plus récente et les titres des émissions antérieures peuvent se creuser avant et pendant les périodes de tensions financières¹⁹.

8.35 Les grandes bourses situées dans l'économie nationale peuvent être utilisées comme source de données pour l'établissement des taux de rotation et des écarts entre les cours acheteur et vendeur. Parmi les autres sources figurent les associations de courtiers, les banques centrales et les bases de données commerciales²⁰. Si la plupart des bourses peuvent en général fournir des données très fréquentes sur le volume des échanges et les cours acheteur-vendeur, il est admis que, dans certaines économies, la collecte des données au niveau central est parfois peu fréquente et l'établissement régulier de données cohérentes limité à certaines catégories de titres.

8.36 Dans la mesure où les ICD détiennent des titres émis par des non-résidents ou des titres qualifiés d'internationaux cotés sur des bourses étrangères, il est important de suivre aussi les indicateurs de profondeur et les taux de rotation pour les principaux marchés étrangers, surtout si les conditions de liquidité diffèrent d'un marché à l'autre pour le même actif.

8.37 Il n'est peut-être pas nécessaire d'englober tous les teneurs de marché pour saisir la tendance des taux de rotation et des écarts acheteur-vendeur parce que, dans des marchés très liquides, les cours et les volumes tendent à converger parmi les teneurs de marché. Néanmoins, la liquidité du marché peut varier entre les actifs et dans le temps. Les cinq principaux teneurs de marché, ou au moins ceux qui représentent un minimum de 75 % du volume des transactions sur le marché, devraient donc être pris en considération. Les systèmes électroniques de gestion automatisée des marchés peuvent aussi être inclus.

¹⁸Pour une échéance initiale donnée.

¹⁹Voir, par exemple, Reinhart and Sack (2002) et Furfine and Remolona (2002).

²⁰Les statisticiens qui s'adresseront à des prestataires de services devront vérifier que la base de données proposée répond à leurs besoins.

8.38 Bien que le prix et le volume des transactions puissent être utilisés pour saisir les prix et les volumes réalisés, il se peut que les opérations d'achat et de vente soient effectuées à des moments différents, ce qui fausse l'«écart» qui en résulte. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser des données sur les volumes et les cours acheteur et vendeur cotés.

Taux de rotation

8.39 Le *Guide* recommande de calculer le taux de rotation d'un titre de référence de l'État ou de la banque centrale en divisant le nombre de titres échangés au cours d'une période donnée par le nombre moyen de titres en circulation au début et à la fin de cette période :

$$T_i = \frac{N_i}{[(S_i + S_{i-1}) / 2]}$$

où N est le nombre de titres échangés au cours de la période et S le nombre de titres en circulation à la fin de la période.

8.40 Le *Guide* encourage l'établissement d'un taux de rotation quotidien ou, au minimum, hebdomadaire.

8.41 Bien que le taux de rotation puisse aussi être calculé à l'aide des valeurs des titres échangés et en circulation pendant une période donnée, cette mesure risque d'être faussée si les cours sont instables durant cette période. Pour évaluer la taille du marché, des informations sur la valeur totale des titres en circulation pour lesquels le taux de rotation est calculé pourraient être recueillies.

8.42 Le taux de rotation doit saisir les opérations exécutées pendant les heures officielles d'ouverture des marchés²¹.

8.43 Exception faite de l'enquête triennale menée par la BRI auprès des banques centrales sur l'activité des marchés des changes (et de dérivés), les données disponibles sur ces marchés sont insuffisantes²². Selon la méthodologie de cette enquête, le volume des opérations de change est la somme de la valeur brute de toutes les

nouvelles opérations effectuées pendant une période donnée, sur le marché au comptant et le marché des dérivés, mesurée par la valeur nominale des contrats. Les données sur l'écart acheteur-vendeur sur les marchés des changes sont plus facilement disponibles.

Écart acheteur-vendeur

8.44 Selon le *Guide*, l'écart acheteur-vendeur pour un titre de référence de l'État ou de la banque centrale est un point de départ naturel. La mesure la plus simple de cet écart est la différence entre les meilleurs cours acheteur et vendeur sur le marché (c'est-à-dire, respectivement, le plus élevé et le plus bas). Par exemple, pour un titre XYZ dont les meilleurs cours acheteur et vendeur sont de 120,375 et de 120,5, respectivement, l'écart se chiffre à 0,125. Il est recommandé de recueillir à la fois les cours acheteur et vendeur. Pour faciliter la comparaison des écarts pour des actifs de valeurs différentes, le *Guide* recommande de les exprimer en pourcentage du point médian des cours acheteur et vendeur. Par exemple, si le titre ABC a un cours acheteur de 10,375 et un cours vendeur de 10,5, l'écart est de 0,125, le même que pour le titre XYZ, mais il est plus élevé par rapport à la valeur du titre :

- L'écart pour le titre ABC en pourcentage du cours médian = $(0,125)/(10,4375)$
= 1,20 % du cours médian.
- L'écart pour le titre XYZ en pourcentage du cours médian = $(0,125)/(120,4375)$
= 0,10 % du cours médian.

8.45 De façon plus générale, l'écart en pourcentage du cours médian peut être calculé comme suit :

$$S = \{[AP - BP]/[(AP + BP)/2]\} \times 100,$$

où S est l'écart, AP le cours vendeur et BP le cours acheteur.

8.46 Pour des titres de créance négociés comme des obligations ou des bons, les cotations peuvent se faire en termes de rendement et non de cours. Dans de tels cas, le *Guide* recommande de communiquer séparément les rendements acheteur et vendeur et de les convertir en cours pour observer le cours médian et l'écart entre les cours. Les méthodes de calcul des cours acheteur et vendeur à partir des rendements peuvent différer en fonction de l'échéance des instruments et des pratiques spécifiques employées sur les marchés pour coter les rendements. Cependant, les informations requises pour effectuer la conversion sont en général la valeur nominale, la cotation du rendement et l'échéance (ou la durée pour les instruments à plus long terme) de l'instrument. L'encadré 8.1 donne quelques formules

²¹Étant donné l'augmentation du nombre d'opérations effectuées en dehors des heures d'ouverture officielles, ainsi que le recours aux futures négociés en dehors de ces heures, il existe peut-être un besoin croissant de données supplémentaires sur ces opérations, d'autant que la liquidité de ces marchés est parfois très différente de celle observée pendant les heures d'ouverture officielles.

²²Pour l'enquête la plus récente, des données sur l'activité des marchés des changes ont été recueillies auprès de 48 banques centrales en 2001 (BRI, 2002). Cette publication décrit aussi en détail la méthodologie utilisée pour l'enquête.

Encadré 8.1. Conversion des rendements en cours pour le calcul des écarts acheteur-vendeur

Le présent encadré donne des exemples chiffrés de conversion d'écarts exprimés en rendement en écarts exprimés en cours pour des titres de créance tels que des obligations et des bons. Il se peut que les pratiques des marchés nationaux pour coter les rendements diffèrent.

Bons

Le 31 juillet 2002, un bon donné présente les caractéristiques suivantes :

Échéance	Nombre de jours restant à courir	Rendement acheteur	Rendement vendeur
26 octobre 2002	86	6,03	6,02

Le rendement actualisé du bon arrivant à échéance le 26 octobre est de 6,03 % sur la base du cours acheteur et de 6,02 % sur la base du cours vendeur¹. S'il s'agit d'un rendement bancaire actualisé (RBA),

$$\text{où } r_{ba} = \frac{\text{valeur nominale} - \text{cours}}{\text{valeur nominale}} \times \frac{360}{n},$$

il est possible, en réaménageant l'équation, de calculer le cours comme suit :²

$$\text{cours} = \text{valeur nominale} \times [1 - r_{ba} \times (n/360)].$$

Sur la base des rendements acheteur et vendeur et d'une valeur nominale de 10.000 dollars, les cours acheteur et vendeur peuvent être calculés comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Cours acheteur} &= 10.000 \$ \times \{1 - [0,0603 \times (86/360)]\} = 9.855,95 \$ \\ \text{Cours vendeur} &= 10.000 \$ \times \{1 - [0,0602 \times (86/360)]\} = 9.856,19 \$ \end{aligned}$$

L'écart acheteur-vendeur, exprimé en pourcentage du cours médian, est égal à $(9.856,19 - 9.855,95) / [(9.856,19 + 9.855,95)/2] = 0,002 \%$

S'il s'agit plutôt d'un rendement obligataire équivalent (ROE), où

$$r_{oe} = \frac{\text{valeur nominale} - \text{cours}}{\text{cours}} \times \frac{365}{n},$$

il est possible de calculer le cours comme suit :

¹Le cours acheteur est celui auquel un client peut vendre le bon à un courtier, tandis que le cours vendeur est celui auquel le client peut acheter le bon au courtier.

²La méthode locale utilisée pour calculer les rendements acheteur et vendeur peut différer de celle du rendement bancaire actualisé (par exemple, le rendement obligataire équivalent pourrait être utilisé). Pour calculer les cours acheteur et vendeur à partir des rendements, la formule appliquée localement doit être utilisée.

$$\text{cours} = \frac{\text{valeur nominale}}{1 + \left(r_{oe} \times \frac{n}{365} \right)}$$

Sur la base des rendements acheteur et vendeur et d'une valeur nominale de 10.000 dollars, les cours acheteur et vendeur peuvent être calculés comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Cours acheteur} &= 10.000 \$ / 1 + [0,0603 \times (86/365)] \\ &= 10.000 / 1,014207 = 9.859,91 \$ \\ \text{Cours vendeur} &= 10.000 \$ / 1 + [0,0602 \times (86/365)] \\ &= 10.000 / 1,0141841 = 9.860,14 \$ \end{aligned}$$

L'écart acheteur-vendeur, exprimé en pourcentage du cours médian, est égal à $0,22/9.860,03 = 0,002 \%$.

Obligations

Une obligation présente les caractéristiques suivantes :

Coupon	Échéance initiale	Échéance résiduelle	Valeur nominale	Achat/Vente
60 \$ par an	30 ans	5 ans	1.000 \$	8,03/7,97

La valeur de l'obligation est égale à :

$$\text{prix} = \sum_{t=1}^T \frac{\text{Coupon}}{(1+r)^t} + \frac{\text{valeur nominale}}{(1+r)^T},$$

ou

$$\text{prix} = \text{coupon} \times \frac{1}{r} \left(1 - \frac{1}{(1+r)^T} \right) + \frac{\text{valeur nominale}}{(1+r)^T},$$

où T est le nombre de périodes jusqu'à l'échéance et r le taux d'intérêt acheteur/vendeur pour chaque période.

En conséquence, les cours acheteur et vendeur de l'obligation dans l'exemple ci-dessus peuvent être calculés comme suit :

$$\begin{aligned} \text{cours} &= 60 \times \frac{1}{0,0803} \left(1 - \frac{1}{(1,0803)^5} \right) + 1.000 \\ \text{acheteur} &\times \frac{1}{(1,0803)^5} = 919,01 \$ \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{cours} &= 60 \times \frac{1}{0,0797} \left(1 - \frac{1}{(1,0797)^5} \right) + 1.000 \\ \text{vendeur} &\times \frac{1}{(1,0797)^5} = 921,28 \$ \end{aligned}$$

L'écart acheteur-vendeur, exprimé en pourcentage du cours médian, est égal à $2,27/920,15 = 0,25 \%$.

de conversion et des exemples de calcul des écarts de cours à partir des rendements.

8.47 Le nombre de titres qui peuvent être échangés au meilleur cours acheteur et au meilleur cours vendeur est très utile pour interpréter l'écart acheteur-vendeur, et le *Guide* encourage la diffusion de cette information en même temps que l'écart entre le meilleur cours acheteur et le meilleur cours vendeur. En particulier, toute asymétrie entre le nombre de titres qui peuvent être achetés et vendus aux meilleurs prix doit être suivie en même temps que les cours. Par exemple, si deux teneurs de marché sont disposés l'un à vendre 1.200 titres à 120,5 et l'autre à en acheter 500 à 120,375, il y a plus de pressions à la vente qu'à l'achat sur le marché au cours en vigueur. Si ces asymétries persistent, elles sont utiles pour déterminer à quelle vitesse et avec quel degré de certitude les ICD peuvent vendre leurs actifs liquides.

8.48 Pour des raisons de cohérence avec le taux de rotation, l'écart acheteur-vendeur doit être calculé chaque jour ou, au moins, chaque semaine. Chaque variation du cours peut être retenue, mais il serait préférable que la fréquence des observations soit bi-quotidienne (à 10 h 30 et à 14 h 30, par exemple). Si les observations sont faites à des intervalles inférieurs à une heure, il faut veiller à éviter les biais découlant de l'instabilité systématique des cours pendant la journée. En particulier, des travaux empiriques semblent indiquer que les écarts sont d'ordinaire plus élevés à l'ouverture et à la clôture du marché, et fluctuent vivement juste avant et juste après l'heure du déjeuner. L'écart quotidien (ou hebdomadaire) peut être calculé comme la moyenne des cours acheteur et vendeur observés durant la période.

8.49 Outre la mesure simple de l'écart entre le meilleur cours acheteur et le meilleur cours vendeur exposée ci-dessus, il existe deux autres méthodes de calcul de l'écart de cours qui tiennent compte du volume de titres échangeables au cours affiché :

- Une version «normalisée» de l'écart simple à partir de la différence entre les cours acheteur et vendeur pour une quantité identique ou similaire de titres; par exemple, si le meilleur cours vendeur pour 1.200 titres XYZ est de 120,50 et si, d'autre part, ce nombre de titres ne peut être vendu qu'en deux tranches — 500 à 120,375 et 700 à 120,125 —, l'écart «normalisé» est de 0,271²³.

²³ $120,50 - \{[120,375 \times (500/1.200)] + [120,125 \times (700/1.200)]\} = 0,271$.

- Une moyenne pondérée, par le nombre de titres à la demande et à l'offre, de tous les cours acheteur et vendeur (et non seulement des meilleurs); par exemple, à partir des cours acheteur et vendeur ci-après :

Cours vendeur Nombre total de titres à l'offre = 6.700			Cours acheteur Nombre total de titres à la demande = 2.200		
Nombre	%	Cours	Nombre	%	Cours
1.200	(18)	120,50	500	(23)	120,375
2.000	(30)	120,625	700	(32)	120,250
3.500	(52)	120,750	1.000	(45)	120,125

l'écart moyen pondéré peut être calculé comme suit :

$$\begin{aligned} & [(0,18 \times 120,50) + (0,30 \times 120,625) + (0,52 \times 120,750)] \\ & - [(0,23 \times 120,375) + (0,32 \times 120,250) + (0,45 \times 120,125)] \\ & = [(21,58 + 36,01 + 63,08) - (27,36 + 38,26 + 54,60)] \\ & = (120,67 - 120,22) \\ & = 0,45. \end{aligned}$$

et, de façon plus générale, comme suit :

$$\sum_{n=1}^N \left[\left(\frac{AS_n}{TAS} \times AP_n \right) - \left(\frac{BS_n}{TBS} \times BP_n \right) \right],$$

où AP_n et AS_n sont, respectivement, le n^e cours vendeur et le n^e nombre de titres à l'offre; BP_n et BS_n sont, respectivement, le n^e cours acheteur et le n^e nombre de titres à la demande; le nombre total de titres à l'offre est donné par $TAS = \sum_{n=1}^N AS_n$; le nombre total de titres à la demande est donné par $TBS = \sum_{n=1}^N BS_n$; N est le nombre d'observations.

Annexe. Indicateurs structurels des marchés financiers

8.50 Le fait que le stade de développement des marchés financiers ne soit pas le même dans tous les pays peut influencer sur l'analyse des ISF, notamment ceux liés au marché. Si les systèmes de collecte ne sont parfois pas suffisamment perfectionnés pour fournir des données sur l'activité des divers types de marchés financiers, il pourrait être bon de donner aux décideurs et aux analystes des renseignements sur les types de marchés qui existent et leur stade de développement.

Tableau 8.1. Stade de développement des marchés financiers nationaux

	Évaluation globale (donnée à titre d'exemple)	Commentaires
Marchés monétaires		
Marché interbancaire	***	
Bons du Trésor	**	
Effets de la banque centrale	—	
Certificats de dépôt	**	
Billets de trésorerie	*	
Acceptations bancaires	*	
Accords de pension	**	
Marchés boursiers		
Obligations d'État	**	
Obligations de sociétés	*	
Titres adossés à des actifs	*	
Actions	**	
Marchés des changes		
Comptant	***	
À terme	**	
Swaps	**	
Autres marchés de dérivés financiers		
Futures	*	
Options	*	
Swaps	*	
Autres marchés financiers		
Produits de base	—	
***Rôle très important		
**Rôle important		
*Rôle peu important		
—Marché inexistant		

8.51 C'est pourquoi le tableau 8.1 ci-dessus, qui va aussi au-delà des ISF retenus, peut être utile. Il présente sommairement le stade de développement des marchés financiers nationaux, et indique l'importance que les autorités nationales accordent à certains d'entre eux. Le tableau 8.1 propose un exemple théorique à titre d'illustration. D'autres informations pourraient être ajoutées sur la question de savoir si le marché est gouverné par les ordres ou par les cours.

8.52 Le tableau 8.1 n'inclut pas de données sur les systèmes de paiement. Cependant, un exemple du type de données sur les systèmes de paiement qui pourraient être disponibles se trouve dans le *Livre rouge (Red Book)* publié par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la BRI (voir BRI, 2003c)²⁴.

²⁴L'objectif du *Livre rouge* est de fournir une description claire et assez complète des systèmes de paiement d'un pays à un lecteur familier des systèmes de paiement en général, mais peu au fait du système en vigueur dans ce pays.

Tableau 8.2. Exemple de données demandées dans le cadre d'un PESF¹

Marchés. Préciser le nombre et la nature des marchés financiers (fournir un exemplaire des règles et règlements applicables) et énumérer les instruments échangés.

Marché des changes. Monnaie locale/dollar EU (comptant, à terme et produits dérivés, le cas échéant).

Marché monétaire.

- Certificats de dépôt assortis d'échéances différentes
- Accords de pension (y compris ceux conclus à des fins de liquidité au jour le jour pour soutenir un système de règlement brut en temps réel)
- Bons du Trésor à échéance égale ou inférieure à un an en monnaie nationale ou en monnaies étrangères
- Effets de la banque centrale à échéance égale ou inférieure à un an en monnaie nationale ou en monnaies étrangères
- Billets de trésorerie, le cas échéant
- Dérivés, futures, options, accords de taux futurs, etc.

Marché des titres publics.

- Bons (à 1, 2 ou 5 ans) de référence et émissions précédentes, et bons indexés (si données disponibles)
- Obligations (à 10, 15 ou 30 ans) de référence et émissions précédentes, et obligations indexées (si données disponibles)
- Futures et autres dérivés (si données disponibles)

Actions.

- Nombre des sociétés cotées et capitalisation totale du marché
- Les dix actions les plus échangées
- Dérivés, futures sur indices, etc.

Données. Données sur les marchés respectifs pour les trois dernières années (si disponibles) :

Fréquence :	Quotidienne
Prix :	Cours/taux d'intérêt acheteur et vendeur (si données disponibles) Cours/taux d'intérêt minimums et maximums pendant la journée (ou la période d'observation) (si données pertinentes) Cours/taux d'intérêt moyens (si données pertinentes) Cours/taux d'intérêt de clôture (si données pertinentes) Indicateurs de marché (indice de marché, si disponible)
Rotation :	Taux de rotation pendant la période (valeur quotidienne ou mensuelle) Nombre moyen d'opérations durant la journée
Valeur en cours :	Valeur au prix de marché des émissions les plus échangées Valeur au prix de marché du marché total

¹Source : Sarr and Lybek (2002).

8.53 Le tableau 8.2 donne des exemples des données structurelles demandées dans le cadre des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) conduits par le FMI et la Banque mondiale.

9. Indices de prix des biens immobiliers

Introduction

9.1 Aux fins de l'analyse macroprudentielle, il est fortement souhaitable de disposer d'indices de prix des biens immobiliers¹, car les ICD peuvent être très engagées (directement ou indirectement) dans l'immobilier et risquent d'être touchées par la volatilité éventuelle de ces prix. En outre, les biens immobiliers constituent un élément majeur du patrimoine du secteur privé. Il est possible de suivre les risques auxquels s'exposent directement les ICD qui consentent des prêts immobiliers à l'aide des ISF relatifs aux prêts immobiliers qui sont décrits au chapitre 6.

9.2 Les prix des biens immobiliers peuvent représenter un risque pour les ICD qui :

- possèdent des biens immobiliers;
- consentent des prêts à leurs clients en vue de l'achat ou de la construction de biens immobiliers ou de la réalisation de projets immobiliers;
- prennent des garanties constituées par des biens immobiliers;
- consentent des prêts à d'autres ICD engagées dans le secteur de l'immobilier ou finançant des prêts immobiliers;
- sont exposées au risque que des prêts immobiliers soient remboursés par anticipation, ce qui peut déstabiliser leur bilan et créer des asymétries entre les actifs et les passifs;
- possèdent des titres dont le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont garantis par des prêts immobiliers;
- sont exposées aux risques liés aux prêts immobiliers accordés par leurs filiales ou succursales dans d'autres économies;

¹En octobre 2003, une conférence FMI/BRI a été organisée pour examiner les relations entre le secteur immobilier et la stabilité financière, les informations à obtenir sur le secteur immobilier, les aspects techniques de l'établissement des indicateurs sur les biens immobiliers et les possibilités de travaux futurs. Le compte rendu de la conférence figure dans BRI et FMI (2005). Le présent chapitre rend compte en partie des débats qui ont eu lieu pendant cette conférence.

- sont créancières de ménages et de sociétés qui peuvent être touchés par les variations du coût du service des prêts immobiliers et/ou par les variations des prix immobiliers;
- ont des expositions dans des endroits spécifiques (par exemple, des installations touristiques ou des bureaux au centre-ville) où les prix peuvent être plus instables que sur le marché immobilier dans son ensemble.

9.3 Les prix de l'immobilier sont instables pour diverses raisons. Les marchés immobiliers sont peu liquides, avec des frais de transaction élevés. L'offre est inélastique à court terme en raison des délais nécessaires pour concevoir les projets et les mener à terme. La promotion immobilière est souvent soumise à de nombreuses contraintes légales ou autres, telles qu'une pénurie de terrains à bâtir dans les villes. Ces facteurs aggravent les effets des variations de la demande sur les prix. Si les capitaux internationaux qui entrent dans le secteur de l'immobilier ou en sortent peuvent avoir rapidement des effets imprévisibles sur les prix et les ventes, l'instabilité des prix est en outre provoquée de manière endogène par l'offre de crédit intérieur. Lorsque les prix immobiliers montent, les biens immobiliers peuvent être utilisés comme garantie de nouveaux crédits, mais dès que la situation s'inverse, le ralentissement de l'activité économique, la diminution du crédit et la baisse des prix immobiliers peuvent se renforcer mutuellement du fait de cette exposition.

Mesure des prix des biens immobiliers

9.4 Il est difficile d'établir un indice représentatif des prix immobiliers, notamment parce que les marchés immobiliers sont hétérogènes, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un pays, et sont peu liquides. Il se peut aussi qu'il n'y ait pas de prix de marché sans équivoque. En outre, cette diversité et cette absence de normalisation exigent de collecter un large éventail de données pour établir des indices caractéristiques des divers segments du marché, ce qui risque d'alourdir le coût de la collecte

des données et d'en compliquer l'aspect technique. Il peut être difficile de mesurer avec exactitude des prix représentatifs sur les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, car les échantillons souvent disponibles sont de petite taille; il peut exister des prix différents pour des biens apparemment similaires et les prix peuvent être instables. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de mesurer les prix de l'immobilier commercial dans l'ensemble d'une économie.

9.5 Le problème de la mesure est aggravé par les différences considérables qui existent entre les données sur les prix des transactions immobilières selon le stade du processus auquel les données sont recueillies. Il est possible d'établir une chronologie (qui peut couvrir un semestre ou plus) des étapes du processus d'une transaction immobilière :

- annonce de la vente d'un bien et prix demandé;
- accord verbal d'achat à un prix négocié;
- approbation du financement hypothécaire;
- accord sur le contrat;
- achèvement de la transaction;
- enregistrement de la transaction ou établissement de l'acte de propriété;
- estimation de la valeur du bien².

9.6 Pour comprendre les caractéristiques des séries de prix établies, il est important de savoir à quel stade les informations sont recueillies. À chaque stade, la couverture, les prix et les sources des données peuvent être d'un type différent. Par exemple, le prix affiché dans les agences immobilières dépasse souvent le prix de vente négocié, qui à son tour ne correspond pas nécessairement au montant du crédit hypothécaire, ce dernier pouvant comprendre les frais mais exclure les apports en espèces. Les données sur les prix annoncés fournissent de premières indications sur la tendance des prix, mais elles sont souvent incomplètes et ne reflètent pas les prix, ni les transactions effectifs. À l'inverse, les informations communiquées lors de l'enregistrement des transactions peuvent être les plus exhaustives, car elles peuvent aussi englober les ventes entre particuliers, mais elles risquent d'être très en retard sur les transactions et les retournements de prix. De même, les informations sur les prêts hypothécaires sont parfois très détaillées en ce qui concerne les caractéristiques du bien, mais elles peuvent être confidentielles, limitées dans leur couverture ou établies différemment selon les prêteurs. La nature des informations obtenues à chaque stade de la transaction peut aussi varier selon le pays. À l'évi-

²Elle peut être évolutive.

dence, ces différences peuvent influencer sur la pertinence de l'analyse des séries de prix établies.

9.7 En outre, l'expérience internationale est limitée en matière d'établissement d'indices représentatifs des prix de l'immobilier. Bien que la collecte d'informations sur ces prix fasse partie du processus d'élaboration des comptes nationaux et que ces prix soient inclus dans l'indice des prix à la consommation de nombreux pays, beaucoup de pays ne se préoccupent guère d'établir ou de diffuser des indices de prix des biens immobiliers. L'établissement d'un tel indice se heurte au coût élevé de l'entreprise et à ses difficultés techniques, à la demande limitée de ces données par le passé et à la confidentialité d'une bonne partie des principales données détaillées utiles pour établir les indices. En fait, dans beaucoup de pays, l'établissement et la diffusion de ces indices sont assurés par des associations ou des sociétés privées impliquées dans les diverses transactions immobilières susmentionnées qui ont facilement accès aux données et qui ont des raisons commerciales d'établir de tels indices.

9.8 Étant donné le manque relatif d'expérience internationale dans l'établissement d'indices de prix immobiliers, le coût de l'établissement de ces indices et la diversité des informations immobilières demandées par les utilisateurs, le *Guide* ne recommande pas une série unique d'indices ou de méthodes d'établissement, mais expose un ensemble de techniques dont l'application peut être fonction des besoins, de la situation et des ressources du pays en question. Néanmoins, le *Guide* conseille d'établir des indices distincts pour l'immobilier résidentiel et l'immobilier commercial, à cause des conditions très différentes qui prévalent sur ces deux marchés. Afin de saisir les variations de la tendance des prix immobiliers, le *Guide* préconise d'établir des données trimestrielles. Il est essentiel de disposer de métadonnées décrivant en détail le contenu et la couverture des indices de prix diffusés, ainsi que les principes théoriques suivis.

9.9 Lorsqu'il met au point un indice des prix immobiliers, le statisticien doit être conscient de ce qui suit :

- Il existe probablement de nombreuses différences entre les biens. En général, les prix immobiliers varient considérablement en fonction du lieu, du type et des caractéristiques du bien. Il est souvent difficile d'identifier un bien de référence.
- La ventilation des transactions selon le type de biens peut varier d'une période à l'autre, ce qui complique l'établissement des coefficients de pondération à utiliser dans les indices.

- Les informations peuvent être très différentes selon le stade de la transaction auquel les données sont recueillies (voir paragraphes 9.5 et 9.6).
- Pour les sous-indices en particulier, il se peut que les observations disponibles pour une période donnée ne soient pas assez nombreuses pour que soient tirées des conclusions statistiques valables.
- Des méthodes différentes sont peut-être nécessaires pour mesurer les transactions et les stocks. Les données sur les transactions, qui portent sur les biens ayant fait l'objet d'une transaction pendant une période donnée, risquent d'être volatiles à cause des changements dans la composition des transactions³, mais elles peuvent annoncer rapidement des variations de prix. En revanche, les données de stocks sont peut-être plus représentatives, mais elles couvrent majoritairement des biens qui n'ont fait l'objet d'aucune transaction pendant la période.
- Les expositions immobilières des institutions financières peuvent être très concentrées et leurs structures peuvent différer significativement de celle de l'ensemble du marché. En outre, les systèmes existants de collecte de statistiques risquent de ne pas bien saisir les expositions à de nouvelles opérations immobilières.

9.10 Dans la mesure où le marché de l'immobilier compte plusieurs segments, les utilisateurs (comme les institutions finançant les biens ou leurs organes de tutelle) peuvent avoir besoin de sous-indices pour certains segments au moins, en sus d'un indice global pour tout le pays. Par exemple, il peut y avoir une demande de sous-indices portant sur les grands centres urbains. La combinaison de sous-indices pour les principaux types de biens immobiliers et d'informations sur les types les plus importants d'expositions immobilières peut aider à analyser comment les variations de prix influent sur la stabilité financière d'un pays. Cette analyse est souvent utile, à condition que les indices de prix utilisés soient adaptés aux expositions identifiées. Cependant, comme noté précédemment, il peut être difficile d'établir les données nécessaires de façon à mettre en évidence ces expositions spécifiques.

9.11 Enfin, il est possible d'obtenir des informations sur les prix immobiliers à partir des données servant à établir les comptes nationaux, telles que les données de

³Les variations cycliques des prix et des volumes, ainsi que les types de biens faisant l'objet d'une transaction, peuvent influencer sur les données relatives aux transactions. Par exemple, lorsque les prix montent, les ventes de biens à prix élevé peuvent être plus nombreuses, et *vice versa*.

bilan sur le stock de logements et d'autres biens immobiliers, les variations des prix, les dépenses consacrées aux nouvelles constructions, les frais d'entretien, ainsi que la réduction du nombre des unités constituant le parc immobilier. Les offices nationaux de la statistique, qui établissent les données sectorielles, peuvent être une source importante d'informations sur la situation du secteur immobilier et les variations de prix qui ont des répercussions sur ce secteur et celui du bâtiment.

Indicateurs structurels des marchés immobiliers

9.12 Afin d'établir des indices de prix immobiliers qui mesurent de manière cohérente l'évolution des prix, il est nécessaire, selon le *Guide*, de recueillir des informations structurelles de base sur le stock de biens immobiliers et les facteurs qui influent sur leurs prix. Il faut à cet effet dresser un inventaire du stock d'immeubles résidentiels et commerciaux, qui servira de point de départ au calcul des indices des prix. Ces données pourraient aussi contribuer à l'établissement de statistiques de base sur la situation économique et sociale.

9.13 Il est possible de dresser l'inventaire du stock de biens immobiliers à partir d'enquêtes ou de recensements périodiques et de le mettre à jour grâce à des informations extraites de registres de transactions ou d'enquêtes en cours, ou à partir de documents fiscaux, de permis, d'actes ou d'autres documents⁴. Par exemple, des registres de transactions pourraient être obtenus auprès de l'administration (en général, un service local ou national) chargée d'enregistrer les transferts de propriété. Lorsque la propriété est transférée, cette administration met à jour ses dossiers. Dans la même optique, il peut y avoir des données utilisées pour calculer les impôts sur la propriété. Il se peut que ces données ne soient mises à jour que rarement, mais qu'elles soient détaillées dans la mesure où le niveau et le taux de l'imposition peuvent varier en fonction des caractéristiques — déterminées par le contexte local — de chaque bien⁵. Les données sur les transactions provenant des registres des administrations locales ou des agents immobiliers (entités

⁴Il est possible, par exemple, d'organiser une enquête auprès des ménages, bien qu'il soit parfois difficile d'obtenir de leur part des réponses satisfaisantes. Cette enquête pourrait être incluse dans une enquête de plus large portée sur les revenus, les dépenses, les actifs et les passifs des ménages, qui contribuerait aussi à l'établissement d'autres ISF et, de façon plus générale, des statistiques macroéconomiques.

⁵Pollakowski (1995) examine ces sources de données, entre autres.

qui mettent en contact les acheteurs et les vendeurs de biens immobiliers) peuvent contribuer à l'établissement d'un indice des prix si elles sont disponibles sur une certaine période pour des biens d'un type similaire ou commun. Les institutions financières qui octroient des crédits immobiliers peuvent aussi être une source d'information, car elles ont souvent besoin d'une description détaillée des biens pour en déterminer la valeur avant de consentir un prêt, de les utiliser comme garanties ou de transférer le prêt hypothécaire à des tiers. Ces évaluations sont particulièrement importantes dans le cas des immeubles commerciaux.

9.14 Il est important de préciser les caractéristiques (catégories) des biens immobiliers dans tout inventaire. Il faut désagréger ces catégories de manière à pouvoir identifier les principaux éléments du bien qui influent sur sa valeur, mais le degré de précision varie aussi en fonction des besoins et des ressources. Les catégories qui sont importantes pour déterminer les prix ne sont pas les mêmes dans tous les pays et doivent donc être identifiées par les autorités nationales en fonction de la situation locale. Quelques-unes des principales caractéristiques qui peuvent figurer dans un inventaire sont énumérées ci-dessous :

- **Nombre d'unités, par grand type d'unité.** Dans le cas de l'immobilier résidentiel, une unité peut être un logement en propriété individuelle et le type une maison isolée, jumelée ou en rangée, ou un appartement.
- **Localisation.** Adresse et peut-être quartier, secteur de recensement ou circonscription administrative.
- **Objet.** Fonction du type d'usage : logement, boutique/point de vente au détail, usine ou bureau de l'administration publique.
- **Matériaux de construction.** Béton, bois, chaume, etc.
- **Âge.** Nombre d'années depuis la construction ou une profonde rénovation.
- **Surface.** De la structure et du terrain, en mètres ou pieds carrés.
- **Nombre de pièces.** Nombre total de pièces, en précisant éventuellement le nombre de certaines pièces, telles que chambres à coucher et salles de bains.
- **Commodités.** Connexion au réseau d'approvisionnement d'eau et au réseau d'égout, électricité, etc.
- **État.** Entretien intérieur et extérieur, signes de détérioration, etc.
- **Date et prix de la dernière vente, valeur marchande courante et valeur fiscale.**
- **Unité vacante.** Bien occupé ou bien vacant.

- **Régime d'occupation.** Statut de l'occupant : propriétaire (pleine propriété ou bail emphytéotique) ou locataire (personne privée ou secteur public).
- **Renseignements sur la location.** Montant du loyer, total ou par unité de surface (au mètre carré par exemple).
- **Permis de construire, achèvement des travaux ou autres indicateurs des activités en cours.**

9.15 Grâce aux informations ci-dessus, il est possible d'établir des données sur l'activité, les principales caractéristiques structurelles et la situation générale des marchés immobiliers, qui complètent les informations sur les prix immobiliers aux fins de l'analyse de la stabilité du secteur financier⁶. Par exemple, les données de base ci-après, désagrégées de préférence entre biens résidentiels et biens commerciaux, par commune ou autre découpage territorial, pourraient être établies à partir des informations visées au paragraphe 9.14 :

- stock total d'unités et variation du stock;
- taux d'occupation et taux de vacance;
- nombre total de transactions, par an ou par trimestre;
- loyer moyen par unité résidentielle ou par unité de surface commerciale (mètre carré, par exemple).

Établir des indices de prix des biens immobiliers

Prix moyens (valeur unitaire)

9.16 Pour chaque période de déclaration, il est possible de calculer un prix de vente moyen en divisant la somme des prix de vente par le nombre de biens ayant fait l'objet d'une transaction. Les indices de la valeur unitaire sont probablement les mesures de prix immobiliers les plus répandues, sous la forme de moyennes des prix de vente ou de la valeur fiscale, et ils fournissent parfois des informations utiles sur les fortes fluctuations des prix, surtout lorsqu'ils sont désagrégés en sous-indices plus homogènes⁷.

9.17 Cependant, un tel indice de la valeur unitaire n'est pas un véritable indice des prix. Il peut être nettement faussé par un petit nombre de transactions dont la valeur

⁶Cet inventaire des conditions du marché immobilier ne rend pas pleinement compte des implications du secteur immobilier pour la stabilité du secteur financier; il faudrait en outre établir des données sur les expositions des institutions financières et la situation financière des occupants et des acheteurs.

⁷Par exemple, des sous-indices pourraient être établis dans différentes villes pour des appartements standards de deux chambres à coucher, ce type d'appartement étant généralement courant.

Tableau 9.1. Biens immobiliers : quantités et prix

Type de bien K_i	Période de base : quantité q_0	Période de base : prix p_0	Période courante : prix p_t
A ($i = 1$)	160	50	60
B ($i = 2$)	30	70	90
C ($i = 3$)	10	100	110

est extrême, ainsi que par des variations dans le type ou dans la qualité des biens ayant fait l'objet de transactions. Par exemple, un indice de la valeur unitaire ne prévoit aucun ajustement pour des améliorations de la qualité et est donc surévalué à la longue. Bien qu'ils soient assez utiles pour donner un aperçu des prix immobiliers globaux, ces indices sont souvent moins utiles que ceux qui éliminent les effets des variations des caractéristiques des biens.

Prix médians et prix modaux

9.18 Pour neutraliser le biais des prix moyens, certains indices sont établis sur la base du prix médian (prix qui, dans la série de tous les prix observés, est situé à un point où le nombre de prix inférieurs est égal au nombre de prix supérieurs) ou du prix modal (prix le plus fréquent). Ces indicateurs sont parfois utiles à certaines fins, mais ils excluent l'un et l'autre des informations importantes.

Indices de prix

9.19 Les indices de prix sont des mesures composites qui quantifient la valeur d'une série de prix pour divers biens. Ils peuvent être calculés selon des formules types ou des techniques de régression qui estiment la valeur d'un bien immobilier composite ou de référence⁸. Ils peuvent éliminer les effets des variations de la composition des transactions ou des variations de qualité, afin d'obtenir une mesure plus exacte des prix de biens comparables. Il s'agit de nombres purs qui rendent compte d'une variation par rapport à une unité de valeur de référence (en général 100) pendant une période de base et il est

⁸Un bien de référence, distinct selon qu'il s'agit de l'immobilier résidentiel ou commercial, est un bien immobilier virtuel visant à tenir compte de tous les facteurs spécifiques susceptibles d'influer sur les prix immobiliers et qui est lié aux méthodes hédoniques de calcul des indices de prix immobiliers, exposées ci-après.

donc possible de comparer les indices de pays où les biens immobiliers sont de types différents.

Indices de Laspeyres

9.20 Un indice de Laspeyres calcule la variation moyenne pondérée des prix d'un panier fixe de biens immobiliers sur une période donnée. Il compare le prix d'achat total d'une quantité et d'une gamme spécifiques de biens immobiliers pendant la période de base avec le prix d'achat total de la même quantité et de la même gamme de biens pendant d'autres périodes. Un indice de ces prix est alors établi. L'objectif est de calculer un indice de prix pour le stock des biens immobiliers en utilisant les informations tirées des transactions sur une période donnée et/ou des valeurs estimées des biens immobiliers.

9.21 Par exemple, sur la base des données du tableau 9.1 :

- Le prix d'achat total des biens de type A, B et C pendant la période de base était : $(160)(50) + (30)(70) + (10)(100) = 11.100$.
- Aux prix en vigueur pendant la période courante, le prix total de la même quantité de biens est : $(160)(60) + (30)(90) + (10)(110) = 13.400$.
- L'indice de Laspeyres pour la période courante est donc : $100(13.400/11.000) = 121,8$. En d'autres termes, les prix de la période courante sont supérieurs de 21,8 % à ceux de la période de référence.

9.22 De façon plus générale, l'indice de Laspeyres peut être établi comme suit :

$$L = \left(\frac{\sum_{i=1}^K q_{oi} P_{ti}}{\sum_{i=1}^K q_{oi} P_{oi}} \right) \times 100,$$

où

- K = le nombre de types de biens;
- q_{oi} = la quantité de biens de type i pendant la période de base;
- p_{oi} = le prix du bien de type i pendant la période de base;
- p_{ti} = le prix du bien de type i pendant la période courante.

9.23 Les données ci-après sont nécessaires pour calculer un indice de Laspeyres : 1) le stock de biens immobiliers par type pendant la période de base et 2) le prix des biens par type pendant la période courante par rapport à leur prix pendant la période de base. Le mieux serait de

recenser les biens immobiliers afin d'établir le stock et le prix de chaque type de biens pendant la période de base. Chaque bien de type i pendant la période de base doit être un bien courant et significatif pour l'économie en question (par exemple, un appartement de deux chambres à coucher ou un rez-de-chaussée commercial de 80 à 100 mètres carrés au centre-ville). L'indice lui-même est un scalaire qui peut être comparé entre les économies, indépendamment des types de biens immobiliers caractéristiques de chaque économie.

9.24 Les indices de Laspeyres conviennent parfaitement pour établir des indicateurs de prix généraux, tels que les indices nationaux des prix du logement ou les estimations des loyers fictifs pour les logements occupés par leurs propriétaires dans la comptabilité nationale⁹. Ils peuvent aussi être utilisés pour mesurer des prix précis, comme ceux du logement dans la capitale du pays. Ils peuvent poser des problèmes dans la mesure où ils ne reflètent pas la composition des transactions au moment considéré, ils risquent de ne recueillir aucune information sur les secteurs où un bien de référence ne peut être défini et ils ne rendent pas bien compte des secteurs en développement rapide.

Indices de prix établis par voie de régression hédonique ou ajustée en fonction de la qualité

9.25 Les régressions hédoniques permettent de calculer les séries de prix pour un bien de référence en utilisant des régressions économétriques afin de supprimer l'influence de facteurs de qualité spécifiques sur les prix de vente effectifs. Ces facteurs sont le plus souvent l'âge du bien, sa superficie, le nombre de pièces, la localisation et les commodités comme l'eau courante ou les sanitaires. Les facteurs pertinents varient selon le pays. La régression hédonique est une méthode plus perfectionnée de calcul des indices de prix immobiliers. Cependant, elle nécessite des données détaillées sur les caractéristiques de chaque bien et son application peut être une gageure.

9.26 Étant donné qu'il est difficile de définir les caractéristiques des biens immobiliers, et en particulier l'effet de l'âge des bâtiments sur les prix, des régressions hédoniques — mises à jour assez fréquemment — sont souvent utilisées pour estimer l'évolution des prix immobiliers. Griliches a été le

premier à établir des modèles hédoniques dans les années 60^{10, 11}. Ces indices présentent comme avantages, d'une part, d'utiliser des données provenant de la quasi-totalité des transactions sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un recensement sur une période de base et, d'autre part, d'obtenir une variance (représentation des écarts à la moyenne) non expliquée par le modèle économétrique, ce qui donne une idée de la dispersion des prix et des variations de période à période après neutralisation de l'importance relative des caractéristiques des biens¹².

Indices de prix ajustés en fonction de la liquidité

9.27 Les indices de prix ajustés en fonction de la liquidité isolent l'effet des variations du volume des transactions sur les prix. La liquidité du marché a trait à la vitesse à laquelle les transactions immobilières ont lieu, celle-ci reflétant la vigueur de la demande de biens immobiliers par rapport à l'offre. Il existe souvent une corrélation positive entre les prix et la liquidité : ils augmentent en cas de forte activité sur le marché et diminuent en phase de ralentissement. En tenant compte des informations sur le volume des transactions pendant une période donnée, il est possible d'estimer l'effet des variations du volume des transactions sur les prix et donc de mesurer l'évolution sous-jacente des prix comme si ce volume ne variait pas.

Indices de prix des biens immobiliers à usage commercial

9.28 Les principes énoncés ci-dessus s'appliquent à l'immobilier résidentiel et à l'immobilier commercial, mais certaines caractéristiques propres à l'immobilier commercial peuvent compliquer ou faciliter la tâche du statisticien qui établit un indice des prix.

9.29 L'un des facteurs qui compliquent cette tâche est la grande diversité des catégories de biens immobiliers à usage commercial, qui peuvent être très spécialisées en raison de l'activité précise de leur occupant. Du

⁹Voir *SCN 1993*, paragraphes 6.29 et 6.89.

¹⁰Voir Griliches (1964).

¹¹Un exemple est donné dans Case and Szymanoski (1995).

¹²Des estimations hédoniques peuvent être utilisées dans les indices de Laspeyres. Par exemple, le U.S. Bureau of the Census a employé cette technique pour les maisons individuelles jusqu'en 1996, fixant ainsi les caractéristiques des maisons sur la période couverte par l'indice. Ensuite, il a établi des indices tenant compte des changements dans les caractéristiques des maisons dus à l'évolution des préférences.

fait de cette spécialisation, le prix du bien peut être étroitement lié au succès de l'entreprise de l'occupant ou à la nécessité pour un acquéreur potentiel d'engager des investissements substantiels dans un bien pour l'adapter à ses besoins. En outre, le nombre de transactions peut être beaucoup moins élevé que dans le cas des biens à usage résidentiel; en conséquence, la composition et la valeur des transactions peuvent être très instables d'une période à l'autre. Un autre facteur qui complique la tâche des statisticiens est que les systèmes d'information statistique ne tiennent souvent pas bien compte du nombre relativement faible de transactions commerciales — qui peuvent s'effectuer entre particuliers — ni de l'évolution du type des nouvelles constructions. En outre, il semble que les indices de prix des biens immobiliers à usage commercial soient généralement axés sur des endroits, comme les grandes villes, où il existe des concentrations spécifiques de biens de ce type.

9.30 L'établissement d'un indice de prix des biens immobiliers à usage commercial est facilité par le fait qu'un bien de ce type peut être défini comme un bien comprenant des pieds ou mètres carrés de surface commerciale pour lesquels un loyer ou une valeur d'usage peut être estimé. Le stock, les nouvelles constructions, les loyers et les taux de vacance et d'occupation peuvent tous être mesurés en termes de surface. Par exemple, les loyers sont souvent exprimés en termes de coût annuel par unité de surface (le plus souvent au mètre carré). Ces indicateurs peuvent aussi être utilisés à des fins de comparaisons internationales des loyers. Il est à noter que les agents et les prêteurs spécialisés dans l'immobilier commercial recueillent souvent des informations courantes et détaillées sur les prix, le volume des transactions, ainsi que l'offre et la demande, qui peuvent être utiles pour établir des indices de prix des biens immobiliers à usage commercial. Dans certains pays, ces agents et prêteurs établissent déjà de tels indices.

PARTIE III

Établissement et diffusion des indicateurs de solidité financière

10. Questions stratégiques et organisationnelles

Introduction

10.1 En raison du large éventail de sources de données utilisées, l'établissement de tous les ISF décrits dans le présent *Guide* constitue une tâche complexe. Par ailleurs, il s'agit d'un nouveau défi pour de nombreux pays. Les chapitres 10 et 11 donnent des indications générales pour l'établissement des ISF. Le chapitre 10 porte sur les questions stratégiques et organisationnelles, et le chapitre 11 traite des questions pratiques relatives à l'établissement des données. Les pays qui établissent et diffusent déjà des ISF ne trouveront sans doute qu'un intérêt limité au présent chapitre.

Questions stratégiques

10.2 Voici quelques-unes des questions stratégiques qui se posent lorsqu'un pays envisage d'établir des ISF.

Quel(s) organisme(s) faut-il charger de l'établissement et de la diffusion des ISF?

10.3 Étant donné la diversité des sources de données qu'il faudra peut-être mobiliser, il est très improbable qu'elles se trouvent toutes sous la tutelle d'un seul organisme : l'établissement des ISF sera donc partagé entre plusieurs organismes. Néanmoins, en raison de l'importance intrinsèque de ces statistiques, et pour assurer une définition claire des responsabilités, le *Guide* recommande qu'un organisme soit responsable au premier chef du calcul et de la diffusion des ISF¹ — le chef de file — sans toutefois préciser de quel organisme il devrait s'agir. Les autorités nationales pourraient attribuer cette responsabilité par une loi statistique ou d'autres dispositions légales, des protocoles interorganismes, des décrets, etc.

¹Cette recommandation ne concerne pas l'analyse ni l'interprétation des ISF, qui constituent une question distincte.

Une cellule spécifique devrait-elle être chargée des ISF? Dans quel ministère devrait-elle se trouver?

10.4 Une fois déterminé l'organisme chef de file, il s'agira de décider si une cellule au sein de cet organisme doit s'occuper spécifiquement des ISF ou si une cellule existante devrait ajouter cette tâche à ses activités préexistantes.

10.5 Le *Guide* voit des avantages dans la mise en place d'une cellule distincte pour les raisons suivantes :

- la grande diversité des données à traiter;
- la nécessité de développer des connaissances approfondies en matière d'ISF;
- le rythme des périodes de pointe : s'il y a concomitance des périodes de pointe — les décisions relatives au moment de la diffusion des données qui sont citées plus bas sont importantes à cet égard — il ne sera peut-être pas possible d'ajouter des travaux relatifs aux ISF à la charge de travail d'une cellule existante.

10.6 Si les contraintes de ressources exigent que les travaux relatifs aux ISF soient confiés à une structure existante, les points ci-dessus pourraient être examinés lors du processus d'intégration.

10.7 S'il est décidé de mettre en place une cellule distincte, dans quel organisme devrait-elle se trouver? Étant donné le rôle central des données des ICD dans les ISF, l'implantation des travaux statistiques sur ces institutions devrait constituer un critère majeur de décision.

Quelle est la méthode de diffusion des données appropriée?

10.8 Les décisions concernant la diffusion des données ont des implications importantes pour plusieurs questions relatives à l'établissement des données mentionnées ci-dessus, parce que les délais de publi-

cation déterminent l'organisation des travaux, qui à leur tour influent sur l'affectation des ressources. La périodicité est une décision importante tout comme le sont la gamme des données à diffuser, le délai et le format.

10.9 En raison de la nature des ISF et de leur importance pour la prise de décisions, les pays pourraient envisager de diffuser au moins un ensemble de données sur les ISF centraux chaque trimestre. La diffusion mensuelle de certaines données fondamentales sur les marchés financiers pourrait être envisagée. Le chapitre 12 décrit plus en détail un cadre de référence pour la diffusion des ISF et sa périodicité. Étant donné la diversité des données nécessaires pour établir les indicateurs, un délai d'un trimestre après la date de référence est satisfaisant.

10.10 En ce qui concerne le format, le *Guide* encourage la diffusion des données sur un site Internet unique et centralisé assurant diffusion simultanée pour tous les utilisateurs, accessibilité générale et transparence². Néanmoins, il convient de réfléchir sérieusement à la communication d'informations supplémentaires lorsque les ISF sont diffusées, étant donné la diversité des données primaires utilisées pour les établir et la complexité des informations qu'elles contiennent. Des commentaires sur les principales tendances des séries d'ISF pourraient faciliter leur interprétation, et des métadonnées détaillées aideraient à comprendre les données. Par ailleurs, certains pays produisent régulièrement des publications qui incluent des articles et des données sur la stabilité financière permettant de placer les ISF diffusés dans leur contexte ou d'examiner en détail des questions méthodologiques. Ces publications peuvent aussi servir à diffuser les ISF, ainsi que des informations complémentaires.

10.11 Les directives générales sur les pratiques de diffusion énoncées dans la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le système général de diffusion des données (SGDD) du FMI mettent l'accent sur l'intégrité et la nécessité d'éviter toute interférence non statistique avec les données.

²Lorsque le Conseil d'administration du FMI a débattu des ISF en juin 2003, la plupart des administrateurs ont appuyé, comme objectif à moyen terme, l'idée d'un portail implanté dans le site du FMI qui fournirait un point d'accès unique aux ISF diffusés par les pays membres de l'institution.

Quelles données primaires sont disponibles?

10.12 Pour mettre en place un système permettant d'établir des ISF, les données primaires disponibles doivent tout d'abord être inventoriées. La comparaison de cet inventaire avec la liste des informations nécessaires pour établir les ISF guidera les décisions sur 1) les besoins en ressources, 2) la répartition du travail entre les organismes et 3) la définition des programmes de travail. La production d'une liste détaillée des données existantes impliquera une coordination étroite entre les organismes qui pourraient être chargés d'établir les indicateurs. De manière plus générale, il est essentiel de rassembler suffisamment d'informations sur les sources et les méthodes pour les utiliser en cas de problèmes, assurer la continuité du processus en cas de départ ou d'absence du personnel concerné, et faciliter l'établissement des métadonnées.

10.13 Une question connexe est la couverture des entités qui sont incluses dans la définition du secteur (ou sous-secteur). Dans de nombreux cas, un échantillon des entités du secteur est étudié et les données fournies sont «extrapolées» pour estimer les données de l'ensemble du secteur. La couverture de l'enquête est généralement plus vaste pour les plus grosses entités du secteur. Cependant, en particulier dans le cas du secteur des ICD, s'il importe de détecter les facteurs de vulnérabilité dans les institutions ayant une position systémique prééminente, l'expérience montre que les faiblesses des petites institutions peuvent aussi exercer un effet disproportionné sur la santé et la solidité du système financier. Il est évident que plus la couverture des institutions est large, plus les travaux nécessitent de ressources.

Existe-t-il des ressources adéquates pour établir les données nécessaires?

10.14 Les autorités nationales sont chargées de l'affectation des ressources aux fins de l'établissement des ISF. Elles sont encouragées à allouer au moins des ressources adéquates pour exécuter les tâches principales relatives aux ISF centraux : identification, évaluation et collecte des données primaires, et établissement des ISF centraux. Par ailleurs, les autorités devraient chercher à mettre en place et à conserver un contingent de personnes qualifiées qui connaissent bien les concepts de statistiques et de solidité financière, ainsi que les méthodes d'établissement des données. Il faudra peut-être réexaminer l'affectation des ressources entre les organismes, selon la fonction de l'organisme

chef de file en ce qui concerne la collecte et le calcul des ISF et des données connexes. Il faudra peut-être aussi prendre en compte les coûts du matériel et des logiciels informatiques.

10.15 Pour déterminer l'affectation des ressources, il faudra tenir compte des améliorations à apporter aux données. Il conviendra peut-être de décider d'adapter les formulaires de déclaration et questionnaires existants et/ou d'établir de nouvelles enquêtes. Lors de l'établissement des priorités, les coûts et les avantages offerts par les sources de données existantes et nouvelles devront être comparés. Comme indiqué dans la section qui suit, après l'achèvement des travaux initiaux et la diffusion des données, un programme de travail plus détaillé pourra être établi en consultation avec les autres organismes impliqués.

Comment les organismes doivent-ils coordonner leur action?

10.16 Quelles que soient les méthodes de collecte et d'établissement des statistiques, le processus exigera de vastes ressources, notamment dans la phase initiale de mise en place des sources et des méthodes d'établissement d'une base d'ISF, et il sera essentiel que les organismes impliqués coopèrent et coordonnent leur action. Le fait d'assurer une bonne coopération entre les organismes constituera probablement un élément fondamental de la gestion dans la durée — pour ce qui est de l'établissement des ISF, il s'agira sans doute souvent d'une coopération entre autorités de contrôle et statisticiens économiques. De ce fait, il est important d'établir les «grands principes» de coopération au niveau de la direction des organismes. Selon les bonnes pratiques en usage, les modalités de la coopération entre les organismes doivent être arrêtées par écrit dès le départ et des procédures doivent être mises en place pour assurer une coopération permanente. Les questions à inclure dans un accord écrit pourraient être similaires à celles figurant sous le titre «Coordination entre organismes» de la section qui suit. Cependant, un tel accord doit, au minimum, préciser quand et comment les données seront communiquées, et définir la politique de révision des données. En outre, étant donné les relations entre les ISF et les autres ensembles de données, il faudra mettre en place des procédures pour s'assurer que l'élaboration des ISF est conforme aux priorités établies en matière d'élaboration des statistiques connexes.

10.17 Étant donné la présence croissante d'ICD sous contrôle étranger dans les pays émergents et la nécessité

de communiquer des données aux autorités du pays d'origine et du pays d'accueil, la coopération internationale entre statisticiens pourrait aider à réduire le coût de l'établissement des données nécessaires pour ces institutions, tout en encourageant l'échange de connaissances et de compétences entre les statisticiens de différents pays.

Quelles mesures de contrôle de la qualité peuvent être prises?

10.18 La qualité des statistiques est un concept pluri-dimensionnel qui englobe la collecte, le traitement et la diffusion d'informations statistiques, et non simplement l'exactitude des chiffres. Au niveau stratégique, il est important que :

- *Le principe de l'objectivité dans la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques soit strictement respecté.* Les statistiques doivent être collectées et établies de manière impartiale, les choix des sources et des techniques statistiques (par exemple, le choix d'une enquête parmi d'autres ou entre les enquêtes et les registres administratifs) étant basés uniquement sur des considérations d'ordre statistique. Le choix des méthodes doit être justifié et les informations sur les choix effectués doivent être facilement accessibles.
- *Les données soient révisées selon un calendrier régulier, bien conçu et transparent.* Les révisions doivent être analysées par l'organisme qui établit les données pour que la fiabilité des données préliminaires puisse être évaluée. L'organisme producteur doit vérifier régulièrement la cohérence des données au sein de leur système et avec d'autres systèmes de données.

10.19 Le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) établi par le FMI offre un dispositif à la fois exhaustif et souple pour évaluer la qualité des données³. Fondé sur les *Principes fondamentaux de la statistique officielle*⁴ des Nations Unies, ce cadre est le produit d'une consultation intensive avec les autorités statistiques nationales et internationales, ainsi que les utilisateurs des données à l'intérieur et à l'extérieur du FMI. Le CEQD englobe tous les aspects de l'infrastructure statistique au sein de laquelle les données sont collectées, traitées et diffusées.

³Voir Carson (2001) et FMI (2003c).

⁴Disponible sur Internet à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/FP-French.htm>.

Quelques-uns des principaux aspects du CEQD sont présentés dans ce chapitre⁵.

Les fondements juridiques de la collecte des données sont-ils adéquats?

10.20 Pour la plupart des séries d'ISF, les fondements juridiques de la collecte de données sont peut-être déjà en place, mais si de nouvelles données sont nécessaires, il faut en priorité évaluer le cadre juridique existant pour leur collecte. L'existence de fondements juridiques adéquats offre à l'organisme statistique l'appui nécessaire pour encourager le secteur privé à communiquer les données requises, mais il pourrait s'agir d'un processus long et compliqué qui sera sans doute rarement engagé. Cette question est à examiner dans le cadre d'un effort plus vaste visant à appuyer la collecte de données par des moyens juridiques.

10.21 Les fondements juridiques de la collecte de statistiques varient d'un pays à l'autre, en fonction du dispositif institutionnel et des antécédents en matière de collecte des statistiques⁶. Il peut s'agir d'une loi (adoptée par le parlement) ou d'autres actes juridiques (au niveau de la banque centrale ou du gouvernement).

10.22 Parmi les aspects des fondements juridiques de la collecte des statistiques figurent :

- **Champ d'application.** Le type d'entités auxquelles l'organisme statistique peut demander des données doit être clairement spécifié (par exemple, les entités du secteur des entreprises privées) et la logique du ciblage de ces entités doit être expliquée (par exemple, pour surveiller l'activité économique et les transactions financières).
- **Flexibilité.** L'autorité juridique doit délimiter clairement les responsabilités des organismes statistiques, sans être restrictive au point que ces organismes ne disposent pas de la liberté nécessaire pour s'adapter à de nouvelles situations.
- **Conformité.** L'organisme statistique doit disposer de l'autorité nécessaire pour infliger des pénalités aux entités qui ne communiquent pas leurs données.
- **Confidentialité.** Il doit être interdit d'utiliser les informations d'entités individuelles à des fins autres

⁵Le CEQD établi pour évaluer la qualité des statistiques monétaires et financières est disponible à l'adresse http://dsbb.imf.org/vgn/images/pdfs/dqrs_MonetaryAcc.pdf (FMI, 2003a) et est utile pour promouvoir la qualité des ISF.

⁶Voir aussi Khawaja and Morrison (2002).

que l'établissement de statistiques⁷ et la fonction d'établissement de statistiques doit donc être indépendante des autres activités de l'administration publique (par exemple, la fiscalité).

- **Intégrité.** Il doit être interdit aux autres organismes publics d'exercer une influence excessive sur le contenu des publications statistiques.
- **Confiance.** Des pénalités adéquates doivent être prévues à l'encontre d'organismes statistiques et, en particulier, de ses employés s'ils ne respectent pas la confidentialité des données, conformément à la loi.

10.23 D'autres éléments importants de la législation statistique ont trait à la publication d'informations sur les entités individuelles uniquement sous forme agrégée et à la mise en place d'un comité de surveillance, composé d'experts indépendants, qui garantira le professionnalisme et l'objectivité des organismes statistiques.

Questions organisationnelles

10.24 Une fois décidée l'orientation stratégique des travaux sur les ISF, plusieurs questions se posent en ce qui concerne l'exécution de ces travaux. Les plus importantes sont la coordination avec les autres organismes, la mise au point d'un calendrier de travail et la consultation avec les fournisseurs et les utilisateurs de données.

Coordination entre les organismes

10.25 Les données utilisées pour l'établissement des ISF étant probablement fournies par différents organismes, plusieurs problèmes d'organisation se posent. Premièrement, il est nécessaire de mettre en place des procédures pour que les concepts utilisés et les données établies par les différents organismes soient cohérents, ou du moins qu'ils puissent être rapprochés. À cette fin, l'organisme chef de file devra se familiariser avec les pratiques et normes internationales pour l'établissement des ISF et, en quelque sorte, servir de gardien de ces pratiques et normes dans le pays.

10.26 Deuxièmement, l'organisme chef de file doit recenser les principaux points de convergence et de divergence dans les données primaires et doit être conscient de toute incohérence avec les concepts fondamentaux énoncés dans le *Guide*. Les définitions des secteurs et

⁷Il est admis que la publication d'informations sur les entités individuelles sous forme agrégée ne résout pas toujours le problème de la confidentialité si une ou deux grandes entités dominent le secteur.

des instruments doivent être évaluées, de même que les règles de comptabilité et d'évaluation. La couverture des déclarants doit être comparée pour les données tirées de sources différentes et utilisées pour calculer les ISF d'un même secteur. Il faut aussi établir des politiques de révision des données primaires, et en assurer le suivi. En particulier, la révision des données déclarées à des fins de contrôle prudentiel est quelquefois limitée par la loi, alors que les données collectées pour les statistiques monétaires et les statistiques de comptabilité nationale sont souvent révisées de manière permanente. Ces différences dans les politiques de révision peuvent influencer sur la comparabilité des données primaires.

10.27 Troisièmement, l'organisme chef de file doit maintenir des contacts étroits avec les organismes qui fournissent les données pour que les deux parties comprennent leurs besoins et problèmes mutuels. Il convient de définir la périodicité, le contenu et le format des données communiquées par les organismes. Tout changement dans la couverture, la définition ou la classification doit être identifié avant la communication des données, afin qu'il n'y ait pas de surprise pendant l'établissement des données. Les ruptures de séries de données doivent être clairement signalées et documentées. Les organismes qui fournissent ou produisent des données doivent aussi donner des informations sur les lacunes de celles-ci.

10.28 La plupart des données sont collectées auprès des différentes institutions selon le principe de stricte confidentialité et, conformément à la règle habituelle interdisant de diffuser les données des entités individuelles ne peuvent être diffusées, sont publiées sous forme agrégée. Ces considérations de confidentialité pourraient limiter l'accès de l'organisme principal aux données individuelles, de sorte qu'il devrait recourir aux données agrégées pour calculer les ISF. Dans ce cas, et étant donné le rôle qu'il joue pour assurer l'exactitude et la fiabilité des ISF publiés, l'organisme principal doit collaborer étroitement avec l'organisme qui fournit ces données pour s'assurer que les données agrégées sont établies conformément aux principes arrêtés. L'organisme principal doit surveiller de près les données communiquées et doit avoir le droit d'exiger des fournisseurs de données des explications sur celles-ci. Il serait préférable d'inclure les procédures à suivre dans les modalités écrites régissant la coopération entre les organismes.

10.29 Au-delà des procédures «officielles», il est important de faciliter des contacts formels et informels entre les services des différents organismes afin de

s'attaquer promptement à tout problème qui surgirait et d'éviter des chevauchements dans les données couvertes par les différentes institutions. Pour encourager la coopération, développer les contacts et résoudre les problèmes, des réunions de travail pourraient être organisées régulièrement entre les services des différents organismes. Le *Guide* recommande une approche de ce type. Ces réunions pourraient faciliter la résolution des problèmes et fournir l'occasion d'examiner les perspectives et les améliorations ou changements à apporter éventuellement au système de collecte des données. Ces réunions pourraient aussi permettre d'évaluer plus facilement l'effet de l'évolution de la situation économique sur l'éventail de données établies et publiées. Une telle coopération contribue à la propagation des idées, facilite les améliorations, permet aux institutions de comprendre leurs positions respectives et aide à établir d'importants contacts personnels.

Planification de la charge de travail

10.30 Après que le calendrier de diffusion des ISF est arrêté, il convient d'établir un calendrier pour les travaux d'établissement de ces données (encadré 10.1)⁸. Ce calendrier doit préciser l'ordre des tâches :

- la définition des responsabilités pour chaque tâche;
- la transmission des données et le calendrier de livraison des données, avec l'accord des organismes fournissant les données, le cas échéant;
- le délai prévu pour l'établissement et la vérification;
- le délai prévu pour le flux des données d'une étape de la production à la suivante;
- le calendrier de diffusion arrêté.

10.31 La mise au point du calendrier des travaux d'établissement des données doit prendre un certain temps. Si le calendrier initial s'avère trop serré, il sera peut-être nécessaire de différer la diffusion des données. Lorsque les statisticiens établissent pour la première fois les ISF, le risque de faire face à des problèmes imprévus est considérable. Dans un premier temps, les pays pourraient donc prévoir une plus longue période avant la diffusion des données, avec une plus large marge de report, puis améliorer le délai de production des données à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience. En fait, il est recommandé de prévoir une période d'essai pour tester

⁸Par ailleurs, une décision doit être prise en ce qui concerne la manière dont les données doivent être stockées et gérées afin d'assurer un accès optimal à des fins diverses. L'encadré 10.1 présente quelques idées à ce sujet.

Encadré 10.1. Gestion des systèmes d'établissement des données¹

Le choix d'un système informatique est important pour l'établissement des ISF. S'il est admis que les systèmes de traitement des données sont développés en fonction du contexte de chaque pays, le présent encadré donne un bref aperçu de quelques-uns des éléments à prendre en compte et présente quelques bonnes pratiques.

Le choix le plus simple pour les travaux relatifs aux ISF est le système qui est déjà standard au sein de l'organisme en question. Cette stratégie présente plusieurs avantages : le personnel connaît le système, les capacités de celui-ci sont connues et un soutien informatique est sans doute disponible en cas de problèmes techniques. En outre, le choix d'un bloc de logiciels approprié ne requiert pas trop de temps ni d'effort. Une telle stratégie devrait aussi permettre à des statisticiens, et non à des spécialistes informatiques sans compétences statistiques, de gérer le système.

Il est important de déterminer comment les travaux sur les ISF s'intègrent dans les autres tâches de l'organisme, et comment les systèmes existants d'établissement de données et de technologie de l'information seront utilisés. Par exemple, une convention d'appellation bien précise des séries de données est essentielle pour le système d'établissement des données. Si une telle convention existe déjà, les autorités pourraient décider de l'appliquer aux nouvelles séries de données relatives aux ISF, plutôt que de créer une nouvelle structure. La convention d'appellation détermine l'organisation des données et la navigation dans la base de données. En principe, toutes les conventions doivent être faciles à comprendre, et le type de données (fréquence, valeur et nom) et d'autres attributs doivent être bien connus.

Dans certains pays, le système d'établissement des données repose sur des tableurs tels que Lotus ou Excel. Les tableurs sont utiles pour des tâches à petite échelle, par exemple les travaux de développement. Cependant, lorsque l'on passe du stade de développement au stade opérationnel, il est souhaitable de passer à un système qui repose sur un logiciel de base de données et à l'utiliser pour les tâches à grande échelle que sont le stockage et le calcul des données. Il a été constaté à l'usage que, lorsqu'il s'agit de grandes quantités de chiffres, le transfert de données entre tableurs peut entraîner facilement des erreurs qui sont difficiles à dépister. En outre, il peut être difficile de garder une trace des versions successives des données.

Il existe différents types de bases de données. Les bases de données relationnelles stockent des données dans une série de tableaux liés à deux dimensions qui facilitent une analyse transversale. Les principales bases de données relationnelles sont Access, dBASE, Oracle et Sysbase. Les bases de données chronologiques traitent tous les objets (matrices ou vecteurs) comme des séries chrono-

logiques et sont particulièrement adéquates lorsque la dimension temporelle est une des principales caractéristiques des données. Les principales bases de données chronologiques sont *Aremos*, *Dbank* et *Fame*. Aucune base de donnée existante n'est optimale pour les deux types d'opération. Étant donné la nature des séries d'ISF, une combinaison de bases de données — une base de données chronologiques pour le stockage et le calcul des ISF, et une base de données relationnelle pour le calcul des séries de données sous-jacentes — pourrait être utilisée pour produire les ISF. Le système de base de données devrait permettre de recevoir et de télécharger des données sous format tableur pour faciliter les échanges de données avec les déclarants et les utilisateurs.

Voici quelques pratiques optimales de traitement des données :

- Chaque chiffre doit être entré une seule fois et doit ensuite être référencé par des liens, pour que tout changement important soit effectué en cas de révision. Ce principe est particulièrement important pour les ISF, afin que le système soit suffisamment souple pour répondre à des demandes ponctuelles de données de groupes homogènes. Une condition préalable est que les données primaires soient facilement disponibles et qu'il n'existe pas de doubles versions qui pourraient entraîner des erreurs.
- Les sources, les processus, les hypothèses et les ajustements doivent être décrits dans des textes ou des notes pour faciliter la tâche des statisticiens ultérieurs. Les données doivent figurer sous des rubriques qui décrivent la série et ses unités.
- Des formats normalisés doivent être utilisés pour toutes les composantes parties du système (par exemple, des feuilles de calcul de base pour la saisie des données, le contrôle et l'agrégation; des séries chronologiques qui apparaissent sous forme de rangées ou sous forme de colonnes, et non les deux; plusieurs années de données doivent être visibles à l'écran; des millions ou des milliards comme unité, et non les deux). Les formats doivent être conçus de manière à être compatibles avec les formats requis par l'organisme principal.
- Il faut utiliser des couches multiples de pages pour présenter séparément les étapes du processus, tout en établissant des liens vers les étapes connexes.
- Les formules doivent être vérifiées à deux reprises afin d'assurer que leur résultat est bien celui recherché et qu'elles n'ont pas été modifiées involontairement par d'autres changements.
- Les options de couleur et de police peuvent être utilisées pour séparer les entrées, les sorties et les contrôles de validation.
- Les tableurs reçus doivent être datés (par exemple, la version papier peut être datée à l'aide de la fonction «=aujourd'hui()») dans Excel. Des copies de secours des versions précédentes doivent être stockées.
- Tous les fichiers et feuilles de calcul de tableurs doivent avoir un nom significatif.
- Des copies de secours des données et des logiciels doivent être conservées dans des lieux différents, mais faciles d'accès.

¹La présente section s'inspire des travaux de Bloem, Dippelman et Mæhle (2001).

l'établissement des ISF avant de décider de diffuser les données conformément à un calendrier prédéterminé. Au minimum, il est recommandé que les procédures d'établissement des données soient testées sur deux échances afin d'identifier et de résoudre tout problème éventuel. En outre, les autorités pourraient ainsi mieux comprendre la nature de ces données avant de les publier.

Consultation avec les déclarants

10.32 Même si des fondements juridiques appuieront les efforts déployés par les statisticiens pour obtenir les informations nécessaires auprès des déclarants (par exemple, les ICD), il est essentiel de mettre en place une «culture de la déclaration». Ce ne sera ni facile ni rapide, mais il s'agit d'un aspect permanent du travail à accomplir. Pour encourager une culture de la déclaration, il faut envisager d'organiser des réunions avec les déclarants potentiels pour répondre à leurs préoccupations, d'établir des formulaires de déclaration qui s'intègrent facilement dans les systèmes existants et qui ne sont pas trop complexes, ainsi que de diffuser et de promouvoir les ISF d'une manière transparente. En fait, les déclarants doivent considérer que la communication de données leur fournit des avantages, par exemple des informations sur le secteur financier qui sont utiles pour leur propre analyse. Si les données sont collectées et établies d'une manière efficiente et si les ISF sont jugés importants, il y a plus de chances que les déclarants communiquent effectivement leurs données.

10.33 Ainsi, par exemple, lorsque de nouvelles données doivent être collectées, il est recommandé au statisticien de tester le formulaire de déclaration, en demandant à un échantillon de déclarants potentiels si les instructions sont claires et utiles avant qu'elles deviennent opérationnelles. Par ailleurs, les séminaires et ateliers qui expliquent les obligations déclaratives sont utiles à la fois pour les déclarants et l'organisme chargé d'établir les données, et ils sont encouragés. La mise à jour d'un registre électronique des points de contact dans les institutions déclarantes (y compris les numéros de téléphone de ceux qui ont contacté l'organisme) donne des informations qui peuvent aider à assurer le bon déroulement des opérations statistiques. Grâce à un registre de ce type, il est possible d'établir et de maintenir une mémoire institutionnelle au sein de l'organisme statistique.

Consultation avec les utilisateurs

10.34 Des mécanismes doivent être en place pour garantir que les ISF continuent de répondre aux besoins

des décideurs et des autres utilisateurs. Par exemple, il a été observé que l'endettement des entreprises et des ménages tend à augmenter après une libéralisation financière, ce qui justifie peut-être d'élargir le champ d'application des ISF à ces secteurs, si des données ne sont pas déjà disponibles.

10.35 Des réunions avec les décideurs et les autres utilisateurs de données doivent être organisées périodiquement pour examiner l'exhaustivité des ISF et identifier de nouveaux besoins. De nouvelles initiatives pourraient être évoquées avec les instances décisionnelles et des groupes consultatifs; ces examens justifieraient de rechercher des ressources supplémentaires. Comme pour toute nouvelle série de statistiques, il peut être utile d'établir des programmes de vulgarisation auprès des utilisateurs pour faire mieux connaître et comprendre les données, ainsi que pour identifier des questions relatives à la qualité des données et d'autres préoccupations des utilisateurs.

Amélioration des données primaires

10.36 Si, à court terme, les statisticiens peuvent recourir aux données primaires existantes pour établir les ISF, il faudra peut-être bien chercher à terme à améliorer les données existantes ou à établir de nouvelles séries de données pour les ISF. Après avoir assuré la diffusion régulière des ISF, sinon avant, il conviendra d'établir et de mettre à jour régulièrement une liste d'améliorations prioritaires et un calendrier d'action à moyen terme. Cette liste et ce calendrier doivent être définis à partir de consultations avec les utilisateurs des données et les autres organismes statistiques, pour que l'organisme principal obtienne un appui au processus d'établissement des données. Dans certains cas, il sera peut-être possible d'insérer les travaux de développement des ISF dans des projets existants afin d'économiser des ressources.

Contrôle de la qualité

10.37 Comme indiqué ci-dessus, la qualité des données est un concept pluridimensionnel, et bien des mesures nécessaires pour assurer la bonne qualité des données sont inhérentes à l'analyse ci-dessus. Néanmoins, il est important de reconnaître que les ISF seront plus fiables si les responsables de la collecte des données primaires et de leur traitement ont mis en place des stratégies et des procédures qui leur permettent de surveiller et d'améliorer la qualité de la collecte et de l'établissement des statistiques, ainsi que d'opérer des arbitrages entre le délai d'obtention et la qualité de celles-ci.

11. Établissement des ISF : questions pratiques

Introduction

11.1 Le chapitre précédent traitait de questions stratégiques et organisationnelles liées à l'établissement et à la diffusion des ISF. Le présent chapitre est axé sur des considérations pratiques.

11.2 Il convient de signaler tout d'abord que les connaissances pratiques en matière d'établissement des ISF sont encore relativement limitées et sont appelées à croître à mesure que les travaux dans ce domaine se développeront. Ce chapitre porte donc essentiellement sur les sources de données qui peuvent être utilisées pour calculer les ISF et sur les autres séries de données requises pour satisfaire aux exigences du *Guide*. L'accent est mis sur les ISF établis sur la base des états financiers. Les chapitres 8 et 9 traitent des sources de données pour les ISF relatifs aux marchés financiers et aux marchés immobiliers, respectivement.

11.3 Dans le cas des ICD, les sources de données existantes satisfont probablement à un grand nombre des exigences relatives à l'établissement des ISF. C'est peut-être particulièrement vrai pour les données consolidées de groupe sous contrôle national, qui proviennent des autorités de contrôle (voir paragraphe 11.8). Avant d'envisager de collecter de nouvelles séries de données, il convient donc de déterminer dans quelle mesure les sources de données existantes, adaptées si besoin est, satisfont aux exigences du *Guide*. Pour décider s'il y a lieu de recueillir de nouvelles données et, par conséquent, d'accroître les coûts, les autorités doivent évaluer l'impact que les nouvelles séries de données sont susceptibles d'avoir sur l'établissement des ISF. Par exemple, il n'est guère possible de justifier la collecte de nouvelles données si leur impact sur un ISF est négligeable.

Sources de données

Institutions collectrices de dépôts

11.4 Il existe généralement trois grandes sources d'information pour l'établissement des ISF des ICD :

1) les données de la comptabilité commerciale, 2) les données de la comptabilité nationale, statistiques monétaires incluses (voir encadré 11.1) et 3) les données liées au contrôle bancaire¹.

11.5 Entre les données de la comptabilité nationale et celles de la comptabilité commerciale, il y a des écarts importants qui s'expliquent par le fait que ces données sont établies pour des motifs différents. Pour ce qui est de la couverture, dans la comptabilité commerciale, les états des ICD consolident les activités des filiales et de la maison mère afin d'évaluer le résultat de l'ensemble du groupe. En revanche, les données de la comptabilité nationale n'incluent que les flux et les positions des ICD établies dans l'économie nationale, l'accent étant mis sur l'évolution macroéconomique de l'économie nationale. C'est pourquoi, alors que les données de la comptabilité commerciale et celles liées au contrôle bancaire éliminent les transactions au sein d'un groupe, les données de la comptabilité nationale se fondent sur celles déclarées pour chaque institution au sein d'un groupe, sans compensation des transactions et positions entre les membres du groupe. Les sources de données diffèrent aussi à un autre titre : les données de la comptabilité nationale sont recueillies en partant du principe qu'elles seront agrégées pour établir des données concernant l'ensemble du secteur², alors que les données de la comptabilité commerciale et celles liées au contrôle bancaire ont pour objet de retracer l'activité de chaque unité.

¹Dans beaucoup de pays, les registres de crédit constituent une mine de renseignements sur les prêts et autres formes de crédit consentis par les ICD. Pour la répartition géographique des prêts, les données publiées par la BRI sur les expositions de groupe peuvent être utilisées. Des informations sur la couverture de ces données figurent dans BRI (2003b). En outre, il existe des sources de données privées qui donnent des renseignements provenant d'états financiers publiés (voir Bhattacharya, 2003).

²Il se peut que certaines institutions ne communiquent pas de données pour chaque période aux fins de la comptabilité nationale. Par exemple, les plus petites institutions communiquent parfois leurs données moins fréquemment que les autres. Pour les périodes où certaines institutions ne soumettent pas leurs données, les données agrégées qui sont communiquées sont généralement «extrapolées» pour tenir compte des entités qui n'ont rien déclaré.

Encadré 11.1. Relations entre les statistiques monétaires et financières et les ISF

Les données du bilan qui sont communiquées aux banques centrales par les sociétés financières en vue de l'établissement des agrégats monétaires et des statistiques financières peuvent constituer une source d'information pour l'établissement de données consolidées sur les ICD résidentes. En 2000, le FMI a publié le *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*¹. Le *MSMF* est harmonisé avec le *SCN 1993* et traite de besoins analytiques particuliers concernant le rôle des statistiques monétaires dans la formulation et le suivi de la politique monétaire. Cet encadré explique comment les données recueillies à l'aide de la méthode du *MSMF* peuvent être utilisées afin d'établir les indicateurs convenus pour les ICD.

Le *MSMF* encourage la collecte de données du bilan auprès des sociétés financières résidentes (y compris les succursales de banques étrangères). Sous réserve de certains ajustements (voir ci-dessous), les postes du bilan mentionnés dans le *MSMF*² peuvent être agrégés pour établir les séries de données suivantes sur les entités résidentes consolidées³ :

- Dépôts de la clientèle
- Prêts non interbancaires
- Répartition sectorielle des prêts
- Total des prêts
- Capital social et réserves
- Actifs
- Positions brutes d'actif et de passif sur dérivés financiers
- Total des passifs
- Actions et autres participations

Bien que les statistiques monétaires soient une source fiable, il faudra peut-être les ajuster pour rendre conformes aux principes du *Guide* les séries sur les prêts, les fonds propres, les dérivés financiers, ainsi que les actifs et les passifs⁴. En outre, contrairement aux données monétaires, les données du bilan présentées dans le *Guide* sont explicitement liées à un compte de résultat pour les sociétés financières.

Sur la base des séries présentées aux tableaux 11.1 à 11.3, les ajustements ci-dessous seront peut-être nécessaires :

- Les participations au capital des filiales et des sociétés apparentées sont évaluées sur la base de la part proportionnelle de l'investisseur dans le capital social et les réserves de ces entités et non sur la base de la valeur marchande de la participation détenue. Il est tenu compte de tout écart de valeur dans les actifs, ainsi que dans le capital social et les réserves. Les données du tableau 11.1 pourraient être utilisées.

¹Voir FMI (2000a).

²Voir le tableau 7.1 aux pages 72 à 78 du *MSMF*.

³Les indicateurs structurels suivants peuvent aussi être établis : total des actifs du système financier et des sous-groupes de sociétés financières, et créances des sociétés financières sur les résidents en pourcentage du total des actifs.

⁴Comme indiqué dans ce chapitre, pour déterminer s'il y a lieu de recueillir de nouvelles données et, par conséquent, d'engager des ressources supplémentaires, les autorités doivent évaluer l'impact probable des séries de données additionnelles sur l'établissement des ISF.

- Pour éviter le double comptage du capital social et des réserves des ICD au niveau du secteur, il faut exclure les prises de participation entre ICD déclarantes et effectuer des ajustements de contrepartie au capital social et aux réserves. Les ajustements pourraient être opérés sur la base des données recueillies au poste 1 (et peut-être 2) du tableau 11.2 afin d'éliminer des actifs ainsi que du capital social et des réserves 1) la valeur marchande des actions et autres participations dans les autres ICD résidentes et 2) les participations au capital de filiales et de sociétés apparentées.
- Les autres créances et engagements bilatéraux entre ICD résidentes appartenant au même groupe doivent être éliminés sur la base des données présentées au tableau 11.3. Donc, les prêts et les positions en dérivés financiers entre ICD résidentes d'un même groupe doivent être exclus des données agrégées du bilan utilisées pour établir les séries de données susmentionnées.
- Dans le *Guide*, à la différence du *MSMF*, les données sur les prêts (et autres actifs) doivent exclure les intérêts courus sur prêts improductifs (autres actifs).
- Dans le *Guide*, à la différence du *MSMF*, la valeur du total des actifs exclut les provisions spécifiques⁵. C'est pourquoi il faut ajuster le total des actifs dans le bilan agrégé en excluant les provisions spécifiques et ajuster en conséquence le capital social et les réserves (ainsi que le capital social et les réserves au sens strict). De plus, dans le *Guide*, à l'opposé du *MSMF*, la valeur du total des actifs et du capital social et des réserves exclut l'écart d'acquisition.
- En outre, alors que les provisions générales sont classées parmi les «autres montants à recevoir/à payer» dans le *MSMF*⁶, elles font partie du capital social et des réserves dans le *Guide*.
- Alors que le *Guide* inclut les gains et pertes non réalisés sur des actifs et des passifs financiers dans les bénéfices non distribués⁷, le *MSMF* les inclut dans le compte de réévaluation. Par conséquent, si le capital social et les réserves au sens strict sont établis à l'aide de données agrégées du bilan, il faut réaffecter les gains et les pertes non réalisés sur instruments financiers aux bénéfices non distribués.

Par ailleurs, bien que le *MSMF* recommande de collecter des données du bilan auprès de toutes les sociétés financières résidentes, comme indiqué au chapitre 2, la couverture des «autres ICD» dans le *MSMF* n'est peut-être pas identique à celle du secteur des ICD dans le *Guide* (voir paragraphe 2.4, note 3).

D'autres données, comme celles de la BRI sur la répartition géographique des prêts bancaires, pourraient être recueillies auprès des mêmes déclarants que pour les statistiques monétaires et financières, ce qui faciliterait la combinaison des sources de données pour établir les ISF convenus. Par exemple, il est possible d'établir le ratio répartition géographique des prêts/total des prêts en utilisant les données susmentionnées de la BRI comme numérateur et les données sur le total des prêts provenant des statistiques monétaires comme dénominateur.

⁵La valeur des prêts après déduction des provisions spécifiques est une série utilisée pour calculer un indicateur convenu.

⁶Voir paragraphe 179 du *MSMF*.

⁷En d'autres termes, dans le *Guide*, les gains et pertes non réalisés sur des actifs/passifs financiers passent par le compte de résultat.

11.6 En résumé, les données de la comptabilité nationale se prêtent mieux à la surveillance de l'évolution de l'économie nationale sur une base agrégée³, tandis que les données de la comptabilité commerciale et celles liées au contrôle bancaire conviennent davantage à la surveillance de l'évolution des groupes d'ICD sur une base consolidée de groupe.

Données de la comptabilité nationale et données liées au contrôle bancaire

11.7 Les données du bilan et du compte de résultat sont généralement recueillies par les organes de contrôle : il s'agit d'une composante essentielle de leur fonction de contrôle. Comme la collecte de ces données est habituellement imposée par voie réglementaire, elles sont peut-être plus fiables que celles recueillies à des fins statistiques dans des pays où l'appareil statistique est de faible qualité. Toutefois, bien que certaines règles de contrôle soient reconnues à l'échelle internationale, leurs modalités d'application varient d'un pays à l'autre. En outre, les normes comptables que les organes de contrôle utilisent pour mesurer de manière adéquate et fiable les postes des comptes de résultat et des bilans, ainsi que les fonds propres, varient actuellement d'un pays à l'autre, bien que le Conseil international de normalisation comptable cherche à élaborer des normes internationales communes.

11.8 Dans certains pays, les données sont parfois recueillies à des fins de contrôle à l'aide de formulaires normalisés, accompagnés d'instructions claires et précises sur la façon dont ils doivent être remplis et la date à laquelle ils doivent être transmis. Dans d'autres pays, les données de la comptabilité nationale et celles liées au contrôle bancaire sont collectées ensemble sur des déclarations organisées et structurées dans un cadre unique et, s'il y a lieu, des séries supplémentaires sont recueillies aux fins de la comptabilité nationale ou du contrôle. Ces méthodes de déclaration pourraient permettre de recueillir des données susceptibles d'être agrégées aux fins de l'établissement des ISF. Par ailleurs, dans certains pays, les autorités de contrôle recueillent des données qui sont distinctes de celles de la comptabilité nationale et qui sont adaptées aux différents établissements, du point de vue du contenu et de la date de référence des déclarations. Dans ces cas, le *Guide* recommande d'harmoniser autant que possible les méthodes d'établissement des ISF.

³Comme indiqué au chapitre 5, le *MSMF* (FMI, 2000a) élimine les positions entre institutions dans la situation des institutions de dépôts.

11.9 Le tableau 11.9 à la fin de ce chapitre rapproche les postes des comptes de résultat et des bilans du tableau 4.1 et les normes comptables internationales correspondantes afin d'illustrer comment les données de la comptabilité commerciale peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences du *Guide*. Toutefois, ce tableau doit être considéré comme un modèle général et le lecteur est invité à consulter l'appendice IV pour de plus amples informations. Les séries de données qui ne sont peut-être pas disponibles dans les données liées au contrôle bancaire ou à la comptabilité commerciale, mais qui pourraient être nécessaires pour établir les ISF, sont reprises ci-dessous.

Données de la comptabilité nationale

11.10 La banque centrale collecte généralement les données du bilan des ICD résidentes sur une base mensuelle et les utilise pour établir les agrégats monétaires. De plus, bien qu'ils ne fassent normalement pas partie des données recueillies pour établir les statistiques monétaires, il se peut fort bien que les comptes de résultat soient recueillis sur une base trimestrielle et utilisés, tout comme les données mensuelles du bilan, pour établir les comptes nationaux.

11.11 Le tableau 11.9 à la fin de ce chapitre établit un rapprochement entre les postes du compte de résultat et du bilan du tableau 4.1 et ceux du *SCN 1993*, et montre comment les données de la comptabilité nationale peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences du *Guide*. Toutefois, ce tableau doit être considéré comme un modèle général et le lecteur est invité à consulter l'appendice IV pour de plus amples informations. Les séries qui ne sont pas couvertes par les données de la comptabilité nationale, mais qui pourraient être nécessaires pour l'établissement des ISF, sont reprises ci-dessous.

Autres sociétés financières

11.12 Il y a généralement un décalage, du point de vue de la couverture et de la fréquence, entre la collecte officielle de données sur les activités des autres sociétés financières et celle qui porte sur les activités des ICD. Toutefois, l'importance croissante des autres sociétés financières dans les systèmes financiers pousse à collecter davantage de données sur ces établissements. Les banques centrales et/ou les offices nationaux de statistiques recueillent peut-être déjà des informations sur les autres sociétés financières. Sinon, il faudra peut-être s'appuyer initialement sur des informations trouvées dans les comptes publiés des autres sociétés financières jusqu'à ce que des sources officielles de données soient établies.

Sociétés non financières et ménages

11.13 L'organisme responsable de l'établissement des statistiques de comptabilité nationale recueille sans doute des données sur les secteurs des sociétés non financières et des ménages. Pour établir les ISF complémentaires, il faudra mettre au point des séries de données additionnelles, comme les paiements au titre du service de la dette et d'autres données qui ne sont pas prévues dans le *SCN 1993*. Si les données officielles sur le secteur des ménages proviennent généralement de la comptabilité nationale, les comptes publiés constituent une autre source d'information importante pour les sociétés non financières. En général, les statistiques économiques sur les sociétés non financières proviennent d'enquêtes sur échantillons représentatifs ou de déclarations fiscales. Les tableaux 11.10 et 11.11 qui figurent en fin de chapitre rapprochent les besoins de données du *Guide* et ceux du *SCN 1993* et des normes comptables internationales, respectivement.

11.14 Il est difficile d'obtenir des données sur le secteur des ménages. Si l'organisme qui calcule les ISF n'est pas celui qui établit les données sur le secteur des ménages dans la comptabilité nationale, il est essentiel que les deux organismes coordonnent leur action.

11.15 S'il est probable que le secteur des ménages emprunte auprès de sociétés financières résidentes, la modernisation des moyens de communication et les campagnes publicitaires internationales pourraient avoir pour conséquence une augmentation des emprunts à l'étranger. Il pourrait donc être nécessaire d'obtenir des données sur les emprunts des ménages hors frontières. Certains pays ont adopté des règles particulières pour faire apparaître les actifs et les passifs internationaux de leurs résidents vis-à-vis des sociétés financières non résidentes. En vertu de ces règles, tous les ménages sont tenus de déclarer ces positions à la banque centrale périodiquement (mensuellement, trimestriellement ou annuellement). Cependant, les transactions réglées au moyen de ces comptes à l'étranger doivent être déclarées par les ménages, la fréquence et le détail de ces déclarations dépendant du volume des transactions.

11.16 Les séries de données additionnelles qui sont requises sur le service de la dette pourraient faire partie des enquêtes sur les dépenses, produits, actifs et passifs financiers des ménages. Pour estimer le service de la dette, il serait possible aussi d'utiliser les données disponibles sur l'encours de la dette des ménages et sur les taux d'intérêt, ainsi que des hypothèses sur les calendriers de remboursement, peut-être sur la base des échéances

résiduelles pour les prêts et des montants minimaux de remboursement pour les dettes sur cartes de crédit⁴. Bien que certaines approximations soient peut-être grossières, l'utilisation des mêmes méthodes et des mêmes séries de données ainsi que la prise en compte de l'évolution du marché permettront de faire apparaître les variations importantes au fil des années.

Autres données nécessaires

Institutions collectrices de dépôts

11.17 Bien que les données provenant des sources disponibles puissent servir de point de départ, d'autres informations pourraient être nécessaires en vue de procéder à la consolidation et à l'agrégation des données. Comme l'indiquent les tableaux qui suivent, l'établissement des données requises par le *Guide* pourrait exiger beaucoup moins de séries additionnelles si la comptabilité commerciale et les données liées au contrôle bancaire sont utilisées comme sources plutôt que la comptabilité nationale, parce que bon nombre des concepts qui sous-tendent la liste des ISF afférents aux ICD ont trait au contrôle bancaire, en particulier le dispositif d'établissement de données sur une base de groupe consolidé⁵.

11.18 Comme noté plus haut, pour déterminer s'il y a lieu de recueillir de nouvelles données et, par conséquent, d'encourir des frais supplémentaires, le *Guide* recommande que les autorités évaluent l'impact probable des nouvelles séries de données sur l'établissement des ISF.

Données des entités résidentes consolidées

11.19 Les séries de données additionnelles qui pourraient être requises pour les ICD figurent aux tableaux 11.1, 11.2 et 11.3. Ces tableaux reposent sur une évaluation des informations qui pourraient être tirées de la comptabilité nationale par rapport aux exigences du *Guide*. Il est supposé que les données sont recueillies sur la même base que les données de la comptabilité nationale, c'est-à-dire par unité institutionnelle.

⁴Pour une description de la méthode adoptée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, voir *United States Board of Governors of the Federal Reserve System* (2004).

⁵Dans le *Guide*, un groupe comprend l'ICD mère, ses succursales collectrices de dépôts et ses filiales collectrices de dépôts. Une définition similaire est adoptée pour les autres sociétés financières et les sociétés non financières.

Tableau 11.1. ICD — Séries qui ne sont pas incluses dans la comptabilité nationale

Séries relatives au compte de résultat		
Provisions		
Intérêts courus sur actifs improductifs	Obligatoire	
Provisions pour pertes sur prêts	Obligatoire	
Autres provisions sur actifs financiers	Obligatoire	
Gains et pertes sur instruments financiers	Obligatoire	
Gains et pertes résultant de la vente d'une société apparentée ou d'une filiale ¹	Obligatoire ²	
Gains et pertes résultant de la vente d'actifs fixes pendant la période ¹	Obligatoire	
Opérations exceptionnelles	Obligatoire	
Séries relatives au bilan		
Actifs liquides		
Au sens strict	Obligatoire	
Au sens large	Obligatoire	
Passifs à court terme (échéance résiduelle)	Obligatoire	
Actifs sous forme de prêts improductifs	Obligatoire	
Provisions		
Intérêts courus sur prêts improductifs ³	Obligatoire	
Provisions spécifiques sur prêts	Obligatoire	
Autres provisions spécifiques	Obligatoire ⁴	
Prêts libellés en monnaies étrangères		
Actifs sous forme de prêts	Obligatoire	
Passifs	Obligatoire	
Prêts liés à des monnaies étrangères		
Actifs sous forme de prêts	Obligatoire	
Passifs	Obligatoire	
Actifs sous forme de prêts immobiliers		
Résidentiels	Obligatoire	
Commerciaux	Obligatoire	
Grands risques		
Nombre de grands risques	Obligatoire	
Risques envers les plus grandes entités de l'économie	Obligatoire	
Risques envers des entités apparentées et autres entités liées ⁵	Obligatoire	
Position ouverte nette en monnaies étrangères	Obligatoire	
Position ouverte nette en participations	Obligatoire	
	Filiales ⁸	Sociétés apparentées ⁸
Actions et autres participations ⁶	Obligatoire	Obligatoire
Actions et autres participations ⁷	Obligatoire	Obligatoire
Part des bénéfices non distribués (produit)	Obligatoire	Obligatoire
Écart d'acquisition	Obligatoire	Obligatoire

¹Différence entre la valeur marchande et la valeur enregistrée au bilan à la fin de la période précédente.

²Selon la source d'information sur les gains et pertes de détention sur instruments financiers (voir paragraphe 11.24).

³Ce poste est obligatoire si les données brutes sur les prêts sont uniquement disponibles sur une base qui inclut les intérêts courus sur les prêts improductifs. Si d'autres éléments d'actifs sont également enregistrés en incluant les intérêts courus sur les actifs improductifs, il faut présenter des données additionnelles sur les intérêts courus sur ces actifs improductifs.

⁴À recenser par catégorie d'instrument.

⁵Expositions envers d'autres entités du groupe et de sociétés apparentées de l'entité déclarante, des membres du conseil d'administration et d'autres employés, ainsi que des actionnaires ou des propriétaires de l'ICD.

⁶Part proportionnelle de la participation de l'ICD mère au capital social et aux réserves de ses filiales et sociétés apparentées.

⁷Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne précédente.

⁸Y compris les investissements à rebours des filiales et sociétés apparentées dans leurs sociétés mères. Les données des filiales et des sociétés apparentées peuvent être agrégées; en d'autres termes, il n'est pas essentiel de les identifier séparément.

11.20 Le tableau 11.1 indique les séries qui ne sont pas incluses dans les données de la comptabilité nationale, mais qui sont requises pour calculer les indicateurs convenus. Le tableau 11.2 contient les séries requises

pour l'agrégation des données à l'échelon sectoriel, et le tableau 11.3 les séries requises pour présenter des données consolidées plutôt que pour chaque entité constituée en société.

Tableau 11.2. ICD nationales — Positions et flux intrasectoriels

	Total	Dont :		
		Filiales ^{1,2}	Sociétés apparentées ^{1,2}	Autres ICD
1. Actions et autres participations ³	Obligatoire ⁴	Obligatoire ⁴	Obligatoire ⁵	
2. Actions et autres participations				Sans objet
3. Produits hors intérêts (hors gains et pertes de transaction) :	Obligatoire			
Dont : Frais et commissions	Obligatoire			
Dividendes à recevoir	Obligatoire			
Part des bénéfices non distribués	Obligatoire ⁶			Sans objet
Gains ou pertes résultant de la vente d'actifs fixes à d'autres ICD pendant la période	Obligatoire			
4. Gains et pertes sur participations au capital d'autres ICD		Sans objet	Sans objet	Obligatoire
5. Prêts improductifs octroyés à d'autres ICD déclarantes ⁷				
Période en cours				
Provisions pour intérêts courus	Obligatoire			
Provisions spécifiques	Obligatoire			
Encours				
Provisions pour intérêts courus	Obligatoire			
Provisions spécifiques	Obligatoire			
6. Créances à court terme sur d'autres ICD dans l'économie déclarante (échéance résiduelle)	Obligatoire			

¹Y compris les succursales collectrices de dépôts des filiales et sociétés apparentées constituées en sociétés distinctes.

²Les filiales ou sociétés apparentées d'ICD résidentes qui détiennent des participations à rebours dans le capital de leur société mère résidente doivent déclarer leurs transactions et positions vis-à-vis de celle-ci dans ces colonnes.

³Part proportionnelle de la participation de l'ICD mère au capital social et aux réserves de ses filiales et sociétés apparentées (de même pour les investissements à rebours) et valeur marchande des participations au capital d'autres ICD résidentes. Pour les filiales et sociétés apparentées, si les données sur les fonds propres de base ne sont pas disponibles, le capital social et les réserves peuvent aussi être mesurés au sens strict (voir paragraphe 4.64).

⁴Ces séries de données pourraient être combinées.

⁵Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne I. En outre, si la valeur comptable des filiales et sociétés apparentées figure au tableau 11.1, ces données ne sont pas requises.

⁶Filiales et sociétés apparentées uniquement.

⁷S'il y a d'autres prêts improductifs sur d'autres ICD déclarantes, les séries de données figurant au poste 5 sont requises pour ces actifs.

Séries qui ne sont pas incluses dans la comptabilité nationale

11.21 Le tableau 11.1 présente les séries qui, comme celles disponibles dans la comptabilité nationale, permettent d'établir les indicateurs convenus pour les ICD. Les paragraphes qui suivent expliquent brièvement pourquoi ces séries de données sont nécessaires et où il est possible de les obtenir. Le tableau n'indique que les séries requises pour calculer un indicateur convenu. L'appendice III examine quelques autres séries qui pourraient être utiles, en fonction des circonstances propres à chaque pays.

Séries relatives au compte de résultat

11.22 Provisions. Il est essentiel de disposer de données sur les provisions pour évaluer la solidité financière d'une ICD, en raison de l'impact des pertes sur prêts

et autres pertes sur ses bénéfices et ses fonds propres. Les données sur les provisions ne figurent pas parmi les séries de données du *SCN 1993*, mais elles sont parfois recueillies à des fins de contrôle.

11.23 Gains et pertes de détention sur instruments financiers, gains de détention résultant de la vente d'actifs fixes et opérations exceptionnelles. Les données relatives aux gains et pertes de détention sur instruments financiers font partie intégrante de la rentabilité. Elles interviennent directement dans le calcul d'un indicateur et indirectement dans celui de plusieurs autres. Comme l'explique l'appendice IV, les données sur les gains et pertes de détention sur instruments financiers sont théoriquement disponibles dans le compte de réévaluation du *SCN 1993*, mais la collecte de ces données est aujourd'hui relativement limitée. Il en va de même pour les données sur les opérations exceptionnelles. Les gains

**Tableau 11.3. ICD résidentes
— Autres positions et flux intragroupe¹**

Bilan	
Passifs :	
Dépôts	Obligatoire
Prêts	Obligatoire
Dont : libellés en monnaies étrangères	Obligatoire
liés à des monnaies étrangères	Obligatoire
Titres de créance	Obligatoire
Dérivés financiers	Obligatoire
Autres passifs	Obligatoire
Total des passifs libellés en monnaies étrangères	Obligatoire
Total des passifs liés à des monnaies étrangères	Obligatoire
Compte de résultat	
Intérêts à recevoir	Obligatoire ²
Pour mémoire (créances) :	
Créances sous forme d'actifs liquides (au sens strict)	Obligatoire
Créances sous forme d'actifs liquides (au sens large)	Obligatoire
Prêts improductifs	Obligatoire

¹Dans ce contexte, un groupe est composé d'une ICD mère, ainsi que de ses succursales et filiales collectrices de dépôts parmi la population déclarante. Cette colonne englobe donc les entités qui font partie du groupe de l'entité déclarante, mais qui sont constituées en sociétés distinctes ou sont des bureaux résidents d'entités constituées en sociétés distinctes.

²Ce poste est nécessaire pour assurer la cohérence, dans le bilan consolidé, entre le traitement des titres de créance dans le bilan (à l'exclusion des créances intragroupe) et celui des produits et charges d'intérêts bruts dans le compte de résultat (également à l'exclusion des flux intragroupe).

de détention résultant de la vente d'actifs fixes, comme les immeubles utilisés pour les activités des succursales, influent sur les bénéfices, mais ne sont pas identifiables à partir des données du *SCN 1993*. Les données sur les gains et pertes de détention au cours d'une période déterminée sont nécessaires, parce qu'elles sont incluses dans le produit net de la période.

11.24 Gains ou pertes de détention résultant de la vente d'une société apparentée ou d'une filiale. Le *Guide* recommande que ces gains ou pertes (y compris sur investissements à rebours) soient exclus du résultat. Dans la comptabilité nationale, ces gains ou pertes sont considérés comme une réévaluation si une société ou quasi-société est vendue. Par conséquent, si

les données relatives aux gains ou pertes de détention sur instruments financiers proviennent du compte de réévaluation du *SCN 1993*, les données sur les gains ou pertes de détention résultant de la vente d'une société apparentée ou d'une filiale doivent être exclues. Par ailleurs, cette dernière série pourrait revêtir un intérêt analytique à part entière.

Séries relatives au bilan

11.25 Actifs liquides. Les données sur les actifs liquides sont utilisées pour calculer deux indicateurs. Si certaines données, comme les dépôts auprès de la banque centrale, se trouvent dans les statistiques monétaires, les concepts d'actifs liquides établis dans le *Guide* ne sont pas disponibles dans les données de la comptabilité nationale.

11.26 Passifs à court terme. Si la comptabilité nationale fournit des données sur les passifs à court terme en fonction de leur échéance initiale, le *Guide* préconise que les données soient établies en fonction de leur échéance résiduelle, parce que l'indicateur pour lequel cette série est nécessaire est une mesure de la liquidité, les passifs à court terme étant comparés aux actifs liquides.

11.27 Prêts improductifs. Comme dans le cas des provisions, il est essentiel de disposer de données sur les prêts improductifs pour évaluer la solidité financière du secteur des ICD et pour calculer deux indicateurs. Cependant, ces données ne se trouvent pas dans la comptabilité nationale, mais elles sont parfois collectées à des fins de contrôle bancaire.

11.28 Provisions. Il est nécessaire de disposer de données sur l'encours des provisions spécifiques pour prêts afin de calculer la série de données *prêts improductifs moins provisionnement*, qui est utilisée pour calculer un indicateur, et d'ajuster la valeur de l'encours des prêts pour éliminer l'incidence des provisions spécifiques. Des informations sur les provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs sont requises si les données relatives aux prêts bruts (et la ventilation par secteur) ne sont disponibles que sous une forme qui inclut ces intérêts courus — en d'autres termes, la méthode doit être conforme au *SCN 1993*. Les autres provisions spécifiques concernent les autres actifs financiers. Ces provisions réduisent la valeur de ces actifs dans le bilan et doivent être recensées séparément, tout comme les provisions spécifiques pour prêts. En outre, les encours des provisions spécifiques et des provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs doivent être exclus du capital social et des réserves dans le cas des données provenant de la comptabilité nationale. Les données sur

les provisions ne figurent pas parmi les séries de données du *SCN 1993*⁶, mais elles sont parfois collectées à des fins de contrôle bancaire.

11.29 Prêts et passifs en monnaies étrangères. Les positions en monnaies étrangères présentent un risque de vulnérabilité aux fluctuations des taux de change. Deux indicateurs sont utilisés pour mesurer cette vulnérabilité. Bien que certaines méthodes d'établissement des comptes nationaux, notamment celles relatives à la monnaie et à la dette extérieure, recommandent la collecte de données sur les positions en monnaies étrangères et pourraient s'appliquer aux données dont il est question ici, la couverture du *Guide* diffère de l'une et de l'autre. Les données sur les prêts libellés en monnaies étrangères ou liés à des monnaies étrangères pourraient être recueillies en une seule série; il en va de même pour les passifs.

11.30 Prêts immobiliers résidentiels et commerciaux. L'exposition au marché immobilier constitue une source de risques pour le secteur des ICD et deux indicateurs en rendent compte. Les données sur les prêts qui sont requises dans la méthode d'établissement des comptes nationaux n'identifient pas séparément les prêts immobiliers résidentiels et commerciaux, mais ces données sur les prêts pourraient être recueillies de manière plus désagrégée. Dans la classification internationale type, par industrie, l'immobilier est une sous-catégorie (voir encadré A3.1 de l'appendice III). Il faut exclure des données les prêts immobiliers commerciaux entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe. Comme indiqué au chapitre 6, des données sur la dette hypothécaire des ménages pourraient être employées, si elles sont disponibles, au lieu des données sur les prêts immobiliers résidentiels.

11.31 Grands risques. Il est nécessaire de disposer de données sur les grands risques pour calculer un indicateur. Ces données ne sont pas exigées aux fins de la comptabilité nationale, mais les autorités de contrôle bancaire devraient connaître le nombre de grands risques des ICD assujetties au régime national de contrôle bancaire. Il se peut également que les autorités de contrôle disposent de données sur les prêts entre parties liées. Toutefois, l'autre définition des grands risques donnée par le *Guide*, à savoir les risques à l'égard des plus grandes entités dans les autres secteurs, n'est peut-être pas la même que celle utilisée aux fins du contrôle bancaire. Il faut exclure des

données les risques envers des ICD déclarantes qui font partie du même groupe.

11.32 Positions nettes ouvertes. Les positions nettes ouvertes en participations et en monnaies étrangères sont incluses dans la liste des ISF. Ces informations peuvent être recueillies et suivies par les autorités de contrôle.

11.33 Actions et autres participations, et part des bénéfices non distribués. Le *Guide* recommande ce qui suit pour tous les secteurs : 1) les investissements dans les filiales et les sociétés apparentées sont évalués dans le bilan en fonction de la part proportionnelle de la valeur du capital social et des réserves de ces entités et 2) la part proportionnelle des bénéfices est incluse dans le résultat. Cette méthode est également recommandée pour les investissements à rebours, c'est-à-dire lorsqu'une société apparentée ou une filiale prend une participation dans le capital de sa société mère. Cette méthode n'est pas celle utilisée pour les filiales et sociétés apparentées nationales dans la comptabilité nationale⁷. Par conséquent, pour toutes les sociétés, des données additionnelles sont requises afin d'ajuster le bilan, et notamment le capital social et les réserves, ainsi que les données sur le revenu tirées de la comptabilité nationale⁸. Tout écart entre la valeur comptable déclarée des participations au capital des filiales et des sociétés apparentées et la part proportionnelle doit accroître (si la seconde est supérieure à la première) ou réduire (si la première est supérieure à la seconde) le capital social et les réserves, l'ajustement étant affecté au poste de réévaluation.

11.34 Écart d'acquisition. Le *Guide* recommande que les données sur l'écart d'acquisition soient déduites des actifs non financiers et du capital social et des réserves. Les données de la comptabilité nationale incluent l'écart d'acquisition dans les actifs non financiers, et, implicitement, dans la valeur nette⁹.

Données requises pour l'agrégation des données sur les ICD

11.35 Il faut effectuer certains ajustements pour éviter le double comptage des fonds propres et des actifs, ainsi qu'une surévaluation de certains postes des produits et des charges lorsque les données sur les entités sont agrégées.

⁶Le *MSMF* considère les provisions comme un poste du passif sous la rubrique «autres comptes à recevoir/à payer», mais encourage l'inscription distincte des pertes prévues sur les crédits (paragraphe 390).

⁷Toutefois, c'est la méthode utilisée pour les filiales/sociétés apparentées non résidentes appartenant à des sociétés résidentes.

⁸Les données sur le revenu n'étant pas utilisées pour le secteur des autres sociétés financières, aucun renseignement additionnel sur les bénéfices non distribués n'est requis pour ce secteur.

⁹Il a été mentionné au chapitre 4 (paragraphe 4.110) que l'écart d'acquisition peut être négatif.

gées pour obtenir des données sur l'ensemble du secteur. Ces ajustements au niveau du secteur sont expliqués au chapitre 5. Le tableau 11.2 offre une liste complète des séries requises pour effectuer les ajustements, qui sont expliqués ci-dessous, mais ne sont peut-être pas tous applicables, selon le pays. De plus, les données totales peuvent être désagrégées par colonne pour donner une meilleure idée des rapports entre les filiales, les sociétés apparentées et les autres ICD.

11.36 Le tableau 11.2 concerne les positions et les flux entre ICD déclarantes, et repose sur l'hypothèse selon laquelle la population déclarante inclut toutes les ICD résidentes. En outre, des sous-groupes de déclarants pourraient être définis pour créer des données sur la base de groupes homogènes. Toutefois, cela accroîtrait les coûts de la collecte des données et le *Guide* considère que la collecte de données détaillées supplémentaires doit reposer sur les besoins analytiques propres à chaque pays. Le chapitre 15 traite des données relatives aux groupes homogènes et de leur établissement; compte tenu de leur coût, ces données pourraient être établies selon des pratiques optimales approximatives.

11.37 *Participations au capital d'ICD filiales ou apparentées, ou d'autres ICD.* Pour éviter le double comptage du capital social et des réserves des ICD pour l'ensemble du secteur, il faut exclure les participations dans les autres ICD¹⁰. Par conséquent, pour les participations au capital de filiales et de sociétés apparentées d'ICD (et les investissements à rebours), la valeur de la part proportionnelle dans le capital social et les réserves doit être établie séparément¹¹. Les données requises sur les participations ne sont généralement pas recueillies aux fins de la comptabilité nationale. Les séries du tableau 11.2 diffèrent des séries similaires du tableau 11.1 dans la mesure où les ICD ont des filiales et des sociétés apparentées qui ne sont pas des ICD (celles-ci sont incluses dans les séries du tableau 11.1, mais pas dans celles du tableau 11.2). Bien que le tableau présente les données nécessaires de manière désagrégée, les données agrégées suffiront pour les actions et autres participations dans le cas des filiales et sociétés apparentées d'ICD déclarantes.

¹⁰Pour la même raison, des ajustements similaires sont nécessaires pour le secteur des sociétés non financières, car les fonds propres constituent le dénominateur de trois ISF pour ce secteur (voir plus loin).

¹¹Si les données sur les fonds propres de base ne sont pas disponibles, la part proportionnelle du capital social et des réserves au sens strict pourrait aussi être déterminée (paragraphe 4.64).

11.38 Pour les participations au capital d'autres ICD, il faut déterminer la valeur marchande des actions détenues et la déduire du total du capital social et des réserves (voir exemple chiffré à la section III de l'appendice V). Les données nécessaires sur ces participations pourraient se trouver dans la comptabilité nationale si la valeur marchande des participations au capital des filiales et sociétés apparentées résidentes peut être séparée de celle des participations au capital des autres ICD déclarantes.

11.39 La ligne 2 du tableau 11.2 — actions et autres participations — n'est pas exigée si les données qui y figurent font partie des données présentées au tableau 11.1.

11.40 *Certains postes des produits.* Les séries de données sur les produits qui figurent au tableau 11.2 (poste 3) sont requises pour éviter que les sous-totaux soient surestimés pour l'ensemble du secteur.

11.41 Les commissions et les autres produits hors intérêts reçus par une ICD d'une autre ICD n'influent pas sur le produit net, mais apparaîtront en valeur brute aux postes des produits hors intérêts et des charges hors intérêts (voir aussi paragraphe 4.21). Il est recommandé que ces produits et charges intrasectoriels soient exclus des totaux du secteur pour le produit brut et les charges hors intérêts. Il se peut que ces données soient disponibles dans la comptabilité nationale.

11.42 De même, comme l'inclusion des dividendes dans la ligne des produits hors intérêts influencerait sur le produit net et brut du secteur, il est recommandé d'éliminer ces produits du produit brut et des dividendes à payer. Pour ce qui est de la part des bénéfices non distribués des filiales et sociétés apparentées d'ICD (et des investissements à rebours), ces montants doivent également être exclus des produits hors intérêts et des bénéfices non distribués de l'ensemble du secteur. Tout gain ou perte résultant d'une vente d'actifs fixes à une autre ICD n'est pas un gain ou une perte pour l'ensemble du secteur et doit donc être déduit du résultat de l'ensemble du secteur. Il se peut que les données sur les dividendes soient disponibles dans la comptabilité nationale, mais les données sur la part des bénéfices non distribués et sur les ventes d'actifs fixes n'en font pas partie.

11.43 *Les gains et pertes sur participations dans les autres ICD* (poste 4) sont nécessaires pour que les gains et pertes liés à ces créances intrasectorielles n'influent pas sur le résultat de l'ensemble du secteur.

11.44 Il est nécessaire de disposer de données relatives aux *prêts improductifs sur d'autres ICD déclarantes* (poste 5) pour éliminer les déclarations asymétriques au niveau du secteur entre ICD créancières et débitrices¹². Les données sur l'encours des provisions spécifiques concernant d'autres ICD déclarantes sont requises pour être ajoutées au capital social et aux réserves et pour réduire l'encours total des provisions spécifiques (voir paragraphe 11.28). De plus, il faut ajouter les provisions pour intérêts courus sur les prêts improductifs accordés à des ICD déclarantes à la valeur des prêts.

11.45 Il est nécessaire de disposer de données relatives aux *créances à court terme sur d'autres ICD dans l'économie déclarante* (poste 6) pour tenir compte des passifs à court terme envers d'autres ICD dans les données sur ces passifs.

Données consolidées

11.46 Le *Guide* encourage l'établissement de séries d'ISF sur une base consolidée pour les entités qui font partie du même secteur et de la même population déclarante. Dans le cas des données établies à partir de la comptabilité nationale, il faut donc éliminer certaines données intragroupe additionnelles. Les séries exigées figurent au tableau 11.3.

11.47 Les séries du tableau 11.3 ont pour objet de compléter celles du tableau 11.2. Alors que les séries du tableau 11.2 sont requises pour éliminer certaines positions et transactions lors de l'agrégation des données au niveau du secteur, celles du tableau 11.3 sont nécessaires pour consolider les données de l'ensemble du secteur (voir encadré 5.1). Les données sur les positions intragroupe peuvent aussi revêtir un intérêt analytique en elles-mêmes.

11.48 Les positions intragroupe sont des positions à l'égard d'entités résidentes qui font partie du groupe du déclarant, mais qui sont constituées en sociétés distinctes ou sont des bureaux d'entités constituées en sociétés distinctes. Donc, si une société mère détient des positions dans sa filiale résidente, celles-ci sont incluses dans le tableau, comme le sont les positions de la filiale dans une succursale résidente de la société mère ou dans d'autres filiales résidentes (ou succursales de la filiale) dans le groupe et les déclarants. La tâche du statisticien chargé d'établir les données serait facilitée

s'il était informé des noms des membres du groupe parmi les déclarants.

11.49 Pour les postes du bilan, les données concernent uniquement les passifs. Pour les postes pour mémoire, elles ne visent que les créances. Les données sur les prêts libellés en monnaies étrangères ou liés aux monnaies étrangères pourraient être combinées. Pour les séries relatives au bilan au niveau du secteur, les passifs et actifs bruts sont réduits; si la société mère accorde un prêt à sa filiale, les actifs et passifs bruts, ainsi que les produits et charges d'intérêts bruts sont réduits, au niveau du secteur, du montant du prêt accordé par la société mère vis-à-vis de la filiale et des intérêts à recevoir de la filiale par la société mère à la date de référence.

11.50 Les données des postes pour mémoire sont nécessaires pour réduire les totaux du secteur en fonction de ces postes.

Données consolidées de groupe

11.51 Pour établir des données consolidées de groupe sous contrôle national, les statisticiens devront peut-être recourir aux données liées au contrôle bancaire. Si ces données sont déclarées sur une base consolidée de groupe¹³, le tableau 11.4 présente les séries requises pour éviter de surévaluer certains postes des produits, ainsi que le capital social et les réserves dans les données portant sur l'ensemble du secteur. Le tableau porte sur les positions et les flux entre ICD déclarantes.

11.52 Le contexte national déterminera dans quelle mesure les données sont nécessaires. Par exemple, si les autorités de contrôle n'autorisent pas les participations au capital d'autres ICD ou obligent à déclarer les données en excluant ce type de participation, les données sur les actions et autres participations ne sont pas exigées en plus. Comme indiqué ci-dessus, lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de recueillir de nouvelles données et, par conséquent, d'engager des ressources supplémentaires, les autorités doivent évaluer l'effet probable des nouvelles séries de données sur l'établissement des ISF.

11.53 En fonction des normes comptables adoptées, il se peut que des séries qui ne figurent pas au tableau 11.4 soient requises pour ajuster les données des ICD indivi-

¹²La même méthode est utilisée pour les autres créances improductives intrasectorielles.

¹³Si les données liées au contrôle bancaire sont déclarées sur une base consolidée de groupe, qui consolide les données des filiales qui ne sont pas des ICD, il faut opérer d'autres ajustements pour «déconsolider» ces filiales et établir des données qui ne portent que sur les ICD.

Tableau 11.4. ICD sous contrôle national — Positions et flux intergroupes (Données consolidées de groupe)

	Autres ICD constituées en sociétés nationales et sous contrôle national, leurs filiales ¹ , et leurs succursales		
	Total	Dont :	
		Sociétés apparentées ²	Autres
1. Actions et autres participations ³		Obligatoire	Obligatoire
2. Actions et autres participations ⁴		Obligatoire	Sans objet
3. Produits hors intérêts (à l'exclusion des gains et pertes de transaction) :	Obligatoire		
Dont : Commissions	Obligatoire		
Dividendes à recevoir	Obligatoire		
Part des bénéfices non distribués		Obligatoire	Sans objet
Gains ou pertes résultant de la vente d'actifs fixes à d'autres ICD	Obligatoire		
4. Gains et pertes sur participations au capital d'autres ICD		Sans objet	Obligatoire
5. Prêts improductifs accordés à des ICD déclarantes ⁵			
Période en cours			
Provisions pour intérêts courus	Obligatoire		
Provisions spécifiques	Obligatoire		
Encours			
Provisions pour intérêts courus	Obligatoire		
Provisions spécifiques	Obligatoire		
6. Créances à court terme sur d'autres ICD dans l'économie déclarante (échéance résiduelle)	Obligatoire		

¹Y compris les succursales des filiales et sociétés apparentées constituées en sociétés distinctes.

²Les ICD sous contrôle national qui sont des sociétés apparentées d'ICD sous contrôle national et qui détiennent des participations à rebours dans le capital de celles-ci doivent déclarer leurs transactions et positions vis-à-vis de celles-ci dans cette colonne.

³Part proportionnelle de la participation des ICD mères dans le capital social et les réserves des sociétés apparentées (de même pour les investissements à rebours) et valeur marchande des participations au capital d'autres ICD déclarantes.

⁴Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne 1.

⁵S'il y a d'autres prêts improductifs sur d'autres ICD déclarantes, les séries de données indiquées au poste 5 sont requises pour ces actifs.

duelles. Ces séries comprennent : 1) l'écart d'acquisition, qu'il faut exclure des actifs non financiers, ainsi que du capital social et des réserves; 2) le montant de l'écart d'acquisition amorti chaque période, qu'il faut exclure du résultat; et 3) les gains et pertes résultant de la vente de filiales et de sociétés apparentées (y compris des investissements à rebours), qu'il faut exclure du résultat.

11.54 Les données obligatoires du tableau 11.4 reflètent celles du tableau 11.2 et sont exigées pour les mêmes raisons que celles mentionnées dans la description de ce dernier. Elles concernent les positions et les flux entre groupes d'ICD sous contrôle national ayant des banques mères constituées en sociétés dans l'économie nationale.

11.55 Il est possible de désagréger les données totales par colonne pour mieux comprendre les rapports avec les sociétés apparentées et les autres ICD.

Établir des données consolidées de groupe à partir de la comptabilité nationale

11.56 Pour établir des données consolidées de groupe, comme noté ci-dessus, les statisticiens devront peut-être utiliser des données liées au contrôle bancaire. Toutefois, les statisticiens et les utilisateurs de statistiques macroéconomiques envisagent de plus en plus d'établir des données sur les échanges commerciaux des sociétés apparentées étrangères. Actuellement, l'accent est mis sur le commerce des services et les moyens utilisés par les entités résidentes pour offrir des services sur les marchés étrangers, l'un de ces moyens étant l'investissement direct à l'étranger par l'établissement de filiales, succursales ou sociétés apparentées locales. Le manuel des statistiques du commerce international des services de 2001¹⁴ permettra

¹⁴Voir Nations Unies *et al.* (2001).

Tableau 11.5. Autres sociétés financières — Séries de données additionnelles

	Filiales ¹ (1)	Sociétés apparentées ¹ (2)	Dont : «Autres sociétés financières» déclarantes		
			Filiales ^{1,2} (3)	Sociétés apparentées ¹ (4)	Autres (5)
Bilan					
Actions et autres participations ³	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Actions et autres participations ⁴	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire ₅	Obligatoire ₅	Obligatoire
Écart d'acquisition	Obligatoire	Obligatoire			
Passifs ² :					
Dépôts			Obligatoire		
Prêts			Obligatoire		
Titres de créance			Obligatoire		
Réserves techniques d'assurance			Obligatoire		
Dérivés financiers			Obligatoire		
Autres passifs			Obligatoire		

¹ Les autres sociétés financières déclarantes qui sont des filiales/sociétés apparentées et qui détiennent des investissements à rebours doivent déclarer leurs positions à l'égard de leur société mère aux colonnes 1 et 2. Si l'investisseur à rebours et la société dans laquelle il investit sont des déclarants, les données doivent aussi être déclarées dans la colonne 3 et/ou la colonne 4.

² Ces données sont requises uniquement si les données primaires ne sont disponibles que sur une base non consolidée, comme dans la comptabilité nationale. Cette colonne inclut les positions à l'égard de toutes les entités qui font partie du même groupe que l'entité déclarante et qui sont déclarantes, mais qui sont constituées en sociétés distinctes ou sont des bureaux d'entités constituées en sociétés distinctes.

³ Part proportionnelle de la participation de l'investisseur dans le capital social et les réserves des filiales et des sociétés apparentées (de même pour les investissements à rebours) et valeur marchande des participations au capital d'autres sociétés financières déclarantes.

⁴ Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne au-dessus.

⁵ Ces séries ne sont requises que si les séries des colonnes 1 et 2 ne sont pas communiquées.

probablement de progresser dans ce domaine. En plus des données sur la production et le commerce des services, le manuel examine la possibilité d'établir des données sur les actifs et la valeur nette des sociétés apparentées étrangères (paragraphe 4.67 et 4.68 du manuel) en s'appuyant sur les concepts du *SCN 1993*. Les organismes qui établissent les ISF et ceux qui produisent les données sur le commerce des services auraient donc sans doute intérêt à se consulter pour se tenir informés des travaux en cours ou prévus dans l'établissement de données sur le commerce des sociétés apparentées étrangères d'entités résidentes.

Autres sociétés financières

11.57 Pour ce qui est des autres sociétés financières, des séries additionnelles de données sur le bilan uniquement pourraient être nécessaires, essentiellement pour exclure les participations intrasectorielles. Pour les données déclarées sur une base non consolidée, des données sur les positions intragroupe seront nécessaires.

11.58 Les séries de données additionnelles requises figurent ci-dessous. Contrairement aux tableaux sur les

ICD ci-dessus, le tableau 11.5 peut s'appliquer aussi bien aux données consolidées des entités résidentes qu'aux données consolidées de groupe.

11.59 Les actions et autres participations au capital de filiales et sociétés apparentées (et les investissements à rebours) doivent être inscrites au bilan en fonction de la part proportionnelle de la participation de l'investisseur dans le capital social et les réserves de chaque filiale ou société apparentée. Si ces participations sont comptabilisées à leur valeur marchande, il faut remplacer ces données par les données sur la valeur proportionnelle des séries obligatoires sur les actions et autres participations qui figurent aux colonnes 1 et 2. Selon la source, les données concernant les filiales et les sociétés apparentées peuvent être combinées. Pour ce qui est des données consolidées, il n'est peut-être pas nécessaire de les ajuster pour tenir compte des filiales.

11.60 Les participations des autres sociétés financières au capital de leurs filiales et sociétés apparentées déclarantes (et de même pour les investissements à rebours) ainsi qu'au capital d'autres sociétés financières déclarantes

Tableau 11.6. Sociétés non financières — Séries non incluses dans la comptabilité nationale

Séries relatives au compte de résultat		
Gains et pertes sur instruments financiers	Obligatoire	
Gains et pertes résultant de la vente d'une filiale ou d'une société apparentée ^{1,2}	Obligatoire ³	
Gains et pertes résultant de la vente d'actifs fixes au cours de la période ¹	Obligatoire	
Opérations exceptionnelles	Obligatoire	
Séries relatives au bilan		
Paievements au titre du service de la dette	Obligatoire	
Position ouverte nette en monnaies étrangères	Obligatoire	
		<i>Sociétés apparentées⁴</i>
Actions et autres participations ⁵	<i>Filiales⁴</i> Obligatoire	Obligatoire
Actions et autres participations, valeur comptable ⁶	Obligatoire	Obligatoire
Part des bénéfices non distribués (produits)	Obligatoire	Obligatoire
Écart d'acquisition	Obligatoire	Obligatoire

¹Écart entre la valeur marchande et la valeur comptable à la fin de la période précédente.

²Ces données sont également requises si des données de comptabilité commerciale qui incluent ces gains et pertes dans les produits sont utilisées.

³Selon la source des données relatives aux gains et pertes sur instruments financiers (voir paragraphe 11.65).

⁴Y compris les investissements à rebours des filiales et sociétés apparentées dans leur société mère. Les données de chaque poste pour les filiales et sociétés apparentées peuvent être combinées; en d'autres mots, il n'est pas essentiel de les identifier séparément.

⁵Part de l'ICD mère dans le capital social et les réserves des filiales/sociétés apparentées.

⁶Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne précédente.

doivent être exclues des fonds propres de l'ensemble du secteur pour éviter un double comptage du capital, d'où les séries obligatoires sur les actions et autres participations des colonnes 3, 4 et 5. Selon la source, les données concernant les filiales et les sociétés apparentées peuvent être combinées.

11.61 Les données sur l'écart d'acquisition sont exigées afin de déduire la valeur de l'écart d'acquisition des actifs non financiers ainsi que du capital social et des réserves. Selon la source, les données concernant les filiales et les sociétés apparentées peuvent être combinées.

11.62 Si les données primaires ne sont pas consolidées, comme dans la comptabilité nationale, il faut ajuster non seulement celles sur les actions et autres participations, mais aussi celles sur les autres positions intragroupe qui apparaissent au bilan¹⁵. Celles-ci figurent à la colonne 3. Comme indiqué dans la description du tableau 11.3, les passifs bruts et les actifs bruts de l'ensemble du secteur sont réduits du montant déclaré pour chaque série indiquée.

¹⁵Si les données primaires consolident les données de filiales qui ne sont pas des autres sociétés financières, il faut opérer d'autres ajustements pour «déconsolider» ces filiales et établir des données qui ne portent que sur les autres sociétés financières.

Sociétés non financières

11.63 Dans le cas des sociétés non financières, il se peut que des séries de données additionnelles soient nécessaires pour établir les ISF convenus. Deux ensembles de séries de données sont présentées ci-dessous : le tableau 11.6 comporte des séries de données additionnelles qui ne sont pas disponibles dans la comptabilité nationale et le tableau 11.7 inclut d'autres séries de données additionnelles. Les séries marquées «obligatoires» sont celles nécessaires pour calculer un indicateur convenu. Comme pour les autres secteurs, l'importance de séries de données particulières dépend du contexte national et, pour déterminer s'il y a lieu de recueillir de nouvelles données et, par conséquent, d'engager des ressources supplémentaires, les autorités doivent juger de l'effet probable des séries de données additionnelles sur l'établissement des ISF.

11.64 Le tableau 11.6 inclut des postes du compte de résultat et du bilan. Certaines séries de données sont requises pour ajuster les produits du secteur de manière à ce que ceux-ci ne soient pas excessivement accrus par les transactions intrasectorielles, alors que les autres séries sont requises spécifiquement pour établir un ISF.

Tableau 11.7. Sociétés non financières — Séries de données additionnelles

	Sociétés non financières (déclarantes) ¹	Dont :		
		Filiales ^{2,3}	Sociétés apparentées ²	Autres
Séries relatives au compte de résultat⁴				
Dividendes à recevoir	Obligatoire			
Intérêts à recevoir		Obligatoire	Obligatoire ⁵	Obligatoire ⁵
Part des bénéfices non distribués	Obligatoire ⁶			Sans objet
Gains ou pertes résultant de la vente d'actifs fixes à d'autres sociétés non financières au cours de la période	Obligatoire			
Gains et pertes liés à des participations au capital d'autres sociétés non financières				Obligatoire
Séries relatives au bilan				
Actions et autres participations ⁷		Obligatoire ⁸	Obligatoire ⁸	Obligatoire
Actions et autres participations Passifs				
Dont : Dépôts		Obligatoire		
Prêts		Obligatoire		
Titres de créance		Obligatoire		
Crédits commerciaux		Obligatoire		
Dérivés financiers		Obligatoire		
Autres passifs		Obligatoire		
Paiements reçus au titre du service de la dette		Obligatoire		

¹Si des données sont fournies sur une base consolidée et incluent les filiales déclarantes, les données de cette colonne doivent exclure les transactions avec ces filiales. Les totaux peuvent être désagrégés par colonne pour donner une meilleure idée des relations avec les filiales, les sociétés apparentées et les autres sociétés financières.

²Les sociétés non financières déclarantes qui sont des filiales/sociétés apparentées et qui détiennent des investissements à rebours doivent déclarer leurs positions à l'égard de la société mère dans ces colonnes.

³Ces données sont requises uniquement si les données primaires ne sont disponibles que sur une base non consolidée, comme dans la comptabilité nationale. Cette colonne inclut les positions à l'égard de toutes les entités qui font partie du même groupe que l'entité déclarante et qui sont déclarantes, mais qui sont constituées en sociétés distinctes ou sont des bureaux d'entités constituées en sociétés distinctes.

⁴Si les données proviennent de la comptabilité commerciale, il faudra, selon les pratiques comptables en usage, obtenir des données sur l'amortissement de l'écart d'acquisition pour exclure celui-ci des produits.

⁵Les données sur les intérêts à recevoir des sociétés apparentées et d'autres sociétés non financières déclarantes peuvent être combinées.

⁶Ne vise que les filiales et les sociétés apparentées.

⁷Part proportionnelle de la participation de l'investisseur au capital social et aux réserves des filiales et sociétés apparentées (de même pour les investissements à rebours) et valeur marchande des participations au capital d'autres sociétés non financières déclarantes.

⁸Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne précédente. Par ailleurs, si la valeur des filiales et sociétés apparentées au bilan figure au tableau 11.6, ces données ne sont pas requises.

11.65 À la différence de la comptabilité nationale, les données relatives aux gains et pertes sur instruments financiers font partie des produits dans le *Guide*, de même que les gains et les pertes résultant de la vente d'actifs fixes au cours d'une période donnée. Les gains et les pertes sur instruments financiers pourraient être tirés du compte de réévaluation du *SCN 1993*; si tel est le cas, les données sur les gains et les pertes résultant de la vente de filiales et de sociétés apparentées doivent être exclues (voir paragraphe 11.24). Il se peut aussi que les données des opérations exceptionnelles soient disponibles dans la comptabilité nationale (voir appendice IV).

11.66 Les données sur les paiements du service de la dette et sur les positions ouvertes nettes en monnaies étrangères sont nécessaires pour calculer deux indicateurs et ne sont pas disponibles dans la comptabilité nationale. Les données requises sur les actions et autres participations et la part des bénéfices non distribués concernant les filiales, sociétés apparentées et autres sociétés non financières sont identiques à celles décrites pour les ICD au paragraphe 11.33. Les données sur l'écart d'acquisition sont nécessaires pour déduire celui-ci des actifs non financiers et du capital social et des réserves (et pour exclure des produits l'amortissement de l'écart d'acquisition).

11.67 Les séries de données additionnelles qui sont requises figurent au tableau 11.7, mais, contrairement aux tableaux sur les ICD ci-dessus, ce tableau peut s'appliquer aux données consolidées des entités résidentes et de groupe. Le tableau porte sur les positions et les flux entre sociétés non financières déclarantes. Bon nombre des séries sont requises pour éliminer 1) les positions intragroupe, afin d'établir les données pour l'ensemble du secteur sur une base consolidée, 2) les prises de participation intrasectorielles, afin d'éviter le double comptage du capital social et des réserves au niveau du secteur et 3) les transactions intrasectorielles sur les revenus, afin que les produits du secteur ne soient pas excessivement accrus par de telles transactions.

11.68 Pour les postes des produits, les données requises pour les dividendes à recevoir, les gains et les pertes résultant de la vente d'actifs fixes à d'autres sociétés non financières, ainsi que les gains et les pertes sur les participations au capital de sociétés non financières sont les mêmes que celles décrites pour les ICD au tableau 11.2 (voir paragraphes 11.41 et 11.42). En ce qui concerne la part des bénéficiaires non distribués, tout montant attribuable à des filiales et à des sociétés apparentées non financières déclarantes (et provenant d'investissements à rebours) doit être exclu des produits de l'ensemble du secteur. Toutefois, dans les données consolidées au niveau du secteur, il faut exclure les intérêts à recevoir de filiales non financières des produits et des charges d'intérêts (voir aussi le paragraphe 11.49). En outre, les totaux peuvent être désagrégés par colonne pour donner une meilleure idée des relations avec les filiales, les sociétés apparentées et les autres sociétés non financières.

11.69 Les données sur les actions et autres participations relatives aux filiales, sociétés apparentées et autres sociétés non financières sont nécessaires pour éliminer les prises de participation intersectorielles et éviter le double comptage du capital social et des réserves au niveau du secteur (voir aussi paragraphes 11.37 et 11.38). Si les données primaires sont établies sur une base non consolidée, comme dans la comptabilité nationale, les positions intragroupe des postes du bilan figurant dans la deuxième colonne doivent être déduites des passifs bruts et des actifs bruts afin de calculer les positions sur une base consolidée. En outre, si les données primaires ne sont pas consolidées, les paiements du service de la dette reçus des filiales doivent également être

déduits des paiements du service de la dette sur une base consolidée¹⁶.

11.70 Une autre série de données nécessaire concerne le nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers.

Disponibilité des données

11.71 Il est peu probable que toutes les autorités nationales aient facilement accès à toutes les séries de données dont le *Guide* fait état. Comme mentionné précédemment, il se peut que certaines séries de données ne soient pas collectées à l'heure actuelle et que d'autres ne correspondent pas aux définitions proposées dans le *Guide*. En pareil cas, il faut utiliser les données qui se conforment le plus aux principes du *Guide*, mais il importe que, pour chaque série de données, les différences par rapport aux recommandations du *Guide* soient signalées dans les métadonnées.

11.72 Il est possible que les séries de données qui figurent au numérateur et au dénominateur d'un ISF ne soient pas diffusées selon la même périodicité, ce qui limite la fréquence du calcul de l'indicateur. En fonction de la nature des séries sous-jacentes, il serait peut-être possible d'estimer les séries qui sont disponibles moins fréquemment¹⁷, mais les résultats devraient être interprétés avec prudence.

11.73 Il convient d'examiner soigneusement les hypothèses qui sous-tendent les méthodes d'«extrapolation» pour les entités déclarantes manquantes. Par exemple, il est peut-être supposé implicitement que la popu-

¹⁶Compte tenu du fait que, si des obligations négociables sont émises, le débiteur ne connaît peut-être pas le nom du créancier, il est proposé de recueillir des données sur les paiements reçus des autres sociétés non financières plutôt que sur les paiements versés à ces sociétés. Bien entendu, les paiements qui, du point de vue du créancier, sont des paiements reçus au titre du service de la dette sont, du point de vue du débiteur, des paiements versés au titre du service de la dette.

¹⁷Par exemple, dans le cas des données qui ne sont disponibles que sur une base annuelle, mais qui sont requises pour établir un ratio trimestriel, la croissance peut être estimée à partir de la dernière observation annuelle et de son évolution antérieure ou par rapport à un indice donné, ajusté pour tenir compte de tout événement occasionnel susceptible d'influer sur la série. Dans le cas des trimestres antérieurs pour lesquels existent des données de début et de fin d'année, un taux de croissance linéaire entre les observations de fin d'année pourrait être pris comme hypothèse, ou un taux de croissance qui refléterait l'évolution d'un indice donné, ajusté pour tenir compte d'événements occasionnels connus qui auraient influé sur les séries. La Banque nationale d'Autriche, par exemple, utilise de telles méthodes d'estimation pour établir ses données trimestrielles sur les comptes financiers.

Tableau 11.8. Exemple de calcul de la variation du ratio de fonds propres en cas de modification de la population déclarante

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
Nombre de banques déclarantes	10	10	9	9
Entrées (+), sorties (-)	0	0	(+1) (-2)	0
Ratio de fonds propres	0,8	0,7	0,10	0,12
Variation en pourcentage	—	-13 %	+43 %	+20 %
Variation en pourcentage ajustée	—	—	-5%	—

lation déclarante est représentative de la population non déclarante, alors que cette dernière pourrait être spécialisée dans certaines activités.

Ruptures des séries de données

11.74 Il est particulièrement important de surveiller et de documenter les ruptures de séries, car elles peuvent influencer sur l'analyse. Une des ruptures les plus fréquentes provient de changements parmi les entités déclarantes. Par exemple, de nouvelles ICD peuvent être agréées tandis que d'autres ferment leurs portes. De plus, les fusions entre ICD peuvent avoir des conséquences importantes.

11.75 Dans le cas de données consolidées de groupe sous contrôle national, les acquisitions d'ICD non résidentes par des ICD résidentes ont pour effet d'accroître les actifs et les passifs du secteur des ICD résidentes, ainsi que ses engagements sur les marchés non résidents. Quant aux acquisitions d'ICD sous contrôle national par des ICD étrangères, elles ont l'effet opposé. En outre, pour les données des entités résidentes consolidées, si une ICD fusionne avec une autre, les positions existantes entre ces deux institutions seront éliminées, d'où une rupture des séries pour l'ensemble du secteur; plus les ICD concernées sont de grande taille, plus cette rupture sera marquée. L'effet pourrait être encore plus marqué sur l'examen par la méthode des groupes homogènes. Par exemple, si la fusion concerne des ICD qui appartiennent à des groupes homogènes différents, les deux ensembles de données sur les groupes (bilan et compte de résultat) seront modifiées.

11.76 En général, il est important que les statisticiens rassemblent des informations sur les fusions et les

modifications apportées aux règles comptables qui influent sur la continuité des séries de données. Ces informations doivent être tenues à jour.

11.77 Lors du calcul des variations en pourcentage en cas de modifications parmi les entités déclarantes, il faut procéder à des ajustements afin d'obtenir des séries cohérentes. L'exemple ci-dessus (tableau 11.8) illustre les ajustements qui s'imposent. Dans cet exemple, au cours de la période 3, une ICD s'ajoute à la liste des déclarants et deux la quittent. En conséquence, le ratio de fonds propres de l'ensemble du secteur est sensiblement renforcé. Toutefois, la progression du ratio entre les périodes 2 et 3 (+43 %) résulte de la variation non pas des résultats des institutions déclarantes, mais plutôt de la composition de la liste des institutions déclarantes. Pour établir la tendance sous-jacente, il convient d'ajuster la variation en pourcentage de manière telle que la liste des déclarants de la période courante (période 3) soit la même que celle de l'autre période utilisée dans la comparaison (période 2).

La variation en pourcentage est calculée comme suit :

$$\text{Variation en pourcentage} = \left\{ \frac{\left[\left(\frac{S_{num}}{S_{denom}} \right)_{pop_{t=3}} - \left(\frac{S_{num}}{S_{num}} \right)_{pop_{t=2}} \right]}{\left(\frac{S_{num}}{S_{num}} \right)_{pop_{t=2}}} \right\} \times 100,$$

La variation en pourcentage ajustée pour tenir compte des variations dans la composition de la liste de déclarants entre les deux périodes comparées est calculée comme suit :

Tableau I I.9. Compte de résultat et bilan des ICD

Séries de données conformément au tableau 4.1	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)	Normes comptables internationales	
	Poste(s)	Norme(s) en question	
Compte de résultat			
1. Produit d'intérêts	D.41; P.11	IAS 18.29–18.31; 30.10–30.17	
2. Charge d'intérêts	D.41; P.11	IAS 18.29; 30.10–30.17; 32.30–32.31 [IAS 32.35–32.36]	
3. Produit d'intérêts net	D.41; P.11	IAS 30.10–30.17	
4. Produits hors intérêts (nets)			
i) Frais et commissions à recevoir	P.11	IAS 18.20; 18 App. 10–20	
ii) Gains ou pertes sur instruments financiers	AF.2; AF.3; AF.4; AF.5; AF.7; AF.8	IAS 39.103–39.108 [IAS 39.55–39.57]; 30.10–30.15; IAS 21.15; 21.17; 21.19	
iii) Part des bénéfices	D.43; sous D.42	IAS 28.3; 28.6; 31.32–31.34	
iv) Autres produits			
Loyers	D.45; P.11	IAS F.74; IAS 40.66 d) i)	
Dividendes et autres produits des actions	sous D.42	IAS 18.30	
Autres produits	D.75; sous AN.11	IAS 8.16–8.18; 16.56; 40.28	
5. Produit brut	3 + 4	3 + 4	
6. Charges hors intérêts			
i) Charges de personnel	D.1; D.623	IAS 19.4	
ii) Autres charges			
Achats de biens et services	P.2; D.45	IAS 78; 1.80–1.82	
Dépréciation	K.1; inscrit sous K.9	IAS 16.41–16.50	
Autres charges d'exploitation	D.71; D.75	s.o.; IAS 8.18, F.70 et F.78–F.80; 37.24	
Impôts autres que les impôts sur les produits et subventions	D.29; D.59; D.39	s.o.; IAS 20.29–20.30	
7. Provisions (nettes)			
i) Provisions pour pertes sur prêts	K.10	IAS 30.43–30.49; 30.58–30.70	
ii) Autres provisions pour actifs financiers (Recouvrement de créances douteuses)	K.10	IAS 39.109–39.111 [IAS 39.1G, E.4] IAS 39.114 [IAS 39.65; 39.66; 39.70]	
8. Produit net avant opérations exceptionnelles et impôts	5 moins 6 moins 7	5 moins 6 moins 7	
9. Opérations exceptionnelles	K.7; K.8	IAS 8.6; 8.11–8.15	
10. Impôt sur le produit	D.51	IAS 12.2	
11. Produit net, après impôts	8 moins (9 + 10)	8 moins (9 + 10)	
12. Dividendes à payer	D.42; D.43	IAS 18.30; 32.30 [IAS 32.35]	
13. Bénéfices non distribués	11 moins 12	11 moins 12	
	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)	Normes comptables internationales	
Bilan	Poste(s)	Informations à fournir	Norme(s) en question
14. Total des actifs			
15. Actifs non financiers			
	AN		IAS 1.66
	AN.1	Biens, installation et matériel	IAS 1.66a; 16.6
	AN.2 moins (sous AN.22)	Stocks	IAS 1.66e; 2.4
16. Actifs financiers			
17. Numéraire et dépôts			
	AF		IAS 30
	AF.2	Numéraire et soldes avec la banque centrale	IAS 30.19; 30.21
18. Prêts			
i.i) Interbancaires	AF.4	Placements auprès d'autres banques	IAS 30.21
	AF.4, S.122	Placements auprès d'autres banques et prêts et avances accordés à d'autres banques moins placements auprès d'autres banques	IAS 30.19; 30.21; 39.10
i.ii) Non interbancaires			IAS 30.19
Répartition sectorielle des prêts	AF.4 moins (AF.4, S.122)	Prêts et avances aux clients	IAS 14.9
Répartition géographique	AF.4, S.1–S.2		IAS 14.19; 30.40–30.41 [IAS 32.83–32.85]
			IAS 30.19

Tableau 11.9 (fin)

	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)	Normes comptables internationales	
	Poste(s)	Informations à fournir	Norme(s) en question
19. Titres de créance	AF3	Bons du Trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la banque centrale Autres placements sur le marché monétaire Part des titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction Part des titres de placement	IAS 30.19 IAS 30.19–32.60 c); 39.10 [IAS 39.9; 39. AG. 14–15] IAS 30.19–32.60 c); 39.10 [IAS 39.9; 39. AG. 16–25] IAS 30.19; 39.10 [IAS 39.9; 39. AG. 14–15] IAS 30.19; 1.66d; 28.6 IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39. AG. 9–12] IAS 1.66f; 39.10 [IAS 39.9] IAS 1.66i; 12.12
20. Actions et autres participations	AF5	Part des titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction Part des titres de placement	IAS 30.19; 39.10 [IAS 39.9; 39. AG. 14–15] IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39. AG. 9–12] IAS 1.66f; 39.10 [IAS 39.9] IAS 1.66i; 12.12
21. Dérivés financiers	AF7	Dérivés financiers	IAS 1.66f; 39.10 [IAS 39.9] IAS 1.66i; 12.12
22. Autres actifs	AF6 + AF8	Créances d'exploitation et autres comptes à recevoir Actifs fiscaux	IAS 1.66f; 39.10 [IAS 39.9] IAS 1.66i; 12.12
23. Passifs	AF		IAS 30
24. Numéraire et dépôts	AF2		IAS 30.19
i) Dépôts de la clientèle	AF2 moins (AF2, S.12)	Montants dus aux autres déposants	IAS 30.19
ii) Dépôts interbancaires	AF2, S.122	Dépôts reçus des autres banques	IAS 30.19
iii) Autres	AF2, S.12 moins AF2, S.122	Autres dépôts reçus du marché monétaire	IAS 30.19
25. Prêts	AF4	Part des autres fonds empruntés	IAS 30.19
26. Titres de créance	AF3	Part des fonds empruntés Certificats de dépôt Billets à ordre et autres passifs attestés par document	IAS 30.19 IAS 30.19 IAS 30.19 IAS 1.66h
27. Autres passifs	AF8	Créances d'exploitation et autres comptes à recevoir	IAS 1.66i; 12.12 IAS 30.19
28. Endettement	AF2 + AF3 + AF4 + AF8	Dépôts reçus des autres banques + autres dépôts sur le marché monétaire + montants dus aux autres déposants + autres fonds empruntés + certificats de dépôt + billets à ordre et autres passifs attestés par document + créances d'exploitation et autres comptes à recevoir + obligations fiscales	IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39. AG. 9–12] IAS 1.66m; F.65–F.68
29. Dérivés financiers	AF7	Dérivés financiers	IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39. AG. 9–12] IAS 1.66m; F.65–F.68
30. Capital social et réserves	AF5 + B.90 moins (sous AN.22)	Capital et réserves	IAS 1.74; IAS F.65 IAS F.65 IAS F.65–F.66
i) Au sens strict	Apports des propriétaires Bénéfices non distribués Réserves générales et spéciales	Capital émis Bénéfices/pertes accumulés Réserves	IAS 1.74; IAS F.65 IAS F.65 IAS F.65–F.66

Note : Les paragraphes entre crochets sont les paragraphes des IFRS au 31 mars 2004, qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Tableau II.10. Compte de résultat et bilan des sociétés non financières

Séries de données conformément au tableau 4.3	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)		Normes comptables internationales	
	Poste(s)		Norme(s) en question	
Compte de résultat				
1. Produit de la vente de biens et services (à l'exclusion des impôts indirects sur les ventes)	P.11 moins (sous P.52)		IAS 18.14; 18.20	
2. Coût des ventes				
Charges de personnel	D.1; D.623		IAS 19.4	
Coût des biens et services	P.2; D.45		IAS F.78	
Dépréciation	K.1; sous K.9		IAS 16.41–16.48; 16.50	
Autres coûts des ventes	D.75; s.o. (coûts éventuels)		IAS 8.18; 37.24	
Impôts autres que les impôts sur les produits et subventions	D.29; D.59; D.39		s.o.; IAS 20.29–20.30	
3. Produit d'exploitation net	1 moins 2		1 moins 2	
4. Produit d'intérêts	D.41		IAS 18.29	
5. Charge d'intérêts	D.41; P.2		IAS 18.29; IAS 32.30–32.31 [IAS 32.35–32.36]	
6. Autres produits (nets)	D.45		s.o.	
Loyers	D.45; P.11		IAS F.74; IAS 25.40.66 d) i)	
Dividendes et autres produits des avoirs en actions	D.42; D.43		IAS 18.30; 28.3;	
Gains/pertes nets sur actifs et passifs	sous AN.11; AF.2; AF.3; AF.4; AF.5; AF.7; AF.8		31.24–31.34	
Autres produits	D.75		IAS 16.56; 40.28; 21.15; 21.17; 21.19	
7. Produit net avant opérations exceptionnelles et impôts	3 + 4 moins 5 + 6		3 + 4 moins 5 + 6	
8. Opérations exceptionnelles	K.7; K.8		IAS 8.11–8.15	
9. Impôts sur les bénéfices des sociétés	D.51		IAS 12.2	
10. Produit net, après impôts	7 moins (8 + 9)		7 moins (8 + 9)	
11. Dividendes à payer	D.42; D.43		IAS 18.30; IAS 32.30	
12. Bénéfices non distribués	11 moins 12		11 moins 12	
	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)		Normes comptables internationales	
Bilan	Poste(s)		Informations à fournir	
13. Total des actifs				
14. Actifs non financiers	AN	14 + 15	IAS 1.66	
15. Produits	AN.1			
Actifs fixes	AN.11	Biens, installations et matériel	IAS 1.66a; 16.6	
Stocks	AN.12	Stocks	IAS 1.66e; 2.4	
Autres	AN.13	Partie des actifs incorporels	IAS 1.66b; 38.7	
16. Non produits	AN.2 moins (inscrit sous AN.22)	Partie des actifs corporels	IAS 1.66a; 16.6	
		Partie des actifs incorporels	IAS 1.66b; 38.7	
17. Actifs financiers	AF	17 + 18 + 19 + 20 + 21 + 22	IAS 1.66	
18. Numéraire et dépôts	AF.2	Espèces et partie des quasi-espèces	IAS 1.66g; 7.6	
19. Titres de créance	AF.3	Partie des autres actifs financiers	IAS 1.66c	
20. Actions et autres participations	AF.5	Investissements enregistrés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence	IAS 1.66d; 28.6	
		Partie des autres actifs financiers	IAS 1.66c	
21. Crédits commerciaux	AF.81	Partie des créances d'exploitation et autres comptes à recevoir	IAS 1.66f; 39.10	
			IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39.AG.9–12]	
22. Dérivés financiers	AF.7	Dérivés financiers		
23. Autres actifs	AF.6 + AF.89	Partie des créances d'exploitation et autres comptes à recevoir	IAS 1.66f; 39.10	
			IAS 1.66i; 12.12	
24. Passifs	AF	28 + 29	IAS 1.66	
25. Crédits	AF.4	Partie des passifs non immédiatement exigibles productifs d'intérêts	IAS 1.66k	
		Partie des quasi-espèces	IAS 1.66g; 7.8	
26. Titres de créance	AF.3	Partie des passifs non immédiatement exigibles productifs d'intérêts	IAS 1.66k	
27. Crédits commerciaux	AF.81	Partie des créances d'exploitation et autres comptes à payer	IAS 1.66h	

Tableau II.10 (fin)

Bilan	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)	Normes comptables internationales	
	Poste(s)	Informations à fournir	Norme(s) en question
28. Autres passifs	AF89	Partie des créances d'exploitation et autres comptes à payer	IAS 1.66h
29. Dette	AF.3 + AF.4 + AF.8	Passifs fiscaux	IAS 1.66i; 12.12
		Créances d'exploitation et autres comptes à payer + obligations fiscales + passifs non immédiatement exigibles productifs d'intérêts + partie des quasi-espèces	IAS 1.66
30. Dérivés financiers	AF.7	Dérivés financiers	IAS 32.9–32.10; 39.10 [IAS 39.9–39.13; 39.AG. 9–12]
31. Capital social et réserves	AF.5 + B.90 moins (sous AN.22)	Capital social et réserves	IAS 1.66m; F.65–F.68
i) Au sens strict		Capital émis	IAS 1.74; F.65
		Bénéfices/pertes accumulés	IAS F.65
		Réserves	IAS F.65–F.66

Note : Les paragraphes entre crochets sont les paragraphes des IFRS au 31 mars 2004, qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

$$\text{Variation en pourcentage ajustée} = \left[\frac{\left(\frac{S_{num}^{pop_{t=3}} - S_{num}^{joiners_{t=3}} + S_{num}^{leavers_{t=3}}}{S_{denom}^{pop_{t=3}} - S_{denom}^{joiners_{t=3}} + S_{denom}^{leavers_{t=3}}} \right) - \left(\frac{S_{num}^{pop_{t=2}}}{S_{num}^{pop_{t=2}}} \right)}{\left(\frac{S_{num}^{pop_{t=2}}}{S_{num}^{pop_{t=2}}} \right)} \right] \times 100,$$

S est la valeur agrégée du numérateur (dénominateur) pour les déclarants des périodes 2 et 3 (à savoir la

banque qui entre et les banques qui sortent au cours de la période 3).

Désaisonnalisation

11.78 Comme pour beaucoup de séries de données économiques et financières, des événements périodiques ou «facteurs saisonniers» — comme les jours fériés et les prises de bénéfices de fin d'année par les institutions financières et les autres sociétés — peuvent influencer sur les variations d'un ISF pour une période donnée. Diverses techniques peuvent être utilisées pour désaisonnaliser les données ISF — de la simple inspection visuelle des séries à l'application

Tableau II.11. Revenu des ménages

ISF dans le Guide	Système de comptabilité nationale (SCN 1993)
	Poste(s)
1. Traitements et salaires	D.11
2. Revenu de la propriété à recevoir (net)	D.4
3. Transferts courants	D.62; D.7
4. Autres	P1 moins (P2 + D.1 + D.29 + D.39 + partie de P.52)
5. Moins : impôts, y compris cotisations de sécurité sociale	D.5; D.6112; D.6113; D.62; D.7
6. Revenu disponible brut	B.6

d'outils statistiques perfectionnés¹⁸. Toutefois, si la diffusion de données ISF désaisonnalisées peut être envisagée et recommandée lorsque des facteurs saisonniers importants et statistiquement fiables peuvent

¹⁸Pour une analyse de diverses techniques de désaisonnalisation, voir Banque centrale européenne (2003).

être identifiés, elle doit être considérée comme un élément complémentaire et ne doit pas remplacer la diffusion de données non désaisonnalisées. Les méthodes de désaisonnalisation doivent être décrites dans les métadonnées et il convient d'envisager de donner des renseignements sur la fiabilité statistique des facteurs saisonniers.

12. Diffusion des ISF et des données connexes

Introduction

12.1 Pour accroître la transparence de leur système financier, les pays sont encouragés à diffuser fréquemment tous les ISF centraux. Le présent chapitre offre un cadre de référence pour la diffusion des ISF centraux et complémentaires. Ce cadre peut être adapté à la situation de chaque pays. Le chapitre présente aussi des cadres de référence additionnels pour la diffusion d'informations qui permettent aux analystes d'interpréter les ISF dans le contexte de chaque pays, notamment en tenant compte des caractéristiques structurelles de son système financier. La communication de ce complément d'information peut revêtir une importance primordiale, car il se peut que la diffusion des ISF sans autres informations ne soit pas suffisante pour interpréter ceux-ci, en raison de la complexité de l'information qu'ils englobent, ainsi que de la variété des sources de données utilisées pour leur calcul et des règles comptables selon lesquelles ils sont établis.

12.2 Si les ISF fournissent sur la santé et la solidité du système financier des informations diverses qui sont essentielles aux fins de l'analyse macroprudentielle, ils sont intrinsèquement insuffisants pour effectuer une analyse exhaustive des facteurs de vulnérabilité du système financier d'un pays. D'autres facteurs qui sont importants mais dépassent le cadre du *Guide* sont la qualité du contrôle et du gouvernement d'entreprise, ainsi que les incitations offertes aux sociétés financières, en particulier le cadre juridique et le rôle de l'État dans le système financier. Certains de ces facteurs sont examinés dans la partie suivante du *Guide*. Il y a lieu de reconnaître qu'une évaluation des forces et des faiblesses d'un système financier qui combine ces facteurs qualitatifs et les données quantitatives des ISF ne constitue pas une méthode d'analyse exacte.

Pratiques de diffusion

12.3 Comme indiqué ci-dessus, il est recommandé de diffuser fréquemment les ISF. La disponibilité de l'information peut varier d'un ISF à l'autre — par exemple,

les données sur les taux d'intérêt interbancaires seront disponibles plus fréquemment que celles sur la répartition géographique des prêts. Néanmoins, les pays pourraient s'efforcer de diffuser au minimum un ensemble d'ISF essentiels, sinon tous les ISF, chaque trimestre et dans un délai maximum de trois mois après la date de référence. Certains ISF, par exemple les indicateurs du marché financier, peuvent se prêter à une diffusion plus fréquente. La diffusion trimestrielle d'un ensemble d'ISF essentiels permet d'identifier rapidement de nouveaux développements et fournit des données chronologiques qui peuvent servir à évaluer les variations des ISF d'une période à l'autre et par rapport à d'autres données économiques importantes.

12.4 L'ensemble des ISF essentiels peut varier selon le pays, mais doit inclure, au minimum, les ISF centraux définis dans ce *Guide*. De préférence, les données trimestrielles doivent porter sur les institutions dont les actifs représentent une part significative du total des actifs de la population déclarante; une couverture complète doit être assurée au moins une fois par an. Le besoin de diffuser les ISF complémentaires dépend de la situation du pays.

12.5 Lors de la diffusion, les données provisoires doivent être signalées clairement et toute révision importante doit être expliquée dans des notes d'accompagnement. Par exemple, les ruptures de série dues à des changements dans la population déclarante doivent être clairement identifiées et, si possible, quantifiées. Ces explications sont particulièrement importantes, car l'addition de quelques institutions à la population déclarante ou leur retrait peut influencer sensiblement sur les valeurs des ISF. De manière plus générale, il convient de publier des métadonnées décrivant en détail le contenu et la couverture des ISF, ainsi que les conventions comptables et autres directives nationales qui régissent leur établissement.

12.6 En raison de la diversité des données primaires nécessaires au calcul des ISF, il est probable qu'elles proviendront d'organismes différents (par exemple la banque centrale, l'office de la statistique et l'autorité

de contrôle bancaire). Cependant, comme indiqué au chapitre 10, il est recommandé qu'un organisme soit responsable au premier chef de la diffusion de tous les ISF établis dans le pays sur un site Internet centralisé et/ou dans une publication imprimée. Cette méthode facilite l'accès des utilisateurs aux données. L'organisme chef de file devrait être désigné comme le point de contact pour les questions posées par les utilisateurs sur les ISF nationaux.

Cadre de référence pour la diffusion des ISF

12.7 Le cadre de référence proposé ci-après pour la diffusion des ISF repose sur deux modules. Ces deux modules structurent l'information en une série de tableaux visant à fournir un ensemble cohérent de données. Les deux modules se composent respectivement 1) des ISF et des données connexes, et 2) des métadonnées nécessaires pour interpréter les ISF.

Module I

- **Les ISF centraux et complémentaires.** Le tableau 12.1 présente la liste des indicateurs établis sur la base de données de groupe sous contrôle national consolidées et de données consolidées des entités résidentes. Il existe, certes, d'autres possibilités de classement de ces indicateurs. Les données chronologiques sont encouragées, de même que les graphiques qui permettent de dégager la tendance des ISF et complètent les séries de données¹.
- **Aperçu du secteur financier.** Le *Guide* présente quelques indicateurs structurels pour les ICD et les autres sociétés financières (voir tableau 12.2), autres que les ISF centraux et complémentaires.
- **Compte de résultat et bilan sectoriels.** Ces états financiers fournissent les séries de données utilisées dans le calcul d'un grand nombre d'ISF. Le *Guide* considère que la publication de ces documents faciliterait l'analyse des ISF, même si elle va au-delà de la publication des ISF convenus. Ces données peuvent permettre d'évaluer les montants en jeu, d'interpréter les ratios — en particulier de déterminer si leur évolution est causée par des variations des composantes du numérateur ou du dénominateur, ou des deux à la fois — et de calculer d'autres ISF si la situation du

pays l'exige. Les tableaux de diffusion des données du compte de résultat et du bilan sont présentés au chapitre 4 — tableau 4.1 (ICD), tableau 4.2 (Autres sociétés financières), tableau 4.3 (Sociétés non financières) et tableau 4.4 (Ménages).

ISF centraux et complémentaires

12.8 Le tableau 12.1 présente des ISF établis 1) sur la base de données consolidées de groupe sous contrôle national et 2) sur la base de données des entités résidentes (et de données consolidées pour les ICD et pour les autres sociétés). Les ISF centraux sont en caractères italiques gras. Pour les ICD, le *Guide* prescrit l'établissement et la diffusion d'ISF établis sur la base de données consolidées de groupe sous contrôle national. Des données consolidées des entités résidentes pourraient être établies séparément si les autorités estiment que ces données faciliteraient dans la pratique leur analyse de la stabilité financière.

12.9 Comme indiqué au chapitre 5, les autorités nationales jugeront peut-être nécessaire d'établir des ISF distincts pour les filiales d'ICD sous contrôle étranger (avec une consolidation de groupe si elles ont des succursales et des filiales collectrices de dépôts dans d'autres pays); ces données pourraient être portées dans une colonne supplémentaire du tableau sur les ISF des ICD seulement.

Aperçu du secteur financier

12.10 Comme indiqué au chapitre 2, chaque pays a une structure financière qui lui est propre, ce qui influe sur l'éventail de données disponible pour le calcul des ISF et l'évaluation des indicateurs diffusés. Ainsi, le tableau 12.2 présente des indicateurs structurels du secteur financier intérieur qui pourraient être utiles à cette évaluation. Cette liste va au-delà de celle des indicateurs convenus.

Institutions collectrices de dépôts (ICD)

12.11 Pour donner une idée de la taille et de la structure de l'actionnariat du secteur des ICD, et donc faciliter l'interprétation des ISF, les indicateurs structurels suivants pourraient être diffusés au moins une fois par an :

- Nombre d'ICD de droit national et nombre de succursales de banques étrangères.
- Nombre d'employés résidents dans l'ensemble des ICD résidentes.
- Nombre de succursales d'ICD sur le territoire national.
- Valeur totale des actifs (résidents et étrangers) des ICD résidentes, dont

¹Idéalement, les séries remonteront assez loin pour couvrir au moins un cycle conjoncturel de manière à faciliter l'interprétation des ISF de la période en cours.

Tableau 12.1. Indicateurs de solidité financière*(Ratios sauf indication contraire)*

	Données consolidées de groupe sous contrôle national (pour l'analyse de la solidité financière) (Obligatoire) (1)	Données consolidées des entités résidentes (pour le lien avec la macroéconomie) (2)
ICD¹		
Indicateurs faisant appel aux fonds propres²		
<i>Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques</i>		3
<i>Fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques</i>		3
Fonds propres/actifs		
<i>Créances improductives moins provisions/fonds propres</i>		
<i>Rentabilité des fonds propres</i>		
Grands risques/fonds propres (nombre de grands risques) (à l'égard de grandes entités résidentes) ⁴ (à l'égard de parties liées) ⁵		
<i>Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres⁶</i>		
Position d'actif brute sur dérivés financiers/fonds propres		
Position de passif brute sur dérivés financiers/fonds propres		
Position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres		
Indicateurs faisant appel aux actifs		
<i>Actifs liquides/total des actifs</i>		
<i>Actifs liquides/passifs à court terme</i>		
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)		
<i>Rentabilité des actifs</i>		
<i>Créances improductives/total des prêts bruts</i>		
<i>Répartition sectorielle des prêts/total des prêts (pourcentages du total)⁷</i>		
ICD		
<i>Banque centrale</i>		
<i>Administrations publiques</i>		
<i>Autres sociétés financières</i>		
<i>Sociétés non financières</i>		
<i>Autres secteurs résidents⁸</i>		
Non-résidents		
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts		
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts		
Répartition géographique des prêts/total des prêts (pourcentages du total) ⁹		
Économie nationale		
Pays avancés		
Régions, pays avancés exclus		
Afrique		
<i>Dont : Afrique subsaharienne</i>		
Asie		
Europe		
<i>Dont : ex-URSS, y compris Russie</i>		
Moyen-Orient		
Hémisphère occidental		
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts		
Passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs		

Tableau 12.1 (fin)

	Données consolidées de groupe sous contrôle national (pour l'analyse de la solidité financière) (Obligatoire) (1)	Données consolidées des entités résidentes (pour le lien avec la macroéconomie) (2)
Indicateurs faisant appel au compte de résultat		
Marge d'intérêt/produit brut		
Produits de transaction et de change/total des produits		
Charges hors intérêts/produit brut		
Charges de personnel/charges hors intérêts		
Autres institutions financières		
Actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents		
Actifs/PIB	s.o.	
Sociétés non financières		
Dette totale/fonds propres		
Rentabilité des fonds propres		
Produits/charges d'intérêts et principal		
Position de change nette/fonds propres		
Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers	s.o.	
Ménages¹⁰		
Dette des ménages/PIB	s.o.	
Service de la dette et remboursement du principal/revenus des ménages	s.o.	
Marchés immobiliers		
Prix de l'immobilier résidentiel (hausse annuelle en pourcentage)	s.o.	
Prix de l'immobilier commercial (hausse annuelle en pourcentage)	s.o.	
Liquidité du marché boursier		
Écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier (pourcentage du prix médian) (préciser le type d'instrument)	s.o.	
Taux de rotation quotidien moyen sur le marché boursier (préciser le type d'instrument)	s.o.	
Taux d'intérêt		
Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (points de base)		
Écart entre les taux interbancaires intérieurs le plus élevé et le plus bas (points de base)	s.o.	

Note : s.o. = sans objet.

¹Toutes les séries en caractères italiques gras sont des ISF centraux.

²Pour tous les indicateurs fondés sur les fonds propres, à l'exception de ceux fondés sur les fonds propres réglementaires, les fonds propres peuvent être définis au sens étroit ou au sens large. Dans certains cas, les fonds propres de base doivent être utilisés comme mesure au sens étroit.

³Dans la plupart des cas, ces données ne pourraient s'appliquer qu'aux ICD constituées en sociétés.

⁴Créances des plus grandes ICD sur les plus grandes entités de l'économie résidente, y compris administrations publiques/fonds propres (voir paragraphe 6.29).

⁵Créances sur les sociétés apparentées, y compris non résidentes, et autres entités liées/fonds propres (paragraphe 6.30).

⁶La définition de la position ouverte nette adoptée (position totale ou position des postes du bilan uniquement) doit être précisée lors de la diffusion des données.

⁷Des informations supplémentaires par industrie pourraient être communiquées aussi.

⁸Ménages et ISBLSM. Ces secteurs pourraient être classés séparément.

⁹Des informations supplémentaires par circonscriptions administratives pourraient être communiquées aussi, si elles sont significatives.

¹⁰Données à établir sur une base agrégée suivant le principe de la résidence.

Tableau 12.2. Indicateurs structurels du secteur financier national

	Nombre d'institutions	Nombre d'employés	Nombre de succursales	Milliards (\$)	Actifs financiers			Créances sur résidents (en pourcentage des actifs)	Total des primes perçues
					Pourcentage des actifs du système ¹	Pourcentage du PIB	Concentration du marché ²		
ICD résidentes³									
Sous contrôle national									s.o.
Dont :									s.o.
Public									
Privé									s.o.
Sous contrôle étranger									s.o.
Dont :									s.o.
Filiales									
Succursales									s.o.
Pour mémoire :									
Données consolidées de groupe ⁴									s.o.
Autres sociétés financières³									s.o.
Sociétés d'assurance ⁵									
Assurance autre qu'assurance-vie									s.o.
Assurance-vie									s.o.
Fonds de pension ⁵									s.o.
Sociétés de bourse ⁵									s.o.
Fonds de placement ⁵									s.o.
Autres entités financières ⁵									s.o.

Note : s.o. = sans objet.

¹En pourcentage du total des actifs du système financier (voir paragraphe 7.6).

²Nombre d'institutions dont les actifs représentent au moins 75 % du total des actifs financiers du secteur.

³Donner le nom des cinq plus grandes institutions du secteur (ou un nombre voisin de cinq, selon le contexte national) et leur part combinée de leurs actifs financiers pour identifier les sociétés financières importantes du pays.

⁴Consolidation de groupe des activités de collecte de dépôts des ICD de droit national et sous contrôle national.

⁵Si les institutions résidentes sont pour une part significative sous contrôle étranger, il pourrait être utile de faire la distinction entre les institutions sous contrôle national et celles sous contrôle étranger.

- 1) ICD sous contrôle national²
 - a) public
 - b) privé
- 2) ICD sous contrôle étranger
 - a) filiales de sociétés mères non résidentes
 - b) succursales de sociétés mères non résidentes.

12.12 Comme noté au chapitre 5, il est entendu dans le *Guide* que le contrôle est la capacité de déterminer la politique générale d'une société en choisissant (ou en révoquant) ses administrateurs. Une ICD qui n'est ni sous le contrôle des pouvoirs publics du pays dans lequel elle est située, ni sous contrôle étranger (comme défini au paragraphe 5.11) doit être classée parmi les ICD sous contrôle du secteur privé national.

12.13 Les nombres d'ICD et de succursales, les effectifs employés et la valeur des actifs détenus par les ICD donnent des informations sur la taille du secteur. Les informations sur le nombre net d'ICD qui entrent dans le secteur ou en sortent, ainsi que celles tirées des ISF, telles que l'écart entre les taux débiteur et créditeur, fournissent des indications sur le niveau de la concurrence ou les difficultés éventuelles du secteur. De plus, le nombre de succursales dans l'économie peut être une source d'information sur la pression sur les coûts et la taille du secteur des ICD au sein de l'économie³.

12.14 La répartition de la valeur des actifs entre les ICD sous contrôle national, y compris du secteur public, et les filiales et succursales de sociétés mères étrangères donne une idée de la structure de l'actionariat dans le secteur des ICD. En outre, la valeur des actifs pourrait être subdivisée en créances sur les résidents et créances sur les non-résidents, ce qui indiquerait l'importance des opérations à l'étranger pour les ICD. Le rapport de la valeur des actifs des ICD, et en particulier de la valeur des prêts accordés aux sociétés non financières et aux ménages, au PIB fait ressortir l'importance de l'intermédiation financière des ICD pour l'économie nationale. À cet égard, les statisticiens pourraient aussi diffuser des données tirées de la comptabilité nationale sur le ratio valeur ajoutée par les ICD résidentes/PIB.

²Dans les rares cas où il peut être considéré que la société mère est située à la fois dans l'économie nationale et dans une économie étrangère et où l'ICD inclut ces entités dans le groupe des institutions sous contrôle national, il pourrait être envisagé de classer ces entités séparément dans les données diffusées sur la structure financière.

³Cependant, la définition d'une succursale peut varier d'un pays à l'autre — allant des agences de plein exercice aux guichets tenus par une seule personne.

12.15 Dans beaucoup de pays, le secteur des ICD comprend des institutions spécialisées, comme indiqué au chapitre 2. La nature des activités bancaires des diverses catégories d'institutions spécialisées peut varier sensiblement. Pour mieux comprendre la structure du système financier, les statisticiens pourraient faire la distinction entre les banques commerciales et certains types de banques spécialisées comme les banques d'épargne, les banques coopératives et les institutions de microfinance. En outre, si besoin est, les ICD extraterritoriales — c'est-à-dire celles qui sont autorisées à accepter des dépôts de résidents d'autres pays et à prêter principalement, ou uniquement, à ces derniers — pourraient être classées séparément⁴.

12.16 La concentration des actifs des ICD est importante aussi pour comprendre la structure du système financier. Aussi les statisticiens pourraient-ils envisager de diffuser les indicateurs supplémentaires ci-après :

- Nom des cinq plus grandes ICD résidentes (ou un nombre voisin de cinq selon le contexte national) et leur part de marché combinée, mesurée par la valeur de leurs actifs.
- Nombre d'ICD dont les actifs représentent 25, 50 et 75 % de la valeur du total des actifs des ICD.
- Indicateurs de concentration dans le secteur. Une possibilité est l'indice de Herfindahl, qui est égal à la somme des carrés des parts de marché de toutes les sociétés du secteur et est décrit plus en détail, de même que d'autres indicateurs de concentration, au chapitre 15.

12.17 Enfin, en fonction des contraintes imposées par la confidentialité dans chaque pays, ceux-ci pourraient diffuser des informations sur leur mécanisme de garantie des dépôts, car le niveau de couverture des fonds des déposants peut influencer sur le comportement des agents économiques et, partant, sur la stabilité financière.

Autres sociétés financières

12.18 Face à la diversité des spécialisations au sein du secteur des autres sociétés financières et afin d'aider à comprendre la structure du secteur, les statisticiens pourraient, pour les sous-secteurs des sociétés d'assurance, des fonds de pension, des sociétés de bourse (y compris organismes de négociation des dérivés financiers), des

⁴Les ISF pourraient être calculés avec et sans ces ICD, selon le contexte national. Les opérations de ces institutions ont certes des répercussions sur l'économie nationale — un effondrement généralisé des ICD extraterritoriales pourrait avoir des conséquences sur le système — mais les autorités pourraient considérer que les opérations des ICD extraterritoriales sont par nature différentes de celles des autres ICD.

fonds de placement et des autres entités financières, diffuser les informations ci-après :

- Nombre d'institutions résidentes (avec classement séparé des sociétés d'assurance-vie et des autres sociétés d'assurance).
- Nombre d'employés résidents.
- Valeur totale des actifs (résidents et étrangers) détenus ou, dans le cas des sociétés de placement, gérés, — dont
 - 1) sous contrôle national
 - 2) sous contrôle étranger.

12.19 La ventilation des actifs des autres sociétés financières entre créances sur résidents et non-résidents pourrait aussi être diffusée.

12.20 Les statisticiens pourraient identifier les plus grandes sociétés du secteur des autres sociétés financières pour montrer clairement les principaux acteurs des marchés financiers en dehors du secteur des ICD. Les statisticiens pourraient ainsi diffuser l'information suivante :

- Nom des cinq plus grandes sociétés (ou un nombre voisin de cinq selon le contexte national) et leur part de marché, mesurée par la valeur de leurs actifs.

12.21 Pour les sociétés d'assurance, les informations ci-après pourraient aussi être communiquées :

- Total des primes perçues par les sociétés d'assurance résidentes, — dont
 - 1) assurance-vie
 - 2) autres assurances.

12.22 Les catégories d'institutions financières susmentionnées sont probablement celles qui détiennent la majorité des actifs financiers dans le secteur des autres sociétés financières. Cependant, si d'autres groupes d'institutions financières, par exemple les sociétés de financement spécialisées, détiennent une part significative des actifs financiers, les statisticiens pourraient diffuser des informations sur la valeur de leurs actifs par type d'activité.

Sociétés non financières

12.23 Bien que les sociétés non financières ne figurent pas au tableau 12.2, les statisticiens pourraient envisager de communiquer le nom des cinq plus grandes sociétés non financières (ou un autre nombre selon le contexte national), ainsi que la valeur de leurs actifs, pour faciliter l'établissement des données sur les grands risques et pour donner une indication de leur importance au sein de l'économie.

Encadré 12.1. Exemples d'informations à donner dans les métadonnées

Couverture, périodicité et délai de diffusion des données

Catégorie de données

Couverture, par exemple, ICD et sociétés non financières.

Périodicité et délai de diffusion

Fréquence avec laquelle les données sont diffusées et délai de diffusion. Préciser si certaines séries de données sont diffusées plus fréquemment que d'autres.

Accès du public aux données

Pratiques de diffusion

Mode(s) de diffusion des ISF et principale source centralisée pour les utilisateurs qui souhaitent accéder aux ISF.

Points de contact

Coordonnées des points de contact (nom, adresse postale, adresse électronique).

Intégrité

Dispositions officielles

Dispositions officielles régissant le cadre de la production des données et organismes responsables.

Révisions

Révisions des ensembles de données et notification préalable de changements majeurs dans la méthode d'établissement des données.

Qualité des données diffusées

Informations générales

Cadre comptable

Description du ou des cadres comptables de référence.

Nature des données primaires

Sources de données, méthode de consolidation, couverture institutionnelle, etc.

Méthodes d'établissement des données

Échantillons et enquêtes, ajustements statistiques, méthodes de vérification des données, etc.

Principes de comptabilisation et de classification

Principes et date d'enregistrement, méthodes d'évaluation, classification des comptes, méthodes de compensation, etc. Il y a lieu de décrire les différences qui existent entre les normes et pratiques suivies et celles prescrites dans le *Guide*.

Autres

Toute autre information utile sur les méthodes d'établissement des données diffusées, notamment sur les changements importants dans la population déclarante.

Module 2

- Il convient de publier des **métadonnées** qui décrivent en détail le contenu et la couverture des ISF, ainsi que les conventions comptables et autres directives nationales qui régissent leur établissement. En particulier, les écarts par rapport aux principes énoncés dans le *Guide* doivent être clairement expliqués, et toute différence dans les méthodes intrasectorielles ou intersectorielles doit être mentionnée. Pendant la phase de développement des ISF, il se peut que certains d'entre eux soient calculés à partir de données portant sur divers sous-groupes qui appliquent des principes comptables différents. Dans ce cas, les métadonnées devront le mentionner.

12.24 L'encadré 12.1 (p. 145) présente des exemples d'informations qui pourraient être incluses dans ces métadonnées. Ce module s'inspire de la méthode suivie par le FMI dans le cadre de la Norme spéciale de diffusion des données et du Système général de diffusion des données.

Précisions sur les ISF diffusés

12.25 Il convient de définir brièvement les éléments portés au numérateur et au dénominateur de chaque ISF et d'indiquer les sources de données y afférentes, en faisant référence à la section des informations générales. Il pourrait aussi être précisé si la périodicité du numérateur et du dénominateur est la même et, dans la négative, comment cela influe sur l'utilisation des données.

PARTIE IV

Analyse des indicateurs de solidité financière

13. Indicateurs de solidité financière et analyse macroprudentielle

Introduction

13.1 Le présent chapitre donne un aperçu de l'utilisation des ISF dans l'analyse macroprudentielle. Il met l'accent sur trois questions :

- Pourquoi les ISF sont-ils nécessaires?
- Dans quel cadre de stabilité financière les ISF peuvent-ils être utilisés?
- Quels autres outils peuvent accroître l'utilité des ISF et permettre de mieux les interpréter?

13.2 *Le recueil, l'établissement et la diffusion de données entraînent un coût en ressources pour les fournisseurs de données primaires et les statisticiens.* Pour justifier ce travail, il est donc nécessaire de poser la question suivante.

Pourquoi les ISF sont-ils nécessaires?

13.3 La communauté internationale a pris conscience de la nécessité des ISF à la suite des crises financières des années 90¹. Au cours des dernières décennies, nombre de pays membres du FMI ont souffert de crises financières qui ont souvent perturbé sérieusement l'activité économique. Les coûts élevés de ces crises — directs (tels que le coût de la recapitalisation des ICD) et indirects (tels que le recul de l'activité économique réelle) — ont mis en relief la nécessité d'établir une série de statistiques — de préférence très fréquentes — qui pourraient aider les décideurs à identifier les forces et les faiblesses du système financier de leur pays. Cette analyse macroprudentielle pourrait constituer le point de départ d'une action de prévention des crises.

13.4 La nature et les causes des crises financières sont bien mieux comprises aujourd'hui, mais les travaux analytiques se poursuivent.

13.5 Une crise financière peut être causée par la défaillance d'une ou de plusieurs institutions, dont les effets se propagent ensuite à l'ensemble du système par divers mécanismes de contagion. Le choc à l'origine de la défaillance est le plus souvent externe ou *exogène* à l'institution. En fait, le contrôle prudentiel aide à identifier les facteurs de vulnérabilité des institutions avant qu'ils ne deviennent sérieux et, s'ils le deviennent, à prendre des mesures appropriées pour limiter leurs conséquences systémiques.

13.6 Une crise systémique peut aussi résulter de l'exposition du système financier à des facteurs de risque courants. Dans ces circonstances, la stabilité du système est déterminée par le comportement interne ou *endogène* au système. Autrement dit, une crise financière éclate lorsque les actions collectives d'agents individuels rendent le système lui-même vulnérable aux chocs. Ces facteurs de vulnérabilité et ces risques ont tendance à s'accumuler, par exemple pendant une phase d'expansion de l'économie lorsque la confiance est élevée, avant de se concrétiser pendant une récession.

13.7 Les sources de vulnérabilité du système financier peuvent varier : par exemple, des actifs de qualité médiocre, une exposition excessive à des risques de marché et de crédit, ou des capitaux insuffisants. Le moment auquel une crise éclate et ses causes immédiates peuvent aussi varier : par exemple, une détérioration de la situation des emprunteurs privés, des emprunts publics excessifs qui sapent la confiance, des craintes relatives à un déficit élevé des transactions courantes et/ou à une variation brutale du taux de change. Lorsque le système financier est vulnérable, ces événements peuvent provoquer une crise qui entraîne de lourdes pertes économiques, directes — lorsque les déposants perdent des fonds à cause de faillites bancaires et que les administrations publiques engagent des dépenses pour reconstruire le système financier — et indirectes — lorsque l'activité économique est ralentie par les perturbations de l'intermédiation financière et/ou des systèmes de paiement. Par ailleurs, les perturbations économiques et financières peuvent avoir des conséquences sociales négatives.

¹La présente section du chapitre s'inspire de Borio (2003) et de Crockett (2002).

13.8 Il apparaît que des mesures ou politiques qui semblent appropriées du point de vue d'une entité individuelle peuvent avoir des conséquences indésirables pour le système. Par exemple, si l'évolution des marchés financiers donne l'impression que les risques augmentent ou si le faible niveau de la rentabilité pèse sur le ratio de fonds propres, il est possible que les ICD durcissent leurs conditions de crédit. Cela pourrait freiner l'activité économique pendant de longues périodes et/ou précipiter des tensions financières et la chute des prix des actifs, avec pour conséquence possible un accroissement des risques pour le système financier.

13.9 Les ISF et le cadre de référence exposé dans le présent *Guide* ont été mis au point pour étayer l'analyse macroprudentielle. Ils permettent d'évaluer la situation à un moment donné et son évolution, par exemple sur un cycle conjoncturel entier. En fait, il est particulièrement important pour cette analyse de comprendre comment les facteurs de vulnérabilité s'accumulent au fil du temps et de saisir l'interaction dynamique entre le système financier et l'économie réelle. L'objet de ces séries de données est quelque peu différent, mais aussi complémentaire, des données du contrôle prudentiel (qui se justifient en termes de protection des dépôts). Il est différent aussi de celui des comptes nationaux (qui sont utilisés pour suivre l'activité macroéconomique). Donc, s'ils sont nécessaires, les ISF ne sont pas suffisants pour satisfaire à tous les besoins de l'analyse macroprudentielle, comme noté plus loin dans le présent chapitre.

13.10 *La nécessité de cet ensemble de données étant posée, comment les séries de données s'intègrent-elles les unes aux autres?* En d'autres termes, il est nécessaire de poser la question suivante.

Dans quel cadre de stabilité financière les ISF peuvent-ils être utilisés?

13.11 La mise en place d'un cadre de stabilité financière aux fins de l'analyse des ISF et autres données connexes en est encore à un stade préliminaire et, en fait, la diffusion des données appuierait la poursuite des études empiriques². En juin 2003, les services du FMI ont présenté ce cadre de référence au Conseil d'administration (voir graphique 13.1). C'est un outil utile, mais il doit être perfectionné.

²Cette section s'inspire de FMI (2003d).

13.12 Le cadre de référence inclut quatre éléments :

- L'évaluation du risque de choc sur le secteur financier. Parmi les outils disponibles figurent les indicateurs utilisés dans les modèles de système d'alerte rapide. Ces indicateurs reposent généralement sur des données spécifiques au pays concerné, l'évolution de l'économie mondiale et les risques politiques^{3,4}.
- Le recours aux ISF pour 1) évaluer la vulnérabilité du secteur financier aux chocs, 2) évaluer la situation des secteurs non financiers, 3) surveiller les facteurs de vulnérabilité du secteur financier liés aux risques de crédit, de liquidité et de marché, et 4) évaluer la capacité du secteur financier d'absorber des pertes (mesurée, par exemple, par le ratio de fonds propres)⁵.
- L'analyse des interactions macrofinancières pour avoir une idée de l'effet sur la situation macroéconomique, la viabilité de la dette et l'affaiblissement de la capacité d'intermédiation du secteur financier.
- La surveillance de la situation macroéconomique en vue d'évaluer l'effet des chocs sur l'évolution macroéconomique et la viabilité de la dette.

13.13 Il ressort du graphique 13.1 que les ISF font partie d'un ensemble plus vaste d'informations et d'outils qui sont utilisés pour suivre la stabilité financière et qu'il existe des relations entre ces différents éléments.

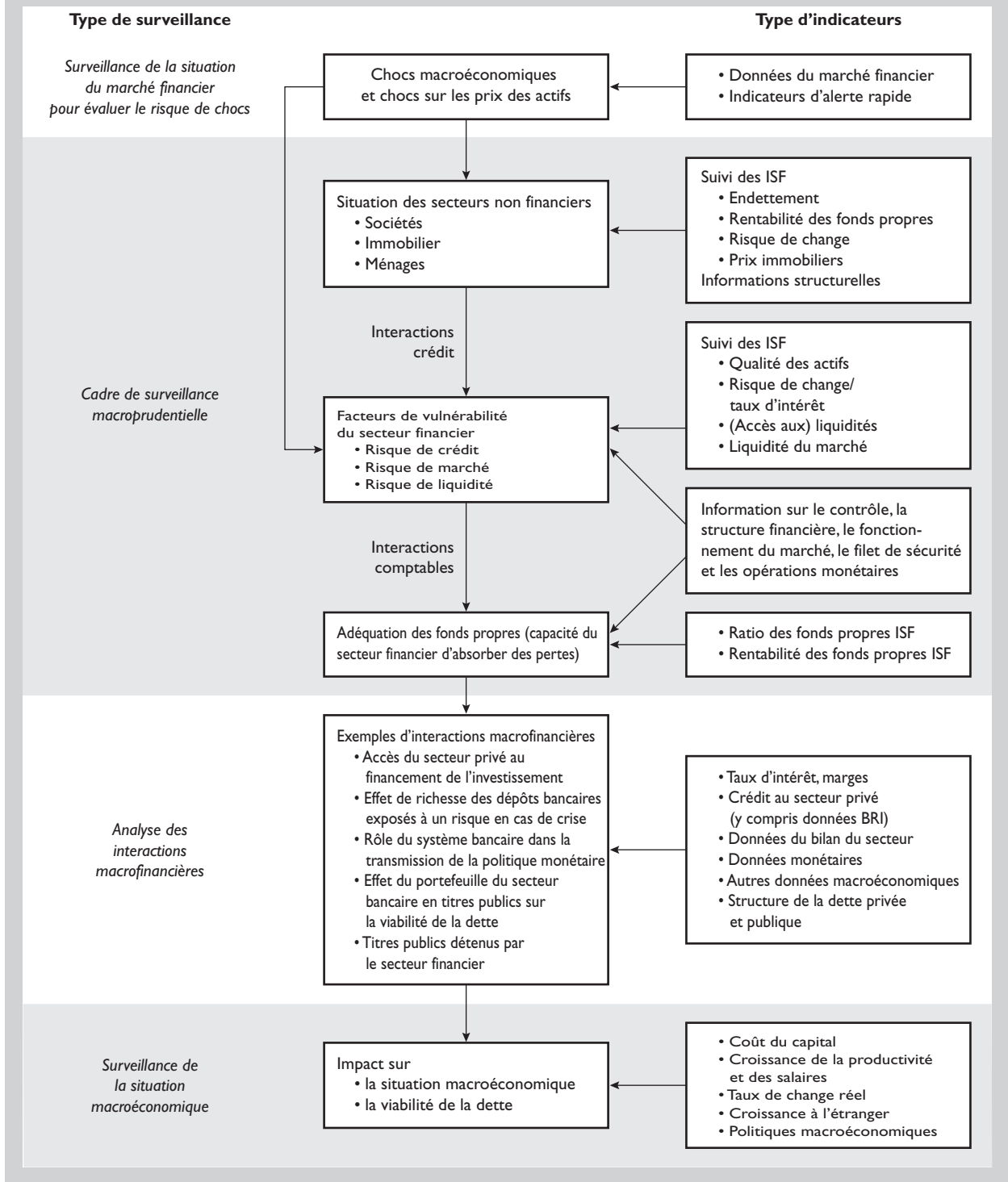
13.14 Si le cadre de stabilité financière indique comment un choc peut se transmettre par le biais du système financier, le sens de la causalité n'est pas établi. Par exemple, un faible ratio de fonds propres des banques pourrait entraîner un resserrement des normes de crédit qui pèserait sur le secteur non financier; le fléchissement de la productivité et des revenus dans le secteur des sociétés non financières, qui réduit la capacité de service de la dette, pourrait fragiliser le système financier. C'est pourquoi l'établissement et la diffusion généralisés des ISF et des données connexes, telles que les états financiers sectoriels et les indicateurs structurels énoncés dans le *Guide*, aideraient à mieux comprendre les liens qui existent entre les ISF, ainsi qu'entre ceux-ci et les autres données économiques.

³Bien que les modèles de système d'alerte rapide offrent une méthode systématique, objective et cohérente de prévision des crises, leurs résultats sont mitigés en termes d'exactitude de leurs prévisions et ils ne sont que l'un des nombreux outils de surveillance du FMI.

⁴Voir aussi Abiad (2003).

⁵Par ailleurs, ces facteurs de vulnérabilité et le ratio de fonds propres doivent être suivis pour le secteur dans son ensemble et pour les principaux groupes homogènes qui peuvent constituer des sources de risque pour la stabilité financière.

Graphique 13.1. Cadre analytique pour la stabilité financière



Analyse des liens entre les ISF

13.15 La complexité des liens existant entre les ISF est encore loin d'avoir été saisie en totalité. Toutefois, même si les ISF ne sont pas largement diffusés, certains liens apparaissent clairement.

Endettement et qualité des actifs des sociétés

13.16 Le suivi de la situation financière du secteur des sociétés non financières par le biais des ISF peut aider à détecter une dégradation de la qualité des actifs à un stade précoce, avant qu'elle ne se traduise par des créances improductives. Ces ISF contribuent à compenser le fait que les créances improductives — la meilleure mesure disponible de la qualité des actifs — constituent un indicateur retardé, en partie parce qu'un prêt doit être en souffrance pendant une certaine période avant d'être déclaré improductif. Les ratios d'endettement et de capacité de service de la dette des sociétés peuvent être utilisés comme indicateurs de la qualité des actifs, car le secteur des sociétés est l'un des principaux canaux par lesquels les chocs exercent des effets sur le secteur des ICD⁶.

Qualité des actifs et ratio de fonds propres

13.17 Les liens entre les ISF relatifs à la qualité des actifs et à l'adéquation des fonds propres découlent des règles de classement des prêts et de provisionnement qui déterminent quand et pour quel montant les banques constituent des provisions pour créances improductives. Ces règles influent donc sur l'ampleur et le moment de toute réduction des fonds propres qui résulte d'une dégradation de la qualité des actifs. Comme ces règles varient d'un pays à l'autre, il est probable que les liens seront différents pour chaque pays. En particulier lorsque les banques disposent d'une grande marge de manœuvre pour classer les prêts ou qu'une certaine indulgence est peut-être de mise, il convient d'accorder une attention toute particulière à ces règles, car il est plus facile pour les banques de sous-déclarer la dégradation réelle de la qualité du crédit. De la même manière, des règles de provisionnement inadéquates permettent aux banques de remettre à plus tard la résolution de leurs problèmes de crédit, qui s'aggraveront probablement en conséquence.

⁶Voir p. 24 de FMI (2003d). Selon des travaux réalisés par les services du FMI et décrits dans FMI (2003d), le ratio d'endettement du secteur des sociétés non financières exerce un effet notable sur la qualité des actifs des ICD avec un an de décalage.

Prise en compte des interactions macrofinancières

13.18 Les interactions macrofinancières entre les secteurs non financiers et le secteur bancaire sont importantes pour juger de l'effet éventuel d'une crise financière sur l'évolution macroéconomique. Ces interactions découlent de l'emprunt et du dépôt de fonds par d'autres secteurs auprès des ICD. L'importance de ces liens peut être mesurée à l'aide d'une combinaison de données monétaires et, pour les transactions qui passent par des centres étrangers, des statistiques bancaires internationales de la BRI. Comme, dans la plupart des économies, les ICD sont au centre du système financier, il est probable que ces interactions seront considérables.

13.19 Le tableau 12.2 présente une série d'indicateurs structurels qui aident à mieux comprendre l'importance des ICD pour l'économie et à juger de l'effet éventuel d'une crise financière : le nombre d'institutions et la structure de leur actionnariat, le nombre de succursales et d'employés, la taille absolue et relative des actifs financiers détenus, etc. En outre, grâce à l'information qu'ils fournissent sur la structure de l'actionnariat, ces indicateurs peuvent indiquer que les ICD pourraient recevoir un soutien extérieur lors d'une crise, comme dans le cas des ICD sous contrôle étranger ou sous contrôle du secteur public.

13.20 Il peut être important de tenir compte des avoirs du secteur financier en titres de créance émis par l'État et le secteur privé. Plus précisément, des pertes sur prêt ou sur le marché et une chute brutale du ratio de fonds propres peuvent entraîner un ajustement du portefeuille des ICD dans ces mêmes titres. Lorsque les titres de créance publics ou privés occupent une place importante dans les bilans de ces institutions, les coûts d'emprunt des débiteurs et leur capacité de refinancement de leur dette peuvent s'en ressentir, avec des conséquences éventuelles pour la viabilité de leur dette. Pour juger de l'importance de ces interactions, il peut être utile de suivre les ISF en combinaison avec les données de la situation financière du secteur. Par ailleurs, la viabilité de la dette publique pourrait aussi être compromise en cas de crise bancaire où l'État doit renflouer le secteur bancaire.

13.21 Un autre lien s'explique par l'effet potentiel des problèmes du secteur bancaire sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Il pourrait être plus onéreux de resserrer la politique monétaire en cas de faiblesse du système financier, ce qui limiterait les

possibilités d'action de la banque centrale. Dans ce cas, les ISF complètent les données monétaires. Les données sur la structure financière, y compris l'importance relative du financement par le marché et par les banques, peuvent également être utiles pour cette analyse. Les systèmes de paiement constituent aussi des liens vitaux entre le secteur financier et le reste de l'économie. Cet aspect de la stabilité financière est examiné ci-dessous.

13.22 *Les ISF et données connexes fournissent des informations quantitatives sur la santé et la solidité du système financier, mais d'autres outils peuvent être utilisés.*

Quels autres outils peuvent accroître l'utilité des ISF et permettre de mieux les interpréter?

13.23 L'analyse des ISF peut être renforcée à l'aide de tests de résistance et d'informations sur l'efficacité du contrôle bancaire et la solidité de l'infrastructure du système financier⁷.

Tests de résistance et ISF

13.24 Les travaux analytiques ont porté essentiellement sur la manière dont il est possible d'accroître l'utilité des ISF en les associant à des tests de résistance agrégés. Dans ces tests, les bilans des ICD sont soumis à des chocs standardisés, puis les résultats de toutes les institutions sont agrégés pour obtenir l'effet sur le secteur dans son ensemble. Les tests de résistance offrent également un moyen d'évaluer certains types de risques qui sont difficiles à mesurer précisément à l'aide des ISF, notamment les risques liés aux dérivés financiers et aux engagements hors bilan.

13.25 La relation entre les ISF et les tests de résistance découle du fait que les variations des ISF sont généralement des résultats des tests de résistance et aussi, dans certains cas, des données intermédiaires entrant dans les tests de résistance. Plus précisément, l'effet d'un choc macroéconomique est généralement mesuré dans un test de résistance par son effet sur l'ISF relatif au ratio de fonds propres. En outre, certains chocs sont formulés en termes de variations des créances improductives, ce qui donne une mesure directe du lien entre les variations des

ISF fondés sur les créances improductives et le ratio de fonds propres du secteur des ICD.

13.26 Les tests de résistance et les ISF sont des démarches différentes mais complémentaires qui permettent d'évaluer les risques pesant sur la stabilité financière. Les ISF offrent un suivi plus continu des points forts et des points faibles, alors que les tests de résistance permettent d'estimer les pertes (généralement sous la forme d'une variation de l'ISF relatif au ratio de fonds propres) qui résultent d'un choc ponctuel et plausible affectant un facteur de risque macroéconomique. Une introduction aux tests de résistance figure à l'appendice VI.

13.27 Bien qu'un risque systémique lié aux engagements interbancaires puisse être suivi à l'aide de données agrégées, cette méthode ne tient pas compte de la structure des engagements interbancaires bilatéraux au sein du secteur. Les tests de résistance peuvent utiliser des informations sur la répartition des engagements interbancaires au sein du secteur pour évaluer plus précisément le risque d'une crise systémique due à la défaillance d'une banque systématiquement importante, comme le décrit l'encadré 13.1.

Principes fondamentaux de Bâle et ISF

13.28 Un large éventail de données utiles pour juger de la solidité du secteur bancaire se trouve dans l'évaluation du respect des principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace⁸. Cette évaluation fait partie intégrante de tous les PESF. Il arrive qu'elle soit réalisée séparément.

13.29 Le lien entre le respect des principes fondamentaux et la stabilité financière reste complexe. Il fait intervenir, par exemple, les retards dans l'application des règles et leurs effets ultimes sur la santé du système financier. Les informations descriptives qui figurent dans les évaluations de la conformité aux principes fondamentaux de Bâle peuvent aider à évaluer comment le non-respect de certains principes peut fragiliser le secteur bancaire et réduire la capacité du secteur d'absorber des pertes éventuelles.

13.30 Le tableau 13.1 dresse la liste des principes fondamentaux de Bâle qui peuvent contenir des informations

⁷À savoir les systèmes de paiement, l'infrastructure du marché financier, les mécanismes systémiques de liquidité, la comptabilité et l'information financière, les régimes d'insolvabilité et les dispositifs de sécurité financière.

⁸Le document du FMI et de la Banque mondiale (2002) examine les évaluations des principes fondamentaux de Bâle réalisées par les deux institutions dans plus de 60 pays en vue de déterminer dans quelle mesure il est possible de s'appuyer sur ces évaluations pour étudier l'efficacité du contrôle bancaire.

Encadré 13.1. Utiliser les tests de résistance interbancaires pour évaluer le risque systémique¹

Les tests de résistance interbancaires peuvent être utilisés pour évaluer le risque systémique qu'un choc déclenche une contagion par le biais des engagements interbancaires. Ils estiment le risque que la défaillance d'une ou de plusieurs banques, déclenchée par un choc, provoque la défaillance d'autres banques. Cet exercice comporte deux étapes : premièrement, un test de résistance standard est appliqué à des banques pour permettre d'identifier la ou les banques qui courent le plus grand risque de défaillance. Deuxièmement, un test de résistance interbancaire est effectué sur la base de données relatives aux engagements interbancaires bilatéraux en vue d'évaluer si la défaillance d'une ou de plusieurs banques vulnérables pourrait provoquer la défaillance d'autres banques du système (peut-être déjà affaiblies directement par

¹Les tests de résistance interbancaires sont examinés dans le PESF du Luxembourg (voir FMI, 2002) et dans Elsinger, Lehar, and Summer (2002).

le choc) du fait de leurs engagements bilatéraux. Le test de résistance interbancaire identifie ensuite la (les) banque(s) (le cas échéant) qui a (ont) des engagements élevés sur la (les) banque(s) défaillante(s) et qui pourrai(en)t donc aussi être acculée(s) à l'insolvabilité. Les données sur les engagements interbancaires se présentent sous la forme d'une matrice dont les cellules contiennent les engagements interbancaires bilatéraux nets, chaque rangée donnant les engagements d'une banque sur chacune des autres banques de la matrice (voir matrice ci-dessous). Les cellules différentes de zéro permettent de comparer ces engagements aux fonds propres des banques pour déterminer si les pertes subies à cause d'un défaut de paiement sur leurs prêts interbancaires réduiraient leurs fonds propres à un point tel que ces banques seraient elles-mêmes défaillantes. Ce type de test de résistance a déjà été réalisé dans le cadre de plusieurs PESF.

Matrice illustrant les engagements interbancaires bilatéraux nets

	Banque 1	Banque 2	...	Banque n
Banque 1	—	Engagements de la banque 1 sur la banque 2	...	Engagements de la banque 1 sur la banque n
Banque 2	Engagements de la banque 2 sur la banque 1	—	...	Engagements de la banque 2 sur la banque n
.	.	.	—	.
.
Banque n	Engagements de la banque n sur la banque 1	Engagements de la banque n sur la banque 2	...	—

pertinentes pour évaluer des aspects particuliers de la stabilité du système financier et indique dans quels domaines de l'analyse macroprudentielle ces informations peuvent être utiles. Il ressort de ce tableau que nombre de principes fondamentaux contiennent des informations qui pourraient être utiles à l'évaluation des risques pesant sur la stabilité du système financier⁹.

13.31 De manière plus générale, les informations fournies dans les évaluations des principes fondamentaux de Bâle peuvent être utilisées pour interpréter les ISF de plusieurs manières :

⁹Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle incluent deux types d'information : des informations descriptives concernant le respect des critères et une cote correspondant au degré d'observation de chaque principe fondamental.

- Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle peuvent clarifier ce que mesurent les ISF en étoffant les métadonnées qui devraient être communiquées en même temps que les ISF. Par exemple, pour l'évaluation des ISF relatifs au ratio de fonds propres, le principe fondamental 6 clarifie la définition des fonds propres en donnant des informations sur les types d'instruments que les autorités de contrôle autorisent les banques à inclure dans les fonds propres. De plus, le principe 8 aide à évaluer l'effet des règles de comptabilité et de provisionnement sur les fonds propres déclarés du secteur bancaire qui sont utilisés dans les ISF.
- Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle peuvent aider à établir la cause des variations des ISF lorsque les explications ne concordent pas. Par exemple, une baisse du ratio de fonds propres pondéré par le risque peut tenir à une détérioration ou à

Tableau 13.1. Principes fondamentaux de Bâle contenant des informations utiles pour l'interprétation des ISF

Informations utiles pour la surveillance macroprudentielle	Principes fondamentaux de Bâle qui fournissent des informations utiles pour la surveillance macroprudentielle	
	Numéro du principe	Contenu du principe
I. Solidité de l'infrastructure financière		
Politiques macroéconomiques saines et stables	Condition requise 1	Solidité des politiques macroéconomiques
Infrastructures publiques bien développées	Condition requise 2	Système judiciaire, principes comptables et systèmes d'audit, système de paiement et de compensation
Procédures efficaces de résolution des problèmes bancaires	Condition requise 4	Procédures de résolution des problèmes bancaires
Dispositifs appropriés de sécurité publique	Condition requise 5	Dispositifs de sécurité bancaire
II. Efficacité du contrôle		
Autonomie, pouvoir et ressources de l'autorité de contrôle	Principe 1 Principe 1 Principe 1	Indépendance Pouvoirs d'application Protection juridique
Capacité de prendre rapidement des mesures correctives en réponse aux faiblesses identifiées	Principe 22	Mesures correctives
Capacité de recueillir les informations requises	Principes 16–19	Contrôle sur place et sur pièces
Capacité de vérifier les données fournies par les banques	Principe 21	Normes comptables
Capacité de recueillir et de vérifier les informations sur les activités internationales	Principe 1 Principes 23–25	Partage des informations Partage des informations entre pays
III. Surveillance macroprudentielle		
Surveillance des ISF relatifs au ratio de fonds propres	Principe 6 Principe 8 Principe 20 Principe 23	Adéquation des fonds propres Évaluation des prêts et provisionnement des pertes sur prêts Contrôle consolidé Contrôle global consolidé
Surveillance des ISF relatifs à la qualité des actifs	Principe 7 Principe 8 Principe 9 Principe 10 Principe 20 Principe 23	Politiques de prêt Évaluation des prêts et provisionnement des pertes sur prêts Limitation des risques Prêts entre parties liées Contrôle consolidé Contrôle global consolidé
Surveillance des ISF relatifs aux bénéficiaires et à la rentabilité	—	—
Surveillance des ISF relatifs à la liquidité	Principe 11 Principe 13	Risque-pays Autres risques
Surveillance des ISF relatifs à la sensibilité au risque de marché	Principe 12	Risque de marché

une amélioration de l'ISF selon que cette variation est imputable à une croissance rapide d'actifs jugés plus risqués ou à des mesures correctives qui exigent de comptabiliser plus de pertes. Cette dernière interprétation est plus vraisemblable dans un système de contrôle où des mesures correctives sont généralement prises rapidement. L'évaluation du principe 22 indique la promptitude des autorités de contrôle à prendre des mesures correctives pour réduire le risque dans le système financier.

- Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle peuvent indiquer la réactivité du système de contrôle aux problèmes naissants du secteur financier, et donc à quelle vitesse les faiblesses identifiées par les ISF sont susceptibles d'être corrigées. Par exemple, le principe 7, qui concerne l'adéquation des politiques de prêt des banques, peut aider à évaluer quand les ISF relatifs à la qualité des actifs deviennent préoccupants. De même, le principe 9, qui concerne les limites imposées par les autorités de contrôle aux

engagements de montant élevé et à la concentration des portefeuilles, est utile pour l'interprétation des ISF sur la concentration des prêts par secteur. Enfin, le principe 12, qui porte sur le risque de marché, peut aider à montrer si les banques peuvent accumuler des risques de marché suffisamment élevés pour compromettre la solidité du système.

- Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle fournissent des informations sur l'efficacité de la gestion des risques par les banques. Elles indiquent avec quelle efficacité le système bancaire répond au risque lié à certaines valeurs des ISF. Par exemple, le principe 11 offre des informations complémentaires sur la qualité de la gestion des risques-pays par les banques. De même, les informations du principe 12 sur les limites et les charges financières relatives aux risques de marché et la gestion de ces risques par les banques peuvent aider à interpréter les ISF relatifs à la sensibilité au risque de marché. Enfin, le principe 13 donne des informations sur la gestion du risque de liquidité par le secteur bancaire.
- Les évaluations des principes fondamentaux de Bâle donnent des informations sur des risques qui ne peuvent pas être bien saisis dans les ISF, tels que les risques opérationnels et juridiques.

Rôle des informations sur l'infrastructure financière

13.32 Les informations sur l'infrastructure du système financier peuvent aussi aider à interpréter les ISF. L'infrastructure du marché financier inclut les systèmes de paiement et de règlement, ainsi qu'un large éventail de marchés que les banques utilisent pour leur financement et leurs transactions. Elle comprend également les opérations de la banque centrale et les autres mécanismes de liquidité. Elle influe sur la capacité des institutions financières d'accéder aux liquidités et de les gérer. Les tableaux 8.1 et 8.2 proposent un cadre de référence pour la diffusion de certaines informations sur l'infrastructure du système financier; ce cadre peut être utilisé pour interpréter les ISF relatifs à la liquidité.

13.33 Les informations sur les types de marché et leur fonctionnement peuvent être utiles pour évaluer la vulnérabilité du secteur bancaire à une perte d'accès au financement du marché en cas de crise. Par exemple, si le marché interbancaire est en général la source de financement la plus importante et la moins onéreuse pour les banques, ces dernières peuvent perdre leur accès au financement interbancaire si la qualité de leur crédit se dégrade, ne fût-ce qu'assez modérément. En revanche, il est probable que l'accès aux liquidités sur les marchés des

prises en pension et des valeurs mobilières se ressentira moins d'une dégradation de la qualité du crédit, car les prêts sont garantis sur les marchés des prises en pension et les marchés des valeurs mobilières tiennent compte du risque en appliquant une marge plus élevée aux emprunteurs de qualité moindre.

13.34 Les informations sur la microstructure du marché, qui précisent par exemple si les marchés sont organisés, de gré à gré ou informatisés, peuvent donner une idée de la solidité de la liquidité du marché. Pour les marchés de gré à gré, des informations sur des éléments qui influent sur la capacité des teneurs de marché, telles que leur nombre et le volume de leurs positions, pourraient être utiles. Pour les marchés organisés, des informations sur le système de cotation, la transparence des prix, les règles concernant les marges et le capital engagé par la bourse pour soutenir l'activité pourraient être utiles. Pour les systèmes informatisés, le volume standard d'une transaction est un indicateur de liquidité. Il est utile aussi de savoir dans quelle mesure des actifs étroitement liés sont échangés sur les différents types de marchés, qui peuvent se substituer l'un à l'autre si l'un d'entre eux devient moins liquide (par exemple, certaines devises sont échangées sur des marchés de gré à gré, sur des marchés organisés et sur des marchés informatisés). En réduisant le risque de crédit, la compensation des opérations par une contrepartie centrale peut aussi agir sur la liquidité des marchés financiers.

13.35 Le *Livre rouge (Red Book)* de la BRI (voir annexe du chapitre 8) donne des informations sur les systèmes de paiement nationaux. En particulier, il peut y avoir des risques de crédit très élevés à court terme (y compris intrajournaliers) dans certains systèmes de paiement, qui pourraient décourager les prêts interbancaires en cas de crise. Il est donc peut-être souhaitable de suivre des indicateurs du fonctionnement du système de paiement, par exemple pour les risques interbancaires et les découverts intrajournaliers. Par ailleurs, il peut être utile de disposer d'informations sur les délais de règlement, les accords de partage des pertes, le recours aux garanties et les marchés qui ont des systèmes à règlement brut en temps réel; toutes ces informations indiquent dans quelle mesure les banques ont peut-être réussi à maîtriser cette source de risque de crédit.

13.36 Pour interpréter les ISF relatifs à la liquidité, il est utile aussi de disposer d'informations sur le dispositif de sécurité du système financier, notamment les systèmes de protection des dépôts et le soutien en liquidités des banques centrales aux marchés, qui détermine dans quelle mesure les banques continuent à avoir accès aux liquidités du marché en cas de crise.

14. Emploi des ISF

Introduction

14.1 Le chapitre précédent expliquait pourquoi les ISF sont nécessaires et les situait dans le cadre plus vaste de l'analyse macroprudentielle. Le présent chapitre examine, par secteur institutionnel, les utilisations qui peuvent être faites des ISF adoptés par le Conseil d'administration du FMI¹.

Institutions collectrices de dépôts

14.2 Les forces et les faiblesses des ICD peuvent être analysées sous plusieurs angles : adéquation des fonds propres, qualité des actifs, bénéfiques et rentabilité, liquidité et sensibilité au risque de marché. C'est ce qu'il est convenu d'appeler la méthode CAMELS (acronyme composé à partir de la première lettre de chacune de ces expressions en anglais; à cela près que la qualité de la gestion — le M de *management* — n'entre pas en ligne de compte dans le cas des ISF)².

Adéquation des fonds propres

14.3 C'est de la disponibilité et de l'adéquation des fonds propres que dépend en dernière analyse la capacité des institutions financières à résister aux chocs affectant leur bilan. Les *ratios de fonds propres* agrégés et basés sur les risques (par exemple, le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques) sont les indicateurs les plus courants d'adéquation des fonds propres; ils s'appuient sur la méthodologie adoptée par le CBCB en 1988 (voir encadré 4.2). Les simples ratios d'endettement, comme par exemple le *ratio fonds propres/actifs*, offrent souvent une perspective complémentaire. S'ils présentent une tendance défavorable, cela

peut traduire une exposition croissante aux risques, voire une insuffisance de fonds propres. Outre la dimension purement quantitative, il peut être également utile de surveiller la qualité des fonds propres. Dans bon nombre de pays, les fonds propres des établissements bancaires présentent diverses composantes qui se distinguent par leur degré de disponibilité et leur capacité d'absorption des pertes, même à l'intérieur des grandes catégories de fonds propres de base, complémentaires ou surcomplémentaires. Si ces composantes peuvent être présentées séparément, elles peuvent renseigner davantage sur la capacité des banques à faire face à des pertes et mieux situer les différents ratios de fonds propres les uns par rapport aux autres.

14.4 Le CBCB a mis à jour récemment les ratios de fonds propres traditionnels pour mieux faire ressortir l'exposition aux risques en tenant compte de l'évolution rapide des techniques de gestion des risques et de l'innovation financière³. Il entend ainsi affiner le système de pondération des risques de manière à refléter plus fidèlement dans les diverses catégories les risques économiques encourus par les banques. Ceux-ci pourraient être calculés à partir des systèmes d'évaluation propres à chaque banque ou bien sur la base des appréciations données par les agences de notation. Cependant, cette analyse plus poussée des risques pourrait entraîner une plus grande hétérogénéité dans les méthodes employées et, partant, compliquer le travail de comparaison entre établissements. Les différences qui s'ensuivraient en matière de ratios de fonds propres et d'actifs pondérés en fonction des risques rendraient particulièrement difficile l'agrégation des données des banques.

14.5 Le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres* est un indicateur important de la capacité des banques à assumer les pertes issues des créances improductives. Cet indicateur peut aider à détecter les situations où les ICD ont peut-être remis

¹Ce chapitre s'inspire de Sundararajan *et al.* (2002).

²La qualité de la gestion peut être une source importante de vulnérabilité. Cependant, au lieu d'employer des indicateurs quantitatifs sur lesquels il n'existe aucun consensus, les autorités de contrôle et les autorités qui délivrent les agréments procèdent en général à une évaluation qualitative.

³Voir CBCB (2004). Au moment de la rédaction de ce *Guide*, Bâle II n'était pas achevé.

à plus tard la résolution des problèmes de qualité de leurs actifs, qui, en conséquence, peuvent s'aggraver⁴. Pour que le ratio de fonds propres soit significatif, il doit s'appuyer sur des règles bien conçues de provisionnement et de classement des créances. Les règles de classement des créances permettent généralement de déterminer le niveau des provisionnements⁵, qui, à son tour, agit sur les fonds propres de manière indirecte (par la réduction des produits) et directe (par l'inclusion de provisions générales dans les fonds propres réglementaires). En outre, les ISF exigent des banques qu'elles déduisent des provisions spécifiques des prêts (autrement dit, qu'elles calculent le montant des prêts sur une base *nette*), ce qui réduit la valeur du total des actifs et, partant, des fonds propres (lorsque ces derniers sont calculés par différence).

Qualité des actifs

14.6 En règle générale, les risques qui pèsent sur la solvabilité des institutions financières proviennent d'une dégradation des actifs, qui peut elle-même être la conséquence d'une dégradation de la rentabilité et de la santé financière des emprunteurs, en particulier dans le secteur des sociétés non financières (voir ci-dessous). Le *ratio créances improductives/total des prêts* sert souvent d'indicateur de la qualité des actifs. Le ratio de couverture — provisions/créances improductives — permet d'apprécier la part des créances douteuses qui ont déjà été provisionnées.

14.7 Une diversification insuffisante des portefeuilles de prêts est le signe d'une grande vulnérabilité du système financier. La *concentration des prêts dans une activité ou un secteur particulier* (calculée en pourcentage du total des prêts) expose les banques à une évolution défavorable de cette activité ou de ce secteur. C'est particulièrement vrai dans le *secteur immobilier*. La situation particulière du pays ou de la région considérée détermine souvent quels sont les secteurs qui méritent une attention particulière sur le plan macroprudentiel.

14.8 Le risque-pays peut être important aussi dans les pays qui participent activement aux marchés de capitaux internationaux. Les données sur la *répartition géographique des prêts* permettent de suivre le risque de crédit résultant de l'exposition à des pays ou groupes de pays

⁴Ce ratio ne permet pas de savoir si l'emprunteur a fourni des garanties ou d'autres modalités de réduction du risque de crédit. L'appendice III présente une variante de cet ISF qui intègre les garanties.

⁵Voir l'appendice VI pour plus de détails.

particuliers, et d'évaluer les répercussions éventuelles d'événements défavorables dans ces pays sur le système financier national.

14.9 La concentration du risque de crédit sur une poignée d'emprunteurs peut également résulter de *prêts entre parties liées* et de *grands risques*. Il convient particulièrement d'évaluer les prêts entre parties liées (généralement calculés comme la part de fonds propres prêtée à des parties liées) en présence de conglomerats à activités mixtes où des entreprises industrielles contrôlent des institutions financières. Il arrive que les critères soient assouplis pour les prêts à des entités apparentées, même si les conditions sont basées sur le marché. La définition d'une partie apparentée dépend généralement du cadre juridique et du régime de propriété qui prévalent dans les pays considérés, et il est donc souvent difficile d'utiliser ce type d'indicateur pour effectuer des comparaisons internationales. Le calcul des grands risques, en général en pourcentage des fonds propres, vise à définir les répercussions négatives que pourrait subir une institution financière si un seul de ses emprunteurs avait des difficultés à assurer le service de sa dette. Le recensement du nombre de ces risques donne une indication de leur échelle. En outre, les engagements des plus grandes ICD envers les plus grandes entités résidentes donnent une idée de la concentration des prêts sur ces entités.

14.10 Dans les pays qui autorisent les prêts aux agents résidents en monnaies étrangères, il convient de surveiller le ratio *prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts*⁶. Delgado *et al.* (2002) estiment que, idéalement, une mesure des risques liés aux prêts aux agents résidents en monnaies étrangères doit identifier ceux octroyés à des emprunteurs non couverts pour le risque de change. Dans ces cas, il serait tenu compte des «couvertures naturelles», c'est-à-dire des emprunts pour lesquels les effets négatifs d'une évolution du taux de change sur les obligations en monnaies étrangères sont compensés par les effets positifs de cette variation sur les recettes et la rentabilité. Le niveau de ce ratio est lié à celui *dépôts libellés en monnaies étrangères/total des passifs*, bien qu'il puisse y avoir des différences, notamment lorsqu'un financement en monnaies étrangères peut provenir de lignes de crédit à l'étranger ou d'autres capitaux étrangers. Il est à noter que, compte tenu de la nature composite du risque de crédit et

⁶Les crédits — actifs pour lesquels la contrepartie contracte une dette — constituent un concept plus vaste que les prêts et les données y afférentes pourraient être utilisées aussi. (Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.45 du présent *Guide* et le paragraphe 139 du *Manuel de statistiques monétaires et financières*.)

du risque de change des prêts libellés en monnaies étrangères, même les institutions dont la position en monnaies étrangères est équilibrée sont exposées à des risques. Par exemple, une dépréciation de la monnaie peut entraîner des pertes directes pour le secteur bancaire, mais aussi avoir des effets indirects sur la qualité des actifs en causant des pertes dans le secteur des sociétés non financières.

14.11 Les *dérivés* peuvent être une source de vulnérabilité. Les positions y afférentes doivent faire l'objet d'un suivi systématique et être inscrites au bilan à leur valeur de marché ou à une valeur équivalente. En outre, pour surveiller la solidité des banques, il importe de surveiller les risques liés aux *opérations hors bilan* (au titre de garanties ou de prêts conditionnels). En règle générale, les «expositions» ne doivent pas se limiter aux positions inscrites au bilan, mais inclure aussi les positions hors bilan. Ces dernières peuvent toutefois soulever des problèmes particuliers pour l'évaluation de la santé des institutions financières, car dans certains pays elles ne sont pas déclarées.

Bénéfices et rentabilité

14.12 Les données comptables sur les marges, les produits et les charges des banques sont des indicateurs de rentabilité largement utilisés. Parmi les ratios souvent utilisés pour évaluer la rentabilité des banques figurent celui du produit net au total des actifs (*rentabilité des actifs*) et celui du produit net à la moyenne des fonds propres (*rentabilité des fonds propres*)⁷.

14.13 Les différences internationales dans la structure des fonds propres et la composition des activités doivent être prises en compte dans l'analyse des résultats bancaires et soulignent la nécessité d'examiner plusieurs ratios opérationnels en même temps⁸. Les banques qui sont moins endettées (disposent de plus de fonds propres) affichent en général une rentabilité des actifs plus élevée, mais une rentabilité des fonds propres plus faible. Donc, une analyse de la rentabilité fondée uniquement sur la rentabilité des fonds propres tend à négliger les plus gros risques généralement liés à un endettement élevé. Le recours à l'emprunt peut également influencer sur les ratios calculés avec les produits. Les ratios de la *marge d'intérêt* et du produit net de banques peu endettées seront plus élevés, parce que les banques ayant davantage de fonds propres doivent emprunter moins pour maintenir un niveau d'actifs

donné et ont donc une charge d'intérêts plus faible. Il faut aussi comparer la part du produit brut qui provient des frais et des commissions et le produit d'intérêts net, car l'emploi des fonds propres, ainsi que le niveau des coûts d'exploitation et des actifs peuvent différer.

14.14 L'*écart entre les taux débiteur et créditeur* peut renseigner sur la rentabilité du secteur, et le *ratio produit des transactions/total des produits* sur la contribution des activités de marché aux bénéfices. Les *ratios charges de personnel/charges hors intérêts* et *charges hors intérêts/produit brut* peuvent donner des informations sur l'efficience; des ratios élevés et en hausse pourraient influencer sur la rentabilité.

14.15 L'analyse des ratios susmentionnés doit tenir compte de la composition des activités bancaires, variable d'une banque à l'autre. Par exemple, la banque de détail se caractérise par des taux créditeurs plus faibles ainsi que des taux débiteurs et des coûts d'exploitation plus élevés que la banque de gros. Les activités à marges élevées ont souvent aussi des coûts d'exploitation élevés. Les banques qui proposent une gamme plus vaste de services, comme les banques d'investissement, ont généralement un produit hors intérêts supérieur.

14.16 La rentabilité peut également être calculée avec une pondération en fonction des risques, mais ce n'est pas la méthode suivie par le *Guide*. Pour calculer la rentabilité en fonction des risques, il faut actualiser les flux de trésorerie selon leur volatilité : plus leur volatilité est élevée, plus le taux d'actualisation est élevé et plus la rentabilité en fonction des risques est faible. La rentabilité des fonds propres en fonction des risques mesure la rentabilité des fonds propres requis pour compenser les pertes sur l'actif sous-jacent si la valeur de celui-ci diminuait (de deux écarts types au moins) en raison de la volatilité. Cette rentabilité pondérée permet notamment aux banques d'évaluer leurs activités et leurs produits selon leur rapport risque/rentabilité et donc de tarifier correctement leurs transactions. Au niveau du secteur, il s'agit du rapport de la marge d'intérêt aux actifs multipliés par la perte potentielle. Pour estimer cette perte potentielle, il faut disposer de données sur les taux rétrospectifs de défaillance et de recouvrement et sur la capacité des banques à liquider leurs actifs (risque de liquidité).

Liquidité

14.17 Le niveau de liquidité influe sur la capacité du système bancaire à faire face aux chocs. Par exemple,

⁷Les ratios peuvent être calculés à l'aide de diverses mesures des produits, par exemple avant ou après provisionnement ou avant ou après impôts et opérations exceptionnelles (nettes).

⁸Vittas (1991).

un choc d'envergure, qui entraîne des pertes sur prêts ou sur le marché, pourrait être à l'origine d'une perte de confiance des opérateurs ou des déposants dans le secteur bancaire. Celle-ci pourrait, à son tour, provoquer une crise de liquidité qui risque de rendre certaines banques insolubles, car, n'ayant plus accès au financement, elles se verraient contraintes de brader leurs actifs pour obtenir des liquidités.

14.18 Le ratio *actifs liquides/total des actifs* est un indicateur de liquidité couramment utilisé, qui renseigne sur la contraction du bilan que le secteur pourrait absorber avant de se voir contraint de céder des actifs illiquides. Le ratio *actifs liquides/passifs à court terme* est une autre mesure de la liquidité, qui indique les passifs à court terme qu'il serait nécessaire de couvrir avec le produit de la vente d'actifs si l'accès au financement devenait impossible. Ces indicateurs peuvent mettre en évidence des asymétries excessives des échéances et la nécessité d'une gestion plus prudente des liquidités. Le ratio *dépôts des clients/total des prêts (non interbancaires)* est parfois utilisé aussi pour détecter les problèmes de liquidité — un ratio faible peut dénoter d'éventuelles pressions sur la liquidité dans le secteur bancaire et peut-être une perte de confiance des déposants et des investisseurs dans la viabilité à long terme du secteur.

14.19 Ces ratios de liquidité peuvent être complétés par des informations sur la volatilité des passifs bancaires. Les engagements bancaires exposés à un risque d'inversion de flux de capitaux extérieurs, tels que les lignes de crédit extérieures et les dépôts de non-résidents, devraient être surveillés de près, par exemple à l'aide d'indicateurs de la taille de ce type de financement par rapport au total des engagements bancaires. Ces indicateurs d'exposition aux mouvements de capitaux internationaux soulignent combien l'analyse macroprudentielle est importante pour évaluer la vulnérabilité extérieure.

14.20 Puisque la liquidité des banques dépend de celle du système dans son ensemble, il importe de suivre des indicateurs de *liquidité du marché*. Le titre de référence peut être émis par l'État ou la banque centrale, ou il peut s'agir d'un autre titre ayant un rapport plus étroit avec la liquidité des banques. Des indicateurs de l'étroitesse, de la profondeur et de la résilience d'un marché peuvent renseigner sur sa liquidité⁹.

⁹En situation de crise financière, il arrive que les opérateurs ne soient pas disposés du tout à négocier certains titres. La réalisation d'enquêtes auprès des négociants principaux peut illustrer ce type de situation. Voir Nelson and Passmore (2001).

14.21 L'étroitesse renseigne sur le coût général d'une transaction, quel que soit le niveau des prix du marché, et elle peut être mesurée par l'*écart entre les cours acheteur et vendeur* (c'est-à-dire la différence entre les prix auxquels tel opérateur est disposé à vendre ou à acheter un titre); un écart faible peut indiquer un marché concurrentiel, avec un grand nombre de vendeurs et d'acheteurs fournissant des liquidités. Il peut être utile aussi de suivre la volatilité de cet écart à des fins macroprudentielles. Un système financier peut avoir des écarts relativement élevés, mais stables, tandis qu'un système financier moins stable peut avoir des écarts plus faibles en moyenne, mais plus instables si le système subit une pression.

14.22 Par *profondeur* il faut entendre le volume de transactions pouvant être réalisées sans que les prix du marché s'en ressentent; elle est mesurée par le *taux de rotation*. La *résilience* est la vitesse à laquelle se dissipent les fluctuations de prix résultant de transactions; elle est mesurée par le ratio de Hui-Heubel.

14.23 Lorsque les transactions en monnaies étrangères sont significatives, la gestion des liquidités peut être compliquée si les disponibilités en monnaies étrangères sont limitées et si les lignes interbancaires en monnaies étrangères risquent d'être coupées. Dans ces cas, il importe aussi de mesurer la liquidité des marchés des changes et de surveiller les facteurs qui la déterminent. Les liquidités en monnaies étrangères dépendent aussi de l'évolution du secteur extérieur, les flux de capitaux pouvant s'inverser et les réserves de change pouvant devenir insuffisantes.

14.24 Les facilités permanentes de la banque centrale, auxquelles les banques peuvent accéder à leur initiative, représentent une source de liquidités pour les banques (généralement contre constitution d'une garantie) et sont une composante essentielle de l'infrastructure des liquidités. Une forte hausse du crédit de la banque centrale aux banques et aux autres institutions financières — proportionnellement à leur capital ou à leurs passifs — traduit souvent un grave problème de liquidité (et souvent aussi de solvabilité) dans le système financier. Il est donc crucial de surveiller les prêts accordés par la banque centrale aux institutions financières à l'aide des statistiques monétaires et financières¹⁰.

14.25 La *dispersion des taux interbancaires* est un indicateur très utile des problèmes de liquidité et des difficultés

¹⁰Ces opérations peuvent également avoir de profondes répercussions sur la conduite de la politique monétaire et la position financière de la banque centrale.

bancaires. Ce sont très souvent les banques elles-mêmes qui détectent les premières les problèmes dans d'autres établissements du fait de leur exposition à ces derniers sur le marché interbancaire. Une dispersion élevée des taux interbancaires — mesurée par exemple par l'écart entre le taux le plus élevé et le plus faible sur le marché — peut signifier que certaines banques sont perçues par les autres comme présentant un risque. Par ailleurs, une modification des plafonds de crédit interbancaire ou la réticence de certaines institutions à prêter à d'autres institutions peut être le signe de graves préoccupations concernant la liquidité de ces dernières.

Sensibilité au risque de marché

14.26 À mesure que les banques diversifient leurs activités et prennent des positions sur des instruments financiers, elles s'exposent davantage au risque de perte résultant d'une variation des prix du marché — c'est-à-dire au risque de marché. Les principales composantes de celui-ci sont le risque de taux d'intérêt et le risque de change. En outre, dans certains pays, les banques sont autorisées à effectuer des opérations pour compte propre sur le marché boursier, d'où un risque de variation de cours des actions. Elles peuvent recourir aux dérivés financiers pour gérer ce type de risque.

14.27 La *duration des actifs et des passifs* est un indicateur de la sensibilité au risque de taux d'intérêt. Plus l'asymétrie est prononcée entre la durée ou la durée de vie «moyenne» des actifs et celle des passifs, plus le risque de taux d'intérêt est élevé et plus l'effet probable d'une variation des taux d'intérêt sur les bénéficiaires et sur le capital est marqué. L'analyse des écarts constitue une autre méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt. Cette analyse porte sur la période moyenne entre les modifications de taux pour les actifs et passifs à taux variable autres que les fonds propres, et sur la période restant à courir avant que les paiements soient exigibles pour les instruments à taux fixe.

14.28 La mesure la plus courante du *risque de change* est la position ouverte nette, telle que la définit le CBCB, et la *position ouverte nette en actions* est couramment utilisée pour évaluer le risque de variation de cours des actions auquel une banque est exposée.

Autres sociétés financières

14.29 Les ISF relatifs aux autres sociétés financières aident à faire mieux connaître et à surveiller les risques émanant de ce secteur. Ces indicateurs devraient fournir

des informations sur la taille du secteur des autres sociétés financières — *actifs financiers des autres sociétés financières/total des actifs financiers des secteurs résidents* — de manière à situer son importance dans le système. Les repères à considérer à cet égard varient d'un pays à l'autre en fonction du cadre institutionnel, par exemple de la manière dont ces sociétés mobilisent les fonds du public (et de la catégorie d'investisseurs à laquelle ils s'adressent : petits épargnants ou gros investisseurs). Le ratio *actifs des autres sociétés financières/PIB* peut également renseigner sur l'importance du secteur. Enfin, une expansion du crédit très rapide et une accumulation d'actifs en général peuvent signaler l'existence de problèmes dans ce secteur.

14.30 L'établissement des ISF pour les autres sociétés financières se trouve à un stade moins avancé que pour les ICD.

Sociétés non financières

14.31 La qualité des portefeuilles de prêts des institutions financières est tributaire directement de la santé financière et de la rentabilité de leurs emprunteurs, en particulier du secteur des sociétés non financières. Il est donc important de surveiller la situation financière de ce secteur.

14.32 Un endettement excessif des entreprises accroît leur vulnérabilité aux chocs et risque de mettre en péril leur capacité de remboursement; un indicateur courant de l'endettement est le *ratio dette totale/fonds propres*.

14.33 La rentabilité est un facteur déterminant de la solidité d'une entreprise; elle agit sur la croissance de ses actifs non financiers et financiers, sa capacité à lever de nouveaux capitaux, sa capacité de production, sa capacité de résistance aux chocs et, en fin de compte, sa capacité de remboursement et de survie. Un repli marqué de la rentabilité du secteur des entreprises peut être un signe précurseur de fragilité du système financier. Parmi les principaux indicateurs de rentabilité figurent : 1) la *rentabilité des fonds propres* (résultat avant intérêts et impôts/moyenne des fonds propres), 2) la *rentabilité des actifs* (résultat avant intérêts et impôts/moyenne des actifs) et 3) le *résultat par rapport aux ventes* (résultat avant intérêts et impôts/chiffre d'affaires)¹¹. La valeur absolue de ces ratios est utile, mais il est tout aussi

¹¹Les indicateurs de la rentabilité avant impôts renseignent sur les revenus tirés des activités de l'entreprise sur une période donnée indépendamment du régime fiscal (qui peut considérablement varier d'un pays à l'autre) et peuvent donc être utilisés dans les comparaisons internationales.

important d'examiner leurs tendances. Les données sur la rentabilité sont particulièrement tributaires de la structure du marché — c'est-à-dire les caractéristiques du secteur, le degré de concurrence et la souplesse de la politique des prix.

14.34 Le résultat peut également être rapporté aux coûts fixes. L'adéquation de la position de trésorerie est souvent mesurée par le ratio résultat/charges d'intérêts ou le ratio *résultat/charges d'intérêts et principal*. Le résultat peut être calculé avant intérêts et impôts. Ces ratios renseignent mieux que le ratio d'endettement des entreprises sur le risque de difficultés financières, car une faible capacité à assurer le service de la dette est le signe d'une fragilité financière croissante. En outre, la liquidité des entreprises détermine la capacité du secteur de mener à bien ses activités sans mettre en péril la qualité du crédit.

14.35 L'évaluation de la vulnérabilité du secteur des entreprises doit également porter sur le ratio *position de change nette/fonds propres*, car une dépréciation sensible de la monnaie peut peser lourdement sur les banques dont les clients sont fortement endettés en monnaies étrangères. Cela concerne aussi bien les entreprises qui empruntent dans leur pays en monnaies étrangères que les entreprises qui recourent à un financement extérieur¹².

14.36 Le nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers, qui dépend de la qualité et de la nature de la loi sur la faillite (et autres lois connexes), est un indicateur de l'évolution des faillites dans ce secteur.

Ménages

14.37 Les expositions des ménages envers les ICD peuvent être considérables. En outre, leur consommation influe fortement sur le secteur des entreprises et leurs décisions de gestion de leurs portefeuilles

¹²Dans certains cas, le renforcement du contrôle du secteur financier peut inciter les sociétés à emprunter à l'étranger, ce qui a pour effet de reporter sur le secteur des entreprises les facteurs de vulnérabilité liés aux expositions en monnaies étrangères.

d'actifs peuvent avoir un effet sur les passifs et le prix des actifs des banques.

14.38 Il est possible d'évaluer la vulnérabilité des ménages en utilisant les bilans sectoriels, les flux de trésorerie et d'autres données microéconomiques et macroéconomiques. Parmi les indicateurs utilisés figurent les ratios *dette/PIB*, *dette/actifs* et *service de la dette et remboursement de principal/revenus*. D'autres indicateurs sont issus de l'analyse du risque de crédit, comme par exemple le ratio dette d'un ménage/valeur des garanties constituées.

14.39 L'analyse de la vulnérabilité des ménages met l'accent sur l'exposition directe des ICD aux ménages, et repose donc en grande partie sur l'analyse de leur capacité d'assurer le service de leur dette. Par ailleurs, les indicateurs de la composition des portefeuilles d'actifs des ménages font ressortir leur exposition aux variations des cours boursiers et des prix immobiliers.

Marchés immobiliers

14.40 Une montée rapide des *prix des biens immobiliers* — souvent la conséquence d'une politique monétaire expansionniste ou d'entrées de capitaux massives — suivie d'un net ralentissement économique peut nuire à la solidité du secteur financier en réduisant la qualité du crédit et la valeur des garanties.

14.41 Idéalement, il est souhaitable d'examiner plusieurs indicateurs pour comprendre l'évolution du marché immobilier et évaluer l'exposition du secteur financier au secteur immobilier. Pour déterminer le risque y afférent, il est nécessaire d'établir une distinction entre les différents types de prêts immobiliers, qui peuvent présenter des risques très différents. Par exemple, il serait utile de distinguer 1) les prêts accordés à des fins d'investissement (d'achat) dans l'*immobilier commercial* ou, plus généralement, accordés aux entreprises de construction et 2) les prêts accordés à des fins d'investissement dans l'*immobilier résidentiel*, y compris les prêts hypothécaires.

15. Examen par la méthode des groupes homogènes et statistiques descriptives

Introduction

15.1 Les utilisateurs et les statisticiens chargés d'établir les ISF sont conscients de la nécessité d'un examen par la méthode des groupes homogènes et d'une analyse de dispersion. Dans ces domaines, ce chapitre présente des options et des idées à l'usage des statisticiens et des analystes.

15.2 Les bilans et les comptes de résultat sectoriels peuvent masquer des informations importantes. Par exemple, le ratio fonds propres/actifs de l'ensemble du secteur des ICD est essentiellement le ratio moyen du système (somme des fonds propres de toutes les institutions divisée par les actifs de toutes les institutions), et, s'il est normalement distribué, il fournit des informations sur le ratio médian, ainsi que sur le ratio le plus fréquemment observé (mode). Cependant, ce ratio n'indique pas si les ratios individuels sont regroupés dans une fourchette étroite autour de la valeur moyenne, ou s'ils sont plus dispersés. Par ailleurs, si les données d'une ICD possédant beaucoup de fonds propres compensent les données de plusieurs institutions sous-capitalisées, le ratio agrégé semble peut-être robuste, mais il cache la forte vulnérabilité d'ICD dont la défaillance pourrait avoir des répercussions dans l'ensemble du système.

15.3 Il est possible de créer une grande variété de groupes homogènes significatifs à des fins de comparaison et d'établir des statistiques descriptives afin d'examiner la dispersion et la concentration des institutions au sein du groupe homogène ou du secteur. Le présent chapitre décrit plusieurs types de groupes homogènes et examine des indicateurs de la concentration et de la dispersion. Des questions relatives à l'établissement de ces données sont soulevées, par exemple la pondération de la contribution de chaque institution, et des conseils sont donnés pour l'analyse des données.

Examen par la méthode des groupes homogènes

15.4 Un groupe homogène est un ensemble d'institutions regroupées sur la base de critères utiles aux fins de l'analyse. Des groupes homogènes peuvent être utilisés pour comparer les ratios 1) d'ICD aux ratios d'institutions similaires, 2) de groupes homogènes aux ratios d'autres groupes homogènes résidents et 3) de groupes homogènes d'un pays à l'autre. Des données consolidées internationales ou nationales peuvent être utilisées.

Types de groupes homogènes

15.5 En fonction des besoins analytiques et des données disponibles, il est possible d'établir différents types de groupes homogènes. Certains peuvent être ponctuels : ils peuvent regrouper, par exemple, des ICD qui viennent d'arriver sur le marché, des ICD dont le ratio de fonds propres ou la rentabilité est faible, des ICD dont les créances improductives sont élevées ou des ICD qui concentrent leurs activités sur l'octroi de prêts à des types particuliers d'emprunteurs. D'autres groupes homogènes peuvent être créés afin de faciliter une analyse permanente, par exemple des groupes d'ICD de même taille, sur la base du total de leurs actifs.

15.6 Par exemple, des données par groupe homogène pourraient être établies pour les grands groupes d'ICD ci-après :

- **Volume des actifs ou du chiffre d'affaires.** La taille des institutions pourrait influencer sur la compétitivité ou le rapport des forces sur le marché. Par ailleurs, la situation du groupe homogène qui comprend les plus grandes ICD — par exemple, les trois à cinq plus grandes, sur la base du total des actifs — est souvent importante pour comprendre la stabilité globale du système, car ces ICD ont le plus de chances d'être importantes pour le système et pourraient dominer le marché. Un tel groupe comprend tellement peu d'institutions qu'il peut être établi dans la plupart des économies, et son établissement peut faciliter les comparaisons internationales.

- **Nature des activités**, par exemple distinguer les banques de détail traditionnelles des banques de crédit hypothécaire.
- **Type d'actionariat**, par exemple distinguer les institutions sous contrôle public des institutions du secteur privé.
- **ICD extraterritoriales et ICD opérant sur le marché intérieur**. Les ICD extraterritoriales ne peuvent effectuer des transactions qu'avec les non-résidents et, à ce titre, peuvent constituer un groupe à distinguer.
- **Région du pays**.

15.7 À partir de la liste ci-dessus, le *Guide* encourage au minimum l'établissement des indicateurs centraux pour les groupes homogènes basés sur le volume relatif des actifs. Le *Guide* décourage la diffusion de données par groupe homogène qui pourraient révéler des informations sur des institutions spécifiques, à moins que le pays n'exige normalement que les ICD publient ces informations.

Établissement des données par groupe homogène

15.8 Le choix de la méthode d'établissement des données par groupe homogène constitue un élément essentiel du processus. Quelle que soit la méthode adaptée, l'établissement de ces données dépend fondamentalement du coût et de la facilité avec laquelle elles peuvent être réorganisées pour répondre à divers besoins analytiques. En vue de l'établissement de données par groupe homogène, le *Guide* encourage les statisticiens à enregistrer les données sur chaque institution dans une base de données qui permet une agrégation des données rapide, flexible et à faible coût. Les données par groupe homogène peuvent ainsi être établies sur la base des mêmes principes que les données sectorielles. Par exemple, les postes des comptes de résultat intragroupe et, en fonction de la disponibilité des données, les participations intragroupe pourraient être éliminés lors de l'établissement des données par groupe homogène.

15.9 Lors de l'établissement des données, il convient de décider si le groupe homogène doit être considéré comme un sous-groupe de la population totale — c'est-à-dire que les données constituent la contribution du groupe homogène au total de la population — ou comme un groupe *en tant que tel* — c'est-à-dire que le groupe est autonome, toutes les institutions en dehors du groupe étant considérées comme extérieures au groupe.

Les deux options présentent des avantages, mais des considérations relatives à l'établissement des données seront peut-être décisives, en particulier si des groupes ponctuels sont créés.

15.10 La méthode du groupe autonome exigera probablement moins de données supplémentaires que celle du sous-groupe. Par exemple, dans les deux méthodes, les produits et charges d'intérêts intragroupe homogène seront éliminés dans le poste du produit d'intérêts net. Cependant, dans la méthode du sous-groupe, l'élimination des produits et charges d'intérêts vis-à-vis des institutions appartenant au secteur mais en dehors du groupe homogène nécessitera la collecte de données supplémentaires.

15.11 Cependant, même la méthode du groupe autonome exigera des données supplémentaires si les données par groupe homogène doivent être établies conformément à la méthode sectorielle. Une partie de ces données pourrait être obtenue à partir des données qui figurent aux tableaux 11.2 et 11.4, en fonction de la méthode de consolidation qui est adoptée. Par exemple, les avoirs en actions intragroupe homogène pourraient être éliminés dans la mesure où chaque ICD identifie ses avoirs en actions émises par d'autres ICD. Pour des raisons pratiques, les données par groupe homogène pourraient être établies à partir d'approximation des pratiques optimales; cela permettrait quand même d'identifier les tendances mais — en fonction du degré d'approximation et du champ de l'analyse — cela pourrait éventuellement masquer des interrelations importantes. Dès lors, il est conseillé d'identifier pour l'utilisateur toute imperfection importante des données, par exemple le fait que le capital et les réserves ne soient pas totalement ajustés pour tenir compte des avoirs intragroupe homogène.

Statistiques descriptives

15.12 À de nombreux égards, l'analyse de la concentration et de la dispersion utilise des techniques spécifiques qui dépendent de la nature de la question examinée, des types de données disponibles et de leur facilité d'emploi, ainsi que des restrictions à la divulgation d'informations sur certaines institutions. Il convient de maintenir une certaine flexibilité dans la sélection des techniques. La présente section présente un éventail de techniques qui sont utiles dans diverses situations. Cependant, pour la diffusion d'informations, certains types de statistiques descriptives pourraient s'avérer particulièrement utiles,

parce qu'elles peuvent décrire la concentration et la dispersion sans divulguer d'informations sur les institutions individuelles.

Indicateurs de la concentration

15.13 L'indice de Herfindahl, H , est la somme des carrés des parts de marché de toutes les entreprises d'un secteur (voir exemple ci-dessous).

$$H = \sum_{i=1}^N (\text{part}_i)^2.$$

En utilisant les parts de marché, cet indice souligne l'importance des plus grands établissements dans la population. Plus l'indice est élevé, plus la concentration est élevée. Lorsque la concentration est nulle, c'est-à-dire que chacune des 100 entreprises détient une part de marché identique, à savoir 1 %, $H = 100$. Par contre, lorsque la concentration est maximale, c'est-à-dire qu'une entreprise détient une part de marché de 100 %, $H = 10.000$; la contribution de l'entreprise qui détient un monopole est de $100 \times 100 = 10.000$. Le principe de base suivant est parfois utilisé : un indice inférieur à 1.000 indique une concentration relativement limitée et un indice supérieur à 1.800, une concentration significative. Le tableau 15.1 donne un exemple de calcul de H pour un pays comprenant 11 ICD.

15.14 Comme noté au chapitre 12, le *Guide* encourage la diffusion de l'indice de Herfindahl. Pour des raisons de facilité, il est possible aussi d'établir des indices de Herfindahl partiels, comme celui basé sur les parts des cinq plus grandes ICD dans le total des actifs du secteur.

15.15 L'indice de Gini estime le degré d'inégalité, en indiquant dans quelle mesure une variable est distribuée de manière égale parmi les participants (voir exemple ci-dessous). Cet indice saisit les informations contenues dans une courbe de Lorenz, c'est-à-dire la différence entre la distribution effective d'une variable et l'état hypothétique où la distribution de la variable est uniforme. Dans l'état hypothétique, chaque unité détient la même part (du revenu, du marché, du volume des opérations, etc.), d'où un indice de Gini de zéro. Si une seule unité dispose de tous les revenus, actifs, etc., et qu'aucune autre unité ne possède quoi que ce soit, la concentration est parfaite et l'indice de Gini est de un. Les indices de Gini sont particulièrement utiles pour surveiller l'évolution des inégalités. Le tableau 15.2 donne un exemple de calcul de l'indice de Gini.

Tableau 15.1. Exemple de calcul de l'indice de Herfindahl

ICD	Actifs	Part de marché en pourcentage	Part ²
1	300	30	900,0
2	200	20	400,0
3	130	13	169,0
4	90	9	81,0
5	80	8	64,0
6	50	5	25,0
7	50	5	25,0
8	40	4	16,0
9	20	2	4,0
10	20	2	4,0
11	20	2	4,0
Total	1.000	100	1.692,0 Indice de Herfindahl (5 premières = 1.614)

15.16 Par exemple, pour N ICD, classées selon le volume des actifs, du plus petit au plus élevé,

$$\text{Gini} = \sum_{i=1}^N 2(X_i - Y_i) \Delta X_i,$$

$$\text{où } X_i = \frac{i}{N} \times 100$$

$$Y_i = \text{part cumulée en pourcentage}$$

$$\Delta X_i = X_i - X_{i-1}.$$

Indicateurs de la dispersion

15.17 Les quatre principales catégories de ces statistiques sont des indicateurs de 1) la tendance centrale, 2) de la variabilité, 3) de l'asymétrie et 4) de l'aplatissement. Elles peuvent être utiles pour l'analyse des données, la comparaison de séries de données et la déclaration des résultats finals d'une enquête¹. Lors de la diffusion des résultats, des représentations graphiques, telles que des nuages de points, peuvent aussi être utiles en offrant à l'utilisateur des informations sur la dispersion des données.

¹Quant à savoir si l'analyse de dispersion doit être effectuée sur une base individuelle ou de sous-groupe, chaque méthode présente des avantages, comme noté ailleurs dans ce chapitre. Pour faciliter la compréhension des données diffusées, il est important de savoir quelle méthode a été adoptée, car, par exemple, la moyenne et la variance des ISF pour les groupes homogènes peuvent varier selon la méthode d'établissement des données.

Tableau 15.2. Exemple de calcul de l'indice de Gini (du plus petit au plus élevé)

ICD	Actifs	Part en pourcentage	Part effective cumulée Y_i	Part égale cumulée X_i	Différence $X_i - Y_i$	Différence $\times 2$ $(X_i - Y_i) \times 2$	$((\text{Différence} \times 2) \times 0,091^1)$: $((X_i - Y_i) \times 2) \times (X_i - X_{i-1})$
11	20	2	2	9,1	7,1	14,2	1,291
10	20	2	4	18,2	14,2	28,4	2,583
9	20	2	6	27,3	21,3	42,6	3,875
8	40	4	10	36,4	26,4	52,8	4,803
7	50	5	15	45,5	30,5	61,0	5,549
6	50	5	20	54,6	34,6	69,2	6,296
5	80	8	28	63,7	35,7	71,4	6,496
4	90	9	37	72,8	35,8	71,6	6,514
3	130	13	50	81,9	31,9	63,8	5,804
2	200	20	70	91,0	21,0	42,0	3,820
1	300	30	100	100,0	0,0	0,0	0,000
							47,030²
							Indice de Gini

¹«Part égale» en pourcentage du total.

²Le facteur de réduction de cet indice est de 100.

15.18 Les indicateurs de la tendance centrale sont :

- la *moyenne* (premier moment de la distribution), ou

$$\bar{X} = \sum_{i=1}^N \frac{x_i}{N} = \sum \left(x_i \times \frac{n_i}{N} \right).$$

C'est la moyenne arithmétique des données. En généralisant,

$$\bar{X} = \sum (x_i \times \text{pondération}_i),$$

où

x_i = valeur de l'observation i

n_i = nombre d'observations dont la valeur est x_i

N = nombre total d'observations

$\frac{n_i}{N}$ = pondération

\bar{X} = moyenne de la population.

15.19 Comme des observations extrêmes peuvent influencer sur la moyenne, d'autres indicateurs de la tendance centrale peuvent être établies :

- La *médiane* est l'observation centrale d'une série de données. Elle est souvent utilisée lorsqu'une série de données n'est pas symétrique ou lorsqu'il y a des observations aberrantes.

- La *mode* est la valeur autour de laquelle le plus grand nombre d'observations sont concentrées ou la valeur de l'observation la plus fréquente.

15.20 Les indicateurs de la variabilité décrivent la dispersion de la série de données :

- L'*intervalle de variation* est la différence entre l'observation la plus élevée et la plus basse de la série de données. Cet indicateur présente comme lacune le fait de dépendre de deux observations seulement dans la série de données.
- La *variance* (deuxième moment de la distribution), ou

$$\sigma^2 = \sum_{i=1}^N \frac{(x_i - \bar{X})^2}{N} = \sum_{i=1}^N \left[\frac{n_i}{N} \times (x_i - \bar{X})^2 \right]$$

mesure la dispersion des données autour de la moyenne, en tenant compte de tous les points de données. En généralisant,

$$\sigma^2 = \sum \left[(x_i - \bar{X})^2 \times \text{pondération}_i \right].$$

- L'*écart-type* (ou $\sigma = \sqrt{\sigma^2}$) est la racine carrée positive de la variance et est la mesure de la variabilité la plus fréquente. L'écart-type indique dans quelle mesure les observations sont proches de la moyenne.

15.21 L'asymétrie (troisième moment de la distribution, ou μ_3) indique dans quelle mesure les données sont distribuées de manière asymétrique de part et d'autre de la moyenne. Une asymétrie positive indique une queue de distribution plus longue à droite, et une asymétrie négative, une queue plus longue à gauche. Un indicateur de l'asymétrie est basé sur la différence entre la moyenne et la médiane, qui est normalisée en étant divisée par l'écart-type :

$$\text{Asymétrie} = \frac{\sum_{i=1}^N \left[(x_i - \bar{X})^3 \times \text{pondération}_i \right]}{\sigma^3}$$

15.22 L'aplatissement (quatrième moment de la distribution, ou μ_4) indique si les données sont plus ou moins concentrées vers le centre, en d'autres termes, l'aplatissement de la distribution près du centre. L'aplatissement d'une distribution normale étant de 3, il est habituel de soustraire 3 de la mesure de l'aplatissement pour calculer l'«aplatissement excédentaire». Un aplatissement excédentaire positif indique que la distribution est plus accentuée que la distribution normale, et un aplatissement excédentaire négatif rend compte d'une distribution relativement plate.

$$\text{Aplatissement} = \left(\frac{\sum_{i=1}^N \left[(x_i - \bar{X})^4 \times \text{pondération}_i \right]}{\sigma^4} \right) - 3.$$

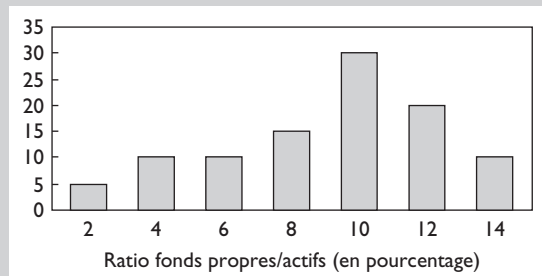
Pondération

15.23 Il s'agit de déterminer si les données sur la dispersion doivent être établies de manière à ce que chaque observation ait le même poids (méthode de la pondération uniforme) ou soit pondérée en fonction de sa contribution relative au dénominateur (méthode de la pondération selon la contribution). Comme noté plus haut, le *Guide* utilise, au niveau sectoriel, la méthode de la pondération selon la contribution.

15.24 La méthode de la pondération uniforme aide à déterminer si les faiblesses sont concentrées sur une ou deux ICD, ou si elles concernent un plus grand nombre d'institutions, et à recenser les faiblesses émergentes quelle que soit la taille de l'institution.

15.25 La variance, l'asymétrie et l'aplatissement peuvent être calculés à l'aide du coefficient de pondération de la contribution de chaque observation. Pour ce qui est de la variance, la distance entre chaque observation et la moyenne doit être ajustée selon son poids dans la moyenne

Graphique 15.1. Distribution des observations



globale; en ce qui concerne l'asymétrie et l'aplatissement, le coefficient de pondération mesure la contribution de chaque observation à la moyenne, par rapport à une distribution normale. L'établissement (et la diffusion) de statistiques descriptives établies sur la base de la pondération selon la contribution pourrait indiquer si les observations aberrantes sont faibles ou élevées par rapport au secteur.

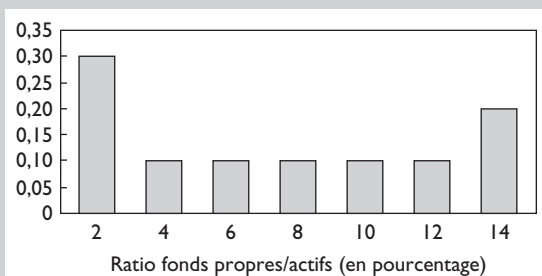
15.26 En raison de leur utilité aux fins de l'analyse, les statistiques relatives à la dispersion pourraient être établies à l'aide des deux méthodes de pondération, en fonction des données disponibles. Cependant, si la méthode du plein coefficient est adoptée, il faut signaler aux utilisateurs que la moyenne ainsi calculée pourrait bien être différente de l'ISF lui-même.

Interprétation des statistiques descriptives

15.27 Le graphique 15.1 donne comme exemple la distribution des ratios fonds propres/actifs des 100 ICD d'une économie. Le tableau 15.3 donne les statistiques de dispersion sur la base du plein coefficient et le tableau 15.4 sur la base de la pondération selon la contribution.

15.28 Les statistiques du tableau 15.3 peuvent être interprétées comme suit. Comme la valeur de la moyenne est plus élevée que celle de la médiane et du mode, la distribution est asymétrique, avec un étalement vers la gauche (c'est-à-dire une queue plus longue vers les valeurs plus faibles). Cela est confirmé par la valeur négative de la mesure de l'asymétrie. En outre, l'écart-type indique une dispersion significative autour de la moyenne. La distribution plate (par rapport à une distribution normale) est confirmée par l'aplatissement négatif².

²L'écart-type pour la population peut être utilisé afin d'estimer le pourcentage des membres de la population qui se situent à une distance donnée de la moyenne. La règle de Tchebychev est généralement utilisée pour établir ce type d'estimation.

Graphique 15.2. Distribution des ratios par coefficient de pondération

15.29 La méthode de la pondération selon la contribution donne des résultats différents de ceux obtenus à l'aide de la méthode du plein coefficient. Comme l'indique le tableau 15.4, la moyenne est plus faible et l'écart-type plus élevé que ceux du tableau 15.3, en raison des coefficients de pondération élevés des observations à l'extrémité des queues. L'aplatissement négatif élevé fait état aussi d'une faible accentuation (c'est-à-dire, des queues «épaisses»).

15.30 Les graphiques 15.2 et 15.3 complètent cette analyse. La hauteur des colonnes du graphique 15.2 indique la distribution des ratios des institutions par coefficient de pondération, c'est-à-dire la contribution de ces ICD à l'ISF du secteur. Les coefficients de pondération sont exprimés en pourcentage. Le graphique 15.3 donne le coefficient de pondération — la taille de la bulle — et le nombre d'institutions pour chaque ratio — la hauteur de la bulle. Ces graphiques montrent que les observations aberrantes de la distribution correspondant au plein

coefficient sont plus significatives dans la distribution correspondant à la pondération selon la contribution. Dans cet exemple, parmi les 100 ICD du système, seulement 5 ICD ont un ratio de 2 % et 10 un ratio de 14 %, mais, ensemble, elles représentent la moitié de la pondération — en d'autres termes, les valeurs aberrantes sont relativement importantes.

15.31 Une autre méthode consiste à comparer la contribution des ICD (ou groupes homogènes) à des ISF spécifiques et leur contribution relative aux actifs du secteur. Par exemple, une ICD qui génère des flux de produits élevés par des transactions sur le marché financier pourrait contribuer bien plus aux ISF du secteur défini sur le produit que la taille de ses actifs ne porte à le croire. Une divergence de ce type sur une certaine période pourrait indiquer que l'ICD prend des risques considérables pour générer des flux de produits élevés. Ces comparaisons pourraient aussi être utilisées pour vérifier la fiabilité des données qui sont communiquées.

15.32 Il est possible d'identifier la divergence entre la taille relative d'une ICD du point de vue de son bilan et sa contribution par coefficient de pondération à des ISF spécifiques en établissant le ratio ci-après :

$$\text{Ratio}_{i,j} = \frac{\text{Contribution selon la pondération}_{i,j}}{\text{Pondération selon la taille des actifs}_j}$$

$$\text{où } \text{Pondération selon la taille des actifs}_j = \frac{\text{Taille des actifs}_j}{\sum_{j=1}^N \text{Taille des actifs}_j}$$

i est le i^{e} ISF, j est la j^{e} institution déclarante et N est le nombre d'institutions déclarantes.

Tableau 15.3. Statistiques de dispersion des ratios fonds propres/actifs (pondération uniforme)

Moyenne	Médiane	Mode	Variance	Écart-type	Asymétrie	Aplatissement
9,1	10,0	10,0	10,7	3,3	-0,5	-0,5

Tableau 15.4. Statistiques de dispersion des ratios fonds propres/actifs (pondération selon la contribution)

Moyenne pondérée	Écart-type	Médiane	Mode	Asymétrie	Aplatissement
7,4	4,7	10,0	10,0	0,17	-1,51

Tableau 15.5. Développement des statistiques sur la dispersion des ratios fonds propres/actifs

	Moyenne	Médiane	Mode	Variance	Écart-type	Asymétrie	Aplatissement
Total	9,1	10,0	10,0	10,7	3,3	-0,5	-0,5
Queue de gauche	5,8	6,0	8,0	4,6	2,1		
Queue de droite	11,3	11,0	10,0	2,3	1,5		

15.33 Pour une ICD donnée et un ISF donné, un ratio plus élevé (plus faible) que l'unité indique que, par rapport au reste du secteur des ICD, cette ICD contribue plus (moins) à cet ISF que ne porte à le croire la taille de son bilan. Une matrice des ratios peut être établie (pour les ICD et les ISF).

Extensions des indicateurs de la dispersion

15.34 Bien que la série ci-dessus de statistiques descriptives offre un aperçu utile de la distribution des données, elle ne met pas suffisamment en évidence les situations fragiles (solides) — c'est-à-dire, celles dans la queue de gauche (de droite) de la distribution³. Plus précisément, aucune information n'est donnée sur le nombre d'ICD dans la queue de gauche et leur distribution dans celle-ci. C'est pourquoi nous explorons ci-dessous quelques possibilités d'extension des statistiques descriptives dans le *Guide*.

Option 1 : caractéristiques des queues de droite et de gauche

15.35 Les mesures de la tendance centrale et de la variance qui sont définies dans le *Guide* peuvent être appliquées aux queues de gauche et de droite de la distribution, comme indiqué au tableau 15.5 ci-dessus. Cela donne des informations supplémentaires sur l'ampleur de l'asymétrie, surtout si l'on compare l'ampleur de l'écart-type pour les queues de gauche et de droite avec leurs moyennes respectives; l'écart-type relativement élevé pour la queue de gauche montre que plusieurs institutions affichent un ratio nettement inférieur à 5,8. Néanmoins, il faut encore désagréger les données pour déterminer de combien d'institutions il s'agit et dans quelle mesure la distribution est étalée vers la gauche.

³Les adjectifs «fragiles» et «solides» sont des concepts relatifs dans ce contexte. En d'autres termes, ils sont utilisés pour indiquer une certaine fragilité ou solidité par rapport à la moyenne, qui elle-même peut être fragile ou solide vis-à-vis d'une norme prédéterminée (par exemple, 8 % pour le ratio des fonds propres).

Option 2 : intervalles de variation

15.36 Un moyen de fournir des informations supplémentaires sur la distribution est de montrer le nombre d'institutions qui se situent dans des intervalles donnés (tableau 15.6), tout en donnant des informations sur la moyenne et la variance pour chaque intervalle. Si cette méthode fournit des informations supplémentaires sur la forme de la distribution, son utilité dépend de la taille des intervalles. Par ailleurs, il ne sera peut-être pas utile d'effectuer des comparaisons entre pays et entre ISF, parce que les intervalles appropriés seront probablement différents d'un pays et d'un ISF à l'autre.

15.37 Néanmoins, cette méthode pourrait convenir aux indicateurs pour lesquels une norme reconnue existe, par exemple le ratio des fonds propres du Comité de Bâle, et pour lesquels l'analyse pourrait porter essentiellement sur la distribution des ratios à la gauche de la norme. Cette méthode pourrait s'appliquer à davantage d'indicateurs à mesure que les pays acquièrent de l'expérience dans le domaine des ISF et de l'ajustement des normes selon leur propre situation.

Graphique 15.3. Distribution des ratios fonds propres/actifs par nombre d'institutions et par coefficient de pondération

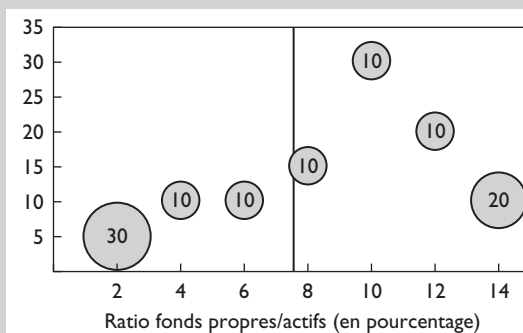


Tableau 15.6. Statistiques sur les ratios fonds propres/actifs, par intervalle

Intervalle	2-4	5-8	9-11	12-14
Nombre	15,0	25,0	45,0	30,0
Moyenne	3,3	7,2	10,0	12,7
Écart-type	1,0	1,0	0,0	1,0

Option 3 : percentiles

15.38 La distribution en percentile des ratios des ICD permet en partie de résoudre les questions relatives aux comparaisons internationales des intervalles de variation. L'analyse par percentile consiste à classer les observations par ordre ascendant et à répartir les données dans des groupes qui comportent un nombre égal d'observations. Les valeurs qui servent de lignes de séparation entre les groupes sont appelées percentiles. Par exemple, au tableau 15.7 ci-dessous, le 10^e percentile correspond à une observation de 4 et le 20^e à une observation de 6⁴.

15.39 Combinées à la moyenne et à l'écart-type pour chaque percentile (par exemple, 0-10 %, 10-20 % et 20-30 %), ces statistiques peuvent faire apparaître des points faibles⁵. Par exemple, à partir du tableau 15.7, l'écart-type élevé par rapport à la moyenne pour le percentile inférieur indique que la queue descend au-dessous de 4 % pour plusieurs institutions. Par contre, l'écart-type de zéro pour d'autres percentiles indique que, à l'intérieur de chaque intervalle, toutes les observations sont égales à la moyenne de l'intervalle.

⁴Il est important de noter que cela *ne signifie pas* que toutes les ICD ayant un ratio de 4 % sont dans le percentile inférieur; certaines peuvent être dans le percentile suivant.

⁵La moyenne et l'écart-type peuvent aussi être calculés pour chaque percentile sur une base cumulée (par exemple, 0-10 %, 0-20 % et 0-30 %).

15.40 Pour établir un intervalle interquartile, il convient de classer les observations en ordre ascendant et de les répartir en quatre groupes d'effectifs égaux. Les valeurs qui servent de ligne de séparation entre les groupes sont appelées quartiles.

15.41 Comme pour tout système qui implique la décomposition de données agrégées, le choix d'une méthode peut être limité par des exigences de confidentialité. Par exemple, il est courant dans le domaine des statistiques de ne pas diffuser de données de cellules contenant moins de trois institutions. Par ailleurs, l'utilité de cette méthode dépend du nombre de percentiles utilisés.

Autres extensions des indicateurs de la dispersion

15.42 Pour élargir l'analyse des données, il est souvent utile d'observer la variation de la distribution des ISF et la persistance des valeurs des ISF des ICD au fil du temps.

Variation de la distribution⁶

15.43 Pour des percentiles différents, la variation de la distribution de la rentabilité des ICD peut permettre de mieux comprendre la tendance des données sectorielles.

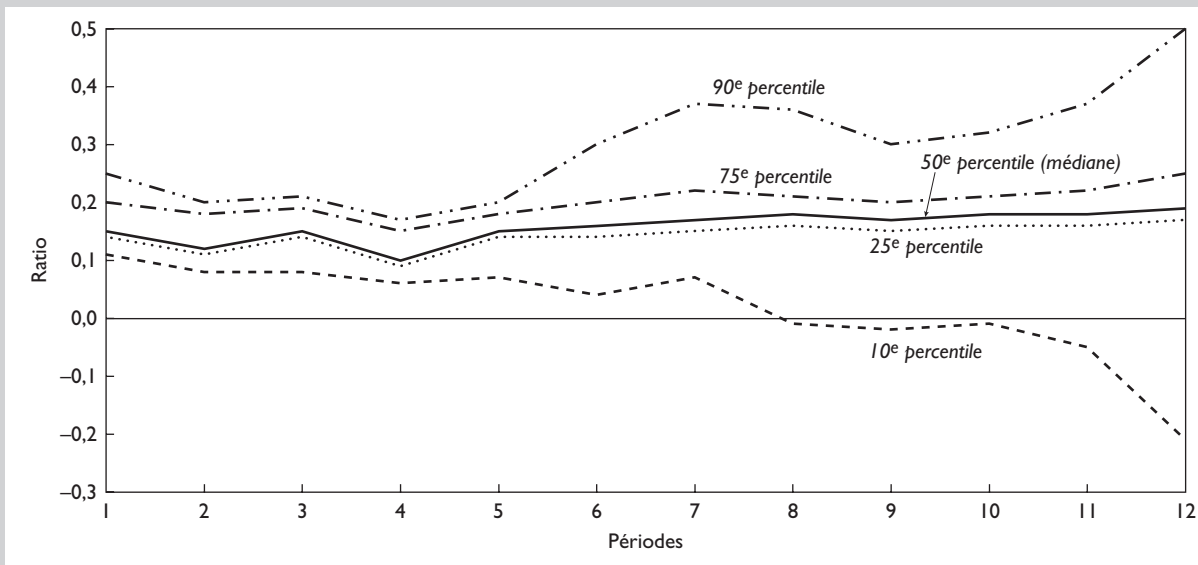
15.44 Le graphique 15.4 donne un exemple basé sur des données relatives à la rentabilité. Il pourrait être interprété comme suit. Jusqu'à la période 4, les taux de rendement pour tous les percentiles ont tendance à évoluer dans la même direction, mais par la suite la distribution varie notablement. Si la rentabilité de l'ICD médiane (c'est-à-dire le rendement des fonds propres au 50^e percentile) est plus ou moins inchangée, les ICD du percentile supérieur enregistrent une hausse de leur rentabilité (notamment de 31 % à la période 10 à 47 % à la période 12), alors que celles du percentile inférieur enregistrent une baisse de leur rentabilité (notamment de -3,0 % à la période 10 à -24,9 % à la période 12).

⁶Sur la base de Benito and Vlieghe (2000).

Tableau 15.7. Statistiques sur les ratios fonds propres/actifs, par percentile

Percentile	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
ISF ≤	4,0	6,0	8,0	9,2	10,0	10,0	10,6	12,0	12,2	14,0
Moyenne du percentile	3,0	5,0	7,0	8,0	10,0	10,0	10,0	12,0	12,0	14,0
Écart-type du percentile	1,1	1,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Graphique 15.4. Percentiles de distribution de la rentabilité des fonds propres



Persistence

15.45 L'examen de percentiles particuliers ne donne pas d'information sur la «persistence» des résultats d'une ICD d'une année à l'autre. Pour obtenir cette information, une matrice de transition (voir tableau 15.8) qui montre le mouvement des ICD entre les percentiles au fil du temps peut être établie.

15.46 L'exemple donné au tableau 15.8 pourrait être interprété comme suit. Le degré de persistance est relativement élevé : entre la moitié et deux tiers des ICD d'un percentile donné restent dans ce percentile pendant la période suivante. Par ailleurs, parmi les ICD très rentables (percentile supérieur) et très peu rentables (percentile inférieur), la persistance est plus élevée que

pour les ICD des trois percentiles intermédiaires. Enfin, la mobilité d'un percentile aux percentiles voisins est plus élevée que celle d'un percentile aux percentiles plus distants.

15.47 L'exemple donné au tableau 15.8 pourrait être interprété comme suit. Le degré de persistance est relativement élevé : entre la moitié et deux tiers des ICD d'un percentile donné restent dans ce percentile pendant la période suivante. Par ailleurs, parmi les ICD très rentables (percentile supérieur) et très peu rentables (percentile inférieur), la persistance est plus élevée que pour les ICD des trois percentiles intermédiaires. Enfin, la mobilité d'un percentile aux percentiles voisins est plus élevée que celle d'un percentile aux percentiles plus distants.

Tableau 15.8. Matrice de transition pour des transitions d'un an entre percentiles de la distribution de la rentabilité des fonds propres

Percentile	Percentile 1 _{t=2}	Percentile 2 _{t=2}	Percentile 3 _{t=2}	Percentile 4 _{t=2}	Percentile 5 _{t=2}
Percentile 1 _{t=1}	65,2	21,1	6,4	3,1	4,2
Percentile 2 _{t=1}	20,0	50,5	22,6	5,4	1,5
Percentile 3 _{t=1}	7,9	21,6	46,9	20,7	2,8
Percentile 4 _{t=1}	4,1	7,4	21,7	52,3	14,5
Percentile 5 _{t=1}	4,7	2,5	3,9	18,7	70,1

Tableau 15.9. Analyse des queues de la distribution selon la classification par industrie

(En pourcentage)

Groupe de branches d'activité	Pourcentage dans chaque branche (CTI)								Total
	CTI 1	CTI 2	CTI 3	CTI 4	CTI 5	CTI 6	CTI 7	CTI 8	
1. Toutes les entreprises de l'échantillon	5	6	15	12	10	18	20	14	100
2. Entreprises peu rentables (rendement des fonds propres)	2	16	10	10	4	9	37	13	100
3. Entreprises très endettées	3	6	8	16	7	11	34	15	100

Note : Les groupes de branches d'activité sont des groupes d'activités non financières représentés par un code à un chiffre, selon la classification type des industries (CTI-1980).

1. Énergie et approvisionnements en eau; 2. extraction de minéraux et minerais autres que carburants; fabrication de métaux, produits minéraux et produits chimiques; 3. produits en métal, ingénierie et véhicules; 4. autres industries manufacturières; 5. construction; 6. distribution, hôtels et restauration; 7. transport et communication; et 8. autres services.

Expliquer la distribution des résultats financiers

15.48 S'il est relativement facile de décrire les tendances des indicateurs de la santé financière, il peut être plus difficile de les expliquer. Néanmoins, il est possible de trouver un début d'explication en examinant les caractéristiques des entités qui se trouvent dans les queues des distributions de ces indicateurs; il s'agit, en fait, de combiner un examen par la méthode des groupes homogènes et une analyse des percentiles.

15.49 Par exemple, le tableau 15.9 examine la composition par industrie des sociétés non financières qui affichent la rentabilité la plus faible et l'endettement (ratio dette/fonds propres) le plus élevé pendant la période courante. À titre d'illustration, une rentabilité faible correspond à des niveaux inférieurs à ceux du 10^e percentile, et un

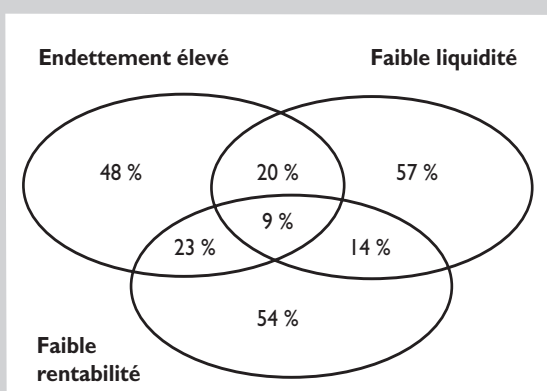
endettement élevé, à des niveaux supérieurs à ceux du 90^e percentile. Le tableau, construit sur le nombre d'entreprises dans chaque branche d'activité exprimé en pourcentage du nombre total d'entreprises, compare la distribution dans les queues (lignes 2 et 3) et celle de l'ensemble du secteur (ligne 1). Les données du tableau 15.9 peuvent être interprétées comme suit. Si des entreprises peu rentables se trouvent dans chaque branche, les industries extractives ainsi que les transports et communications en ont proportionnellement plus (par rapport à leur présence dans le secteur dans son ensemble). Parmi les entreprises très endettées, les transports et communications sont de nouveau surreprésentés.

Interactions entre les indicateurs de santé financière

15.50 Du point de vue de la solidité financière, il est peut-être important de savoir, par exemple, si les entreprises très endettées enregistrent aussi des pertes et/ou ont une faible liquidité. Les chevauchements entre indicateurs peuvent donc être importants aux fins de l'analyse, entre autres parce que l'interaction entre les indicateurs peut amplifier la vulnérabilité aux chocs. L'analyse de régression est l'une des méthodes qui permet de surveiller les interactions entre ISF; une autre méthode est présentée au graphique 15.5 ci-contre.

15.51 Le graphique 15.5 donne un exemple stylisé des chevauchements entre indicateurs pour des entreprises. Un tiers des entreprises (32 %) qui affichent l'endettement le plus élevé ont aussi la rentabilité la plus faible. En outre, près d'un tiers des entreprises (29 %) affichant l'endettement le plus élevé ont aussi la liquidité la plus faible. Un petit groupe représentant 9 % du secteur présente ces trois caractéristiques.

Graphique 15.5. Coïncidence des indicateurs de solidité financière





Appendices

Appendice I. Enquête sur l'utilisation, l'établissement et la diffusion des indicateurs macroprudentiels

1. Le FMI a mené en 2000 l'*Enquête sur l'utilisation, l'établissement et la diffusion des indicateurs macroprudentiels*. Cette enquête fut une étape importante du programme du FMI visant à mettre au point un ensemble d'ISF¹.

Contexte

2. L'objectif de l'enquête était de recueillir des renseignements sur les besoins et les pratiques des pays en matière d'ISF afin 1) de juger de l'utilité d'indicateurs spécifiques, 2) d'évaluer les pratiques suivies dans l'établissement et la publication des indicateurs en vue, si possible, d'identifier les pratiques internationales optimales, 3) de déterminer si la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) ou d'autres vecteurs permettraient d'encourager la diffusion des ISF dans le public et 4) d'étudier les cadres analytiques utilisés par les pays membres dans l'analyse macroprudentielle.

3. L'enquête se composait de deux parties. La première (*Questionnaire destiné aux utilisateurs*) recueillait des informations auprès des autorités de contrôle du secteur financier, de décideurs financiers et du secteur privé sur l'utilité des ISF et les méthodes d'analyse macroprudentielle. La seconde (*Questionnaire sur l'établissement et la diffusion*) portait sur les pratiques nationales dans l'établissement et la diffusion des ISF.

4. Les ISF inclus dans l'enquête portaient principalement sur les institutions de dépôts (banques), mais donnaient des renseignements importants sur leurs contreparties (ménages et entreprises). Cela s'explique par l'importance des institutions bancaires et le fait qu'il existe plus de données disponibles sur les banques que sur les autres types d'institutions.

5. L'enquête a été envoyée à la banque centrale de chaque pays, qui en a coordonné la distribution, la réalisation et le retour au FMI. Il leur a été demandé

de distribuer l'enquête au sein du pays à toutes les entités qui, selon elles, étaient les mieux placées pour donner des informations représentatives sur les besoins et les pratiques concernant les ISF, par exemple les autorités de contrôle, l'administration centrale et les opérateurs privés.

6. Cent vingt-deux réponses (74 % de ceux qui ont reçu l'enquête), provenant de 142 pays et autres territoires, ont été obtenues. Toutes les réponses reçues couvrent la première partie de l'enquête (*Questionnaire destiné aux utilisateurs*) et 93 réponses couvrent aussi la seconde partie (*Questionnaire sur l'établissement et la diffusion*). Ce taux élevé de réponse souligne l'importance attachée à l'échelle mondiale aux questions concernant l'analyse macroprudentielle et au rôle éventuel des ISF dans cette analyse. Ce point de vue est conforté par l'effort clairement déployé par les participants pour donner des réponses exhaustives et des commentaires détaillés.

Résultats

Les ISF les plus utiles

7. Les réponses indiquent que toutes les grandes catégories d'ISF sont dans l'ensemble utiles. Les indicateurs d'adéquation des fonds propres, de qualité des actifs (institutions de crédit) et de rentabilité sont jugés les plus utiles, suivis par ceux de liquidité et de sensibilité au risque du marché. Les utilisateurs des pays industrialisés en particulier jugent ces derniers moins utiles, plusieurs réponses notant que ces indicateurs sont complexes et peut-être difficiles à établir avec précision.

8. La note la plus élevée étant 4, le tableau A1.1 présente les 13 ISF dont l'utilité moyenne est égale ou supérieure à 3,5. Ces ISF incluent des éléments essentiels de la solidité des banques. Deux d'entre eux — le ratio de fonds propres de Bâle et l'une de ses composantes — concernent l'assise financière, qui sert d'amortisseur face aux chocs éventuels, et quatre autres mesurent la

¹Pour un examen plus détaillé de l'enquête et de ses résultats, voir Sundararajan *et al.* (2002).

Tableau A1.1. ISF par type de pays*(ISF les plus utiles — Utilité moyenne égale ou supérieure à 3,5)*

ISF #	ISF	Ensemble des pays	Pays industrialisés	Pays émergents	Pays en développement
1.1	Ratio de fonds propres de Bâle	3,8	3,7	3,9	3,6
1.1a	Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques	3,6	3,6	3,6	3,5
2.4	Répartition des prêts, par secteur	3,6	3,5	3,6	3,5
2.5	Répartition des crédits accordés, par secteur	3,5	3,3	3,6	3,6
2.8	Ratio prêts de montant élevé/fonds propres	3,5	3,2	3,6	3,6
2.9	Ratio créances improductives brutes/total des actifs	3,9	3,9	3,9	3,8
2.10	Ratio créances improductives brutes moins provisionnement/total des actifs	3,8	3,8	3,8	3,8
3.2	Ratio bénéfiques/actifs moyens de la période (ROA)	3,6	3,5	3,8	3,6
3.3	Ratio bénéfiques/fonds propres moyens de la période (ROE)	3,6	3,5	3,8	3,6
3.4	Ratio produit d'intérêts net/produit total	3,5	3,3	3,6	3,6
3.8	Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence	3,5	3,4	3,6	3,5
4.3	Ratio actifs liquides/total des actifs	3,5	3,2	3,6	3,5
4.4	Ratio actifs liquides/passifs liquides	3,6	3,2	3,7	3,7

rentabilité, qui sert à préserver cette assise. Les autres ISF jugés les plus utiles sont les indicateurs de la qualité des actifs bancaires (créances improductives, distribution et liquidité des actifs). Cette liste constitue la base des indicateurs centraux figurant au chapitre 1.

9. Le tableau A1.2 présente les ISF dont l'utilité moyenne varie entre 3,0 et 3,4. Ces ISF servent de base à la liste des indicateurs complémentaires figurant au chapitre 1. Ils couvrent certains éléments de l'adéquation des fonds propres, la répartition du crédit bancaire par catégories pondérées en fonction du risque et par pays, la situation financière des entreprises et des ménages, certains éléments des produits et des charges d'exploitation des banques, l'échéance et la durée des actifs et passifs, et d'autres risques de marché.

Indicateurs supplémentaires

10. Dans le *Questionnaire destiné aux utilisateurs*, il était demandé aussi à ceux-ci d'indiquer les ISF qui leur semblaient utiles mais qui ne figuraient pas dans l'enquête. Les plus fréquemment cités concernent les prix des actifs, notamment les prix de l'immobilier commercial et résidentiel, les cours des actions, y compris une ventilation par branche d'activité, et le ratio cours du sous-secteur des institutions de dépôts/indice boursier global. En outre, afin d'éviter que l'agrégation n'occulte des informations pertinentes et d'aider à identifier les valeurs extrêmes, la concentration de cas posant problème ou les clivages dans les marchés, certains parti-

cipants souhaiteraient avoir plus d'informations sur la distribution ou la dispersion des observations. Plusieurs jugent utile le ratio créances improductives brutes/total des prêts, au lieu de l'ISF inclus dans l'enquête, qui a pour dénominateur le total des actifs.

Importance des institutions financières non collectrices de dépôts

11. Pour environ 80 % des participants à l'enquête, les informations sur les institutions financières, les marchés et les activités qui n'ont pas trait à la collecte de dépôts sont importantes pour l'analyse globale de la solidité du secteur financier. En ce qui concerne les institutions financières non collectrices de dépôts², la majorité des participants sont surtout intéressés par les informations sur les sociétés d'assurances et les fonds de pension, suivies par celles sur les autres intermédiaires financiers. Les réponses indiquent que nombre de ces institutions jouent un rôle important dans l'intermédiation financière et peut-être dans les effets de contagion. Plusieurs d'entre elles soulignent l'importance des intermédiaires financiers spécialisés, comme les fonds de capital-risque dans les économies avancées et les institutions de microcrédit et les banques ou fonds de développement dans les pays en développement. Des réponses notent l'importance des

²Conformément au *MSMF* (FMI, 2000a), il s'agit des sociétés d'assurances et des fonds de pension, des autres intermédiaires financiers et des auxiliaires financiers.

Tableau AI.2. ISF par type de pays — Groupe II
(ISF les plus utiles — Utilité moyenne allant de 3,0 à 3,4)

ISF #	ISF	Ensemble des pays	Pays industrialisés	Pays émergents	Pays en développement
1.1b	Ratio de Bâle fonds propres réglementaires de base + complémentaires/actifs pondérés par les risques	3,4	3,2	3,6	3,4
1.1c	Ratio de Bâle fonds propres réglementaires de base + complémentaires + surcomplémentaires/actifs pondérés en fonction des risques	3,0	2,9	3,1	3,1
1.2	Répartition des ratios de fonds propres (nombre d'institutions dans les fourchettes spécifiées)	3,3	3,3	3,4	3,1
1.3	Ratio d'endettement (total de l'actif du bilan/fonds propres)	3,2	2,9	3,3	3,3
2.1	Répartition des actifs du bilan, par catégorie pondérée en fonction du risque de Bâle	3,4	3,2	3,5	3,4
2.4a	Prêts pour investissement dans l'immobilier commercial	3,2	3,3	3,3	3,1
2.4b	Prêts pour investissement dans l'immobilier résidentiel	3,2	3,3	3,2	3,2
2.6	Répartition des prêts accordés, par pays ou région	3,1	3,2	3,2	2,8
2.7	Ratio prêts à des entités apparentées/total des prêts	3,4	3,0	3,6	3,5
2.11	Ratio dette/fonds propres des sociétés	3,4	3,4	3,5	3,3
2.12	Ratio bénéfices/fonds propres des sociétés	3,3	3,1	3,4	3,2
2.13	Ratio coût du service de la dette/produit total des sociétés	3,2	3,2	3,4	3,0
2.14	Position de change nette des sociétés	3,2	3,2	3,4	2,9
2.15	Ratio total de la dette des ménages/PIB	3,0	3,2	3,0	2,8
3.5	Ratio gains/pertes de transaction et de change/produit total	3,3	3,2	3,4	3,3
3.6	Ratio charges d'exploitation/produit d'intérêts net	3,4	3,0	3,6	3,6
3.7	Ratio charges de personnel/charges d'exploitation	3,2	2,8	3,4	3,4
4.5	Échéance moyenne des actifs	3,4	3,0	3,4	3,6
4.6	Échéance moyenne des passifs	3,4	3,0	3,4	3,6
4.10	Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	3,2	2,9	3,3	3,3
5.1	Ratio actifs bruts en devises/fonds propres	3,1	2,7	3,2	3,2
5.2	Ratio position de change nette/fonds propres	3,4	3,1	3,6	3,5
5.3	Période moyenne de révision des taux d'intérêt des actifs	3,0	2,8	3,3	3,0
5.4	Période moyenne de révision des taux d'intérêt des passifs	3,0	2,8	3,2	3,0
5.5	Duration des actifs	3,2	3,0	3,4	3,0
5.6	Duration des passifs	3,2	3,0	3,3	3,0
5.8	Ratio position nette en actions/fonds propres	3,0	2,8	3,0	3,1

informations sur les conglomérats financiers, surtout ceux qui incluent des compagnies d'assurances.

12. Pour ce qui est des marchés financiers, environ 90 % des participants indiquent que les données sur les marchés de valeurs mobilières (marchés des actions et des obligations publiques et privées) sont importantes³. Quelques-uns estiment que les informations sur les marchés des changes (16 %) et les marchés des dérivés (6 %) sont également importantes.

13. Plusieurs participants à l'enquête notent que les informations sur les emprunteurs (endettement et asymétries entre l'actif et le passif) sont utiles, car elles renseignent

³Parmi les types de données mentionnées figurent les volumes des transactions, les écarts entre les cours acheteur et vendeur et les différentiels de taux.

dans une certaine mesure sur les tendances de la qualité du crédit et les risques existant dans les secteurs des entreprises, des ménages ou extérieur. Des réponses accordent une attention particulière aux grandes sociétés; d'autres mentionnent l'importance du suivi des autres activités financières, comme le fonctionnement des systèmes de paiement, de règlement et de compensation. En outre, plusieurs réponses soulignent que les informations qualitatives — comme la minutie du contrôle et la transparence des politiques financières — sont importantes pour l'évaluation globale de la stabilité du secteur financier.

Désagrégation des «sociétés de dépôts» en sous-secteurs

14. Pour près de 60 % des participants, il est nécessaire de désagréger davantage les informations sur les sociétés de dépôts, notamment selon leur capital, leur

fonction, leur exposition aux risques (par exemple, géographique, type d'actifs ou d'emprunteurs) et leur taille. Quelques réponses indiquent que des données désagrégées qui font apparaître les distributions entre banques ou permettent de procéder à des examens par la méthode des groupes homogènes sont aussi utiles. Une réponse note que la désagrégation des données des banques doit être aussi poussée que possible afin de permettre d'identifier les tendances spécifiques de l'activité. Toutefois, plusieurs réponses soulignent que le type de désagrégation doit dépendre du sujet étudié.

15. Près de 30 % des réponses (la moitié environ de celles qui indiquent qu'une désagrégation plus poussée est utile) signalent des analyses ou des intentions d'analyser les institutions en fonction des caractéristiques de leur capital (par exemple, sous contrôle national ou étranger, privé ou public, coté ou non coté en bourse). Ces réponses notent presque toutes qu'une ventilation entre institutions nationales et étrangères est utile, certaines soulignant que la distinction est importante parce que les institutions étrangères peuvent opérer selon des régimes de réglementation et de contrôle différents. Par ailleurs, un quart des réponses indique qu'une ventilation entre institutions sous contrôle privé et public est importante.

16. Environ 20 % des participants sont d'avis que la désagrégation selon la fonction ou l'exposition aux risques est utile. Les fonctions les plus souvent mentionnées sont la banque commerciale, la banque universelle et la banque spécialisée (en particulier, le crédit hypothécaire et, dans une moindre mesure, le crédit au développement). Environ 80 % des participants intéressés par la désagrégation en fonction de l'exposition aux risques expriment le souhait de disposer d'informations sur les banques opérant à l'étranger. En outre, 16 % souhaitent obtenir des données désagrégées sur les banques extraterritoriales et 16 % également, des données désagrégées selon le marché géographique.

Institutions systématiquement importantes

17. Près de 60 % des participants signalent qu'ils procèdent à une évaluation des institutions systématiquement importantes. En général, les autorités de contrôle s'intéressent davantage à ces institutions, les deux tiers d'entre elles déclarant qu'elles évaluent la situation de ces institutions, contre moins de la moitié des opérateurs de marché et la moitié environ des

analystes des politiques publiques ou des analystes de recherche.

18. Pour déterminer l'importance d'une institution, la plupart des participants utilisent un indicateur de volume (des actifs et/ou des dépôts) et parfois d'autres critères, comme l'exposition à certains risques (celui de change, par exemple) ou la complexité des transactions ou de la structure du capital. Cependant, certains participants ne mentionnent que l'exposition au risque ou utilisent des définitions juridiques ou prudentielles, alors que d'autres évaluent toutes les institutions par secteur ou une catégorie particulière. En conséquence, toutes les institutions classées dans une catégorie donnée (par exemple, banques à problèmes, institutions collectrices de dépôts, institutions dont les dépôts sont assurés, banques commerciales, banques internationales) finissent parfois par être considérées comme systématiquement importantes. C'est souvent le cas dans les pays avec un marché de petite taille, en développement ou concentré.

19. De nombreux pays indiquent que leurs techniques d'évaluation des institutions systématiquement importantes sont similaires à celles utilisées pour évaluer les autres institutions. La plupart déclarent utiliser le cadre CAMELS ou une analyse des ratios. Parmi les variables jugées importantes pour l'évaluation figurent l'activité interbancaire, la liquidité, les grands risques, le risque de change, les positions consolidées des institutions faisant partie d'un groupe financier et les pratiques suivies en matière de gestion des risques (y compris l'évaluation par des modèles internes).

Repères

20. Beaucoup de participants déclarent ne pas utiliser de normes, repères ou seuils spécifiques dans leur analyse macroprudentielle. Si certains envisagent d'utiliser des normes et des repères, d'autres préfèrent se servir de comparaisons avec des pays de leur propre groupe homogène pour établir des classements relatifs.

21. Parmi ceux qui utilisent des normes et des repères pour leurs ISF, certains soulignent leur rôle crucial dans l'interprétation des indicateurs. Les repères sont établis de différentes manières, y compris 1) des moyennes historiques, 2) des seuils prudentiels appliqués par les autorités de contrôle bancaire au niveau agrégé, 3) des points de déclenchement, 4) des comparaisons entre pays et 5) des critères établis à partir d'études économétriques.

Enquêtes de conjoncture

22. Dans l'ensemble, environ la moitié des participants utilisent les résultats d'enquêtes de conjoncture — indicateurs qualitatifs ou quantitatifs des anticipations des entreprises et éventuels indicateurs avancés d'instabilité — pour compléter leur analyse macroprudentielle.

Pratiques en matière d'établissement et de diffusion⁴

23. Les pratiques en matière d'établissement et de diffusion des ISF et de leurs composantes varient selon le pays. À quelques exceptions près, l'établissement des ISF eux-mêmes est plutôt limité et leur diffusion, surtout en dehors des pays industrialisés, est insuffisante. Cependant, l'établissement et la diffusion des composantes des ISF sont plus fréquents.

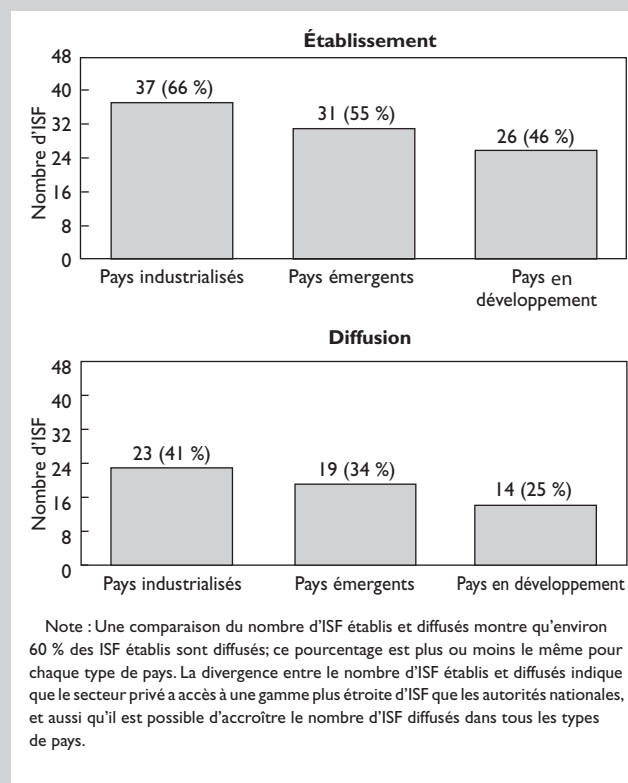
24. Le nombre moyen d'ISF établis et diffusés par les pays industrialisés, les pays émergents et les pays en développement est représenté par le graphique A1.1. Les pays industrialisés établissent et diffusent le plus grand nombre d'ISF, suivis des pays émergents. Les pays industrialisés et les pays émergents établissent en moyenne plus de la moitié des indicateurs visés par l'enquête.

25. Pour quasiment tous les ISF, les utilisateurs des pays ayant souscrit à la NSDD jugent l'utilité des ISF presque de la même manière que ceux des pays industrialisés et des pays émergents. Bien que les participants à la NSDD diffusent un peu plus de composantes des ISF que les non-participants, les résultats globaux sont dans l'ensemble similaires à ceux du total des réponses; en d'autres termes, les pays ayant souscrit à la NSDD établissent et diffusent relativement peu d'ISF, mais un nombre relativement élevé de séries de données utilisées pour établir ces indicateurs.

26. L'enquête portait aussi sur les pratiques des pays en matière de périodicité de l'établissement et de la diffusion des ISF, ainsi que sur les besoins des utilisateurs dans ces domaines. La périodicité de la diffusion des ISF varie considérablement selon les catégories d'indicateurs. Aucune tendance générale ne peut être dégagée et le nombre des réponses est insuffisant pour en tirer des conclusions valables.

⁴Pour un examen approfondi de ces pratiques, voir Slack (2003).

Graphique A1.1. Nombre moyen d'ISF établis et diffusés, par type de pays



Concepts retenus

27. Le *Questionnaire sur l'établissement et la diffusion* contenait une série de questions quantitatives et ouvertes sur des problèmes comptables et statistiques, afin d'évaluer l'état des pratiques en vigueur, d'identifier éventuellement des pratiques optimales qui pourraient servir à mettre au point des normes internationales et de définir des stratégies visant à améliorer la comparabilité des ISF.

28. Les réponses font ressortir la diversité des pratiques nationales, ainsi que les nombreuses raisons pour lesquelles il n'est peut-être pas possible de comparer les ISF entre les pays :

- Les normes de comptabilisation des créances de qualité inférieure et des provisions sont différentes, et souvent complexes.
- Les pays ne définissent pas tous de la même façon les fonds propres réglementaires, par exemple, en

ce qui concerne les déductions et les composantes de chaque niveau de fonds propres. En outre, de nombreux pays n'ont pas adopté la notion de fonds propres surcomplémentaires.

- Les pratiques en matière de consolidation des filiales et succursales étrangères diffèrent (voir section ci-dessous). Dans chaque pays, certains ISF reposent sur une consolidation de groupe élaborée à partir des données liées au contrôle bancaire et d'autres sur une consolidation des entités résidentes élaborée à partir de sources statistiques. Dans l'ensemble, toutefois, une certaine conformité existe à l'échelle internationale en raison de l'emploi assez généralisé de la consolidation des entités résidentes.
- Les pratiques en matière d'évaluation des instruments financiers diffèrent (voir section ci-dessous). Les principaux problèmes sont l'usage limité de la valeur de marché pour les titres de créance et de participation, ainsi que les pratiques diverses d'enregistrement au bilan des dérivés, des accords de pension et des prêts de titres.
- Les pays utilisent des règles différentes pour réévaluer les positions de change. Bien que les pays industrialisés semblent recourir de plus en plus aux taux de change du marché pour réévaluer les positions en monnaies étrangères, l'emploi persistant de taux de change officiels dans un certain nombre de pays émergents et de pays en développement risque de compromettre la comparabilité des ISF.

29. La liste ci-dessus montre que les pratiques sont diverses et qu'une comparaison internationale des ISF est difficile.

Consolidation

30. Un des objectifs de l'enquête était d'obtenir des informations sur les pratiques des pays en ce qui concerne la consolidation en un seul état comptable ou rapport statistique des données sur les filiales et succursales étrangères des institutions financières, et notamment de savoir s'il s'agissait d'une consolidation des entités résidentes ou de groupe.

31. Des différences considérables sont observées selon le type de pays. Les réponses des pays en développement indiquent à une écrasante majorité la consolidation des entités résidentes pour la plupart des ISF, peut-être parce que les banques ayant leur siège social dans ces pays n'ont souvent que quelques filiales ou succursales non résidentes, voire aucune, et peut-être

aussi parce que les capacités de contrôle limitées de ces pays ne permettent pas toujours de surveiller et contrôler efficacement les opérations non résidentes. Dans une certaine mesure, les pays émergents utilisent aussi la consolidation des entités résidentes. Dans les pays industrialisés, les autorités de contrôle emploient le plus souvent la consolidation de groupe, mais elles signalent que des données élaborées selon les deux méthodes de consolidation sont disponibles pour de nombreux ISF⁵.

32. Des différences sont également constatées par catégorie d'ISF, souvent en raison de l'origine des données primaires (contrôle bancaire ou statistiques). Un résumé des pratiques par catégorie d'ISF figure ci-dessous.

Adéquation des fonds propres. Dans les pays industrialisés et les pays émergents, les données proviennent essentiellement des autorités de contrôle bancaire et font en général l'objet d'une consolidation de groupe, encore que souvent des données établies selon les deux méthodes de consolidation sont disponibles. Un certain nombre de pays émergents et beaucoup de pays en développement n'utilisent que des données établies sur la base de la consolidation des entités résidentes. Pour les totaux mondiaux, les deux méthodes sont employées à peu près dans les mêmes proportions, et, dans le cas de certains ISF, jusqu'à un quart des participants utilisent les deux méthodes. Quelques pays utilisent des méthodes de consolidation non officielles, par exemple en incluant les filiales non résidentes, mais non les succursales non résidentes.

Qualité des actifs (établissements prêteurs). Les ISF calculés à partir de statistiques monétaires sont dans leur grande majorité établis sur la base de la consolidation des entités résidentes. Les ISF tirés de données liées au contrôle bancaire sont le plus souvent établis selon la méthode de consolidation de groupe, mais, dans de nombreux cas, ils sont disponibles sur la base de la consolidation des entités résidentes ou les deux bases.

⁵La possibilité de disposer de données établies selon les deux méthodes pourrait offrir des avantages importants. Par exemple, un participant note que l'enquête n'aborde pas le principal aspect statistique, à savoir le rapprochement entre les méthodes du pays d'origine et du pays d'accueil, qui sera réalisable si les données liées au contrôle bancaire et les données des statistiques macro-économiques sont utilisées.

Qualité des actifs (établissements emprunteurs). Les ISF sont presque exclusivement élaborés selon la méthode de la consolidation des entités résidentes, car les données sous-jacentes sont extraites de séries de données macroéconomiques nationales.

Rentabilité et compétitivité. Les données sont le plus souvent établies selon la méthode de la consolidation des entités résidentes ou sont disponibles sur les deux bases. Cependant, un certain nombre de pays ne dispose que de données de groupe. Pour ce qui est des indicateurs de rentabilité, plusieurs pays utilisent des méthodes de consolidation non officielles.

Liquidité. La consolidation des entités résidentes est la plus courante, mais les ISF sur les actifs liquides et les échéances moyennes des actifs et passifs sont souvent établis selon la méthode de consolidation de groupe. La consolidation de groupe n'est pas signalée pour certains ISF relatifs à la liquidité qui se réfèrent uniquement à la situation nationale.

Sensibilité aux risques du marché. La consolidation des entités résidentes est la plus courante. La consolidation de groupe est utilisée dans une certaine mesure par les autorités de contrôle des pays industrialisés et des pays émergents.

Évaluation

33. Les dépôts et les prêts sont le plus souvent évalués sur la base des coûts historiques (au moins 75 % des cas pour les données liées au contrôle bancaire et 90 % environ pour les données statistiques). En revanche, dans le cas des valeurs mobilières (autres que les actions) et des actions et autres participations, aucune méthode d'évaluation ne prédomine clairement, bien que l'évaluation aux prix de marché soit plus courante que les autres méthodes. Pour les dérivés financiers, l'évaluation se fait le plus souvent aux

prix du marché, les autorités de contrôle signalant aussi l'emploi assez courant d'«autres» méthodes, comme l'évaluation des opérations de couverture. L'évaluation sur la base des coûts historiques prédomine pour les divers montants à payer et à recevoir et les actifs non financiers, mais le recours à d'autres types d'évaluation n'est pas rare.

34. Pour la conversion en monnaie nationale de la valeur des instruments financiers libellés en monnaies étrangères, les taux de change de fin de période sont le plus souvent utilisés pour tous les types d'instruments financiers. Une forte minorité de pays émergents et de pays en développement utilisent les taux de change officiels. Les positions de change sont le plus souvent réévaluées aux taux en vigueur à la date de clôture des bilans. Cependant, les réévaluations des positions de change à d'autres dates ne sont pas rares dans le cas des valeurs mobilières (autre que les actions), des actions et autres participations et des dérivés financiers.

Présentation

35. La majorité des participants à l'enquête préfèrent présenter leurs ISF sous forme de ratios et de taux de croissance. Cependant, nombre d'entre eux estiment aussi que leur mode de présentation préféré dépend de l'ISF en question et du type d'analyse. Par exemple, dans le cas des agrégats sectoriels, il est utile de disposer de moyennes pondérées et de moyennes simples, en plus de la distribution des institutions en fonction de la fourchette des valeurs des indicateurs.

36. Certaines réponses notent que les indicateurs de dispersion (écarts-types, histogrammes, indices de Gini, etc.) peuvent être particulièrement utiles dans la présentation des ISF, car ils permettent aux analystes d'identifier, entre autres, les valeurs extrêmes, les tendances de la concentration et les clivages des marchés, ce qui peut faciliter l'analyse de la stabilité financière.

Appendice II. Résumé des recommandations pour chaque indicateur de solidité financière

1. Cet appendice récapitule les recommandations formulées dans le *Guide* pour chaque ISF. Son principal objectif est d'épauler les statisticiens dans leurs travaux en regroupant les éléments des recommandations concernant chaque ISF et de les aider à retrouver les conseils détaillés dans le corps du texte. Les résumés font une page au maximum et contiennent des renvois. En outre, à toutes fins utiles, un index des résumés des ISF figure à l'encadré A2.1.

2. Pour bon nombre des ISF, le *Guide* recommande d'extraire les données des états financiers sectoriels; en conséquence, même si chaque ISF est décrit séparément ci-dessous, le statisticien doit continuer de prendre en compte le contexte général. En d'autres termes, les ISF constituent un ensemble de données ayant entre elles des relations qui n'apparaissent pas forcément dans les résumés. Le cas échéant, les lignes appropriées des états financiers sectoriels (tableaux 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 au chapitre 4) sont mentionnées.

3. Chaque résumé contient trois rubriques.

- **Définition** : contient la définition de l'ISF et, le cas échéant, précise où les séries des composantes sont définies dans le *Guide*.
- **Informations pour les statisticiens** : donne des informations spécifiques à l'attention des statisticiens.
- **Sources des données** : indique où les données peuvent être obtenues. Sont en rapport avec cette rubrique le chapitre 11, où sont examinées en détail les sources de données et les séries de données additionnelles qui pourraient être nécessaires, et l'appendice IV, qui rapproche la méthode du *Guide* avec la comptabilité nationale et la comptabilité commerciale. Comme le précise le chapitre 11, il n'est pas possible de formuler une règle générale quant aux informations qui peuvent être trouvées dans les données liées au contrôle bancaire, mais il convient d'examiner certaines des principales différences méthodologiques entre les comptes

nationaux et les données liées au contrôle bancaire lorsque sont établies les données de groupe consolidées pour les ICD.

4. Dans le cas des ICD, il est supposé que les données liées au contrôle bancaire sont disponibles sur une base consolidée, mais la nature de cette consolidation doit être comparée avec les recommandations du *Guide* (voir chapitre 5). Si les pays décident que les données des entités résidentes consolidées (voir paragraphe 5.25) peuvent également être tirées des données liées au contrôle bancaire, les renvois accompagnant les données consolidées de groupe s'appliquent aussi aux données des entités résidentes, mais, en général, les résumés supposent que les comptes nationaux constitueront la source des données des entités résidentes.

5. Lorsqu'elles examineront les résumés ci-après et décideront s'il est nécessaire de collecter de nouvelles données (et, en conséquence, d'accroître le coût des moyens), les autorités devront déterminer l'importance des séries de données additionnelles pour l'établissement et le suivi des ISF.

6. Pour résumer les recommandations données aux chapitres 2 et 3 :

- les définitions des ICD et des autres secteurs sont données au chapitre 2 (paragraphe 2.4 à 2.19);
- les transactions et positions doivent être enregistrées sur la base des **droits et obligations** et seuls les actifs et passifs certains doivent être enregistrés (paragraphe 3.3 à 3.9);
- le *Guide* préfère les **méthodes d'évaluation** qui peuvent donner à tout moment la valeur la plus réaliste d'un instrument ou d'un poste. La valeur de marché est la base d'évaluation qu'il privilégie pour les transactions et les positions sur titres négociables. Pour les positions sur instruments non négociables, le *Guide* reconnaît que la valeur nominale (appuyée par une politique de provisionnement appropriée) peut conduire à une évaluation plus

Encadré A2.1. ISF — Index des résumés

ISF centraux

Institutions collectrices de dépôts

Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques
 Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés par les risques
 Ratio créances improductives moins provisionnement/fonds propres
 Ratio créances improductives/total des prêts bruts
 Répartition sectorielle des prêts/total des prêts
 Rendement des actifs
 Rendement des fonds propres
 Ratio marge d'intérêt/produit brut
 Ratio charges hors intérêts/produit brut
 Ratio actifs liquides/total des actifs
 Ratio actifs liquides/passifs à court terme
 Ratio position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres

ISF complémentaires

Institutions collectrices de dépôts

Ratio fonds propres/actifs
 Ratio grands risques/fonds propres
 Répartition géographique des prêts/total des prêts
 Ratios position d'actif et de passif brute sur dérivés financiers/fonds propres
 Ratio produit des transactions/produit brut
 Ratio charges de personnel/charges hors intérêts
 Écart entre les taux débiteur et créateur de référence
 Écart entre les taux plafond et plancher interbancaires
 Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)

Ratio prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts
 Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs
 Ratio position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres

Autres sociétés financières

Ratio actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents
 Ratio actifs/PIB

Sociétés non financières

Ratio dette totale/fonds propres
 Rentabilité des fonds propres
 Ratio résultat/charges d'intérêts et principal
 Ratio position de change nette/fonds propres
 Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers

Ménages

Ratio dette des ménages/PIB
 Ratio service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages

Liquidité du marché

Écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier
 Taux de rotation quotidien moyen sur le marché boursier

Marchés immobiliers

Prix de l'immobilier
 Ratio prêts immobiliers résidentiels/total des prêts
 Ratio prêts immobiliers commerciaux/total des prêts

réaliste que la juste valeur (voir paragraphes 3.20 à 3.33);

- la **résidence** est le lieu où se situe le centre d'intérêt économique d'une unité institutionnelle (voir paragraphes 3.34 et 3.36);
- les transactions et positions sur **monnaies étrangères** doivent être converties en une seule unité de compte sur la base du taux de change du marché (voir paragraphes 3.44 à 3.48);
- en ce qui concerne les **échéances**, le court terme est à un an ou moins (ou payable à vue) et le long terme à plus d'un an (voir paragraphes 3.49 et 3.50).

7. En outre, comme le *Guide* recommande d'établir des données consolidées pour chaque secteur de

sociétés (ICD, autres sociétés financières et autres sociétés non financières), le terme «groupe» est utilisé à plusieurs reprises dans les résumés. Pour les ICD, ainsi que pour les autres sociétés, un groupe dans ce contexte comprend l'ICD mère, ainsi que ses filiales et succursales collectrices de dépôts.

8. Pour les *ICD sous contrôle national*, le *Guide* demande d'établir des données consolidées de groupe. Des données consolidées sur les entités résidentes pourraient être établies séparément si les autorités estiment que ces données contribueraient sensiblement à l'analyse de la stabilité financière (par exemple, afin d'illustrer la relation avec d'autres données macroéconomiques).

Indicateurs centraux

Institutions collectrices de dépôts

Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

Définition

9. Cet ISF mesure l'adéquation des fonds propres des ICD à l'aide des définitions des fonds propres réglementaires et des actifs pondérés en fonction des risques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres réglementaires de l'ensemble du secteur sont portés au numérateur et définis aux paragraphes 4.68 à 4.73. Les actifs pondérés en fonction des risques de l'ensemble du secteur sont portés au dénominateur et définis au paragraphe 4.74. L'ISF est défini aux paragraphes 6.17 et 6.18.

Informations pour les statisticiens

10. Les données sont fondées sur les concepts du contrôle bancaire. Pour calculer les fonds propres réglementaires de l'ensemble du secteur, les fonds propres réglementaires consolidés des groupes d'ICD dans la population déclarante sont agrégés. Pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de l'ensemble du secteur, les actifs pondérés en fonction des risques consolidés des groupes d'ICD dans la population déclarante sont agrégés.

Sources des données

11. *Données consolidées de groupe sous contrôle national et données des entités résidentes consolidées* : la couverture des données qui pourront être diffusées dépendra des données communiquées aux autorités de contrôle. Celles-ci devraient disposer de données sur les fonds propres réglementaires consolidés et les actifs pondérés en fonction des risques consolidés de chaque groupe d'ICD sous contrôle national dans la population déclarante.

Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques

Définition

12. Cet ISF mesure l'adéquation des fonds propres des ICD à l'aide du concept des fonds propres de base du CBCB. Les fonds propres de base de l'ensemble du secteur sont portés au numérateur et définis aux

paragraphes 4.70 et 4.73. Les actifs pondérés en fonction des risques de l'ensemble du secteur sont portés au dénominateur et définis au paragraphe 4.74. L'ISF est défini au paragraphe 6.19.

Informations pour les statisticiens

13. Les données sont fondées sur les concepts du contrôle bancaire. Pour calculer les fonds propres de base de l'ensemble du secteur, les fonds propres de base consolidés des groupes d'ICD dans la population déclarante sont agrégés. Pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques de l'ensemble du secteur, les actifs pondérés en fonction des risques consolidés des groupes d'ICD dans la population déclarante sont agrégés.

Sources des données

14. *Données consolidées de groupes sous contrôle national et données des entités résidentes consolidées* : la couverture des données qui pourront être diffusées dépendra des données communiquées aux autorités de contrôle. Celles-ci devraient disposer de données sur les fonds propres de base consolidés et les actifs pondérés en fonction des risques consolidés de chaque groupe d'ICD sous contrôle national dans la population déclarante.

Ratio créances improductives moins provisionnement/fonds propres

Définition

15. Cet ISF compare l'effet potentiel des créances improductives, déduction faite des provisions, sur les fonds propres. L'effet des pertes au titre des créances improductives est incertain dans la plupart des cas, parce que le prêteur peut s'attendre pour diverses raisons à recouvrer une partie de ces pertes. Pour calculer cet ISF, la valeur des créances improductives moins celle des provisions spécifiques pour prêts (lignes 42 et 18 ii) du tableau 4.1) est portée au numérateur et les fonds propres au dénominateur. L'ISF est défini aux paragraphes 6.22 et 6.23.

Informations pour les statisticiens

16. Les recommandations concernant les créances improductives sont les mêmes que pour le ratio de ces créances aux prêts bruts. Les provisions sont par définition les provisions spécifiques, c'est-à-dire l'encours

des provisions constituées en fonction de la valeur des prêts (y compris un groupe de prêts évalué collectivement) (voir paragraphe 4.50). Les provisions pour prêts intrasectoriels sont déduites des provisions spécifiques. Le *Guide* s'appuie sur les pratiques nationales pour identifier les provisions spécifiques, mais recommande que ces pratiques soient clairement décrites. Dans ce calcul, il est important de comprendre comment les données sur les provisions influent sur le numérateur et le dénominateur (voir paragraphe 6.24).

17. Les fonds propres sont le total du capital social et des réserves (ligne 30 du bilan sectoriel et définition au paragraphe 4.62), et, dans le cas des données de groupe consolidées, le total des fonds propres réglementaires (ligne 36 et définitions aux paragraphes 4.70 à 4.73). Les prises de participation intrasectorielles sont déduites de l'ensemble des fonds propres de l'ensemble du secteur, de façon à ne pas comptabiliser deux fois le capital social et les réserves. En outre, conformément aux recommandations des autorités de contrôle bancaire, les fonds propres excluent l'écart d'acquisition. Voir l'annexe du chapitre 5 pour des informations sur ces ajustements du capital social et des réserves, ainsi que des provisions intrasectorielles.

Sources des données

18. Données consolidées de groupe sous contrôle national : les autorités de contrôle bancaire disposent généralement de données sur les créances improductives (bien que leur définition puisse varier selon le pays) et les provisions spécifiques (ajustées pour tenir compte des provisions pour prêts intrasectoriels) de la population déclarante. Les mêmes autorités pourraient aussi avoir des données sur le capital social et les réserves, mais il faut examiner la définition du total du capital social et des réserves afin d'en assurer la compatibilité avec la méthode du *Guide*. Voir le tableau 11.4 pour les ajustements éventuellement nécessaires. Les données liées au contrôle bancaire devraient déjà être présentées sur une base consolidée — quoique leur couverture doive aussi être vérifiée —, mais il faudra peut-être les agréger pour calculer le numérateur et le dénominateur de ce ratio.

19. Données des entités résidentes consolidées : les comptes nationaux ne donnant pas d'informations sur les créances improductives, il convient de recueillir des données additionnelles. Les créances improductives au titre de prêts entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe (le cas échéant) ne sont pas prises en compte. Il

serait également nécessaire de recueillir des données sur les provisions spécifiques (ajustées, s'il y a lieu, pour tenir compte des provisions pour prêts intrasectoriels (paragraphe 5.87)). En ce qui concerne les fonds propres, des données sont disponibles dans les comptes nationaux (statistiques monétaires et financières, par exemple), mais elles doivent éventuellement être ajustées (voir encadré 11.1 et la rubrique capital social et réserves à l'appendice IV). Outre les déductions mentionnées dans les informations pour les statisticiens, le montant de toute provision spécifique (ajustée pour tenir compte des provisions pour créances intrasectorielles) devrait être retranché des créances improductives. Par ailleurs, au bilan, les prises de participation dans des filiales ou sociétés apparentées (et les investissements à rebours) devraient être évaluées selon la part proportionnelle dans le capital social et les réserves de ces entités, ce qui pourrait modifier le total du capital social et des réserves mesuré sur la base des comptes nationaux. Le traitement des prises de participation est examiné à l'encadré 5.1 et l'annexe du chapitre 5 contient des exemples chiffrés des ajustements au niveau du secteur (voir en particulier les paragraphes 5.89 et 5.90). Des informations sur les apports des actionnaires et les bénéfices non distribués (y compris ceux affectés aux réserves) peuvent être recueillies séparément, ou extraites éventuellement des statistiques monétaires et financières si les données sont collectées par composantes du capital et des réserves, conformément au *MSMF* (paragraphe 214), sous réserve de procéder aux déductions et autres ajustements susmentionnés. Voir aussi l'encadré 11.1 et les tableaux 11.1 à 11.3.

Ratio créances improductives/total des prêts bruts

Définition

20. Cet ISF sert à détecter des problèmes de qualité des actifs dans le portefeuille de prêts. Il a pour numérateur la valeur des créances improductives et pour dénominateur la valeur totale du portefeuille de prêts (y compris les créances improductives et avant déduction des provisions spécifiques pour pertes sur prêts). Les créances improductives et les prêts (ligne 42 et 18 i) du tableau 4.1) sont définis aux paragraphes 4.84 à 4.86 et 4.45 à 4.48, respectivement, et l'ISF aux paragraphes 6.54 et 6.55.

Informations pour les statisticiens

21. Le *Guide* contient des recommandations pour l'identification des créances improductives. Une

créance est dite improductive lorsque les paiements de principal et d'intérêt sont en souffrance depuis trois mois (90 jours) ou plus, ou que des intérêts de trois mois (90 jours) ou plus ont été capitalisés (ajoutés au principal), refinancés ou renouvelés (en d'autres termes, il a été convenu de différer le paiement). Il faudrait y ajouter les créances dont les paiements sont en souffrance depuis moins de 90 jours, mais qui sont considérées comme improductives selon les recommandations des autorités nationales de contrôle bancaire (en d'autres termes, il existe des raisons de considérer une créance comme improductive même en l'absence d'un retard de paiement de 90 jours, par exemple si le débiteur dépose son bilan). Une fois classée parmi les créances improductives, une créance (et/ou toute créance de remplacement) devrait le rester jusqu'à ce qu'elle soit passée par profits et pertes, ou que soient reçus des paiements d'intérêt et/ou de principal au titre de cette créance ou de celle(s) qui la remplace(nt). Parmi les créances de remplacement figurent celles qui résultent du rééchelonnement ou du refinancement de la (des) créance(s) originale(s) et/ou les créances accordées pour effectuer des paiements au titre de la créance originale.

22. Les données sur les prêts devraient exclure les intérêts courus sur les créances improductives et les prêts entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe.

Sources des données

23. Données consolidées de groupe sous contrôle national : les autorités de contrôle bancaire disposent généralement de données sur les créances improductives des déclarants, bien que la définition de celles-ci puisse varier selon le pays, ainsi que de données sur les prêts, sous réserve probablement des exclusions mentionnées dans les informations pour les statisticiens. En outre, la définition des ICD dans le *Guide* doit être comparée avec celle utilisée aux fins du contrôle bancaire. Il faudra peut-être agréger les données liées au contrôle bancaire pour calculer le numérateur et le dénominateur de ce ratio.

24. Données des entités résidentes consolidées : les comptes nationaux ne contiennent pas de données sur les créances improductives; il convient de recueillir des données additionnelles sur celles-ci afin d'établir les données des entités résidentes consolidées. Des données sur les prêts devraient pouvoir être tirées des statistiques monétaires et financières — peut-être pas sous réserve des exclusions susmentionnées. En outre,

la définition des ICD dans le *Guide* doit être comparée avec celle des «autres institutions de dépôts» utilisée dans les statistiques monétaires et financières. L'encadré 11.1 explique comment des données recueillies selon la méthodologie du *MSMF* peuvent servir à établir les ISF des ICD.

Répartition sectorielle des prêts/total des prêts

Définition

25. Cet ISF fournit des informations sur la répartition des prêts (y compris les créances improductives et avant déduction des provisions spécifiques pour pertes sur prêts) accordés aux secteurs résidents et aux non-résidents. Il a pour numérateur et dénominateur les *prêts à chacun des secteurs institutionnels* (ligne 8 i.i) et 18 i.ii) et les *prêts bruts* (ligne 18 i) du tableau 4.1), respectivement. Les secteurs résidents sont les ICD (voir paragraphes 2.4 à 2.7), la banque centrale (2.13), les administrations publiques (2.18), les autres sociétés financières (2.14), les sociétés non financières (2.15), les autres secteurs résidents (ménages (2.16) et les ISBLSM (2.17)). Les non-résidents sont définis aux paragraphes 3.35 et 3.36 et l'ISF aux paragraphes 6.56 et 6.57.

Informations pour les statisticiens

26. L'analyse sectorielle est un concept utilisé dans la comptabilité nationale pour classer les entités en fonction de la nature de leur activité économique. Les prêts sont répartis sur la base de la résidence de l'entité résidente déclarante.

27. Les données sur les prêts devraient exclure les intérêts courus sur les créances improductives et les prêts entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe. Comme tous les secteurs sont pris en compte, la somme des ratios sectoriels devrait être égale à l'unité.

Sources des données

28. Données consolidées de groupe sous contrôle national : la disponibilité de données sur les prêts par secteur peut varier en fonction des pratiques en matière de contrôle bancaire. Les prêts accordés par des succursales et/ou filiales collectrices de dépôts étrangères de l'entité déclarante à des résidents de l'économie pour laquelle l'ISF est établi sont classés parmi les prêts au secteur résident pertinent. En revanche, les prêts

accordés aux résidents de l'économie où est située la succursale ou filiale sont classés parmi les prêts aux non-résidents. Pour obtenir des données sectorielles sur les prêts des ICD par secteur institutionnel, il faudra peut-être agréger les données consolidées pour calculer le numérateur et le dénominateur de cet ISF.

29. Données des entités résidentes consolidées : des données sur les prêts accordés aux divers secteurs peuvent être tirées des statistiques monétaires et financières, sous réserve des ajustements susmentionnés. Les prêts accordés aux filiales et succursales collectrices de dépôts à l'étranger figurent parmi les prêts aux non-résidents.

Rentabilité des actifs

Définition

30. Cet ISF mesure l'efficacité avec laquelle les ICD emploient leurs actifs. Il s'agit de diviser le produit net avant opérations exceptionnelles et impôts (encore que le produit net après opérations exceptionnelles et impôts (ligne 11 du tableau 4.1) puisse être utilisé à sa place ou en complément) par la valeur moyenne du total des actifs (financiers et non financiers) sur la même période. Au minimum, il est possible de calculer le dénominateur en utilisant la moyenne des positions en début et en fin de période, mais les statisticiens sont encouragés à prendre les observations les plus fréquentes dont ils disposent pour calculer la moyenne. Le produit net avant ou après opérations exceptionnelles et impôts (lignes 8 et 11, respectivement, du tableau 4.1) et ses composantes sont définis aux paragraphes 4.17 à 4.35, le total des actifs financiers et non financiers (ligne 14) aux paragraphes 4.37 et 4.38, et l'ISF aux paragraphes 6.52 et 6.53.

Informations pour les statisticiens

31. Le produit net est calculé sur une base plus proche de la comptabilité commerciale et du contrôle bancaire que de la comptabilité nationale. Contrairement à cette dernière, le *Guide* inclut dans le produit net les gains et pertes sur instruments financiers, ainsi que les gains et pertes résultant de la vente d'actifs fixes, qui correspondent à la différence entre le prix de vente et la valeur comptable à la fin de période précédente (voir tableau 4.1).

32. Les statisticiens doivent bien noter que le *Guide* recommande de ne pas inclure les intérêts courus sur

actifs improductifs dans le produit d'intérêts (paragraphe 4.18). Le *Guide* encourage aussi l'inclusion des gains et pertes réalisés ou non pendant chaque période sur tous les instruments financiers (actifs et passifs financiers, en monnaie nationale ou en monnaies étrangères) inscrits au bilan à leur valeur de marché ou leur juste valeur, à l'exception des participations dans des entités apparentées ou filiales et des investissements à rebours (paragraphe 4.22).

33. Un certain nombre d'ajustements sont prévus pour éliminer l'effet des transactions intrasectorielles sur le produit net du secteur. Il s'agit d'éliminer les postes ci-après des produits qui résultent de créances sur des ICD déclarantes : la part proportionnelle de l'ICD investisseur dans les bénéfices des ICD apparentées, les dividendes à recevoir d'autres ICD, les provisions pour intérêts courus sur créances improductives et les provisions spécifiques pour les créances sur d'autres ICD. Une liste complète des ajustements figure au chapitre 5 (paragraphe 5.53).

34. Conformément aux recommandations des autorités de contrôle bancaire, l'écart d'acquisition est déduit du capital social et des réserves. Il n'est donc pas classé parmi les actifs (voir paragraphe 4.110) et, à ce titre, n'est pas amorti dans le compte de résultat. Dans la logique de ce qui précède, les gains et pertes résultant de la vente d'une filiale ou d'une entité apparentée (et la liquidation d'un investissement à rebours) sont également exclus du résultat (paragraphe 5.91).

Sources des données

35. Données consolidées de groupe sous contrôle national : les données sur le produit net dont peuvent disposer les autorités de contrôle, et leur degré de conformité aux définitions du *Guide*, dépendent des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale. Il est probable que les ajustements sectoriels susmentionnés seront nécessaires (voir tableau 11.4 et paragraphe 11.51). Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur.

36. Données des entités résidentes consolidées : pour les données établies à partir des comptes nationaux, il est nécessaire d'inclure dans le produit net les postes classés parmi les produits dans le *Guide*, mais pas dans les comptes nationaux. Ces

ajustements concernent surtout les gains et pertes sur instruments financiers et les provisions pour actifs improductifs (voir tableau 11.1). En outre, il convient de prendre en considération les ajustements sectoriels susmentionnés pour le produit net et le total des actifs, y compris les transactions et positions avec d'autres ICD déclarantes qui font partie du même groupe (voir les tableaux 11.2 et 11.3). Des données sur l'écart d'acquisition seront peut-être nécessaires aussi (tableau 11.1).

Rentabilité des fonds propres

Définition

37. Cet ISF mesure l'efficacité avec laquelle les ICD emploient leurs fonds propres. Il s'agit de diviser le produit net avant opérations exceptionnelles et impôts (encore que le produit net après opérations exceptionnelles et impôts (ligne 11 du tableau 4.1) puisse être utilisé à sa place ou en complément) par la valeur moyenne des fonds propres sur la même période. Au minimum, il est possible de calculer le dénominateur en utilisant la moyenne des positions sur début et en fin de période (le mois, par exemple), mais les statisticiens sont encouragés à utiliser les observations les plus fréquentes dont ils disposent pour établir la moyenne. Le produit net avant et après opérations exceptionnelles et impôts (lignes 8 et 11, respectivement, du tableau 4.1) et ses composantes sont définis aux paragraphes 4.17 à 4.36, et l'ISF aux paragraphes 6.25 et 6.26.

Informations pour les statisticiens et sources des données

38. En ce qui concerne le produit net, les informations pour les statisticiens et les sources des données sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des actifs*.

39. Les fonds propres sont le total du capital social et des réserves (ligne 30 du bilan sectoriel et définition au paragraphe 4.62), auquel sont ajoutés, pour les données consolidées de groupe, les fonds propres de base (ligne 32 du tableau 4.1 et définition aux paragraphes 4.70 et 4.73). Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des actionnaires et les bénéfices non distribués (y compris ceux affectés aux réserves) pourraient être utilisés (ligne 30 i) du tableau 4.1 et définition au paragraphe 4.64). Les prises de participation intrasectorielles sont déduites des fonds propres du secteur, de façon à ne pas comptabiliser

deux fois le capital social et les réserves détenus à l'intérieur du secteur. En outre, conformément aux recommandations des autorités de contrôle bancaire, les fonds propres excluent l'écart d'acquisition. Voir l'annexe du chapitre 5 pour des informations sur ces ajustements du capital social et des réserves et sur ceux concernant les provisions intrasectorielles.

40. Les sources des données sur les fonds propres sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Ratio marge d'intérêt/produit brut

Définition

41. Cet ISF mesure la part relative du produit d'intérêts net — produit d'intérêts moins charges d'intérêts — dans le produit brut. Il a pour numérateur le produit d'intérêts net (ligne 3 du tableau 4.1) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Le produit d'intérêts net et ses composantes sont définis aux paragraphes 4.17 à 4.19, le produit brut au paragraphe 4.20 et l'ISF aux paragraphes 6.68 et 6.69.

Informations pour les statisticiens

42. D'après le *Guide*, le produit d'intérêts ne doit pas inclure les intérêts courus sur actifs improductifs (voir paragraphe 4.18). Cependant, afin d'éviter des asymétries dans les données communiquées au niveau du secteur, il convient de procéder à un ajustement de façon à ce que les intérêts courent effectivement sur les créances improductives sur d'autres ICD déclarantes (paragraphes 5.55 à 5.57).

43. Le produit brut comprend le produit d'intérêts net et les autres produits bruts. Le *Guide* encourage à inclure dans ces derniers les gains et pertes réalisés ou non pendant chaque période sur tous les instruments financiers (actifs et passifs financiers, en monnaie nationale ou en monnaies étrangères) inscrits au bilan à leur valeur de marché ou leur juste valeur, à l'exception des participations dans des entités apparentées ou filiales et des investissements à rebours (paragraphe 4.22). Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements sont prévus pour éliminer l'effet des transactions intrasectorielles sur le produit brut du secteur. Il s'agit d'éliminer les postes ci-après des produits qui résultent de créances sur des ICD déclarantes : les frais et commissions à recevoir, la part proportionnelle de l'ICD investisseur dans les

bénéfices des ICD apparentées, les dividendes à recevoir d'autres ICD, les autres produits à recevoir d'autres ICD et les gains et pertes au titre des participations d'ICD dans d'autres ICD. Ces ajustements sont décrits au chapitre 5, à partir du paragraphe 5.53 et à l'encadré 5.1.

44. Les gains et pertes résultant de la vente d'une filiale ou d'une entité apparentée (et la liquidation d'un investissement à rebours) sont exclus du produit brut (paragraphe 5.92).

Sources des données

45. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : les autorités de contrôle bancaire devraient disposer de données consolidées sur le produit d'intérêts net et le produit brut, mais le degré de conformité de celles-ci aux définitions du *Guide* pourrait dépendre des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale. Il est probable que les ajustements sectoriels susmentionnés seront nécessaires (voir tableau 11.4 et paragraphe 11.51). Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur.

46. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur le produit d'intérêts net des ICD devraient être disponibles dans les comptes nationaux — le tableau 11.9 identifie les postes en question dans les comptes du *SCN 1993* — bien que, pour tenir compte de la non-comptabilisation des intérêts sur les créances improductives, des données additionnelles soient peut-être nécessaires. Pour les données sur le produit brut, il sera peut-être nécessaire d'obtenir des informations supplémentaires en vue d'y inclure les postes classés parmi les produits dans le *Guide*, mais pas dans les comptes nationaux (voir tableau 11.1), ainsi que de procéder aux ajustements sectoriels susmentionnés (voir tableau 11.2).

Ratio charges hors intérêts/produit brut

Définition

47. Cet ISF mesure les charges administratives en proportion du produit brut. Il a pour numérateur les charges hors intérêts (ligne 6 du tableau 4.1) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Les charges hors intérêts sont définies au paragraphe 4.30, le produit brut au paragraphe 4.20 et l'ISF aux paragraphes 6.73 et 6.74.

Informations pour les statisticiens

48. Les charges hors intérêts englobent toutes les charges autres que les charges d'intérêts. Les provisions ne sont pas incluses dans les charges hors intérêts, mais sont recensées séparément dans le compte de résultat du secteur (ligne 7). Pour établir le total sectoriel, toutes les charges hors intérêts payées à d'autres ICD sont déduites (voir tableau 11.2). Il s'agit des frais et commissions, ainsi que des autres charges, à payer. En outre, aucun écart d'acquisition n'est amorti dans le compte de résultat (paragraphe 4.110).

49. En ce qui concerne le produit brut, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*.

Sources des données

50. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : les données sur les charges hors intérêts et le produit brut dont disposent les autorités de contrôle bancaire peuvent dépendre des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale. Cependant, il faudra probablement procéder aux ajustements sectoriels susmentionnés (voir tableau 11.4 et paragraphe 11.51). En ce qui concerne le produit brut, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de cet ISF.

51. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur le produit d'intérêts net des ICD devraient être disponibles dans les comptes nationaux — le tableau 11.9 identifie les postes en question dans les comptes du *SCN 1993*. Les ajustements sectoriels pour les charges hors intérêts doivent être envisagés (voir tableau 11.2). En ce qui concerne le produit brut, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*.

Ratio actifs liquides/total des actifs

Définition

52. Cet ISF donne une indication des liquidités qui seraient disponibles pour faire face à une demande anticipée ou non de fonds. Il a pour numérateur les actifs liquides au sens étroit (ligne 39 du tableau 4.1) et pour dénominateur le total des actifs (ligne 14). Les actifs liquides au sens large (ligne 40) peuvent

aussi être utilisés. Les actifs liquides sont définis aux paragraphes 4.78 à 4.81, les actifs financiers et non financiers aux paragraphes 4.37 et 4.38, et l'ISF aux paragraphes 6.45 et 6.46.

Informations pour les statisticiens

53. L'évaluation du degré de liquidité d'un actif est affaire de jugement et, en particulier pour les titres, dépend de la liquidité des marchés secondaires. Le *Guide* établit une distinction entre les actifs liquides au sens étroit et au sens large.

54. Les actifs liquides au sens étroit comprennent le numéraire et les dépôts, ainsi que les autres actifs financiers qui sont disponibles soit à vue, soit dans les trois mois au plus, mais non les dépôts (et les autres créances non négociables) des ICD auprès d'autres ICD déclarantes.

55. Les actifs liquides au sens large comprennent, outre les actifs liquides au sens étroit, les titres négociés sur des marchés liquides (y compris les marchés de pensions) qui peuvent être facilement convertis en liquide avec un risque négligeable de changement de valeur dans une conjoncture normale. Il s'agit de titres émis par l'État ou la banque centrale dans leur monnaie nationale et de titres de haute qualité du secteur privé (titres de participation et de créance). Par exemple, un instrument financier qui, dans une conjoncture normale, peut faire l'objet d'une opération de pension à la banque centrale peut être classé parmi les actifs liquides. Les titres du secteur privé qui sont de qualité inférieure doivent être exclus des actifs liquides.

56. Les informations pour les statisticiens en ce qui concerne le total des actifs sont les mêmes que dans le résumé sur la *rentabilité des actifs*.

Sources des données

57. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur la liquidité devraient être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Le CBCB (2000b) souligne la nécessité pour les banques de bien gérer leurs liquidités, notamment de pouvoir les mesurer convenablement. Il convient d'examiner dans quelle mesure les méthodes de mesure des liquidités sont conformes aux concepts du *Guide*. En particulier, pour le total des actifs liquides du secteur, les créances non négociables des ICD sur d'autres ICD déclarantes doivent être déduites

avant l'agrégation. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de cet ISF.

58. *Données des entités résidentes consolidées* : si les statistiques monétaires fournissent certaines données (par exemple, les dépôts à la banque centrale), les concepts d'actifs liquides établis dans le *Guide* ne sont pas lisibles dans les comptes nationaux et des données additionnelles seront peut-être nécessaires. Une valeur approximative des actifs au sens étroit pourrait être disponible dans la liste complète des comptes du *SCN 1993*; cette question est examinée plus en détail à l'appendice IV sous la rubrique *actifs liquides*.

Ratio actifs liquides/passifs à court terme

Définition

59. Cet ISF sert à détecter l'asymétrie entre le degré de liquidité des actifs et celui des passifs, et indique dans quelle mesure les ICD pourraient faire face à un retrait de fonds à court terme sans avoir des problèmes de liquidité. Il a pour numérateur les actifs liquides au sens étroit (ligne 39 du tableau 4.1) et pour dénominateur les passifs à court terme (ligne 41). Il peut aussi avoir pour numérateur les actifs liquides au sens large (ligne 40). Les actifs liquides sont définis aux paragraphes 4.78 à 4.81, les passifs à court terme au paragraphe 4.83 et l'ISF aux paragraphes 6.47 et 6.48.

Informations pour les statisticiens

60. Les passifs à court terme sont les dettes à court terme des ICD (ligne 28), plus la valeur de marché nette (à court terme, si possible) de la position sur dérivés financiers (passifs (ligne 29) moins actifs (ligne 21)); les passifs de ce type envers d'autres ICD déclarantes sont exclus. Il serait préférable de définir le court terme en fonction de l'échéance résiduelle, mais l'échéance initiale constitue une autre option (voir définition aux paragraphes 3.49 et 3.50).

61. Pour les passifs sous forme de dérivés financiers, il est recommandé de comptabiliser la position nette (à court terme) à sa valeur de marché (passifs moins actifs) et non la position de passif brute, car les pratiques du marché prévoient des contrats qui se compensent et les instruments à terme peuvent passer d'une position d'actif à une position de passif et *vice versa* d'une période à l'autre. En outre, à cause de l'importance des dérivés financiers dans l'analyse de liquidité des

ICD, le *Guide* contient un tableau (tableau 6.4) qui pourrait être utilisé pour donner des informations sur les mouvements de fonds anticipés pour les dérivés financiers ou des informations tirées du règlement de positions au comptant en monnaies étrangères. Il serait possible aussi de calculer cet ISF en ne tenant pas compte des positions sur dérivés financiers — c'est-à-dire en utilisant seulement la dette à court terme —, en particulier si une position d'actif nette en dérivés financiers modifiait sensiblement le ratio.

62. Les informations pour les statisticiens concernant les actifs liquides sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *actifs liquides/total des actifs*.

Sources des données

63. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur les passifs à court terme établies sur la base de l'échéance résiduelle pourraient être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Il convient d'analyser dans quelle mesure ces données, en particulier celles sur les dérivés financiers, sont conformes aux concepts du *Guide*. Les sources des données sur les actifs liquides sont examinées dans le résumé sur le ratio *actifs liquides/total des actifs*.

64. *Données des entités résidentes consolidées* : dans les données basées sur les comptes nationaux, les données sur les passifs à court terme pour tous les titres de créance ne sont généralement pas établies sur la base de l'échéance résiduelle, mais elles sont souvent disponibles sur la base de l'échéance initiale. Dans FMI (2003b) figure la présentation des données selon l'échéance résiduelle pour les banques, sur la base de la dette extérieure uniquement. Les données doivent exclure les passifs à court terme entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe. Des données sur les positions sur dérivés financiers se trouvent dans les données basées sur les comptes nationaux (voir encadré 11.1), mais pas sur une base à court terme. Les sources des données sur les actifs liquides sont examinées dans le résumé sur le ratio *actifs liquides/total des actifs*.

Ratio position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres

Définition

65. Cet ISF mesure l'exposition des ICD au risque de change par rapport aux fonds propres. Le total des

positions sur monnaies étrangères est converti en une seule unité de compte et constitue le numérateur. Les fonds propres constituent le dénominateur. L'ISF est défini aux paragraphes 6.31 à 6.38. Ces paragraphes expliquent en détail comment mesurer la position ouverte nette en monnaies étrangères.

Informations pour les statisticiens

66. Les recommandations du *Guide* sur la mesure de la position ouverte nette en monnaies étrangères s'inspirent de celles du CBCB. La position ouverte nette des ICD est donc la somme de la position nette en titres de créance libellés en monnaies étrangères qui figurent au bilan, des positions notionnelles nettes en dérivés financiers, des actifs sous forme de participations en monnaies étrangères figurant au bilan, des produits et charges nets futurs en monnaies étrangères non encore accumulés mais déjà intégralement couverts, des garanties et instruments similaires en monnaies étrangères qui seront à coup sûr mobilisés et probablement irrécouvrables, et, en fonction des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale, des autres postes représentant un gain ou une perte sur des positions en monnaies étrangères converties en une seule unité de compte. Le *Guide* désigne la somme des trois premiers postes ci-dessus par l'expression «position ouverte nette en monnaies étrangères des postes du bilan».

67. Aux fins du calcul de cet ISF, les instruments liés à des monnaies étrangères figurent parmi les instruments en monnaies étrangères : il s'agit des instruments dont les montants à payer sont liés à une monnaie étrangère, bien que les paiements soient effectués en monnaie nationale (paragraphe 3.46).

68. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des actifs*.

Sources des données

69. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur la position ouverte nette en monnaies étrangères sont probablement disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire, car celles-ci s'intéressent à l'exposition des banques au risque de change. Il convient d'analyser dans quelle mesure les méthodes nationales de mesure des positions ouvertes nettes sont conformes aux concepts du *Guide*. En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données

sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

70. Données des entités résidentes consolidées : la position ouverte nette en monnaies étrangères n'est pas disponible dans les données basées sur les comptes nationaux, mais pourrait l'être dans les données liées au contrôle bancaire, ou des données additionnelles pourraient être demandées (voir tableau 11.1). En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Indicateurs complémentaires

Institutions collectrices de dépôts

Ratio fonds propres/actifs

Définition

71. Il s'agit du ratio des fonds propres au total des actifs non pondérés en fonction des risques. Cet ISF indique dans quelle mesure les actifs sont financés autrement que par les fonds propres, et permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres du secteur des ICD. Il a pour numérateur les fonds propres et pour dénominateur les actifs (ligne 14 du tableau 4.1). Le total des actifs (financiers et non financiers) est défini aux paragraphes 4.37 et 4.38, et l'ISF aux paragraphes 6.20 et 6.21.

Informations pour les statisticiens et sources des données

72. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens, y compris les définitions, sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des actifs* et les sources des données dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

73. En ce qui concerne le total des actifs, les informations pour les statisticiens et les sources des données sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des actifs*.

Ratio grands risques/fonds propres

Définition

74. Cet ISF permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité qui résulte de la concentration du risque de

crédit. Le *Guide* présente trois moyens de définir cet ISF au niveau du secteur :

- le nombre total des grands risques des ICD qui est identifié dans le dispositif national de contrôle bancaire (ligne 38 du tableau 4.1);
- le total des risques que représentent pour les cinq plus grandes ICD (ou environ cinq, selon le pays) les cinq plus grandes (selon le volume de leurs actifs) entités résidentes (filiales et succursales incluses) du secteur des autres sociétés financières et du secteur des sociétés non financières, ainsi que les administrations publiques (ligne 51), en pourcentage des fonds propres des cinq plus grandes ICD;
- le total des risques que représentent pour les ICD les entités apparentées et contreparties liées (ligne 52), en pourcentage des fonds propres.

75. L'ISF est défini aux paragraphes 6.27 à 6.30.

Informations pour les statisticiens

76. Dans l'optique du contrôle bancaire, les grands risques sont un ou plusieurs risques de crédit envers le même individu ou groupe qui dépassent un certain pourcentage des fonds propres réglementaires (10 %, par exemple). Cette définition est applicable au niveau des ICD individuelles. Le nombre de grands risques des ICD est celui identifié dans le dispositif national de contrôle bancaire (voir paragraphe 4.76).

77. Cependant, au niveau sectoriel, les prêts accordés par les plus grandes ICD aux plus grandes entités d'autres secteurs (autres sociétés financières et sociétés non financières, par exemple) pourraient avoir des conséquences systémiques en cas de défaillance des plus grandes entités de l'économie (paragraphe 4.94). En outre, les faits démontrent l'importance potentielle des prêts entre parties liées (paragraphe 4.95).

78. Des indications d'une accumulation de positions concentrées dans les ventilations sectorielles ou géographiques pourraient permettre aux statisticiens d'identifier les secteurs et/ou les pays pour lesquels des données plus détaillées seraient peut-être nécessaires.

79. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des actifs*.

Sources des données

80. Données consolidées de groupe sous contrôle national : des données sur les grands risques devraient

être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Le CBCB (1991) insiste sur la nécessité d'établir un dispositif efficace d'évaluation et de contrôle des grands risques, notamment un plafonnement adéquat de ceux-ci (par rapport aux fonds propres), en accordant une attention particulière aux prêts entre parties liées. En outre, il note qu'il faut suivre attentivement les risques découlant de l'exposition à certains secteurs et/ou zones géographiques. Il convient d'analyser dans quelle mesure les méthodes nationales de mesure des grands risques sont conformes aux concepts du *Guide*. En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

81. Données des entités résidentes consolidées : il n'y a pas de données sur les grands risques dans les comptes nationaux, mais il pourrait y en avoir dans les données liées au contrôle bancaire, ou elles pourraient être demandées en complément (voir tableau 11.1). En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Répartition géographique des prêts/total des prêts

Définition

82. Cet ISF fournit des informations sur la répartition géographique des prêts bruts, par région. Il permet de surveiller le risque de crédit qui découle de l'exposition vis-à-vis d'un groupe de pays. La méthode de répartition géographique des créances est définie au paragraphe 3.36, les prêts bruts (ligne 18 i) du tableau 4.1) aux paragraphes 4.45 à 4.48, et l'ISF aux paragraphes 6.63 et 6.64. La classification régionale proposée suit celle retenue dans les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI et est illustrée au tableau 12.1.

Informations pour les statisticiens

83. Les prêts sont classés géographiquement sur la base de la résidence de l'entité déclarante. Les prêts accordés par des succursales ou filiales collectrices de dépôts étrangers de l'entité déclarante à des résidents de l'économie où elle se situe sont donc classés parmi les prêts aux non-résidents et attribués à la région du monde appropriée, tandis que les prêts à des résidents de l'économie pour laquelle l'ISF est établi sont

considérés comme des prêts à l'économie nationale. Si les prêts accordés à une sous-région ou à un pays sont particulièrement significatifs, une désagrégation plus poussée — et l'identification du pays ou de la sous-région — est encouragée.

84. En ce qui concerne le total des prêts, les informations pour les statisticiens sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Sources des données

85. Données consolidées de groupe sous contrôle national : les autorités de contrôle bancaire pourraient disposer de données sur la répartition géographique des prêts (voir la rubrique *Sources des données* du résumé sur le ratio *grands risques/fonds propres*). Les données préparées pour les statistiques bancaires internationales consolidées de la BRI peuvent être utilisées. Sinon, des données additionnelles pourraient être demandées. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

86. Données des entités résidentes consolidées : il se peut qu'il n'y ait de données sur la répartition géographique des prêts ni dans les comptes nationaux ni dans les données liées au contrôle bancaire, mais les statistiques bancaires internationales géographiques de la BRI constituent une source de données pour les pays qui établissent ces statistiques. Sinon, des données additionnelles pourraient être demandées. Les prêts entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe doivent être exclus, mais les prêts accordés aux filiales et succursales collectrices de dépôts étrangères sont inclus dans les données comme des prêts à des non-résidents. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Ratios positions d'actif ou de passif brutes sur dérivés financiers/fonds propres

Définition

87. Ces ISF donnent une idée du niveau des positions sur dérivés financiers des ICD par rapport à leurs fonds propres. Sous cet intitulé figurent deux indicateurs. Le premier a pour numérateur la valeur de marché

des actifs sous forme de dérivés financiers (ligne 21 du tableau 4.1) et le second, celle des passifs sous forme de dérivés financiers (ligne 29). Les deux ratios ont pour dénominateur les fonds propres. Les dérivés financiers sont définis aux paragraphes 4.56 à 4.58 et les ISF aux paragraphes 6.39 et 6.40.

Informations pour les statisticiens

88. Les dérivés financiers comprennent les contrats à terme (swaps inclus) et les options.

89. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens, y compris les définitions, sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Sources des données

90. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur la valeur de marché la position des actifs et des passifs sous forme de dérivés financiers devraient être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

91. *Données des entités résidentes consolidées* : les positions d'actif et de passif brutes sur dérivés financiers peuvent se trouver dans les données basées sur les comptes nationaux (statistiques monétaires et financières), dans le bilan sectoriel. Cependant, les données des comptes nationaux ne sont pas consolidées et les données doivent exclure les positions sur dérivés financiers entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe. En conséquence, il pourrait être nécessaire de demander des données additionnelles (voir tableau 11.3). En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Ratio produit des transactions/produit brut

Définition

92. Cet ISF mesure la part du produit des ICD qui provient de leurs activités sur le marché financier, y compris les opérations de change. Il a pour numérateur les gains ou pertes sur instruments financiers

(ligne 4 ii) du tableau 4.1) et pour dénominateur le produit brut (ligne 5). Les gains et pertes sur instruments financiers sont définis aux paragraphes 4.22 à 4.27, le produit brut au paragraphe 4.20 et l'ISF aux paragraphes 6.71 et 6.72.

Informations pour les statisticiens

93. Les statisticiens doivent être conscients du fait que le *Guide* encourage l'inclusion des gains et pertes réalisés ou non pendant chaque période sur tous les instruments financiers (actifs et passifs financiers, en monnaie nationale ou en monnaies étrangères) inscrits au bilan à leur valeur de marché ou leur juste valeur, à l'exception des prises de participation dans des filiales ou entités apparentées, et des investissements à rebours (paragraphe 4.22). En règle générale, dans les comptes des ICD, ce poste englobe les gains et pertes sur des actifs ou des passifs détenus pendant une brève période, les ICD s'efforçant de tirer parti des variations à court terme des prix du marché. Les raisons pour lesquelles cette approche est adoptée dans le *Guide* sont exposées au paragraphe 4.24. Il est admis dans le *Guide* que la couverture proposée pour les gains et pertes n'est peut-être pas applicable à court terme et que des systèmes de collecte de données devront sans doute être mis en place.

94. En outre, au niveau sectoriel, il convient de déduire les gains et pertes sur les participations d'ICD dans d'autres ICD déclarantes (paragraphe 5.69).

95. En ce qui concerne le produit brut, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*.

Sources des données

96. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données relatives aux gains et pertes sur instruments financiers devraient être disponibles auprès des autorités de contrôle, mais leur conformité aux définitions du *Guide* pourrait dépendre des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale. Il est probable que les ajustements sectoriels susmentionnés seront nécessaires (voir tableau 11.4). En ce qui concerne le produit brut, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de cet ISF.

97. *Données des entités résidentes consolidées* : des données relatives aux gains et pertes sur instruments financiers pourraient se trouver dans le compte de réévaluation du *SCN 1993*, mais la collecte de ces données est à l'heure actuelle relativement limitée et il sera donc peut-être nécessaire de demander des données additionnelles (tableau 11.1). Si les données du compte de réévaluation sont utilisées, les données sur les gains et pertes découlant de la vente de filiales et d'entités apparentées doivent être exclues (voir tableau 11.1). La nécessité de procéder aux ajustements sectoriels susmentionnés devra probablement être envisagée (voir tableau 11.2). En ce qui concerne le produit brut, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *marge d'intérêt/produit brut*.

Ratio charges de personnel/charges hors intérêts

Définition

98. Cet ISF mesure la part des charges de personnel dans le total des charges hors intérêts. Il a pour numérateur les charges de personnel (ligne 6 i) du tableau 4.1) et pour dénominateur les charges hors intérêts (ligne 6 du tableau 4.1). Ces charges sont définies aux paragraphes 4.30 et 4.31, respectivement, et l'ISF aux paragraphes 6.75 et 6.76.

Informations pour les statisticiens

99. Aucune recommandation n'est faite pour l'instant en ce qui concerne l'inclusion des stock-options. Les travaux méthodologiques sur le traitement de celles-ci se poursuivent.

100. En ce qui concerne les charges hors intérêts, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur le ratio *charges hors intérêts/produit brut*.

Sources des données

101. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : les données sur les charges de personnel dont disposent les autorités de contrôle, et leur conformité aux définitions du *Guide*, dépendent des pratiques nationales en matière de comptabilité commerciale. En ce qui concerne les charges hors intérêts, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *charges hors intérêts/produit brut*. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF.

102. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur les charges de personnel devraient être disponibles dans les comptes nationaux — le tableau 11.9 recense les postes pertinents dans le *SCN 1993*. Voir aussi la rubrique *Charges de personnel, traitement et salaires inclus*, à l'appendice IV. En ce qui concerne les charges hors intérêts, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *charges hors intérêts/produit brut*.

Écart entre les taux débiteur et créateur de référence

Définition

103. Cet ISF mesure l'écart (en points de base) entre le taux débiteur moyen pondéré et le taux créateur moyen pondéré, à l'exclusion des taux débiteurs et créateurs entre ICD. Le *Guide* recommande au minimum de calculer la moyenne pondérée de tous les taux d'intérêt débiteurs et créateurs (sauf intra-sectoriels) pendant une période de référence dans le portefeuille des ICD résidentes. L'écart de taux pourrait être calculé aussi à partir de données consolidées de groupe sous contrôle national, ce qui donnerait une indication de la rentabilité globale, mais combinerait les activités sur différents marchés. L'ISF est défini aux paragraphes 8.5 à 8.10.

Informations pour les statisticiens

104. Pour calculer le taux débiteur moyen pondéré, il convient de diviser le montant du produit d'intérêts sur prêts déclaré par les ICD pour une période donnée (numérateur) par l'encours moyen des prêts (dénominateur) pour la même période. Pour calculer le taux créateur moyen pondéré, il convient de diviser les charges d'intérêts sur les dépôts (numérateur) par l'encours moyen des dépôts (dénominateur) pour la même période. Les moyennes doivent être établies à l'aide des observations les plus fréquentes disponibles.

105. Il est également possible de calculer les taux d'intérêt moyens pondérés pour une période de référence donnée à partir des taux d'intérêt négociés (c'est-à-dire des données sur les prix), le montant des prêts servant de pondération. Le chapitre 8 examine ces méthodes, ainsi que les avantages de l'utilisation des taux d'intérêt moyens sur la période ou des taux de fin de période et du calcul des taux d'intérêt pour les opérations en cours ou pour les nouvelles opéra-

tions. Le chapitre 8 examine aussi le traitement des intérêts sur les créances improductives et sur les prêts accordés à des taux administrés.

Sources des données

106. En ce qui concerne la première méthode, les données relatives aux intérêts courus sur les prêts et les dépôts devraient facilement se trouver dans la comptabilité des ICD, tandis que des données relatives aux encours de prêts et de dépôts des ICD sont régulièrement communiquées aux banques centrales dans des rapports de bilan requis pour l'établissement des statistiques monétaires.

107. Il faudra peut-être demander des informations séparées pour établir les données sur les taux d'intérêt négociés par type de prêt et de dépôt.

Écart entre les taux plafond et plancher interbancaires

Définition

108. Cet ISF mesure l'écart entre le taux le plus élevé et le taux plus bas appliqués aux ICD sur le marché interbancaire national. Il est défini aux paragraphes 8.21 à 8.24.

Informations pour les statisticiens

109. Cet indicateur peut présenter des imperfections. Le dispositif par lequel les banques centrales fournissent des liquidités aux marchés monétaires influe sur la liquidité globale de ces marchés, et une valeur extrême peut modifier fortement la valeur de l'indicateur. En outre, ce qui semble être une augmentation du risque pourrait se traduire par un plafonnement informel de la quantité (plutôt que du prix) des fonds qu'une ICD pourrait emprunter sur le marché interbancaire. Si l'ISF retenu est un écart, il pourrait être utile aussi, aux fins de l'analyse, de publier les taux d'intérêt les plus élevés et les plus bas de façon à pouvoir les comparer avec les autres taux sur les marchés financiers.

Sources des données

110. Les opérateurs interbancaires sont en général la source de ces données. Celles-ci pourraient être disponibles aussi auprès des autorités de contrôle bancaire ou des services statistiques des banques centrales.

Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)

Définition

111. Cet ISF mesure la liquidité, en ce sens qu'il compare une base de dépôts stable avec les prêts bruts (non interbancaires). Il a pour numérateur les dépôts de la clientèle (ligne 24 i) du tableau 4.1) et pour dénominateur les prêts non interbancaires (ligne 18 i.ii)). Les dépôts de la clientèle sont définis aux paragraphes 4.42 à 4.44, les prêts, aux paragraphes 4.45 à 4.48 et l'ISF aux paragraphes 6.50 et 6.51.

Informations pour les statisticiens

112. L'évaluation de la stabilité des dépôts est subjective, bien que les faits semblent démontrer que certaines catégories de déposants sont moins susceptibles de déplacer leurs fonds que d'autres lorsqu'une ICD ou le système bancaire leur paraissent fragiles. Les principaux facteurs à prendre en compte sont le type de déposant, le degré de couverture des dépôts par des dispositifs crédibles d'assurance et l'échéance résiduelle.

113. Le *Guide* recommande que le type de déposant soit le principal critère utilisé pour définir les dépôts de la clientèle, en raison de sa pertinence et de son applicabilité générale. En conséquence, les dépôts de la clientèle comprennent tous les dépôts (résidents ou non résidents), à l'exception de ceux d'autres ICD ou d'autres sociétés financières (résidentes ou non résidentes).

114. Cependant, il est admis qu'il peut y avoir des variantes de cette méthode. Il se peut que les grandes sociétés non financières gèrent leurs liquidités comme les autres sociétés financières et les statisticiens jugeront donc peut-être bon d'exclure ces dépôts des dépôts de la clientèle. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle pourraient aussi inclure les dépôts dont l'échéance résiduelle dépasse un an, indépendamment du secteur du déposant.

115. Selon une autre méthode, les dépôts de la clientèle pourraient être déterminés par le type de dépôt — c'est-à-dire les dépôts connus pour leur «stabilité», par exemple les dépôts à vue, la petite épargne, les dépôts à terme et les dépôts couverts par un système de garantie (crédible).

116. En ce qui concerne le total des prêts, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*. Par ailleurs, les prêts accordés aux autres ICD déclarantes sont exclus de ces prêts.

Sources des données

117. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : les autorités de contrôle bancaire pourraient fournir des données qui permettent d'établir un indicateur des dépôts de la clientèle conforme à l'approche du *Guide*. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*, tandis que les autorités de contrôle bancaire devraient avoir des données sur les prêts accordés aux autres ICD déclarantes.

118. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur les dépôts de la clientèle fondées sur la méthode sectorielle et des données sur les prêts interbancaires sont disponibles dans les statistiques monétaires et financières (sous réserve que la couverture sectorielle soit adéquate, voir paragraphe 2.4). En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Ratio prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts

Définition

119. Cet ISF mesure la proportion des prêts libellés en monnaies étrangères dans le total des prêts bruts. Il a pour numérateur les prêts bruts accordés aux résidents et non-résidents qui sont libellés dans une monnaie étrangère ou liés à une monnaie étrangère (ligne 46 du tableau 4.1) et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Les prêts en monnaies étrangères sont définis au paragraphe 4.90 et le total des prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48. Pour les données de groupe consolidées, la résidence de l'entité mère du groupe détermine quelles sont les monnaies étrangères. L'ISF est défini aux paragraphes 6.65 et 6.66.

Informations pour les statisticiens

120. Dans le *Guide*, la monnaie nationale est celle qui a cours légal dans l'économie et est émise par les autorités monétaires de cette économie ou de la zone

monétaire commune. Les monnaies qui ne répondent pas à cette définition sont des monnaies étrangères (paragraphe 3.45).

121. La composition des actifs (et des passifs) par monnaies est déterminée principalement par les caractéristiques des paiements futurs. Les instruments en monnaies étrangères sont ceux qui sont payables dans une monnaie autre que la monnaie nationale. Une sous-catégorie des instruments en monnaies étrangères correspond aux instruments qui sont payables en monnaies étrangères mais pour lesquels les montants à payer sont liés à la monnaie nationale. Les instruments liés à une monnaie étrangère sont des instruments payables dans la monnaie nationale mais pour lesquels les montants à payer sont liés à une monnaie étrangère. Les prêts liés à une monnaie étrangère sont inclus dans le numérateur, car les variations du taux de change de la monnaie nationale influent sur leur valeur en monnaie nationale (paragraphe 3.46).

122. Dans le cas particulier où une économie utilise une monnaie étrangère comme seule monnaie ayant cours légal, cet ISF pourrait être établi à l'exclusion des emprunts dans cette monnaie ou liés à cette monnaie.

123. Le taux de change le plus approprié pour la conversion d'une position dans l'unité de compte est le taux de change du marché (au comptant) en vigueur à la date de référence à laquelle se rapporte cette position. Le point médian entre le taux vendeur et le taux acheteur est à utiliser de préférence (paragraphe 3.48).

Sources des données

124. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur les prêts libellés en monnaies étrangères ou liés à une monnaie étrangère pourraient être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire, car celles-ci s'intéressent à l'exposition des banques au risque de change. Si ces données ne sont pas disponibles, il sera peut-être nécessaire de demander des données additionnelles. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF.

125. *Données des entités résidentes consolidées* : si certaines sources basées sur les comptes nationaux, en particulier les statistiques monétaires et financières, contiennent peut-être des données sur les actifs en monnaies étrangères, il faudra peut-être demander des données additionnelles sur les prêts libellés en monnaies étrangères ou liés à une monnaie étrangère (voir tableau 11.1). Si les données sont établies par unité institutionnelle, les prêts libellés en monnaies étrangères ou liées à une monnaie étrangère entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe doivent être exclus. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs

Définition

126. Cet ISF mesure la part du financement en monnaies étrangères dans le total des passifs. Il doit être mis en parallèle avec le précédent ISF (ratio prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts). Il a pour numérateur les passifs en monnaies étrangères (ligne 47 du tableau 4.1) et pour dénominateur le total de la dette (ligne 28) plus les passifs sous forme de dérivés financiers (ligne 29), moins les actifs sous forme de dérivés financiers (ligne 21). Les passifs libellés en monnaies étrangères sont définis au paragraphe 4.90, le total de la dette au paragraphe 4.61, les dérivés financiers aux paragraphes 4.56 à 4.58 et l'ISF aux paragraphes 6.67 et 6.68.

Informations pour les statisticiens

127. Les définitions des monnaies étrangères, des instruments libellés en monnaies étrangères ou liés à une monnaie étrangère et de la conversion du taux de change sont les mêmes que dans les informations pour les statisticiens du résumé sur le ratio *prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts*.

128. Pour le total des passifs, il est recommandé d'inclure la position nette sur dérivés financiers à sa valeur du marché (passifs moins actifs) et non la position de passif brute, car les pratiques du marché prévoient des contrats qui se compensent et les instruments à terme peuvent passer d'une position d'actif à une position de passif et *vice versa* d'une période à l'autre.

129. Dans le cas particulier où une économie utilise une monnaie étrangère comme seule monnaie ayant cours légal, cet ISF pourrait être établi à l'exclusion des emprunts libellés dans cette monnaie étrangère ou liés à celle-ci.

Sources des données

130. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur les passifs en monnaies étrangères et le total des passifs pourraient être disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Il convient d'examiner dans quelle mesure ces données sont conformes aux concepts du *Guide*, notamment en ce qui concerne les dérivés financiers. Il faudra peut-être agréger les données disponibles pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF.

131. *Données des entités résidentes consolidées* : si certaines sources basées sur les comptes nationaux, en particulier les statistiques monétaires et financières, ainsi que les données sur la dette extérieure, peuvent contenir des données sur les passifs en monnaies étrangères, il sera peut-être nécessaire de demander des données additionnelles sur les passifs libellés en monnaies étrangères ou liés à une monnaie étrangère (voir tableau 11.1). Des données sur le total des passifs devraient être disponibles dans les comptes nationaux, notamment les statistiques monétaires et financières (voir paragraphe 2.4). Si les données sont établies par unité institutionnelle, les prêts libellés en monnaies étrangères ou liées à une monnaie étrangère entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe doivent être exclus.

Ratio position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres

Définition

132. Cet ISF sert à déterminer l'exposition des ICD au risque sur actions par rapport à leurs fonds propres. Il a pour numérateur la position ouverte en actions et autres participations des ICD (ligne 48 du tableau 4.1) et pour dénominateur les fonds propres. Il est défini aux paragraphes 6.41 à 6.44, qui expliquent en détail comment mesurer cette position.

Informations pour les statisticiens

133. Les recommandations du *Guide* pour la mesure de la position ouverte nette en actions et autres

participations s'inspirent de celles du CBCB. En conséquence, la position ouverte nette (positive ou négative selon qu'elle est longue ou courte) des ICD est égale à la somme des avoirs en actions et autres participations figurant au bilan et des positions notionnelles sur dérivés d'actions et autres participations.

134. Les positions longues et courtes sur le marché doivent être calculées à la valeur de marché. Les actions et autres participations émises par l'ICD sont exclues du calcul, de même que les participations dans des entités apparentées et des filiales non consolidées (et les investissements à rebours).

135. Les positions notionnelles sur dérivés d'actions et autres participations comprennent les positions notionnelles sur futurs et autres contrats à terme sur actions et autres participations, futurs sur indices boursiers, swaps d'actions et autres participations, et la valeur de marché des positions sur actions et autres participations sous-jacentes aux options.

136. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens, y compris les définitions, sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des fonds propres*.

Sources des données

137. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur la position ouverte nette en actions et autres participations sont probablement disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Il convient d'examiner dans quelle mesure les méthodes nationales de mesure de cette position sont conformes aux concepts du *Guide*. En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

138. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur la position ouverte nette en actions et autres participations ne sont pas disponibles dans les données basées sur les comptes nationaux, mais pourraient être obtenues auprès des autorités de contrôle bancaire ou demandées en complément (voir tableau 11.1). En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *créances improductives moins provisionnement/fonds propres*.

Autres sociétés financières

Ratio actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents

Définition

139. Cet ISF mesure l'importance relative des autres sociétés financières dans le secteur financier résident. Il a pour numérateur les actifs financiers des autres sociétés financières (ligne 3 du tableau 4.2) et pour dénominateur le total des actifs financiers détenus par les secteurs résidents, c'est-à-dire le total des actifs financiers détenus par les ICD (ligne 16, tableau 4.1), les autres sociétés financières, les sociétés non financières (ligne 17, tableau 4.3), les ménages (ligne 11, tableau 4.4), les administrations publiques et la banque centrale. Les actifs financiers sont définis au paragraphe 4.38 et l'ISF au paragraphe 7.6.

Informations pour les statisticiens

140. Toutes les entités résidentes de l'économie nationale sont couvertes dans le total des actifs financiers. En outre, le *Guide* recommande que, pour chaque secteur de sociétés (ICD, autres sociétés financières et sociétés non financières), les données soient établies sur une base consolidée; en conséquence, les créances sur les autres entités résidentes classées dans le même secteur doivent être éliminées. Les créances entre secteurs ne doivent pas être exclues.

141. Pour des raisons d'exhaustivité, les actifs financiers des ISBLSM (voir paragraphe 2.17) pourraient être inclus aussi dans le total des actifs du secteur financier, mais ils risquent d'être relativement insignifiants dans bien des cas.

Sources des données

142. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur le total des actifs financiers des autres sociétés financières et des autres secteurs de l'économie peuvent être extraites des comptes nationaux, sous réserve des ajustements nécessaires pour exclure les créances intragroupe (voir tableaux 11.3, 11.5 et 11.7). Des données additionnelles seront peut-être nécessaires pour procéder à ces ajustements.

143. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : pour les entités de plus grande taille, des données pourraient être extraites des états financiers publiés par les sociétés et agrégées pour calculer le

numérateur de l'ISF. Cependant, il convient d'examiner dans quelle mesure les données ainsi obtenues seraient conformes aux concepts du *Guide*.

Ratio actifs/produit intérieur brut

Définition

144. Cet ISF mesure l'importance des autres sociétés financières par rapport à la taille de l'économie. Les actifs financiers des autres sociétés financières (ligne 3 du tableau 4.2) sont portés au numérateur et le produit intérieur brut (PIB) au dénominateur. Les actifs financiers sont définis au paragraphe 4.38 et l'ISF au paragraphe 7.7.

Informations pour les statisticiens

145. En ce qui concerne les actifs des autres sociétés financières, les informations pour les statisticiens sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *actifs financiers des autres sociétés financières/total des actifs financiers des secteurs résidents*.

Sources des données

146. Les données sur le PIB sont disponibles dans les comptes nationaux.

147. En ce qui concerne les actifs des autres sociétés financières, les informations pour les statisticiens sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *actifs financiers des autres sociétés financières/total des actifs financiers des secteurs résidents*. Dans le cas du présent indicateur, les données sont établies uniquement sur la base de la consolidation des entités résidentes.

Sociétés non financières

Ratio dette totale/fonds propres

Définition

148. Cet ISF mesure le taux d'endettement (levier financier) des sociétés, c'est-à-dire dans quelle mesure elles financent leurs activités par des moyens autres que leurs ressources propres. Il a pour numérateur la dette (ligne 29 du tableau 4.3) et pour dénominateur le capital social et les réserves (ligne 31 du tableau 4.3). La dette est définie au paragraphe 4.61, le capital social et les réserves au paragraphe 4.62 et l'ISF aux paragraphes 7.10 et 7.11.

Informations pour les statisticiens

149. Les créances entre sociétés non financières déclarantes qui font partie du même groupe doivent être exclues.

150. Il convient d'inscrire les prises de participation dans des entités apparentées et des filiales non consolidées (et les investissements à rebours) au bilan de l'investisseur (voir paragraphe 3.33) sur la base de sa part proportionnelle dans le capital social et les réserves de ces entités et filiales, et de ne pas utiliser la valeur de marché des participations échangées.

151. Au niveau sectoriel, toutes les prises de participation intrasectorielles sont déduites du total des fonds propres du secteur, de façon à ne pas comptabiliser deux fois le capital social et les réserves détenus au sein du secteur (voir encadré 5.2). En outre, conformément à la méthode adoptée pour les ICD, l'écart d'acquisition est exclu.

Sources des données

152. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur la dette et les fonds propres des sociétés non financières peuvent être extraites des données basées sur les comptes nationaux. Cependant, des données additionnelles seront peut-être nécessaires pour procéder aux ajustements mentionnés plus haut dans les informations pour les statisticiens (voir tableaux 11.6 et 11.7).

153. *Données consolidées de groupe* : pour les entités de plus grande taille, des données pourraient être extraites des états financiers publiés par les sociétés et agrégées pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF. Cependant, il convient d'examiner dans quelle mesure les données ainsi obtenues seraient conformes aux concepts du *Guide*, et il sera peut-être nécessaire d'effectuer des ajustements au niveau sectoriel.

Rentabilité des fonds propres

Définition

154. Cet ISF est couramment utilisé pour déterminer l'efficacité avec laquelle les sociétés non financières emploient leur capital. Il a pour numérateur le résultat avant intérêts et impôts (ligne 34 du tableau 4.3) et pour dénominateur la valeur moyenne du capital

social et des réserves (ligne 31) pendant la même période. Au minimum, il est possible de calculer le dénominateur en utilisant la moyenne des positions en début et en fin de période (en début et en fin de mois par exemple), mais les statisticiens sont encouragés à utiliser les observations les plus fréquentes dont ils disposent pour calculer la moyenne. Le résultat avant intérêts et impôts est défini au paragraphe 4.116 (voir également les paragraphes 4.100 à 4.104), le capital social et les réserves au paragraphe 4.62 et l'ISF aux paragraphes 7.12 à 7.14.

Informations pour les statisticiens

155. Comme pour les ICD, le résultat est calculé sur une base plus proche de la comptabilité commerciale et du contrôle bancaire que de la comptabilité nationale. En conséquence, le *Guide* encourage l'inclusion des gains et pertes réalisés ou non pendant chaque période sur tous les instruments financiers (actifs et passifs financiers, en monnaie nationale et en monnaies étrangères) inscrits au bilan à leur valeur de marché ou leur juste valeur, à l'exception des participations dans des entités apparentées et des filiales, des investissements à rebours (paragraphe 4.22) et des gains et pertes résultant de la vente d'actifs fixes, qui correspondent à la différence entre le prix de vente et la valeur comptable à la fin de la période précédente.

156. Il est prévu aussi de procéder à des ajustements à l'échelle du secteur afin d'éviter que le résultat intrasectoriel n'influe sur la mesure du résultat avant intérêts et impôts. En particulier, les dividendes reçus et la part des bénéficiaires non distribués d'une entité apparentée qui revient à l'entité mère (de même que, en cas d'investissement à rebours, la part des bénéficiaires non distribués de l'entité mère qui revient à l'entité apparentée) doivent être déduits des autres produits (nets). Il convient aussi d'exclure les gains et pertes qui résultent de participations dans d'autres sociétés financières ou de la vente d'actifs fixes à d'autres sociétés financières et sont inclus dans les autres produits (nets). Étant donné qu'il n'est pas considéré comme un actif, l'écart d'acquisition n'est pas amorti dans le compte de résultat (voir paragraphe 4.110).

157. Les données étant établies sur une base consolidée, les transactions et positions entre sociétés non financières déclarantes qui font partie du même groupe sont exclues.

158. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens, y compris les définitions, sont examinées dans le résumé sur le ratio *total de la dette/fonds propres*.

Sources des données

159. *Données des entités résidentes consolidées* : les données peuvent être extraites des données basées sur les comptes nationaux. Cependant, des données additionnelles seront peut-être nécessaires pour procéder aux ajustements mentionnés plus haut dans les informations pour les statisticiens (voir tableaux 11.6 et 11.7).

160. *Données consolidées de groupe* : pour les entités de plus grande taille, les données pourraient être extraites des états financiers publiés par les sociétés et agrégées pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF. Le concept de résultat avant intérêts et impôts est utilisé dans l'analyse des comptes des sociétés. Cependant, il convient d'examiner dans quelle mesure les données ainsi obtenues sont conformes aux concepts du *Guide*, et il sera peut-être nécessaire de procéder à des ajustements sectoriels.

Ratio résultat/charge d'intérêts et principal

Définition

161. Cet ISF mesure la capacité des sociétés non financières à assurer le service de leur dette (intérêts et principal). Il sert d'indicateur du risque qu'une société n'effectue pas les paiements requis au titre de sa dette. Il a pour numérateur le résultat (produit net) avant intérêts et impôts (ligne 34 du tableau 4.3) et les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières (ligne 33), et pour dénominateur les paiements du service de la dette (ligne 35) pendant la même période. Le résultat avant intérêts et impôts est défini au paragraphe 4.116, les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières au paragraphe 4.115, les paiements du service de la dette au paragraphe 4.117 et l'ISF aux paragraphes 7.15 et 7.16.

Informations pour les statisticiens

162. Le dénominateur (paiements du service de la dette) comprend les paiements à d'autres sociétés non financières (sauf ceux entre sociétés non financières déclarantes qui font partie du même groupe) et le

numérateur, les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières (sauf ceux entre sociétés non financières déclarantes qui font partie du même groupe). La couverture du dénominateur et celle du numérateur sont donc identiques.

163. En ce qui concerne le résultat avant intérêts et impôts, les informations pour les statisticiens sont examinées dans le résumé sur la *rentabilité des fonds propres*.

Sources des données

164. Données des entités résidentes consolidées : la méthode d'établissement des statistiques sur la dette extérieure exige de recueillir des données sur les paiements du service de la dette extérieure, mais il faudra probablement demander des données additionnelles sur ces paiements, y compris sur ceux entre sociétés non financières déclarantes qui font partie du même groupe (voir tableaux 11.6 et 11.7).

165. Données consolidées de groupe : pour les entités de plus grande taille, des données pourraient être extraites des états financiers publiés par les sociétés et être agrégées pour calculer le numérateur et le dénominateur de l'ISF. La couverture du service de la dette, en particulier des intérêts, est un concept qui est utilisé dans l'analyse des comptes des sociétés. Cependant, il convient d'examiner dans quelle mesure les données ainsi obtenues seront conformes aux concepts présentés dans le *Guide*, et il sera peut-être nécessaire de procéder à des ajustements sectoriels.

Ratio position de change nette/fonds propres

Définition

166. Cet ISF mesure l'exposition des sociétés non financières au risque de change par rapport à leurs fonds propres. Plus l'exposition au risque de change est élevée, plus la dépréciation marquée d'une monnaie peut peser sur la solidité financière des sociétés non financières et, par contrecoup, sur celle des ICD. La position de change nette des sociétés non financières pour les postes du bilan (ligne 36 du tableau 4.3) est portée au numérateur et le capital social et les réserves (ligne 31) au dénominateur. La position ouverte doit être calculée comme pour les ICD (paragraphes 6.32 et 6.33). L'ISF est défini aux paragraphes 7.17 à 7.19.

Informations pour les statisticiens

167. La position de change nette doit être mesurée à l'aide de la même méthode que celle exposée pour les ICD dans le résumé sur le ratio *position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres*.

168. Comme il est peut-être difficile d'établir des données sur les expositions de change hors bilan, le *Guide* recommande au minimum, dans un premier temps, d'établir la *position de change nette des sociétés pour les postes du bilan*, mais l'ISF pourrait aussi avoir pour numérateur la position de change nette totale des sociétés (ligne 37).

169. En ce qui concerne les fonds propres, les informations pour les statisticiens, y compris les définitions, sont examinées dans le résumé sur le ratio *dette totale/fonds propres*.

Sources des données

170. Données des entités résidentes consolidées : la position de change nette des sociétés n'étant pas disponible dans les comptes nationaux, il faudra probablement demander des données additionnelles (voir tableau 11.6). En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *dette totale/fonds propres*.

171. Données consolidées de groupe : pour les entités de plus grande taille, des données sur la position de change nette pourraient être disponibles dans les états financiers publiés par les sociétés et agrégées pour calculer le numérateur de l'ISF. Cependant, il convient d'examiner dans quelle mesure les données ainsi obtenues seront conformes aux concepts du *Guide*. En ce qui concerne les fonds propres, les sources des données sont examinées dans le résumé sur le ratio *dette totale/fonds propres*.

Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers

Définition

172. Cet ISF mesure l'évolution des faillites, mais il est influencé par la qualité et la nature de la législation de la faillite et des dispositions connexes. C'est une simple addition des sociétés non financières qui ont demandé à être protégées de la faillite au cours de la période considérée. L'ISF est défini au paragraphe 7.20.

Informations pour les statisticiens

173. Pour les données sectorielles, il s'agit de communiquer le nombre total de sociétés non financières résidentes de l'économie qui ont demandé à être protégées pendant une période donnée. Les demandes de filiales étrangères d'entités résidentes ne doivent pas être prises en compte.

Sources des données

174. Ces données pourraient être disponibles auprès de l'institut national de la statistique ou du ministère du commerce ou de l'industrie.

Ménages

Ratio dette des ménages/PIB

Définition

175. Cet ISF mesure l'endettement global des ménages (généralement lié aux prêts à la consommation et aux hypothèques) en pourcentage du PIB. Il a pour numérateur la dette des ménages (ligne 20 du tableau 4.4) et pour dénominateur le PIB. La dette est définie au paragraphe 4.61 et l'ISF aux paragraphes 7.23 et 7.24.

Informations pour les statisticiens

176. Les données sur la dette des ménages ne portent que sur les ménages résidents de l'économie.

Sources des données

177. *Données des entités résidentes* : des données sur la dette des ménages et le PIB devraient être disponibles dans les comptes nationaux (voir paragraphe 11.15).

Ratio service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages

Définition

178. Cet ISF mesure la capacité des ménages à s'acquitter des paiements au titre de leur dette (intérêts et principal). Il a pour numérateur les paiements des ménages au titre du service de leur dette (ligne 24 du tableau 4.4) et pour dénominateur le revenu disponible brut (ligne 6) pendant la même période. Ces paiements sont définis au paragraphe 4.122 (voir aussi le paragraphe 4.117),

le revenu disponible brut au paragraphe 4.120 et l'ISF aux paragraphes 7.25 et 7.26.

Informations pour les statisticiens

179. Il est difficile d'obtenir des données sur le secteur des ménages. Il est essentiel de travailler en coordination avec l'organisme qui les établit aux fins des statistiques de la comptabilité nationale.

Sources des données

180. *Données des entités résidentes* : des données sur le revenu disponible des ménages devraient être disponibles dans les comptes nationaux. Cependant, il se peut que ceux-ci ne contiennent pas de données sur les paiements du service de la dette et il faudra peut-être donc demander des données additionnelles (voir paragraphe 11.16).

Liquidité du marché

Écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier

Définition

181. Cet ISF est la différence entre les cours auxquels les opérateurs du marché sont prêts à acheter et à vendre des actifs; c'est une mesure de l'étroitesse du marché, c'est-à-dire le coût relatif d'une transaction indépendamment du niveau absolu du cours des actifs vendus. Il correspond à la différence entre le meilleur cours acheteur (le plus élevé) et le meilleur cours vendeur (le plus bas) sur le marché, en pourcentage du point médian des cours acheteur et vendeur d'un actif donné — un titre de créance de l'État ou de la banque centrale pris comme référence en premier lieu. L'écart entre les cours acheteur et vendeur tend à être plus faible sur des marchés plus liquides et plus efficaces. L'ISF est défini aux paragraphes 8.27 et 8.44 à 8.46.

Informations pour les statisticiens

182. À cause du lien entre les indicateurs de liquidité fondés sur le marché et l'indicateur de liquidité des actifs des ICD, il convient d'établir les écarts entre les cours acheteur et vendeur, au minimum, pour les instruments financiers inclus dans les actifs liquides au sens large. Il est naturel de commencer par établir des indicateurs 1) pour les titres de l'État ou de la

banque centrale utilisés par les autorités pour agir sur la liquidité de l'économie nationale et 2) pour les titres de sociétés qui sont inclus dans les actifs liquides.

183. De la même manière, l'étroitesse du marché des changes local pourrait aussi présenter un intérêt si des titres libellés en monnaies étrangères sont classés parmi les actifs liquides.

184. Le nombre de titres qui peuvent être échangés au meilleur cours acheteur et au meilleur cours vendeur est utile pour l'interprétation de l'écart entre les cours acheteur et vendeur, et le *Guide* encourage à publier cette information en même temps que l'écart (paragraphe 8.47).

185. L'écart entre les cours acheteur et vendeur devrait être calculé chaque jour ou au moins chaque semaine. Les observations peuvent se faire à chaque variation des cours, mais il est préférable de retenir une fréquence de deux cotations minimum par jour (à 10h30 et 14h30, par exemple). Si les observations se font à des intervalles inférieurs à une heure, il faut veiller à éviter les biais découlant de l'instabilité systématique des cotations intrajournalières (paragraphe 8.48).

186. Le *Guide* donne d'autres conseils, par exemple sur la manière de calculer l'écart si les cotations sont exprimées en termes de rendement et non de cours (paragraphe 8.46 et encadré 8.1), et présente une autre méthode de calcul de l'écart qui tient compte de la quantité de titres qui peuvent être échangés au cours affiché (paragraphe 8.49).

Sources des données

187. Les grandes bourses qui sont situées dans l'économie nationale peuvent être utilisées comme source de données en vue d'établir les écarts entre les cours acheteur et vendeur. Parmi les autres sources figurent les associations de courtiers, les banques centrales et les bases de données commerciales, mais, dans ce dernier cas, les statisticiens devront juger eux-mêmes si la base de données proposée répond à leurs besoins. Il n'est peut-être pas nécessaire d'englober tous les teneurs de marché (vraisemblablement la principale source d'information). Il est recommandé de retenir les cinq principaux teneurs de marché, ou au moins ceux qui représentent 75 % minimum des transactions sur le marché. Les teneurs de marché électroniques peuvent également être inclus.

Taux de rotation quotidien moyen sur le marché boursier

Définition

188. Cet ISF est le ratio du nombre quotidien moyen des transactions à l'encours des titres en circulation; il mesure la profondeur du marché, c'est-à-dire sa capacité d'absorber un gros volume de transactions sans répercussion significative sur les cours. Il a pour numérateur le nombre de titres achetés et vendus pendant une séance de bourse et pour dénominateur le nombre moyen de titres en circulation au début et à la fin de cette séance. Il convient d'inclure le volume de toutes les transactions effectuées pendant les heures de bourse officielles. Le *Guide* recommande de calculer en premier lieu le taux de rotation d'un titre de créance de l'État ou de la banque centrale pris comme référence. L'ISF est défini au paragraphe 8.39.

Informations pour les statisticiens

189. En ce qui concerne les autres catégories de titres à inclure et la périodicité des données, les considérations sont les mêmes que dans le résumé sur l'*écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier*.

190. Exception faite de l'enquête triennale de la BRI sur les opérations de change (et les opérations sur dérivés) des banques centrales, les statisticiens manquent de données concernant le volume des transactions sur les marchés de change.

Sources des données

191. Les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur l'*écart moyen entre les cours acheteur et vendeur sur le marché boursier*.

Marchés immobiliers

Prix immobiliers

Définition

192. Cet ISF distingue l'immobilier résidentiel et l'immobilier commercial. À l'heure actuelle, l'expérience internationale en matière d'établissement d'indices représentatifs des prix immobiliers est limitée, car c'est une tâche difficile : les marchés immobiliers sont hétérogènes, tant d'un pays à l'autre

qu'à l'intérieur des pays, et ne sont pas liquides. En conséquence, le *Guide* présente une série de techniques dont l'application peut être fonction des besoins, de la situation et des ressources locaux, plutôt que de recommander une série unique d'indices ou de méthodes d'établissement. Il est noté qu'il est nécessaire de faire un inventaire des immeubles résidentiels et commerciaux, qui servira de point de départ au calcul des indices de prix (paragraphe 9.12).

193. Le *Guide* examine deux méthodes principales pour l'établissement des indices des prix immobiliers : l'indice de Laspeyres (voir paragraphes 9.20 à 9.24) et l'indice des prix hédonistes (ajusté en fonction de la qualité) (voir paragraphes 9.25 et 9.26). Parmi les autres indicateurs de prix examinés figurent les indices des prix moyens (valeur unitaire) (paragraphes 9.16 et 9.17) et les indices des prix ajustés en fonction de la liquidité (paragraphe 9.27).

Informations pour les statisticiens

194. L'indice de Laspeyres calcule la variation moyenne pondérée des prix d'un panier fixe de biens immobiliers sur une période donnée par rapport à une période de référence. L'indice des prix hédonistes calcule les séries de prix pour un bien immobilier standard en éliminant par voie de régression l'influence de facteurs de qualité spécifiques sur les prix de vente effectifs. Cependant, les méthodes hédonistes peuvent être complexes et exigent beaucoup de données, ainsi que des connaissances professionnelles.

195. Le *Guide* décrit aussi l'«indice de la valeur unitaire» qui, bien que n'étant pas un indice des prix, est probablement la mesure la plus répandue pour les prix immobiliers et qui fournit parfois des informations utiles sur les fortes fluctuations des prix. Toutefois, cet indice peut être nettement faussé par quelques transactions dont la valeur est extrême, ainsi que par des changements dans la composition des transactions ou dans la qualité des biens vendus (paragraphes 9.16 et 9.17).

196. L'immobilier commercial présente des caractéristiques spécifiques qui sont susceptibles d'influer sur l'établissement des indices, notamment la grande diversité des types de biens, qui peuvent être spécialisées à cause de l'activité spécifique de l'occupant. En revanche, la vocation commerciale de ces biens immobiliers permet souvent de les considérer comme

des produits marchands dont la principale caractéristique est la superficie pouvant être affectée à l'activité visée (voir paragraphes 9.28 à 9.31).

Sources des données

197. Des données sur les transactions immobilières peuvent se trouver dans les registres officiels où sont enregistrés les transferts de propriété locaux; lorsque la propriété change de mains, le registre est mis à jour. Les agents immobiliers, qui mettent en contact les acheteurs et les vendeurs de biens immobiliers, sont une autre source de données sur les transactions. Les données de ces deux sources peuvent aider à établir un indice des prix, surtout si elles sont disponibles sur une longue période pour des biens d'un type similaire ou courant. Les institutions financières qui accordent du crédit immobilier peuvent aussi être une source d'information.

Ratio prêts immobiliers résidentiels/total des prêts

Définition

198. Cet ISF détermine l'exposition des ICD vis-à-vis du marché immobilier résidentiel, l'accent étant mis sur les ménages emprunteurs. Il a pour numérateur les prêts immobiliers résidentiels (ligne 43 du tableau 4.1) et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Les prêts immobiliers résidentiels sont définis au paragraphe 4.88, le total des prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48 et l'ISF aux paragraphes 6.58 à 6.60.

Informations pour les statisticiens

199. Pour l'établissement de cet ISF, l'application systématique par les ICD d'une définition de l'immobilier résidentiel est cruciale : maisons, appartements et autres logements (bateaux-logements et roulottes, par exemple), et les terrains sur lesquels ils sont situés et qui sont destinés à être occupés par des ménages.

200. Les emprunts des ménages garantis par des biens immobiliers peuvent être pris comme numérateur (ligne 25 du tableau 4.4). Bien que les prêts immobiliers accordés aux ménages ne soient pas tous garantis par un bien immobilier résidentiel, c'est souvent le cas.

201. En ce qui concerne le total des prêts, les informations pour les statisticiens sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Sources des données

202. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur les prêts immobiliers résidentiels devront peut-être être demandées en complément si elles ne sont pas disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Il faudra peut-être agréger les données disponibles. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

203. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur les prêts immobiliers résidentiels pourraient être disponibles dans les statistiques monétaires et financières qui classent les prêts par type d'activité économique (encadré A3.1 de l'appendice III). Sinon, il faudra peut-être demander des données additionnelles (voir tableau 11.1). En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Ratio prêts immobiliers commerciaux/total des prêts

Définition

204. Cet ISF mesure l'exposition des banques vis-à-vis du marché immobilier commercial. Il a pour numérateur les prêts garantis par un bien immobilier commercial, les prêts aux sociétés de construction et les prêts aux promoteurs immobiliers (ligne 44 du tableau 4.1), et pour dénominateur les prêts bruts (ligne 18 i)). Les prêts immobiliers commerciaux sont définis au paragraphe 4.88, le total des prêts aux paragraphes 4.45 à 4.48 et l'ISF aux paragraphes 6.61 et 6.62.

Informations pour les statisticiens

205. Comme pour les prêts immobiliers résidentiels, l'application systématique par les ICD d'une définition des prêts immobiliers commerciaux est cruciale. Les prêts immobiliers commerciaux entre ICD déclarantes qui font partie du même groupe sont exclus.

206. En ce qui concerne le total des prêts, les informations pour les statisticiens sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Sources des données

207. *Données consolidées de groupe sous contrôle national* : des données sur les prêts immobiliers commerciaux devront peut-être être demandées en complément si elles ne sont pas disponibles auprès des autorités de contrôle bancaire. Il faudra peut-être agréger les données disponibles. En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

208. *Données des entités résidentes consolidées* : des données sur les prêts immobiliers résidentiels pourraient être disponibles dans les statistiques monétaires et financières qui classent les prêts par type d'activité économique (encadré A3.1 de l'appendice III). Dans ce cas, les prêts entre ICD résidentes qui font partie du même groupe doivent être exclues. Sinon, il faudra peut-être demander des données additionnelles (voir tableau 11.1). En ce qui concerne le total des prêts, les sources des données sont les mêmes que dans le résumé sur le ratio *créances improductives/total des prêts bruts*.

Appendice III. Définitions complémentaires des ISF et séries statistiques connexes

1. Le corps principal du *Guide* traite de l'ensemble des indicateurs centraux et des indicateurs complémentaires. Le présent appendice rassemble les idées qui ont été émises pendant les consultations préalables à la rédaction du *Guide*, ou au cours de sa rédaction, au sujet de définitions complémentaires et de séries statistiques connexes. Il passe également en revue plusieurs questions relatives à la surveillance des conglomérats financiers. Les informations données ici pourront être utiles aux statisticiens chargés de l'établissement des ISF dans leur pays.

Compléments aux ISF définis dans le *Guide*

Institutions collectrices de dépôts

2. Le chapitre 6 reprend les concepts et définitions exposés dans la 1^{re} partie du *Guide* afin d'expliquer le calcul des ISF applicables aux ICD. Durant les consultations qui ont précédé la rédaction du *Guide*, des définitions complémentaires ont été proposées pour certains ISF et sont énoncées ci-dessous. Dans certains cas, pour calculer ces indicateurs, il faudrait disposer de séries plus désagrégées.

3. Le *Guide* recommande que les données sectorielles servant à calculer les ISF incluent les positions intrasectorielles brutes liées à l'endettement et aux dérivés financiers (paragraphe 5.49). Cela permet en effet de saisir les relations entre groupes au sein du secteur et, partant, de déceler les risques de contagion. Cependant, les ISF dont le numérateur ou le dénominateur contient des actifs ou des passifs en valeur brute (par exemple la rentabilité des actifs et le ratio fonds propres/actifs) peuvent aussi être calculés sans tenir compte des positions intrasectorielles liées à l'endettement et aux dérivés financiers; les transactions et positions intrasectorielles n'apparaîtront donc ni au numérateur ni au dénominateur.

Ratio fonds propres/actifs

4. Outre le ratio fonds propres/actifs, le *ratio dette/fonds propres* permet également de mesurer l'effet de levier financier.

Rentabilité des fonds propres

(produit net/moyenne des fonds propres)

5. L'écart d'acquisition pourrait être inclus au dénominateur dans le calcul de la *rentabilité des fonds propres*, ce qui donnerait une mesure des fonds propres et des réserves plus proche de celle qui est utilisée dans la comptabilité commerciale.

Ratio créances improductives moins

provisionnement/fonds propres

6. Pour donner une mesure plus large des créances improductives, le total des créances et non uniquement les prêts pourrait figurer au numérateur de cet ISF.

7. Cet ISF peut en outre être calculé séparément pour les emprunteurs résidents et non résidents, ce qui peut être utile lorsque la situation économique n'est pas la même sur le marché local et sur le marché international.

8. Dans les pays où l'utilisation de garanties est largement répandue, le *ratio créances improductives moins provisions/fonds propres* peut offrir une perspective plus réaliste du risque de pertes pour les ICD que l'ISF, qui ne tient pas compte des garanties¹. Ce ratio devrait être diffusé avec des métadonnées détaillées sur les règles qui régissent l'utilisation des garanties, notamment sur la méthode employée par les autorités de contrôle nationales pour calculer leur valeur.

Ratio grands risques/fonds propres

9. Le nombre de grands risques peut être calculé en fonction de diverses tranches de fonds propres, selon que leur valeur se situe par exemple entre 10 et 20 %,

¹En plus ou au lieu des garanties, les instruments de transfert du risque de crédit pourraient être pris en compte. Cependant, à l'heure où ce guide est rédigé, l'expérience est limitée, voire nulle, en matière de mesure de la réduction du risque de crédit au niveau sectoriel qui découle de l'utilisation de ce type d'instrument.

entre 20 % et 40 % et au-dessus de 40 % des fonds propres réglementaires.

10. Afin de situer les contreparties, le nombre de grands risques pourrait être subdivisé en contreparties résidentes et non résidentes.

11. Afin de surveiller la concentration des prêts consentis par les ICD, par groupes homogènes ou pour l'ensemble du secteur, des ISF rendant compte de la répartition sectorielle — notamment par type d'activité — et géographique des prêts pourraient être établis. Si ces données indiquent une concentration des prêts, les statisticiens peuvent ainsi préciser les secteurs et/ou les pays pour lesquels il faudrait obtenir des informations plus détaillées.

12. Pour suivre la concentration des prêts, il est possible aussi de 1) préciser un seuil nominal d'exposition au-delà duquel il faudrait commencer à examiner la question, ou 2) définir un ratio de concentration du crédit (par exemple, total des expositions aux 20 plus gros emprunteurs pour chaque banque/total des expositions des banques).

13. Dans certains pays, la surveillance des grands risques s'appuie sur des registres de crédit. À l'aide de ces registres, le total des expositions du secteur des ICD (et du système financier) à chaque emprunteur peut être mesuré et des rapports pourraient, par exemple, être produits chaque trimestre sur les expositions aux 100 plus gros emprunteurs. Chaque emprunteur pourrait être identifié par un code particulier pour assurer la cohérence des registres. Cependant, ces registres ne pourraient peut-être pas renseigner sur les expositions des succursales ou filiales étrangères des ICD résidentes.

Ratio position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres

14. Du point de vue analytique, il pourrait être intéressant de ventiler par pays la position ouverte nette en actions et autres participations de manière à mettre en évidence l'existence éventuelle de fortes expositions dans certains pays.

Ratios actifs liquides/passifs à court terme

15. Cet ISF pourrait être calculé avec, au dénominateur, les passifs à très court terme (trois mois maximum), qui seraient plus proches du concept de liquidité utilisé pour les actifs liquides. En outre, les dépôts à court terme de la clientèle, qui sont considérés comme

une forme de financement plus stable et moins volatile, pourraient être exclus des passifs à court terme. Enfin, les positions sur dérivés financiers pourraient être exclues aussi — autrement dit, seule la dette à court terme serait prise en compte — surtout si le ratio est sensiblement influencé par une position créditrice nette sur dérivés.

Ratio créances improductives/total des prêts bruts

16. Pour déterminer la concentration sectorielle des créances improductives, cet ISF pourrait être calculé pour chaque secteur (en reprenant les mêmes secteurs que pour le ratio répartition sectorielle des prêts/total des prêts).

Répartition sectorielle des prêts/total des prêts

17. La diffusion des ratios concernant les prêts accordés aux cinq sous-secteurs², définis dans le glossaire de l'appendice VII, permettrait d'obtenir une vision plus désagrégée des prêts au secteur des autres sociétés financières.

18. Une autre possibilité consisterait à classer les prêts par type d'emprunteur selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Cette approche pourrait être particulièrement indiquée lorsque certains secteurs, par exemple l'industrie pétrolière ou l'agriculture, revêtent une grande importance systémique. La CITI distingue 17 grandes catégories d'activités économiques dans l'économie résidente et donne plus d'importance au type d'activité qu'à la nature économique de l'entreprise, sur laquelle est fondée la répartition sectorielle présentée au chapitre 2. Les catégories et de brèves définitions des activités englobées par chacune d'entre elles sont récapitulées dans l'encadré A3.1. Une autre approche consisterait à classer les prêts par type (détail, commercial ou industriel).

19. Si cet ISF est établi sur la base de données consolidées de groupe afin de rendre compte aussi des prêts octroyés par les succursales et filiales étrangères des ICD, une méthode complémentaire, mais beaucoup plus ambitieuse, consisterait à répartir les prêts par secteur quelle que soit la résidence de l'emprunteur. Par exemple, le total des prêts accordés aux entités non financières dans le monde entier, quelle que soit leur

²Ces sous-secteurs sont les suivants : compagnies d'assurances et fonds de pension, négociants en titres, fonds de placement, autres intermédiaires financiers et auxiliaires financiers.

Encadré A3.1. La classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)

Élaborée par les Nations Unies, la CITI est une classification des activités économiques qui regroupe les établissements en fonction de leur activité principale. Un établissement est défini comme une entreprise, ou une partie d'une entreprise, sise en un lieu unique, dans laquelle se déroule une seule activité productive ou dans laquelle la principale activité productive génère la plupart de la valeur ajoutée.

Les branches d'activité économique recensées par la CITI sont les suivantes :

- Agriculture, chasse et sylviculture, et activités connexes
- Pêche, dont la pisciculture et les activités rattachées à la pêche
- Activités extractives, dont activités rattachées à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf prospection
- Activités de fabrication
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- Construction
- Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques
- Hôtels et restaurants
- Transports, entreposage et communications
- Intermédiation financière
- Immobilier, locations et activités de services aux entreprises telles que services informatiques et activités connexes, et recherche et développement
- Administration publique
- Éducation
- Santé et action sociale
- Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels
- Ménages privés employant du personnel domestique
- Organisations et organismes extraterritoriaux

résidence, pourrait être calculé. De cette manière, il serait possible de suivre les expositions des ICD déclarées à des activités similaires dans le monde entier.

Ratios prêts immobiliers résidentiels et commerciaux/total des prêts

20. Pour identifier la résidence de la contrepartie, ces ISF pourraient être établis séparément pour les prêts immobiliers aux résidents et aux non-résidents.

Répartition géographique des prêts/total des prêts

21. Si les prêts aux non-résidents sont substantiels, ils pourraient être classés, dans les données consolidées de groupe, soit 1) parmi les prêts en monnaie locale de la suc-

ursale ou de la filiale étrangère dans l'économie locale, soit 2) parmi les autres prêts. Les risques afférents aux prêts financés essentiellement sur les dépôts locaux sont jugés différents des risques liés aux prêts transfrontaliers.

22. Cet ISF pourrait être élargi de manière à rendre compte de la répartition géographique de toutes les créances des ICD sur les non-résidents, c'est-à-dire prendre en compte les créances définies au paragraphe 4.61 (lignes 17 à 19, et 22 du tableau 4.1).

Ratio prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts

23. Divers degrés de désagrégation des données figurant au numérateur pourraient être envisagés : résidents/non-résidents, secteurs, principales monnaies (par exemple dollar EU, yen et euro) et échéances (résiduelles). Les prêts en monnaies étrangères aux non-résidents pourraient être classés parmi 1) les prêts en monnaie locale de la succursale ou filiale étrangère dans l'économie locale, ou 2) les autres prêts en monnaies étrangères. Cet ISF pourrait aussi être calculé à partir du total des créances et non uniquement des prêts.

Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs

24. Pour déterminer la résidence des contreparties, les données du numérateur pourraient être classées parmi les passifs envers des résidents ou les passifs envers des non-résidents. Les passifs en monnaies étrangères envers les non-résidents pourraient être classés parmi 1) les passifs en monnaie locale de la succursale ou filiale étrangère dans l'économie locale, ou 2) les autres passifs en monnaies étrangères.

25. Cet ISF pourrait être calculé hors positions sur dérivés financiers — autrement dit, seules les positions d'endettement seraient prises en compte — surtout si le ratio est sensiblement influencé par une position créditrice nette sur dérivés financiers (monnaies étrangères et/ou position totale). En outre, les passifs libellés en monnaies étrangères à court terme (échéance résiduelle) pourraient être comparés au total des passifs.

Marge d'intérêt/produit brut

26. Comme les intérêts constituent en général une grande partie du produit brut des ICD, le ratio *marge d'intérêt/total des actifs* pourrait être établi en plus de la rentabilité des actifs.

Charges hors intérêts/produit brut

27. Le ratio *charges hors intérêts/marge d'intérêt* pourrait être établi en vue de déterminer si le produit d'intérêts couvre les charges hors intérêts.

Autres sociétés financières

Ratio actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents

28. Pour déterminer l'importance relative des autres sociétés financières au sein des sociétés financières, cet ISF pourrait n'inclure au dénominateur que les actifs financiers détenus par les autres sociétés financières, les ICD et la banque centrale. La définition des actifs financiers figure au paragraphe 4.38.

Sociétés non financières

Ratio dette totale/fonds propres

29. Le numérateur de cet ISF pourrait exclure les dettes envers les autres sociétés non financières. Le ratio ainsi calculé indiquerait les montants dus aux autres secteurs en pourcentage du capital social et des réserves du secteur non financier. En outre, ce ratio pourrait avoir comme dénominateur la mesure étroite du capital social et des réserves (ligne 31 i) du tableau 4.3, définie au paragraphe 4.114).

30. Cet ISF pourrait être élargi en incluant les actifs liquides au dénominateur, en plus du capital social et des réserves, puisque ces actifs sont disponibles pour couvrir les passifs.

31. Il pourrait être utile d'identifier le type d'activité exercée par les sociétés non financières emprunteuses ayant un ratio dette/fonds propres élevé afin de déterminer si l'endettement des sociétés est concentré dans des secteurs qui sont particulièrement vulnérables aux fluctuations de l'activité économique. Les activités des sociétés pourraient être classées selon la classification CITI (voir encadré A3.1).

Rentabilité des fonds propres

32. Cet ISF pourrait avoir comme dénominateur la mesure étroite du capital social et des réserves (ligne 31 i) du tableau 4.3, définie au paragraphe 4.114). Une autre possibilité consisterait à calculer la rentabilité des fonds propres en incluant l'écart d'acquisition au dénominateur, c'est-à-dire en utilisant une mesure du capital social et des réserves plus proche de celle qui est utilisée dans la comptabilité commerciale.

33. Comme dans le cas de l'indicateur précédent concernant l'endettement des sociétés, le suivi pourrait aussi se faire au niveau sous-sectoriel, en utilisant la classification CITI (voir encadré A3.1).

34. Comme dans le cas des ICD, les informations sur la rentabilité des fonds propres pourraient être complétées par des informations sur la *rentabilité des actifs*.

Couverture du service de la dette

35. Cet ISF pourrait n'inclure que les intérêts (ligne 38 du tableau A3.4), car c'est le ratio standard qui est souvent indiqué dans les communiqués de presse des sociétés et leurs bases de données.

36. Les intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières (ligne 33 du tableau 4.3) pourraient être exclus du numérateur et les paiements du service de la dette à d'autres sociétés non financières (ligne 39 du tableau A3.4) du dénominateur. L'ISF ainsi calculé mesurerait la couverture du service de la dette des sociétés non financières envers les autres secteurs.

37. Les paiements en rapport avec des contrats de location simple pourraient être inclus au dénominateur, puisque ces paiements peuvent être substantiels, et les actifs loués peuvent être importants pour les activités en cours.

Position de change nette/fonds propres

38. Cet ISF pourrait avoir comme dénominateur la mesure étroite du capital social et des réserves (ligne 31 i) du tableau 4.3, définie au paragraphe 4.114).

Ménages

Dette/PIB

39. Un ratio *dette/total des actifs* fournirait une mesure globale de la situation financière des ménages.

ISF relatifs aux marchés financiers

Écart entre les taux prêteurs et débiteurs de référence

40. Compte tenu de l'importance croissante des autres formes de prêts, cet indicateur pourrait être calculé de manière à couvrir le total des créances et des passifs.

Mesure de la résilience des marchés financiers

41. La résilience et la profondeur des marchés peuvent être mesurées par le ratio de Hui-Heubel (RHH). Le

volume des opérations sur un instrument en proportion de son encours est rapporté à son effet sur les prix. Plus le rapport volume des opérations/variation des prix en pourcentage est élevé — autrement dit, plus le RHH est faible —, plus le marché est résilient et profond. Le RHH est établi comme suit :

$$RHH = \frac{[(P_{max} - P_{min}) / P_{min}]}{[V / (S \times \bar{P})]}$$

où : P_{max} = prix le plus élevé pendant la période,

P_{min} = prix le plus faible pendant la période,

V = valeur totale des transactions pendant la période,

S = nombre moyen des instruments en circulation pendant la période, et

\bar{P} = prix journalier moyen à la clôture de l'instrument pendant la période.

42. Si les données nécessaires sont disponibles, ce ratio peut être calculé chaque jour pour un instrument de dette de référence de l'État ou de la banque centrale pour faire apparaître les fluctuations de prix à très court terme. Une autre possibilité consisterait à calculer la moyenne de relevés sur cinq jours pendant une période donnée (par exemple trois mois) afin de lisser la volatilité.

43. En l'absence de données, le numérateur du RHH peut être la variation en pourcentage du prix de l'actif au cours de la période considérée. D'autres mesures du volume des opérations pourraient aussi être utilisées, telles que le nombre de titres négociés.

44. Le tableau A3.1 présente un exemple de calcul du RHH pour un titre de référence sur une période de trois mois. Les prix minimaux et maximaux quotidiens observés chaque semaine figurent dans les deux premières colonnes. La valeur des titres négociés et le nombre de titres en circulation sont indiqués respectivement dans la troisième et la quatrième colonnes, et le prix de clôture moyen de l'instrument est donné à la cinquième colonne. Le RHH, calculé chaque semaine, apparaît dans la dernière colonne, où est aussi indiqué le RHH mensuel moyen. Dans l'exemple du tableau A3.1, le marché a gagné en résilience et en profondeur sur la période de trois mois; le RHH est tombé de 0,9 pour le mois 1 à 0,6 pour le mois 3.

Tableau A3.1. Calcul du ratio de Hui-Heubel

	P_{max}	P_{min}	V	S	\bar{P}	RHH ¹
Mois 1						
Sem. 1	10	8	120.000	30.000	8,6	0,5
Sem. 2	12	9	60.000	30.000	10,2	1,7
Sem. 3	12	9	150.000	30.000	8,2	0,5
Sem. 4	10	7	150.000	30.000	9,7	0,8
<i>Moyenne mensuelle</i>						0,9
Mois 2						
Sem. 1	12	8	120.000	30.000	9,2	1,2
Sem. 2	13	9	80.000	30.000	10,2	1,7
Sem. 3	14	12	70.000	30.000	13,0	0,9
Sem. 4	14	13	130.000	30.000	13,4	0,2
<i>Moyenne mensuelle</i>						1,0
Mois 3						
Sem. 1	10	8	120.000	30.000	8,6	0,5
Sem. 2	12	9	170.000	30.000	10,2	0,6
Sem. 3	9	8	120.000	30.000	8,2	0,3
Sem. 4	10	7	120.000	30.000	9,7	1,0
<i>Moyenne mensuelle</i>						0,6

¹Par exemple, pour la semaine 1 du mois 1, le RHH se calcule de la façon suivante :

$$[(10 - 8) / 8] / [120.000 / (30.000 \times 8,6)] = 0,25 / 0,465 = 0,5.$$

Indices boursiers

45. Les actions pouvant servir de garantie pour les prêts des ICD et constituer une proportion élevée de leurs actifs, il pourrait être utile de suivre un indice boursier représentatif.

Séries de données additionnelles

46. Pour établir les états financiers sectoriels aux fins du calcul des ISF, plusieurs séries de données additionnelles pourraient être prises en considération. Ces séries, qui complètent les tableaux du chapitre 4, sont énumérées ci-après.

Institutions collectrices de dépôts

47. Les gains et pertes réalisés sur instruments financiers pourraient être distingués des gains et pertes non réalisés. (Cette série et celles qui la suivent figurent au tableau A3.2, qui complète le tableau 4.1.)

48. Les dépôts à très court terme (échéance résiduelle d'un mois ou moins) sont les passifs très liquides que les clients peuvent convertir en numéraire ou en mon-

Tableau A3.2. Institutions collectrices de dépôts — Séries pour mémoire¹

Autres séries nécessaires pour calculer les ISF

- 53. Duration des actifs
- 54. Duration des passifs
- 55. Gains et pertes réalisés sur instruments financiers
- 56. Total des gains et pertes réalisés sur la vente d'actifs fixes
- 57. Dépôts à très court terme
- 58. Dépôts bruts pendant la période
- 59. Retraits bruts pendant la période
- 60. Actions et autres participations dans les ICD déclarantes
 - i) Entités associées
 - ii) Autres ICD
- 61. Passifs nets des succursales d'ICD étrangères à l'égard de leur société mère²
- 62. Prêts bruts au secteur public
- 63. Titres publics nationaux détenus (valeur de marché)
- 64. Répartition sectorielle des prêts improductifs
- 65. Proportion des prêts de remplacement dans le total des prêts
- 66. Autres actifs improductifs
- 67. Réserves pour pertes sur prêts
- 68. Provisions spécifiques/total des créances
- 69. Sous-provisionnement selon l'accord de Bâle révisé sur les fonds propres
- 70. Arriérés
- 71. Arriérés des ICD
- 72. Actifs transférés à des entités à vocation spéciale
- 73. Garanties
 - i) Résidents
 - ii) Non-résidents
- 74. Engagements de crédit
 - Résidents
 - Non-résidents
- 75. Actifs gérés mais non détenus par des ICD

¹Ce tableau complète le tableau 4.1.²Pour les données consolidées des entités résidentes uniquement, si les succursales en question sont situées au sein de l'économie. Les passifs bruts pourraient aussi être identifiés.

naies étrangères à très court délai. Ces passifs peuvent être comparés au total des dépôts pour évaluer la liquidité des ICD.

49. Les *nouveaux dépôts bruts pendant la période* et les retraits bruts de dépôts pendant la période donnent des informations sur la rotation des dépôts.

50. Les *actions et autres participations dans les ICD déclarantes* sont la valeur comptable des investissements dans des entités apparentées (y compris les investissements à rebours des entités apparentées) et d'autres ICD qui font aussi partie de la population déclarante. Ces données ne sont pas comprises dans

les actions et autres participations (actifs) ni dans le capital social et les réserves au niveau sectoriel (voir encadré 5.1). Elles renseignent sur les participations croisées au sein du secteur.

51. Les *passifs nets des succursales d'ICD étrangères à l'égard de leur société mère* donnent des informations sur le financement des succursales par leurs sociétés mères dans les données consolidées des entités résidentes. En règle générale, ces succursales sont financées par des dépôts interbancaires de leur société mère et n'ont pas de fonds propres — leurs exigences de fonds propres étant impossibles à distinguer de celles de l'ICD mère. Certains pays obligent les succursales résidentes de banques étrangères à avoir une dotation en capital comme preuve de l'engagement de la banque à l'égard du pays et pour contribuer à établir des conditions de concurrence équitables entre ces succursales et les ICD de droit local. Le montant de la dotation en capital pourrait être indiqué séparément. Cependant, en pratique, ce capital peut avoir une forme telle qu'il peut être transféré rapidement hors des frontières. Ces données pourraient être obtenues auprès des organismes chargés d'établir les données sur l'investissement direct étranger.

52. Les *prêts bruts au secteur public* sont les prêts consentis aux administrations publiques, à la banque centrale et aux entités qui sont des sociétés publiques (voir paragraphe 2.19). Les informations sur les prêts au secteur public figurent dans les statistiques bancaires internationales consolidées de la BRI.

53. Les *titres publics nationaux détenus (valeur de marché)* donnent une idée de l'importance des titres publics nationaux dans le bilan du secteur des ICD.

54. Le total des prêts improductifs (ligne 42 dans le tableau 4.1) pourrait être ventilé par secteur de manière à indiquer dans quels secteurs ou branches (voir encadré A3.1) les prêts improductifs sont concentrés.

55. La proportion de prêts de remplacement (ou prêts restructurés) dans les prêts bruts (ligne 18 i) dans le tableau 4.1) aide à évaluer la qualité d'un portefeuille de prêts. Les prêts de remplacement sont définis au paragraphe 4.86.

56. En utilisant les mêmes critères que pour les prêts, il est possible de chiffrer la valeur des *autres actifs improductifs*, dont les titres; une hausse pourrait être le signe d'une plus grande vulnérabilité du système financier.

57. Les *réserves pour pertes sur prêts* sont le montant des réserves disponibles pour absorber les pertes potentielles mais non identifiées sur le portefeuille de prêts des ICD. L'augmentation, ou la diminution (autre qu'une sortie nette du bilan), du montant de ces réserves s'opère par les provisions générales pour pertes sur prêts qui figurent dans le compte de résultat. Le niveau de ces réserves par rapport aux prêts improductifs peut permettre d'apprécier l'adéquation de la politique de provisionnement.

58. Le ratio *provisions spécifiques/total des créances* permet d'apprécier l'adéquation des provisions par rapport à une mesure plus large des actifs à risque que le ratio provisions spécifiques/prêts.

59. Comme indiqué au chapitre 4 (paragraphe 4.71), selon l'approche fondée sur les notations internes qui est décrite dans le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, tout déficit de provisionnement serait déduit, pour une moitié, des fonds propres de base et, pour l'autre moitié, des fonds propres complémentaires. Si le déficit de provisionnement est élevé, le ratio prêts improductifs moins provisions spécifiques/fonds propres (mesurés par les fonds propres réglementaires) sera touché (voir paragraphe 6.24). Cette série permet d'apprécier le niveau du sous-provisionnement par rapport aux pertes prévues.

60. Les *arriérés* sont des paiements à effectuer au titre de prêts ou d'autres actifs dont l'échéance est passée. Les arriérés peuvent résulter du non-paiement en temps voulu du principal et/ou des intérêts sur un instrument de dette ainsi que du non-respect des conditions d'autres types d'opérations, par exemple la fourniture de biens et de services. Cette statistique indique le montant effectif des sommes dues aux ICD qui n'ont été ni réglées ni annulées. Si des données chronologiques sont diffusées, cette statistique donne à l'utilisateur une idée des problèmes à l'actif du bilan et de leur évolution, indépendamment de la politique d'évaluation ou de provisionnement. Si les arriérés sont élevés, il peut être utile de les ventiler par type d'instrument, en particulier les prêts et les titres. Les arriérés au titre du principal et des intérêts pourraient être distingués aussi.

61. Les *arriérés des ICD* sont les arriérés au titre des passifs des ICD. Une hausse de ces arriérés peut être le signe d'une plus grande vulnérabilité du système financier.

62. Les *actifs transférés à des entités à vocation spéciale* sont des actifs qui sont encore en circulation et que l'ICD d'origine a sorti de son bilan en les transfé-

rant à une entité à vocation spéciale (souvent appelée aussi «structure *ad hoc*»). Un changement de propriété doit intervenir avant que les actifs ne soient sortis du bilan d'une ICD.

63. Pour mettre en évidence les facteurs de vulnérabilité potentiels, il pourrait être utile de désagréger les données de ce poste de manière à distinguer les actifs cédés définitivement à des entités à vocation spéciale de ceux transférés sans cession définitive. Le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres opère cette distinction pour déterminer les exigences de fonds propres. Il y a cession définitive lorsque 1) les actifs transférés sont juridiquement isolés du cédant et 2) le cédant ne conserve pas un contrôle effectif ou indirect sur les actifs transférés. Il est établi qu'un cédant conserve un contrôle effectif sur les actifs transférés lorsqu'il peut racheter au cessionnaire les actifs cédés auparavant pour réaliser un bénéfice ou est contraint de conserver le risque associé aux actifs cédés. Le fait que le cédant conserve les droits de recouvrement liés à l'actif ne signifie pas nécessairement qu'il exerce un contrôle indirect sur celui-ci.

64. Les *garanties* sont des passifs conditionnels découlant d'une obligation irrévocable de payer un tiers bénéficiaire lorsqu'une autre partie, telle qu'un client du garant, n'honore pas une obligation contractuelle. Elles représentent un passif potentiel pour les ICD. Il s'agit des garanties de prêts et autres paiements, des lettres de crédit et des garanties de bonne fin, qui sont toutes décrites au chapitre 3 (paragraphe 3.14 et 3.15). Pour être conforme à la définition des garanties utilisée dans les statistiques bancaires internationales de la BRI, ce poste doit inclure les passifs conditionnels des ICD qui fournissent une protection sous forme de dérivés de crédit — c'est-à-dire les paiements à effectuer en cas de défaut de paiement sur le crédit servant de support au dérivé. Si les données relatives aux garanties comprennent des informations sur les dérivés de crédit, il est proposé de les faire figurer à part et de recueillir séparément aussi les données relatives à l'acquisition par les ICD de protections sous forme de dérivés de crédit. Ces informations permettraient de connaître les positions nette et brute des protections achetées et vendues sous forme de dérivés de crédit. Les garanties (et les dérivés de crédit) doivent être évalués au maximum de la perte potentielle, c'est-à-dire en supposant que le montant garanti (protégé) devra être payé dans sa totalité³.

³L'évaluation au maximum de la perte potentielle présente un inconvénient manifeste : elle ne donne aucune information sur la probabilité que le risque se concrétise. Cependant, le calcul de la probabilité des pertes est difficile et les normes internationales en la matière sont encore en évolution.

Il est utile de désagréger les données entre résidents et non-résidents pour permettre le rapprochement avec les statistiques bancaires internationales de la BRI.

65. Les *engagements de crédit* obligent irrévocablement une ICD à accorder un crédit et peuvent donc influencer sur sa position de liquidité. Il s'agit des lignes de crédit, des autres types d'engagement de prêts, des facilités d'émission d'effets et des engagements à acheter des titres (dans le cadre des facilités d'émission d'effets, par exemple), qui sont décrits au chapitre 3 (paragraphe 3.16 et 3.17). Pour être conformes à la définition retenue pour les statistiques bancaires internationales de la BRI, les engagements de crédit doivent être évalués au maximum du montant qui pourrait être avancé. Il est utile de désagréger les données entre résidents et non-résidents pour permettre le rapprochement avec les statistiques bancaires internationales de la BRI.

66. Les *actifs gérés mais non détenus par les ICD* constituent une forme d'épargne des autres secteurs qui s'ajoute à l'épargne prise en compte dans les données sur les ICD.

67. La *duration* mesure la durée de vie moyenne des actifs et des passifs, pondérée en fonction de la valeur actuelle de chaque flux de trésorerie exprimée en pourcentage de la valeur des actifs ou passifs. Autrement dit, la duration ajuste l'échéance de manière à tenir compte du montant et de la date des paiements entre la période courante et l'échéance, ou (pour les instruments à taux flottant) entre la période courante et la date de la prochaine révision du taux (voir paragraphes 3.51 à 3.56).

68. La duration permet de déterminer la sensibilité de la valeur des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des ICD aux variations des taux d'intérêt⁴. Plus la duration est élevée, plus grand est le risque de perte/gain de valeur, avec un effet correspondant sur les fonds propres, en cas de hausse/baisse des taux d'intérêt. La duration est mesurée pour les actifs et passifs de dette négociables, c'est-à-dire les instruments de dette qui sont normalement évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur. Faute de données suffisantes, la duration peut être calculée uniquement pour les instruments de dette en monnaie locale ou

⁴La duration n'est «exacte» qu'en cas de faible variation des taux d'intérêt puisqu'elle change elle-même avec la variation des taux d'intérêt. La convexité, qui est la dérivée seconde du prix d'un actif, indique comment la duration varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et permet d'estimer avec plus de précision la sensibilité aux taux d'intérêt.

pour les instruments de dette libellés dans d'autres unités de compte si les instruments de dette ne sont pas libellés dans la monnaie locale⁵.

69. L'appendice VI donne des détails sur la mesure de la duration au niveau sectoriel et introduit aussi l'analyse des écarts, qui est une autre méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt pour un portefeuille d'actifs et de passifs.

Autres sociétés financières

70. Comme dans le cas des ICD, la série pour mémoire *actions et autres participations dans d'autres sociétés financières déclarantes* renseigne sur les participations croisées à l'intérieur du secteur. (Cette série et celles qui la suivent figurent au tableau A3.3, qui complète le tableau 4.2.)

71. Les *prêts improductifs détenus par des sociétés spécialisées dans la gestion d'actifs (aussi dénommées entités à vocation spéciale)* sont la valeur nominale des prêts que détiennent les entités généralement créées par les autorités pour gérer les prêts improductifs et recouvrer les actifs. Bien que les prêts improductifs aient été vendus à ces entités à vocation spéciale par les ICD, ils existent toujours au sein de l'économie, et leur règlement peut être très coûteux. Faute d'un suivi de ces prêts, leur montant serait sous-évalué. Cependant, il convient d'interpréter ces données avec prudence, car il importe aussi de savoir selon quels arrangements institutionnels ces prêts sont transférés et si la valeur des actifs transférés est couverte par la valeur des garanties (voir aussi paragraphe 6.22).

72. Les *actifs gérés mais non détenus par les autres sociétés financières* sont les actifs gérés par les gestionnaires de fonds et les autres sociétés financières similaires. Ils constituent une forme d'épargne des autres secteurs qui s'ajoute à l'épargne prise en compte dans les données sur les ICD.

Sociétés non financières

73. Les *paiements d'intérêts au titre du service de la dette* sont définis au chapitre 4. Il s'agit des paiements effectués périodiquement pour régler les intérêts découlant de l'utilisation des fonds d'une autre entité.

⁵Les instruments liés à des monnaies étrangères doivent être enregistrés comme instruments en monnaies étrangères si leur valeur évolue principalement en fonction de l'évolution des taux d'intérêt étrangers et des taux de change, et non des taux d'intérêt nationaux.

**Tableau A3.3. Autres sociétés financières
— Séries pour mémoire¹**

Autres séries

21. Actions et autres participations dans d'autres sociétés financières déclarantes
 - i) Entités apparentées
 - ii) Autres sociétés financières
22. Prêts improductifs détenus par des entités de gestion d'actifs à vocation spéciale
23. Actifs gérés mais non détenus par les autres sociétés financières

¹Ce tableau complète le tableau 4.2.

**Tableau A3.4. Sociétés non financières
— Séries pour mémoire¹**

Autres séries[~]

38. Paiements d'intérêts au titre du service de la dette
39. Paiements reçus d'autres sociétés non financières au titre du service de la dette (intérêts et principal)
 - i) Intérêts
 - ii) Principal
40. Actions et autres participations dans d'autres sociétés non financières déclarantes
 - i) Entités associées
 - ii) Autres sociétés non financières
41. Actifs liquides (au sens strict)
42. Actifs liquides (au sens large)
43. Dette à taux variable

¹Ce tableau complète le tableau 4.3.

L'utilisation de cette série pour calculer le coefficient de couverture du service de la dette est décrite plus haut dans cet appendice. (Cette série et celles qui la suivent figurent au tableau A3.4, qui complète le tableau 4.3.)

74. Les *paiements reçus d'autres sociétés non financières au titre du service de la dette*⁶ sont un sous-ensemble du total des paiements du service de la dette (ligne 35 du tableau 4.3); ces deux séries permettent d'identifier les paiements intrasectoriels du service de la dette et les paiements entre secteurs. L'utilisation de cette série pour calculer le coefficient de couverture du service de la dette est décrite plus haut dans cet appendice. L'enregistrement distinct des intérêts permet de calculer aussi en excluant les paiements d'intérêts intrasectoriels le coefficient de couverture du service de la dette calculé avec uniquement les intérêts au numérateur.

75. Comme dans le cas des ICD et des autres sociétés financières, la série *actions et autres participations dans d'autres sociétés non financières déclarantes* renseigne sur les participations croisées à l'intérieur du secteur.

76. Les actifs liquides, au sens strict et au sens large, des sociétés non financières sont définies de la même manière que pour les ICD; cependant, dans le cas des sociétés non financières, les dépôts auprès des ICD qui sont disponibles à vue ou à trois mois ou moins, sont

⁶Il est proposé de présenter les sommes reçues d'autres sociétés non financières, et non les sommes qui leur sont versées, étant donné que, si des obligations négociables sont émises, le payeur peut ignorer l'identité du créancier. Il est vrai cependant que les sommes qui, du point de vue du créancier, sont reçues au titre du service de la dette sont, du point de vue du débiteur, des sommes versées au titre du service de la dette.

inclus dans les actifs liquides au sens strict, alors qu'ils en sont exclus dans le cas des ICD, car il s'agit de créances intrasectorielles.

77. La *dette à taux variable* est la valeur totale des instruments de dette dont la charge d'intérêts est liée à un indice de référence, tel que le London Interbank Offered Rate (LIBOR), au prix d'un produit de base donné ou au prix d'un instrument financier donné, qui normalement évolue en permanence sous l'effet des pressions du marché. Tous les autres instruments de dette doivent être classés parmi les instruments à taux fixe. Lorsque la valeur du principal est indexée, le changement de valeur résultant de l'indexation — périodique et à l'échéance — est comptabilisé comme intérêt. Par conséquent, si seul le principal est indexé, la dette doit être traitée comme une dette à taux variable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable, à condition que l'indice de référence réponde au critère susmentionné, à savoir qu'il évolue normalement en permanence sous l'effet des pressions du marché. La ventilation de la dette par type d'intérêt renseigne sur la vulnérabilité des sociétés non financières aux fluctuations des taux d'intérêt. Néanmoins, les contrats de dérivés sur taux d'intérêt, qui sont très courants, peuvent modifier ces caractéristiques de risque. Il serait donc utile aussi de connaître les montants notionnels de ces contrats et de savoir s'ils impliquent des flux d'intérêts à taux fixe ou à taux variable.

Conglomérats financiers

78. Dans nombre d'économies, les conglomérats financiers jouent un rôle important sur le marché inté-

rieur. Au sens du *Guide*, un conglomérat financier est une entreprise qui détient une participation majoritaire dans une série d'entités recouvrant les différents types d'activités financières décrites plus haut. Cela pourrait inclure les sociétés holdings bancaires. Autrement dit, une société holding peut détenir une ICD et une compagnie d'assurances, et/ou d'autres entités. Le *Guide* recommande de présenter les données séparément pour chaque secteur financier (ICD, autres sociétés financières, etc.), en raison de la diversité de leurs activités financières. Cependant, si les conglomérats financiers occupent une place importante dans l'économie considérée⁷, les statisticiens pourraient diffuser les informa-

⁷Le sens du terme «important» peut varier selon le pays. Cependant, même si cela peut être difficile à mesurer, un conglomérat peut être considéré «important» s'il détient l'une des cinq premières entités (plus ou moins) dans l'une ou l'autre des activités financières mentionnées aux chapitres 6 et 7, ou, de manière générale, si la

tions suivantes, sous réserve des règles de confidentialité du pays en question :

- Les noms des grands conglomérats financiers.
- La valeur des actifs détenus, présentée de manière à ce que les données puissent être désagrégées par type d'activité financière où le conglomérat est engagé, par exemple, les ICD, les compagnies d'assurances et les négociants en titres.
- La valeur comptable des participations des entités conglomérées non collectrices de dépôts (résidentes et non résidentes) dans les ICD déclarantes. Ces données renseigneraient sur les participations des entités conglomérées dans le secteur des ICD.
- La rentabilité des fonds propres et le ratio fonds propres/actifs des plus gros conglomérats.

valeur totale de ses actifs (agrégés) est supérieure à celle de l'une ou l'autre des cinq premières entités (plus ou moins) dans l'une des activités financières où le conglomérat est engagé.

Appendice IV. Correspondance entre méthodologie du *Guide*, comptabilité nationale et comptabilité commerciale

1. Cet appendice explique comment les concepts présentés au chapitre 3 et les séries de postes définis au chapitre 4 peuvent être comparés avec des concepts similaires établis dans le *SCN 1993* (comptes nationaux) et dans les normes comptables internationales (IAS)¹.

Aperçu

2. Le cadre de comptabilité nationale du *SCN 1993* prévoit d'établir divers tableaux : comptes de production, de revenus et d'accumulation, et comptes de patrimoine qui présentent le stock des actifs et passifs financiers et non financiers du secteur financier, du secteur non financier, du secteur des ménages et du secteur des administrations publiques d'une économie. La séquence complète des comptes figure aux pages 661 à 734 du *SCN 1993*.

3. Pour chaque groupe d'actifs ou de passifs et pour la valeur nette, les variations entre les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture résultant des transactions et autres flux sont comptabilisées dans les comptes dits d'accumulation. Comme indiqué ci après, un grand nombre des séries de données utilisées aux fins de l'élaboration des ISF pour les autres institutions de dépôts (institutions collectrices de dépôt (ICD) dans la terminologie du *Guide*), les autres sociétés financières, les institutions non financières et les ménages peuvent être tirées du cadre de comptabilité nationale ou de cadres connexes, comme les statistiques monétaires. Le calcul des séries d'ISF à partir du cadre du *SCN 1993* est présenté dans les tableaux 11.9 à 11.11.

4. La comptabilité commerciale a pour objectif d'évaluer la situation financière des unités de production, de mesurer leur résultat économique et de déterminer

le droit des parties intéressées (principalement les actionnaires et les autorités fiscales) sur ce résultat. L'accent est mis sur deux concepts : la solvabilité (la valeur des actifs nets (ou des actions) détenus par une entité) et la rentabilité (une composante de la valeur ajoutée par l'entité durant la période de déclaration)². La comptabilité commerciale s'appuie sur des normes spécifiques (par exemple, celles énoncées dans les IAS) pour atteindre ses objectifs (intelligibilité, pertinence, fiabilité et comparabilité)³. L'édition 2002 des IAS préparée par l'IASB (IASB, 2002) a été utilisée pour la rédaction du présent appendice.

5. Au moment de la rédaction, les IAS comprenaient 39 normes, numérotées de 1 à 41 (IAS 25 a été supprimée et IAS 15 n'a plus force exécutoire). Il est fait référence plus bas à ces normes et aux paragraphes correspondants. À l'inverse du *SCN 1993*, il n'existe pas une série normalisée de tableaux pour la présentation des comptes. Par ailleurs, si les états financiers établis conformément aux IAS doivent comporter au minimum les postes énoncés dans IAS 1, une norme spécifique plus détaillée (IAS 30) est prévue pour les banques et les institutions financières similaires.

Compte de résultat

Produit et charge d'intérêts

6. Le *SCN 1993* et les IAS recommandent que les intérêts soient réputés courir de manière continue sur les instruments de dette, ce qui est conforme à la méthodologie du *Guide*.

7. Dans le *SCN 1993*, comme dans le *Guide*, les intérêts courent au taux d'intérêt contractuel, c'est-à-dire le taux effectif lors de l'émission. Les lignes 1 i) et 2 du tableau 4.1, les lignes 4 et 5 du tableau 4.3 ainsi

¹IAS de 2002 (IASB, 2002). Les informations entre crochets se rapportent aux paragraphes correspondants des normes internationales d'information financière (IFRS) au 31 mars 2004, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2005 (IASB, 2004). Les IFRS contiennent aussi des révisions, principalement dans IAS 32 et IAS 39, qui modifient le traitement des instruments financiers.

²Le *SCN 1993* établit aussi un concept de valeur ajoutée qui est lié au processus de production.

³Comme dans le «Cadre de préparation et de présentation des états financiers» de l'IASB (2002).

qu'une partie de la ligne 2 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent en principe à la séquence complète des comptes du *SCN 1993* jusqu'à la ligne D.41 du compte de distribution primaire du revenu. En outre, si les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)⁴ sont calculés pour les ICD, ils correspondent en partie à la ligne P.11 du compte de production pour les ICD, en partie à la ligne P.2 de la consommation intermédiaire dans le compte de production des entreprises, et en partie à la ligne P.31 de la consommation finale dans le compte d'utilisation du revenu des ménages.

8. Dans les IAS, le produit d'intérêts est défini comme un type de produit (au même titre que les redevances et les dividendes) découlant de l'utilisation des actifs d'une entreprise par des tiers (IAS 18.29–18.31) (aussi IAS 32.30–32.31) [IAS 32.35–32.36]. Le produit d'intérêts est comptabilisé sur la base des droits et obligations, à partir du rendement effectif de l'actif, à savoir le taux d'intérêt requis pour ramener les flux de trésorerie attendus sur la durée de vie de l'actif à un montant équivalant à la valeur comptable *initiale* de l'actif. Le produit d'intérêts comprend le montant de l'amortissement de toute décote ou prime découlant d'une différence entre le prix d'émission et la valeur au pair⁵. Si des instruments de dette sont échangés et que des prix de marché sont établis, il y a donc une différence pour les créanciers entre le *Guide* et les IAS dans la mesure où le taux d'intérêt effectif à l'achat peut être différent de celui à l'émission. Plus les prix du marché sont variables, plus cet écart peut être élevé.

9. Pour les créanciers, les intérêts sur les actifs improductifs sont traités de manière différente dans le *SCN 1993* et dans les IAS. Dans le *SCN 1993*, les créanciers (et les débiteurs) doivent continuer de comptabiliser les intérêts sur les actifs improductifs à moins que ceux-ci soient passés par profits et pertes. En revanche, selon IAS 39.116 [IAS 39.AG.93], la valeur des actifs compromis doit être ramenée à leur valeur recouvrable estimée et les créanciers doivent calculer le produit d'intérêts sur la base du taux qui a servi à actualiser les entrées de trésorerie futures lors de la mesure de la valeur recouvrable.

⁴Les SIFIM mesurent la production du secteur des ICD découlant des marges entre les taux prêteurs et débiteurs. Voir *SCN 1993*, paragraphes 6.124 à 6.131.

⁵Les prêts étant émis au pair, leur taux effectif est identique à leur taux contractuel. Si le prix d'émission d'un actif est différent du pair, le rendement effectif est différent du taux d'intérêt déclaré (coupon).

10. Dans la onzième des «Saines pratiques pour la comptabilisation des prêts et la communication financière», le CBCB (1999) recommande que, lorsqu'un prêt est identifié comme compromis, les banques cessent de comptabiliser les intérêts selon les conditions du contrat. Les intérêts sur les prêts compromis ne devraient pas contribuer au produit net s'il n'est pas certain que les intérêts ou le principal seront recouverts. Toutefois, dans certains pays, lorsque les prêts improductifs sont comptabilisés à la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, les intérêts peuvent courir au taux effectif implicite dans le calcul de la valeur actuelle.

11. Le *Guide* suit le CBCB dans la mesure où les intérêts sur actifs improductifs ne doivent pas contribuer au produit d'intérêts net.

Frais et commissions à recevoir/payer

12. Dans le *SCN 1993*, les honoraires et commissions à recevoir reflètent la valeur des prestations fournies (pour les ICD, *SCN 1993*, paragraphe 6.123). Dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, la rubrique 4 i) du tableau 4.1 correspond en principe aux honoraires et commissions inclus à la ligne P.11 du compte de production.

13. Dans les IAS, les honoraires et commissions constituent une forme de produit et sont définis dans IAS 18.20 et au paragraphe 14 de son appendice. Celui-ci distingue les honoraires qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument de ceux qui sont perçus pour la prestation de services (par exemple, assurer le service d'un prêt) ou l'exécution d'un acte significatif (par exemple, l'attribution d'actions à un client). Les commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier — et qui ont donc une incidence sur le taux auquel les intérêts courent — comprennent les commissions d'engagement à payer pour émettre ou acheter un prêt lorsqu'il est probable que l'entreprise conclura tel ou tel accord de prêt, et les frais de constitution de dossier liés à la création ou à l'acquisition d'un instrument financier détenu par l'entreprise à titre d'investissement. Ces frais sont considérés comme partie intégrante de l'instrument financier; ils sont donc étalés dans le temps et comptabilisés comme un ajustement du rendement effectif. Le *Guide* diffère des IAS dans la mesure où il ne prévoit pas un ajustement du rendement effectif d'un instrument au titre de ces frais, mais préfère les comptabiliser parmi les honoraires et commissions.

**Gains/pertes sur instruments financiers
(y compris en monnaies étrangères)**

14. À l'inverse du *Guide*, le *SCN 1993* n'inclut pas les gains ou pertes de transaction dans les comptes de distribution ou d'utilisation du revenu. Dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, les gains et pertes de transaction figurent en principe au compte de réévaluation, aux lignes AF.2 (numéraire et dépôts — couverture partielle des gains et pertes de change), AF.3 (titres autres qu'actions), AF.5 (actions et autres participations — hors prises de participation dans des entreprises apparentées ou filiales, et AF. 7 (dérivés financiers, voir FMI, 2000b). Dans le *SCN 1993*, les gains et pertes de détention comprennent les variations de la valeur des actifs et passifs financiers dues à l'évolution des prix du marché et aux fluctuations des taux de change. La variation de valeur correspond à la différence, dans l'unité de compte, entre la valeur d'un actif ou passif à la fin de la période comptable et sa valeur au début de la période. En outre, si les instruments ont été acquis pendant la période, la valeur à laquelle ils ont été comptabilisés au départ dans le bilan doit être utilisée. Si ces instruments ont été vendus pendant la période, leur valeur au début de la période doit être utilisée. Cependant, s'ils ont été achetés et vendus pendant la période, leur valeur à l'achat doit être utilisée. Donc, sur une période comptable, le concept de gains/pertes de détention dans le *SCN 1993* englobe les gains/pertes réalisés et non réalisés. Comme la ligne 4 ii) du tableau 4.1 exclut certains gains/pertes non réalisés et que la ligne 6 du tableau 4.3 les exclut tous, des données complémentaires devront être demandées pour extraire les informations requises des données du *SCN 1993*. La ligne 6 du tableau 4.3 inclut l'équivalent de la composante monnaies étrangères de la ligne AF du compte de réévaluation.

15. En ce qui concerne les banques et institutions financières similaires, IAS 30.15 stipule que les profits et pertes générés par chacune des opérations suivantes sont normalement présentés en valeur nette : 1) les sorties et les variations de la valeur comptable des titres de transaction, 2) les sorties de titres de placement, et 3) les transactions en monnaies étrangères. Ces opérations sont conformes au *Guide* (encore que, contrairement à celui-ci, IAS 30.15 ne fasse aucune référence aux dérivés financiers). En outre, IAS 39.103–39.107 [IAS 39.55–39.57] stipulent qu'un profit ou une perte sur un actif ou un passif financier classé à sa juste valeur qui ne fait pas partie d'une couverture doit être inclus dans le résultat net; un

profit ou une perte sur un actif financier disponible à la vente peut être traité d'une manière similaire ou comptabilisé dans les fonds propres par le biais de l'état présentant les variations de fonds propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, recouvré ou cédé de toute autre manière, ou jusqu'à ce qu'il soit déclaré improductif, auquel cas le profit ou la perte cumulée doit être inclus dans le résultat net pour la période. En ce qui concerne les actifs et passifs financiers comptabilisés nets de provisions, un profit ou une perte est comptabilisé dans le résultat net si l'actif ou le passif financier est sorti du bilan ou improductif [IAS 39.56]. IAS 39.121–39.165 [IAS 39.85–39.102] établissent des recommandations distinctes pour les instruments de couverture. À l'évidence, si le traitement des gains et des pertes dans les IAS, qui dépend de l'objectif de la détention de l'instrument, diffère de celui préconisé dans le *Guide*, le traitement des instruments détenus à des fins de transaction et l'un des autres traitements des actifs financiers disponibles à la vente dans les IAS sont conformes aux recommandations du *Guide*.

16. IAS 21.15 explique le traitement des écarts de change liés aux «éléments monétaires», qui se définissent comme l'argent détenu et les actifs et passifs à recevoir ou à payer en montants d'argent fixes ou déterminables. IAS 21.15 stipule que les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés pour les comptabiliser initialement au cours de l'exercice ou pour les présenter dans les états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en produits ou en charges de l'exercice au cours duquel ils sont survenus, avec deux exceptions.

17. La première exception, présentée dans IAS 21.17, a trait aux écarts de change relatifs à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entité étrangère. Ces écarts doivent être inscrits dans les capitaux propres des états financiers de l'entreprise jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils doivent être comptabilisés en produits ou en charges (selon que le montant cumulé des écarts de change qui ont été différés et qui se rapportent à cette entité étrangère correspond à un profit ou à une perte [IAS 21.37]).

18. La seconde exception, présentée dans IAS 21.19, se rapporte aux écarts de change relatifs à un passif en monnaie étrangère, comptabilisé en tant que couverture de l'investissement net d'une entreprise dans une entité étrangère. Ces écarts doivent aussi être inscrits

en capitaux propres des états financiers de l'entreprise jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils doivent être comptabilisés en produits ou en charges (selon que le montant cumulé des écarts de change qui ont été différés et qui se rapportent à cette entité étrangère correspond à un profit ou à une perte [IAS 21.37]).

19. Ces deux exceptions sont conformes à la méthodologie préconisée dans le *Guide*, qui exclut les profits et pertes sur les instruments en monnaie étrangère relatifs à des participations dans des filiales, bien que le *Guide* ne recommande pas d'inclure les profits et pertes de périodes antérieures dans le produit de la période en cours lorsque ces instruments sont sortis du bilan.

Produit des loyers, des locations et des redevances à recevoir

20. Pour le *SCN 1993* comme pour le *Guide*, ce poste englobe le produit des loyers des terrains et des gisements, des locations de bâtiments, d'autres structures et de matériel ainsi que des redevances sur d'autres actifs produits ou non produits. Une partie de la ligne 4 iv) du tableau 4.1, la ligne 6 du tableau 4.3 et une partie de la ligne 2 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent donc en principe de très près à la ligne D.45 du compte d'affectation du revenu primaire (loyers) et à la ligne P.11 du compte de production (locations et redevances, classés comme services⁶) dans le *SCN 1993*. En théorie, la ligne D.45 inclut uniquement les loyers des terrains et des gisements, mais selon le *SCN 1993* (paragraphe 7.131) il arrive, en pratique, qu'un seul versement couvre à la fois un loyer de terrain et un loyer de bâtiment. Si une distinction peut être établie, les loyers à recevoir doivent être classés comme une prestation de services (ligne P.11 du compte de production). Les IAS ne prévoient aucune norme spécifique pour les loyers, sauf la mention d'ordre général qui figure au paragraphe 74 du cadre de l'IASB selon laquelle les loyers font partie des produits d'une entreprise. Selon IAS 40.66 d) i), les produits locatifs des immeubles de placement doivent figurer au compte de résultat.

Part proportionnelle du produit des entreprises affiliées et filiales

21. Pour les entreprises apparentées étrangères, la composante bénéfiques réinvestis des «bénéfices cal-

culés au prorata» (ligne 4 iii) du tableau 4.1 et ligne 6 du tableau 4.3) du *Guide* correspond à la ligne D.43 du *SCN 1993*. Il n'y a pas de concept équivalent pour les entreprises apparentées résidentes. La composante dividendes de la part proportionnelle du produit est couverte ci-dessous.

22. Dans IAS 28.3, selon la méthode de mise en équivalence, le compte de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue. Le principe est applicable aux entreprises associées, objet de IAS 28, et constitue l'une des trois méthodes qui peut être adoptée pour les filiales non consolidées (IAS 27.30). Les IAS autorisent l'utilisation de la méthode de mise en équivalence pour les entités contrôlées conjointement si les actifs et passifs de l'entité contrôlée conjointement ne font pas l'objet d'une consolidation proportionnelle dans les états financiers du coentrepreneur (IAS 31.32–31.34).

Dividendes déclarés

23. Comme le *SCN 1993* et IAS 18.30, le *Guide* recommande que le revenu de la propriété distribué aux actionnaires d'une entité soit comptabilisé parmi les produits lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir ce paiement est établi. Les dividendes figurant à la ligne «autres produits» (ligne 4 iv) du tableau 4.1, ligne 6 du tableau 4.3) et ceux figurant sous «revenus de la propriété à recevoir» (ligne 2 du tableau 4.4) du *Guide* correspondent en principe aux lignes D.421 et D.422 (ressources) du compte d'affectation du revenu primaire de la séquence complète des comptes du *SCN 1993*. Les dividendes payés ou à payer du tableau 4.1 (ligne 12) et du tableau 4.3 (ligne 11) correspondent également aux lignes D.421 et D.422 (emplois).

Gains/pertes nets résultant de la vente d'actifs fixes

24. Dans le *SCN 1993*, les gains et pertes nets résultant de la vente d'actifs fixes sont définis comme les variations de valeur des actifs fixes dues à l'évolution de leur prix de marché. Ces gains et pertes figurent à la ligne AN.11 (gains et pertes de détention d'actifs fixes) du compte de réévaluation de la séquence complète des comptes du *SCN 1993*. Les variations de prix correspondent à la différence entre la valeur de l'actif fixe à la fin de la période comptable et sa valeur au début de la période ou, s'il a été acquis pendant la période, sa valeur à la date à laquelle il a été inscrit au bilan pour la première fois. Ce concept du *SCN 1993*

⁶Une entreprise qui consomme ces services devrait les comptabiliser comme consommation intermédiaire (P2) dans le compte de production.

comprend donc les gains/pertes réalisés ou non réalisés. Les gains/pertes nets sur actifs fixes à la ligne 4 iv) du tableau 4.1 et à la ligne 6 du tableau 4.3 du *Guide* ne portant que sur les gains réalisés pendant la période, des données complémentaires seraient nécessaires pour extraire l'information nécessaire des données du *SCN 1993*.

25. Selon IAS 16.56, «les profits ou pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie du bilan d'une immobilisation corporelle doivent être déterminés par différence entre les produits de sortie nets estimés et la valeur comptable de l'actif et doivent être comptabilisés en produits ou en charges dans le compte de résultat». Ce principe est le même que dans le *Guide*, encore que le *Guide* recommande d'évaluer les actifs fixes au prix du marché, tandis que IAS 16 préconise de se fonder sur le coût historique. IAS 40 autorise les entreprises à utiliser la méthode de IAS 16 ou un modèle de la juste valeur pour les immeubles de placement (mais non pour les immeubles occupés par l'entreprise). Selon IAS 40, si une entreprise opte pour le modèle de la juste valeur, toutes les variations de la juste valeur doivent figurer au compte de résultat (IAS 40.28).

Autres produits

26. Dans le *SCN 1993*, les transferts courants divers, tels que les paiements d'indemnités reçus, sont compris dans la ligne D.75. IAS 8.18 inclut les produits tirés du règlement de litiges.

Charges de personnel, y compris traitements et salaires

27. Le concept de charges de personnel (ligne 6 i) du tableau 4.1 et implicitement la ligne 2 du tableau 4.3) du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux lignes D.1, Rémunération des salariés, du compte de distribution primaire du revenu, et D.623, Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs, du compte de distribution secondaire du revenu. Les salaires et traitements (ligne 1 du tableau 4.4) correspondent à la ligne D.11. Dans le *SCN 1993* (paragraphes 7.21 à 7.47), la rémunération des salariés se définit comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable, y compris la rémunération à verser aux travailleurs absents pour de courtes périodes. La rémunération des salariés comprend 1) les salaires et les traitements en espèces

ou en nature, et 2) les cotisations sociales, effectives ou imputées, payables par les employeurs pour des prestations telles que les retraites.

28. Le *SCN 1993* n'examine pas explicitement la rémunération sous la forme d'options d'achat d'actions de l'entité à une date ultérieure et à un prix convenu (stock options).

29. IAS 19.4 présente un concept similaire au *SCN 1993*, où la rémunération du personnel est définie comme suit :

- La rémunération à court terme comme les salaires et traitements et les cotisations de sécurité sociale. Cette rémunération comprend les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes, ainsi que les avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voitures et biens ou services gratuits ou subventionnés).
- La rémunération postérieure à l'emploi, comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.
- Les autres avantages à long terme, notamment les congés liés à l'ancienneté ou congés sabbatiques, et les indemnités pour invalidité de longue durée.
- Les indemnités de fin de contrat de travail.
- La rémunération sous forme de droit sur les capitaux propres, y compris les stock options (bien qu'aucune recommandation ne soit faite pour leur comptabilisation ou leur mesure).

30. La première puce ci-dessus se rapproche du concept de salaires et traitements en espèces ou en nature du *SCN 1993*, à l'exclusion des cotisations de sécurité sociale, qui sont comprises dans les cotisations sociales à la charge des employeurs dans le *SCN 1993*.

Amortissement

31. L'amortissement figurant à la ligne 6 ii) du tableau 4.1 et à la ligne 2 du tableau 4.3 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, à la ligne K.1 (consommation de capital fixe). La consommation de capital fixe se définit (paragraphes 6.179–6.180) comme le déclin, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes, du fait de la détérioration physique normale et de l'obsolescence prévisible. La consommation de capital fixe doit être estimée sur la base du stock d'actifs fixes, à leur prix courant d'acquisition, et de la durée de vie économique moyenne probable des

différentes catégories d'actifs. La consommation de capital fixe peut être calculée selon la méthode de l'amortissement linéaire, où la valeur d'un actif fixe diminue à un taux constant sur sa durée de vie, ou, en fonction de la perte d'efficacité de l'actif fixe, selon la méthode de l'amortissement géométrique (*SCN 1993*, paragraphes 6.193–6.197).

32. IAS 16.41–16.48 décrivent une méthode d'amortissement similaire. Elles stipulent que le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti systématiquement sur sa durée d'utilisation. Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme auquel la valeur économique de l'actif est consommée par l'entreprise. Ces méthodes sont notamment le mode linéaire, le mode dégressif et le mode des unités de production. L'amortissement linéaire, comme indiqué ci-dessus, conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. Le mode dégressif conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif. Le mode des unités de production donne lieu à une charge basée sur la production prévue de l'actif. Selon IAS 16.43, la durée d'utilité d'un actif amortissable doit être estimée en fonction de : 1) l'usure physique attendue, 2) l'obsolescence, 3) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif et 4) l'usage attendu par l'entreprise.

33. La principale différence entre le traitement de l'amortissement selon la consommation de capital fixe et selon les IAS tient à l'estimation de la valeur des actifs fixes, qui doit être effectuée au prix courant d'acquisition dans la consommation de capital fixe, mais se fait généralement au coût historique dans les IAS. La méthode de la consommation de capital fixe doit être distinguée aussi du traitement de l'amortissement dans la comptabilité d'entreprise à des fins fiscales. Toutefois, les IAS précisent aussi que le mode d'amortissement doit être réexaminé périodiquement et, en cas de modification importante du rythme attendu des avantages économiques, la dotation aux amortissements de l'exercice et des exercices futurs doit être ajustée (IAS 16.52), ce qui peut réduire l'écart entre les estimations selon la méthode de la consommation de capital fixe et les IAS.

34. Les pertes résultant d'une obsolescence inattendue, liée par exemple à l'introduction d'une nouvelle technologie ou à des dommages imprévus (autres que les événements inclus dans les opérations exceptionnelles), sont comptabilisées en amortissement. Cela est conforme à IAS 16.50 et ces pertes correspondent

à la ligne K.9 du *SCN 1993* (à l'exclusion des pertes exceptionnelles sur stocks, qui figurent, comme l'amortissement, à la ligne *coût des ventes* du tableau 4.3).

Autres charges hors intérêts (frais d'usine et d'équipement, y compris loyers, dépenses de publicité et primes versées pour assurance des dépôts)

35. Ces charges sont liées aux opérations ordinaires de l'entité, à l'exclusion des charges visées ailleurs dans cet appendice. Les charges opérationnelles d'une entreprise, qui figurent à la ligne 6 ii) du tableau 4.1 et à la ligne 2 du tableau 4.3 du *Guide*, correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, au poste P.2 (consommation intermédiaire), ainsi qu'aux postes D.71 (primes nettes d'assurance dommages) et D.75 (transferts courants divers). Toutefois, contrairement au *Guide*, les séries du *SCN 1993* n'incluent pas les coûts estimatifs des garanties sur les produits.

36. Dans les définitions des paragraphes 70 et 78–80 du cadre de référence de l'IASB, ces charges englobent les charges liées aux activités ordinaires de l'entreprise, bien que celles-ci ne soient pas définies en détail. Les charges qui découlent des garanties sur les produits sont définies au paragraphe 98 du cadre de l'IASB et plus en détail dans IAS 37.24. En principe, la méthode des IAS est conforme à la méthodologie du *Guide* pour ces charges. IAS 8.18 traite des charges découlant des règlements de litiges.

37. Les loyers à payer sur les bâtiments, autres structures et matériel sont inclus, de même que les loyers payés pour des terrains et des gisements, ainsi que les redevances à payer pour l'utilisation d'autres actifs produits ou non produits. Le produit des loyers et des redevances est examiné plus haut, dans une section distincte.

Impôts autres que les impôts sur le revenu

38. Les impôts visés à la ligne 6 ii) du tableau 4.1 et à la ligne 2 du tableau 4.3 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux postes D.29 (autres impôts sur la production) et D.59 (autres impôts courants). Il s'agit de prélèvements obligatoires, en espèces ou en nature, sans contrepartie, au titre de la production (impôts sur les salaires ou la main-d'œuvre), ainsi que sur la propriété ou l'utilisation de terrains ou bâtiments, et sur d'autres actifs et le patrimoine net (voir description aux paragraphes 7.70 et 8.53–8.54 du *SCN 1993*).

39. Les IAS ne prévoient pas de définitions spécifiques des impôts autres que les impôts sur le revenu.

40. Les subventions opérationnelles des administrations publiques figurant à la ligne 6 ii) du tableau 4.1 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux subventions à la production (poste D.39). IAS 20.29 explique que les subventions liées au résultat sont parfois présentées en tant que crédit dans le compte de résultat ou en déduction des charges auxquelles elles sont liées. Les deux méthodes sont considérées comme acceptables dans les IAS. Dans IAS 20.3, les subventions sont définies comme des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources.

Provisions pour pertes sur prêts

41. Le concept de provisions pour pertes sur prêts ne figure pas dans le *SCN 1993*. Cependant, l'abandon de créances irrécouvrables par les créanciers (K.10) inclut en partie les pertes sur prêts (et sur d'autres créances). La distinction établie dans le *Guide* concernant les provisions pour pertes sur prêts suit celle des IAS. Cependant, le *Guide* renvoie aux pratiques nationales pour l'identification des provisions.

42. Selon IAS 30.45, les banques doivent comptabiliser en charges les provisions pour prêts spécifiques (provisions spécifiques — c'est-à-dire pour des pertes identifiées de façon individuelle) et les provisions pour pertes qui n'ont pas été identifiées de façon individuelle (provisions générales — dont l'expérience indique l'existence dans le portefeuille des prêts et avances). Dans IAS 30.51, il est précisé que la situation ou la législation locale peut imposer ou permettre qu'une banque réserve des montants au titre de risques bancaires généraux, comme des pertes futures ou d'autres risques imprévisibles. Cependant, ces montants doivent être présentés comme une affectation des résultats non distribués et ne pas être comptabilisés en charges lorsqu'il s'agit de déterminer le résultat net de l'exercice. Il se peut aussi qu'une banque doive ou puisse réserver des montants au titre des éventualités (IAS 37). Ces montants ne doivent pas être comptabilisés non plus comme des provisions, mais bien comme une affectation de résultats non distribués (IAS 30.51) afin de ne pas fausser le résultat net et les capitaux propres.

Autres provisions pour actifs financiers

43. Comme pour les prêts, le *SCN 1993* ne traite pas du concept de provisions pour titres et autres actifs

financiers⁷. Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont examinées dans IAS 39.109–39.111 [IAS 30.43–30.49, 39.58–39.70 et 39 IG.E.4], où il est indiqué que lorsque la valeur comptable de l'actif compromis est supérieure à sa valeur recouvrable — estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier —, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable estimée soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur, la perte étant incluse dans le résultat net de l'exercice. Ce concept diffère de la recommandation du *Guide* selon laquelle les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur marchande. Si les titres ne sont pas comptabilisés à leur valeur marchande, les provisions pour titres peuvent être supérieures ou inférieures à la variation de la valeur marchande, en fonction de l'évaluation par les ICD des montants recouvrables sur les titres.

Recouvrement de créances douteuses

44. Les IAS recommandent que si une amélioration de la situation d'un débiteur permet de réduire une perte pour actif compromis ou créance douteuse, cette diminution doit être incluse dans le résultat net de l'exercice⁸. Un compte de correction de valeur pourrait être ajusté, par exemple. Cette méthode est conforme à la méthodologie adoptée pour la ligne 7 du tableau 4.1 du *Guide*, qui prévoit de réduire les provisions en cas de surévaluation des pertes attendues au cours d'un exercice antérieur.

Opérations exceptionnelles

45. Les opérations exceptionnelles figurant à la ligne 9 du tableau 4.1 et à la ligne 8 du tableau 4.3 du *Guide* correspondent aux lignes K.7 (destructions d'actifs dues à des catastrophes) et K.8 (saisies sans compensation) dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*. Les IAS utilisent l'expression «élément extraordinaire» qui est définie dans IAS 8.6 comme un événement ou une transaction qui est clairement *distinct(e) des activités ordinaires* de l'entreprise et dont on ne s'attend pas qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

⁷Le *Guide* et le *SCN 1993* recommandent que les titres soient évalués à leur valeur marchande et que les gains et pertes soient comptabilisés en gains ou pertes sur instruments financiers, ce qui élimine le besoin de provisions pour titres.

⁸La version révisée de IAS 39 inclut plusieurs méthodes pour traiter les diminutions du montant d'une perte sur actif compromis de créance douteuse selon la méthode d'évaluation utilisée pour inscrire l'instrument au bilan [IAS 39.65, 39.66 et 39.70]. Pour certains instruments, une augmentation de la valeur résultant d'une diminution des actifs compromis sera portée directement au résultat, mais pour d'autres il faut procéder à un ajustement d'un compte de provision.

IAS 1.75 exige de présenter séparément les éléments extraordinaires dans le compte de résultat. Le facteur déterminant est la nature extraordinaire de l'événement ou de la transaction par rapport aux activités ordinaires de l'entreprise et non la fréquence à laquelle l'événement ou la transaction est censée se produire. Par exemple, les pertes dues à un tremblement de terre peuvent être considérées comme un élément extraordinaire pour de nombreuses entreprises, mais pas pour les compagnies d'assurances qui assurent contre ce type de risque. Selon IAS 8.11–8.15, les éléments extraordinaires comprennent, pour la plupart des entreprises, les tremblements de terre et les autres catastrophes naturelles, ainsi que l'expropriation d'actifs. Le concept retenu dans le *Guide* est conforme à celui des IAS.

Impôts sur les bénéfices

46. Les impôts sur les bénéfices figurant à la ligne 10 du tableau 4.1 et à la ligne 9 du tableau 4.3 correspondent à la ligne D.51 dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*. Comme dans le *Guide*, il s'agit dans le *SCN 1993* des impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital des individus, des ménages, des sociétés et des institutions sans but lucratif (paragraphe 8.52). Selon IAS 12.2, «les impôts sur le résultat incluent tous les impôts nationaux et étrangers dus sur la base des bénéfices imposables».

Produit de la vente de biens et de services (sociétés non financières)

47. La ligne 1 du tableau 4.3 du *Guide* correspond à la ligne P.11 (production marchande des sociétés non financières) dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, qui est égale à la ligne P.1 (production brute) moins la ligne P.12 (production pour usage final propre), moins la valeur des variations de stocks de biens produits (composante biens finis de la ligne P.52). Toutefois, comme indiqué au paragraphe 6.43 du *SCN 1993*, les données disponibles sont normalement les données comptables sur les ventes, et le comptable national doit corriger les ventes des variations de stocks pour obtenir les données sur la production. En outre, le *SCN 1993* préconise d'enregistrer les opérations des grossistes et des détaillants non pas en enregistrant leurs achats de biens destinés à la revente, mais bien en mesurant les marges sur les biens qu'ils achètent pour les revendre (paragraphe 3.30).

48. Selon IAS 18.14 et 18.20, la vente de biens est comptabilisée lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la

propriété des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Par ailleurs, une prestation de services est comptabilisée lorsque le montant du produit de la transaction peut être estimé de façon fiable et que le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture de l'exercice peut être évalué de façon fiable. Cela est conforme au concept de transfert de propriété retenu dans le *Guide*.

Transferts courants (ménages)

49. La ligne 3 du tableau 4.4 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux lignes D.62 (prestations sociales autres que transferts sociaux en nature) et D.7 (autres transferts courants) du compte de distribution secondaire du revenu. Les prestations sociales comprennent les retraites et les allocations de chômage (*SCN 1993*, 8.75–8.83) et les autres transferts courants (*SCN 1993*, 8.84). Le concept retenu dans le *Guide* est identique à celui du *SCN 1993*. Les IAS ne donnent pas de définition précise des transferts courants.

Autres revenus (ménages)

50. La ligne 4 du tableau 4.4 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux lignes B.2 (excédent d'exploitation) et B.3 (revenu mixte) du compte d'exploitation des ménages.

Impôts, cotisations à la sécurité sociale et autres transferts courants effectués (ménages)

51. La ligne 5 du tableau 4.4 du *Guide* comprend les cotisations de sécurité sociale. Elle correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux lignes D.6112 et D.6113 (cotisations sociales). IAS 12 définit la charge d'impôt sur le résultat, mais les IAS ne donnent aucune définition spécifique des cotisations de sécurité sociale. (Les impôts sur les bénéfices sont examinés plus haut.) Les *autres transferts courants effectués* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux lignes D.7 (autres transferts courants) et D.62 (prestations sociales autres que transferts sociaux en nature). Ces transferts se rapportant aux ménages, ils ne sont pas traités dans les IAS.

Revenu disponible brut (ménages)

52. Le concept du *Guide* correspond à la ligne B.6 du compte de distribution secondaire du revenu (consommation de capital fixe comprise) dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*.

Bilan

Actifs, passifs et valeur nette

53. Dans le *SCN 1993*, les actifs économiques représentent des réserves de valeur sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques⁹ par leur détention ou par leur utilisation au cours d'une période de temps. Dans le *SCN 1993*, les actifs financiers se distinguent des autres actifs par le fait qu'il existe presque toujours un passif de contrepartie de la part d'une autre unité institutionnelle¹⁰. Les actifs et les passifs de contrepartie sont inscrits au compte de patrimoine.

54. Pour ce qui est des actifs et des passifs recensés, le *Guide* est très proche du *SCN 1993*, la seule différence concernant la présentation du capital. Dans le *Guide*, le capital social et les réserves sont obtenus par différence entre les actifs et les passifs; il s'agit donc d'un concept plus large que les actions et autres participations du *SCN 1993*, puisqu'il inclut aussi le concept de valeur nette de ce dernier (total des actifs moins total des passifs).

55. Le paragraphe 49 du cadre de l'IASB définit un actif comme une ressource contrôlée par une entreprise du fait d'événements antérieurs et dont l'entreprise peut attendre des avantages économiques futurs. Il définit un passif comme une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements antérieurs et dont le règlement devrait entraîner pour l'entreprise une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. La définition des actifs et passifs financiers dans IAS 32.5 [IAS 32.11] donne un aperçu de leur classification. Les actifs financiers comprennent 1) la trésorerie, 2) un droit contractuel de recevoir d'une autre entreprise de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ou d'échanger des instruments financiers avec une autre entreprise à des conditions potentiellement favorables, 3) un contrat qui peut être réglé dans les instruments de fonds propres de l'entité, et 4) un instrument de fonds propres d'une autre entreprise. Les passifs financiers comprennent les obligations contractuelles 1) de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier

⁹Les avantages économiques procurés par les actifs financiers peuvent inclure les revenus primaires tirés de l'utilisation de l'actif et la possibilité de gains de détention.

¹⁰Dans le *SCN 1993*, l'or monétaire et les DTS sont, par convention, des actifs financiers, bien qu'il n'y ait pas de passif de contrepartie.

ou 2) d'échanger des instruments financiers avec une autre entreprise à des conditions potentiellement favorables. Les fonds propres sont définis comme étant l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.

56. Il existe des différences potentielles entre le *Guide* et les IAS sur ce qui doit être considéré comme un actif ou un passif. À titre d'exemple, contrairement au *Guide*, les IAS considèrent qu'un savoir-faire non breveté peut satisfaire à la définition d'un actif si, en gardant secret ce savoir-faire, une entreprise contrôle les avantages qui en sont attendus (paragraphe 57 du cadre de l'IASB). De même, si une entreprise a pour politique de réparer ses produits après l'expiration du délai de garantie, les coûts attendus sont des passifs (paragraphe 60, cadre de l'IASB). Toutefois, selon les IAS, l'inscription d'un actif ou d'un passif au bilan dépend aussi de l'existence d'une mesure fiable de sa valeur (paragraphe 89 et 91 du cadre de l'IASB). Cette exigence d'une évaluation fiable rapproche les définitions des IAS de l'inscription des passifs et des actifs au bilan de celles du *Guide*.

57. Dans les IAS, la présentation des actifs et des passifs est moins contraignante et dépend davantage de l'activité de l'entreprise que dans le *Guide*, et diffère de celle du *SCN 1993*. Par ailleurs, dans les IAS, la présentation des instruments diffère selon qu'ils figurent à l'actif ou au passif du bilan, et l'accent est mis davantage sur la liquidité de l'entreprise que dans le *Guide* et le *SCN 1993*.

Actifs non financiers

58. La ligne 15 du tableau 4.1, la ligne 2 du tableau 4.2, la ligne 14 du tableau 4.3 et la ligne 8 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs non financiers (AN) dans le compte de patrimoine (à l'exclusion de l'écart d'acquisition qui fait partie de AN.22).

59. Ces lignes du *Guide* sont très proches de la somme 1) des immobilisations corporelles, 2) des stocks et 3) des immobilisations incorporelles.

60. La définition des actifs non financiers produits du *Guide* est conforme à celle de IAS 16.6, où les immobilisations corporelles sont des actifs corporels 1) qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers,

soit à des fins administratives, et 2) dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Sont exclus : 1) les forêts et ressources naturelles renouvelables similaires, qui ne sont considérées comme des actifs dans le *Guide* que si elles sont cultivées, et 2) les droits miniers, la prospection et l'extraction de minerais, de pétrole, de gaz naturel et autres ressources similaires non renouvelables (IAS 16.2), parce que ces activités sont si spécialisées qu'elles donnent lieu à des problèmes comptables qui peuvent nécessiter d'être traités de façon différente (IAS 38.6).

61. La définition des stocks fournie dans le *Guide* est conforme à IAS 2, où ils incluent des actifs : 1) détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité; 2) en cours de production pour une telle vente; ou 3) sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services (IAS 2.4).

62. Les immobilisations incorporelles sont décrites dans IAS 38 comme des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives (IAS 38.7). Cette définition est plus ou moins conforme à celle retenue dans le *Guide*, mais, comme indiqué plus haut, elle pourrait être interprétée d'une manière plus large et englober des «actifs», tels qu'un savoir-faire non breveté, lorsque la valeur des avantages qui sont liés à ces «actifs» peut être mesurée de façon fiable. Les immobilisations corporelles n'incluent pas le goodwill (IAS 38.10), qui est comptabilisé comme un actif dans les IAS si le coût d'acquisition est supérieur à la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et des passifs acquis à la date de la transaction (IAS 22.41). Le *Guide* ne comptabilise pas l'écart d'acquisition comme un actif.

Actifs non financiers produits

63. La ligne 15 du tableau 4.3 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs non financiers produits (AN.1) dans le compte de patrimoine. Cette ligne correspond aussi à la somme des éléments identifiés dans IAS 1.66 comme immobilisations corporelles qui sont produites (c'est-à-dire à l'exclusion des terrains (IAS 2)), telles que les stocks (IAS 16) et la part des immobilisations incorporelles (IAS 38) qui sont produites, telles que les logiciels informatiques et les objets de valeur.

Actifs fixes non financiers produits

64. La ligne 15 i) du tableau 4.3 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs fixes produits (AN.11) dans le compte de patrimoine.

65. Dans les IAS, les actifs fixes produits correspondent au poste a) identifié dans IAS 1.66 comme immobilisations corporelles qui sont produites (c'est-à-dire à l'exclusion des terrains) et à la part du poste b) immobilisations incorporelles qui sont produites, telles que les logiciels informatiques.

Stocks

66. La ligne 15 ii) du tableau 4.3 du *Guide* correspond aux stocks (AN 12) dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*. Cette ligne correspond au poste e) identifié dans IAS 2, paragraphe 4, comme stocks au bilan.

Actifs non financiers non produits

67. La ligne 16 du tableau 4.3 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs non financiers non produits (AN.2) dans le compte de patrimoine. Dans les IAS, cette ligne correspond de près à la part non produite du poste a) identifié dans IAS 1.66 comme immobilisations corporelles — c'est-à-dire les terrains — et aux immobilisations incorporelles qui sont non produites, telles que le goodwill, les brevets, les contrats de location et autres contrats transférables afférents à des actifs non financiers (IAS 38). Dans les IAS, la valeur du savoir-faire non breveté peut aussi être incluse, si elle peut être calculée de façon fiable.

Immobilier résidentiel et commercial

68. L'immobilier résidentiel et commercial, qui figure à la ligne 9 du tableau 4.4 du *Guide*, n'est pas identifié explicitement dans le *SCN 1993* ni dans les IAS. Néanmoins, dans le *SCN 1993*, les logements et autres bâtiments et ouvrages sont décrits aux paragraphes 10.69–10.71 et sont compris dans les actifs non financiers produits (AN.1), alors que les terrains sont décrits aux paragraphes 10.59 et 10.60 et sont compris dans les actifs non financiers non produits (AN.2) dans le compte de patrimoine. Dans les IAS, l'immobilier est inclus au poste a) identifié dans IAS 1.66 comme immobilisations corporelles (IAS 16.35).

Actifs financiers

69. La ligne 16 du tableau 4.1, la ligne 3 du tableau 4.2, la ligne 17 du tableau 4.3 et la ligne 11 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs financiers (AF) dans le compte de patrimoine¹¹.

70. Dans les IAS, il est nécessaire de distinguer les ICD des autres sociétés. Pour les ICD, IAS 30 énonce les actifs qui doivent être présentés séparément dans les états financiers. Il s'agit notamment de la trésorerie et des soldes avec la banque centrale; des bons du Trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la banque centrale; des placements auprès d'autres banques et des prêts et avances accordés à d'autres banques; des autres placements sur le marché monétaire; des prêts et avances aux clients; des titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction; ainsi que des titres de placement (IAS 30.19). Les IAS disposent clairement que les états financiers doivent inclure au minimum ces postes. Par exemple, la liste figurant dans IAS 30 ne fait aucune référence aux dérivés financiers, qui, selon IAS 39, doivent être comptabilisés au bilan à leur juste valeur (IAS 39.10 et 39.27) [IAS 39.9], sauf les dérivés qui sont des instruments de couverture prévus ou effectifs. En outre, dans certains cas, par exemple les créances fiscales (voir un peu plus loin), IAS 1 s'applique à la présentation des comptes des ICD. À ces exceptions près, et quoique présentée différemment, la définition des postes et la couverture des actifs financiers dans les IAS sont proches de ceux du *Guide*.

71. Pour ce qui est des entités non bancaires, IAS 1.66 présente les actifs selon leur liquidité, comme pour les ICD. Si les IAS ne précisent pas l'ordre ni le format de présentation des postes, elles considèrent que ces postes se distinguent suffisamment par leur nature ou par leur fonction pour mériter d'être présentés séparément au bilan, avec les sous-totaux nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. La couverture des actifs est ici aussi proche de celle du *Guide*, mais la classification et la définition des postes sont assez différentes. Les actifs financiers identifiés par IAS 1.66 sont le poste g) trésorerie et équivalents de trésorerie — fonds en caisse, dépôts à vue, placements à

court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (IAS 7.6); le poste f) clients et autres débiteurs — actifs créés par l'entreprise du fait de la remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur; le poste d) participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence — participations dans des entreprises associées (IAS 28) et dans des filiales exclues des états financiers consolidés (IAS 27.30); les actifs d'impôt (IAS 12.5), qui ne sont pas considérés comme des actifs dans le *Guide*, sauf dans la mesure où il y a un trop-perçu et un remboursement est dû; et le poste c) autres actifs financiers incluant les valeurs mobilières.

Passifs

72. La ligne 23 du tableau 4.1, la ligne 11 du tableau 4.2, la ligne 24 du tableau 4.3 et la ligne 17 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux passifs (AF) dans le compte de patrimoine.

73. Comme pour les actifs, il est nécessaire dans les IAS d'opérer une distinction entre les ICD et les autres sociétés. IAS 30.19 énoncent les passifs qui doivent figurer dans les états financiers des ICD : 1) dépôts reçus des autres banques, 2) autres dépôts reçus du marché monétaire, 3) montants dus aux autres déposants, 4) certificats de dépôt, 5) billets à ordre et autres passifs attestés par document et 6) autres fonds empruntés. Comme pour les actifs, cette liste doit comporter au minimum les postes susmentionnés, mais n'y est pas limitée.

74. En ce qui concerne les autres sociétés, IAS 1.66 présente les passifs comme suit : poste h) fournisseurs et autres créditeurs (passifs à court terme), poste i) actifs et passifs d'impôts, qui sont comptabilisés dans le *Guide* si des impôts impayés sont effectivement dus à l'État; poste j) provisions et poste k) passifs non courants portant intérêt (passifs à long terme). Les provisions sont comptabilisées lorsqu'une entreprise a une obligation actuelle qui découle d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Ces provisions comprennent par exemple les garanties sur produits et les coûts de dépollution en cas de dommages causés à l'environnement (IAS 37.19). Le *Guide* préconise plutôt que les provisions pour les coûts estimés des garanties sur produits soient incluses dans le coût des ventes et dans les réserves générales au

¹¹Pour que la méthode soit strictement conforme à celle du *Guide*, les intérêts ne devraient pas courir sur les prêts improductifs. Cependant, il est proposé au chapitre 4 que, si les seules données disponibles sur les prêts des ICD incluent ces intérêts, le montant des intérêts courus sur les prêts improductifs soit précisé et inclus dans des provisions spécifiques pour pertes sur prêts. En principe, la même méthode devrait être adoptée pour les autres actifs.

capital. Comme pour les actifs, les IAS ne prescrivent pas un ordre ni un format de présentation, mais considèrent que ces postes se distinguent suffisamment par leur nature ou par leur fonction pour mériter d'être présentés séparément au bilan, avec des sous-totaux le cas échéant, pour donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.

Numéraire et dépôts

75. À l'actif, la ligne 17 du tableau 4.1, la ligne 4 du tableau 4.2, la ligne 18 du tableau 4.3 et la ligne 12 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux actifs financiers (AF. 2) dans le compte de patrimoine. Au passif, la ligne 24 du tableau 4.1 et la ligne 12 du tableau 4.2 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux passifs (AF.2) dans le compte de patrimoine.

76. Dans les IAS, le plus proche équivalent des actifs pour les ICD est la somme des éléments identifiés comme trésorerie et soldes avec la banque centrale, et placements auprès d'autres banques (IAS 30.19 et 30.21). Pour les autres secteurs, le plus proche équivalent est la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) et peut-être une partie des équivalents de trésorerie (placements à court terme très liquides (IAS 7.6)). Selon IAS 7.8, les découverts bancaires constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et non des prêts, comme le recommande le *Guide*.

77. Dans les IAS, le numéraire et les dépôts des ICD sont égaux à la somme des dépôts reçus des autres banques et des montants dus aux autres déposants (IAS 30.19).

Prêts

78. À l'actif du bilan, la ligne 18 i) du tableau 4.1 et la ligne 5 du tableau 4.2 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux prêts (AF. 4) dans le compte de patrimoine. De même, au passif, la ligne 25 du tableau 4.1, la ligne 13 du tableau 4.2, la ligne 25 du tableau 4.3 et la ligne 18 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux prêts (AF.4) dans le compte de patrimoine.

79. Dans les IAS, à l'actif du bilan des ICD, l'équivalent le plus proche des prêts est la somme des prêts et avances aux clients, et des prêts et avances accordés à d'autres banques (autres que la banque centrale) (IAS 30.19). Ce

dernier poste peut être facilement identifié puisque les placements dans d'autres banques doivent être présentés séparément (IAS 30.21) et exclus du poste «placements auprès d'autres banques, prêts et avances accordés à d'autres banques» pour fournir des informations sur les prêts. Au passif, les prêts seraient un sous-poste des «autres fonds empruntés». Dans les IAS, les provisions spécifiques et générales pour pertes sur prêts peuvent être déduites de la valeur comptable de la catégorie de prêts concernée (IAS 30.45). Toutefois, les ICD doivent communiquer le montant global de la provision pour pertes sur prêts à la date de clôture (IAS 30.43c). Les prêts sont définis dans IAS 39.10 [IAS 39.9].

80. Pour les autres sociétés, à l'actif, les prêts constitueront un sous-poste des autres actifs financiers. Au passif, les découverts peuvent être inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie (IAS 7.8), tandis que les prêts sont aussi à inclure dans les passifs non courants portant intérêt (IAS 1.66).

81. Sur deux points précis, le traitement des accords de pension dans les IAS est conforme à celui des prêts garantis dans le *Guide* (IAS 39.10 et IAS 39.35–39.39) [IAS 39. AG.51]. En outre, le traitement des contrats de location-financement dans les IAS est, en grande partie, le même que celui des prêts (IAS 17) et est conforme à la classification des prêts dans le *Guide*.

Prêts interbancaires

82. La ligne 18 i.i) du tableau 4.1 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux prêts aux institutions de dépôts (AF.4 S.122) dans le compte de patrimoine.

83. Dans les IAS, cette ligne équivaut aux prêts et avances à d'autres banques et exclut les placements auprès d'autres banques (IAS 30.19 et 30.21). En d'autres termes, par comparaison avec le poste décrit dans IAS 30.19, les placements dans d'autres banques doivent être identifiés séparément (IAS 30.21) et être exclus du poste «placements auprès d'autres banques, prêts et avances accordés à d'autres banques» pour fournir des informations sur les prêts.

Prêts autres qu'interbancaires

84. La ligne 18 i.ii) du tableau 4.1 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux prêts (AF.4) moins les prêts aux institutions de dépôts (AF.4 S.122) dans le compte de patrimoine.

Dans les IAS, cette ligne équivaut aux prêts et avances aux clients (IAS 30.19).

Répartition sectorielle et géographique des prêts

85. La ligne 18 i) du tableau 4.1 du *Guide* peut être ventilée par secteur institutionnel. Dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, cette ventilation sectorielle correspond aux postes AF.4 S.1–AF.4 S.2.

86. Le *SCN 1993* ne précise pas la localisation géographique du débiteur, si ce n'est la distinction opérée entre résidents et non-résidents.

87. IAS 14 énonce les principes de la présentation de l'information financière par secteur d'activité et par secteur géographique. Les secteurs d'activité sont déterminés par la nature des produits ou services (IAS 14.9) et pourraient donc être considérés plus ou moins similaires à la classification sectorielle des prêts — l'une des possibilités envisagées dans le *Guide*. Le secteur géographique est déterminé par la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier, qui peut être un seul pays, un groupe de deux pays ou plus, ou une région à l'intérieur d'un pays (IAS 14.9). Une répartition par pays faciliterait la ventilation régionale des prêts qui est décrite dans le *Guide*. Par ailleurs, les analyses sectorielles et géographiques de la concentration des risques de crédit devraient être fournies conformément aux IAS 30.40–30.41 et IAS 32.74–32.76 [IAS 32.83–32.85]. Selon IAS 30.41, les zones géographiques peuvent recouvrir un pays, un groupe de pays ou de régions dans un pays; les informations relatives à la clientèle peuvent traiter de segments tels que l'État, le secteur public et les entreprises commerciales et autres entreprises.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

88. Comme pour les prêts improductifs, le *SCN 1993* ne présente pas de concept équivalant aux provisions spécifiques (ligne 18 ii) du tableau 4.1) du *Guide*. La valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction des provisions dans le *SCN 1993*. Donc, jusqu'à ce que les prêts soient sortis du bilan, les provisions pour actifs compromis sont incluses implicitement et sans qu'il soit possible de les identifier séparément dans la valeur nette (B.90) dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*.

89. Selon IAS 30.43c, il faut fournir des informations sur le montant global de la provision pour pertes sur

prêts et avances des banques à la date de clôture, afin que les utilisateurs des états financiers connaissent l'effet des pertes sur prêts et avances sur la situation financière des banques (IAS 30.47). Contrairement à ce que préconise le *Guide*, tant les provisions spécifiques que les provisions générales pour pertes sur prêts sont incluses (IAS 30.45). (La différence tient au fait que dans le *Guide*, le ratio *prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres* prévoit la déduction des seules provisions spécifiques au numérateur, alors que dans les IAS, la valeur des prêts est diminuée des provisions spécifiques et générales).

Titres de créance

90. À l'actif, la ligne 19 du tableau 4.1, la ligne 6 du tableau 4.2, la ligne 19 du tableau 4.3 et la ligne 13 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux titres autres qu'actions (AF.3) dans le compte de patrimoine. De même, au passif, la ligne 26 du tableau 4.1, la ligne 14 du tableau 4.2 et la ligne 26 du tableau 4.3 du *Guide* correspondent aux titres autres qu'actions (AF.3) du compte de patrimoine dans le *SCN 1993*.

91. Pour les ICD, à l'actif, la ligne 19 du tableau 4.1 du *Guide* équivaut à la somme des bons du Trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la banque centrale, des autres placements sur le marché monétaire, des titres d'emprunt inclus dans les titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction, et des titres de placement (IAS 30.19)¹². Il se peut que ces deux postes n'identifient pas séparément les titres d'emprunt dans les principaux états financiers, mais, selon IAS 32.60 c) [IAS 32.71 c)], des informations supplémentaires doivent indiquer quels actifs financiers de l'entreprise ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, par exemple des placements en titres représentatifs de capitaux propres. Ces informations complémentaires, combinées aux postes sur les titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction et les titres de placement, peuvent permettre d'identifier les avoirs en titres d'emprunt, selon le

¹²Selon IAS 32. A20–21 [IAS 32.18a], une action préférentielle qui prévoit le remboursement d'un montant déterminé ou déterminable à une date déterminée ou déterminable, ou au gré du porteur, satisfait à la définition d'un titre de créance si l'émetteur est obligé de transférer des actifs financiers au porteur de l'action. Cela est conforme à la définition d'un instrument de dette dans le *Guide*, c'est-à-dire un instrument au titre duquel des paiements d'intérêts et/ou remboursements du principal sont exigés.

degré de détail des comptes publiés (voir aussi IAS 32.64 [IAS 32.74]).

92. Au passif des ICD, la ligne 26 du tableau 4.1 du *Guide* correspond à la somme des certificats de dépôts, des autres dépôts reçus du marché monétaire, des billets à ordre et autres passifs attestés par document (IAS 30.19), ainsi que de la composante titres de créance des «autres fonds empruntés».

93. À l'actif des autres sociétés, les titres de créance correspondent à la composante titres de créance des équivalents de trésorerie et aux actifs financiers non comptabilisés ailleurs. À moins qu'une autre sous-classification soit imposée, il se peut que les titres de créance ne soient pas identifiables dans les IAS.

Réserves techniques d'assurance

94. À l'actif, la ligne 8 du tableau 4.2 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, au poste AF.6 du compte de patrimoine. De même, au passif, la ligne 15 du tableau 4.2 du *Guide* correspond au poste AF.6 du compte de patrimoine dans le *SCN 1993*. Les IAS ne prévoient pas la communication d'informations spécifiques sur les réserves techniques d'assurance. Toutefois, conformément à IAS 1.67, des postes supplémentaires doivent être présentés au bilan lorsqu'une telle présentation est nécessaire pour donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. IFRS 4 porte sur la comptabilisation des droits et obligations découlant des contrats d'assurance.

Crédit commercial

95. À l'actif, la ligne 21 du tableau 4.3 du *Guide* correspond, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux crédits commerciaux et avances (AF.81) dans le compte de patrimoine. De même, au passif, la ligne 27 du tableau 4.3 du *Guide* correspond au poste AF.81 du compte de patrimoine dans le *SCN 1993*.

96. Dans les IAS, à l'actif, la ligne 21 du tableau 4.3 du *Guide* a pour équivalent le plus proche le poste clients et autres débiteurs, et, au passif, la ligne 27 a pour équivalent le plus proche le poste fournisseurs et autres créateurs (IAS 1.66).

Actions et autres participations

97. À l'actif, la ligne 20 du tableau 4.1, la ligne 7 du tableau 4.2, la ligne 20 du tableau 4.3 et la ligne 14 du

tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, au poste AF.5 dans le compte de patrimoine. Cependant, cela peut être différent dans la pratique, selon la méthode d'évaluation des participations dans des entreprises affiliées ou des filiales exclues des états financiers consolidés. Cette question est brièvement abordée pour ce qui est des succursales résidentes d'entreprises non résidentes au paragraphe 13.74 du *SCN 1993*.

98. Dans les IAS, pour les ICD, la ligne 20 du tableau 4.1 du *Guide* correspond aux titres de capitaux propres inclus dans les titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction, et aux titres de placement (IAS 30.19). Il se peut que ces deux postes n'identifient pas séparément les titres de capitaux propres dans les principaux états financiers, mais aux termes de IAS 32.60 c) [IAS 32.71 c)], des informations supplémentaires doivent indiquer quels actifs financiers de l'entreprise ne sont pas exposés [directement] au risque de taux d'intérêt, par exemple des placements dans des titres de capitaux propres. Pour les sociétés non bancaires, les titres de capitaux propres sont inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence et dans les autres actifs financiers (IAS 1.66). La comptabilisation par la méthode de mise en équivalence a trait aux participations dans les entreprises affiliées (IAS 28.6) et dans les filiales exclues des états financiers consolidés (IAS 27.30) : les participations sont initialement enregistrées au coût, puis selon la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entreprise détenue (IAS 28.3).

Produits financiers dérivés

99. À l'actif, la ligne 21 du tableau 4.1, la ligne 9 du tableau 4.2, la ligne 22 du tableau 4.3 et la ligne 15 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux dérivés financiers (AF. 7) dans le compte de patrimoine. Au passif, la ligne 29 du tableau 4.1, la ligne 18 du tableau 4.2, la ligne 30 du tableau 4.3 et la ligne 21 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent au poste AF.7 du compte de patrimoine dans le *SCN 1993*¹³.

100. Les instruments financiers dérivés sont définis dans IAS 39.10 [IAS 39.9], et cette définition correspond, à l'exception des dérivés sur marchandises (voir ci-après), à la définition du *Guide* (voir aussi

¹³FMI (2001b).

IAS 32.9–32.11). IAS 39.10 [IAS 39.9] précise que les dérivés financiers doivent être comptabilisés comme instruments financiers et enregistrés à leur juste valeur dans le compte de résultat, sauf lorsqu’il s’agit, intentionnellement ou de fait, d’un instrument de couverture. Si les IAS ne font pas de recommandations spécifiques quant à la présentation distincte des positions sur dérivés financiers, les dérivés financiers sont comptabilisés au bilan selon IAS 39.27 [IAS 39.14]¹⁴. En ce qui concerne les dérivés sur les produits de base, alors que le *Guide* les inclut dans sa définition, il existe une certaine souplesse dans les IAS dans la mesure où seuls les contrats réglés spécifiquement en numéraire selon une formule sont classés parmi les dérivés financiers, mais pas les autres. Ceci résulte du fait que les IAS ne considèrent pas les contrats de fourniture de produits ou de services comme des instruments financiers (IAS 32 A9–17) [IAS 32 AG.20–24].

Autres actifs

101. La ligne 22 du tableau 4.1, la ligne 10 du tableau 4.2, la ligne 23 du tableau 4.3 et la ligne 16 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, à la somme des réserves techniques d’assurance (AF.6) et des autres comptes à recevoir (AF.8) (à l’exclusion des crédits commerciaux (AF.81) pour les sociétés non financières, qui sont comptabilisés séparément dans le *Guide*) dans le compte de patrimoine.

102. Dans les IAS, ces lignes ont pour plus proche équivalent les clients et autres débiteurs (IAS 1.66 et 39.10) [IAS 39 AG.26] — encore que la composante crédit commercial soit identifiée séparément pour les sociétés non financières dans le *Guide* — et les actifs d’impôt (IAS 1.66). Toutefois, contrairement au *Guide*, lorsque l’avantage économique est la réception de produits ou de services et non le droit de recevoir du numéraire ou un autre actif financier, cet avantage n’est pas comptabilisé comme un actif financier (IAS 32.12) [IAS 32 AG.11]. Néanmoins, si l’impôt payé au titre d’un exercice excède le montant dû, l’excédent doit être comptabilisé en tant qu’actif (IAS 12.12). Dans certaines conditions, contrairement au *Guide*, les IAS comptabilisent les actifs d’impôt différés (IAS 12.24)

¹⁴Selon IAS 39.23, entre autres, si un instrument comportant un dérivé incorporé n’est pas évalué à sa juste valeur avec enregistrement des variations de la juste valeur dans le résultat net, ce dérivé doit être comptabilisé séparément. Dans le *Guide*, un dérivé incorporé n’est comptabilisé séparément dans aucun cas.

— principalement lorsqu’il est probable qu’il y aura des bénéfices soumis à l’impôt en règlement duquel des crédits d’impôt résultant de pertes antérieures pourront être utilisés. Pour ce qui est des obligations liées à des contrats d’assurance, IAS 32 les exclut explicitement des instruments financiers (IAS 32.1) à l’exception de certains contrats de réassurance et d’investissement émis par les compagnies d’assurances (IAS 32.3). IAS 38 note que les contrats impliquant des compagnies d’assurances sont spécialisés et donnent lieu à des problèmes comptables qui doivent être traités de façon différente (IAS 38.6)¹⁵.

Autres passifs

103. La ligne 27 du tableau 4.1, la ligne 16 du tableau 4.2, la ligne 28 du tableau 4.3 et la ligne 19 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, aux autres comptes à recevoir (AF.8) (à l’exclusion des crédits commerciaux (AF.81) pour les sociétés non financières, qui sont comptabilisés séparément ailleurs) et, peut-être, aux réserves techniques d’assurance (AF.6) (à l’exclusion de ce type de passif pour les sociétés financières, qui est comptabilisé séparément ailleurs) dans le compte de patrimoine. Dans les IAS, ces lignes se rapprochent le plus des crédits commerciaux et autres comptes à payer (hors éléments inclus dans d’autres postes) et des passifs d’impôt dans la mesure où il s’agit de montants dus sur des bénéfices déjà acquis (IAS 12.5).

Dette

104. La ligne 28 du tableau 4.1, la ligne 17 du tableau 4.2, la ligne 29 du tableau 4.3 et la ligne 20 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, à la somme des passifs sous forme de dépôts (AF.2), des titres autres que des actions (AF.3), des crédits (AF.4), des passifs pour réserves techniques d’assurance (AF.6) et des autres comptes à payer (AF.8; voir aussi FMI, 2000b) dans le compte de patrimoine.

105. Les IAS définissent la dette des ICD comme la somme des dépôts reçus des autres banques, des autres dépôts reçus du marché monétaire, des montants dus aux autres déposants, des certificats de dépôt, des

¹⁵IFRS 4, qui modifie IAS 32 et IAS 38, concerne l’information financière à fournir par les entités qui émettent des contrats d’assurance. Cette norme permet de continuer d’appliquer les pratiques comptables existantes jusqu’à ce que l’IASB achève la deuxième phase de son projet sur les contrats d’assurance.

billets à ordre et autres passifs attestés par document, des autres fonds empruntés (IAS 30.19), ainsi que des passifs d'impôt (IAS 1.66) dans la mesure où il s'agit de montants impayés sur des bénéfices déjà acquis. Pour les autres sociétés, la dette est la somme des fournisseurs et autres créateurs, des passifs non courants portant intérêt et des passifs d'impôt dans la mesure où il s'agit de montants impayés sur des bénéfices déjà acquis (IAS 1.66).

Capital social et réserves

106. La ligne 30 du tableau 4.1, la ligne 19 du tableau 4.2, la ligne 31 du tableau 4.3 et la ligne 22 du tableau 4.4 du *Guide* correspondent étroitement, dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, à la somme des actions et autres participations (AF.5) et de la valeur nette (B.90) dans le compte de patrimoine. Il existe une différence dans la mesure où dans le *Guide*, contrairement au *SCN 1993*, le niveau du capital social et des réserves est influencé par les provisions spécifiques pour pertes sur prêts et autres actifs, le cas échéant, ainsi que par l'exclusion de l'écart d'acquisition. En outre, pour éviter la double comptabilisation du capital social et des réserves des ICD au niveau sectoriel, les prises de participation intrasectorielles sont exclues. Une autre différence peut s'expliquer par le fait que le *Guide* et le *SCN 1993* utilisent des règles différentes pour évaluer les prises de participation dans les entités apparentées et les filiales résidentes. Dans le *Guide*, la sous-catégorisation du capital social et des réserves pour les ICD et les sociétés non financières est tirée du *MSMF* du FMI (FMI, 2000a, p. 30), et non du *SCN 1993*. Toutefois, au-delà des divergences susmentionnées avec le *SCN 1993*, des différences de couverture existent entre le *Guide* et le *MSMF* au niveau de la sous-catégorisation. Par exemple, contrairement au *MSMF*, le *Guide* exclut les provisions générales du produit net (et donc potentiellement des bénéfices non distribués) pour les inclure dans le capital social et les réserves.

107. Dans les IAS, le capital social et les réserves se rapprochent le plus, en termes de concept, du total des capitaux propres, à savoir la différence entre les actifs et les passifs (et, comme indiqué plus haut, il existe des différences dans la couverture de ces instruments entre le *Guide* et les IAS). Les capitaux propres sont la somme du capital émis, des résultats non distribués, des réserves représentant des affectations de résultats non distribués et des réserves représentant des ajustements destinés au maintien du capital (paragraphe 65 du cadre de l'IASB). Selon IAS 1.74, des informations doivent

être fournies sur le capital émis. Parmi les ajustements destinés au maintien du capital, une distinction est établie entre capital financier ou physique, et ces ajustements équivalent aux gains et pertes de détention sur instruments financiers qui ne sont pas enregistrés au compte de résultat. Les intérêts minoritaires qui peuvent résulter de la consolidation d'une filiale sont la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales (IAS 27.6). Conformément à IAS 27 (États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales), un instrument financier considéré par une filiale comme un instrument de capitaux propres est éliminé lors de la consolidation s'il est détenu par la société mère ou est présenté par celle-ci dans son bilan consolidé comme un intérêt minoritaire distinct des capitaux propres de ses propres actionnaires. Les intérêts minoritaires font donc partie du capital social et des réserves.

Principaux postes pour mémoire

Actifs liquides

108. Le concept d'actifs liquides retenu dans le *Guide* — c'est-à-dire des actifs dont une entité peut facilement disposer pour satisfaire un besoin de trésorerie — n'a pas d'équivalent dans le *SCN 1993*. Ainsi, les lignes 39 et 40 du tableau 4.1, et les lignes 41 et 42 du tableau A3.4 du *Guide* ne correspondent, au plan théorique, à aucune ligne du *SCN 1993*. Néanmoins, à partir de la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, il est possible d'évaluer approximativement les actifs liquides au sens étroit en additionnant le numéraire (AF.21), les dépôts transférables (AF.22), les crédits à (très) court terme (AF.41) et les autres comptes à recevoir (AF.8). Pour une évaluation approximative des actifs liquides au sens large, il faut y ajouter les titres autres qu'actions à court terme (c'est-à-dire à moins d'un an) (AF.31) et peut-être les actions et autres participations (AF.5). Ces mesures des actifs liquides différeront de celles du *Guide* dans la mesure où certains actifs ne sont pas couverts (dépôts non transférables à moins de 3 mois et titres à long terme échangés sur des marchés liquides) et où plusieurs actifs couverts devraient être exclus (titres autres qu'actions non négociables à court terme et autres actifs non négociables à plus de 3 mois). Pour les ICD, le *Guide* exclut des actifs liquides les créances non négociables sur d'autres ICD.

109. Les IAS mettent davantage l'accent sur la liquidité que le *SCN 1993*. En ce qui concerne les ICD, les postes

suivants (IAS 30.19) sont les plus proches équivalents des actifs liquides de la ligne 40 du tableau 4.1 du *Guide* : trésorerie et soldes avec la banque centrale, bons du Trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la banque centrale, titres d'État et autres titres détenus à des fins de transaction, et placements sur le marché autres que les placements auprès d'autres banques. Cependant, les placements sur le marché monétaire à plus de 3 mois qui ne peuvent être aisément convertis en trésorerie doivent être exclus. Par ailleurs, les titres de placement qui sont négociables sur des marchés liquides doivent être inclus. En outre, IAS 30.30–30.39 exigent de regrouper les actifs (et les passifs) par classes d'échéance pertinentes définies en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle; cinq catégories sont proposées, dont les deux premières incluent les actifs ayant une échéance résiduelle inférieure ou égale à 3 mois.

110. Pour les sociétés non financières, le plus proche équivalent du concept d'actifs liquides utilisé dans le *Guide* est la trésorerie et les équivalents de trésorerie — c'est-à-dire les actifs détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités (IAS 7.7). Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance proche, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. (IAS 7.6 et 7.7). Les investissements en actions sont exclus des équivalents de trésorerie à moins qu'ils ne soient, en substance, des équivalents de trésorerie (IAS 7.7). Cependant, les emprunts bancaires sous forme de découverts remboursables à vue peuvent constituer une composante de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie (IAS 7.8) alors que dans le *Guide* les découverts figurent au passif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes clients ayant une échéance résiduelle inférieure ou égale à 3 mois, sont proches du concept des actifs liquides au sens large retenu dans le *Guide*. Ces instruments sont inclus dans les autres actifs financiers (IAS 1.66).

Passifs à court terme

111. La définition du court terme et des passifs que donne le *Guide* est la même que dans le *SCN 1993*. Toutefois, si la séquence complète des comptes du *SCN 1993* identifie les passifs à court terme sous

forme de titres autres qu'actions (AF.31) et les crédits (AF.41), ce n'est pas le cas pour les dépôts, les autres comptes à payer et les dérivés financiers.

112. Les IAS opèrent une distinction similaire, mais non identique, à celle du *Guide* entre les échéances supérieures et inférieures à 1 an (IAS 1.60 et glossaire dans IASB [2002]), à moins que le cycle d'exploitation de l'entreprise ne soit pas d'une année — auquel cas la limite du long terme est différente. La présentation de l'information sur les passifs courants conformément à IAS 1.60 donne une mesure des passifs à court terme qui est plus ou moins conforme à la définition du *Guide*. En outre, une banque doit fournir une analyse de ses passifs (et de ses actifs) en les regroupant par classes d'échéance pertinentes définies en fonction de la durée restante à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle, conformément à IAS 30.30. Comme pour les actifs, IAS 30.33 propose de les regrouper en cinq catégories.

Prêts improductifs

113. Comme pour les actifs liquides, le *SCN 1993* ne présente aucun concept qui corresponde aux prêts improductifs. Dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, ces prêts sont inclus dans les crédits (AF.4) et ne peuvent être distingués des autres. L'encours des prêts improductifs ne peut donc être calculé à partir du *SCN 1993*.

114. En ce qui concerne l'identification des actifs qui pourraient s'être dépréciés, IAS 39.110 [IAS 39.58–39.70] présente des recommandations qui sont plus ou moins conformes à la méthodologie retenue dans le *Guide*. Alors que celui-ci met davantage l'accent sur l'inobservation d'un délai de paiement, IAS 39 traite des ruptures effectives de contrat (sans recommander de délai) et d'autres indications de la dépréciation. Par ailleurs, selon IAS 30.43, une banque doit fournir les informations suivantes : a) la méthode comptable utilisée pour déterminer la valeur comptable des prêts et avances irrécouvrables; b) les détails des mouvements de la provision pour pertes sur prêts et avances; c) le montant global de la provision pour pertes sur prêts et avances à la date de clôture; et d) le montant global au bilan des prêts et avances pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés¹⁶. Le

¹⁶IAS 39 recommande de continuer de comptabiliser les intérêts sur les prêts dépréciés au taux d'escompte utilisé pour réévaluer un actif déprécié (IAS 39.116) [IAS 39.63], alors que IAS 30 traite des prêts au titre desquels les intérêts ne sont plus comptabilisés.

moment où il faut cesser de faire courir les intérêts peut varier d'une entreprise à l'autre et peut différer du délai de 90 jours préconisé par le *Guide*.

Actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

115. Le *SCN 1993* ne définit pas les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères (bien que les statisticiens puissent extraire ces renseignements des données primaires utilisées pour établir les comptes nationaux).

116. IAS 32.43 i) [IAS 32.52 a) i)] prévoit la communication d'informations qui aident les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques courus, entre autres du risque de change, c'est-à-dire le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Toutefois, les normes ne prescrivent ni un format ni un niveau de détail spécifique pour l'information à fournir (IAS 32.44–32.45) [IAS 32.51–32.52].

Position ouverte nette en monnaies étrangères

117. Le *SCN 1993* ne présente aucun concept équivalent. Selon IAS 30.40, une banque doit indiquer le montant de ses positions nettes importantes en monnaies étrangères.

Grands risques

118. Le *SCN 1993* ne comporte pas de concept équivalent, parce qu'il traite des statistiques économiques agrégées plutôt que des risques de crédit auxquels sont exposées les unités institutionnelles individuelles. Selon IAS 30.40, une banque doit indiquer toute concentration importante de ses actifs, passifs et éléments hors bilan. Ces informations doivent être fournies par zone géographique, segment de clientèle ou secteur d'activité, ou selon d'autres critères propres à la situation de la banque. IAS 32.74 [IAS 32.83] stipule que l'identification des concentrations importantes est une question d'appréciation de la part de la direction de l'établissement, qui doit tenir compte de la situation de l'entreprise et de ses débiteurs. L'information relative aux concentrations du risque de crédit inclut une description de la caractéristique commune à chaque concentration et le montant maximum du risque de crédit lié à l'ensemble des actifs financiers, comptabilisés ou non, partageant cette caractéristique (IAS 32.76) [IAS 32.85].

Arriérés

119. Dans la séquence complète des comptes du *SCN 1993*, les arriérés (ligne 70 du tableau A3.2) ne sont pas recensés séparément, bien qu'ils puissent figurer parmi les postes pour mémoire (*SCN 1993*, 11.101). Les arriérés ne sont pas traités dans les IAS.

Appendice V. Exemples chiffrés

Introduction

1. Le présent appendice contient une série d'exemples chiffrés qui illustrent les principaux concepts méthodologiques décrits dans le *Guide* et offrent des conseils sur le calcul des ISF. Les exemples sont regroupés dans trois parties :

Partie 1 : un **ensemble de données de base**, avec des exemples de comptes de résultat et de bilans, pour illustrer comment les ISF retenus peuvent être calculés.

Partie 2 : des exemples illustrant les **règles comptables** pour 1) les gains et pertes sur instruments financiers et 2) le produit d'intérêts sur les prêts improductifs.

Partie 3 : des exemples illustrant les **questions de consolidation et les questions sectorielles connexes**, avec 1) un ensemble élargi de données de base, 2) des exemples illustrant la consolidation des fonds propres au niveau du secteur et 3) des exemples illustrant la comptabilisation de l'écart d'acquisition dans les fonds propres du secteur.

Si ces exemples sont axés sur le secteur des ICD, ils peuvent s'appliquer aussi aux autres sociétés. Le présent appendice comprend donc aussi la section ci-après :

Partie 4 : un examen du **calcul des ISF pour les sociétés non financières**.

Partie I. Ensemble de données de base

Contexte

2. Pour illustrer les principes adoptés, cette partie présente un ensemble de données de base pour les postes des comptes de résultat et des bilans, ainsi que les postes pour mémoire y afférents, qui est utilisé pour calculer les ISF. Les données sont conformes aux orientations fournies aux chapitres 4 et 6. Néanmoins, des hypothèses sont posées à des fins de simplification,

pour mettre de côté les questions de consolidation (et les besoins de données supplémentaires) liées aux positions et flux interbancaires qui sont décrites au chapitre 5. Ces hypothèses sont assouplies dans les exemples ultérieurs de consolidation dans la partie 3.

Données de base des comptes financiers

3. Dans cet exemple, l'économie compte trois ICD. Il n'existe aucune relation financière entre elles, et elles n'ont pas de succursales à l'étranger, ni d'investissements dans des filiales et entités associées à l'étranger¹. Les états financiers de fin de période (comptes de résultat et bilans) des trois ICD résidentes sont présentés aux tableaux A5.1 et A5.2, ainsi que les comptes de résultat et les bilans agrégés.

4. Les trois ICD accordent des prêts aux résidents de l'économie locale, mais la répartition sectorielle diffère d'une ICD à l'autre. Chaque ICD octroie aussi des prêts à des non-résidents; une répartition géographique figure en annexe du bilan. Les dépôts de résidents (non bancaires) de l'économie locale constituent la principale source de financement, mais les ICD 2 et 3 ont aussi levé des fonds considérables en émettant des titres de créance. Les trois ICD utilisent des dérivés financiers, mais ceux-ci sont limités aux swaps de taux d'intérêt. Le compte de résultat de l'ICD 1 est moins favorable que celui des deux autres ICD, son produit net étant nul pour la période considérée.

Calcul des ISF

5. Sur la base des orientations fournies au chapitre 6 et des données de base des comptes financiers, le tableau A5.3 présente les ISF retenus au niveau du secteur et, à titre d'illustration, pour chaque banque. Par ailleurs, s'il y a lieu, la valeur du numérateur et du dénominateur de chaque ISF est donnée. Étant donné l'absence de

¹Comme noté plus haut, ces hypothèses ont peu de chances de tenir dans la pratique, car les ICD ont généralement des relations financières avec d'autres ICD déclarantes.

Tableau A5.1. Comptes de résultat : ICD — Données agrégées¹

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	ICD 1 A	ICD 2 B	ICD 3 C	Agrégation A + B + C
1. Produit d'intérêts	400	800	300	1.500
i) Produit d'intérêts brut	400	800	300	1.500
ii) Moins provisions pour intérêts cumulés sur actifs improductifs	—	—	—	—
2. Charge d'intérêts	100	140	100	340
3. <i>Produit d'intérêts net (= 1 moins 2)</i>	300	660	200	1.160
4. Produits hors intérêts	250	700	400	1.350
i) Frais et commissions à recevoir	110	300	200	610
ii) Gains ou pertes sur instruments financiers	50	100	100	250
iii) Revenus calculés au prorata	50	140	20	210
iv) Autres produits	40	160	80	280
5. <i>Produit brut (= 3 + 4)</i>	550	1.360	600	2.510
6. Charges hors intérêts	500	600	150	1.250
i) Charges de personnel	300	300	100	700
ii) Autres charges	200	300	50	550
7. Provisions (net)	50	80	10	140
i) Provisions pour pertes sur prêts	50	80	10	140
ii) Autres provisions sur actifs financiers	—	—	—	—
8. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles) (= 5 moins (6 + 7))</i>	—	680	440	1.120
9. Opérations exceptionnelles	—	—	—	—
10. Impôts sur les bénéfices	—	272	176	448
11. <i>Produit net après impôt (= 8 moins (9 + 10))</i>	—	408	264	672
12. Dividendes à payer	—	300	140	440
13. <i>Bénéfices non distribués (= 11 moins 12)</i>	—	108	124	232

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

relations financières entre les trois ICD résidentes, il est possible de calculer les ISF du secteur à l'aide des données agrégées des bilans et des comptes de résultat qui figurent aux tableaux A5.1 et A5.2, sans qu'il soit nécessaire de procéder aux ajustements qui sont décrits au chapitre 5. Par ailleurs, comme les ICD n'effectuent pas d'opérations à l'étranger, il est suffisant d'établir les ISF sur la base des activités résidentes.

Partie 2. Règles de comptabilisation

Traitement des gains et des pertes sur instruments financiers dans le compte de résultat

6. Dans le *Guide*, il est recommandé que les gains et pertes sur instruments financiers qui sont inscrits au bilan à leur valeur de marché ou à leur juste valeur soient inclus dans le compte de résultat dans la période où ils surviennent. Des exemples chiffrés sont fournis plus bas pour illustrer l'application de la recommandation du *Guide* et indiquer les asymétries qui peuvent

apparaître au niveau du secteur faute d'une déclaration systématique de ces gains et pertes.

Exemple 1

7. Cet exemple, présenté aux tableaux A5.4 et A5.5, illustre la méthode préconisée par le *Guide* pour la comptabilisation des gains et pertes non réalisés sur des instruments négociés et indique ce qui se passe si une méthode différente est adoptée.

8. Dans cet exemple, les ICD 1 et 2 achètent un actif financier pendant la période 1 à un prix d'achat de 100. L'ICD 1 réévalue l'actif à son prix de marché à la fin de chaque période et enregistre les pertes non réalisées pendant les périodes 2 et 3 dans son compte de résultat. L'actif est vendu pendant la période 4 et l'ICD 1 enregistre un gain de 5 pendant cette période. Cette méthode est conforme aux recommandations du *Guide*. Donc, comme indiqué au tableau A5.4, des bénéfices non distribués plus faibles sont enregistrés dans les périodes 2 et 3 lorsque des pertes non réalisées surviennent et un faible gain est enregistré dans la période 4, lorsque l'actif est vendu.

Tableau A5.2. Bilan : ICD — Données agrégées¹
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	ICD 1 A	ICD 2 B	ICD 3 C	Agrégation A + B + C
Bilan				
14. Total des actifs (= 15 + 16 = 31)	12.450	18.201	7.450	38.101
15. Actifs non financiers	500	500	300	1.300
16. Actifs financiers (= 17 à 22)	11.950	17.701	7.150	36.801
17. Numéraires et dépôts	200	200	100	500
18. Prêts (après provisions spécifiques)	9.200	13.900	5.350	28.450
i) Prêts bruts	9.250	14.400	5.600	29.250
i.i) Prêts interbancaires	1.000	900	600	2.500
i.i.i) Résidents	—	—	—	—
i.i.ii) Non-résidents	1.000	900	600	2.500
i.ii) Prêts non interbancaires	8.250	13.500	5.000	26.750
i.ii.i) Banque centrale	—	—	—	—
i.ii.ii) Administrations publiques	400	5.000	2.000	7.400
i.ii.iii) Autres sociétés financières	500	2.000	—	2.500
i.ii.iv) Sociétés non financières	7.000	2.000	—	9.000
i.ii.v) Autres secteurs résidents	350	2.500	2.500	5.350
i.ii.vi) Non-résidents	—	2.000	500	2.500
ii) Provisions spécifiques	50	500	250	800
19. Titres de créance	2.250	3.000	1.300	6.550
20. Actions et autres participations	100	301	200	601
21. Dérivés financiers	200	200	200	600
22. Autres actifs	—	100	—	100
23. Passifs (= 28 + 29)	11.050	16.501	6.850	34.401
24. Numéraires et dépôts	10.200	11.700	5.150	27.050
i) Dépôts de la clientèle	10.200	11.200	3.650	25.050
ii) Dépôts interbancaires	—	500	1.500	2.000
ii.i) Résidents	—	—	—	—
ii.ii) Non-résidents	—	500	1.500	2.000
iii) Autres	—	—	—	—
25. Prêts	200	300	150	650
26. Titres de créance	400	3.000	1.500	4.900
27. Autres passifs	250	801	50	1.101
28. Dette (= 24 + 25 + 26 + 27)	11.050	15.801	6.850	33.701
29. Dérivés financiers	—	700	—	700
30. Capital social et réserves	1.400	1.700	600	3.700
i) Mesure étroite	1.160	1.160	500	2.820
31. Total du bilan (= 23 + 30 = 14)	12.450	18.201	7.450	38.101
Séries pour mémoire				
Autres séries nécessaires pour calculer les ISF				
Séries liées au contrôle bancaire				
32. Fonds propres de base	900	1.200	500	2.600
33. Fonds propres complémentaires	300	604	316	1.220
34. Fonds propres surcomplémentaires	—	—	—	—
35. Déductions prudentielles	—	—	—	—
36. Total des fonds propres réglementaires (pose 32 à 34 moins poste 35)	1.200	1.804	816	3.820
37. Actifs pondérés en fonction des risques	8.500	12.800	4.220	25.520
38. Nombre de grands risques	3	2	1	6
Séries fournissant un complément d'analyse du bilan				
39. Actifs liquides (au sens strict)	1.000	2.500	500	4.000
40. Actifs liquides (au sens large)	1.750	2.700	700	5.150
41. Passifs à court terme	6.000	10.050	2.000	18.050
42. Prêts improductifs	93	660	340	1.093
43. Prêts immobiliers résidentiels	350	1.000	2.000	3.350
44. Prêts immobiliers commerciaux	—	2.000	—	2.000
45. Répartition géographique des prêts	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
46. Prêts en monnaies étrangères	1.000	3.000	600	4.600

Tableau A5.2 (fin)

	ICD 1 A	ICD 2 B	ICD 3 C	Agrégation A + B + C
47. Passifs en monnaies étrangères	1.200	2.500	1.500	5.200
48. Position ouverte nette en actions	100	301	200	601
49. Position ouverte nette en monnaies étrangères pour les postes du bilan	(200)	500	(900)	(600)
Séries liées au bilan				
50. Position ouverte nette totale en monnaies étrangères	(200)	500	(900)	(600)
51. Expositions des plus grandes ICD aux plus grandes entités de l'économie	700	500	—	1.200
52. Expositions aux entités apparentées et autres contreparties «liées»	—	—	—	—
Annexe				
Répartition géographique des prêts				
Total des prêts aux non-résidents	1.000	2.900	1.100	5.000
Pays avancés	500	2.000	600	3.100
Régions à l'exclusion des pays avancés	—	—	—	—
Afrique	250	200	—	450
Dont : Afrique subsaharienne	—	—	—	—
Asie	250	700	500	1.450
Europe	—	—	—	—
Dont : ex-URSS, y compris Russie	—	—	—	—
Moyen-Orient	—	—	—	—
Hémisphère occidental	—	—	—	—

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

9. Par contre, si l'ICD 2 réévalue aussi l'actif au prix de marché à la fin de chaque période, elle n'enregistre que des gains (pertes) réalisés dans le compte de résultat. Les gains (pertes) non réalisés sont enregistrés sous la forme d'une réévaluation dans le compte du capital social et des réserves — l'écriture de contrepartie de l'augmentation de la valeur de l'instrument au bilan. L'actif est vendu pendant la période 4 avec une perte (cumulée) de 25, ce qui réduit les bénéfices non distribués de la période. Comme indiqué au tableau A5.4, la perte accumulée sur plusieurs périodes n'est enregistrée par l'ICD 2 que dans la période 4, une période où la valeur de l'instrument a effectivement augmenté. Les pertes des périodes précédentes n'apparaissent pas dans le produit.

10. Pour l'ICD 2, le tableau A5.5 décrit l'effet sur certains ISF de la non-comptabilisation des gains (pertes) non réalisés dans le compte de résultat par comparaison à l'application de la recommandation du *Guide*, comme pour l'ICD 1. Par exemple, dans la période 2, la rentabilité des actifs de l'ICD 2 est plus élevée parce que le produit est plus élevé qu'il ne l'aurait été si une perte non réalisée y avait été enregistrée.

Exemple 2

11. Le tableau A5.6 illustre comment l'exclusion des gains et pertes non réalisés sur instruments négociés du compte de résultat cache la nature de l'activité d'une ICD.

12. Les ICD 1 et 2 achètent un instrument négociable. Elles réévaluent toutes les deux l'instrument à son prix de marché; l'ICD 1 enregistre les gains et pertes non réalisés dans le compte de résultat, comme le *Guide* le recommande, mais l'ICD 2 ne le fait pas. Comme les deux ICD ont des autres produits de 5 pour chaque période, le résultat est que l'ICD 1 a un produit net qui est plus élevé et plus instable que celui de l'ICD 2. L'importance relative des opérations sur instruments négociés pour les revenus de l'ICD 1 et le risque de volatilité accrue peuvent être surveillés pour chaque période. Par contre, le produit net de l'ICD 2 ne montre pas dans quelle mesure l'ICD a investi dans un instrument potentiellement instable, ce qui accroît la probabilité d'observer une forte variation lorsque l'instrument est vendu et que tout le gain ou toute la perte sur l'instrument est réalisé en une seule fois.

Tableau A5.3. Indicateurs de solidité financière : ICD — Données agrégées¹
(ISF exprimés en pourcentage; calculs en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	ICD 1		ICD 2		ICD 3		Secteur	
ISF faisant appel aux fonds propres²								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques*								
	14 %		14 %		19 %		15 %	
Numérateur [ligne 36] ³	1.200		1.804		816		3.820	
Dénominateur [ligne 37]	8.500		12.800		4.220		25.520	
Fonds propres réglementaires de base (ou noyau dur du capital)/actifs pondérés en fonction des risques*								
	11 %		9 %		12 %		10 %	
Numérateur [ligne 32]	900		1.200		500		2.600	
Dénominateur [ligne 37]	8.500		12.800		4.220		25.520	
Fonds propres/actifs								
	7 %	11 %	7 %	9 %	7 %	8 %	7 %	10 %
Numérateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Dénominateur [ligne 14]	12.450	12.450	18.201	18.201	7.450	7.450	38.101	38.101
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres*								
	5 %	3 %	9 %	9 %	13 %	15 %	8 %	8 %
Numérateur [ligne 42 moins ligne 18 ii)]	43	43	160	160	90	90	293	293
Dénominateur [ligne 36, ligne 30]	1.200	1.400	1.804	1.700	816	600	3.820	3.700
Rentabilité des fonds propres*								
Numérateur ⁴ [ligne 8]	—	—	680	680	440	440	1.120	1.120
Dénominateur ⁵ [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Nombre de grands risques/fonds propres [ligne 38] —(vis-à-vis des grandes entités résidentes)								
	78 %	50 %	42 %	29 %	—	—	46 %	32 %
Numérateur [ligne 51]	700	700	500	500	—	—	1.200	1.200
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
—(vis-à-vis d'emprunteurs liés)								
Numérateur [ligne 52]	—	—	—	—	—	—	—	—
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres*								
	-22 %	-14 %	42 %	29 %	-180 %	-150 %	-23 %	-16 %
Numérateur [ligne 50]	(200)	(200)	500	500	(900)	(900)	(600)	(600)
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Position d'actif brute sur dérivés financiers/fonds propres								
	22 %	14 %	17 %	12 %	40 %	33 %	23 %	16 %
Numérateur [ligne 21]	200	200	200	200	200	200	600	600
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Position de passif brute sur dérivés financiers/fonds propres								
	—	—	58 %	41 %	—	—	27 %	19 %
Numérateur [ligne 29]	—	—	700	700	—	—	700	700
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
Position ouverte nette en actions et autres participations/fonds propres								
	11 %	7 %	25 %	18 %	40 %	33 %	23 %	16 %
Numérateur [ligne 48]	100	100	301	301	200	200	601	601
Dénominateur [ligne 32, ligne 30]	900	1.400	1.200	1.700	500	600	2.600	3.700
ISF faisant appel aux actifs								
Actifs liquides (au sens strict)/ total des actifs*								
	8 %		14 %		7 %		10 %	
Numérateur [ligne 39]	1.000		2.500		500		4.000	
Dénominateur [ligne 14]	12.450		18.201		7.450		38.101	
Actifs liquides (au sens strict) passifs à court terme*								
	17 %		25 %		25 %		22 %	
Numérateur [ligne 39]	1.000		2.500		500		4.000	
Dénominateur [ligne 41]	6.000		10.050		2.000		18.050	
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)*								
	124 %		83 %		73 %		94 %	
Numérateur [ligne 24 i)]	10.200		11.200		3.650		25.050	
Dénominateur [ligne 18 i.ii)]	8.250		13.500		5.000		26.750	
Rentabilité des actifs*								
Numérateur ⁴ [ligne 8]	—		680		440		1.120	
Dénominateur ⁶ [ligne 31]	12.450		18.201		7.450		38.101	
Créances improductives/total des prêts bruts*								
	1 %		3 %		3 %		2 %	
Numérateur [ligne 42]	93		360		140		593	
Dénominateur [ligne 18 i)]	9.250		14.400		5.600		29.250	
Répartition sectorielle des prêts/total des prêts (pourcentage du total)*								
ICD	—		—		—		—	
[ligne 18 i.i.) divisée par ligne 18 i)]								

Tableau A5.3 (fin)

	ICD 1	ICD 2	ICD 3	Secteur
Banque centrale [ligne 18 i.ii.i) divisée par ligne 18 i)]	—	—	—	—
Autres sociétés financières [ligne 18 i.ii.iii) divisée par ligne 18 i)]	5 %	14 %	—	9 %
Sociétés non financières [ligne 18 i.ii.iv) divisée par ligne 18 i)]	76 %	14 %	—	31 %
Autres secteurs intérieurs [ligne 18 i.ii.v) divisée par ligne 18 i)]	4 %	17 %	45 %	18 %
Administrations publiques [ligne 18 i.ii.ii) divisée par ligne 18 i)]	4 %	35 %	36 %	25 %
Non-résidents [(ligne 18 i.ii.ii) plus 18 i.ii.vi) divisée par 18 i)]	11 %	20 %	20 %	17 %
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts	4 %	7 %	36 %	11 %
Numérateur [ligne 43]	350	1.000	2.000	3.350
Dénominateur [ligne 18 i)]	9.250	14.400	5.600	29.250
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts	—	14 %	—	7 %
Numérateur [ligne 44]	—	2.000	—	2.000
Dénominateur [ligne 18 i)]	9.250	14.400	5.600	29.250
Répartition géographique des prêts/total des prêts (pourcentage du total) [postes de l'annexe divisés par ligne 18 i)]				
Économie nationale	89 %	80 %	80 %	83 %
Pays avancés	5 %	14 %	11 %	11 %
Régions, à l'exclusion des pays avancés	—	—	—	—
Afrique	3 %	1 %	0 %	2 %
Dont : Afrique subsaharienne	—	—	—	—
Asie	3 %	5 %	9 %	5 %
Europe	—	—	—	—
Dont : ex-URSS, y compris Russie	—	—	—	—
Moyen-Orient	—	—	—	—
Hémisphère occidental	—	—	—	—
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	11 %	21 %	11 %	16 %
Numérateur [ligne 46]	1.000	3.000	600	4.600
Dénominateur [ligne 18 i)]	9.250	14.400	5.600	29.250
Passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs	11 %	15 %	23 %	15 %
Numérateur [ligne 47]	1.200	2.500	1.500	5.200
Dénominateur [ligne 23 moins ligne 21]	10.850	16.301	6.650	33.801
ISF faisant appel aux produits et charges				
Marge d'intérêt/produit brut*	55 %	49 %	33 %	46 %
Numérateur [ligne 3]	300	660	200	1.160
Dénominateur [ligne 5]	550	1.360	600	2.510
Produit des transactions/produit brut	9 %	7 %	17 %	10 %
Numérateur [ligne 4 ii)]	50	100	100	250
Dénominateur [ligne 5]	550	1.360	600	2.510
Charges hors intérêts/produit brut*	91 %	44 %	25 %	50 %
Numérateur [ligne 6]	500	600	150	1.250
Dénominateur [ligne 5]	550	1.360	600	2.510
Charges de personnel/charges hors intérêts	60 %	50 %	67 %	56 %
Numérateur [ligne 6 i)]	300	300	100	700
Dénominateur [ligne 6]	500	600	150	1.250

*ISF centraux.

¹Pour la spécification des ISF, voir chapitre 6.²Deux séries de ratios de fonds propres sont présentées. La première utilise les fonds propres de base (sauf le ratio prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres, qui utilise le total des fonds propres réglementaires) et la seconde, le total du capital social et des réserves.³Toutes les références renvoient au tableau A5.2.⁴Le produit net avant impôt et opérations exceptionnelles constitue le numérateur. Comme décrit au chapitre 6, le produit net après opérations exceptionnelles et impôts (ligne 11) peut être utilisé à sa place ou en complément.⁵Le dénominateur doit être la valeur moyenne des fonds propres sur la période, et non la valeur en fin de période.⁶Le dénominateur doit être la valeur moyenne des actifs sur la période, et non la valeur en fin de période.

Tableau A5.4. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 1

	Prix	ICD 1		ICD 2	
		Δ Produit net	Position des fonds propres (total)	Δ Produit net	Position des fonds propres (total)
Fin de période 1	100	—	1.700	—	1.700
Fin de période 2	90	-10	1.690	—	1.690
Fin de période 3	70	-20	1.670	—	1.670
Fin de période 4	75	5	1.675	-25	1.675

Exemple 3

13. Le tableau A5. 7 illustre les problèmes de cohérence au sein du secteur si les ICD comptabilisent différemment les gains et pertes sur instruments négociables réalisés et non réalisés.

14. Dans l'exemple, les ICD 1 et 2 achètent un actif financier négocié pendant la période 1 à un prix de 100. Dans les deux premières colonnes du tableau A5.7, les deux ICD enregistrent leurs gains (pertes) sur l'actif conformément aux recommandations du *Guide*. Donc, les deux ICD procèdent aux mêmes écritures dans leur compte de résultat et leur bilan, que l'actif soit vendu (ce que fait l'ICD 2 dans la période 4) ou conservé (ICD 1), et que l'actif soit détenu dans le portefeuille de transaction ou le portefeuille d'investissement. Au niveau du secteur, les variations du produit net reflètent les pertes (gains) non réalisées des deux ICD dans la

Tableau A5.5. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 2

ISF	ISF de l'ICD 2 par rapport aux ISF de l'ICD 1		
	Période 2	Période 3	Période 4
Rentabilité des fonds propres	Plus élevé	Plus élevé	Plus bas
Rentabilité des actifs	Plus élevé	Plus élevé	Plus bas
Marge d'intérêt/ produit brut	Plus bas	Plus bas	Plus élevé
Produit des transactions/ produit brut	Plus élevé	Plus élevé	Plus bas
Charges hors intérêts/ produit brut	Plus bas	Plus bas	Plus élevé

Tableau A5.6. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 3

	ICD 1		ICD 2
	Δ Produit net	Dont : produit des transactions	Δ Produit net
Fin de période 1	—	—	—
Fin de période 2	30	25	5
Fin de période 3	40	35	5
Fin de période 4	-15	-20	5

période où elles surviennent, ainsi qu'un affaiblissement des fonds propres.

15. Maintenant, supposons que l'ICD 2 n'enregistre que les gains (pertes) réalisés dans le compte de résultat (2* dans la quatrième colonne du tableau A5.7). Lorsqu'elle vend l'actif pendant la période 4, l'ICD 2* enregistre une perte de 25 dans son compte de résultat pour cette période. Cependant, l'ICD 1 a comptabilisé ces pertes lors de périodes antérieures, lorsqu'elles sont survenues, ce qui crée des asymétries lorsque les données sont agrégées pour produire des données sectorielles sur le produit net, et nuit à la cohérence des données sectorielles dans la cinquième colonne du tableau A5.7.

16. Par ailleurs, supposons que l'ICD 1, comme l'ICD 2*, n'enregistre aussi que les gains (pertes) réalisées dans le compte de résultat, mais ne vend pas l'actif (1* dans la sixième colonne du tableau A5.7). Bien que l'ICD 1* et l'ICD 2* utilisent la même méthode de comptabilisation, il existe des asymétries dans la mesure du produit net entre les deux ICD — l'une enregistre une perte et l'autre rien —, ce qui de nouveau nuit à la cohérence des données sectorielles (septième colonne du tableau A5.7).

17. L'effet de ces différentes méthodes sur les données sectorielles, et donc sur toute analyse, est manifeste. Par exemple, lorsque les deux ICD suivent les recommandations du *Guide*, les pertes cessent dans la quatrième période et le résultat augmente légèrement du fait du rebond des prix du marché. Par contre, si une ICD enregistre seulement les gains et les pertes lorsqu'ils sont réalisés, les pertes enregistrées pendant la quatrième période restent les mêmes que pendant la troisième, en dépit du léger rebond des prix du marché. Lorsque les deux ICD enregistrent les gains et les

Tableau A5.7. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 4

	ICD 1		ICD 2		Total du sous-secteur (ICD 1 + 2)	ICD 2*	Total du sous-secteur (ICD 1 + 2*)	ICD 1*	Total du sous-secteur (ICD 1* + 2*)
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7		
	Prix	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net		
Fin de période 1	100	—	—	—	—	—	—	—	
Fin de période 2	90	-10	-10	-20	—	-10	—	—	
Fin de période 3	70	-20	-20	-40	—	-20	—	—	
Fin de période 4	75	5	5	10	-25	-20	—	-25	
Fin de période 5	70	-5	—	-5	—	-5	—	—	

perdes seulement lorsqu'ils sont réalisés, il n'existe aucun signe d'une dégradation du résultat jusqu'à la quatrième période, ce qui accroît le risque d'une surprise lorsque les pertes sont assumées.

Exemple 4

18. Le tableau A5.8 illustre les problèmes qui peuvent apparaître pour l'établissement des données sectorielles si une ICD enregistre les gains et pertes sur ses propres titres de créance différemment d'une autre ICD qui détient ces titres.

19. L'ICD 2 achète un instrument de dette émis par l'ICD 1 pendant la période 1. Les deux ICD réévaluent l'instrument à son prix de marché et enregistrent les gains et pertes non réalisés dans leur compte de résultat chaque période, conformément aux recommandations du *Guide*. En conséquence, les deux ICD passent des écritures de

montant égal et de signe contraire dans leur compte de résultat respectif, de sorte que les créances d'une ICD déclarante sur une autre n'influent pas sur le produit net (et les fonds propres) au niveau du secteur.

20. Maintenant, supposons que l'ICD 1 n'enregistre pas les gains (pertes) non réalisés sur son passif de dette (ICD 1* dans la quatrième colonne du tableau A5.8). Les méthodes de comptabilisation sont donc asymétriques et le produit net du secteur est accru, parce que le secteur enregistre un gain de valeur découlant de créances sur lui-même, comme indiqué à la cinquième colonne du tableau A5.8.

Traitement des intérêts sur prêts improductifs

21. Le *Guide* recommande que les intérêts courent en permanence sur les prêts, sauf si ceux-ci sont improductifs. Des exemples chiffrés sont présentés plus bas pour

Tableau A5.8. Comptabilisation des gains et des pertes sur instruments négociés — Cas 5

	ICD 1		ICD 2		Total du sous-secteur (ICD 1 et 2)	ICD1*	Total du sous-secteur (ICD 1* et 2)
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5		
	Prix	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net	Δ Produit net		
Fin de période 1	90	—	—	—	—	—	
Fin de période 2	100	-10	10	0	0	10	
Fin de période 3	110	-10	10	0	0	10	
Fin de période 4	115	-5	5	0	0	5	

illustrer l'application des recommandations du *Guide* en ce qui concerne la comptabilisation des intérêts sur les prêts, en particulier les prêts improductifs.

Exemple 1 : le prêt est productif jusqu'à l'échéance comme prévu dans le contrat (cas de base)

22. À titre de référence, le tableau A5.9 présente les écritures sous la rubrique produit d'intérêts dans le compte de résultat et la rubrique prêts dans le bilan d'une ICD créancière lorsqu'un prêt est productif jusqu'à l'échéance comme prévu dans le contrat. Chaque mois, l'intérêt couru est comptabilisé comme produit d'intérêts dans le compte de résultat, l'écriture de contrepartie augmentant la valeur du prêt inscrite au bilan. Lorsqu'un paiement d'intérêts est effectué — chaque trimestre dans cet exemple — le solde de trésorerie de l'ICD augmente de 3 et le montant du prêt diminue de 3, à 100. Si l'ICD n'établit ses données que tous les trimestres, les seules écritures sont les intérêts courus de 3 et une augmentation du solde de trésorerie de 3.

Exemple 2 : un prêt est classé comme improductif, mais des intérêts sont perçus ultérieurement

23. Le tableau A5.10 présente les écritures sous les rubriques produit d'intérêts et provisions pour pertes sur prêts dans le compte de résultat et la rubrique prêts dans le bilan lorsqu'une ICD considère un prêt comme improductif, mais perçoit ultérieurement des intérêts sur ce prêt. Les conditions du contrat de prêt sont les mêmes que dans l'exemple 1 ci-dessus.

24. Dans cet exemple, le débiteur ne s'acquitte pas du paiement des intérêts du premier trimestre, de sorte que

l'encours du prêt au bilan est de 103 à la fin du premier trimestre. Les intérêts continuent de courir au deuxième trimestre, mais ils ne sont pas payés non plus, si bien que l'encours du prêt est de 106 à la fin du trimestre. Au début du troisième trimestre, les intérêts étant impayés depuis plus de 90 jours, le prêt est considéré comme improductif. Dans son analyse du prêt, l'ICD juge que ni les intérêts courus pendant les deux premiers trimestres (6), ni le montant total avancé au départ ne seront payés. Une provision (spécifique) pour pertes sur prêts de 66 est donc constituée en juillet, ce qui réduit l'encours du prêt (après provisions spécifiques).

25. Le prêt étant improductif, les intérêts cessent de courir et aucun produit d'intérêts n'est comptabilisé jusqu'à ce qu'un paiement soit effectué. Néanmoins, pour que les écritures du débiteur et du créancier soient cohérentes, le produit d'intérêts brut continue d'être enregistré au taux contractuel, bien qu'il soit compensé dans le compte de résultat du créancier par une provision pour intérêts courus sur actifs improductifs.

26. À la fin du troisième trimestre, les intérêts impayés de janvier à juin (6 mois) sont payés, ainsi que les intérêts de 3 du troisième trimestre. Ce paiement accroît de 9 le solde de trésorerie de l'ICD, avec les écritures de contrepartie ci-après : une provision négative de 6 pour pertes sur prêts, qui reprend en partie la provision constituée en juillet; une provision négative de 2 pour intérêts courus sur prêts improductifs dans le compte de résultat, qui reprend la provision pour intérêts courus qui a été enregistrée dans les deux premiers mois du troisième trimestre, et un produit d'intérêts brut de 1 en septembre.

Tableau A5.9. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas I

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Compte de résultat												
Produit d'intérêts												
i) Produit d'intérêts brut												
ii) Moins provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Provisions pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bilan (actifs)												
Prêts (après provisions spécifiques)	101	102	100	101	102	100	101	102	100	101	102	100
i) Prêts bruts	101	102	100	101	102	100	101	102	100	101	102	100
ii) Provisions spécifiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pour mémoire :												
Paiements d'intérêts en espèces par le débiteur	—	—	3	—	—	3	—	—	3	—	—	3

Tableau A5.10. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas 2

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Compte de résultat												
Produit d'intérêts	1	1	1	1	1	1	0	0	3	1	1	1
i) Produit d'intérêts brut	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ii) Moins provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs	—	—	—	—	—	—	1	1	-2	—	—	—
Provisions pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	66	—	-6	—	—	—
Bilan												
Prêts (après provisions spécifiques)	101	102	103	104	105	106	40	40	40	41	42	40
i) Prêts bruts	101	102	103	104	105	106	106	106	100	101	102	100
ii) Provisions spécifiques	—	—	—	—	—	—	66	—	60	—	—	—
Pour mémoire :												
Paiements d'intérêts en espèces par le débiteur	—	—	0	—	—	0	—	—	9	—	—	3

27. Lorsque le retard dans le paiement des intérêts est rattrapé, il est attendu que le débiteur continuera de payer les intérêts selon le calendrier prévu dans le contrat de prêt, si bien que les intérêts recommencent à courir au quatrième trimestre. Néanmoins, l'ICD continue d'avoir des doutes sur le remboursement intégral du montant avancé et conserve une provision spécifique de 60.

Exemple 3 : un prêt est classé comme improductif, mais un paiement partiel des intérêts est attendu

28. Le tableau A5.11 présente les écritures sous les rubriques produit d'intérêts et provisions pour pertes sur prêts dans le compte de résultat et la rubrique prêts dans le bilan lorsqu'une ICD considère un prêt

comme improductif, mais attend un paiement partiel des intérêts sur ce prêt.

29. Au premier trimestre, les intérêts courent et sont payés conformément au contrat de prêt. À la fin du trimestre, la valeur du prêt est de 100. Après avoir analysé le prêt, l'ICD juge que le prêt ne sera pas totalement productif à l'avenir et s'attend à ce que les intérêts ne soient payés que partiellement (1,5 par trimestre). Elle constitue donc une provision de 0,5 pour intérêts courus sur actifs improductifs en avril et en mai. La valeur comptable du prêt à la fin de chaque mois inclut les intérêts courus moins les provisions pour intérêts courus sur actifs improductifs. Dans cet exemple, de façon inattendue, les intérêts sont payés conformément au contrat de prêt à la fin du deuxième

Tableau A5.11. Traitement des intérêts sur prêts improductifs — Cas 3

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Compte de résultat												
Produit d'intérêts	1	1	1	0,5	0,5	2	0,5	0,5	0,5	0	0	4,5
i) Produit d'intérêts brut	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ii) Moins provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs	—	—	—	0,5	0,5	-1	0,5	0,5	0,5	1	1	-3,5
Provisions pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bilan												
Prêts (après provisions spécifiques)	101	102	100	100,5	101,0	100	100	101	100	100	100	100
i) Prêts bruts	101	102	100	100,5	101,0	100	100	101	100	100	100	100
ii) Provisions spécifiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pour mémoire :												
Paiements d'intérêts en espèces par le débiteur	—	—	3	—	—	3	—	—	1,5	—	—	4,5

trimestre. Les provisions pour intérêts courus sur actifs improductifs constituées en avril et en mai sont donc reprises en juin. À la fin du deuxième trimestre, l'encours du prêt est de 100.

30. En dépit du paiement reçu à la fin du deuxième trimestre, l'ICD continue d'attendre un paiement de 1,5 par trimestre et donc de constituer chaque mois des provisions de 0,5 pour intérêts courus sur actifs improductifs. Les prévisions de l'ICD s'avèrent correctes et, à la fin du troisième trimestre, le débiteur paie 1,5. La valeur comptable du prêt à la fin de chaque mois continue d'inclure les intérêts courus moins les provisions pour intérêts courus sur actifs improductifs. Pendant le troisième trimestre, des intérêts de 1,5 courent et sont effectivement payés, de sorte que l'encours du prêt à la fin du trimestre est de nouveau de 100.

31. Au quatrième trimestre, l'ICD juge que les paiements d'intérêts vont cesser et les intérêts cessent donc de courir — à compter d'octobre, aucun produit d'intérêts ne sera comptabilisé jusqu'à ce qu'un paiement soit effectué. Des provisions pour intérêts courus sur prêts improductifs sont constituées à raison du montant total des intérêts prévus par le contrat. La valeur comptable du prêt à la fin de chaque mois est inchangée, à 100, parce que les intérêts ne courent plus. Cependant, en décembre, le débiteur paie tous les intérêts, y compris les impayés. Donc, les provisions de 3,5 accumulées pour intérêts courus sur prêts improductifs sont reprises et un produit d'intérêts de 4,5 est comptabilisé pour le trimestre. L'encours du prêt à la fin du trimestre reste de 100.

Partie 3. Consolidation et questions sectorielles connexes

32. Contrairement à ce qui se passe dans l'hypothèse de base, il est probable que les ICD entretiendront des relations entre elles dans un système financier. Les exemples ci-dessous illustrent le calcul de données consolidées au niveau du secteur lorsque ces liens réciproques existent.

Développement de l'hypothèse de base

Données consolidées des entités résidentes

33. L'hypothèse de base est développée de manière à inclure les liens entre les trois ICD. Ces transactions et positions apparaissent aux tableaux A5.12 et

A5.13, qui se présentent de la même manière que les tableaux 11.2 et 11.3 du *Guide*. Les tableaux A5.14 et A5.15 donnent les comptes de résultat et les bilans des trois ICD résidentes de l'hypothèse de base. Les trois premières colonnes sont similaires à celles de l'hypothèse de base², tandis que les autres illustrent le calcul de données sectorielles lorsqu'il existe des liens réciproques. Le calcul est présenté en deux étapes pour démontrer que, conformément aux recommandations du *Guide*, tous les flux et positions intragroupe sont éliminés, mais que les positions sur instruments de dette et dérivés financiers entre groupes ne le sont pas (voir encadré 5.1). Pour des raisons de clarté, le tableau présente aussi une étape intermédiaire qui agrège les données consolidées de groupe pour les banques déclarantes.

i) Données consolidées sectorielles

34. Pour calculer les données sur les groupes, il faut éliminer *toutes* les transactions et positions intragroupe. La quatrième colonne des tableaux A5.14 et A5.15 présente ces données pour l'ICD 2 et sa filiale, ICD 3. Les ajustements opérés pour éliminer les transactions et positions intragroupe sont décrits ci-dessous. Les données ajustées sont dans les cellules ombrées.

- Compte de résultat (tableau A5.14)
 - Les **frais et commissions** de 15 qui sont à recevoir/à payer entre l'ICD 2 et l'ICD 3 sont éliminés du compte de résultat du groupe, car il s'agit de transactions intragroupe.
 - L'ICD 2 comptabilise des produits hors intérêts de 134,6, qui représentent sa **part du produit net** de l'ICD 3. Ce montant est enregistré comme suit : 71,4 de dividendes à payer et 63,2 de bénéfices non distribués par l'ICD 3. Pour éviter une double comptabilisation dans les données sur les groupes, il est procédé à l'élimination des montants ci-après : 134,6 des produits hors intérêts, 71,4 des dividendes à payer et 63,2 des bénéfices non distribués.
- Bilan (tableau A5.15)
 - L'ICD 2 a des **passifs sous forme de dépôts** de 10 envers l'ICD 3. Lors de la consolidation, ces dépôts sont éliminés des passifs du groupe envers les banques résidentes sous forme de numéraire et de dépôts, ainsi que des créances du groupe sur les banques résidentes.

²Cet exemple diffère quelque peu de l'hypothèse de base, parce que les bilans des ICD 1 et 2 incluent les prêts interbancaires accordés aux ICD résidentes et les dépôts interbancaires auprès de celles-ci (voir cellules ombrées au tableau A5.15).

Tableau A5.12. Positions et flux interbancaires

	ICD résidentes		
	Banque 1	Banque 2	
	Positions de la Banque 1 vis-à-vis des autres ICD	Positions de la Banque 2 vis-à-vis de sa filiale	Positions de la Banque 2 vis-à-vis des autres ICD
1. Actions et autres participations ¹	20	301	—
2. Actions et autres participations ²	—	—	—
3. Produits hors intérêts (hors gains et pertes de transaction) :	—	—	—
Dont : Frais et commissions	—	15	15
Dividendes à recevoir	7	71,4	—
Part proportionnelle des bénéfices non distribués	—	63,2	—
Gains ou pertes sur la vente d'actifs fixes à d'autres ICD	—	—	—
4. Gains et pertes sur des participations au capital d'autres ICD	5	—	—
5. Prêts improductifs accordés à des ICD déclarantes ³	—	—	—
Période actuelle	—	—	—
Provisions pour intérêts courus	—	—	—
Provisions spécifiques	—	—	8
Encours	—	—	—
Provisions pour intérêts courus	—	—	—
Provisions spécifiques	—	—	8
6. Créances à court terme sur d'autres ICD déclarantes (échéance résiduelle)	—	—	—

¹Part proportionnelle des participations de l'ICD dans le capital social et les réserves de filiales/entités apparentées (et de même pour les investissements à rebours) ou valeur de marché des participations au capital d'autres ICD. L'investissement dans une entité apparentée est attribué aux apports des propriétaires et aux bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) — une mesure des fonds propres au sens étroit.

²Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne 1.

³Il se peut que ces postes ne soient pas significatifs dans certaines économies. S'il y a d'autres créances improductives sur d'autres ICD déclarantes, les séries de données indiquées au poste 5 sont nécessaires pour ces actifs.

- L'ICD 3 a des **passifs sous forme de prêts** de 100 envers l'ICD 2. Lors de la consolidation, ces prêts sont éliminés des prêts accordés par le groupe aux banques résidentes et des prêts accordés par les banques résidentes au groupe.
- L'ICD 3 a aussi des passifs de 1.000 envers l'ICD 2 sous forme de **titres de créance**. Lors de la consolidation, ceux-ci sont éliminés des actifs et passifs du groupe.
- L'ICD 2 détient une **participation** de 301 dans l'ICD 3, qui est évaluée selon la part proportionnelle dans le capital social et les réserves de l'entité apparentée. Lors de la consolidation, cette participation est éliminée des actions et autres participations à l'actif et du capital social et des réserves au passif du bilan du groupe. Si le capital social et les réserves des ICD 2 et 3 étaient simplement agrégés, les fonds propres seraient comptabilisés deux fois.
- L'ICD 2 a des passifs de 100 envers l'ICD 3 sous forme de **dérivés financiers**. Lors de la consolidation, ces dérivés sont éliminés des actifs et passifs du groupe.

ii) Données consolidées sectorielles

35. La sixième colonne des tableaux A5.14 et A5.15 présente les données des comptes de résultat et des bilans consolidés au niveau du secteur bancaire. Leur calcul se fait en agrégeant les données de l'ICD 1 et les données sur les groupes (qui englobent les activités des ICD 2 et 3) et en éliminant certaines transactions et positions entre l'ICD 1 et le groupe; comme noté plus haut, les positions sur instruments de dette et dérivés financiers entre ICD non apparentées ne sont pas éliminées (voir chapitre 5) dans les données sectorielles. Les données éliminées lors de la consolidation sectorielle sont décrites ci-dessous. Les données ajustées sont ombrées.

- Compte de résultat (tableau A5.14)
 - Les **frais et commissions** de 15 à recevoir/à payer entre l'ICD 2 et l'ICD 1 sont éliminés dans les données consolidées sectorielles. Sans cet ajustement, le produit brut du secteur serait surestimé.
 - L'ICD 1 a réalisé un gain de 5 sur ses **participations** au capital d'autres ICD résidentes. En raison de

l'évaluation asymétrique des fonds propres des deux côtés du bilan, ces gains n'ont pas pour contrepartie des pertes de la banque émettrice. Donc, pour éviter de surestimer le produit net du secteur, il convient d'éliminer ces gains des gains et pertes sur instruments financiers et des bénéfices non distribués au niveau du secteur. Des exemples qui illustrent la recommandation du *Guide* pour la mesure des fonds propres du secteur figurent ci-dessous.

- L'ICD 1 a des **dividendes** de 7 à recevoir d'autres ICD résidentes, qui sont éliminés des produits hors intérêts (autres produits) et des dividendes à payer dans les données consolidées sectorielles.
- L'ICD 2 a constitué une **provision spécifique** de 8 pour des prêts accordés à l'ICD 1. Cette provision est éliminée des provisions et des bénéfices non distribués du secteur.
- Bilan (tableau A5.15)
 - Selon les données sur les groupes des ICD 2 et 3, les **prêts aux autres ICD résidentes** sont de 50. Ces prêts et les autres positions sur instruments de dette et dérivés financiers entre groupes *ne* sont *pas* éliminés dans les données sectorielles.
 - L'ICD 2 a constitué des **provisions** spécifiques de 8 pour les prêts accordés à l'ICD 1. Éliminées dans le compte de résultat, ces provisions sont éliminées aussi des provisions spécifiques dans le bilan du secteur. L'ajustement consiste en une augmentation des bénéfices non distribués dans le capital social et les réserves.
 - L'ICD 1 détient des **participations** de 20 au capital d'autres ICD résidentes. Pour éviter une double comptabilisation des fonds propres, il convient de déduire la valeur de marché de ces participations des actions et autres participations à l'actif et du capital social et des réserves dans les données consolidées de secteur. Cet ajustement est illustré dans les exemples ci-dessous où est appliquée la recommandation du *Guide* pour la mesure des fonds propres du secteur.

Données consolidées de groupe

36. En plus des relations réciproques entre banques résidentes qui sont établies plus haut, il est supposé que l'ICD 2 a une filiale collectrice de dépôts à l'étranger et que l'ICD 1 a une succursale à l'étranger. Par ailleurs, la filiale étrangère de l'ICD 2 détient une participation dans l'ICD1.

37. Les positions et flux entre groupes figurent au tableau A5.16, qui se présente de la même manière que

Tableau A5.13. Autres positions et flux intragroupe

	ICD résidentes Autres entités du groupe	
	ICD 2	ICD 3
Bilan		
Passifs	—	—
Dépôts	10	—
Prêts	—	100
<i>Dont : libellés en monnaies étrangères</i>		
<i>liés à des monnaies étrangères</i>	—	—
Titres de créance	—	1.000
Dérivés financiers	100	—
Autres passifs	—	—
Passifs libellés en monnaies étrangères	—	—
Passifs liés à des monnaies étrangères	—	—
Compte de résultat	—	—
Produit d'intérêts à recevoir	—	—
Postes pour mémoire liés aux créances	—	—
Créances sous forme d'actifs liquides (au sens étroit)	—	—
Créances sous forme d'actifs liquides (au sens large)	—	—
Prêts improductifs	—	—

le tableau 11.4. Les comptes de résultat et les bilans consolidés de groupe figurent aux deux premières colonnes des tableaux A5.17 et A5.18, respectivement. Les états financiers de l'ICD 3 sont subsumés dans l'état financier consolidé de groupe de l'ICD 2.

38. Les ajustements opérés pour éliminer les transactions et positions entre groupes et établir les données consolidées de groupe sectorielles sont décrits ci-dessous. Les données ajustées sont dans les cellules ombrées.

- Compte de résultat (tableau A5.17)
 - Le groupe de l'ICD 2 reçoit 15 en **frais et commissions** du groupe de l'ICD 1. Ces frais et commissions à recevoir/à payer entre groupes sont éliminés des données sectorielles.
 - L'ICD 1 a réalisé des gains de 5 sur ses **participations** au capital du groupe de l'ICD 2, tandis que le groupe de l'ICD 2 a enregistré des pertes de 10 sur ses participations au capital du groupe de l'ICD 1. Ces gains et pertes entre groupes sont éliminés des gains et pertes sur instruments financiers et des bénéfices non distribués dans les données consolidées sectorielles.
 - Le groupe de l'ICD 1 a reçu des **dividendes** de 7 du groupe de l'ICD 2. Ces paiements entre groupes sont éliminés des autres produits et des dividendes à payer dans les données sectorielles.

Tableau A5.14. Données consolidées au niveau des secteurs (données des entités résidentes consolidées)¹

	ICD 1 A	ICD 2 B	ICD 3 C	1 ^{re} étape : données sur les groupes D (= B + C +/- [ajustement pour consolidation de groupe])	Données agrégées sur les groupes E (= D + A)	2 ^e étape : données consolidées sectorielles F (= E +/- [ajustement pour consolidation de secteur])
1. Produit d'intérêts	400	800	300	1.100	1.500	1.500
i) Produit d'intérêts brut	400	800	300	1.100	1.500	1.500
ii) Moins provisions pour intérêts cumulés sur actifs improductifs	—	—	—	—	—	—
2. Charge d'intérêts	100	140	100	240	340	340
3. <i>Produit d'intérêts net (= 1 moins 2)</i>	300	660	200	860	1.160	1.160
4. Produits hors intérêts	250	700	400	950	1.200	1.173
i) Frais et commissions à recevoir	110	300	200	485	595	580
ii) Gains ou pertes sur instruments financiers	50	100	100	200	250	245
iii) Revenus calculés au prorata	50	140	20	25	75	75
iv) Autres produits	40	160	80	240	280	273
5. <i>Produit brut (= 3 + 4)</i>	550	1.360	600	1.810	2.360	2.333
6. Charges hors intérêts	500	600	150	735	1.235	1.220
i) Charges de personnel	300	300	100	400	700	700
ii) Autres charges	200	300	50	335	535	520
7. Provisions (net)	50	80	10	90	140	132
i) Provisions pour pertes sur créances irrécouvrables	50	80	10	90	140	132
ii) Autres provisions sur actifs financiers	—	—	—	—	—	—
8. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles) (= 5 moins (6 + 7))</i>	—	680	440	985	985	981
9. Opérations exceptionnelles	—	—	—	—	—	—
10. Impôt sur les bénéfices	—	272	176	448	448	448
11. <i>Produit net après impôt et opérations exceptionnelles (= 8 moins (9 + 10))</i>	408	264	537	537	533	—
12. Dividendes à payer	—	300	140	369	369	362
13. <i>Bénéfices non distribués (= 11 moins 12)</i>	—	108	124	169	169	172

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

- Le groupe de l'ICD 2 a constitué des **provisions spécifiques** de 8 pour les prêts accordés au groupe de l'ICD 1. Ces provisions sont éliminées des provisions pour pertes sur prêts et des bénéfices non distribués dans les données sectorielles.
- Bilan (tableau A5.18)
 - Le groupe de l'ICD 2 a constitué des **provisions spécifiques** de 8 pour les prêts accordés au groupe de l'ICD 1. Éliminées du compte de résultat, ces provisions spécifiques sont éliminées des données du bilan du secteur, d'où une hausse des prêts après provisions spécifiques. L'ajustement consiste en une augmentation des bénéfices non distribués dans le capital social et les réserves au niveau du secteur.
 - Le groupe de l'ICD1 détient une **participation** de 20 au capital du groupe de l'ICD 2, et inversement

le groupe de l'ICD 2 détient une participation de 50 dans le groupe de l'ICD 1. Pour éviter une double comptabilisation, la valeur de marché de ces participations est déduite des actions et autres participations à l'actif et du capital social et des réserves dans les données consolidées de secteur. Cet ajustement est illustré dans les exemples ci-dessous où est appliquée la recommandation du *Guide* pour la mesure des fonds propres du secteur.

Calcul des fonds propres du secteur

39. Il est essentiel de mesurer les fonds propres du secteur avec exactitude pour surveiller la solidité des ICD. Il est donc important de ne pas surestimer ou sous-estimer le montant effectif des ressources en capital

Tableau A5.15. Bilan : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données des entités résidentes consolidées)¹

	ICD 1 A	ICD 2 B	ICD 3 C	1 ^{re} étape : données sur les groupes D (= B + C +/- [ajustement pour consolidation de groupe])	Données agrégées sur les groupes E (= D + A)	2 ^e étape : données consolidées sectorielles F (= E +/- [ajustement pour consolidation de secteur])
14. Total des actifs (= 15 + 16 = 31)	12.450	18.201	7.450	24.140	36.590	36.578
15. Actifs non financiers	500	500	300	800	1.300	1.300
16. Actifs financiers (= 17 à 22)	11.950	17.701	7.150	23.340	35.290	35.278
17. Numéraire et dépôts	200	200	100	290	490	490
18. Prêts (après provisions spécifiques)	9.200	13.900	5.350	19.150	28.350	28.358
i) Prêts bruts	9.250	14.400	5.600	19.900	29.150	29.150
i.i) Prêts interbancaires	1.000	900	600	1.400	2.400	2.400
i.i.i) Résidents	300	150	—	50	350	350
i.i.ii) Non-résidents	700	750	600	1.350	2.050	2.050
i.ii) Prêts non interbancaires	8.250	13.500	5.000	18.500	26.750	26.750
i.ii.i) Banque centrale	—	—	—	—	—	—
i.ii.ii) Administrations publiques	400	5.000	2.000	7.000	7.400	7.400
i.ii.iii) Autres sociétés financières	500	2.000	—	2.000	2.500	2.500
i.ii.iv) Sociétés non financières	7.000	2.000	—	2.000	9.000	9.000
i.ii.v) Autres secteurs résidents intérieurs	350	2.500	2.500	5.000	5.350	5.350
i.ii.vi) Non-résidents	—	2.000	500	2.500	2.500	2.500
ii) Provisions spécifiques	50	500	250	750	800	792
19. Titres de créance	2.250	3.000	1.300	3.300	5.550	5.550
20. Actions et autres participations	100	301	200	200	300	280
21. Dérivés financiers	200	200	200	300	500	500
22. Autres actifs	—	100	—	100	100	100
23. Passifs (= 28 + 29)	11.050	16.501	6.850	22.141	33.191	33.191
24. Numéraire et dépôts	10.200	11.700	5.150	16.840	27.040	27.040
i) Dépôts de la clientèle	10.200	11.200	3.650	14.850	25.050	25.050
ii) Dépôts interbancaires	—	500	1.500	1.990	1.990	1.990
ii.i) Résidents	—	10	—	—	—	—
ii.ii) Non-résidents	—	490	1.500	1.990	1.990	1.990
iii) Autres	—	—	—	—	—	—
25. Prêts	200	300	150	350	550	550
26. Titres de créance	400	3.000	1.500	3.500	3.900	3.900
27. Autres passifs	250	801	50	851	1.101	1.101
28. Dette (= 24 + 25 + 26 + 27)	11.050	15.801	6.850	21.541	32.591	32.591
29. Dérivés financiers	—	700	—	600	600	600
30. Capital social et réserves	1.400	1.700	600	1.999	3.399	3.387
i) Mesure étroite	1.160	1.160	500	1.359	2.519	2.507
31. Total du bilan (= 23 + 30 = 14)	12.450	18.201	7.450	24.140	36.590	36.578

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

dont dispose le secteur des ICD. En particulier, le *Guide* recommande d'éviter toute double comptabilisation des fonds propres découlant de participations à l'intérieur du secteur. Les exemples chiffrés ci-dessous montrent comment procéder pour les participations autres que les participations au capital de filiales et d'entités apparentées dans différents scénarios.

40. Comme dans les autres exemples, il est supposé qu'il y a trois ICD. Par ailleurs, pendant la première

période, 1) l'ICD 1 détient 5 des 60 actions en circulation de l'ICD 2 et 2) les actions de l'ICD 2 ont une valeur faciale de 2, qui est aussi leur prix de marché. Donc, à la fin de la période 1, le portefeuille de l'ICD 1 a une valeur de 10, et les fonds propres de l'ICD 2 de 120; il s'agit entièrement d'«apports des propriétaires» (A). Pour des raisons de facilité, dans les exemples ci-dessous, les avoirs de l'ICD 1 sont explicitement désignés dans les comptes de l'ICD 2 par l'expression «apports de l'ICD 1» ($A_{(ICD 1)}$), tandis que les apports

Tableau A5.16. Positions et flux entre groupes (données consolidées de groupe)

	Autres ICD de droit national et sous contrôle national, filiales ¹ et succursales	
	Groupe ICD 1	Groupe ICD 2
1. Actions et autres participations ²	20	50
2. Actions et autres participations (valeur comptable) ³	—	—
3. Produits hors intérêts (à l'exclusion des gains et pertes de transaction) :	—	—
Dont :		
Frais et commissions	—	15
Dividendes à recevoir	7	—
Part proportionnelle des bénéfices non distribués	—	—
Gains ou pertes résultant de la vente d'actifs fixes à d'autres ICD	—	—
4. Gains et pertes sur participations au capital d'autres ICD	5	-10
5. Prêts improductifs accordés à des ICD déclarantes ⁴	—	—
Période en cours	—	—
Provisions pour intérêts courus	—	—
Provisions spécifiques	—	8
Encours	—	—
Provisions pour intérêts courus	—	—
Provisions spécifiques	—	8
6. Créances à court terme sur d'autres ICD dans l'économie déclarante (échéance résiduelle)	—	—

¹Y compris les succursales de filiales constituées en société distincte.

²Part proportionnelle de la participation de l'ICD mère dans le capital social et les réserves des filiales/sociétés apparentées (de même pour les investissements à rebours) ou valeur de marché des participations au capital d'autres ICD.

³Valeur inscrite au bilan, si elle est différente de la ligne 1.

⁴Il se peut que ces postes ne soient pas significatifs dans certaines économies. S'il y a d'autres créances sous forme de prêts improductifs sur d'autres ICD déclarantes, les séries de données indiquées au poste 5 sont requises pour ces actifs.

des propriétaires en dehors du secteur sont représentés par $A_{(Autres)}$.

Exemple 1 : consolidation des fonds propres du secteur (scénario de base)

41. Suivant les orientations du *Guide*, le tableau A5.19 montre que les fonds propres du secteur ne sont pas égaux aux fonds propres agrégés des trois ICD, parce qu'une partie de leurs fonds propres respectifs provient de l'intérieur du secteur : l'ICD 1 détient 5 actions du capital de l'ICD 2, ayant une valeur de 10. Il faut éliminer cette contribution de l'ICD 1 au capital de l'ICD 2 en soustrayant sa valeur de marché des fonds propres agrégés (avec pour contre-écriture, l'élimination de la participation de l'ICD 1 au capital de l'ICD 2 des actifs du secteur). Donc :

Fonds propres du secteur (période 1) =

$$40 + 120 + 40 - 10 = 190.$$

(ICD 1) (ICD 2) (ICD 3) $(A_{(ICD 1)})$
[valeur de marché]

42. Il est à noter que la participation de l'ICD 1 au capital de l'ICD 2 est éliminée des apports de l'ICD 1 ($A_{(ICD 1)}$) et que le bilan consolidé du secteur ne fait apparaître que les ressources en capital en provenance de l'extérieur du secteur.

Exemple 2 : consolidation des participations entre ICD — gains d'évaluation non réalisés (cas 1)

43. Pendant la période 2, le produit net et les bénéfices non distribués de l'ICD 2 sont de 120. Les ressources en capital (actifs nets) de l'ICD 2 doublent donc et le cours de l'action passe à 4, ce qui double la valeur de marché de la période 1 et reflète les bénéfices non distribués. L'ICD 1 enregistre un gain non réalisé de 10 sur sa participation, ce qui accroît le produit net et les bénéfices non distribués; en outre, l'ICD 1 accroît à 20 la valeur de sa participation au bilan. Dans l'exemple, ni l'ICD 1 ni l'ICD 3 ne dégagent d'autre produit net.

44. Les fonds propres du secteur pendant la période 2 sont calculés à l'exclusion de la valeur de marché

Tableau A5.17. Comptes de résultat : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données consolidées de groupe)¹

	Données sur les groupes ICD 1 A	Données sur les groupes ICD 2 B	Données consolidées sectorielles C
			(= A + B +/- [Ajustement consolidé intergroupe])
1. Produit d'intérêts	500	1.200	1.700
i) Produit d'intérêts brut	500	1.200	1.700
ii) Moins provisions pour intérêts cumulés sur actifs improductifs	—	—	—
2. Charge d'intérêts	100	440	540
3. <i>Produit d'intérêts net (= 1 moins 2)</i>	400	760	1.160
4. Produits hors intérêts	250	700	933
i) Frais et commissions à recevoir	110	535	630
ii) Gains ou pertes sur instruments financiers	50	-100	-45
iii) Revenus calculés au prorata	50	25	75
iv) Autres produits	40	240	273
5. <i>Produit brut (= 3 + 4)</i>	650	1.460	2.093
6. Charges hors intérêts	525	935	1.445
i) Charges de personnel	320	600	920
ii) Autres charges	205	335	525
7. Provisions (net)	125	90	207
i) Provisions pour pertes sur prêts/créances irrécouvrables	125	90	207
ii) Autres provisions sur actifs financiers	—	—	—
8. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles) (= 5 moins (6 + 7))</i>	—	435	441
9. Opérations exceptionnelles	—	—	—
10. Impôt sur les bénéfices	—	448	448
11. <i>Produit net après impôt (= 8 moins (9 + 10))</i>	—	-13	-7
12. Dividendes à payer	—	377	370
13. <i>Bénéfices non distribués (= 11 moins 12)</i>	—	-389	-376

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

de la participation de l'ICD 1 au capital de l'ICD 2. Du point de vue de l'ICD 1, la valeur de marché se compose d'une valeur d'achat de 10 et d'un gain de réévaluation de 10 (et est déduite des fonds propres au sens étroit³). Par composante, 10 est déduit des apports et 10 est soustrait des bénéfices non distribués de l'ICD 1 ($BND_{(ICD 1)}$):

$$\text{Fonds propres du secteur (période 2)} = 50 + 240 + 40 - 10 - 10 = 310.$$

($ICD 1$) ($ICD 2$) ($ICD 3$) ($A_{(ICD 1)}$) ($BND_{(ICD 1)}$)
[valeur de marché]

³Faute de données sur les fonds propres de base, les apports des propriétaires et les bénéfices non distribués (y compris les bénéfices affectés aux réserves) peuvent servir de mesure étroite.

45. Comme pour les fonds propres, un ajustement est nécessaire pour le produit du secteur. L'agrégation du produit net des trois ICD donne un produit net de 70 pour la période 2 (un gain non réalisé de 10 pour l'ICD 1 et un produit net de 60 pour l'ICD 2). Cependant, 10 du produit net représente un gain de réévaluation du secteur sur lui-même. Le *Guide* recommande d'exclure tous les gains/pertes non réalisés sur des participations intrasectorielles du compte des produits (ce qui constitue une exception aux directives générales du *Guide* concernant le traitement des réévaluations d'instruments financiers).

46. Par rapport à la fin de la période 1, les fonds propres du secteur ont augmenté de 120, du fait des bénéfices non distribués de l'ICD 2. Le gain de réévaluation de l'ICD 1 accroît ses bénéfices non distribués et ses fonds propres, mais il n'apporte pas de ressources en capital supplémen-

Tableau A5.18. Bilan : ICD — Données consolidées au niveau des secteurs (données consolidées de groupe)¹

	Données consolidées de groupe ICD 1 A	Données consolidées de groupe ICD 2 B	Données consolidées de groupe sectorielles C (= A + B +/- [ajustement consolidé intergroupe])
14. Total des actifs (= 15 + 16 = 31)	13.300	35.469	48.707
15. <i>Actifs non financiers</i>	500	1.300	1.800
16. <i>Actifs financiers (= 17 à 22)</i>	12.800	34.169	46.907
17. Numéraire et dépôts	200	540	740
18. Prêts (après provisions spécifiques)	10.050	27.670	37.728
i) Prêts bruts	10.250	28.070	38.320
i.i) Prêts interbancaires	1.000	1.550	2.550
i.i.i) Résidents	300	50	350
i.i.ii) Non-résidents	700	1.500	2.200
i.ii) Prêts non interbancaires	9.250	26.520	35.770
i.ii.i) Banque centrale	—	20	20
i.ii.ii) Administrations publiques	400	11.000	11.400
i.ii.iii) Autres sociétés financières	500	5.000	5.500
i.ii.iv) Sociétés non financières	7.000	2.000	9.000
i.ii.v) Autres secteurs résidents intérieurs	1.350	6.000	7.350
i.ii.vi) Non-résidents	—	2.500	2.500
ii) Provisions spécifiques	200	400	592
19. Titres de créance	2.250	5.300	7.550
20. Actions et autres participations	100	259	289
21. Dérivés financiers	200	300	500
22. Autres actifs	—	100	100
23. <i>Passifs (= 28 + 29)</i>	11.900	32.700	44.600
24. Numéraire et dépôts	11.200	26.940	38.140
i) Dépôts de la clientèle	11.200	24.850	36.050
ii) Dépôts interbancaires	—	2.000	2.000
ii.i) Résidents	—	—	—
ii.ii) Non-résidents	—	2.000	2.000
iii) Autres	—	90	90
25. Prêts	200	350	550
26. Titres de créance	400	3.500	3.900
27. Autres passifs	100	1.310	1.410
28. Dette (= 24 + 25 + 26 + 27)	11.900	32.100	44.000
29. Dérivés financiers	—	600	600
30. Capital social et réserves	1.400	2.769	4.107
i) Mesure étroite	1.160	1.890	2.988
31. Total du bilan (= 23 + 30 = 14)	13.300	35.469	48.707

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

taires au secteur dans son ensemble, car il s'agit d'un gain de réévaluation du secteur sur lui-même. Le tableau A5.20 présente les écritures dans les comptes du secteur.

Exemple 3 : consolidation des participations entre ICD — gains de réévaluation non réalisés (cas 2)

47. Au tableau A5.20, la hausse du cours des actions de l'ICD 2 reflète une augmentation des bénéfices

non distribués. Par contre, le tableau A5.21 présente le traitement d'une hausse de la valeur du cours des actions due à des fluctuations du marché sans rapport avec une augmentation des bénéfices non distribués. Au tableau A5.21, comme au tableau A5.20, les bénéfices non distribués de l'ICD 2 sont de 120 pendant la période 2, mais, dans cet exemple, le cours des actions de l'ICD 2 passe à 20. Cette montée du cours entraîne

Tableau A5.19. Consolidation des fonds propres du secteur : scénario de base

Période 1							
ICD 1				ICD 2			
Numéraire	40	Dépôts	20	Prêts	220	Dépôts	100
Prêts	10	Fonds propres	40			Fonds propres	120
Participation ICD 2	10	<i>Dont : A_(autres)¹</i>	40			<i>Dont : A_(autres)¹</i>	110
Valeur d'achat	10					<i>Dont : A_(ICD 1)¹</i>	10
ICD 3				Bilan consolidé du secteur			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	80	Dépôts	140
Prêts	20	Fonds propres	40	Prêts	250	Fonds propres	190
		<i>Dont : A_(autres)¹</i>	40			<i>Dont : A_(autres)¹</i>	190

¹A = apports des propriétaires.
¹A_(autres) = apports autres que ICD.
¹A_(ICD 1) = apports de l'ICD 1.

un gain de réévaluation et une hausse des bénéfices non distribués de 90 pour l'ICD 1 (voir tableau A5.21). Cependant, comme le gain non réalisé provient d'une créance du secteur sur lui-même, il n'y a pas de nouvelles ressources en capital pour le secteur dans son ensemble. Donc, les ajustements sont les mêmes que dans l'exemple précédent : la valeur de marché de la participation de l'ICD 1 au capital de l'ICD 2 est déduite des fonds propres du secteur et les gains y afférents sont soustraits du produit net du secteur.

Exemple 4 : consolidation des participations entre ICD — gains de réévaluation réalisés (cas 1)

48. Dans cet exemple, dans la période 2, l'ICD 1 réalise des gains sur sa participation au capital de l'ICD 2 en la vendant à un autre secteur (tableau A5.22). Par ailleurs, les hypothèses sont les mêmes que dans le premier exemple ci-dessus (tableau A5.20). À la fin de la période 2, le solde de trésorerie de l'ICD 1 a augmenté de 20 et ses bénéfices non distribués de 10. En

Tableau A5.20. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation non réalisés — Cas 1

Période 2							
ICD 1				ICD 2			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	120	Dépôts	100
Prêts	10	Fonds propres	50	Prêts	220	Fonds propres	240
Participation ICD 2	20	<i>Dont : A_(autres)¹</i>	40			<i>Dont : A_(autres)¹</i>	110
Valeur d'achat	10	<i>BND²</i>	10			<i>A_(ICD 1)</i>	10
Gain non réalisé	10					<i>BND²</i>	120
ICD 3				Position consolidée du secteur			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	200	Dépôts	140
Prêts	20	Fonds propres	40	Prêts	250	Fonds propres	310
		<i>Dont : A_(autres)</i>	40			<i>Dont : A_(autres)¹</i>	190
						<i>BND²</i>	120

¹A = apports des propriétaires.
¹A_(autres) = apports autres que ICD.
¹A_(ICD 1) = apports de l'ICD 1.
²BND = bénéfices non distribués.

Tableau A5.21. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation non réalisés — Cas 2

Période 2							
ICD 1				ICD 2			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	120	Dépôts	100
Prêts	10	Fonds propres	130	Prêts	220	Fonds propres	240
Participation ICD 2	100	Dont : $A_{(autres)}$	40			Dont : $A_{(autres)}$	110
Valeur d'achat	10	BND	90			$A_{(ICD 1)}$	10
Gain non réalisé	90					BND	120
ICD 3				Position consolidée du secteur			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	200	Dépôts	140
Prêts	20	Fonds propres	40	Prêts	250	Fonds propres	310
		Dont : $A_{(autres)}$	40			Dont : $A_{(autres)}$	190
						BND	120

raison de la vente des actions de l'ICD 2 par l'ICD 1 à une entité en dehors du secteur, les ressources en capital de toutes les ICD proviennent maintenant de l'extérieur du secteur. Donc,

Fonds propres du secteur (période 2) =

$$50 \quad + \quad 240 \quad + \quad 40 \quad = \quad 330.$$

(ICD 1) \quad (ICD 2) \quad (ICD 3)

49. En d'autres termes, les fonds propres du secteur dans la période 2 sont maintenant simplement une agrégation des fonds propres des trois ICD, puisqu'il n'y a pas de participation intrasectorielle.

50. Cependant, en ce qui concerne le résultat, un ajustement des données sectorielles est nécessaire. Si les données des trois ICD étaient agrégées, le produit net du secteur serait de 130 (produit net de 120 pour l'ICD 2, plus gain réalisé de 10 pour l'ICD 1). Par ailleurs, les fonds propres du secteur ont augmenté de 140 (produit net de 120 pour l'ICD 2, plus 20 provenant de la vente de la participation au capital de l'ICD 1 à un autre secteur). Comme le *Guide* traite toutes ces transactions sur les titres de participation des ICD comme des transactions de financement par fonds propres — transactions qui peuvent accroître/réduire les fonds propres sans passer par le compte de résultat — les gains/pertes réalisés de l'ICD 1 sur sa

Tableau A5.22. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation réalisés — Cas 1

Période 2A							
ICD 1				ICD 2			
Numéraire	60	Dépôts	20	Numéraire	120	Dépôts	100
Prêts	10	Fonds propres	50	Prêts	220	Fonds propres	240
		Dont : $A_{(autres)}$	40			Dont : $A_{(autres)}$	110
		BND	10			$A_{(ICD 1)}$	10
						BND	120
ICD 3				Position consolidée du secteur			
Numéraire	40	Dépôts	20	Numéraire	220	Dépôts	140
Prêts	20	Fonds propres	40	Prêts	250	Fonds propres	330
		Dont : $A_{(autres)}$	40			Dont : $A_{(autres)}$	210
						BND	120

participation au capital de l'ICD 2 doivent être exclus du compte de résultat. En conséquence, le produit net et les bénéfices non distribués du secteur sont de 120, soit un montant équivalant au produit net de l'ICD 2, tandis que les fonds propres du secteur augmentent de 140, avec un financement de 20 hors secteur, ce qui assure une relation cohérente entre le produit net et les fonds propres.

51. Le *Guide* traite les transactions sur les participations au capital d'ICD comme des transactions de financement, parce que, *du point de vue du secteur*, peu importe que l'ICD qui effectue une transaction sur une participation au capital d'une ICD soit l'émetteur original de l'action sur le marché primaire (auquel cas la transaction serait évidemment considérée comme un financement) ou qu'elle négocie sur le marché secondaire. Tous les achats/ventes de participations dans des ICD avec d'autres secteurs sont des échanges d'actions du secteur contre des ressources en capital avec un autre secteur. En conséquence, si la transaction se conclut à un prix plus élevé que celui inscrit initialement dans les livres de l'ICD (par exemple, un prix de vente de 4 par action, contre 2 dans les livres de l'ICD 2), le gain de l'ICD 1 est par essence un capital d'apport supplémentaire, qui doit être classé parmi les apports des propriétaires.

52. Au tableau A5.22, le gain réalisé est comptabilisé sous la forme d'une augmentation de 10 des bénéfices non distribués de l'ICD 1, parce que c'est le traitement comptable du point de vue de l'ICD, mais du point de vue du secteur, il y a une déduction de 10 des bénéfices non distribués du secteur pour les raisons susmentionnées.

Exemple 5 : consolidation des participations entre ICD — gains de réévaluation réalisés (cas 2)

53. Dans cet exemple, pendant la période 2, l'ICD 1 réalise un gain de réévaluation sur sa participation au capital de l'ICD 2 en vendant celle-ci à l'ICD 3 (tableau A5.23). Les autres hypothèses sont les mêmes que dans le premier exemple ci-dessus (tableau A5.20). À la fin de la période 2, le solde de trésorerie de l'ICD 1 a augmenté de 20 et ses bénéfices non distribués de 10. Contrairement à l'exemple précédent, la vente n'a pas eu pour conséquence une sortie des actions de l'ICD 2 du secteur des ICD; ces actions restent la propriété d'un établissement du secteur, l'ICD 3 au lieu de l'ICD 1⁴. Dans les livres de l'ICD 3, la valeur des actions est de 20 (5 actions valant chacune 4).

54. Les fonds propres du secteur pour la période 2 sont calculés à l'exclusion de la valeur de marché de la participation de l'ICD 3 au capital de l'ICD 2. Du point de vue du secteur, 10 est déduit des apports et 10 des bénéfices non distribués, comme indiqué ci-dessous. Cependant, comme les apports et les bénéfices non distribués ne sont pas présentés distinctement dans le *Guide*, 20 devrait simplement être déduit du total du capital social et des réserves (au sens étroit) du secteur.

Fonds propres du secteur (période 2) =

$$50 + 240 + 40 - 10 - 10 = 310.$$

(ICD 1) (ICD 2) (ICD 3) (A_(ICD 3)) (BND_(ICD 1))
[valeur de marché]

⁴Plus précisément, la vente signifie que l'ICD 3, et non l'ICD 1, possède désormais les 10 apports par les propriétaires à l'ICD 2.

Tableau A5.23. Consolidation du résultat et des fonds propres du secteur : gains de réévaluation réalisés — Cas 2

Période 2			
ICD 1		ICD 2	
Numéraire	60	Dépôts	20
Prêts	10	Fonds propres	50
		Dont : A _(autres)	40
		BND	10
ICD 3		Position consolidée du secteur	
Numéraire	20	Dépôts	20
Prêts	20	Fonds propres	40
Participation ICD 2	20	Dont : A _(autres)	40
Valeur d'achat	20	BND	120
		Numéraire	200
		Dépôts	140
		Prêts	250
		Fonds propres	310
		Dont : A _(autres)	190
		BND	120

Tableau A5.24. Écart d'acquisition et fonds propres du secteur : achat en espèces

	Positions avant l'achat (valeur de marché)		ICD 1 (après achat)	ICD 3	Montants éliminés dans la consolidation	Position du secteur
	ICD 1	ICD 2				ICD 1 (après achat) + ICD 2 + ICD 3
Bilan						
Actifs						
Espèces	4.000	500	2.000	400	—	2.900
Autres actifs	8.000	1.500	8.000	3.200	—	12.700
Créances au prorata sur la filiale	n.d.	n.d.	1.500	n.d.	-1.500	0
Total des actifs	12.000	2.000	11.500	3.600	—	15.600
Passifs et fonds propres						
Passifs	2.000	500	2.000	600	—	3.100
Fonds propres	10.000	1.500	9.500	3.000	-1.500	12.500
Total des passifs et fonds propres	12.000	2.000	11.500	3.600	—	15.600

55. Les fonds propres du secteur sont les mêmes que dans la période 2 dans les exemples ci-dessus de gains non réalisés. La réalisation du gain au moyen d'une vente à une autre ICD n'a pas modifié le total des fonds propres du secteur parce qu'aucun capital supplémentaire n'a été obtenu de secteurs extérieurs. Le secteur des ICD a «gagné» en vendant les actions à un prix plus élevé que le prix d'achat (l'ICD 1 a un gain réalisé 10), mais il a aussi «perdu», parce qu'il a acheté des actions à un prix plus élevé que celui inscrit au départ dans ses livres (l'ICD 3 a acheté les actions à un cours de 4 alors que le prix de vente initial était de 2).

56. Un ajustement est nécessaire pour les données sectorielle sur le résultat. Si les données des trois ICD sur le produit étaient agrégées, le produit net du secteur serait de 130 (un produit net de 120 pour l'ICD 2 et un gain réalisé de 10 pour l'ICD 1), mais les fonds propres du secteur n'ont augmenté que de 120 (le produit net de l'ICD 2). Comme le *Guide* considère que toutes les transactions sur les titres de participation des ICD sont des transactions de financement par fonds propres — c'est-à-dire des transactions permettant d'augmenter ou de diminuer les fonds propres sans avoir à passer par le compte de résultat — les gains/pertes réalisés de l'ICD 1 sur sa participation au capital de l'ICD 2 doivent être exclus du compte de résultat. La relation entre le produit net et les fonds propres est cohérente : le produit net du secteur est de 120, avec pour contrepartie une augmentation des fonds propres du secteur de 120 par rapport à la période 1 (voir exemple au tableau A5.19).

57. En résumé, les quatre exemples ci-dessous montrent que :

- La valeur de marché des participations entre ICD doit être éliminée de l'actif du bilan du secteur des ICD et du total du capital social et des réserves (au sens étroit).
- Tous les gains/pertes réalisés et non réalisés résultant de la détention par des ICD de participations au capital d'autres ICD et de transactions sur celles-ci doivent être exclues du résultat du secteur.

Comptabilisation de l'écart d'acquisition dans les fonds propres du secteur

Exemple 1 : achat en espèces

58. Dans cet exemple, l'économie compte trois ICD. L'ICD 1 a 1.000 actions en circulation, avec une valeur de marché de 10 par action; l'ICD 2 en a 400 avec une valeur de marché de 5 et l'ICD 3, 500 avec une valeur de marché de 5. L'ICD 1 achète toutes les actions de l'ICD 2 en espèces à un prix de marché de 5 par action (coût total : 2.000), et détient donc 100 % du capital de l'ICD 2. La valeur nette des actifs de l'ICD 2 est de 1.500. La différence entre la valeur nette des actifs et le prix payé est l'écart d'acquisition (500). Ce montant n'est pas comptabilisé comme un actif par l'ICD 1.

59. Le tableau A5.24 présente les bilans des ICD 1 et 2 avant l'achat, le bilan de l'ICD 1 après l'achat, le bilan de l'ICD 3 et le bilan du secteur. Conformément aux recommandations du *Guide*, il est supposé que tous les bilans sont évalués au cours du marché, y compris pour les actifs fixes.

Tableau A5.25. Écart d'acquisition et fonds propres du secteur : achat par l'émission d'actions

	Positions avant l'achat (valeur de marché)		ICD 1 (après achat)	ICD 3	Montants éliminés dans la consolidation	Position du secteur
	ICD 1	ICD 2				ICD 1 (après achat) + ICD 2 + ICD 3
Bilan						
Actifs						
Espèces	4.000	500	4.000	400	—	4.900
Autres actifs	8.000	1.500	8.000	3.200	—	12.700
Créances au prorata sur la filiale	n.d.	n.d.	1.500	n.d.	-1.500	0
Total des actifs	12.000	2.000	13.500	3.600	—	17.600
Passifs et fonds propres						
Passifs	2.000	500	2.000	600	—	3.100
Fonds propres	10.000	1.500	11.500	3.000	-1.500	14.500
Total des passifs et fonds propres	12.000	2.000	13.500	3.600	—	17.600

60. Après l'achat, les espèces diminuent de 2.000 dans le bilan de l'ICD 1, avec pour contrepartie une créance au prorata de 1.500 sur une filiale et un écart d'acquisition de 500, qui est déduit des actifs ainsi que du capital social et des réserves. Dans la consolidation sectorielle, la créance au prorata de l'ICD 1 sur la filiale est éliminée des actifs, et les fonds propres de la filiale sont ajustés (ICD 2).

Exemple 2 : achat par l'émission de nouvelles actions

61. Dans cet exemple, les hypothèses sont les mêmes que dans l'exemple 1 ci-dessus, si ce n'est que l'ICD 1 achète les 400 actions de l'ICD 2 en émettant 200 actions pour ses propriétaires au prix de marché de 10 par action.

62. Dans cet exemple (tableau A5.25), les espèces au bilan de l'ICD 1 ne diminuent pas après l'achat et la créance au prorata de l'ICD 1 sur l'ICD 2 (1.500) accroît les actifs. Il y a une augmentation correspondante du capital (2.000 d'actions émises moins 500 d'écart d'acquisition). Si l'ICD 1 a émis des actions pour un montant de 2.000, elle a acheté des actifs pour «seulement» 1.500 (net). Dans la consolidation au niveau du secteur, la créance au prorata sur la filiale est éliminée des actifs. Au débit du bilan du secteur, les fonds propres de la filiale (ICD2) sont ajustés. L'écart d'acquisition est éliminé du débit du bilan de l'ICD 1, avec un ajustement des fonds propres. Cependant, comme des actions et non des

espèces ont été utilisées pour l'achat, le bilan (et les fonds propres) global est supérieur de 2.000 à celui de l'exemple du tableau A5.24.

Partie 4. Calcul des ISF pour les sociétés non financières

63. Les exemples ci-après illustrent l'application des principes qui sous-tendent l'établissement des données sectorielles et des ISF pour les sociétés non financières.

Ensemble de données

64. Un ensemble de données pour les comptes de résultat, les bilans et les postes pour mémoire y afférents est présenté ci-dessous et est utilisé pour calculer les ISF. Il est conforme aux orientations données aux chapitres 4 et 7.

65. Dans cet exemple, l'économie compte trois sociétés non financières résidentes⁵. Elles entretiennent des relations financières sous la forme de participations croisées (titres de créance et de participation), mais aucune participation ne fait de l'une des sociétés une entité apparentée d'une autre. Les états financiers

⁵Comme noté au chapitre 5, les données peuvent être établies sur la base d'une consolidation des données de groupe sous contrôle national ou d'une consolidation des entités résidentes. La série de données élargie pour les ICD illustre les questions relatives à l'établissement de données consolidées de groupe sous contrôle national.

Tableau A5.26. Comptes de résultat : sociétés non financières
— Données consolidées sectorielles¹

	Société non financière 1 A	Société non financière 2 B	Société non financière 3 C	Agrégation A + B + C	Données consolidées sectorielles A + B + C +/- (ajustement pour consolidation de secteur)
1. Produit des ventes de biens et services (hors impôts indirects sur les ventes)	80,0	400,0	1.700,0	2.180,0	2.180,0
2. Prix de vente	90,0	200,0	1.500,0	1.790,0	1.790,0
3. <i>Produit d'exploitation (= 1 moins 2)</i>	-10,0	200,0	200,0	390,0	390,0
4. Produit d'intérêts	0,4	2,2	9,3	11,9	11,9
5. Charge d'intérêts	12,6	14,0	20,0	46,6	46,6
6. Autres produits (net)	1,0	10,0	5,0	16,0	9,0
7. <i>Produit net (avant impôt et opérations exceptionnelles) (= 3 + 4 moins 5 + 6)</i>	-21,2	198,2	194,3	371,3	364,3
8. Opérations exceptionnelles	—	—	—	—	—
9. Impôt sur les bénéfices des sociétés	—	40,0	38,9	78,9	78,9
10. <i>Produit net après impôt (= 7 moins (8 + 9))</i>	-21,2	158,2	155,4	292,4	285,4
11. Dividendes à payer	—	108,0	105,0	213,0	211,0
12. <i>Bénéfices non distribués (= 10 moins 11)</i>	-21,2	50,2	50,4	79,4	74,4

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.

(comptes de résultat et bilans) de fin de période des trois sociétés résidentes sont présentés aux tableaux A5.26 et A5.27, ainsi que les comptes de résultat et les bilans agrégés et sectoriels.

66. La société 3 est la plus grande pour ce qui est du total des actifs, suivie par la société 2. Les trois sociétés ont de gros portefeuilles d'actifs produits non financiers (actifs fixes et stocks) et d'actifs non produits (par exemple, des terrains) employés dans la production de biens et services non financiers. Les sociétés 2 et 3 possèdent aussi beaucoup d'actifs financiers et leurs fonds propres sont solides. Par contre, la société 1 détient peu d'actifs financiers et ses fonds propres sont modestes. En ce qui concerne le compte de résultat pour la période considérée, la société 1 a enregistré une perte, et les sociétés 2 et 3 des bénéfices supérieurs aux dividendes à payer.

Calcul des données sectorielles et des ISF

67. Sur la base des orientations données au chapitre 7 et des états financiers des trois sociétés non financières, le tableau A5.28 présente les ISF retenus au

niveau du secteur et, à titre d'illustration, pour chaque société. Par ailleurs, s'il y a lieu, le numérateur et le dénominateur de chaque ISF sont indiqués. Les dernières colonnes des tableaux A5.26 et A5.27 présentent les données consolidées sectorielles qui sont utilisées pour calculer les ISF et incluent les ajustements au titre de la consolidation sectorielle examinés au chapitre 5. Les séries de données qui ont été ajustées sont surlignées. Les ajustements sont décrits ci-dessous.

- Compte de résultat (tableau A5.26)
 - La société 2 et la société 3 ont des gains de réévaluation de 5 sur leurs participations au capital d'autres sociétés non financières déclarantes (voir le deuxième poste sous *positions et flux intrasectoriels au tableau A5.27*), qui sont éliminés des autres produits (net) et des bénéfices non distribués dans les données consolidées sectorielles.
 - La société 2 et la société 3 ont des dividendes à recevoir de 2 de sociétés déclarantes (voir premier poste sous *positions et flux intrasectoriels au tableau A5.27*), qui sont éliminés des autres produits (net) et des dividendes à payer dans les données consolidées sectorielles.

Tableau A5.27. Bilan : sociétés non financières — Données consolidées sectorielles¹

	Société non financière 1 A	Société non financière 2 B	Société non financière 3 C	Agrégation A + B + C	Données consolidées sectorielles A + B + C +/- (ajustement pour consolidation de secteur)
13. Total des actifs (= 14 + 17)	126,0	761,0	837,0	1.724,0	1.709,0
14. Actifs non financiers	125,0	650,0	560,0	1.335,0	1.335,0
15. Produits	95,0	570,0	470,0	1.135,0	1.135,0
dont : i) actifs fixes	90,0	500,0	410,0	1.000,0	1.000,0
ii) stocks	5,0	70,0	60,0	135,0	135,0
16. Non produits	30,0	80,0	90,0	200,0	200,0
17. Actifs financiers	1,0	111,0	277,0	389,0	374,0
18. Numéraire et dépôts	0,6	40,0	150,0	190,6	190,6
19. Titres de créance	0,2	40,0	70,0	110,2	110,2
dont : émis par d'autres sociétés non financières déclarantes	—	20,0	40,0	60,0	60,0
20. Actions et autres participations	—	25,0	50,0	75,0	60,0
21. Crédit commercial	—	2,0	3,0	5,0	5,0
22. Dérivés financiers	0,1	3,0	2,0	5,1	5,1
23. Autres actifs	0,1	1,0	2,0	3,1	3,1
24. Total des passifs (= 29 + 30)	104,0	201,0	400,0	705,0	705,0
25. Prêts	20,0	—	—	20,0	20,0
26. Titres de créance	84,0	200,0	400,0	684,0	684,0
27. Crédit commercial	—	—	—	—	—
28. Autres passifs	—	—	—	—	—
29. Dette (= 25 à 28)	104,0	200,0	400,0	704,0	704,0
30. Dérivés financiers	—	1,0	—	1,0	1,0
31. Capital social et réserves	22,0	560,0	437,0	1.019,0	1.004,0
i) Mesure étroite ²	20,0	300,0	110,0	430,0	415,0
32. Total du bilan = (24 + 31 = 13)	126,0	761,0	837,0	1.724,0	1.709,0
Pour mémoire²					
Autres séries nécessaires pour calculer les ISF					
33. Produit d'intérêts à recevoir d'autres sociétés non financières	—	2,0	4,0	6,0	
34. Résultat avant intérêt et impôts (3 + 4 + 6 moins 33)	-8,6	210,2	210,3	411,9	
35. Paiements du service de la dette	16,6	24,0	48,0	88,6	
36. Risque de change net des sociétés pour les postes du bilan	—	-4,0	40,0	36,0	
37. Risque de change net total des sociétés	—	-2,0	22,0	20,0	
Positions et flux intrasectoriels					
Dividendes à recevoir d'autres sociétés non financières ²	—	1,0	1,0	2,0	
Gains/pertes sur participations dans d'autres sociétés non financières ²	—	2,0	3,0	5,0	

¹Pour une description des postes, voir chapitre 4.²Inclus dans le tableau 11.7 du Guide.

Tableau A5.28. Indicateurs de solidité financière : sociétés non financières
— Données consolidées sectorielles^{1,2}

	Société non financière 1		Société non financière 2		Société non financière 3		Secteur	
Dette totale/fonds propres	473 %	520 %	36 %	67 %	92 %	364 %	70 %	170 %
Numérateur (ligne 29)	104,0	104,0	200,0	200,0	400,0	400,0	704,0	704,0
Dénominateur (ligne 31 et 31 i))	22,0	20,0	560,0	300,0	437,0	110,0	1.004,0	415,0
Rentabilité des fonds propres	-39 %	-43 %	38 %	70 %	48 %	191 %	41 %	99 %
Numérateur (ligne 34)	-8,60	-8,60	210,20	210,20	210,30	210,30	411,90	411,90
Dénominateur (ligne 31 et 31 i))	22,00	20,00	560,00	300,00	437,00	110,00	1.004,00	415,00
Couverture du service de la dette	-52 %		884 %		446 %		472 %	
Numérateur (ligne 34 plus ligne 33)	-8,6		212,2		214,3		417,9	
Dénominateur (ligne 35)	16,6		24,0		48,0		88,6	
Exposition de change nette/ fonds propres (au bilan)			-1 %	-1 %	9 %	36 %	4 %	9 %
Numérateur (ligne 36)	—	—	-4,0	-4,0	40,0	40,0	36,0	36,0
Dénominateur (ligne 31 et 31 i))	22,0	20,0	560,0	300,0	437,0	110,0	1.004,0	415,0
Exposition de change nette totale/fonds propres			0 %	-1 %	5 %	20 %	2 %	5 %
Numérateur (ligne 37)	—	—	-2,0	-2,0	22,0	22,0	20,0	20,0
Dénominateur (ligne 31 et 31 i))	22,0	20,0	560,0	300,0	437,0	110,0	1.004,0	415,0
Nombre de demandes de protection vis-à-vis des créanciers							10	

¹Pour la spécification des ISF, voir chapitre 7.

²Deux séries de ratios sont présentées : la première utilise le capital total, conformément à la définition de l'ISF, et la seconde le capital au sens étroit (voir appendice III).

- La société 2 et la société 3 reçoivent aussi des intérêts de sociétés déclarantes (voir poste pour mémoire 33), mais ces paiements intrasectoriels se compensent à la ligne du produit net et *ne* sont donc *pas* éliminés du produit d'intérêts brut et de la charge d'intérêts (lignes 4 et 5) dans les comptes de résultat et les bilans consolidés sectoriels.
 - Compte de résultat (tableau A5.27)
 - La société 2 et la société 3 détiennent des participations de 15 dans des sociétés déclarantes.
- Pour éviter une double comptabilisation des fonds propres, la valeur de marché de ces participations est déduite des actions et autres participations à l'actif et du capital social et des réserves dans les données sectorielles.
- La société 2 et la société 3 détiennent aussi des instruments de dette émis par des sociétés déclarantes (voir poste 19 dans les bilans), mais ces avoirs intrasectoriels *ne* sont *pas* éliminés dans les données sectorielles, ce qui permet de surveiller le risque et la contagion potentielle.

Appendice VI. Questions en suspens : provisionnement, risque de taux d'intérêt et tests de résistance

1. Le *Guide* fournit des conseils pour l'établissement et la diffusion des ISF. Cependant, au cours de la préparation de cet ouvrage, il est apparu clairement que, sur certaines questions relatives à l'élaboration de données destinées à appuyer l'analyse macroprudentielle, il n'existe pas de consensus international ni de pratiques optimales sur lesquelles se fonder. Le présent appendice décrit les pratiques et les concepts d'actualité en ce qui concerne trois de ces questions — à savoir 1) le provisionnement, 2) la mesure du risque de taux d'intérêt et 3) les tests de résistance — en vue de soutenir les efforts déployés par les pays pour poursuivre ces travaux.

Partie I. Méthodes de classification des actifs et provisionnement

Introduction

2. Il n'existe pas de consensus international sur les pratiques optimales en matière de provisionnement : les états financiers présentés par les ICD sont donc très différents d'un pays à l'autre, et il est donc difficile de procéder à des comparaisons internationales significatives des ISF. Le CBCB et le FMI ont publié plusieurs documents pour encourager l'établissement de pratiques optimales¹. Dans la présente section, diverses méthodes de provisionnement sont passées en revue pour aider à mettre en place un cadre de référence dans lequel les décisions importantes sur la politique de provisionnement pourraient s'inscrire². Ces méthodes ne constituent pas nécessairement une pratique optimale au niveau international. Le *Guide* s'appuie sur les pratiques nationales afin d'identifier les provisions pour pertes sur prêts.

¹Dont CBCB (1999), Cortavarria *et al.* (2000), et Song (2002).

²Lors d'une réunion du Conseil d'administration du FMI en juillet 2001 sur l'élaboration de normes et de pratiques harmonisées pour l'établissement des ISF en consultation avec les organismes de normalisation internationaux intéressés, les administrateurs ont déclaré qu'«il importe de s'attacher en particulier à améliorer la comparabilité des données des pays sur les actifs improductifs et les provisions, ainsi que l'évaluation des passifs aussi bien que des actifs».

3. En 2003, la Banque mondiale a réalisé une étude intitulée *Bank Loan Classification and Provisioning Practices in Selected Developed and Emerging Countries* (dénommée ci-après étude BLCP) qui fournit les meilleures informations générales sur les pratiques en vigueur aujourd'hui³. La présente section s'inspire en grande partie de cette étude.

Classification et analyse des prêts

4. Il ressort de l'étude BLCP que les autorités des 29 pays considérés exigent des banques qu'elles mettent en place des procédures d'analyse des prêts pour évaluer la qualité de chaque prêt ou portefeuille de prêts à des fins de classification et de provisionnement. Cependant, les pratiques adoptées et la fréquence de l'analyse varient d'un pays à l'autre.

Classification des prêts

5. Si l'étude BLCP montre que les principes et les pratiques sont d'une très grande diversité, presque tous les pays étudiés confèrent aux autorités de contrôle le pouvoir d'établir la réglementation prudentielle concernant la classification des prêts. Celle-ci varie d'un pays à l'autre, mais l'Institut de finance internationale⁴ propose un système de classification qui comporte cinq catégories de prêts :

³Voir Laurin and Majnoni (2003). L'étude se fonde sur les données recueillies par le Groupe de liaison sur les principes fondamentaux de Bâle au sujet des pratiques de ses 29 membres. Les pays concernés sont, parmi les pays du G-10, l'Allemagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et, parmi les pays non membres du G-10, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée, l'Espagne, Hong Kong (RAS), l'Inde, le Mexique, la Russie et Singapour, ainsi que les pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).

⁴L'Institut de finance internationale est une association d'institutions financières du secteur privé qui analyse les risques dans les pays émergents, offre à ses membres un lieu de réflexion sur les principaux enjeux du financement et de la réglementation des pays émergents, et favorise la collaboration entre ses membres et les institutions multilatérales.

Encadré A6.1. Système de classification des prêts aux États-Unis (Commercial Bank Examination Manual)

- **Actifs standard.** Les prêts de cette catégorie sont productifs et ont une assise solide. (Par assise, il est entendu notamment la situation financière globale de l'emprunteur, ses ressources et ses flux de trésorerie, ses antécédents en matière de crédit et sa réputation, mais aussi le but du prêt et les types de sources secondaires de remboursement).
- **Prêts assortis d'une mention spéciale.** Les prêts de cette catégorie sont productifs, mais présentent des imperfections potentielles qui, faute de mesures correctives, pourraient affaiblir le prêt et la qualité des actifs de la banque. Il s'agit, par exemple, d'un crédit que le gestionnaire ne peut pas bien surveiller; d'un accord de prêt inadéquat, d'une incertitude quant à l'état de la sûreté ou d'autres manquements aux règles de prudence.
- **Prêts de rang inférieur.** Les prêts de cette catégorie présentent des faiblesses spécifiques, qui compromettent la santé financière et la capacité de remboursement de l'emprunteur. Un remboursement ordonné de la dette est remis en question.
- **Créances douteuses.** Les créances douteuses présentent toutes les caractéristiques des prêts de rang inférieur, et, en plus, leur recouvrement intégral est fort douteux et improbable. Elles ne sont pas encore classées parmi les pertes, car certains facteurs pourraient renforcer l'actif, par exemple une fusion, une acquisition ou une liquidation, une injection de capitaux, l'établissement d'un privilège sur des sûretés supplémentaires et un plan de refinancement.
- **Pertes.** Ces prêts sont considérés irrécouvrables et d'une valeur si faible que leur maintien parmi les actifs bancables ne se justifie pas. Cela ne signifie pas que l'actif n'a aucune valeur de récupération ou de liquidation, mais plutôt qu'il n'est ni pratique ni souhaitable de différer le provisionnement intégral ou la sortie du bilan de ce prêt pratiquement sans valeur. Un recouvrement partiel peut avoir lieu ultérieurement.

Encadré A6.2. Système de classification des prêts au Japon

- **Catégorie I.** Actifs pour lesquels le recouvrement ne pose aucun problème.
- **Catégorie II.** Actifs pour lesquels le risque de non-recouvrement est supérieur à la normale en raison de difficultés à satisfaire les conditions du contrat ou de craintes concernant le risque de crédit de l'emprunteur (provisionnement requis : 15 %).
- **Catégorie III.** Actifs pour lesquels le recouvrement intégral est incertain. Il y aura probablement des pertes, mais il est difficile d'en estimer le moment et l'ampleur (provisionnement requis : 70 %).
- **Catégorie IV.** Actifs jugés irrécouvrables ou sans valeur.

- **Standard.** Le crédit est solide et tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts sont effectués en temps voulu. Aucun problème de remboursement n'est prévu dans les circonstances actuelles, et un remboursement intégral est attendu.
- **À surveiller (mention spéciale).** Le crédit est exposé à des conditions qui, faute de mesures correctives, pourraient faire craindre que le prêt ne sera pas remboursé intégralement. Un tel crédit doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des services de gestion des crédits.
- **De rang inférieur.** Un remboursement intégral n'est pas assuré en raison d'une protection inadéquate (par exemple, à cause d'une baisse de la valeur nette du débiteur ou de ses sûretés), et/ou d'un retard de plus de 90 jours dans le paiement des intérêts et/ou le remboursement du principal. Ces actifs présentent des faiblesses sous-jacentes bien définies qui risquent de causer des pertes si elles ne sont pas corrigées.
- **Douteux.** Il s'agit d'actifs dont le recouvrement intégral ou la liquidation totale sont jugés improbables par la direction de la banque en raison des circonstances du moment et/ou d'un retard de plus de 180 jours dans le paiement des intérêts et/ou le remboursement du principal. Ces actifs sont considérés comme compromis⁵, mais pas encore comme des pertes totales, car certains facteurs en cours pourraient améliorer leur qualité (fusion, nouveau financement ou injection de capitaux).
- **Perte (sortie du bilan).** Un actif est déclassé et inclus dans les pertes lorsque la direction le juge quasiment irrécouvrable et/ou que le paiement du principal et/ou le remboursement des intérêts sont en retard de plus d'un an.

6. D'autres exemples de classification des prêts (États-Unis et Japon) figurent aux encadrés A6.1 et A6.2.

Analyse des prêts

7. Les pratiques nationales diffèrent dans la mesure où certains pays utilisent des méthodes *ex post* et d'autres des méthodes *ex ante* pour classer les prêts. Les méthodes *ex post* reposent sur des observations spécifiques d'un comportement antérieur (par exemple, un retard de 90 jours dans le paiement des intérêts ou le remboursement du principal) ou de la situation actuelle du débiteur. Les méthodes *ex ante* évaluent les pertes futures en tenant

⁵ Terme utilisé par les autorités de contrôle signifiant qu'il existe des doutes quant au paiement intégral des montants dus en vertu d'un contrat.

compte d'informations prospectives et d'un large éventail de facteurs susceptibles d'influer sur la capacité du débiteur de satisfaire aux conditions du prêt. Le recours aux méthodes *ex ante* est en hausse du fait du recentrage du contrôle sur le risque et de l'utilisation de modèles internes d'évaluation des risques.

8. D'autres différences apparaissent entre les pratiques nationales :

- Certains pays suivent les prescriptions réglementaires standard; d'autres autorisent les évaluations bancaires internes.
- Certains pays évaluent les portefeuilles actif par actif; d'autres exigent des créanciers qu'ils considèrent l'ensemble du portefeuille de prêts accordés à un emprunteur comme compromis si un seul de ces prêts est compromis.
- Le degré auquel les sûretés, garanties et autres facteurs d'atténuation du risque peuvent être pris en compte varie.
- La définition des *actifs en péril restructurés* et leur traitement comme actifs compromis ou non varient d'un pays à l'autre.

Prescriptions réglementaires standard ou évaluations bancaires internes

9. Certains pays ont mis en place des dispositifs normatifs qui énoncent des définitions permettant de classer les prêts dans des catégories selon la probabilité de défaillance du débiteur. L'étude BLCP indique que les pays dotés de systèmes de contrôle moins complexes optent souvent pour ces dispositifs plus explicites parce qu'ils peuvent être plus faciles à surveiller, offrent une plus grande comparabilité, créent des conditions égales pour toutes les banques, sont plus faciles à comprendre par le grand public et facilitent l'établissement de statistiques aux fins du contrôle sur pièces et de la diffusion. Bien que ces systèmes normatifs semblent tendre à utiliser les cinq catégories décrites ci-dessus, de nombreuses exceptions ont été notées.

10. D'autres pays ont des systèmes où la direction des banques est responsable de la classification des prêts et de la détermination du niveau des provisions, tandis que les autorités de contrôle et les vérificateurs de comptes surveillent l'adéquation des évaluations et procédures internes des banques et leur bonne application. Selon le pays, les banques sont tenues d'établir un système de classification ou reçoivent une définition de base de ce qui constitue un actif compromis, avec guère ou pas du tout de recommandations sur le niveau approprié des provisions.

Classification des prêts multiples

11. Selon l'étude BLCP, bien qu'un peu plus de la moitié des pays de l'échantillon exigent que tous les prêts accordés à un débiteur soient considérés comme compromis si un seul de ces prêts est classé parmi les actifs compromis, d'autres pays permettent aux banques d'évaluer les prêts séparément ou les laissent libres de décider comment procéder. En outre, il importe de savoir à cet égard si les normes s'appliquent au débiteur qui a émis l'actif compromis ou à des groupes plus larges d'entreprises apparentées, en partant du principe que l'existence de faiblesses dans une partie d'un groupe signale des faiblesses dans l'ensemble du groupe.

Sûretés et garanties

12. Les sûretés et garanties sont des instruments hors bilan qui peuvent réduire la perte ultime sur les crédits compromis, mais l'étude BLCP fait ressortir de grandes différences entre les pratiques des autorités de contrôle. Dans certains territoires, il peut être tenu compte du type et du montant des sûretés et garanties pour déterminer 1) si le crédit est compromis, 2) le montant recouvrable et, donc, la classification du crédit et 3) le niveau des provisions à constituer. Souvent, les types de sûreté acceptables et leur évaluation sont réglementés et les sûretés sous forme de biens immobiliers reçoivent une attention particulière.

13. La liquidité des sûretés et l'exigibilité des créances sur les sûretés et garanties influent parfois sur la classification et le provisionnement. Par exemple, un prêt peut être classé à un rang plus élevé si des titres liquides sont utilisés comme sûretés au lieu de biens immobiliers. Lorsque des biens immobiliers sont utilisés comme sûretés, plusieurs pays exigent que leur valeur soit réduite (à zéro, le cas échéant) à mesure que se prolonge le retard dans le remboursement du crédit. Cependant, moins d'un tiers des répondants tiennent compte de l'état des sûretés pour classer les prêts, ce qui plaide en faveur du principe selon lequel il faut juger de la qualité d'un prêt en fonction du prêt lui-même, indépendamment des sûretés ou garanties. De plus, les sûretés peuvent faire intervenir différents débiteurs, modalités et flux de paiement, et échéances; elles peuvent aussi se caractériser par une probabilité de paiement différente de celle du prêt lui-même⁶. En

⁶Le deuxième pilier du nouvel accord de Bâle sur le capital (Bâle II) recommande la diffusion générale par toutes les banques du total de leurs expositions brutes au risque de crédit, avec ventilation par grande catégorie d'expositions de crédit (comme les prêts, titres et dérivés de gré à gré), hors effets des techniques d'atténuation

fait, il est assez courant de ne pas considérer la baisse de la valeur des sûretés ou garanties comme une raison de considérer le prêt comme un actif compromis, bien que, dans ces circonstances, son classement parmi les actifs assortis d'une mention spéciale puisse se justifier.

14. La diffusion d'informations sur le traitement des sûretés faciliterait la comparaison des données de pays qui suivent des pratiques différentes en matière de provisionnement.

Classification des prêts en péril restructurés

15. Les prêts en péril restructurés sont les prêts pour lesquels, en raison des difficultés financières du débiteur, le prêteur accorde des concessions qu'il n'accorderait autrement pas. La restructuration et l'octroi de nouveaux prêts destinés à couvrir le non-paiement de créances antérieures peuvent cacher une faiblesse persistante dans ces nouveaux prêts, et certaines autorités de réglementation ont donc institué des règles qui définissent les prêts compromis restructurés pour éviter de telles pratiques⁷. Même si les paiements au titre des prêts compromis restructurés peuvent se poursuivre, ces prêts sont souvent traités de la même manière que les actifs compromis aux fins de la constitution de provisions jusqu'à ce que des antécédents de paiements soient établis, après quoi ils peuvent être reclassés à un rang supérieur.

16. Quinze des vingt-trois pays considérés dans l'étude BLCP définissent les prêts compromis par une réglementation; des définitions explicites sont bien plus courantes en dehors des pays du G-10.

Fréquence des analyses

17. Seize des vingt-trois pays de l'étude BLCP exigent de procéder au moins tous les trimestres à une analyse des prêts aux fins de la classification de ceux-ci. Une analyse plus fréquente est souvent requise pour des grands risques ou des actifs jugés de rang inférieur.

du risque de crédit, telles que les sûretés. (Voir CBCB, 2003a, tableau 4, p. 160.)

⁷Lorsque les conditions d'emprunt sur le marché s'améliorent globalement, les banques peuvent renégocier avec leurs clients les modalités du prêt qui ne sont pas liées aux faiblesses de celui-ci. Une restructuration de ce type n'entraîne pas un déclassement du prêt ni la constitution de provisions. En conséquence, la réglementation doit pouvoir faire la distinction entre la restructuration d'actifs compromis et la restructuration bénéfique d'actifs solides.

Provisionnement

18. Étant donné la classification d'un actif, quel doit être le niveau de la provision? Les provisions ont-elles trait à des événements spécifiques et identifiables qui entraînent des pertes, ou à des pertes probables? Quand constituer des provisions spécifiques et des provisions générales? Comment traiter les sûretés? Existe-t-il un niveau de provision spécifique pour chaque catégorie d'actifs, ou bien est-il la prérogative de la banque, ou encore est-il fixé au coup par coup? Différentes philosophies et pratiques existent.

Les provisions ont-elles trait à des événements spécifiques et identifiables pouvant générer des pertes, ou à des pertes probables?

19. Dans la pratique, cette question semble étroitement liée à la question de savoir si les normes de classification sont prescrites par une réglementation couvrant des facteurs facilement observables ou si elles sont fondées sur une analyse plus approfondie et plus vaste de la situation de l'emprunteur. Il est noté dans l'étude BLCP que les pays, en particulier les pays émergents, qui imposent des règles de classification imposent souvent aussi le niveau des provisions de manière à ce que celui-ci soit simple, vérifiable et applicable. Par contre, les pays qui donnent des orientations générales en matière de classification tendent à établir les provisions davantage sur une estimation des pertes probables, qui reposent parfois sur des modèles et des estimations internes des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut. Il arrive que les pays de ce deuxième groupe autorisent que les provisions soient établies à l'intérieur de fourchettes.

Quand constituer des provisions spécifiques et des provisions générales?

20. Une provision spécifique est une charge courante qui rend compte de la perte de valeur des actifs compromis, alors qu'une provision générale est une réserve dans le compte de capital qui fait état du montant des pertes que risque de subir un portefeuille. Une provision dynamique est une forme de provision générale qui est ajustée au cours du cycle économique — elle est alimentée en période d'expansion et réduite en période de creux — pour fournir des réserves suffisantes sur toute la durée de vie de l'instrument financier. La provision dynamique est un nouveau concept qui n'est appliqué qu'en Espagne parmi les pays de l'échantillon⁸.

⁸Voir de Lis, Pagés, and Saurina (2000).

Tableau A6.1. Niveaux de provision correspondant aux différentes catégories de prêts

Classification	Nombre de pays fixant le niveau de provision	Nombre de mois de retard dans le paiement	Niveau de provision le plus courant (en %)	Fourchette de provision courante (en %)
Standard	7/23	—	1	0,25–1
Mention spéciale	6/23	Jusqu'à 3	3 ou 5	2–5
De rang inférieur	10/23	Plus de 3 ou plus de 6	20	10–25
Douteux	12/23	Plus de 6	50	50–75
Perte	10/23	Pas d'instructions	100	100

Comment traiter les sûretés?

21. Certains des moyens par lesquels les sûretés peuvent réduire les pertes ultimes sur les crédits compromis sont décrits plus haut dans l'examen des sûretés et garanties. Il ressort de l'étude BLCP que 12 pays sur 23 autorisent les banques à utiliser les sûretés pour réduire le niveau de leurs provisions, cette pratique étant très courante parmi les pays du G-10 de l'échantillon⁹. Dans les pays en question, les types de sûreté autorisés et leur évaluation varient fortement.

Existe-t-il un niveau de provision spécifique pour chaque catégorie d'actifs, ou bien est-il la prérogative de la banque?

22. Comme indiqué ci-dessus, les pays appliquent des principes différents. L'étude BLCP fournit des données sur le niveau de provision fixé pour les diverses catégories d'actifs dans chaque pays sur la base d'un système de classification conforme à celui de l'Institut de finance internationale; le tableau A6.1 en donne un résumé.

- La colonne «Nombre de pays fixant le niveau de provision» indique combien de pays parmi les 23 de l'échantillon exigent un niveau de provision spécifique pour chaque catégorie. Seulement la moitié environ des répondants procèdent de la sorte, ce qui signifie qu'il n'existe pas encore de normes internationales communes en la matière et que, dans nombre de pays, les banques disposent probablement d'une grande marge de manœuvre pour fixer le niveau de provision.

⁹L'étude BLCP n'évoque pas les raisons possibles de cette tendance, mais si celle-ci tient au fait que les sûretés sont plus faciles à recouvrer dans les pays du G-10 en raison de la profondeur de leurs marchés et de l'efficacité de leur système juridique, la prise en compte des sûretés dans l'établissement du niveau des provisions est peut-être un cas particulier plutôt qu'une tendance générale. Quoiqu'il en soit, il n'existe pas de relation directe simple entre la valeur de marché des sûretés et la réduction des provisions qu'elle permet d'envisager.

- La colonne «Nombre de mois de retard dans le paiement» donne le nombre de mois de retard dans le remboursement du principal ou le paiement des intérêts qui correspond aux divers degrés de dépréciation. Il semble y avoir une certaine convergence, parmi les pays qui fournissent des instructions en la matière, sur trois mois pour une dépréciation au premier degré et six mois pour une dépréciation plus sérieuse.
- Les deux dernières colonnes renseignent sur le niveau de provision le plus courant pour chaque catégorie de prêts et sur une fourchette de provision courante, en pourcentage de la valeur de l'actif. Bien qu'il semble y avoir une convergence sur certaines valeurs, le nombre de cas parmi les 23 répondants est insuffisant pour permettre de conclure qu'il existe des pratiques internationales générales.

Traitement fiscal des provisions pour pertes sur prêts

23. L'abattement fiscal pour provisions spécifiques, qui est quasiment universel d'après l'étude BLCP, influe sur le résultat déclaré, le bilan et le ratio de fonds propres. Cependant, il varie selon le pays : moins d'un tiers des répondants autorisent la déduction des provisions générales et divers plafonds ou conditions spéciales s'appliquent dans certains cas. Le moment où l'abattement fiscal pour provisions s'effectue varie aussi, ce qui influe sur le résultat déclaré : l'étude montre qu'un petit nombre de pays n'autorisent les déductions fiscales qu'en cas de sortie du bilan, ou situation proche.

Informations à fournir

24. En général, les ICD n'ont pas actuellement à fournir d'informations détaillées sur la classification des prêts. Par contre, selon l'étude BLCP, la communication de données agrégées sur le total des provisions dans la période en cours est une pratique plus courante. Enfin, il est noté dans l'étude que, dans la pratique, les autorités de contrôle de la plupart des pays membres

Tableau A6.2. Risque de taux d'intérêt¹

(En milliers d'unités de compte, fin de période)

	0-3 mois	4-6 mois	7-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	15-20 ans	20 ans et plus
Actifs Instruments de la dette									
Passifs Instruments de la dette									
Dérivés financiers sur taux d'intérêt									
Écart									
Cumulé									

¹Pour les instruments au titre desquels les paiements à recevoir ou à payer sont liés à un taux d'intérêt fixe, les montants à verser ou à recevoir sont enregistrés selon leur échéance résiduelle. En conséquence, pour une obligation dont l'échéance résiduelle est d'un peu moins de deux ans, le montant du paiement du coupon annuel sera porté à la colonne 7-12 mois, et le reste des paiements à la colonne 1-2 ans.

Pour les instruments au titre desquels les paiements à recevoir ou à payer sont liés à un taux d'intérêt variable, les montants à verser ou à recevoir sont enregistrés dans la période où la prochaine révision du taux d'intérêt est prévue. En conséquence, pour une obligation dont le taux d'intérêt est révisé tous les six mois, le montant de remboursement de l'obligation et le prochain paiement d'intérêt qui est prévu seront inscrits dans la première ou la deuxième colonne, selon la date à laquelle la dernière révision a eu lieu.

Pour les dérivés financiers sur taux d'intérêt, les montants nets à recevoir (+) ou à payer (-) sont inscrits dans chaque période correspondante.

ou non du G-10 ne pénalisent pas les banques qui ne respectent pas l'obligation d'information. En résumé, à quelques exceptions près, l'obligation de communiquer des informations sur la classification des prêts et les provisions n'est pas très contraignante.

Conclusions

25. Si la nécessité de disposer de bons systèmes de classification et de provisionnement est de plus en plus reconnue, il semble aussi qu'il n'y ait guère de convergence internationale jusqu'à ce jour. Il existe toutefois un certain nombre de méthodes qui sont appliquées par beaucoup de pays, par exemple l'analyse des prêts tous les trimestres ou plus fréquemment, l'adoption d'un système de classification à plusieurs niveaux et le classement des prêts sans tenir compte de l'état des sûretés et garanties. D'autres avancées dans ces domaines pourraient fortement contribuer à accroître l'utilité et la comparabilité des ISF, mais cette tâche relève des organismes internationaux et régionaux qui sont chargés d'établir des normes de comptabilité, de contrôle, d'évaluation et d'audit.

Partie 2. Mesure du risque de taux d'intérêt

26. En raison de leur rôle dans l'intermédiation financière et de la nature de leurs actifs et passifs, les ICD doivent gérer le risque de taux d'intérêt — c'est-à-dire l'exposition de leurs fonds propres aux variations des taux d'intérêt. Cependant, il n'existe pas de pratiques standard pour le suivi de ce risque au niveau sectoriel^{10,11}. Le CBCB et d'autres institutions sont en train de mettre au point des techniques de surveillance du risque de taux d'intérêt. Sur la base des méthodes utilisées par les entités individuelles, le présent appendice décrit deux méthodes courantes — le modèle des écarts et la durée. Il décrit aussi comment mesurer les effets des variations des taux d'intérêt sur les produits et les charges d'intérêts à l'aide du «modèle des écarts de réévaluation».

¹⁰Les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et, dans certains cas, sur les flux de trésorerie eux-mêmes.

¹¹Les sources du risque de taux d'intérêt sont traitées dans CBCB (2003c).

Le modèle des écarts

Effets sur les prix

27. L'analyse des écarts est l'une des méthodes qui peut être utilisée pour évaluer les effets des variations des taux d'intérêt sur le prix de marché d'un portefeuille d'actifs et de passifs. Les paiements attendus au titre des actifs et des passifs sont classés dans des catégories selon la durée restant à courir jusqu'à la révision du taux d'intérêt pour les instruments à taux variable et celle restant à courir jusqu'à la date d'exigibilité des paiements pour les instruments à taux fixe¹². Comme dans le cas de la durée, les actifs et les passifs de dette qui sont évalués à leur valeur de marché ou à leur juste valeur pourraient être inclus. Les montants nets (recettes moins paiements) attendus au titre des dérivés financiers sur taux d'intérêt dans une seule monnaie sont inclus aussi. Le tableau A6.2 donne un exemple des catégories qui pourraient être retenues.

28. Pour avoir une idée de la sensibilité du portefeuille d'actifs et de passifs financiers des ICD aux taux d'intérêt, la différence nette (écart) ou les positions brutes dans chaque catégorie sont multipliées par une variation supposée des taux d'intérêt, et le résultat est actualisé. Par exemple, il serait possible d'évaluer l'effet de la plus forte variation du taux d'intérêt observée récemment ou d'un multiple de l'écart-type des taux d'intérêt sur une période récente.

29. La méthode des écarts présente l'avantage d'être simple et intuitive. Mais, en rassemblant des actifs différents selon des critères temporels, elle peut masquer une asymétrie des échéances entre des actifs figurant dans la même catégorie. Par exemple, il se peut que les taux des passifs soient généralement révisés vers la fin de l'éventail des échéances dans une catégorie, alors qu'ils le sont au début pour les actifs. Pour éviter ce problème et obtenir une mesure plus exacte de l'exposition au risque de taux d'intérêt, il convient de mesurer la durée; cette méthode est décrite plus loin dans le présent appendice.

Application du modèle des écarts

30. L'utilisation du modèle des écarts peut être illustrée à l'aide des deux premières colonnes du tableau A6.3, qui indiquent les flux de trésorerie annuels au

¹²Les montants payables à vue sont inclus dans la première catégorie (0 à 3 mois).

Tableau A6.3. Exemple d'une analyse des écarts

Durée	Actifs	Passifs	Écarts (actifs moins passifs)	VAN_1	VAN_2
0-1 an	80	70	10	9	9
1-2 ans	80	70	10	8	9
2-3 ans	80	70	10	8	8
3-4 ans	80	70	10	7	7
4-5 ans	80	1.070	-990	-609	-601
5-6 ans	1.080	—	1.080	600	559
				23	-9

¹ VAN_1 = valeur actuelle nette₁ = écart × facteur d'actualisation indiqué dans la première rangée du tableau A6.8.

² VAN_2 = valeur actuelle nette₂ = écart × facteur d'actualisation indiqué dans la deuxième rangée du tableau A6.8.

titre de deux instruments financiers. Si, par hypothèse, l'instrument 1 est un actif et l'instrument 2 un passif, le gain ou la perte résultant d'une variation de la forme de la courbe de rendement peut être estimée comme indiqué au tableau A6.3.

31. L'écart entre la VAN_1 et la VAN_2 représente le gain ou la perte résultant de la variation supposée des taux d'intérêt. Ainsi, au tableau A6.3, le redressement de la courbe de rendement entraîne une perte de 32 (= 9 + 23). Pour un portefeuille d'actifs et de passifs donnant lieu à des flux de trésorerie à des moments différents au sein de chaque catégorie, il est possible d'utiliser un facteur d'actualisation moyen pondéré pour chaque tranche, la pondération reposant sur l'importance proportionnelle des flux de trésorerie dans chaque catégorie.

32. Il est possible d'inclure les positions sur dérivés financiers dans l'analyse des écarts en estimant les variations de la valeur actuelle nette des paiements/recettes escomptés qui résultent des variations des taux d'intérêt. Par exemple, si le paiement attendu dans cinq ans au titre d'un contrat à terme sur obligation passe de 0 à 10, la variation de 6,1 de la valeur actuelle de ce paiement compensera (couvrira) en partie la perte attendue lorsque la courbe de rendement se redresse¹³.

Effets sur le produit d'intérêts net

33. Il est possible d'estimer l'effet d'une variation des taux d'intérêt sur le produit et la charge d'intérêts en tenant compte de la durée restant à courir jusqu'à la

¹³6,1 = 10 × 0,6070 (facteur d'actualisation).

Tableau A6.4. Actifs et passifs sensibles aux variations des taux d'intérêt avec une période de réévaluation d'un an ou moins

(Millions)

Prochaine révision des taux d'intérêt	Actifs	Passifs	Écarts (actifs moins passifs)	Écart cumulé
Un jour	20	30	-10	-10
Plus de 1 jour à 3 mois	30	40	-10	-20
Plus de 3 mois à 6 mois	70	85	-15	-35
Plus de 6 mois à 12 mois	90	70	20	-15

révision des taux des actifs et des passifs. Le «modèle des écarts de réévaluation» classe les actifs et les passifs portant intérêt dans des catégories selon la durée restant à courir jusqu'à la révision des taux d'intérêt, et l'écart entre la valeur des actifs et la valeur des passifs dans chaque catégorie sert à estimer l'exposition du produit d'intérêts net aux variations des taux d'intérêt¹⁴. Par exemple, le tableau A6.4 inclut des actifs et des passifs sensibles aux variations des taux d'intérêt devant survenir dans un délai d'un an au plus¹⁵.

34. L'écart pour un jour indique une différence de -10 millions entre actifs et passifs qui seront réévalués le jour suivant. Une hausse proportionnelle des taux d'intérêt sur ces actifs et passifs réduirait donc le produit d'intérêts net, car il y a davantage de passifs que d'actifs sensibles aux variations des taux d'intérêt dans cette catégorie.

35. D'une manière plus générale, pour une variation donnée des taux d'intérêt (ΔR_i), l'écart des encours à réévaluer peut servir à calculer les variations du produit dans chaque catégorie i :

$$\Delta \text{Produit d'intérêts net}_i = (A - P)_i \times \Delta R_i^{16}$$

36. Pour la première catégorie, l'effet d'une hausse de 1 % du taux d'intérêt ($\Delta R_i = 0,01$) sur le produit futur est de -100.000¹⁷. Si le calcul est répété pour chaque catégorie, l'effet global sur le produit d'intérêts net à l'horizon d'un an (si des taux d'intérêt annualisés sont appliqués à chaque

¹⁴Pour mesurer l'effet des variations des taux d'intérêt sur le produit et la charge d'intérêts, il faut tenir compte de tous les instruments portant intérêt, qu'ils soient évalués à leur juste valeur ou non.

¹⁵Il est également possible de préciser les flux de trésorerie associés aux produits et charges d'intérêts attendus et de les actualiser pour la période en cours.

¹⁶Si des taux d'intérêt différents sont utilisés pour les actifs et les passifs, la variation supposée des taux devra s'appliquer séparément aux actifs et aux passifs de chaque catégorie et non à l'écart entre les actifs et les passifs de chaque catégorie.

¹⁷(-10 millions) x 0,01.

catégorie) peut être calculé. Selon l'horizon temporel utilisé, il pourrait être nécessaire de prendre en compte la valeur actuelle du résultat de chaque intervalle.

37. Il est possible d'inclure les positions sur dérivés sur taux d'intérêt dans cette analyse en recalculant les recettes et les paiements à attendre d'une variation des taux d'intérêt. Par exemple, si un choc sur les taux d'intérêt entraîne une variation de +150.000 des recettes/paiements nets au titre d'un contrat de swap de taux d'intérêt venant à échéance dans 12 mois, cela compense (couvre) en partie la perte en produit d'intérêts net sur les positions hors dérivés qui résulte de la variation du taux d'intérêt.

Duration

38. La duration¹⁸ mesure l'échéance pondérée d'un instrument en tenant compte du montant et de la date des paiements entre le moment considéré et l'échéance nominale. Même si les échéances des actifs et des passifs financiers sont symétriques, un décalage entre les flux de trésorerie au titre de ces actifs et passifs peut exposer les institutions à des gains (ou des pertes) lorsque les taux d'intérêt varient. En conséquence, plus la duration du portefeuille d'actifs ou de passifs est longue, plus les gains (ou pertes) sont élevés pour toute variation des taux d'intérêt¹⁹.

39. Une mesure simple de la duration (duration de Macaulay) peut être établie pour un titre à revenu fixe à l'aide de la formule générale ci-dessous :

¹⁸Cette section s'inspire de l'étude de Saunders (1999) et de Jorion (1997).

¹⁹La duration est une mesure directe de la sensibilité d'un actif ou d'un passif à une variation des taux d'intérêt, ou de son élasticité par rapport à celle-ci. Plus la valeur numérique de la duration (D) est élevée, plus le prix de cet actif ou de ce passif est sensible aux variations des taux d'intérêt. Par exemple, une faible variation des taux d'intérêt entraîne une variation du prix des obligations qui est inversement proportionnelle à la valeur de D : $dP/P = -D[dR/(1 + R)]$.

Tableau A6.5. Durée d'une euro-obligation à six ans avec un coupon et un rendement de 8 %

Moment	CF_t	DF_t	$CF_t \times DF_t$	$CF_t \times DF_t \times t$	Calcul de la durée (D)
1	80	0,9259	74,07	74,07	$D = \frac{4.992,71}{1.000,00} = 4,993 \text{ ans}$
2	80	0,8573	68,59	137,17	
3	80	0,7938	63,51	190,52	
4	80	0,7350	58,80	235,21	
5	80	0,6806	54,45	272,23	
6	1.080	0,6302	680,58	4.083,50	
			1.000,00	4.992,71	

$$D_i = \frac{\sum_{t=1}^N CF_t \times DF_t \times t}{\sum_{t=1}^N CF_t \times DF_t} = \frac{\sum_{t=1}^N PV_t \times t}{\sum_{t=1}^N PV_t},$$

où

D_i = durée mesurée en années pour l'instrument i ,

CF_t = flux de trésorerie à recevoir au titre de l'instrument financier à la fin de la période t ,

N = dernière période où les flux de trésorerie sont reçus (échéance de l'instrument),

DF_t = facteur d'actualisation = $1/(1+R)^t$, où R est le rendement ou le niveau actuel des taux d'intérêt sur le marché (les taux d'escompte des obligations d'État sont généralement utilisés comme facteur d'actualisation, R , pour rendre compte de la valeur temps de l'argent),

$\sum_{t=1}^N$ = signe de sommation pour l'addition de tous les termes pour $t = 1$ à $t = N$,

PV_t = valeur actuelle des flux de trésorerie exigibles à la fin de la période t , qui est égale à $CF_t \times DF_t$.

Duration d'un instrument

40. Pour montrer comment la durée peut être mesurée pour un instrument de la dette, supposons que le coupon annuel d'une euro-obligation est de 8 %, sa valeur nominale de 1.000 dollars et le rendement jusqu'à l'échéance (R) de 8 %. Le calcul de la durée (D) figure au tableau A6.5.

41. Bon nombre d'obligations sont assorties d'un taux d'intérêt variable qui est lié au taux du marché. La durée de ces instruments est l'intervalle de temps jusqu'au prochain ajustement du coupon ou de l'intérêt en fonction du taux d'intérêt en vigueur, soit la date de réévaluation de l'instrument. Par exemple, si un effet à taux variable assorti d'un coupon dont le taux est fixé

au début de chaque année est acheté au milieu de la première année, sa durée est de six mois.

Duration d'un portefeuille

42. La durée d'un portefeuille d'instruments financiers est la moyenne pondérée simple des durées des instruments. C'est la mesure de la durée indiquée dans les postes pour mémoire du bilan des ICD (tableau A3.2). Par exemple, si x_i représente la part du portefeuille qui est placée dans l'obligation i , la durée du portefeuille est égale à :

$$D_p = \sum_{i=1}^M x_i D_i,$$

où D_i est la durée de l'obligation i .

43. En conséquence, un portefeuille de 100 millions de dollars qui est investi à parts égales dans des obligations à cinq ans et des obligations à un an dont la durée est respectivement de 4,465 ans et de 1 an a une durée de $(0,5 \times 4,465) + (0,5 \times 1) = 2,733$ ans.

44. Le tableau A6.6 donne comme exemple un portefeuille composé de deux instruments d'actif et de deux instruments de passif qui sont sensibles aux variations des taux d'intérêt; la durée du portefeuille d'actifs est de 4,41 ans (D^A) et celle du portefeuille de passifs de 6,25 ans (D^L).

45. Tous les instruments de la dette négociables qui sont enregistrés au bilan à leur prix de marché ou à leur juste valeur peuvent être inclus dans le calcul de la durée d'un portefeuille²⁰. Les positions impor-

²⁰Bien que les dépôts à vue ne soient généralement pas inclus dans les mesures de la durée utilisées pour évaluer les effets de réévaluation, la mesure de la durée de ces instruments lorsqu'ils sont évalués à leur juste valeur est examinée à la fin de la présente section.

Tableau A6.6. Durée d'un portefeuille

	Duration D_i	Valeur de marché	Coefficient de pondé- ration x_i	Duration de porte- feuille $x_i D_i$
Actifs				
D^{A1}	5	72	0,71	3,53
D^{A2}	3	30	0,29	0,88
D^A		102	1,00	4,41
Passifs				
D^{L1}	4	20	0,25	1,00
D^{L2}	7	60	0,75	5,25
D^L		80	1,00	6,25

tantes sur dérivés financiers et instruments hors bilan doivent aussi être incluses dans l'analyse du risque de taux d'intérêt (voir ci-après).

Duration sectorielle

46. Au niveau sectoriel, la durée est une moyenne pondérée simple des durées des actifs et des passifs des ICD, les coefficients de pondération étant la valeur de marché des instruments inclus dans le calcul de la durée par les institutions. Les valeurs de marché utilisées comme coefficients de pondération peuvent être tirées de l'analyse figurant au tableau 4.1 ou obtenues directement auprès des institutions déclarantes. À titre d'illustration, le tableau A6.7 présente le calcul de données sur la durée au niveau sectoriel.

47. Si le concept est facile à exprimer, il est difficile, dans la pratique, d'établir des données sur la durée au niveau sectoriel. Par exemple, il est nécessaire d'assurer que les instruments couverts et le(s) taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie sont les mêmes pour toutes les institutions déclarantes.

48. Une fois calculée la durée pour les positions sur les actifs et les passifs qui sont inclus dans l'analyse, il est possible de mesurer l'effet des variations supposées des taux d'intérêt sur la valeur de marché de ces actifs et passifs et, donc, sur les fonds propres (E) d'une institution (d'un secteur) à l'aide de la formule suivante :

$$\Delta E = -[D^A - kD^L] \times A \times \frac{\Delta R}{(1 + R)},$$

Tableau A6.7. Durée au niveau sectoriel

	Duration D_i	Valeur de marché	Coefficient de pondé- ration x_i	Duration de porte- feuille $x_i D_i$
Actifs				
Institution 1	2,6	200	0,51	1,33
Institution 2	3,7	72	0,18	0,68
Institution 3	4,6	120	0,31	1,41
		392	1,00	3,41
Passifs				
Institution 1	2	180	0,49	0,97
Institution 2	7	60	0,16	1,14
Institution 3	3	130	0,35	1,05
		370	1,00	3,16

où

$[D^A - kD^L]$ = écart de durée ajusté,

A = taille des actifs,

$\frac{\Delta R}{1 + R}$ = variation des taux d'intérêt.

49. En d'autres termes, l'effet total des variations des taux d'intérêt sur la valeur des fonds propres des institutions (ou du secteur) est composé de trois effets :

- *L'écart de durée corrigé du ratio emprunts/fonds propres* = $[D^A - kD^L]$, où D^A = durée des actifs, D^L = durée des passifs et k = ratio emprunts/fonds propres (qui est égal au ratio passifs/actifs). Cet écart se mesure en années et rend compte du degré d'asymétrie des durées des actifs et des passifs inclus dans l'analyse. En particulier, plus cet écart est élevé en valeur absolue, plus les institutions sont exposées au risque de taux d'intérêt.
- *La taille des institutions* = A . Le terme A mesure la taille des actifs des institutions incluses dans l'analyse. Plus leurs actifs sont élevés, plus leurs fonds propres sont exposés aux variations des taux d'intérêt.
- *L'ampleur du choc sur les taux d'intérêt* = $\frac{\Delta R}{(1 + R)}$. Plus la variation des taux d'intérêt est forte, plus l'effet sur les fonds propres est prononcé.

Inconvénients de la méthode de la durée

Fortes variations des taux d'intérêt et convexité

50. Si la durée mesure exactement la sensibilité du prix des instruments à revenu fixe à de légères variations

des taux d'intérêt²¹, elle surestime la baisse du prix des obligations en cas de forte hausse des taux d'intérêt et sous-estime la hausse du prix des obligations en cas de forte baisse des taux d'intérêt. Il en est ainsi parce que la relation entre le prix et le rendement des obligations est convexe et non linéaire, comme le suppose le modèle de référence de la durée. Il est possible d'obtenir un résultat plus précis à l'aide de la dérivée seconde des variations du rendement (convexité) en mesurant la variation de la pente de la courbe prix-rendement autour d'un point donné. Tout comme la durée (D) mesure l'effet de pente (dP/dR), un nouveau paramètre peut être défini (CX) pour mesurer l'effet de courbure (d^2P/dR^2) de la courbe prix-rendement de sorte que la variation de prix estimée pour une obligation à revenu fixe, par exemple, se calcule à l'aide de l'équation ci-après :

$$\frac{\Delta P}{P} = D \frac{\Delta R}{(1+R)} + \frac{1}{2} CX (\Delta R)^2.$$

51. Le premier terme de l'équation est la durée simple (D) et le deuxième, l'effet secondaire d'une variation des taux d'intérêt, c'est-à-dire la convexité ou l'ajustement de la courbure.

52. Comme dans le cas de la durée, la convexité d'un portefeuille d'instruments à revenu fixe est la moyenne pondérée simple des convexités des composantes du portefeuille. Par conséquent, si x_i est la proportion du portefeuille investie dans une obligation i ayant une convexité CX_i , la convexité du portefeuille (CX_p) peut se calculer comme suit :

$$CX_p = \sum_{i=1}^N x_i CX_i.$$

53. Une équation similaire peut être utilisée pour calculer la convexité des portefeuilles au niveau sectoriel, CX_i représentant la convexité du portefeuille d'une institution i et x_i le montant placé par l'institution i dans le portefeuille en proportion de l'investissement total de toutes les institutions déclarantes.

Structure par échéances des taux d'intérêt

54. Une hypothèse fondamentale du modèle de durée simple décrit ci-dessus est que la courbe de rendement ou la structure par échéances des taux d'intérêt est plate (c'est-à-dire que R est le même

pour toutes les échéances). Cette hypothèse a peu de chances de se confirmer dans la pratique — la courbe de rendement présente souvent une pente positive ou négative, selon l'évolution attendue des taux d'intérêt. Pour une plus grande précision, d'autres mesures de la durée peuvent tenir compte de la possibilité de variations de la forme de la courbe de rendement en utilisant des facteurs d'actualisation spécifiques pour chaque échéance :

$$D^* = \frac{\sum_{t=1}^N t \times \frac{CF_t / (1+R_t)^t}{\sum_{t=1}^N CF_t (1+R_t)^t}.$$

55. À titre d'illustration, le tableau A6.8 présente le calcul de la durée d'un portefeuille de deux instruments lorsque la courbe de rendement n'est pas plate. Dans la partie supérieure du tableau, la courbe de rendement présente une pente positive et, dans la partie inférieure, la pente est plus accentuée.

Positions sur dérivés financiers

56. Pour déterminer dans quelle mesure l'écart de durée en cas de variation des taux d'intérêt est couvert par des positions sur dérivés financiers, il convient de calculer le gain (perte) attendu sur ces positions pour le secteur du fait de la variation supposée des taux d'intérêt. Il se peut que ce soit difficile à établir, même si les données sont disponibles. Si, pour les contrats à terme, la variation de valeur résultant d'une fluctuation des taux d'intérêt est de nature linéaire, ce n'est pas le cas pour les options, qui sont des instruments compliqués à évaluer et à réévaluer.

57. Le fait que l'effet des variations des taux d'intérêt sur les fonds propres des ICD soit déterminé par une interaction de différents facteurs est l'une des raisons de l'intérêt croissant pour l'utilisation des tests de résistance. Ces tests sont décrits dans la section suivante de cet appendice.

Mesure de la durée pour les prêts hypothécaires, les titres adossés à des prêts hypothécaires et les dépôts à vue

58. Il peut être difficile de calculer la durée de certains instruments, notamment les prêts hypothécaires, les titres adossés à des prêts hypothécaires et les dépôts à vue.

²¹Selon Saunders (1999), la durée mesure exactement la sensibilité aux variations des taux d'intérêt lorsque ces variations sont de l'ordre de 1 point de base.

59. Dans le cas des prêts hypothécaires et des titres adossés à des prêts hypothécaires, la difficulté est liée au risque de remboursement anticipé du principal (risque de remboursement anticipé). Lorsque le niveau des taux d'intérêt baisse, les emprunteurs hypothécaires ont intérêt à refinancer leur prêt à taux fixe existant en contractant un nouvel emprunt à un taux plus bas; en conséquence, les projections des flux de trésorerie futurs sont incertaines. Il est fort probable que le comportement de ces emprunteurs en matière de remboursement anticipé sera calqué sur leur comportement dans le passé.

60. Pour les dépôts à vue, la difficulté réside dans le fait que, s'ils sont payables à vue, la date effective du remboursement est incertaine. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour calculer la durée de ces dépôts.

- Les dépôts à vue peuvent être considérés comme des obligations remboursables immédiatement. Dans cette hypothèse, la durée des dépôts à vue est à peu près nulle.
- De manière plus directe, il est possible d'évaluer la sensibilité des retraits nets de dépôts à vue ($\Delta DD/DD$) aux variations des taux d'intérêt (ΔR). Comme les dépôts à vue rapportent un intérêt explicite ou implicite faible — l'intérêt implicite prenant la forme d'une réduction des frais de compte chèques,

par exemple — les retraits et les conversions en instruments ayant un rendement plus élevé tendent à augmenter lorsque les taux d'intérêt augmentent. Une analyse de régression peut être utilisée pour estimer cette sensibilité.

- Des simulations, fondées sur les prévisions des taux d'intérêt et des retraits nets des déposants au cours d'une période future donnée, peuvent servir à estimer les flux de trésorerie. En utilisant les valeurs actualisées de ces flux de trésorerie, il est possible de calculer la durée.

61. En outre, les banques peuvent décider de ne pas ajuster les taux servis sur leurs dépôts en fonction des taux du marché, ce qui complique davantage la mesure du risque de taux d'intérêt.

Partie 3. ISF et tests de résistance

62. Les ISF peuvent être utilisés en parallèle avec les tests de résistance pour améliorer la qualité de l'analyse de la stabilité financière. La présente section de l'appendice explique comment cela peut se faire, tout en soulignant leurs rôles respectifs et les limitations qui en résultent pour leur comparabilité. Elle décrit brièvement ce qu'est un test de résistance, mais n'expliquant pas comment en réaliser un, elle

Tableau A6.8. Durée (D^*) lorsque la courbe de rendement a une pente positive

Mo- ment (t)	Instrument 1 CF_t	Instrument 2 CF_t	ΣCF	Courbe de rendement avec pente positive	DF_t	$\Sigma CF \times DF_t$	$\Sigma CF \times DF_t \times t$	Calcul de la durée
1	80	70	150	8,0 %	$1/1,08 = 0,9259$	138,89	138,89	$D^* = \frac{8.285,33}{1.790,72} = 4,62681 \text{ ans}$
2	80	70	150	8,8 %	$1/(1,088)^2 = 0,8448$	126,72	253,43	
3	80	70	150	9,4 %	$1/(1,094)^3 = 0,7637$	114,56	343,68	
4	80	70	150	9,8 %	$1/(1,098)^4 = 0,6880$	103,20	412,80	
5	80	1.070	1.150	10,2 %	$1/(1,102)^5 = 0,6153$	707,60	3538,02	
6	1.080	—	1.080	10,3 %	$1/(1,103)^6 = 0,5553$	599,75	3.598,50	
						1.790,72	8.285,33	
				Courbe de rende- ment avec pente accentuée	DF_t	$\Sigma CF \times DF_t$	$\Sigma CF \times DF_t \times t$	
				6,8 %	$1/1,068 = 0,9363$	140,45	140,45	$D^* = \frac{8.003,98}{1.745,36} = 4,58586 \text{ ans}$
				8,1 %	$1/(1,081)^2 = 0,8558$	128,36	256,73	
				9,1 %	$1/(1,091)^3 = 0,7701$	115,51	346,53	
				9,6 %	$1/(1,096)^4 = 0,6930$	103,96	415,82	
				10,5 %	$1/(1,105)^5 = 0,6070$	698,05	3.490,25	
				11,6 %	$1/(1,116)^6 = 0,5176$	559,03	3.354,21	
						1.745,36	8.003,98	

renvoie plutôt aux ouvrages analytiques qui donnent un aperçu de ce sujet complexe²².

63. Les tests de résistance servent à évaluer l'effet de chocs potentiels sur la solidité d'un système financier en les appliquant à un modèle du système. Le type de chocs est choisi de manière à représenter des risques identifiables, et le modèle est paramétré de façon à refléter la structure du système financier. Pour nombre de pays, le modèle peut être assez simple — une feuille de calcul du bilan et du compte de résultat des banques du système. Pour des systèmes financiers complexes, les modèles de gestion des risques des institutions peuvent être utilisés²³. En général, les tests de résistance évalueront la variation des fonds propres du secteur financier qui résulte d'un événement macroéconomique particulier, tels qu'une dépréciation de la monnaie ou une détérioration de la qualité des actifs due à une récession. Les chocs doivent être «de grande ampleur mais plausibles», car les résultats d'un choc jugé trop extrême risquent de ne pas être crédibles. Les tests de résistance sont utilisés pour représenter des scénarios macroéconomiques qui peuvent impliquer plusieurs chocs simultanés («corrélés»). Ils sont employés aussi dans les analyses de sensibilité où l'effet de chaque choc est évalué séparément pour déterminer la vulnérabilité du système financier à des facteurs de risque particuliers.

64. Les tests de résistance et les ISF jouent des rôles différents mais complémentaires dans la surveillance. Les tests de résistance représentent un outil d'analyse du système financier qui est prospectif, c'est-à-dire qu'il cherche à évaluer l'effet d'événements macroéconomiques dont la probabilité est incertaine. En revanche, les ISF sont des données qui font état de la situation actuelle du système. Chacun de ces instruments de surveillance peut contribuer à l'efficacité de l'autre à plusieurs titres.

- Il est utile d'analyser les ISF pour identifier les facteurs de vulnérabilité qui doivent être soumis à un examen plus approfondi à l'aide d'un test de résistance ultérieur. Par exemple, si les ISF montrent que la position ouverte nette en monnaies étrangères est élevée dans le secteur des banques ou celui des entreprises, cela signifierait qu'un test de résistance à un choc sur les taux de change est nécessaire.

- Les tests de résistance simples ont souvent pour résultat une variation d'un ISF — le ratio des fonds propres réglementaires. Certains tests de résistance font aussi apparaître des variations d'autres ISF, auquel cas ils peuvent fournir des informations sur la relation entre les ISF, ce qui permet de les utiliser ensemble de manière plus efficace²⁴. Par exemple, les chocs servant à évaluer le risque de crédit pourraient indiquer de combien le ratio créances improductives/prêts bruts devrait augmenter pour faire tomber le ratio de fonds propres au-dessous de 8 %. Cette relation reposerait sur une hypothèse intégrée dans le test de résistance en ce qui concerne la manière dont les banques constituent des provisions pour créances improductives suivant les directives des autorités de contrôle. Ces informations aideraient les utilisateurs des ISF à déterminer dans quelle mesure ils doivent s'inquiéter d'une détérioration donnée des indicateurs de la qualité des actifs.
- Les tests de résistance peuvent donner des informations sur la sensibilité des ISF aux changements institutionnels ou réglementaires. Par exemple, ils pourraient indiquer comment une modification des règles de classification des prêts ou de provisionnement influencerait sur le ratio de fonds propres.
- Les tests de résistance peuvent permettre d'identifier des facteurs de vulnérabilité dans des domaines où des données sur les ISF ne sont pas disponibles en s'appuyant sur des hypothèses solides, qui pourraient être fondées sur des situations analogues dans d'autres pays ou sur des informations qualitatives. Par exemple, s'il n'existe pas de données sur les passifs en monnaies étrangères du secteur des entreprises, des données partielles de quelques banques pourraient être utilisées comme base d'une hypothèse sur cette exposition dans un test de résistance. Bien entendu, il faut tenir compte des limitations que ces hypothèses entraînent pour l'analyse.

65. C'est probablement dans le domaine du risque de marché que la possibilité d'exploiter la complémentarité entre les tests de résistance et les ISF est la plus grande en raison du stade relativement avancé de la modélisation de ce risque et des tests de résistance y afférents. Cela peut être une option attrayante, car il peut être techniquement difficile d'établir des indicateurs pour le risque de taux d'intérêt (c'est-à-

²²Pour un aperçu des tests de résistance, voir Jones, Hilbers, and Slack (2004); Blaschke *et al.* (2001).

²³Pour une description de l'application d'un test de résistance dans un système financier complexe, voir Hoggarth and Whitley (2003).

²⁴Ce point est développé dans FMI (2003d).

dire la duration) et le risque de change^{25,26}. Il est fort probable que ce serait réalisable dans des systèmes financiers plus développés où les institutions financières confrontées à un risque de marché significatif procèdent fréquemment à des tests de résistance au risque de marché, ceux-ci faisant partie intégrante de leur gestion des risques. En principe, les résultats de ces tests de résistance pourraient servir à mesurer les pertes potentielles liées au risque de marché, qui pourraient être utilisées comme indicateur de solidité financière. Comme le coût de tests de résistance additionnels est faible, les autorités pourraient collaborer avec ces institutions pour appliquer des chocs normalisés à intervalles réguliers, qui peuvent ensuite être agrégés (par souci de confidentialité). Les résultats de ces tests de résistance pourraient être présentés sous une forme comparable à un indicateur du risque de marché (par exemple, un ratio pertes/fonds propres pour un choc d'une ampleur donnée). Pour appliquer cette méthode, toutefois, il faudra résoudre un certain nombre de problèmes techniques, par exemple comment tenir compte des différences entre les modèles de gestion des risques d'une institution à l'autre²⁷.

66. Cependant, lorsque les ISF sont utilisés en parallèle avec les tests de résistance, il convient de prêter attention aux rôles différents qu'ils jouent dans la surveillance et aux inconvénients qui en découlent sur le plan de leur comparabilité.

- L'expérience montre que les tests de résistance peuvent jouer un rôle utile dans le ciblage du débat sur la solidité financière. Plus particulièrement, ils aident souvent à dégager un consensus sur les risques auxquels un système financier est exposé et sur la riposte possible en attirant l'attention sur l'effet potentiel et le coût des chocs. À cette fin, chaque test de résistance doit être adapté aux caractéristiques du système financier et aux besoins du pays. En conséquence, il ne peut y avoir pour ces tests de

méthode «standard» comparable à la méthodologie statistique élaborée pour l'établissement des ISF qui est présentée dans ce *Guide*.

- Les tests de résistance reposent sur des jugements et des hypothèses concernant l'ampleur des chocs et la structure des modèles utilisés. En outre, ils présentent comme inconvénient le fait que la probabilité d'un choc ne puisse être déterminée avec précision. En conséquence, les résultats de ces tests ne doivent pas être communiqués ou utilisés en dehors de leur cadre propre. D'aucune façon, ils ne peuvent donc être considérés comme équivalant à des ISF, qui sont fondés sur des données et mesurent la situation effective d'un système financier. En particulier, les ISF peuvent être utilisés indépendamment et sont soumis à des normes rigoureuses de qualité des données.

67. Enfin, lorsque les tests de résistance et les ISF sont employés conjointement, il faut veiller à ce que, dans la mesure du possible, les sources de données, ainsi que les méthodes d'agrégation et de consolidation soient les mêmes. Les données des bilans et des comptes de résultat des banques auxquels les chocs sont appliqués dans des tests de résistance simples doivent aussi être celles qui servent de base aux ISF. Dans cette optique, ces tests de résistance peuvent être considérés comme un outil d'analyse de ces données qui complète l'analyse des ISF.

68. Il est courant de soumettre les résultats de ces tests de résistance à un examen par la méthode des groupes homogènes (par exemple, les banques sous contrôle national et les filiales de banques étrangères) en vue d'analyser la distribution de l'effet des chocs parmi les différentes composantes d'un système financier. Pour bien combiner les ISF et les tests de résistance, il faudrait utiliser les mêmes groupes homogènes (ce qui serait naturel puisqu'ils portent sur les mêmes risques). De même, pour les tests appliqués aux bilans des banques — qui sont généralement consolidés pour l'ensemble du groupe ou des activités — il importe de savoir si la même méthode de consolidation est utilisée pour établir les ISF. Enfin, lorsque des méthodes plus compliquées sont appliquées pour les tests de résistance, qui reposent sur des modèles macroéconomiques et les modèles de gestion des risques des banques, il est parfois difficile d'atteindre un degré élevé de comparabilité et il faudra peut-être suivre de près la spécification des modèles lorsque les ISF sont utilisés en parallèle avec les tests de résistance.

²⁵Le risque de taux d'intérêt doit être distingué du risque de liquidité découlant de l'asymétrie des échéances dans le bilan des banques, qui est due à leur fonction de transformation des échéances, et dont rendent compte d'autres ISF tels que le ratio actifs liquides/passifs à court terme.

²⁶La section consacrée au risque de taux d'intérêt dans cet appendice montre combien il est difficile de mesurer ce risque.

²⁷Cette complémentarité, dans le contexte des risques de marché, tient à l'étroite relation entre les ISF et les tests de résistance au niveau analytique. Par exemple, la perte directe estimée à l'aide d'un test de résistance à un choc sur les taux de change est à peu près égale à la variation du taux de change (c'est-à-dire le choc) multipliée par l'ISF relatif à la position ouverte nette en monnaies étrangères. Pour l'explication, voir FMI (2003e).

Appendice VII. Glossaire

I. Sociétés financières

1. Le présent appendice donne pour certains types d'institutions du secteur des sociétés financières une définition plus détaillée que le chapitre 2¹.

Sociétés d'assurances et fonds de pension

2. Les *sociétés d'assurances* sont des sociétés, des mutuelles ou d'autres entités dont la fonction principale consiste à proposer des assurances sur la vie, les accidents, la maladie, l'incendie ou d'autres formes d'assurance à des unités individuelles ou à des groupes d'unités par la mise en commun de risques. En raison de la diversité des risques à gérer, les sociétés d'assurances peuvent être subdivisées en sociétés d'assurance-dommage et sociétés d'assurance-vie, qui incluent les régimes privés et autonomes de retraite et pension. Les sociétés d'assurance-dommage n'effectuent un versement à un assuré que lorsque survient un événement conduisant à l'indemnisation. À l'opposé, dans le cas des sociétés d'assurance-vie, une indemnité sera versée avec certitude et le paiement des primes peut être considéré comme la constitution d'une épargne faisant l'objet de retraits lorsque sont présentées des demandes d'indemnité. En général, un long laps s'écoule entre la souscription d'une police d'assurance-vie et le paiement de l'indemnité correspondante.

3. Les *fonds de pension* couverts ici sont ceux qui sont constitués en unités institutionnelles distinctes de celles qui les ont créés. Ils sont établis dans le but d'assurer des prestations de retraite à des groupes déterminés de salariés et, éventuellement, aux personnes à leur charge. Ces fonds ont leurs propres actifs et passifs et se livrent à des opérations financières sur le marché pour leur propre compte. Comme les passifs des sociétés d'assurance-vie, ceux des fonds de pension sont généralement à long terme par nature.

4. Les fonds de pension sont organisés et dirigés par des employeurs, privés ou publics, ou conjointement par des employeurs et leurs salariés. Ils sont financés par des cotisations que salariés ou employeurs, ou les deux à la fois, versent à intervalles réguliers. Dans le *Guide*, les fonds de pension ne comprennent pas les régimes de pension destinés aux salariés des entités privées ou publiques qui n'organisent pas de fonds distincts, ni les régimes organisés par des employeurs privés dans lesquels les réserves des fonds sont simplement ajoutées aux réserves des employeurs ou placées en titres émis par ceux-ci.

5. Tout en maintenant une réserve d'actifs liquides, en raison de la nature à long terme de leurs passifs, les fonds de pension et les sociétés d'assurances (en particulier les sociétés d'assurance-vie) font en général des placements sur le marché des titres à long terme, sous forme d'obligations ou actions, ou dans l'immobilier. Ce comportement favorise le développement des marchés de capitaux, qui prennent ainsi de l'ampleur et de la profondeur, et contribue par conséquent à l'augmentation de la masse des financements accessibles aux emprunteurs.

Négociants en titres

6. Les *négociants en titres* sont des personnes physiques ou morales spécialisées dans les opérations sur titres qui 1) apportent leur concours aux sociétés pour l'émission de nouveaux titres par la prise ferme et le placement sur le marché et 2) négocient pour leur propre compte des titres nouvellement émis ou déjà en circulation. Seuls les syndicats de prise ferme et les négociants en titres qui agissent en qualité d'intermédiaires financiers sont classés dans cette catégorie. Les courtiers en valeurs mobilières et autres entités qui organisent des transactions entre acheteurs et vendeurs de titres sans se porter du croire sont classés parmi les auxiliaires financiers.

7. Par leur nature même, les négociants en titres facilitent les opérations sur titres tant sur le marché primaire

¹Ces définitions sont tirées de sources ayant trait à la comptabilité nationale. Par exemple, voir les paragraphes 96 à 101 du *MSMF* (FMI, 2000a).

que sur le marché secondaire. En particulier, ces entités peuvent aider à fournir des liquidités aux marchés, à la fois en encourageant les opérations des emprunteurs et des investisseurs — ne serait-ce que par la communication d'informations sur les conditions du marché — et en effectuant eux-mêmes des opérations sur titres.

Fonds de placement

8. Les *fonds de placement* sont des unités institutionnelles, autres que les fonds de pension, qui mobilisent des fonds auprès des investisseurs et les utilisent pour acquérir des actifs financiers. Font partie de cette catégorie, par exemple, les fonds communs de placement, y compris les fonds communs de placement monétaires, les sociétés d'investissement à capital fixe, les sociétés d'investissement à capital variable et les autres organismes de placement collectif. En général, les investisseurs dans les fonds de placement achètent des parts représentant une proportion fixe de ces fonds.

9. Dans les fonds de placement, ce sont des gestionnaires professionnels qui sélectionnent les actifs et offrent ainsi aux investisseurs la possibilité d'investir dans un portefeuille de titres diversifié et géré par des spécialistes sans avoir besoin de posséder des connaissances détaillées sur les sociétés émettrices des actions et obligations. En général, le ou les types de placement entrepris sont spécifiés, et les gestionnaires des fonds de placement doivent informer dans les règles les investisseurs des risques et frais liés aux placements dans tels ou tels fonds, ne serait-ce que parce que la valeur de certains types de fonds peut varier fortement.

10. La liquidité des fonds de placement peut varier considérablement selon le cas. Certains types de fonds de placement ne sont pas liquides ou ne le sont que peu, car ils sont le plus souvent investis dans des titres à long terme. Dans d'autres cas, les parts émises par les fonds de placement sont aussi (ou presque aussi) liquides que les dépôts et autres passifs émis par les institutions de dépôts. Les fonds communs de placement monétaires sont inclus dans cette dernière catégorie. Pour assurer la liquidité de leurs passifs, ils investissent généralement dans des titres de créance à court terme, tels que les certificats de dépôts et les billets de trésorerie.

Autres intermédiaires financiers

11. Les *sociétés de financement* ont pour fonction principale d'accorder des crédits aux sociétés non

financières et aux ménages. Un grand nombre de sociétés de financement sont des filiales captives qui mobilisent des fonds destinés à l'usage de la société mère. Les sociétés de financement captives qui sont des unités institutionnelles distinctes et qui ne souscrivent pas de passifs sous forme de dépôts ou d'instruments assimilables doivent être classées parmi les autres intermédiaires financiers. Les sociétés de financement qui ne sont pas des unités distinctes font partie de la société mère et sont à classer dans le sous-secteur correspondant.

12. Les *sociétés de crédit-bail* financent l'achat d'actifs corporels. La société de crédit-bail est le propriétaire légal des biens, mais le bien appartient en fait au preneur, car c'est à lui qu'échoient tous les avantages, coûts et risques liés à la propriété des biens.

13. Les *sociétés relais* sont des entités financières créées pour détenir des actifs titrisés ou des actifs qui ont été sortis du bilan de sociétés ou administrations publiques dans le cadre de la restructuration de ces unités. Nombre d'entre elles sont organisées comme des fiducies ou des entités à vocation spéciale créées dans le seul but de détenir un portefeuille spécifique d'actifs ou de passifs.

14. Les *intermédiaires financiers spécialisés* comprennent les sociétés holding, les sociétés qui fournissent du financement à court terme pour des fusions ou acquisitions (mais n'acceptent pas de dépôts), les sociétés de financement des exportations ou importations, les sociétés d'affacturage, les sociétés de capital-risque et de capital-développement et les sociétés de prêts sur gage dont l'activité principale consiste à accorder des prêts et non à faire de la vente au détail.

Auxiliaires financiers

15. Les *auxiliaires financiers* comprennent les sociétés et quasi-sociétés résidentes dont les principales activités sont étroitement liées à l'intermédiation financière, mais qui ne jouent pas elles-mêmes le rôle d'intermédiaire financier.

16. Les *bourses et marchés de valeurs mobilières* sont des marchés et entités organisés comme les sociétés de dépôt de titres, les organismes de règlement et de compensation et autres sociétés offrant des services liés aux opérations boursières. Les dépositaires financiers et les systèmes de compensation électroniques exploités par les sociétés financières entrent dans cette

catégorie, de même que les organismes autorégulateurs nationaux qui réglementent ou contrôlent les bourses et unités apparentées.

17. Les *courtiers et agents* sont des personnes physiques ou morales qui organisent, exécutent ou facilitent autrement les opérations sur actifs financiers de leurs clients. Entrent dans cette catégorie les courtiers et agents qui achètent ou vendent des titres ou autres contrats financiers pour le compte de leurs clients, ainsi que les organismes de conseil en matière financière qui fournissent des services spécialisés aux courtiers et à leurs clients. Comme un grand nombre de sociétés de courtage effectuent en outre des opérations sur titres ou dérivés financiers pour leur compte propre, il peut être difficile de distinguer les courtiers et agents des syndicats de prise ferme et négociants en titres (qui sont classés parmi les intermédiaires financiers). Par convention, il y a lieu d'inclure ici uniquement les courtiers et agents clairement spécialisés dans le courtage et les activités qui y sont apparentées et non dans l'intermédiation, activité généralement exercée par les syndicats de prise ferme et les négociants en titres.

18. Les *sociétés de change* sont des unités qui achètent et vendent des devises au détail ou en gros.

19. Les *sociétés de garantie financière* assurent leurs clients contre les pertes subies par certaines sociétés financières ou contre les pertes financières sur des contrats spécifiques. Le garant doit être financièrement capable d'acquitter ses obligations potentielles. Il accepte aussi généralement — d'ordinaire contre versement d'une commission — de garantir aux investisseurs qu'ils recevront le paiement relatif à un titre ou autre contrat financier. En outre, le sous-secteur des sociétés de garantie financière comprend les sociétés spécialisées qui protègent les déposants et investisseurs contre les risques de défaillance des sociétés financières. Il est difficile de faire une distinction nette entre les sociétés de garantie financière et les sociétés d'assurances. Les sociétés de garantie financière

- n'ont pas de réserves d'actifs bien définies qui constituent des réserves techniques d'assurance,
- n'ont pas de position hors bilan,
- ne relèvent pas nécessairement de la réglementation applicable aux sociétés d'assurances et
- peuvent être limitées à certains types d'opérations financières.

Dans les cas limites, les unités doivent être classées parmi les sociétés d'assurances.

20. Les *auxiliaires d'assurance et de pension* comprennent les agents, experts et administrateurs de sinistres. La nature particulière et, dans certains pays, l'ampleur de leurs activités justifie la classification de ces unités dans une catégorie séparée.

21. Les *autres auxiliaires financiers* recouvrent tous les auxiliaires non classés ailleurs. Cette catégorie englobe les unités indépendantes affiliées aux administrations publiques et chargées de réglementer les institutions financières. Le *SCN 1993* recommande de classer ces unités dans le sous-secteur de la banque centrale. Cependant, celles-ci ne sont pas des intermédiaires, et les activités de certaines d'entre elles (telles que les commissions de valeurs mobilières ou les organismes de réglementation des assurances) n'ont guère de rapport avec les activités bien définies d'une banque centrale. En conséquence, le *Guide* recommande de classer ces unités dans le sous-secteur des auxiliaires financiers. Y seront également classées les unités financières qui facilitent l'émission et l'échange de dérivés financiers, mais n'émettent pas elles-mêmes de tels instruments, ainsi que les bureaux de représentation d'institutions de dépôts étrangères qui n'acceptent pas de dépôts ni n'accordent des crédits, encore qu'ils soient chargés de promouvoir et de faciliter les opérations de la société mère non résidente.

II. Terminologie de la stabilité financière²

Accord de Bâle sur les fonds propres (Basel Capital Accord)

Adopté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en 1988 et révisé en 1996, l'Accord de Bâle sur les fonds propres est un ensemble universellement accepté de réglementations de contrôle régissant l'adéquation des fonds propres des banques internationales — les fonds propres sont mesurés en tenant compte des risques de crédit et de marché auxquels sont exposés les actifs détenus par les banques. L'objectif de l'Accord est de renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international et de réduire les sources d'inégalité concurrentielle entre les banques internationales. Au moment de la rédaction du *Guide*, un nouvel Accord est en cours d'élaboration.

Actifs pondérés en fonction des risques (Risk-Weighted Assets)

Dans le *Guide*, les actifs pondérés en fonction des risques représentent un concept établi par le CBCB

²Les termes anglais correspondants figurent entre parenthèses.

pour le calcul du ratio de fonds propres. Les actifs sont pondérés par des facteurs représentatifs du risque qu'ils posent et du potentiel de défaut.

Analyse macroprudentielle (Macroprudential Analysis)

Évaluation et suivi des forces et des faiblesses du système financier. Elle se fonde sur des informations quantitatives provenant à la fois des ISF et des indicateurs macroéconomiques qui donnent 1) un plus large aperçu des conditions économiques et financières, telles que la croissance du PIB et l'inflation, ainsi que des renseignements sur la structure du système financier, et 2) des informations qualitatives sur le cadre institutionnel et réglementaire — en particulier sous la forme d'évaluations de l'observation des normes et codes internationaux applicables au secteur financier — et sur les résultats des tests de résistance.

Approche fondée sur les notations internes — approche NI (Internal Ratings Based Approach)

L'approche NI de l'Accord de Bâle sur les fonds propres fournit un cadre dans lequel une série donnée de facteurs de risque ou «intrants» se traduit par des exigences de fonds propres. Ce cadre comporte une approche de base et une approche avancée. Dans l'approche de base, les banques estiment les probabilités de défaillance associées à chaque emprunteur, et les organismes de contrôle bancaire fournissent les autres intrants. Dans l'approche avancée, les banques dotées d'un processus interne d'allocation des capitaux suffisamment développé sont autorisées à fournir également les autres intrants nécessaires.

Bâle II (Basel II)

Le document du CBCB intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres — Dispositif révisé*, publié en juin 2004, constitue une profonde révision des normes de fonds propres de Bâle. Le nouveau dispositif repose sur trois piliers qui permettront de garantir la solidité des institutions bancaires. Le premier pilier porte sur les exigences minimales de fonds propres pour les banques, notamment les modifications des pondérations des risques pour les actifs des banques afin que ces pondérations prennent mieux en compte le risque encouru, et inclut d'autres méthodes d'évaluation des risques, fondées sur les procédures internes des banques. Le deuxième pilier met l'accent sur l'amélioration du processus de surveillance prudentielle, et le troisième sur la promo-

tion de la discipline de marché pour les institutions bancaires en développant un ensemble d'exigences de communication financière.

Cadre CAMELS (CAMELS Framework)

Cadre de surveillance bancaire d'usage courant dans lequel les indicateurs de solidité bancaire sont répartis entre six catégories, à savoir : 1) fonds propres, 2) qualité des actifs, 3) solidité de la gestion, 4) résultat, 5) liquidité et 6) sensibilité au risque de marché (le sigle CAMELS correspondant aux initiales en anglais des six composantes).

Capital social et réserves (Capital and Reserves)

Ce poste est égal à la différence entre le total des actifs et celui des passifs du bilan. Il représente la participation dans l'entité en question de ses propriétaires et le montant disponible pour résorber les pertes non identifiées.

Coefficient d'asymétrie (Skewness)

Mesure de dispersion qui peut être utilisée dans la méthode des groupes homogènes. Le coefficient indique le degré d'asymétrie de la distribution des données autour de la moyenne. Lorsque la distribution est symétrique, le coefficient est égal à zéro. Si le coefficient est négatif, la distribution est plus dense vers la gauche (du sommet), et si le coefficient est positif, la distribution est plus dense vers la droite.

Coefficient de Kurtosis (Kurtosis)

Mesure de dispersion qui peut être utilisée dans la méthode des groupes homogènes. Le coefficient mesure à quel point les valeurs observées sont proches du centre d'une distribution ou de ses queues. Le coefficient de Kurtosis dans une distribution normale est égal à 3; un coefficient supérieur à 3 dénote un sommet élevé, une plage de distribution étroite et des queues épaisses; une valeur inférieure à 3 implique une large bande de part et d'autre de la moyenne et un sommet bas. Une autre formule est celle qui consiste à soustraire 3 de la valeur calculée de manière à ce que la distribution normale ait une valeur égale à zéro; des valeurs positives dénotent un sommet élevé et des valeurs négatives, un sommet bas.

Coefficient de rotation (Turnover Ratio)

Le coefficient de rotation est un indicateur de la profondeur du marché et de sa liquidité. Il est égal

au nombre de titres achetés et vendus au cours d'une période donnée, divisé par la moyenne du nombre de titres en circulation au début de la période et de leur nombre à la fin de la période en question.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Basel Committee on Banking Supervision)

Créé par les gouverneurs de banque centrale des pays du Groupe des Dix (G-10) à la fin de 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) établit des normes et des lignes directrices générales. Il recommande en outre des définitions des pratiques optimales dans l'idée que les autorités de chaque pays prendront des mesures pour les appliquer au moyen des dispositifs détaillés — législatifs ou autres — les mieux adaptés à leurs systèmes nationaux. Il encourage la convergence vers des approches et normes communes sans tenter une harmonisation détaillée des techniques de contrôle des pays membres. L'un de ses principaux objectifs est de combler les lacunes du champ d'application du contrôle bancaire international dans sa poursuite des deux principes fondamentaux suivants : 1) aucun établissement bancaire étranger ne doit échapper au contrôle; 2) le contrôle doit être adéquat.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (Committee on Payment and Settlement Systems)

Créé en 1990, ce comité était initialement, pour les banques centrales des pays du G-10, un forum de discussion leur permettant de suivre et d'analyser l'évolution des systèmes nationaux de paiement, de règlement et de compensation, ainsi que des mécanismes de règlements transfrontaliers et multidevises. Ces dernières années, il a élargi ses travaux en nouant des relations avec les banques centrales de pays non membres du G-10, en particulier celles de pays émergents. Les services de la Banque des règlements internationaux (BRI) en assurent le secrétariat.

Concordat de Bâle (Basel Concordat)

Il s'agit du document intitulé «Principes pour le contrôle des établissements des banques à l'étranger» (Principles for the Supervision of Banks' Foreign Establishments), publié par le Comité de Bâle en 1983. Le Concordat de Bâle énonce les principes du partage de la responsabilité du contrôle des succursales, filiales et partenariats des banques à l'étranger entre les autorités de contrôle du pays d'accueil et celles du pays de résidence de la société mère (ou pays d'accueil).

Conseil islamique des services financiers (Islamic Financial Services Board)

Créé en Malaisie en novembre 2002, le Conseil islamique des services financiers est une association de banques centrales et autorités monétaires ainsi que d'autres institutions chargées de la réglementation et du contrôle du secteur des services financiers islamiques.

Consolidation (Consolidation)

Procédure d'élimination des positions et flux entre unités institutionnelles qui sont regroupées à des fins statistiques. Pour ce qui est des indicateurs de stabilité financière, la consolidation préserve l'intégrité des fonds propres en évitant leur double comptabilisation.

Contagion (Contagion)

Transmission ou propagation des crises ou chocs financiers entre institutions, pays ou catégories d'actifs.

Contrats conditionnels (Contingencies)

Accords financiers contractuels dont la principale caractéristique est qu'une ou plusieurs conditions doivent être remplies avant qu'une opération financière ait lieu. Les contrats conditionnels ne sont pas classés parmi les actifs (passifs) financiers au bilan, car il ne s'agit pas de créances (ou obligations) certaines. Cependant, ils peuvent avoir une influence sur la solidité financière.

Convexité (Convexity)

Mesure de la sensibilité du prix des instruments à taux fixe (obligations, par exemple) aux variations du taux d'intérêt. C'est la dérivée seconde du prix d'une obligation par rapport aux taux d'intérêt, la dérivée première étant la durée. Plus l'instrument est long, plus la convexité est grande; pour les instruments de même durée, plus les flux de trésorerie sont dispersés, plus la convexité est grande; et plus celle-ci est grande, plus le gain ou la perte sont importants pour une variation donnée du taux d'intérêt. La convexité donne une meilleure approximation des gains et pertes résultant d'une variation donnée du taux d'intérêt sur un portefeuille d'instruments à taux fixe lorsqu'elle est utilisée en conjonction avec la durée que lorsque celle-ci est appliquée toute seule.

Découverte du prix (Price Discovery)

Processus de fixation du prix de marché d'un bien auquel la demande est égale à l'offre de ce produit. En

mettant en rapport acheteurs et vendeurs et en rendant le processus transparent, les marchés financiers facilitent la découverte du prix.

Double effet de levier des fonds propres (Double Leveraging of Capital)

Situation dans laquelle des entités apparentées se partagent les fonds propres. Par exemple, si une ICD détient une participation dans une autre ICD du groupe, on dit que les fonds propres ont un double effet de levier, car les deux entités font appel à la même réserve de fonds propres. Lorsqu'il y a un double effet de levier, le capital dont le groupe peut effectivement disposer est plus faible que ne l'impliquent les données.

Écart entre les cours acheteur et vendeur (Bid-Ask Spread)

L'écart entre les cours acheteur et vendeur est un indicateur de l'étroitesse du marché, une mesure de sa liquidité. Il est égal à la différence entre le prix offert et le prix demandé pour un instrument financier. Le premier est le maximum qu'un acheteur potentiel est disposé à payer à un moment déterminé, et le second, le minimum acceptable par le vendeur potentiel d'une unité d'un titre donné.

Enquête triennale auprès des banques centrales (Triennial Central Bank Survey)

Enquête triennale sur les marchés des changes et des dérivés coordonnée par la BRI. Le but recherché est d'obtenir des informations raisonnablement complètes et des données mondiales cohérentes sur l'ampleur et la structure des marchés des changes et des dérivés de gré à gré³. L'objectif de ces statistiques est d'accroître la transparence des marchés et d'aider ainsi les banques centrales et autres autorités, ainsi que les opérateurs du marché, à mieux suivre l'activité du système financier mondial.

Étroitesse du marché (Market Tightness)

L'étroitesse du marché est une dimension de la liquidité du marché. Elle est mesurée par le coût général d'une opération, quel que soit le prix de marché.

³La BRI produit en outre des données semestrielles sur les activités du marché des dérivés de gré à gré (hors cote). Il s'agit de données mondiales consolidées qui sont recueillies auprès des principaux établissements bancaires et courtiers des pays du G-10 et portent sur les montants notionnels et les valeurs de marché (voir <http://www.bis.org/press/p021108.htm>).

Fonds propres réglementaires (Regulatory Capital)

Correspondant à une définition spécifique des fonds propres établie par le CBCB, les fonds propres réglementaires constituent le numérateur du ratio de fonds propres du CBCB. Ils recouvrent, outre les composantes traditionnelles du compte du capital social et des réserves, plusieurs types précis de titres de créance subordonnée qui ne sont pas à rembourser si les fonds sont nécessaires au maintien des fonds propres au minimum requis.

Forum de stabilité financière (Financial Stability Forum)

Le FSF a été créé en février 1999 pour promouvoir la stabilité financière internationale par une meilleure circulation de l'information et une coopération internationale plus étroite au contrôle et à la surveillance des marchés financiers. Le FSF réunit régulièrement les autorités nationales responsables de la stabilité financière dans des centres financiers internationaux importants, des responsables d'institutions financières internationales et de plusieurs organismes internationaux de réglementation et de contrôle, ainsi que les représentants des comités d'experts des banques centrales. Des services de secrétariat sont fournis au FSF par la BRI.

Global Financial Stability Report (Rapport sur la stabilité financière dans le monde)

Lancée en mars 2002, cette publication du FMI (en langue anglaise uniquement), qui paraît deux fois par an, est centrée sur la conjoncture financière mondiale, mettant en relief les problèmes de déséquilibres financiers et d'ordre structurel qui pourraient menacer la stabilité des marchés financiers et la durabilité de l'accès des pays émergents emprunteurs aux marchés.

Hui-Heubel, voir Ratio Hui-Heubel

Indice de Laspeyres (Laspeyres Index)

Méthode de calcul d'un indice des prix pondéré par les valeurs d'une période de base spécifiée. L'un des usages courants de cette formule est le calcul de l'indice des prix de l'immobilier aux fins de l'évaluation de la solidité du système financier.

Indices de prix hédoniques (Hedonic Price Indices)

Indices de prix corrigés des effets de qualité. À l'aide d'une analyse de régression, un indice des prix hédonique mesure les variations intrinsèques des prix

des biens ou autres actifs, qui ne sont pas dues à des changements de la qualité. Dans le *Guide*, la méthode de régression hédonique est celle qui sert à établir l'indice des prix immobiliers.

Indice de Herfindahl (Herfindahl Index)

Mesure la concentration du marché. La valeur de l'indice est égale à la somme des carrés des parts de marché de toutes les entreprises d'une branche d'activité. Plus la valeur est élevée, plus la concentration est forte.

Kurtosis, voir Coefficient de Kurtosis

Levier financier (Leverage)

Technique qui permet de bénéficier de tous les avantages liés à la prise d'une position sur un actif financier sans financer intégralement la position à l'aide de fonds propres. Le levier financier peut porter le taux de rendement (positif et négatif) d'une position ou d'un investissement à un niveau supérieur à celui de l'investissement direct de fonds propres. Il peut prendre la forme d'emprunts (levier figurant au bilan, communément mesuré par les ratios dette/fonds propres) ou de dérivés financiers. La prise de positions avec effet de levier financier peut s'accompagner d'une augmentation du prix des actifs et de l'exposition aux risques.

Liquidité (Liquidity)

Appliquée aux marchés, la liquidité désigne la faculté d'acheter et de vendre des actifs rapidement et en grande quantité sans grand effet sur leur prix. Appliquée aux instruments, elle désigne généralement les actifs qui peuvent être rapidement convertis en espèces sans perte significative de valeur.

Livre rouge (Red Book)

Le *Livre rouge* est une publication sur les systèmes de paiement, préparée par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement. Son objet est de fournir une description détaillée du système de paiement des pays. Il est révisé périodiquement.

Mécanisme de garantie des dépôts (Deposit Insurance Scheme)

Mécanisme officiel normalement établi par la loi pour limiter les pertes des déposants en cas de faillite bancaire. En général, ce mécanisme a pour but de favoriser la confiance des petits déposants dans le système financier et de réduire ainsi le risque qu'une

crise systémique se produise sous l'effet de retraits motivés par la panique. Le mécanisme peut être exploité et financé par le secteur privé ou public.

Montant notionnel (Notional Amount)

Parfois assimilé au montant nominal, le montant notionnel est le montant sous-jacent d'un contrat de dérivé financier qui est utilisé pour calculer les paiements ou recettes au titre du contrat. Il fournit une indication du risque potentiel lié au contrat de dérivé financier. Par exemple, lorsqu'une obligation est émise et que le montant obtenu est échangé contre un montant d'une autre devise, la valeur notionnelle du dérivé est égale au montant échangé.

Normes comptables internationales (International Accounting Standards)

Établies par le Conseil international de normalisation comptable (International Accounting Standards Board) situé à Londres, les normes comptables internationales (sigle anglais : IAS) sont une série de normes qui définissent le cadre conceptuel fondamental et les règles spécifiques régissant la préparation et la présentation des états financiers des entreprises commerciales et industrielles déclarantes, qu'elles appartiennent au secteur public ou privé.

Normes internationales d'information financière 2004 (International Financial Reporting Standards 2004)

Les normes internationales d'information financière (sigle anglais : IFRS) sont le nouveau nom des normes comptables internationales et constituent le jeu de normes prenant effet le 31 mars 2004 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2005. Les IFRS incorporent de nombreux changements, dont les plus importants concernent la comptabilisation et la mesure des instruments financiers, ainsi que les informations à fournir sur ceux-ci.

Profondeur du marché (Market Depth)

La profondeur du marché est une dimension de sa liquidité et désigne l'aptitude d'un marché à faire face à un gros volume d'opérations sans effet important sur les prix.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) (Financial Sector Assessment Program)

Lancé en mai 1999, le PESF est une initiative commune du FMI et de la Banque mondiale qui vise à rendre plus efficaces les efforts déployés pour renforcer les

systèmes financiers des pays membres. Les travaux relevant de ce programme, auxquels contribuent les experts de diverses instances nationales et organismes de normalisation, ont pour objet de recenser les forces et les faiblesses du système financier d'un pays, de déterminer comment les principales sources de risque sont gérées, d'évaluer les besoins du secteur en matière de développement et d'assistance technique, et d'aider à établir les priorités de la politique économique. Le PESF est en outre à la base des évaluations de la stabilité du système financier (ESSF), dans lesquelles les services du FMI abordent des questions se rapportant à sa surveillance, notamment les risques pour la stabilité macroéconomique résultant de la capacité du secteur financier d'absorber les chocs macroéconomiques.

Provisions pour pertes sur prêts (Loan Loss Provisions)

Provisions nettes des ICD pour créances douteuses ou irrécouvrables, fondées sur leur appréciation du risque de pertes correspondant. La constitution de provisions pour pertes sur prêts a une incidence à la fois sur le résultat et, selon le type de provision, sur les fonds propres.

Ratio de fonds propres (Capital Adequacy Ratio)

Le ratio de fonds propres est le pilier central de l'Accord de Bâle. C'est un ratio construit à des fins d'analyse, dans lequel les fonds propres réglementaires sont pris comme numérateur et les actifs pondérés par les risques comme dénominateur. Le ratio de fonds propres minimal est fixé à 8 % (la part des fonds propres réglementaires de base doit être au moins de 4 %). Ces niveaux sont considérés comme le minimum nécessaire pour assurer à terme un ratio de fonds propres solide et cohérent pour toutes les banques internationales.

Ratio Hui-Heubel (Hui-Heubel Ratio)

Mesure de la résistance et de la profondeur des marchés financiers. Le volume des opérations sur un instrument (en proportion de la quantité en circulation de cet instrument) est rapporté à son impact sur les prix. Plus le rapport volume des opérations/prix varie, plus le marché est profond et résistant.

Résilience (Resilience)

La résilience est une dimension de la liquidité du marché financier; c'est le rythme auquel les fluctuations de prix dues aux opérations se dissipent ou le rythme auquel les déséquilibres entre les ordres d'achat et de

vente (si par exemple les premiers sont supérieurs aux seconds) sont corrigés par de nouveaux ordres. Elle peut être mesurée par le ratio Hui-Heubel.

Risques (Risk Exposures)

Dans l'analyse de la stabilité financière, le suivi des risques encourus par une ICD doit porter sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de change, le risque lié à des engagements de montant élevé, le risque de variation de cours des actions et le risque de fluctuation des prix immobiliers.

Risque de crédit (Credit Risk)

Risque qu'une partie à un contrat financier ne puisse s'acquitter de ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie. En raison du rôle d'intermédiaire financier que jouent les ICD, le suivi du risque de crédit de leurs actifs par des indicateurs de solidité financière, tels que le ratio créances improductives/total des crédits bruts, est essentiel à toute évaluation de la solidité financière.

Risque de liquidité (Liquidity Risk)

Risque que les actifs ne soient pas immédiatement disponibles pour satisfaire une demande de fonds. Comme les actifs des ICD ont généralement une échéance plus longue que leurs passifs, il importe de surveiller le risque de liquidité de ces institutions à l'aide d'ISF, tels que les ratios actifs liquides/total des actifs et actifs liquides/passifs à court terme, pour évaluer la solidité du système financier.

Risque de marché (Market Risk)

Risque de pertes sur instruments financiers résultant de l'évolution de leur prix de marché. Le risque de marché recouvre plusieurs types de risque : de taux d'intérêt, de change, de prix des actions et de prix des produits de base. Les pertes de valeur qui en découlent influent sur le résultat et les fonds propres des ICD, en leur qualité d'intermédiaires financiers prenant des positions sur instruments financiers. La durée des actifs et passifs ou les tests de résistance permettent d'estimer les pertes qui peuvent résulter d'une variation des taux d'intérêt.

Statistiques bancaires internationales (International Banking Statistics)

Ces statistiques se rapportent aux opérations bancaires internationales, et sont établies et diffusées par la BRI. Le système des statistiques bancaires internationales

comporte deux principales catégories de données : les statistiques bancaires territoriales, comptabilisées sur la base de la résidence, et les statistiques bancaires consolidées, pour lesquelles les institutions bancaires communiquent des données consolidées sur leurs opérations internationales.

Variance (Variance)

Mesure de dispersion autour de la moyenne, qui est égale à la somme des carrés des écarts de chaque observation par rapport à la moyenne, divisée par le nombre d'observations (pour la variance de la

population) ou par le nombre d'observations moins un (pour la variance de l'échantillon).

Volatilité (Volatility)

Tendance des quantités ou des prix à varier au fil du temps. Généralement mesurée par la variance ou l'écart-type annualisé des variations, la volatilité est dite élevée si les quantités ou les prix varient sensiblement à la hausse ou à la baisse. En général, plus la volatilité est forte, plus le risque est élevé, car la possibilité de convertir rapidement un actif en espèces sans grosse perte de valeur est moindre.

Bibliographie

- Abiad, Abdul, 2003, "Early Warning Systems: A Survey and a Regime-Switching Approach," IMF Working Paper 03/32 (Washington: International Monetary Fund).
- Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI), 1999, "Statement on the Purpose and Calculation of Capital Adequacy Ratio for Islamic Banks" (Bahrain).
- Asser, Tobias M.C., 2001, *Legal Aspects of Regulatory Treatment of Banks in Distress* (Washington: International Monetary Fund).
- Australian Bureau of Statistics, 2001, "Measuring Australia's Foreign Currency Exposure," 2001, in *Balance of Payments and International Investment Position* (Australian Bureau of Statistics) (December), p. 11–16.
- Banque centrale européenne, 2000, *EU Banks' Income Statements* (Frankfurt).
- , 2003, *Seasonal Adjustment* (Frankfurt).
- Banque des règlements internationaux, 1999, "Market Liquidity: Research Findings and Selected Policy Implications," Committee on the Global Financial System Publication No. 11 (Basel).
- , 2000, "Stress Testing by Large Financial Institutions: Current Practice and Aggregations Issues," Committee on the Global Financial System Publication No. 14 (Basel).
- , 2001a, *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique*, publication n° 43 du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (Bâle).
- , 2001b, *Statistics on Payment Systems in the Group of Ten Countries*, Committee on Payment and Settlement Systems Publication No. 44 (Basel).
- , 2002, *Triennial Central Bank Survey: Foreign Exchange and Derivative Market Activity in 2001* (Basel).
- , 2003a, *Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement*, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (Bâle).
- , 2003b, "Guide to International Banking Statistics," BIS Paper No. 16 (Basel).
- , 2003c, *Payment and Settlement Systems in Selected Countries*, Committee on Payment and Settlement Systems Publication No. 53 (Basel) (ce qu'il est convenu d'appeler le *Livre rouge*, cinquième édition).
- , and International Monetary Fund, 2005, "Real Estate Indicators and Financial Stability: Proceedings of a Joint Conference Organized by the BIS and the IMF in Washington on October 27–28, 2003," BIS Paper No. 21 (Basel).
- Barton, Dominic, Roberto Newell, and Gregory Wilson, 2002, *Dangerous Markets: Managing in Financial Crises* (New York: Wiley).
- Benito, Andrew, and Gertjan Vlieghe, 2000, "Stylised Facts on U.K. Corporate Financial Health: Evidence from Micro-data," *Financial Stability Review* (Bank of England), Issue 8 (June), p. 83–93.
- Bhattacharya, Kaushik, 2003, "How Good Is the BankScope Database? A Cross-Validation Exercise with Correction Factors for Market Concentration Measures," BIS Working Paper No. 133 (Basel: Bank for International Settlements).
- Blaschke, Winfrid J., Matthew T. Jones, Giovanni Majnoni, and Soledad Martinez Peria, 2001, "Stress Testing of Financial Systems: An Overview of Issues, Methodologies, and FSAP Experiences," IMF Working Paper 01/88 (Washington: International Monetary Fund).
- Bliss, Robert R., and Nikolaos Panigirtzoglou, 2002, "Testing the Stability of Implied Probability Density Functions," *Journal of Banking & Finance*, Vol. 26 (March), p. 381–422.
- Bloem, Adriaan M., Robert J. Dippelsman, and Nils Ø. Mæhle, 2001, *Quarterly National Accounts Manual: Concepts, Data Sources, and Compilation* (Washington: International Monetary Fund).
- Borio, Claudio, 2003, "Towards a Macroprudential Framework for Financial Supervision and Regulation," BIS Working Paper No. 128 (Basel: Bank for International Settlements).
- Carson, Carol S., 2001, "Toward a Framework for Assessing Data Quality," IMF Working Paper 01/25 (Washington: International Monetary Fund).
- Case, Bradford, and Edward J. Szymanoski, 1995, "Precision in House Price Indices: Findings of a Comparative Study of House Price Index Methods," *Journal of Housing Research*, Vol. 6, Issue 3, p. 483–96.
- Commission des Communautés européennes, 2000, *Commission Recommendations*, C(2000) 1372 final-EN (Brussels).
- , Banque mondiale, Fonds monétaire international, Nations Unies, et Organisation de coopération et de développement économiques, 1993, *Système de comp-*

- tabilité nationale 1993* (Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington).
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), 1983, «Principes pour le contrôle des établissements des banques à l'étranger» (Bâle : Banque des règlements internationaux).
- , 1988, "International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards," Basel Committee Publication No. 4 (Basel: Bank for International Settlements).
- , 1991, "Measuring and Controlling Large Credit Exposures" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 1996, "Amendment to the Capital Accord to Incorporate Market Risks" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 1997, "Core Principles for Effective Banking Supervision" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 1999, "Sound Practices for Loan Accounting and Disclosure" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2000a, "Principles for the Management of Credit Risk" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2000b, "Sound Practices for Managing Liquidity in Banking Organisations" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2001a, "Compendium of Documents, Volume One: Basic Supervisory Methods" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2001b, "Consultative Document: The New Basel Capital Accord" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2001c, "Consultative Document: Overview of the New Basel Capital Accord" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2003a, "Consultative Document: Overview of the New Basel Capital Accord" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2003b, "New Basel Capital Accord: Third Consultative Paper" (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2003c, "Principles for the Management and Supervision of Interest Rate Risk," Basel Committee Publication No. 102 (Basel: Bank for International Settlements).
- , 2004, *Bâle II: Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres — Dispositif révisé* (Bâle : Banque des règlements internationaux).
- Cortavarria, Luis, Claudia Dziobek, Akihiro Kanaya, and Inwon Song, 2000, "Loan Review, Provisioning, and Macroeconomic Linkages," IMF Working Paper 00/195 (Washington: International Monetary Fund).
- Crockett, Andrew, 2000, "Marrying the Micro- and Macro-Prudential Dimensions of Financial Stability," paper presented at the Eleventh International Conference of Banking Supervisors, Basel, September.
- Crockett, Andrew, 2002, "Introductory Speech," at the Third Joint Central Bank Research Conference on Risk Measurement and Systemic Risk, Basel, March.
- Danmarks Nationalbank, 2003, *Financial Stability 2003* (Copenhagen).
- de Lis, Santiago Fernández, Jorge Martínez Pagés, and Jesús Saurina, 2000, "Credit Growth, Problem Loans, and Credit Risk Provisioning in Spain," Bank of Spain Working Paper 18 (Madrid: Bank of Spain).
- Delgado, Fernando L., Daniel S. Kanda, Greta Mitchell Caselle, and R. Armando Morales, 2002, "Domestic Lending in Foreign Currency," in *Building Strong Banks: Surveillance and Resolution*, ed. by Charles Enoch, David Marston, and Michael Taylor (Washington: International Monetary Fund).
- Derivatives Policy Group, 1995, "Framework for Voluntary Oversight of the OTC Derivatives Activities of Securities Firm Affiliates to Promote Confidence and Stability in Financial Markets" (New York).
- Dziobek, Claudia, J. Kim Hobbs, and David Marston, 2000, "Toward a Framework for Systemic Liquidity Policy," IMF Working Paper 00/34 (Washington: International Monetary Fund).
- Elsinger, Helmut, Alfred Lehar, and Martin Summer, 2002, "Risk Assessment for Banking Systems," Austrian Central Bank Working Paper No. 79 (Vienna: Austrian National Bank).
- Eurostat, 1996, *Système européen des comptes : SEC 1995* (Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes).
- Fonds monétaire international, 1993, *Manuel de la balance des paiements* (Washington, 5^e éd.).
- , 2000a, *Manuel de statistiques monétaires et financières* (Washington).
- , 2000b, *The New International Standards for the Statistical Measurement of Financial Derivatives: Changes to the Text of the 1993 SNA* (Washington: Statistics Department).
- , 2001a, *Manuel de statistiques de finances publiques* (Washington).
- , 2001b, *The New International Standards for the Statistical Measurement of Financial Derivatives: Changes to the Text of the 1993 SNA* (Washington).
- , 2002, *Luxembourg: Financial System Stability Assessment, Including Reports on the Observance of Standards and Codes on the Following Topics: Monetary and Financial Stability Transparency, Banking Supervision, Securities Regulation, Insurance Regulation, and Payment Systems*, IMF Country Report No. 02/116 (Washington).
- , 2003a, "Data Quality Assessment Framework for Monetary Statistics" (Washington). Disponible sur Internet : http://dsbb.imf.org/vgn/images/pdfs/dqrs_MonetaryAcc.pdf
- , 2003b, *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs* (Washington).

- Fonds monétaire international, 2003c, "Fifth Review of the Fund's Data Standards Initiative: Data Quality Assessment Framework and Data Quality Program" (Washington). Disponible sur Internet : <http://www.imf.org/external/np/sta/dsbb/2003/eng/dqaf.htm#II>
- , 2003d, "Financial Soundness Indicators" (Washington). Disponible sur Internet : <http://www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/2003/051403.htm>
- , 2003e, "Financial Soundness Indicators—Background Paper" (Washington). Disponible sur Internet : <http://www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/2003/051403b.htm>
- , et Banque mondiale, 2002, "Implementation of the Basel Core Principles for Effective Banking Supervision, Experiences, Influences, and Perspectives" (Washington). Disponible sur Internet : <http://www.imf.org/external/np/mae/bcore/2002/092302.pdf>
- , 2003, *Analytical Tools of the FSAP* (Washington). Disponible sur Internet : <http://www.imf.org/external/np/fsap/2003/022403a.pdf>
- Frécaut, Olivier, 2002, "Banking System Losses in Indonesia: Looking out for Fifty Billion U.S. Dollars—Can the SNA Help?," presented at the Twenty Seventh General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Stockholm, August.
- Furfine, Craig H., and Eli M. Remolona, 2002, "What's Behind the Liquidity Spread? On-the-Run and Off-the-Run U.S. Treasuries in Autumn 1998," *BIS Quarterly Review* (June), p. 51–58.
- Garcia, Gillian G.-H., 2000, "Deposit Insurance and Crisis Management," IMF Working Paper 00/57 (Washington: International Monetary Fund).
- Griliches, Zvi, 1964, "Notes on the Measurement of Price and Quality Changes" in *Models of Income Determination: NBER Studies in Income and Wealth*, Vol. 28 (Princeton: Princeton University Press).
- Gropp, Reint, Jukka Vesala, and Giuseppe Vulpes, 2002, "Equity and Bond Market Signals as Leading Indicators of Bank Fragility," ECB Working Paper No. 150 (Frankfurt: European Central Bank).
- Heath, Robert M., 1998, "The Statistical Measurement of Financial Derivatives," IMF Working Paper 98/24 (Washington: International Monetary Fund).
- Hoggarth, Glenn, and John Whitley, 2003, "Assessing the Strength of UK Banks through Macroeconomic Stress Tests," *Financial Stability Review* (Bank of England), Issue 14 (June), p. 91–103.
- International Accounting Standards Board (IASB), 2002, *International Accounting Standards 2002* (London).
- , 2004, *2004 International Financial Reporting Standards (Bound Volume)* (London).
- Jones, Matthew T., Paul Hilbers, and Graham Slack, 2004, "Stress Testing of Financial Systems: What to Do When the Governor Calls," IMF Working Paper 04/127 (Washington: International Monetary Fund).
- Jorion, Philippe, 1997, *Value at Risk: The New Benchmark for Controlling Derivatives Risk* (Chicago: Irwin Professional Publications).
- Khawaja, Sarmad, and Thomas K. Morrison, 2002, "Statistical Legislation: Toward a More General Framework," IMF Working Paper 02/179 (Washington: International Monetary Fund).
- Latter, Tony, 2001, "Derivatives from a Central Bank Perspective," presented at the seminar program of the FOW Derivatives Expo, Hong Kong, November.
- Laurin, Alain, and Giovanni Majnoni, 2003, "Bank Loan Classification and Provisioning Practices in Selected Developed and Emerging Countries," World Bank Working Paper No. 1 (Washington: World Bank).
- Mori, Atutoshi, Makoto Ohsawa, and Tokiko Shimizu, 1996, "A Framework for More Effective Stress Testing," Discussion Paper 96-E-2 (Tokyo: Bank of Japan, Institute for Monetary Economic Studies).
- Nations Unies, Commission européenne, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, et Organisation mondiale de la santé, 2001, *Manuel des statistiques du commerce international des services* (Genève : Nations Unies).
- Nelson, William, and Wayne Passmore, 2001, "Pragmatic Monitoring of Financial Stability," in *Marrying the Macro- and Micro-Prudential Dimensions of Financial Stability*, BIS Paper No. 1 (Basel: Bank for International Settlements), p. 367–84.
- Pollakowski, Henry O., 1995, "Data Sources for Measuring House Price Changes," *Journal of Housing Research*, Vol. 6, Issue 3, p. 377–87.
- Reinhart, Vincent, and Brian Sack, 2002, "The Changing Information Content of Market Interest Rates," *BIS Quarterly Review* (June), p. 40–50.
- Sarr, Abdourahmane, and Tonny Lybek, 2002, "Measuring Liquidity in Financial Markets," IMF Working Paper 02/232 (Washington: International Monetary Fund).
- Saunders, Anthony, 1999, *Financial Institutions Management: A Modern Perspective* (Boston: Irwin/McGraw-Hill, 3rd ed.).
- Schachter, Barry, 1998, "The Value of Stress Testing in Market Risk Management" in *Derivatives Risk Management Service*, ed. by G. Timothy Haight (Boston: Warren Gorham & Lamont).
- Slack, Graham L., 2003, "Availability of Financial Soundness Indicators," IMF Working Paper 03/58 (Washington: International Monetary Fund).
- Song, Inwon, 2002, "Collateral in Loan Classification and Provisioning," IMF Working Paper 02/122 (Washington: International Monetary Fund).
- Sundararajan, Vasudevan, Charles Enoch, Armida San José, Paul Hilbers, Russell Krueger, Marina Moretti, and Graham Slack, 2002, *Financial Soundness Indicators: Analytical Aspects and Country Practices*,

- IMF Occasional Paper No. 212 (Washington: International Monetary Fund).
- Sundararajan, Vasudevan, and Luca Errico, 2002, "Islamic Financial Institutions and Products in the Global Financial System: Key Issues in Risk Management and Challenges Ahead," IMF Working Paper 02/192 (Washington: International Monetary Fund).
- Taylor, John B., 1993, "Discretion Versus Policy Rules in Practice," *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, Vol. 39 (December), p. 195–214.
- United States Board of Governors of the Federal Reserve System, 2004, *Commercial Bank Examination Manual* (Washington: Division of Banking Supervision and Regulation). Disponible sur Internet : <http://www.federalreserve.gov/releases/housedebt/about.htm>
- Vittas, Dimitri, 1991, "Measuring Commercial Bank Efficiency: Use and Misuse of Bank Operating Ratios," Policy Research Working Paper No. 806 (Washington: World Bank).

Index

Les chiffres renvoient aux numéros de paragraphes dans les chapitres, aux encadrés ou aux appendices.

- AAOIFI. *Voir* Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions
- Accord de Bâle sur les fonds propres
 - définition, app. VII
- Accords de pension, 4.48–4.49
- Accords de rachat, 4.48–4.49
- Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions, encadré 4.3
- Actifs et passifs financiers
 - évaluation et provisionnement, encadré 4.4
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.38–4.65
 - pour les sociétés non financières, 4.111–4.114
 - qualité des actifs, 14.6–14.11
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 - ratio positions brutes en dérivés financiers/fonds propres, 6.39–6.40, app. II
 - rentabilité des actifs, 6.52–6.53, 14.12–14.13, app. II
 - Voir aussi* Passifs
- Actifs fixes
 - pour les sociétés non financières, 4.107
- Actifs liquides, 4.78–4.82, 14.18, app. II, app. IV
- Actifs non financiers
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.37
 - pour les sociétés non financières, 4.106–4.110
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Actifs non produits, app. IV
 - pour les sociétés non financières, 4.106, 4.110
- Actifs pondérés en fonction des risques
 - calcul du ratio de fonds propres, encadré 4.2
 - définition, app. VII
 - exigences en matière de fonds propres réglementaires, 4.68, 4.74, 6.17–6.18, app. II
- Actifs produits, 4.106–4.109, app. IV
- Actions et autres participations
 - pour les autres sociétés financières, 4.98
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.54–4.55
 - pour les sociétés non financières, 4.104, 4.113
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Adéquation des fonds propres, 14.3–14.5
- Administrations publiques, 2.18
- Agents
 - définition, app. VII
 - résidence et, 3.43
- Agrégation des données
 - aperçu, 5.1
 - avec consolidation, 5.5
 - définition, 5.3
 - données requises, 11.35–11.45
 - méthode agrégée fondée sur la résidence, 5.13–5.14
 - Voir aussi* Consolidation des données
- Ajustement de valeur, 4.63
- Alerte avancée, système d', 13.12
- Analyse de la durée, 3.51–3.56, 14.27, app. III, app. V
- Analyse macroprudentielle
 - aperçu, 1.6–1.7, 1.17–1.20, 1.24
 - définition, app. VII
 - importance, 1.10
 - indicateurs de solidité financière, 13.1–13.36
- Analyse microprudentielle
 - aperçu, 1.7
- Aplatissement, indicateurs de l', 15.22
- Apports des propriétaires, 4.63
- Approche fondée sur les notations internes
 - définition, app. VII
- Arriérés, 3.10–3.11, app. IV
- Asymétrie, indicateurs de l', 15.21
- Autres sociétés financières
 - aperçu, 2.14
 - calcul des ISF, 7.1–7.7
 - communication de données consolidées de groupe, 5.36–5.37
 - diffusion des ISF, 12.18–12.22
 - données requises, 11.57–11.62
 - états financiers, 4.96–4.98
 - flux et positions, encadré 5.2
 - indicateurs de solidité financière, app. II
 - ratio actifs/produit intérieur brut, 4.96–4.98, app. II
 - ratio actifs financiers/total des actifs financiers des secteurs résidents, 4.96–4.98, app. II, app. III
 - séries pour mémoire, app. III
 - sources de données, 11.12
 - utilisations des ISF, 14.29–14.30
- Auxiliaires d'assurance
 - définition, app. VII
- Auxiliaires de pension
 - définition, app. VII
- Auxiliaires financiers
 - aperçu, 2.14
 - définition, app. VII

- Bâle
 Concordat de Bâle, app. VII
 Principes fondamentaux de Bâle, 13.28–13.36
Voir aussi Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Bank Loan Classification and Provisioning Practices in Selected Developed and Emerging Countries*, app. VI
- Banque centrale
 aperçu, 2.13
- Banque des règlements internationaux, 1.19, 8.52, 13.35
- Banques. *Voir* Institutions collectrices de dépôts
- Banques commerciales. *Voir* Institutions collectrices de dépôts
- Banques en difficulté, 2.11–2.12
- Bases de données, encadré 10.1
- Bénéfices, 14.12–14.16
- Bénéfices au prorata, 4.28, app. IV
- Bénéfices non distribués
 établissement de données consolidées, 5.76–5.79
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.36, 4.63
 pour les sociétés non financières, 4.105
- Biais du survivant, 5.38
- Biens et services
 ventes, app. IV
- Bilans
 aperçu, 4.9–4.12
 établissement de données consolidées, 5.51–5.92
 pour les autres sociétés financières, 4.96–4.98
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.37–4.65
 pour les ménages, 4.121
 pour les sociétés non financières, 4.106–4.114, app. V
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- BLCP, étude, app. VI
- Bourses
 définition, app. VII
- BRI. *Voir* Banque des règlements internationaux
- Cadre CAMELS
 définition, 14.2, app. VII
- Cadre comptable, encadré 4.1. *Voir aussi* États financiers
- Capital social et réserves
 comparaison avec fonds propres réglementaires, 4.75
 définition, 4.62, app. VII
 établissement de données consolidées, 5.89–5.90
 évaluation et provisionnement, encadré 4.4
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.9, 4.63–4.65
 pour les sociétés non financières, 4.114
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
Voir aussi Réserves
- CBCB. *Voir* Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Charges. *Voir* Compte de résultat
- Charges de personnel, 4.31, 6.75–6.76, app. II, app. IV
- Charge d'intérêts, 4.17
- Charges hors intérêts, 4.30–4.31, 6.73–6.74, app. II, app. III, app. IV
- CITI. *Voir* Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
- Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, app. III
- Coefficient d'asymétrie
 calcul, 15.21
 définition, app. VII
- Coefficient de Kurtosis
 calcul, 15.22
 définition, app. VII
- Coefficient de rotation. *Voir* Taux de rotation
- Coentreprises, 5.9
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
 définition, app. VII
 objectifs, encadré 4.1
 ratio des fonds propres, encadré 4.2
- Comité sur les systèmes de paiement et de règlement
 définition, app. VII
Livre rouge, 8.52, app. VII
- Commissions. *Voir* Frais et commissions
- Communication de données consolidées de groupe
 aperçu, 5.16
 application aux ISF, 5.29–5.39
- Compagnies d'assurances
 aperçu, 2.14
 définition, app. VII
- Comptabilité nationale. *Voir* Système de comptabilité nationale
- Comptabilité sur la base des droits et obligations
 moment d'enregistrement des flux et des positions, 3.3–3.4
- Compte de résultat
 aperçu, 4.8
 établissement de données consolidées, 5.51–5.92
 évaluation et provisionnement, encadré 4.4
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.16–4.36
 pour les ménages, 4.120
 pour les sociétés non financières, 4.100–4.105, app. V
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Comptes d'investissement non restrictifs, encadré 4.3
- Concordat de Bâle
 définition, app. VII
- Conglomérats financiers, app. III
- Conseil international de normalisation comptable, 1.16, encadré 4.1, app. IV
- Conseil islamique des services financiers
 définition, app. VII
 fonction, encadré 4.3
- Consolidation des données
 aperçu, 5.1–5.2
 aperçu des pratiques, app. I
 avec agrégation, 5.5
 définition, 5.4, app. VII
 des fonds propres du secteur, app. V
Voir aussi Agrégation des données
- Consolidation, méthode fondée sur la
 aperçu, 5.15
 données requises, 11.46–11.50

- établissement de données sectorielles, 5.45–5.50
- flux et positions, encadré 5.1
- flux et positions dans les secteurs non collecteurs de dépôts, encadré 5.2
- institutions collectrices de dépôts, 5.51–5.92
- questions, 5.40–5.44
- Contagion
 - définition, app. VII
- Contrats à terme, 4.57
- Contrats conditionnels
 - aperçu, 3.12–3.19
 - définition, app. VII
- Contrats d'option, 4.58
- Contrôle bancaire. *Voir* Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Contrôle de la qualité, 10.18–10.19, 10.37
- Contrôle étranger, 5.10–5.12
- Contrôle national, 5.10–5.12
- Conversion des taux de change, 3.44, 3.48
- Convexité
 - définition, app. VII
- Cotation, systèmes informatisés de, 13.34
- Courtiers
 - définition, app. VII
- Créances douteuses, recouvrement des, app. IV
- Crédit
 - engagements de, 3.16
 - lettres de, 3.15
 - lignes de, 3.16
- Crédit, risque de
 - atténuation, 4.94
 - définition, app. VII
- Crédit-bail, 4.47
- Crédits commerciaux
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.60
 - pour les sociétés non financières, 4.112
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Découverte du prix
 - définition, app. VII
- Déductions prudentielles, 4.73
- Demandes de protection vis-à-vis de créanciers, 7.20, 14.36, app. II
- Dépôts
 - à vue, app. V
 - de la clientèle, 4.42, 4.44, 6.50–6.51, 14.18, app. II
 - mécanisme de garantie des dépôts, app. VII
 - non transférables, 4.41
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.41–4.44
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 - transférables, 4.41
 - volatilité, 4.43
- Dépréciation, app. IV
- Dérivés financiers, 14.11
 - aperçu, 2.25
 - classification, 4.52
 - contrats à terme, 4.57
 - contrats d'option, 4.58
 - dérivés intégrés, 4.59
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 - types, 4.56
- Dettes
 - définition, 4.61
 - garantie par des biens immobiliers, 4.122
 - ménages, 7.23–7.26, 14.38, app. II, app. III
 - paiements du service de la, 4.117, 4.122, 7.15–7.16
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 - recouvrement de créances douteuses, app. IV
- Dispersion, indicateurs de la, 15.17–15.51
 - aplatissement, 15.22
 - asymétrie, 15.21
 - tendance centrale, 15.18–15.19
 - variabilité, 15.20
- Dispersion des taux interbancaires, 14.25
- Distribution
 - queues de la, 15.35
 - variation de la, 15.43–15.44
- Dividendes
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.36
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Données
 - disponibilité, 11.71–11.73
 - interruptions, 11.74–11.77
 - séries liées au bilan, 4.93–4.95, 11.25–11.34
 - séries liées au compte de résultat, 11.22–11.24
 - séries liées au contrôle bancaire, 4.67–4.76
 - séries permettant une analyse plus poussée du bilan, 4.77–4.92
 - séries pour mémoire pour les institutions collectrices de dépôts, 4.66–4.95, app. III
 - séries pour mémoire pour les ménages, 4.122
 - séries pour mémoire pour les sociétés non financières, 4.115–4.118, app. III
 - systèmes d'établissement de, encadré 10.1
 - Voir aussi* Agrégation des données, Consolidation des données, Sources de données
- Données consolidées
 - des entités résidentes, 5.25–5.28, 11.19–11.20, encadré 5.3, app. V
 - sur toutes les activités résidentes des entités sous contrôle national, 5.20–5.21
- Données consolidées de groupe, 5.17, 11.51–11.56, encadré 5.3
 - sous contrôle étranger, 5.22–5.24
 - sous contrôle national, 5.18–5.19, 5.31–5.35
- Données requises
 - autres sociétés financières, 11.57–11.62
 - institutions collectrices de dépôts, 11.17–11.56
 - sociétés non financières, 11.63–11.70
- Écart cours acheteur–cours vendeur
 - calcul, 8.44–8.49
 - conversion d'écarts de rendement en écart de cours, encadré 8.1

- définition, app. VII
- suivi, 14.21
- Écart d'acquisition
 - calcul du ratio de fonds propres, encadré 4.2
 - dans les fonds propres du secteur, app. V
 - établissement de données consolidées, 5.91–5.92
 - sociétés non financières, 4.110
- Écart de taux d'intérêt global, 8.5
- Écart entre le taux plafond et le taux plancher
 - interbancaires, 8.21–8.24, app. II
- Écart entre les taux créditeur et débiteur de référence, 8.5–8.20, 14.14, app. II, app. III
- Écart-type, 15.20
- Échéance, 3.49–3.55
 - à court terme, 3.49
 - à long terme, 3.49
 - originale, 3.50
 - résiduelle, 3.50
- Engagements de crédit, 3.16
- Engagements en monnaies étrangères, 4.90, 6.67–6.68, app. II, app. III
- Enquête sur l'utilisation, l'établissement et la diffusion des indicateurs macroprudentiels*, app. I
- Enquête triennale auprès des banques centrales
 - définition, app. VII
- Entités à vocation spéciale, 3.39–3.40
- États financiers
 - aperçu, 4.1–4.7
 - bilan, 4.9–4.12
 - compte de résultat, 4.8
 - pour les autres sociétés financières, 4.96–4.98
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.16–4.95
 - pour les ménages, 4.119–4.122
 - pour les sociétés non financières, 4.99–4.118
 - sectoriels, 4.13–4.15
- Évaluation
 - méthodes d'évaluation, 3.20–3.23, encadré 4.4
 - méthodes des groupes homogènes, 15.1–15.11
- Exemples chiffrés, app. V

- Facilités à prise ferme renouvelable, 3.17
- Facilités d'émission d'effets, 3.17
- Facilités d'émission internationale d'effets, 3.17
- Facteurs saisonniers, 11.78
- Faillite, protection contre la, 7.20, 14.36, app. II
- Filiales, 3.37, 5.6–5.7, 5.9
 - non consolidées, 5.43
- Flux et positions. *Voir aussi* Positions
 - dans les secteurs non collecteurs de dépôts, encadré 5.2
 - définition, 3.2
 - interbancaires, app. V, encadré 5.1
 - intragroupe, app. V
 - moment d'enregistrement, 3.3–3.9
- Fonds de pension
 - aperçu, 2.14
 - définition, app. VII
- Fonds de placement
 - aperçu, 2.14
 - définition, app. VII
- Fonds du marché monétaire
 - aperçu, 2.10, 2.14
- Fonds propres
 - complémentaires, 4.71, encadré 4.2
 - de base, 4.64, 4.70, 6.19, encadré 4.2, app. II
 - double effet de levier des, app. VII
 - ratio dette/fonds propres, app. III
 - ratio dette totale/fonds propres, 7.10–7.11, 14.32
 - ratio fonds propres/actifs, 6.20–6.21, 14.3, app. II
 - ratios, 14.3–14.4, encadré 4.2
 - rentabilité, 6.25–6.26, 7.12–7.14, 14.12–14.13, app. III
 - rentabilité ajustée en fonction des risques, 14.16
 - surcomplémentaires, 4.72, encadré 4.2
 - Voir aussi* Ratio des fonds propres et Ratio de fonds propres de Bâle
- Fonds propres réglementaires
 - actifs pondérés en fonction des risques, 4.68, 4.74, 6.17–6.18, app. II
 - catégories, 4.69–4.72
 - comparaison avec le capital social et les réserves, 4.75
 - définition, 4.68, app. VII
 - déductions prudentielles, 4.73
 - exigences, 4.68
- Forum de stabilité financière
 - définition, app. VII
 - institutions sans but lucratif au service des ménages, 2.17
 - marchés financiers, 2.20–2.26
 - marchés immobiliers, 2.28
 - ménages, 2.16
 - secteur public, 2.19
 - sociétés financières, 2.4–2.14
 - sociétés non financières, 2.15
 - suivi de la solidité, 1.6–1.12
 - système de paiement, 2.27
- Frais et commissions
 - charges, 4.30
 - produits, 4.20–4.21
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- FSB. *Voir* Forum de stabilité financière

- G-10. *Voir* Groupe des Dix
- Gains de change, 6.71–6.72, app. II
- Gains sur instruments financiers
 - pour les institutions collectrices de dépôts, 4.20, 4.22–4.27
 - pour les sociétés non financières, 4.104, app. V
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Gains sur transactions, 6.71–6.72, app. II
- Garanties, 4.45, 4.122, app. V
 - de bonne fin, 3.15
 - de dépôts, app. VII
 - de paiement, 3.14
 - de prêts, 3.14

- Gini, indice de, 15.15–15.16
Global Financial Stability Report, app. VII
 Glossaire, app. VII
 Groupe des Dix, encadré 4.2, app. VII
- Herfindahl, indice de
 calcul, 15.13–15.14
 définition, app. VII
- Holdings, 2.9
- Hui-Heubel, ratio
 calcul, 14.22, app. III
 définition, app. VII
- IASB. *Voir* Conseil international de normalisation comptable
- IAS. *Voir* Normes comptables internationales
- IFI. *Voir* Institutions financières islamiques
- IFRS. *Voir* Normes internationales d'information financière
- Immédiateté, 8.29
- Impôts, app. IV
- Impôts sur les bénéfices
 des sociétés, 4.105
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.35
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Indicateurs de solidité financière
 ajustement saisonnier, 11.78
 cadre de stabilité financière, 13.11–13.14
 calcul, app. V
 calcul des ratios, 1.15
 centraux et encouragés, 1.1, 1.11, app. II
 comparabilité, 1.4
 différences de méthode dans les cadres existants, encadré 4.1
 diffusion des données, 1.23, 10.1–10.37, 12.1–12.25
 disponibilité des données, 11.71–11.73
 données requises, 11.17–11.70
 établissement, 1.20–1.22, 10.1–10.37, encadré 10.1
 exemples chiffrés, app. V
 faisant appel aux actifs, 6.45–6.68
 faisant appel aux fonds propres, 6.13–6.44
 faisant appel aux produits et charges, 6.69–6.76
 fonction, 1.2–1.3, 13.3–13.10
 importance, 1.13–1.14
 interruptions des séries de données, 11.74–11.77
 pour les sociétés non financières, app. V
 principes comptables, 3.1–3.56
 principes fondamentaux de Bâle, 13.28–13.36
 questions relatives à l'établissement des ISF, 11.1–11.3
 relation avec les statistiques monétaires et financières, encadré 11.1
 relations entre ISF, 13.15–13.22
 sources de données, 11.4–11.16
 structure du *Guide*, 1.26–1.29
 terminologie, 1.30
 test de résistance, 13.23–13.27, encadré 13.1
 utilisations, 14.1–14.41, app. I
- Indices boursiers, app. III
- Indices immobiliers
 de prix ajustés en fonction de la liquidité, 9.27
 immobilier commercial, 9.28–9.30
 indices immobiliers de Laspeyres
- Indices de prix établis par voie de régression ajustée
 en fonction de la qualité, 9.25–9.26
- Indices de prix hédoniques
 avantages, 9.25–9.26
 définition, app. VII
- Institutions collectrices de dépôts
 aperçu, 2.4–2.12
 calcul des ISF, 6.5–6.8, app. V
 communication de données consolidées de groupe, 5.31–5.35
 définitions des ISF, app. III
 diffusion des ISF, 12.11–12.17
 données requises, 11.17–11.56
 établissement de données consolidées, 5.51–5.92
 états financiers, 4.16–4.95
 indicateurs de solidité financière, 6.9–6.76, app. II
 principes comptables pour le calcul des ISF, 6.1–6.3
 séries pour mémoire, 4.66–4.95, app. III
 séries sous-jacentes pour le calcul des ISF, 6.4
 sources de données, 11.4–11.11
 utilisations des ISF, 14.2–14.28
- Institutions de dépôts, app. I
- Institutions financières non collectrices de dépôts, app. I
- Institutions financières islamiques, encadré 4.3
- Institutions sans but lucratif au service des ménages
 aperçu, 2.17
- Instruments financiers
 partage des profits et pertes, encadré 4.3
 pertes pour les institutions collectrices de dépôts, 4.20, 4.22–4.27
 pertes pour les sociétés non financières, 4.104, app. V
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Intermédiaires financiers
 aperçu, 2.14
 spécialisés, app. VII
- Intervalle de variation, 15.20, 15.36–15.37
- ISBLM. *Voir* Institutions sans but lucratif au service des ménages
- ISF. *Voir* Indicateurs de solidité financière
- Kurtosis, coefficient de
 calcul, 15.22
 définition, app. VII
- Laspeyres, indice de
 définition, app. VII
 indices immobiliers, 9.20–9.24
- Lettres de crédit, 3.15
- Levier financier
 définition, app. VII
 double effet de levier des fonds propres, app. VII
- Lignes de crédit, 3.16

- Liquidité
 définition, app. VII
 du marché, 14.20, app. II
 importance, 2.26, 14.17–14.25
 risque de, app. VII
- Livre rouge*
 objectifs, 8.52, 13.35, app. VII
- Locations
 pour les sociétés non financières, 4.104
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Lorenz, courbe de, 15.15
- Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, encadré 4.1
- Manuel de statistiques de finances publiques*, encadré 4.1
- Manuel de statistiques monétaires et financières*, encadrés 4.1, 4.3 et 11.1
- Marché, profondeur du
 définition, 8.27, app. VII
 illustration, 8.28
 mesure, 8.33–8.38
- Marchés financiers, 13.34, app. VII
 aperçu, 8.1
 conversion des écarts rendements en cours
 acheteur–vendeur pour le calcul des, encadré 8.1
 définition, 2.20
 dérivés financiers, 2.25
 étroitesse, 8.27–8.28, app. VII
 indicateurs de solidité financière, app. III
 indicateurs structurels, 8.50–8.53
 liquidité, 2.26, 14.20, app. II
 marché des actions, 2.24
 marché interbancaire, 2.22
 marché monétaire, 2.21
 marché obligataire, 2.23
 marchés boursiers, 8.25–8.49
 marchés de gré à gré, 13.34
 marchés gouvernés par les cours, 8.31
 marchés gouvernés par les ordres, 8.31
 mécanismes de financement à options, 3.17
 mesure, 8.33–8.38
 risque, app. VII, 14.26–14.28
 taux de rotation quotidien moyen sur le marché
 boursier, app. II
 taux d'intérêt, 8.2–8.24
 transparence, 8.32
- Marchés de valeurs mobilières
 aperçu, 8.25–8.26
 définition, app. VII
 écart court acheteur–vendeur, 8.44–8.49
 immédiateté et résilience, 8.29
 profondeur et étroitesse du marché, 8.27–8.28, 8.33–8.38
 ratio de rotation, 8.39–8.43
 structure du marché, 8.30–8.32
- Marchés immobiliers
 aperçu, 2.28
 établissement des indices de prix, 9.16–9.30
- indicateurs de solidité financière, app. II
 indicateurs structurels, 9.12–9.15
 indices de prix, 9.1–9.30, app. II
 mesure des prix, 9.4–9.11
 utilisations des ISF, 14.40–14.41
- MBP5. Voir Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition
- Mécanisme de garantie des dépôts
 définition, app. VII
- Mécanismes de financement à options, 3.17
- Médiane, 15.19
- Ménages
 aperçu, 2.16
 calcul des ISF, 7.1–7.3, 7.21–7.26
 dette, 7.23–7.26, app. II, app. III
 états financiers, 4.119–4.122
 indicateurs de solidité financière, app. II
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 résidence, 3.41
 sources de données, 11.13–11.16
 utilisations des ISF, 14.37–14.39
- Métadonnées, 12.23
- Mode, 15.19
- Modèle des écarts, app. VI
- Monnaies
 aperçu, 4.40
 étrangères, 3.44–3.46, 3.48, app. IV
 nationales, 3.44–3.47
- Montant notionnel
 définition, app. VII
- Moyenne, 15.18
- MSMF. Voir Manuel de statistiques monétaires et financières*
- Mudarabah, concept de, encadré 4.3
- Négociants en titres
 aperçu, 2.14
 définition, app. VII
- NI. *Voir Approche fondée sur les notations internes*
- Norme spéciale de diffusion des données, app. I
- Normes comptables internationales
 aperçu, 1.16
 définition, app. VII
 objectifs, encadré 4.1
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Normes internationales d'information financière, 1.16, 3.7, 3.23, encadré 4.1, tableaux 11.9 et 11.10, app. IV
- NSDD. *Voir Norme spéciale de diffusion des données*
- Objets de valeur
 pour les sociétés non financières, 4.109
- Opérations
 en cours, 8.13–8.14
 hors bilan, 14.11
 nouvelles opérations, 8.13–8.14
- Or, swap d', 4.48

- Paiement, système de
aperçu, 2.27
- Passifs. *Voir* Actifs et passifs financiers
court terme, 4.83, app. IV
monnaies étrangères, 4.90, 6.67–6.68, app. II, app. III
- Percentiles, 15.38–15.41
- Persistence des valeurs des ISF, 15.45–15.47
- Pertes sur instruments financiers
partage des profits et pertes, encadré 4.3
pour les institutions collectrices de dépôts, 4.20, 4.22–4.27
pour les sociétés non financières, 4.104, app. V
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- PESF. *Voir* Programmes d'évaluation du secteur financier
- PIB. *Voir* Produit intérieur brut
- Pondération, 15.23–15.33
- Portefeuille de titres de transaction, 4.23
- Position ouverte nette
en actions et autres participations, 4.91, 6.41–6.44, 14.28, app. II, app. III
en monnaies étrangères, 4.92, 6.31–6.38, app. II, app. IV
- Positions. *Voir aussi* Flux et positions
valeur de marché, 3.25–3.33
- Possession de terrains et d'immeubles
résidence, 3.42
- Postes extraordinaires
pour les institutions collectrices de dépôts, 4.35
pour les sociétés non financières, 4.105
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Prêts
analyse, app. VI
classification, app. V
concentration dans un secteur économique spécifique, 14.7
de remplacement, 4.86
de titres, 4.48–4.49
en monnaies étrangères, 4.90, 6.65–6.66, 14.10, app. II, app. III
entre parties liées, 4.95, 14.9
hypothécaires, app. VI
immobiliers, 4.88, 6.58–6.62, app. II, app. III, app. IV
immobiliers commerciaux, 4.88, 6.61–6.62, app. II, app. III, app. IV
immobiliers résidentiels, 4.88, 6.58–6.60, app. II, app. III, app. IV
interbancaires, app. IV
non interbancaires, app. IV
pour les institutions collectrices de dépôts, 4.45–4.50
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
ratio répartition géographique/total des prêts, 6.56–6.57, app. II, app. III
remplacement, 4.86
répartition géographique, 4.89, 6.63–6.64, 14.8, app. II, app. III, app. IV
- Prêts improductifs
classification, 4.84–4.87
intérêts, app. V
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
ratio au total des prêts bruts, 6.54–6.55, 14.6, app. II, app. III
ratio prêts improductifs moins provisionnement/fonds propres, 6.22–6.24, 14.5, app. II, app. III
taux d'intérêt, 8.15–8.16
test de résistance, 1.25
- Principes fondamentaux de Bâle, 13.28–13.36
- Prises de participation, encadré 5.1
- Prix hédoniques, indices de
avantages, 9.25–9.26
définition, app. VII
- Prix immobiliers
en valeur unitaire, 9.16–9.17
médians, 9.18
modaux, 9.18
moyens, 9.16–9.17
- Produit
autres produits, 4.29
bénéfices au prorata, 4.28
produit brut, 4.20
produit de la vente de biens et services, app. IV
produit d'exploitation, 4.100, 4.120
produit d'intérêts, 4.17–4.19, 4.103
produit hors intérêts, 4.20–4.27
produit net, 4.34, 4.103
produit net après impôt, 4.35, 4.105
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
sources, 4.120
- Produit d'intérêts
net, 4.17–4.18
pour les institutions collectrices de dépôts, 4.17–4.19
pour les sociétés non financières, 4.103, 4.115
ratio marge d'intérêt/produit brut, 6.69–6.70, app. II, app. III
- Produits hors intérêts, 4.20–4.27
- Produit intérieur brut, 7.7, 7.23
- Profits et pertes, partage des, encadré 4.3
Voir aussi Pertes sur instruments financiers
- Programme d'évaluation du secteur financier
définition, app. VII
fonction, 1.10
- Provisions, 4.63
générales, 4.32–4.33
spécifiques pour prêts, 4.50
- Provisions pour pertes sur prêts
définition, app. VII
pour les institutions collectrices de dépôts, 4.32–4.33
rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
traitement fiscal, app. V
- Provisionnement, encadré 4.4, app. V

- Questions juridiques, 10.20–10.23
 Questions organisationnelles, 10.24–10.37, encadré 10.1
 Questions stratégiques, 10.2–10.23
 Queues de la distribution, 15.35
- Rachats, 4.54
 Rapport sur la stabilité financière dans le monde
 définition, app. VII
 Ratio de fonds propres, 14.3–14.4, encadré 4.2
 définition, app. VII
 exigences, encadré 4.2
 Ratio de fonds propres de Bâle
 exigences, encadré 4.2
 fonction, 14.3–14.4
 Ratio Hui-Heubel
 calcul, 14.22, app. III
 définition, app. VII
 Ratios
 actifs liquides/passifs à court terme, 6.47–6.49, 14.18, app. II, app. III
 dette/fonds propres, app. III
 dette totale/fonds propres, 7.10–7.11, 14.32
 fonds propres/actifs, 6.20–6.21, 14.3, app. II
 ratio de comparaison, 15.31–15.33
 ratio de liquidité des actifs, 6.45–6.46
 Redevances à recevoir, 4.104, app. IV
 Rentabilité, 14.12–14.16
 des actifs, 6.52–6.53, 14.12–14.13, app. II
 des fonds propres, 6.25–6.26, 7.12–7.14, 14.12–14.13, app. III
 des fonds propres ajustée en fonction des risques, 14.16
 Rentes
 pour les sociétés non financières, 4.104
 rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
 Répartition géographique des prêts, 4.89, 6.63–6.64, 14.8, app. II, app. III, app. IV
Voir aussi Capital social et réserves
 Réserves
 générales, 4.63
 spéciales, 4.63
 techniques d'assurance, 4.97, app. IV
Voir aussi Capital social et réserves
 Résidence
 aspects, 3.37–3.43
 concept, 3.34–3.36
 répartition géographique des prêts, 4.89
 Résilience
 définition, 8.29, app. VII
 mesure, app. III
 Résultat avant intérêts et impôts, 4.116, 14.33–14.34
 Revenu disponible brut, 4.120, app. IV
 Revenus de la propriété, 4.120
 Risques
 atténuation des risques de crédit, 4.94
 définition, app. VII
 de liquidité, app. VII
 grands risques, 4.76, 6.27–6.30, app. II, app. III, app. IV
 sensibilité au risque de marché, 14.26–14.28
- Salaires, 4.120
 SCN. *Voir* Système de comptabilité nationale
 SCN 1993. *Voir* Système de comptabilité nationale, 1993
 Secteur public
 aperçu, 2.19
 Séries de données
 disponibilité des données, 11.71–11.73
 interruptions, 11.74–11.77
 liées au bilan, 4.93–4.95, 11.25–11.34
 liées au compte de résultat, 11.22–11.24
 liées au contrôle bancaire, 4.67–4.76
 permettant une analyse plus poussée du bilan, 4.77–4.92
 Séries pour mémoire
 pour les institutions collectrices de dépôts, 4.66–4.95, app. III
 pour les ménages, 4.122
 pour les sociétés non financières, 4.115–4.118, app. III
 Sociétés
 boîtes aux lettres, 3.39–3.40
 définition, app. VII
 exposition nette en monnaies étrangères, 4.118, 7.17–7.18
 sociétés apparentées, 5.8–5.9
 sociétés créatrices de monnaie, 2.5
 sociétés de change, app. VII
 sociétés de crédit-bail, 2.14
 sociétés de financement, 2.14
 sociétés de garantie financière, app. VII
 sociétés écran, 3.39–3.40
 sociétés publiques, 2.19
 sociétés relais, app. VII
 Sociétés financières
 autres sociétés financières, 2.14
 banque centrale, 2.13
 institutions collectrices de dépôts, 2.4–2.12
 Sociétés non financières
 aperçu, 2.15
 calcul des ISF, 7.1–7.3, 7.8–7.20, app. V
 communication de données de groupe consolidées, 5.38–5.39
 diffusion des ISF, 12.23–12.25
 données requises, 11.63–11.70
 états financiers, 4.99–4.118
 flux et positions, encadré 5.2
 indicateurs de solidité financière, app. II
 ratio dette totale/fonds propres, 4.99–4.118, app. II, app. III
 ratio position nette en monnaies étrangères/fonds propres, 4.99–4.118, app. II, app. III
 ratio résultat/charge d'intérêts et principal, 4.99–4.118, app. II

- rentabilité des fonds propres, 4.99–4.118, app. II, app. III
- séries pour mémoire, 4.115–4.118, app. III
- service de la dette, app. III
- sources de données, 11.13–11.16
- utilisations des ISF, 14.31–14.36
- Sources de données
 - autres sociétés financières, 11.12
 - institutions collectrices de dépôts, 11.4–11.11
 - ménages, 11.13–11.16
 - sociétés non financières, 11.13–11.16
- Statistiques bancaires internationales
 - aperçu, 1.19
 - définition, app. VII
- Statistiques de la dette extérieure : Guide du statisticien et de l'utilisateur*, encadré 4.1
- Statistiques descriptives, 15.12–15.51
- Stocks
 - pour les sociétés non financières, 4.108
 - rapprochement et méthodologie du *Guide*, app. IV
- Succursales, 3.37
- Swap d'or, 4.48
- Système d'alerte avancée, 13.12
- Système de comptabilité nationale, encadré 4.1
- Système de comptabilité nationale, 1993*, 1.16, encadré 4.1, app. IV
- Systèmes de cotation informatisés, 13.34
- Systèmes d'établissement de données, encadré 10.1
- Systèmes financiers
 - aperçu, 2.1–2.3
 - administrations publiques, 2.18
- Systèmes informatiques, encadré 10.1

- Taux de change
 - au comptant, 3.48
 - du marché, 3.48
 - exposition de change, 14.28, 14.35
 - gains de change, 6.71–6.72, app. II
 - système de taux de change multiples, 3.48
- Taux de rotation
 - calcul, 8.39–8.43, 14.22
 - définition, app. VII
 - quotidien moyen sur le marché boursier, app. II

- Taux d'intérêt
 - aperçu, 8.2–8.4
 - dispersion des taux interbancaires, 14.25
 - écart de taux d'intérêt global, 8.5
 - écart entre le taux plafond et le taux plancher interbancaires, 8.21–8.24, app. II
 - écart entre les taux créditeur et débiteur de référence, 8.5–8.20, 14.14, app. II, app. III
 - fin de période, 8.12
 - moyenne sur la période, 8.12
 - risque, app. V
- Tendance centrale, indicateurs de la, 15.18–15.19
- Terminologie, 1.30
- Terrains et immeubles, possession de résidence, 3.42
- Test de résistance, 1.25, 13.23–13.27, encadré 13.1, app. V
 - interbancaire, encadré 13.1
- Titres adossés à des prêts hypothécaires, app. VI
- Titres de créance, 4.46, 4.51–4.53, app. IV
- Traitements, 4.120
- Transactions, 3.24
- Transferts courants, 4.120, app. IV
- Transparence du marché, 8.32

- Unité de compte, 3.48
- Unités institutionnelles
 - aperçu, 2.2
- Unités offshore 3.38

- Valeur de marché. *Voir* Évaluation
- Valeur nette, app. IV
- Variabilité, indicateurs de la, 15.20
- Variance
 - calcul, 15.20
 - définition, app. VII
- Variation de la distribution, 15.43–15.44
- Ventes de biens et services, app. IV
- Volatilité
 - définition, app. VII
 - des dépôts, 4.43
 - suivi de la résistance à la volatilité, 1.8

